



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

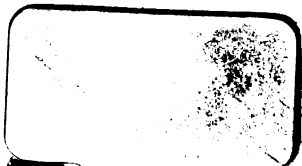
1190

Per. 23729 e. 17
1821



1190

Per. 23729 e. 17
1821





JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 janvier. Le juste empressement avec lequel nous avons toujours contribué, autant qu'il était en nous, à répandre la connaissance des entreprises de M. Dupont et des importans établissemens d'industrie que lui doit notre pays, était un sur garant de celui que nous aurions mis à payer, le plutôt possible, à sa mémoire un tribut d'éloges si mérité et à consigner dans notre feuille le témoignage de la reconnaissance publique, si nous avions reçu à tems quelque notice qui nous était indispensable. Nous avons demandé et attendu des renseignemens, et voici ce que nous avons pu recueillir.

NECROLOGIE.

M. Jean-Fierre Dupont, né à Termignon; le 2 janvier 1749, s'était donné de bonne heure au commerce. Il se fixa en France dès l'âge de 14 ans. La partie qu'il avait embrassée l'avait mis dans le cas de voyager en Allemagne et en Russie. Ami de toutes les découvertes utiles, ses voyages contribuèrent beaucoup à accroître ses connaissances. Il se livra plus particulièrement aux arts industriels et manufacturiers. Pendant son séjour à Lyon, il fut membre de la Chambre du Commerce et administrateur du comptoir d'escompte de la Banque de France.

Pressé par l'amour de son pays et jaloux d'être utile à ses compatriotes, il se décida à établir en Savoie les manufactures qu'il avait le dessein de créer. Annecy fixa plus particulièrement son choix. La situation avantageuse de cette ville sur le dégorgeement du lac et ses belles eaux le déterminèrent; et dès 1804 sa filature était en pleine activité dans l'ancien couvent de Sainte-Claire dont il était devenu le propriétaire.

Depuis la création de cette manufacture, il a donné beaucoup de développement à la fabrication, notamment depuis quelques années, qu'il a élevé, dans le local de l'ancienne Abbaye de Bon-lieu, une fabrique pour le tissage des étoffes de coton. Il avait établi à Chambéry et aux Echelles, des ateliers pour la préparation du coton.

C'est lui qui, le premier, a introduit dans les Etats de S. M. le mode d'éclairage par le gaz hydrogène, ainsi que notre Journal l'a annoncé dans le tems avec tout le détail que méritait cette intéressante et utile nouveauté.

Notre auguste Souverain, lors de son voyage à Annecy, en 1816, visita la manufacture de M. Duport dans toutes ses parties et daigna l'honorer d'un témoignage bien flatteur de sa satisfaction, en l'autorisant à donner à cette manufacture le titre de *Royale*.

M. Duport était membre du Conseil de Ville d'Annecy. La nouvelle de sa mort, arrivée à Lyon le 4 décembre 1820, a répandu la consternation parmi ses nombreux ouvriers, qui le chérissaient comme un père. Il laisse dans une profonde affliction, sa famille et ses amis appréciateurs de son mérite. En regrettant sa perte et bénissant sa mémoire, le public porte désormais avec complaisance ses regards et son espérance sur MM. ses fils, héritiers de ses connaissances, de ses talens, de son industrie et de son amour pour son pays.

PIEMONTE.

Turin, 30 décembre. Dans la séance que la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale des sciences a tenue le 24 de ce mois, M. Vassalli-Fandi, secrétaire perpétuel de l'Académie, a lu un court exposé des éphémérides médico-météorologiques manuscrites, du 76 août 1741, jusqu'au 31 mai 1746. M. le Chev. Amédée Avogadro a lu une dissertation sur la théorie des proportions déterminées dans la combinaison et sur la détermination des masses des molécules des corps. On a fait, dans cette séance, un rapport sur une invention de M. Degiovanni pour imprimer un mouvement perpétuel aux horloges.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 26 décembre. Le comte de Schwerin avait formé à Stockholm une société politique; le gouvernement en a fait cesser les réunions et le Roi a approuvé les mesures prises à ce sujet par le gouvernement.

— On attribue à la Russie, à l'Angleterre et à la France, des vues conciliatrices pour prévenir la guerre de l'Italie contre Naples; on croit même que la Prusse partage les mêmes dispositions pacifiques.

— La constitution du grand-duché de Hesse-Darmstadt vient d'être publiée.

Vienne, 16 décembre. Des ordres sont partis de Troppau pour faire préparer à Laybach des hôtels pour les souverains et des logemens pour les ministres.

— Des nouvelles authentiques annoncent la mort de l'Empereur de la Chine.

— Le 12 de mois on a ressenti à Inspruck une secousse de tremblement de terre.

ANGLETERRE.

Londres, 27 décembre. Le prince Cimitile, ambassadeur de Naples, a été reçu chez lord Castlereagh, mais comme simple gentleman.

— La révolution de Portugal a causé une vive sensation à Rio-Janeiro. Un envoyé chargé de pleins pouvoirs devait mettre à la voile pour l'Europe. A Fernambouc il y a eu des rixes sanglantes entre la garnison et les habitans. Ces nouvelles sont du 13 novembre dernier.

— Toutes les lettres d'Amérique confirment la nouvelle que Bolivar, battu près de Carthagène, a sollicité un armistice, et que des négociations ont été entamées à St. Fernando de Apure.

— Les nouvelles d'Amérique, du 29 octobre, annoncent que Boyer a réussi dans ses projets. Ses démarches ont été rapides et décisives; il marche d'abord à la tête de dix mille hommes, et le 22 il entra dans la capitale avec vingt mille hommes. Le 26, il fut proclamé président, et toute l'île est maintenant sous le gouvernement républicain.

E S P A G N E.

Madrid, 17 décembre. Pendant les premiers jours de ce mois, une violente agitation s'est manifestée à Cadix. Le peuple attroupé demandait la tête des auteurs de la journée du 10 mars et le retour du général Riego au commandement de la ville.

— Le gouvernement a expédié des ordres à tous les chefs politiques des provinces, pour réprimer avec sévérité toutes les tentatives contre le système constitutionnel.

F R A N C E.

Paris, 24, 25 et 26 décembre. Le Roi, par une ordonnance du 20 du courant, a créé pour tout le royaume une académie royale de médecine, chargée de tout ce qui intéresse l'art de guérir et la santé publique dans le royaume.

— La Chambre des Députés a continué de s'occuper de la vérification des pouvoirs. Il y a eu quelques discussions assez vives au sujet de l'influence que quelques membres ont assuré avoir été exercée sur les élections par les préfets et les agens du ministère.

— On annonce d'Espagne que le procès du général Elío est terminé; et que cet officier général est condamné à mort.

— Il y a eu conseil des ministres à la suite de l'arrivée d'un courrier qui annonce le prochain départ du Roi Naples pour Laybach.

— Plusieurs courriers français et espagnols ont passé à Bordeaux.

27 Et 28 décembre. M. le vicomte de Châteaubriand a reçu du Roi son audience de congé; S. Ex. part incessamment pour Berlin.

— On assure que les Algériens ont fourni des sabres et fusils aux Napolitains.

— La Chambre des Députés avait nommé candidats à la présidence MM. Ravez, Bellard, de Bonald, Benoist et de Bouville. S. M. a nommé M. Ravez. MM. de Bouville, Chifflet, Blanquart-Bailleul et Bonnet sont nommés vice-présidents. MM. Mousnier-Buisson, de Wendel, Castelbajac et Kergolay sont nommés secrétaires.

29 Et 30 décembre. Dans la réponse à l'adresse de la Chambre des Pairs, S. M. a dit ces paroles remarquables: « Quels que soient les decrets de la Providence, n'oublions pas cette maxime de notre droit public: *Le Roi ne meurt pas en France.* »

— La Chambre des Pairs constituée en cour judiciaire, a entendu, le 28 et le 29, le rapport de M. le marquis de Pastoret sur la conspiration du 19 août.

— Trois ouvriers, dans l'arrondissement du Havre, sont restés ensevelis pendant six jours dans une marnière dont la tonnelle s'était écroulée. On est parvenu, à force de travaux, à les retirer et à leur sauver la vie.

Banque de France: 1432 fr.; 1405 fr.; 1411 fr. 25 c.

Cinq pour cent consolidés: 77 fr., 60 c., 80 c.; 79 fr., 15 c., 25 c.

ITALIE.

Naples, 14 décembre. Hier, à trois heures et demie, une salve annonça le départ du Roi. Avant de partir, S. M. a renouvelé les membres du Conseil d'Etat. Le général Guillaume Pepe fait partie du nouveau Conseil.

— Dans la séance parlementaire du 10, M. Castagna avait reproduit sa demande de mettre en accusation le ministre de l'intérieur, pour sa circulaire du 9 septembre, et il avait compris dans sa demande le ministre des affaires étrangères. Mais, dans la séance du 11, ayant appris le renouvellement du ministère, le Parlement a cessé de s'occuper de cet objet.

— Par une lettre au Roi, en réponse à son troisième message, le Parlement a observé que la constitution, en cas d'absence du Roi, ne reconnaissait pas la qualité de Vicaire - Général de S. M.; mais qu'il devait être nommé un Régent du Royaume. Après avoir renouvelé le désir que S. M. emploie tous ses efforts au maintien de la constitution, le Parlement, en forme de décret, a déclaré accorder au Roi la faculté de partir, aux termes de l'article 172, §. 2 de la constitution, et a demandé que le Duc de Calabre fût nommé Régent.

— Hier matin, une députation de vingt-quatre membres du Parlement fut introduite auprès du Roi sur son trône, environné des ministres, des grands de la cour, des généraux et des ministres étrangers. Le Président de la députation a prononcé un discours où il a d'abord annoncé à S. M. que dans le jour lui seraient communiquées les modifications proposées à la constitution, où S. M. pourrait voir tout le soin du Parlement à garantir la puissance royale, les franchises nationales et ses sermens. Ensuite, le président a exprimé ses vœux pour l'heureux succès du voyage de S. M. et les sentimens d'attachement, d'amour et de reconnaissance de toute la nation, pleine de confiance dans les efforts de S. M. uniquement dirigés vers le maintien de la constitution, de sa propre indépendance et de celle de ses peuples. Le Roi a répondu: « Je vais au congrès pour accomplir mes sermens. Je laisse avec plaisir mon fils Régent du Royaume. J'es-
père que Dieu me donnera la force nécessaire pour remplir mes intentions. »

— Le Parlement avait prié le Roi de s'occuper, avant son départ, des modifications de la constitution et de l'organisation du Conseil d'Etat. S. M. a répondu que n'ayant pas un instant à perdre pour son départ, elle ne pouvait que pourvoir au Conseil d'Etat; mais que les modifications à la constitution exigeaient un plus mûr examen, qu'il fallait renvoyer cet objet au Prince Régent, et que si quelque chose demandait son intervention personnelle, on pouvait le lui envoyer à Laybach, ou attendre son retour. Le Roi a manifesté son désir que la session du Parlement, qui touche à sa fin, fût prolongée d'un mois, eu égard aux circonstances.

— S. M. a reçu du Roi de France une invitation semblable à celle des autres souverains, de se rendre au congrès de Laybach.

Livourne, 20 décembre. Une salve nombreuse d'artillerie vient d'annoncer l'arrivée de S. M. le Roi des Deux-Siciles. On débarque les équipages de sa nombreuse suite. S. A. I. et R. le Grand-Duc de Toscane est venu à la rencontre de S. M. Ce prince jouit d'une bonne santé; son épouse, la Duchesse de Floridie, l'accompagne. Le vaisseau le *Vengeur*, à bord duquel est arrivée S. M., est de 74 canons et de 800 hommes d'équipage, cap. Maitland. La frégate anglaise, cap. Pellew, est de 46 canons et de 250 hommes; et la frégate française, cap. Drouault, est de 44 canons et de 300 hommes.

Florence, 6 décembre. S. M. le Roi des Deux-Siciles a été complimenté à Livourne par son auguste nièce la Duchesse de Lucques, accompagnée du Prince héréditaire de Lucques et de son épouse la Princesse Marie-Thérèse, ainsi que par M. le Chevalier de la Rocca, au nom de S. A. R. la Duchesse du Chablais.

— Le Roi des Deux-Siciles, arrivé ici le 23, a passé les fêtes de Noël dans cette capitale; il y a eu réception auprès de S. M., qui part d'ici le 28. Le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères de S. M. est arrivé hier ici.

V A R I É T É S.

*OBSERVATION d'une phthisie calculeuse, terminée heureusement ;
par M. C. GROS, docteur en médecine.*

La jeune personne dont M. Gros a recueilli l'observation, avait éprouvé, à plusieurs reprises, des accidens qui pouvaient faire croire au développement d'une phthisie pulmonaire : ainsi, à la suite d'un dérangement des menstrues, elle avait été prise d'hémophthisie, de toux sèche, d'oppression, etc. Une péripneumonie étant survenue, avait ajouté à ces symptômes des douleurs aiguës dans la poitrine, une fébricule le soir, des sueurs vers le matin, etc. Cependant sous l'influence d'un traitement convenable, la plupart de ces symptômes avaient disparu depuis six semaines, lorsqu'à la suite de violentes quintes de toux, cette demoiselle expectora une concrétion du volume d'un noyau de cerise, et couverte d'aspérités : un crachement de sang, des douleurs déchirantes dans la poitrine, une respiration sifflante, une toux presque croupale, un peu de fièvre suivirent l'excrétion de ce calcul. Dans l'espace de trois mois, vingt-neuf autres concrétions furent rendues par la même voie, mais presque sans souffrance, et la malade, soumise d'ailleurs à un traitement adoucissant, a recouvré, depuis quatre mois, une santé parfaite.

Quelques circonstances remarquables de l'Eclipse du 7 septembre dernier, observées par M. le Baron de Zach.

« Pendant le tems qu'a duré l'éclipse, nous avons attentivement parcouru et examiné les bords, les disques et les cornes que formaient ces deux corps célestes, et nous n'y avons rien découvert d'extraordinaire ou de particulier, rien qui eût pu annoncer ou indiquer une atmosphère ou un *halo* quelconque autour de la lune. Ses bords nous parurent toujours très-nets et bien terminés, sauf les petites aspérités produites par ses montagnes. Les pointes des cornes nous semblaient toujours bien effilées : point d'éclairs, point de corruscations, point de volcans dans la lune.

» Le spectacle le plus beau était la fin de l'éclipse annulaire ou lorsque l'anneau s'est fermé. Les montagnes de la lune se montraient très-distinctement, le bord de cet astre parut tout dentelé ; et, sur le point de toucher celui du soleil, il parut comme un peigne ou une scie qui mordait sur ce bord. Avant que l'attouchement des deux bords fût effectué, on voyait non pas un filet continu de lumière, mais de petits points lumineux, comme autant de grains brillans dans une file de perles, séparés par des interstices obscurs. Ce beau phénomène n'a duré qu'un moment, car le contact des bords et la disparition totale du dernier trait de lumière étaient instantanés.

» M. Rüppell, qui avait observé l'éclipse à Gênes, dans l'observatoire de M. de Zach, lui fit part « qu'ayant porté son attention à la pointe des cornes, comme M. de Zach le lui avait recommandé, à deux heures cinquante-sept minutes quarante-cinq secondes, tems vrai, la pointe de la corne supérieure de la lune paraissait émoussée ; en l'examinant plus attentivement, il vit très-distinctement, à une très-petite distance de la pointe de la corne, un petit trou lumineux, comme le serait l'œil ou le trou d'une aiguille. La pointe obtuse s'était apparemment formée par l'interposition d'une haute montagne de la lune ; le trou brillant était la lumière transparente du soleil que le vallon de cette montagne avait laissé passer. Ce phénomène n'a duré qu'un instant . . . »

Observation relative à l'Hospice du Grand - S. - Bernard.

Les vues philanthropiques de M. Parrot pour améliorer l'habitation des respectables Religieux du Saint-Bernard, que nous avons fait connaître dans ce Journal et auxquelles nous applaudissons sans restriction, nous ont fait faire une réflexion qu'il est peut-être utile de faire connaître. Il se peut que le froid et

l'humidité soient deux causes puissantes de l'altération de la santé des Religieux et contribuent à abrégér leur vie. Mais ces causes sont-elles les seules ? Ne peut-on point admettre d'abord que la rareté et la nature de l'air qui règne à cette hauteur exerce à la longue une influence défavorable sur des individus qui ne sont pas nés dans une telle atmosphère, qui étaient auparavant accoutumés à respirer un air beaucoup plus dense et à éprouver sur toute l'habitude du corps une pression beaucoup plus considérable ? Peut-être pourrait-on aussi tenir quelque compte de la manière de vivre, de la nature des alimens, des fatigues corporelles que l'exercice de la charité fait éprouver chaque jour à ces hommes hospitaliers ; en un mot, de toutes les circonstances journalières dont se compose leur genre de vie et qui agissent à chaque instant sur les organes, sur les fonctions animales et sur le tempérament.

Comme il faut toujours pourvoir au plus pressé, nous pensons que rien ne doit circonscire ni ralentir l'exécution des projets proposés par M. Parrot, mais qu'en suite il serait peut-être fort utile, pour arriver complètement au but, qu'un médecin éclairé, physicien, chimiste et exercé dans l'art d'observer toutes les sortes d'influence des circonstances extérieures sur le corps humain, fît au Saint-Bernard un séjour suffisant pour se livrer à des observations suivies sur les points que nous n'avons fait qu'indiquer et sur tout ce qui lui paraîtrait mériter son attention. Le résultat de ces observations pourrait suggérer alors un ensemble de moyens propres à remédier à-la-fois aux causes diverses qu'il y aurait à combattre et à rendre aux vénérables habitans de l'Hospice la mesure naturelle de la vie dont personne n'est plus digne qu'eux et qui n'est nulle part plus précieuse à l'humanité.

A N N O N C E.

ALMANACH du Duché de Savoie pour l'année 1821. A Chambéry, chez Pierre Albara, imprimeur du Roi ; se trouve aussi chez Pathod, libraire de la même ville, et chez les principaux libraires du Duché.

Les Editeurs de cet Almanach ont rendu un vrai service au public, par l'entreprise de ce recueil annuel, en cessant de se borner, selon leurs vues primitives, aux détails qui concernent l'ordre judiciaire, et en y réunissant ce qui regarde les autres parties. Par ce moyen, ils lui ont donné un intérêt plus général et l'ont mis dans le cas d'être recherché par toutes les classes de la société. Comme ce répertoire est susceptible d'un genre d'utilité qui ne se borne pas au moment présent, mais qui prépare pour l'avenir des documens auxquels on pourra éprouver le besoin de revenir, il est important que les Editeurs s'attachent à rectifier avec soin quelques erreurs inévitables qui se glissent toujours dans un travail de ce genre. L'almanach de 1821 se trouve enrichi d'une partie de la statistique du Duché de Savoie, que l'auteur (M. l'avocat Bellemin) se propose de continuer.

A V I S.

Le domaine de défunt M. Decoux, situé à Massey, commune de Mesigny, est à vendre en gros ou en détail; le prix sera appliqué aux dettes hypothécaires, et on donnera des termes convenables pour se libérer.

Ce domaine embrasse une contenance de 189 journaux, 159 toises, 4 pieds sur Mesigny; chargé d'une taille cadastrale de 134 liv. 8 s. 1 d.; et de 69 journaux, 334 toises, 7 pieds sur la Balme-de-Sillingy, chargé d'une taille cadastrale de 37 liv., 0, 10.

Il était jadis exploité par deux fermiers, dont l'un tenait 4 bœufs, et l'autre 8, avec 2 chevaux; il est assorti d'une quantité convenable de bâtimens rustiques en bon état, situé à deux lieues de la ville d'Ancey, d'où l'on peut s'y rendre commodément avec voitures. — Les bâtimens sont placés au centre, à peu près du domaine, qui est d'une facile exploitation, assorti d'une vigne de 50 fessées, d'un bon produit, et près des bâtimens; d'une quantité d'arbres à fruits d'été et d'automne, de beaucoup de chênes à glands, de hêtres, de poiriers sauvages, bois d'affouages et de sapins. — Il ne manque rien à ce domaine, qui produit beaucoup de foin; il importe seulement qu'il tombe entre les mains d'un propriétaire soigneux. — Ceux qui désireront en faire l'acquisition s'adresseront, d'ici au 20 janvier 1821, à M. Dupard, notaire royal à Ancey, chargé de recevoir les offres et de donner tous les renseignemens nécessaires.

Ancey, le 19 décembre 1820.

CHARADE.

Le nom de mon premier lui vient de l'Italie.

De compter les enfans que produit mon dernier,

Ce serait, cher lecteur, une grande folie.

Puissiez-vous ne jamais éprouver mon entier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *fumée*.

MARCHÉS de Chambéry des 26, 28 et 30 décembre 1820.

	PRIX	LE VUSSL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
BLETS					
Froment,		16	52	20	23
Seigle . . .		8	00	10	46
Orge		0	00	0	00
Sarrasin . .		4	50	5	90
Mais		0	00	0	00
Avoine (1).		10	00	6	97
Pain, 1. ^{re} qualité,	le kilogr.			0	34
Vian de, idem,	idem.			0	70

(1) Rapport des 3 voissels en hectolitre:
Froment. . . 0. 813
Seigle. . . . 0. 763
Avoine . . . 1. 436

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 30 décembre.

N.^{os} 89 — 18 — 82 — 86 — 71.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 janvier. Le plus grand froid que nous ayons eu jusqu'ici, a été de 5 degrés au-dessous de zéro, le 2 janvier. Il avait augmenté peu à peu depuis le 28 décembre. A Paris, le thermomètre est descendu, le 31 décembre, à 10 degrés, et le 1.ºr janvier, la Seine était prise.

La Tamise était gelée à Londres, le jour de Noël, à 20 pieds de ses bords. L'Elbe était si fortement gelé à Hambourg, le 27 décembre, qu'il portait les plus grosses voitures.

— Les tirages de la grande loterie que nous avons annoncée à plusieurs reprises, ayant été renvoyés aux 27 février, 10 mars et 10 avril, nous sommes invités à reproduire l'avis suivant. On peut prendre connaissance au Bureau du Journal, sans déplacement, du Prospectus et du supplément qui nous ont été transmis.

Les terres seigneuriales de Grossdickau et de Wattietitz,

Situées en Bohême, à quinze milles de Prague, évaluées judiciairement à 2,412,832 florins, valeur de Vienne, auxquelles appartiennent onze villages avec une population de 2,500 âmes, deux châteaux seigneuriaux, trois métairies, huit moulins, etc. etc., seront irrévocablement jouées ensemble à Vienne, dans trois tirages qui sont *définitivement* fixés aux 27 février, 10 mars et 10 avril 1821.

Outre ces gains principaux, il y a encore 8000 primes accessoires d'un montant total de 600,000 florins et 15448 billets francs; chaque billet peut gagner 451 fois. Si la personne qui gagne la terre de Grossdickau ne voulait pas la garder, on lui offre en échange la somme de 500,000 florins valeur de Vienne, et 100,000 florins à celle qui gagnera Wattietitz, sommes dont le paiement est garanti par la maison Henikstein et Comp.º à Vienne.

On peut avoir chez le sousigné, jusqu'au jour du tirage, avec le Prospectus qui contient les détails ultérieurs, des billets valables pour tous les tirages, à *trente francs de France*. Les remises pourront se faire en traite sur Paris ou Genève.

Ea faisant les remises, on est prié de vouloir ajouter deux francs pour le port des lettres.

Signé W. H. REINGANUM, rue Zeil, N.º 13, à Francfort-sur-le-Mein;

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le janvier : MANIFESTE de la Chambre des Comptes (du 21 décembre 1820) portant notification d'une diminution du prix du sel en débet dans le territoire appelé la *Zône*.

N. B. Dans la partie de la province de Carouge appelée la *Zône*, le prix du sel est réduit de 3 l. 75 cent. le rub, à 3 l. 12 cent. 172, correspondant à 2 sous 172 la livre poids et monnaie de Piémont.

PIÉMONT.

Turin, 6 janvier. Le 31 décembre 1820, les grandes Magistratures de l'Etat, le Corps décursional de cette ville et l'Université Royale ont été admis au baise-main de LL. MM. et de la Famille Royale. Le 1.er janvier, le Corps Diplomatique a eu l'honneur de présenter ses hommages à LL. MM. et à la Famille Royale. Il y a eu ensuite baise-main à la Cour, où ont été admis les Chev. de l'Ordre Suprême, les Grands de la Couronne, les Ministres de S. M., la Noblesse et les Officiers des troupes royales. Le soir, il y a eu baise-main pour les Dames.

— M. le Comte Mocenigo, ministre de Russie près notre Cour, est parti pour Laybach dans la nuit du 3 au 4 du courant. S. Exc. M. le marquis de S. Marsan, ministre et premier secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, est parti pour la même destination.

— La population de Turin était, au 31 décembre 1819, de 88,691, et au 31 décembre 1820, de 89,334; accroissement : 643.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 23 décembre. Le ministre de Russie en Toscane, M. d'Oubril, est appelé à Troppau; il est arrivé ici le 19 du courant.

— Les souverains alliés doivent quitter Troppau le 28 ou le 29, pour se rendre à Laybach. En passant ici, ils n'y séjourneront que très-peu. Cependant le bruit s'est répandu que les équipages de la Cour, au moment de partir pour Laybach, ont reçu un contre-ordre, auquel nous ne croyons pas.

— La mission du baron de Lebzeiern à Rome, dont l'objet n'est pas connu, fait naître beaucoup de conjectures.

24 Décembre. Les souverains partiront au plus tard le 5 janvier pour Laybach. Déjà une partie des équipages de S. M. I. est partie de cette capitale. On croit que le congrès pourrait avoir lieu à Venise.

— On attribue à une grande puissance les conditions suivantes que l'on indique comme les bases des négociations sur les affaires de Naples; ce sont les mêmes que l'on avait attribuées la France : le veto du Roi, une plus grande latitude dans la puissance royale, et deux chambres, dont une de Pairs héréditaires. On ajoute que Naples rembourserait à l'Autriche les frais de ses armemens.

ANGLETERRE.

Londres, 3 janvier. On dit qu'un traité de commerce entre ce pays et

la France est en ce moment en négociation, à des conditions qui peuvent seules le rendre utile aux deux États, la réciprocité. On parle d'une réduction de 75 à 15 pour cent des droits d'importation de certains articles.

— On apprend de S. Domingue, que, malgré les ordres du président Boyer, le peuple a massacré le fils de Christophe et quelques-uns des ministres du tyran.

— On espère encore que M. Canning restera au ministère. Sa démission n'a pas été acceptée, et il lui a été fait des représentations par un très-haut personnage.

— Les nouvelles de Carracas, du 5 novembre portent que Santa-Fé est tombé au pouvoir des royalistes; que les insurgés, battus par terre sur plusieurs points, l'ont été également sur mer. On attribue à ces divers échecs, les dispositions de Bolivar à entrer en négociation.

E S P A G N E.

Madrid, 25 décembre. On assure qu'il y a eu des troubles aux environs de Valence, à l'occasion de la translation d'une image miraculeuse qui existait dans un couvent supprimé. Les autorités ont cédé à l'opposition des gens des campagnes.

— Le gouvernement a prescrit des mesures pour la conservation des manuscrits, livres, tableaux et autres objets précieux des couvents supprimés.

— Les bandes des mécontents se multiplient sur tous les points.

— Une proclamation du *Sénat de Lisbonne*, du 13, invite les habitans de cette capitale à procéder à l'élection de leurs députés aux Cortès.

— Les commissaires envoyés par notre gouvernement à Buenos-Ayres sont arrivés à leur destination, et ils ont été parfaitement reçus.

— La peste a entièrement cessé dans l'île de Majorque, ainsi que la fièvre jaune à Cadix. A Xérès, celle-ci est à la veille de disparaître. Ces améliorations ont permis aux ports étrangers de se relâcher sur les mesures de précaution.

— Les dernières nouvelles de l'Amérique espagnole laissent espérer que Bolivar se soumettra à la métropole, moyennant un régime constitutionnel.

— On écrit de Lisbonne que le Roi de Portugal a autorisé l'établissement d'une constitution, et qu'il la sanctionnera lorsqu'elle sera achevée.

F R A N C E.

Paris, 31 décembre, 1.^{er} et 2 janvier. La cour d'assises a repris l'affaire relative aux troubles de juin dernier. L'accusé Duvergier s'est fait porter à l'audience, dans un état de faiblesse que les médecins ont déclaré incompatible avec la fatigue des débats; état occasionné par une diète obscurie du malade, que l'on a regardée comme suspecte. La cour a disjoint sa cause de celle des autres accusés et continue les débats relatifs à ces derniers.

— La chambre des Députés a voté l'adresse au Roi, à la majorité de 231 voix contre 57. L'adresse a été présentée à S. M. avec le cérémonial ordinaire.

— M. le vicomte de Châteaubriand est parti le 1.^{er} du courant pour Berlin.

3. Et 4 janvier. Il est question d'un voyage de découvertes dans le Nord, pour le printemps prochain, et dont S. M. aurait elle-même tracé le plan.

— L'intendance des Menus-Plaisirs étant supprimée, M. de la Ferté est nommé directeur des fêtes et spectacles de la cour.

— Le froid a diminué et le thermomètre est venu à 1 degré au dessous de zéro.

— Une dame de Niort est morte des suites d'une égratignure que lui avait faite un chat irrité. Rien n'a pu arrêter les progrès de la gangrène.

— Le 29 décembre, un funeste incendie a consumé à Bruxelles le palais de S. A. le prince d'Orange et les salles des Etats-généraux. Heureusement il n'a péri aucune victime.

— Les ministres ont présenté à la Chambre des Députés un projet de loi pour le recouvrement des six premiers douzièmes des impôts, et d'autres projets pour régulariser les exercices antérieurs à 1816. Le ministre s'était servi des mots *les Etats de la Nation*; cette expression a excité quelque agitation, et le ministre, sur l'invitation de s'expliquer, a déclaré qu'il entendait parler des *Chambres établies par la Charte*. Cette explication a satisfait ceux qui l'avaient demandée.

— Un courrier russe se rendant à Madrid, a passé à Bordeaux le 29 décembre.

5 Et 6 janvier. M.^{me} la comtesse de Gothland (Reine de Suède) a été reçue par S. M. à l'occasion du renouvellement de l'année.

— M. le capitaine Freycinet a été reçu en audience particulière du Roi, qui lui a témoigné sa satisfaction sur ses voyages, et lui a dit : » Vous êtes entré chez moi capitaine de frégate, et vous en sortirez capitaine de vaisseau. »

— Le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi sur la nouvelle circonscription des arrondissemens électoraux.

— L'accusé Duvergier, dans un meilleur état de santé, a reparu aux débats.
Banque de France : 1420 fr. ; 1425 fr. ; 1440 fr. ; 1455 fr. ; 1460 fr. ; 1457 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 78 fr. , 15 c. , 25 c. ; 80 fr. ; 79 fr. , 95 c.

ITALIE.

Naples, 15 décembre. La tranquillité est parfaite dans tout le royaume.

— Le Parlement a terminé les discussions touchant l'extinction de la féodalité. La discussion a été reprise avec chaleur sur la responsabilité des ministres démissionnaires touchant leur conduite politique dans les dernières circonstances. Voici le résultat du scrutin : 57 voix pour déclarer responsables les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères ; 13 contre tous les ministres ; 1 pour excepter les ministres de la justice et de la marine ; 3 pour n'atteindre que le ministre de l'intérieur.

Florence, 30 décembre. Pendant le séjour du Roi des Deux-Siciles dans cette capitale, S. M. s'est rendue avec S. A. I. et R. le Grand-Duc, au théâtre de la Pergola, où ces souverains ont été accueillis par les plus vives acclamations. S. M. est partie le 28 sur la route de Bologne.

Milan, 31 décembre. S. Exc. le comte de Strassoldo, président du gouvernement, et S. Exc. le comte de Bubna, commandant général militaire de la Lombardie, se sont rendus à Mantoue pour offrir leurs hommages à S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Modène, 23 décembre. Dans la commune de St. Félix, une femme nommée Thérèse Pignatti, par l'effet de fatigues extraordinaires, est accouchée, le 16 du courant, au 5.^e mois de sa grossesse, de cinq fœtus, dont deux mâles et trois du sexe féminin; l'un a vécu sept heures et les autres ont donné des signes de vie. La forte constitution de cette femme et quatre couchés précédentes où elle a fait chaque fois deux jumeaux, dont quatre vivent encore, font présumer qu'elle aurait pu donner cette fois le rare exemple de l'accouchement à terme de cinq enfans bien conformés.

S U I S S E.

Lausanne, 4 janvier. Le Directoire fédéral, fixé depuis deux ans à Lucerne, étant au terme de ses fonctions, les archives, la chancellerie et les sceaux de la Confédération ont été transférés, le 31 décembre 1820, à Zurich, qui sera le canton directeur pour 1821 et 1822.

V A R I É T É S.

AGRICULTURE — De l'usage du Plâtre comme engrais.

L'attention des agriculteurs se portant beaucoup depuis quelque tems sur l'emploi du gypse ou plâtre considéré comme engrais, nous croyons que les lecteurs verront avec intérêt un mémoire sur cet objet, communiqué à la Société d'Agriculture de Lyon, par M. le docteur Socquet, ancien Professeur de Chimie, et qui a été inséré dans les Annales de l'Agriculture française.

L'auteur, après avoir exposé une série de nombreuses expériences et les résultats qu'elles ont produits, continue ainsi :

» D'après tout ce qui précède, je vais établir, en peu de mots, la théorie des bons effets du plâtre sur les prairies artificielles, en la déduisant immédiatement des résultats fournis par l'expérience, de la nature ou constitution chimique même du plâtre, et des lois qui régissent les fonctions et la vie des végétaux.

» La présence et le renouvellement de l'air atmosphérique est aussi indispensable à la vie des végétaux qu'à celle des animaux. Les uns et les autres meurent dans le vide, ou dans une atmosphère qui n'est pas renouvelée.

» Les animaux ont essentiellement besoin de puiser dans l'atmosphère, au moyen de leurs organes respiratoires, de l'oxygène qui se combine avec le carbone excédant du sang, et ne tarde pas à être expulsé au dehors, combiné avec ce carbone excédant, sous forme d'acide carbonique. Les végétaux ont à leur tour besoin de puiser dans l'atmosphère, au moyen de leurs organes respiratoires, qui sont les feuilles, de l'acide carbonique. Celui-ci est bientôt décomposé dans le parenchyme vert des feuilles, qui rejettent au-dehors l'oxygène, et retiennent et s'approprient, comme aliment, une partie de la base carbonée de l'acide décomposé.

» La respiration a donc un but et des résultats directement opposés dans ces deux classes d'êtres organiques vivans; mais, d'autre part, une atmosphère surchargée d'acide carbonique nuit à la végétation des plantes, de même qu'une atmosphère surchargée d'oxygène nuit à la vie des animaux. La nature a posé des limites au-deçà et au-delà desquelles les fonctions vitales des deux systèmes ne sauraient se maintenir dans un équilibre convenable d'énergie et d'activité. Décarboniser le sang dans les animaux, désoxygéner les sucs séveux dans les végétaux, tel est, en deux mots, le résultat et le but de l'acte de la respiration dans ces deux règnes.

Dans les animaux bien constitués, l'acte respiratoire n'a besoin, pour se soutenir perpétuellement, d'aucun stimulant particulier, hors la présence de l'air atmosphérique dans les organes respiratoires. Dans les végétaux, au contraire, la respiration ne saurait avoir lieu et se soutenir sans l'action immédiate de la lumière solaire exclusivement, soit diffuse, comme lorsque les nuages tamisent les rayons solaires, soit rayonnante, comme lorsque les rayons solaires frappent la terre au travers d'une atmosphère sans nuages.

» Aussi la nuit, les plantes n'inspirent point d'acide carbonique, et n'expirent point d'oxygène; ce n'est qu'au grand jour qu'elles absorbent abondamment le premier, et qu'elles exhalent en même proportion le second.

» La lumière semblait donc devoir être considérée jusqu'ici comme l'unique agent chimique capable de produire la désoxygénation des sucs des plantes, ou pour mieux dire, de provoquer l'exhalation de leur oxygène surabondant, en déterminant par là même une plus grande absorption d'acide carbonique.

» Mais les sulfures alcalins, terreux et métalliques, convenablement préparés, sont employés tous les jours comme moyens désoxygénans très-actifs et très-puissans. Ils agissent comme corps désoxygénans sur presque tous les corps oxydés, soit que ceux-ci soient à l'état solide ou liquide, soit que l'oxygène lui-même soit à l'état de gaz; et cela indépendamment de toute condition de température et d'humidité, et

même sans aucun concours de la lumière. Un nombre infini de procédés d'analyse chimique, de procédés de teinture et d'arts industriels, de manufactures, sont exclusivement fondés sur la propriété éminemment désoxygénante des sulfures.

» C'est donc en secondant puissamment, en suppléant même en partie le pouvoir désoxygénant de la lumière sur le parenchyme vert des feuilles des plantes herbacées, que le plâtre calciné, employé comme engrais, devient si avantageux pour fertiliser les prairies artificielles. Aussi tous les phénomènes qui se rapportent au plâtrage de ces prairies, s'expliquent-ils bien naturellement, et sans exception (au moins jusqu'ici apparente), d'après cette simple théorie.

» En effet, 1.^o tout plâtre qui n'a été que desséché sans être passé, au moins en grande partie, à l'état de sulfure par la calcination, est nul dans ses effets comme plâtre pour engrais. Les expériences des numéros 7 et 5 l'ont prouvé.

» 2.^o Tout sulfure calcaire artificiel, bien préparé, remplace parfaitement le plâtre calciné pour engrais dans les prairies artificielles.

» 3.^o Plus un gypse contiendra de sulfate calcaire, et plus ce dernier sera convenablement calciné par un contact immédiat avec le charbon, meilleure en sera la qualité comme plâtre pour engrais. L'expérience a confirmé encore la théorie sur ce point, car les plâtres qui contiennent beaucoup de substances étrangères ou de carbonate calcaire, les vieux plâtres eux-mêmes soumis de nouveau à la calcination pour être ramenés à l'état de sulfure, les plâtres calcinés pour engrais qui se sont régénérés en sulfate, soit par un contact trop étendu ou trop long-tems maintenu avec l'air atmosphérique, soit par imbibition d'humidité, tous ces plâtres, dis-je, sont de nul effet, ou à peu près sur des prairies artificielles, attendu qu'ils ne contiennent déjà plus ou presque plus de sulfure calcaire pur, seul agent désoxygénant.

La suite à un autre Numéro.

A N N O N C E.

ANNUAIRE ECCLÉSIASTIQUE des Duchés de Savoie et d'Aoste, et des autres lieux qui forment la Province Ecclésiastique de l'Archevêché de Chambéry, an de grâce 1821. Ancecy, chez Alexis Burdet, imprimeur-libraire du Clergé; à Chambéry, chez Puthod; et chez les principaux libraires des Etats de S. M.

Nous avons recommandé, l'année dernière, et nous recommandons encore à l'attention du public, l'utile entreprise de cet Annuaire. Nous répétons à ce sujet ce que nous avons dit à l'occasion de *L'Almanach du Duché de Savoie*, que les recueils de ce genre sont d'une utilité qui sera de plus

en plus sentie dans l'avenir. Celui-ci pourra être considéré, avec le temps comme de véritables annales ecclésiastiques, où l'on trouvera dans la suite des documens précieux dont la négligeance ou l'oubli eussent été des pertes réelles pour l'histoire du pays. L'utilité de ce recueil serait encore incontestable, quand il ne contiendrait que le tableau annuel de la Cour de Rome, celui des églises des Etats de S. M., celui du personnel plus détaillé de la Métropole de Chambéry et celui des institutions religieuses établies dans son ressort. Le cadre adopté par l'Editeur y ajoute un grand intérêt de plus, en y donnant une place aux articles nécrologiques, aux anecdotes édifiantes et autres détails qui appartiennent à l'histoire religieuse du pays. L'Annuaire de 1821 contient, sous ces derniers rapports, plusieurs articles qui méritent l'attention des lecteurs. Il est à désirer que l'Editeur s'occupe de bonne heure chaque année de préparer ses matériaux, afin de recueillir tout ce qui peut intéresser davantage le public, et de pouvoir donner à tems tous les soins nécessaires à l'impression.

A V I S.

La commune de Leschaux, province de Genève, donnera à ferme pour neuf ans, à l'extinction des feux, le 20 janvier courant, à neuf heures du matin, dans la salle consulaire, les prés et chalets qu'elle possède sur la montagne de Semenot. Le cahier des charges et conditions est déposé chez M. le Syndic, où l'on pourra en prendre connaissance.

A U T R E A V I S.

M. THENADRY, Chirurgien-Oculiste, approuvé, pour le département du Rhône, par la Faculté de Médecine de Strasbourg, a l'honneur de prévenir le public qu'il passera incessamment dans cette ville.

L O G O G R I P H E.

On me voit dans la sacristie ;
 J'appartiens à trois animaux.
 Sur mes trois derniers pieds, je refuse ou je nie ;
 Et sur les deux premiers, je puis me trouver faux.
 Sur quatre pieds, dont l'un reste inutile,
 Je suis connu pour être fort agile.
 Le mot de la dernière Charade est *mi-graine*.

MARCHÉS de Chambéry des 2 et 4 janvier 1821.

	Prix :	LE VRISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
BLED:					
Froment,		16	56	20	38
Seigle		9	00	11	76
Orge		0	00	0	00
Sarrasin.		0	00	0	00
Maïs		8	00	10	46
Avoine (1).		10	50	7	32
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	34
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 voies en hectolitre:
 Froment . . . 813
 Seigle . . . 765
 Avoine . . . 434

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 5 janvier.

N.^{os} 8 — 2 — 44 — 70 — 62.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 janvier. Dans notre N.º du 29 décembre dernier, nous avons dit que les 1600 liv. destinées à l'entretien de quatre élèves à l'École royale vétérinaire, étaient fournies à raison de 200 liv. par chacune des huit Provinces de ce Duché. Cet énoncé contient une inexactitude que nous nous faisons un devoir de rectifier. Voici quelle est la répartition des 1600 liv. entre les huit Provinces.

Savoie-propre, 323 l. 90 c.; *Carouge*, 139 l. 50 c.; *Chablais*, 116 l. 80 c.; *Faucigny*, 251 l. 70 c.; *Genevois*, 290 l. 50 c.; *Haute-Savoie*, 112 l. 45 c.; *Maurienne*, 183 l. 40 c.; *Tarentaise*, 181 l. 75 c.

— Le 11 du courant, est décédée en cette ville dame Eléonore Gomet, veuve Martin, âgée de 103 ans. Mariée à 45 ans, elle a eu deux enfans et a été relevée à 48 ans. Cette femme a joui, presque jusqu'au jour de sa mort, d'une santé parfaite et du libre usage de ses facultés corporelles et intellectuelles. Douée d'un esprit juste et d'une grande mémoire, elle avait le rare avantage de faire goûter son intarissable babil sur le tems passé.

AVIS aux Pensionnaires ecclésiastiques.

Les Pensionnaires Ecclésiastiques de la province de Savoie-propre sont prévenus que le payement du 2.^m semestre 1820, a été ouvert à la trésorerie de la province le 15 du courant, et qu'il sera clos le 20 février prochain.

PIÉMONT.

Turin, 13 janvier. Le onze du courant, quatre étudiants de l'Université ont paru au théâtre d'Augennes avec une espèce de *bonnet rouge* sur la tête. L'un d'eux fut arrêté au sortir de la salle, et tout-à-coup un grand nombre d'étudiens cherchèrent à le délivrer; mais la ferme contenance de l'Adjudant de place Pelissetti rendit leurs efforts inutiles. Le lendemain après midi, de nombreux étudiants rassemblés dans la cour de l'Université demandaient à grands cris l'élargissement de leurs compagnons arrêtés. Les supérieurs et même S. Exc. le Chef de la Réforme employèrent inutilement tous leurs efforts pour apaiser cette jeunesse inconsidérée; le désordre toujours croissant ne laissait plus de milieu entre céder à la sédi-

tion ou la réprimer par la force. La troupe commandée répondit par le cri de *Vive le Roi!* S. Exc. le Gouverneur lui recommanda, au nom de S. M., une grande modération envers cette jeunesse égarée; et le Commandant de la place la conduisit lentement, pour laisser aux moins violens le tems de se retirer. Au moment où elle voulut s'emparer de la porte, les étudiants qui s'étaient barricadés avec les bancs des classes, firent tomber sur elle une pluie de pierres. Enfin elle parvint à occuper la porte aux cris de *Vive le Roi!* répétés par le peuple, qui désapprouvait hautement l'insubordination de cette jeunesse. Ceux qui voulurent s'obstiner ou s'ouvrir un passage au travers des haionnettes, ont été arrêtés; 18 sont blessés, dont 2 le sont grièvement. Quelques officiers et soldats ont éprouvé de fortes contusions, et un capitaine a reçu un coup de stylet. On a remarqué quelques pistolets. Cette jeunesse n'était sans doute qu'égarée, mais l'Autorité, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et les ménagemens les plus paternels, ne pouvait ni ne devait céder à une telle sédition. S. M. avait défendu de faire feu dans aucun cas; et, de fait, les armes n'étaient pas chargées.

Extrait de la Gazette Piémontaise.

— Le 2 de ce mois, la Gour a pris pour six jours le deuil, à l'occasion de la mort de S. A. R. la princesse de Saxe.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 30 décembre. Le prince de Metternich, le marquis de Caraman, ambassadeur de France, le prince de Hardenberg et le comte de Golowkin sont ici. Les comtes Capo-d'Istrias et de Nesselrode viennent avec l'Empereur Alexandre, qui arrive aujourd'hui. Tout se dispose pour les conférences de Laybach. Le comte Joseph d'Esterrazy est parti pour aller au devant du Roi de Naples. LL. MM. partent pour Laybach le 2 ou le 3 janvier. Le Roi de Prusse est en route pour s'y rendre. Il paraît que le congrès sera tres-nombreux.

— Le Roi de Prusse est attendu ici le 5 janvier. Le grand-duc de Toscane et le duc de Modène sont, dit-on, attendus à Laybach, ce qui n'est pas assuré.

ANGLETERRE.

Londres, 10 janvier. M. Grenier, porteur des dépêches de S. Exc. M. le duc. Decazes, a été attaqué par deux hommes à pied et trois à cheval, qui l'ont blessé à coups de sabre; il a signalé ces derniers comme des hommes accoutumés à manier le sabre. Toute la police de Bouwstreet a été mise sur pied. Le Roi a fait promettre, par une proclamation, 200 liv. sterl. à celui qui livrerait l'un des coupables.

— On va élever, sur une des places de Londres, un monument de bronze en l'honneur du feu Roi Georges III.

— Le *Courrier* dément le bruit d'une nouvelle prorogation du Parlement.

— On dit que le ministère propose un traitement annuel de 50 mille liv. sterl. pour la Reine, avec la condition de son éloignement de la Cour et même de l'Angleterre.

— M. Robinson est destiné à être le successeur de M. Canning.

— La Reine a reçu la fâcheuse nouvelle de la mort du prince Auguste de Brunswick, son frère.

E S P A G N E.

Madrid, 1.^{er} janvier. Le 24 décembre, la frégate *In Nueva Veloz*, chargée de 345 mille piastres est arrivée à Cadix, où l'on attendait encore la *Sabine* chargée aussi d'une forte somme.

— On assure que la réunion des Cortès qui devait avoir lieu le 1.^{er} mars, sera avancée d'un mois.

— Les nouvelles de Naples font ici une grande sensation, et l'on n'est pas sans inquiétude sur le résultat du congrès de Laybach, qui nous touche de près.

F R A N C E.

Paris, 7, 8 et 9 janvier. A l'ouverture de la discussion du projet de loi relatif aux six douzièmes de l'impôt, le général Donnadiou prenant la parole contre le projet, a prononcé un long discours où il s'est plaint d'abord amèrement de l'alliance des royalistes avec le ministère. Il a ensuite vivement accusé les ministres et lancé en particulier deux traits piquants, l'un contre le président du ministère, l'autre contre le ministre de la justice. Il a accusé les ministres d'avoir offert cent mille francs à un député en dédommagement d'une fonction. Des cris à l'ordre! se sont faits entendre; M. De Serre a sommé le général de prouver son assertion; celui-ci a dit qu'il était prêt à nommer les personnes. Les uns ont demandé qu'il nommât le député, d'autres s'y sont opposés. Le général a conclu qu'il ne votait pas même pour un douzième. M. de Villèle a réfuté en peu de mots le discours du général, et la discussion a pris la marche ordinaire. M. Etienne a voté pour trois douzièmes seulement. Il a été réfuté par M. Pasquier. M. de Lalot a voté en faveur du projet dans sa totalité.

— Le 2 janvier, l'ancien hôtel de Provins, où était une bibliothèque de 10,000 vol., a été la proie des flammes.

— Un journal annonce qu'il va partir pour St. Domingue des commissaires chargés de traiter avec le président Boyer.

10 Et 11 janvier. Les journaux de Madrid du 28 décembre annoncent que l'ordre a été donné d'exécuter à la lettre la loi contre les sociétés populaires. Une de ces réunions à Madrid a rédigé une protestation en forme d'adresse au Roi.

— On écrit de Trieste que M. Fouché, duc d'Otrante, est mort le 26 décembre; dans son hôtel de Cavanna.

— On assure, dit une lettre de Naples, du 23 décembre, que le duc de Gallo a écrit de Florence des choses très-alarmantes sur le maintien de la constitution, et que l'on tient ces lettres très-cachées.

— M. de Girardin a prononcé contre le projet de loi des six douzièmes, un long discours fréquemment interrompu par le tumulte et les cris à l'ordre, dans lequel il a fortement attaqué les ministres, auxquels il refuse sa confiance. Il n'a voté que pour quatre douzièmes. La discussion a été fermée, et le projet adopté par 268 boules blanches, contre 65 noires.

— M. le procureur-général a terminé, à la Cour des Pairs, la lecture de son réquisitoire touchant la conspiration du 19 août.

— On assure qu'un de nos contre-amiraux a proposé un système télégraphique, qui, loin de rien coûter au gouvernement, lui produirait un bénéfice, garantirait le secret et la fidélité des dépêches et procurerait au commerce de grands avantages.

12 Et 13 janvier. La Chambre des Pairs a adopté, à l'unanimité, la loi sur les six premiers douzièmes de l'impôt.

— On écrit de Dijon qu'un anglais s'y est amusé pendant jours à jeter des écus de 5 fr. par la fenêtre.

— M. Chape contredit publiquement les avantages attribués au télégraphe nautique dont il est parlé plus haut, sur celui actuellement employé.

— A Dusseldorf, la glace du Rhin portait les voitures, le 3 janvier.

— A Londres, on craint d'être enseveli sous la neige; et au 9 janvier, on y éprouvait depuis quinze jours 10 à 12 degrés de froid.

Banque de France: 1455 f.; 1450 fr.; 1445 f.; 1447 f., 50 c.; 1462 f., 20 c.

Cinq pour cent consolidés: 80 fr., 15 c.; 80 fr.; 80 fr., 10 c.; 80 fr., 20 c., 15 c.

ITALIE.

- Naples, 30 décembre. Le Parlement a établi une commission de guerre, chargée de l'informer chaque jour de l'état de défense du royaume. Le plan de défense proposé par l'ex-ministre Carrascosa, n'a subi aucun changement. Une junte de généraux, sous la présidence du Prince Régent, s'occupe de tout ce qui concerne cet objet.

— La nouvelle du départ du Roi a causé une agréable sensation à Palerme.

— A la suite de plusieurs discussions, les ex-ministres Ricciardi, de Thomasi, Carrascosa et Macedonio, avaient été mis hors d'accusation. Les deux autres, le comte Zurlò et le duc de Campochiara ont été interrogés dans la séance du 26. A la suite des éclaircissemens qu'ils ont donnés, et après de nouveaux débats, il a été résolu que la décision à cet égard serait indéfiniment ajournée.

— Les bâtimens qui ont transporté S. M. sont de retour de Livourne.

Rome, 3 janvier. Le 30 décembre, est arrivé ici S. Exc. le baron de Lebzelter, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Autriche près la cour impériale de Pétersbourg.

Venise, 6 janvier. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé de Mantoue, en très-bonne santé, le 3, à Vicence, d'où il est parti pour Udine; il a dû arriver le 5 à Goritz, le 7 à Adelberg, et le 8 à Laybach. A son passage à Modène, il a été reçu au palais de LL. AA. RR., où S. A. R. I. la duchesse de Parme, est venue embrasser son auguste aïeul maternel. Le voyage du Roi se trouve prolongé de quelques jours, à cause des neiges abondantes qui ont retardé son passage dans les Apennins.

A V I S.

M. Jean Loque, banquier et receveur de rentes, à Paris, rue Croix-Petits-Champs, N^o 25, offre ses services aux familles qui désireraient

obtenir des renseignemens ou mortuaires des militaires Italiens ou Sardes ,
décédés au service des armées françaises.

A cet effet , on doit produire les documens suivans :

- 1.° Les noms et prénoms du militaire et ceux de ses père et mère ;
- 2.° Le corps dans lequel il est entré au service ;
- 3.° L'année de la conscription ;
- 4.° Le N.° du régiment , du bataillon et de la compagnie dans lesquels
il servait à l'époque de sa disparition ;
- 5.° La date des dernières nouvelles qu'il a données.

Tous ces renseignemens doivent être lisiblement écrits , les noms surtout.

M. Loque a pour correspondans , à Chambéry , MM. *Forest et Genoud*.

La réponse partira de Paris 8 jours après que la demande sera parvenue
à M. *Loque*.

AUTRE AVIS.

Maison à vendre , composée d'une boutique , arrière-boutique , trois pièces
au premier , plus un galetas , le tout en très-bon état , prenant jour sur
la rue Neuve des Casernes , et celle du Larit. S'adresser à Mademoiselle
Blanche Morin , débitante de tabac , faubourg Montmélian , à Chambéry.

VARIÉTÉS.

SUITE du Mémoire sur l'usage du Plâtre employé comme engrais.

4.° Il faut plâtrer par un tems disposé à l'humidité , très-
légèrement venteux , et à l'époque où les plantes offrent le plus
de surface pour recevoir la poussière désoxygénante , et où les
organes expiratoires de l'oxygène et ceux inspiratoires de l'acide
carbonique sont plus souples , plus vigoureux , plus multipliés et
plus long-tems exposés à l'action solaire vivifiante. La théorie
est ici encore parfaitement d'accord avec la pratique. Par un
tems humide , le sulfure calcaire tend plus rapidement à se
convertir en sulfate , en hyposulfate et , enfin en sulfate ; trois
degrés d'oxygénation qu'il doit parcourir principalement aux dé-
pens de l'oxygène exhalant du feuillage des plantes. L'humidité
le rend encore plus adhérent à ce même feuillage. Un petit vent
léger disperse et répartit sur tous les étages des feuilles la pou-
ssière du plâtre. L'époque la plus avantageuse pour le plâtrage ,
est celle où tous les rangs des feuilles de chaque tige sont encore
parfaitement souples et verts , où leur surface présente de nom-
breuses duplicatures qui retiennent la poussière du plâtre , tout
en multipliant les surfaces dont le duvet favorise encore l'adhé-
rence des molécules gypseuses les plus fines , en les appliquant
directement sur les organes ou points respiratoires.

» Après l'époque où les plantes auront acquis un grand degré d'énergie et un état de développement complet, tant des organes respiratoires que de ceux qui appartiennent aux fonctions d'absorption, de nutrition et d'assimilation, alors l'action solaire suffira seule pour maintenir et fortifier le ton, la vigueur et le développement de leur vie, actuellement imprimés fortement à tous les systèmes de l'organisation végétale : le secours subsidiaire du sulfure calcaire, comme agent désoxygénant, devient inutile; peut-être deviendrait-il nuisible en surexcitant la sensibilité vitale.

» Mais l'expérience à son tour prouve qu'un second plâtrage, sur une même coupe, nuit plutôt qu'il n'est avantageux, et que même tout nouveau plâtrage est à-peu-près inutile dans le cours d'une même année, lorsque celui du printemps a été bien fait sous tous les rapports. Tel est l'usage, et telle est la conviction des agriculteurs les plus éclairés et les mieux exercés. Les expériences qui précèdent, au reste, établissaient les mêmes résultats et la même théorie.

» Nous avons dit que l'inspiration de l'acide carbonique était toujours dans un rapport constant et proportionné à l'exhalation de l'oxygène; cette assertion est déduite d'expériences directes, faites en vases clos par des expérimenteurs exacts, aussi habiles physiciens que profonds physiologistes, les *Inghenhouz*, les *Seenebier*, les de *Soussure*, les *Knight* etc.

» De cette observation découle la conséquence que, plus l'on favorisera l'expiration de l'oxygène dans les plantes, plus l'on secondera et l'on activera l'absorption dans ces mêmes plantes, de l'acide carbonique tiré de l'atmosphère. Or, les mêmes observateurs ont encore prouvé, par des expériences décisives, que l'acide carbonique fourni successivement en dose convenable, toujours sous l'influence de la lumière solaire, à une certaine classe de plantes herbacées, suffirait seul au plein et entier développement, à la nutrition et à l'assimilation parfaite de toutes les parties et à toutes les sécrétions de ces plantes, jusqu'à l'époque de leur floraison, sans que, jusqu'alors, ces plantes eussent besoin de tirer aucun aliment, l'eau exceptée, du sol sur lequel elles étaient implantées. Ce sol artificiel, en effet, était formé tantôt de lithargie bien lavée, tantôt de verre pilé, tantôt de quartz pilé, tantôt d'éponge bien lavée; donc le plâtre, qui seconde merveilleusement, par sa

qualité éminemment désoxygénante, l'action de la lumière solaire, sollicitera une plus rapide, une plus abondante absorption d'acide carbonique dans les feuilles, organes inspiratoires nutritifs des plantes; les racines alors n'auront pas besoin de pomper du sol, en aussi grande quantité, des sucs alimentaires fournis par les engrais; l'excès même de nourriture accumulée dans les feuilles et les tiges par suite d'une abondante absorption d'acide carbonique, pourra être reporté de haut en bas par une circulation de retour vers les racines, et donner à ces dernières un accessoire important de substance nutritive propre à les rendre plus vigoureuses, plus étendues, et plus actives dans leurs fonctions. Ce surcroît de vie les rendra capables de pousser de robustes tiges et de porter d'abondans et nouveaux feuillages pendant trois à quatre récoltes consécutives, dans une même saison, sans avoir besoin d'un nouveau plâtrage dans la même année; même par suite de cet état de vigueur imprimé dans les racines devenues très-robustes par un surcroît de nourriture venu d'en haut à l'époque du premier plâtrage, on sent d'avance que les organes inspiratoires et expiratoires des tiges et des feuilles, qui naîtront de ces vigoureuses racines, n'auront pas besoin d'être activés pendant ces deuxième et troisième végétations herbacées d'une même année, puisque ces racines pourront même encore recevoir, successivement, un surcroît de sucs nourriciers d'en haut; qu'ainsi le sol se trouvera réellement, jusqu'à un certain point, amendé au lieu d'être épuisé.

Les expériences rapportées plus haut, ont prouvé directement que, par suite du plâtrage, les racines fournissent un poids plus considérable de leur propre substance sous une même étendue de terrain; que cet effet se propageait sur les coupes suivantes d'une manière assez avantageuse, pour qu'on dût s'exempter de nouveaux plâtrages dans une même saison, et que cet effet enfin s'étendait même aux années suivantes, quoiqu'on dût, malgré cela, plâtrer nouvellement à chaque printemps.

Ces dernières considérations prouvent qu'aucune des deux hypothèses spécieuses, émises jusqu'à ce jour sur les bons effets du plâtrage, comme engrais, n'est suffisamment fondée, quoique proposée par deux des plus habiles physiiciens de notre temps. La première est celle de M. Pictet, de Genève, qui

pense que le plâtre agit comme simple stimulant de l'excitabilité vitale des plantes; la seconde est celle publiée dernièrement par le célèbre *Davy*, qui présume que le plâtre entre comme élément très-actif de nutrition dans les sucs des plantes.

» Dans l'une et l'autre des deux hypothèses, le sol étant plâtré une seule fois par an, le stimulant d'une part, et la partie alimentaire de l'autre, manqueraient aux deuxième, troisième et quatrième coupes.

» Dans l'une et l'autre hypothèse, le plâtrage sur le sol pouvant affecter les racines, devrait offrir quelque avantage, ce qui est contraire à l'expérience; dans la dernière surtout, l'analyse devrait montrer autant de sulfate de chaux dans les deuxième, troisième et quatrième coupes qui n'ont pas été plâtrées, que dans la première qui l'a été, ce qui est contraire à la raison et à l'expérience.

La suite à un autre Numéro.

E N I G M E.

On déplore souvent ma stérilité abondance;
 Pourtant mon nom jadis régnait avec honneur;
 Mais tout du changement subit la triste chance,
 Tout vieillit ici bas, tout imite la fleur.
 Dans des tems plus heureux, j'étais une richesse;
 C'est moi qui du génie exposais les trésors.
 Mais je suis maintenant un signe de détresse,
 Et tous mes ornemens ne sont qu'un vain dehors:
 Plaignez qui dessous moi veut cacher sa misère;
 Mais plaignez encor plus les dupes qu'il va faire.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *fanon*, où l'on trouve *non*, *fa* et *fanon*, qui se prononce *fan*.

MARCHÉS de Chambéry des 9, 11 et 13 janvier 1841.

	LE VEISSÈL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
BLÉ:				
Froment, <i>Prix</i>	16	43	20	21
Seigle	8	50	11	11
Orge	0	00	0	00
Sarrasin	5	00	6	54
Mais	8	74	11	43
Avoine (1).	19	67	13	72
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	34
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. . 0. 813
 Seigle. . . 0. 765
 Avoine . . . 1. 434

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 13 janvier.

N.^{os} 80 — 81 — 76 — 18 — 14.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi , 26 janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 janvier. Voici la décision de S. M. touchant l'Université Royale de Turin :

» Le Magistrat de la Réforme dans l'Université Royale des Etudes
» S. M. a ordonné :

» I. Que les classes de nécessité interrompues recommenceront lundi 22 du courant, dans les salles qui seront incessamment indiquées par Nous.

II. Qu'en conformité du projet déjà approuvé par S. M., le palais de l'Université reste destiné aux examens, aux exercices publics et à l'agrandissement nécessaire de la Bibliothèque et des Musées.

» III. Que les études faites dans celles des écoles des chefs-lieux de division ou de province, que nous désignerons, vaudront pour le présent comme celles qui se feraient à Turin; en conséquence, les étudiants provinciaux qui n'ont pas de motif particulier et la permission de rester en cette ville, doivent se retirer ou chez eux ou auprès des dites écoles.

» IV. Que les Séminaristes, les Etudiens du Collège des Provinces, les Pensionnaires du Collège Caccia sont exceptés des dispositions de l'article précédent, et qu'il n'est rien changé à ce qui concerne l'Ecole vétérinaire.
» A Turin, au Palais de l'Université Royale, le 16 janvier 1821.

» Par ledit Excell.^{me} Magistrat *signé* DONAUDI, Secr.

— Par Patentes du 11 novembre dernier, M. le Médecin Guillard, Docteur de la Faculté de Montpellier, Médecin des hôpitaux de Chambéry, et Vice-Protomédecin dans ce Duché, a été nommé Médecin de S. A. S. le Prince de Carignan et de S. A. R. la Princesse son Epouse, en Savoie, avec tous les honneurs attachés à ce titre. Cette nomination, très-honorable pour le Médecin qui en est l'objet, ne l'est pas moins pour notre pays, comme étant un témoignage particulier de l'estime de S. A. S. envers la Savoie, en même tems qu'elle est une preuve du soin qu'Elle prend d'encourager et d'honorer la pratique des sciences utiles à la société.

NÉCROLOGIE.

Des circonstances particulières, qu'il est inutile d'exposer ici, nous ont empêché de recevoir, dans le tems, quelques renseignements dont nous

avions besoin pour donner un article sur feu M. Tôchon, d'Annecy. Nous avons pensé que ces circonstances, indépendantes de notre volonté, ne nous dispensaient pas d'acquiescer, quoiqu'un peu tard, une dette envers la mémoire d'un homme qui a honoré son pays; il est toujours tems de faire un acte de justice.

M. *Joseph-François Tôchon* naquit à Annecy, le 1.^{er} novembre 1772. Il était fils de Louis - Michel Tôchon, ancien magistrat. Après avoir fait ses études avec distinction à Annecy, il se rendit à Turin pour étudier le Droit, et fut reçu docteur dans le courant de juin 1792. Il commençait sa pratique au Bureau de l'Avocat des Pauvres, lorsque les troupes françaises entrèrent en Savoie. Par l'effet de la requisition militaire qui eut lieu en 1793, de tous les jeunes gens de 18 à 25 ans, il fut obligé de servir en qualité de simple soldat. En 1795, il fut promu au grade de sous-lieutenant, adjoint à l'état-major de la place de Toulon; peu de tems après, à celui de lieutenant, et successivement à celui de capitaine, toujours adjoint à l'état-major.

En 1798, il était adjoint au général Royer. A cette époque, il quitta le service et épousa Mlle Humbert, du Havre, qui lui apporta une grande fortune. C'est dès-lors qu'il se livra à l'étude des antiquités. Il fit un voyage en Italie; son projet était de se rendre à Naples et de visiter les ruines d'*Herculanum* et de *Pompeia*; mais la guerre qui désolait alors ces belles contrées, lui ôta l'espoir et les moyens de satisfaire sa curiosité. Il recueillit néanmoins un grand nombre d'objets précieux, qui formèrent le premier noyau de la riche et belle collection qu'il avait à Paris.

Dès-lors il continua ses études et ses recherches; et son cabinet devint le rendez-vous de tous les amateurs des monumens de l'antiquité et des savans les plus distingués dans la Numismatique, qui était l'objet spécial de sa prédilection. On visitait avec empressement les antiques et les belles médailles qu'il avait réunies à force de soins et de dépenses, et sur lesquelles il donnait des notes et des renseignemens du plus grand intérêt; aussi sa collection avait-elle acquis une juste réputation. L'auteur de la présente Notice a vu, à leur passage à Chambéry, plusieurs savans étrangers qui parlaient avec éloge du cabinet de M. Tôchon et des connaissances du propriétaire.

En 1815, il publia une *Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus VII Evergètes Sidètes, Roi de Syrie*, etc., in-4.^o avec fig. Paris, chez L. G. Michaud.

En 1816, il publia 1.^o une *Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan*, in-4.^o, fig. *ibid.*; 2.^o une *Dissertation sur l'inscription grecque Iasonos Lykion et sur les pierres antiques qui servaient de cachet aux médecins oculistes*, in-4.^o, fig. *ibid.*

Enfin, en 1817, il a publié un *Mémoire sur les médailles de Marinus etc.*, et une *Notice sur une médaille de l'empereur Josapianus*; in-4.^o, fig. *ibid.*

Ces ouvrages ont été annoncés dans le *Journal de Savoie*, aux époques de la publication des trois derniers.

Au commencement de décembre 1816, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris avait élu M. Tôchon à la place vacante dans

son sein par la mort de M. Ginguéné. Le 14 mars suivant, il lut à cette Académie le Mémoire sur les Médailles de Marinus; et le 31 octobre de la même année, il lut la Notice sur la Médaille de Jotapianus.

Nous avons, sur les divers ouvrages de M. Töchon, le jugement de quelques-uns des maîtres de l'art.

Dans le *Journal des Savans*, de mars 1817, feu M. Visconti a rendu compte des trois premiers Mémoires indiqués ci-dessus. Il reconnaît dans l'auteur une excellente critique par rapport à l'histoire et à la science des médailles. Il combat, avec décence et politesse, quelques-unes des explications de M. Töchon, mais partout il se plaît à reconnaître les lumières de l'auteur. M. Visconti partage complètement l'opinion de notre compatriote sur le sens de l'inscription grecque rapportée ci-dessus. Quant aux cachets des médecins oculistes, il est souvent d'accord avec M. Töchon; mais en adoptant la plupart de ses interprétations, il en rejette aussi quelques-unes, et il fait convenir qu'il appuie sa critique sur de savantes recherches et sur une profonde érudition.

M. Letronne, dans le *Journal des Savans* du mois de juin 1818, analyse les Mémoires sur les médailles de Marinus et de Jotapianus. Il approuve, sur les premières, les opinions de M. Töchon, qu'il nomme un *savant Numismatiste*, et il ne paraît pas éloigné d'adopter ses conjectures sur l'autre.

Feu M. Millin a rendu à M. Töchon un témoignage non moins favorable que celui des savans collaborateurs du Journal dont nous venons de parler. Nous renvoyons à ce sujet les lecteurs au *Magasin Encyclopédique* (Année 1816, tome II) et aux *Annales Encyclopédiques* (Cahier de juin 1818).

A la science des médailles et à des connaissances variées, M. Töchon réunissait un caractère très-obligé et les qualités personnelles les plus louables. Ce qui le distinguait principalement et le rendait cher à ses compatriotes, c'est l'empressement qu'il mettait à les accueillir et à leur rendre tous les services qui étaient en son pouvoir. Il est peu de Savoisiens parmi ceux qui se sont trouvés à Paris, qui n'aient été dans le cas de recevoir des preuves non équivoques de sa bienveillance. Il se plaisait surtout à encourager les jeunes gens et à leur servir de père : sa maison leur était constamment ouverte.

M. Töchon fut Membre de la Chambre des Députés de France, dans la session de 1815.

Nous avons dit plus haut à quelle époque il fut reçu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. L'Académie Royale des Sciences de Turin, dans sa séance du 17 janvier 1819, le nomma au nombre de ses Membres non-résidans.

M. Töchon était venu, en 1815, prendre les eaux d'Aix en Savoie. Depuis lors, sa santé n'avait fait que s'altérer de plus en plus; et, à la suite de plusieurs attaques d'apoplexie, il est mort à Paris, le 9 août 1820, à l'âge de 47 ans et 9 mois. Le lendemain, une députation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres assista à ses obsèques, et son estimable et savant confrère M. Letronne prononça sur sa tombe un discours où il loua également les connaissances de l'antiquaire et les qualités de l'homme privé.

N. B. Cet article est extrait d'une Notice plus étendue rédigée pour une autre destination.

Les terres seigneuriales de Grossdickau et de Wattietitz,

Situées en Bohême, à quinze milles de Prague, évaluées judiciairement à 2,412,832 florins, valeur de Vienne, auxquelles appartenaient onze villages avec une population de 2,500 âmes, deux châteaux seigneuriaux, trois métairies, huit moulins, etc. etc., seront irrévocablement jouées ensemble à Vienne, dans trois tirages qui sont *définitivement* fixés aux 27 février, 10 mars et 10 avril 1821.

Outre ces gains principaux, il y a encore 8000 primes accessoires d'un montant total de 600,000 florins et 15448 billets francs; chaque billet peut gagner 451 fois. Si la personne qui gagne la terre de Grossdickau ne voulait pas la garder, on lui offre en échange la somme de 500,000 florins, valeur de Vienne, et 100,000 florins à celle qui gagnera Wattietitz, sommes dont le paiement est garanti par la maison Henikstein et Comp.^e à Vienne.

On peut avbir chez le sousigné, jusqu'au jour du tirage, avec le Prospectus qui contient les détails ultérieurs, des billets valables pour tous les tirages, à *trente francs de France*. Les remises pourront se faire en traite sur Paris ou Genève.

En faisant les remises, on est prié de vouloir ajouter deux francs pour le port des lettres.

Signé W. H. REINGANUM, rue Zeil, N.^o 13, à Francfort-sur-le-Mein.

ASSURANCE A PRIME CONTRE LES INCENDIES.

Compagnie française du Phénix.

La Compagnie française du Phénix présente à toutes les classes de propriétaires, à tous les possesseurs de valeurs qui peuvent périr par l'incendie, la certitude d'un prompt remboursement des dommages. Cette Compagnie assure les maisons et bâtimens de toutes constructions, maisons d'habitation, usines, manufactures, théâtres, palais, écoles, presbytères, hôpitaux, bains, moulins, bateaux, les forêts, les navires sur les chantiers et dans les ports, les mobiliers, les marchandises de toute nature, les produits des récoltes, tels que les meules dans les champs, ainsi que les bestiaux. L'assurance a lieu dans tous les cas d'incendie et même du feu du ciel: sont exceptés les cas de guerre, d'émeute et de tremblement de terre. Tout créancier hypothécaire peut faire assurer la propriété qui lui sert de gage. Toutes les valeurs déjà couvertes par d'autres assureurs sont aussi garanties.

La rétribution est d'un franc jusqu'à cinq francs, pour mille francs de valeur assurée, selon la nature des bâtimens, les professions qu'on y exerce et le degré de danger auquel ils sont exposés. Celui qui fait assurer sa propriété pour sept ans, ne paye que pour six ans; et celui qui fait assurer pour dix-huit ans, ne paye la prime que pendant quinze ans.

Cette Compagnie est autorisée par ordonnance du Roi de France, du 1.^{er} septembre 1819. Un commissaire royal est chargé de prendre connaissance de ses opérations et de l'observation des statuts.

Les assurances que pro... est certout... and avan...

tage aux propriétaires de bâtimens situés dans les campagnes, où le voisinage des toits de chaumée et des granges expose les maisons à des dangers continuels, et où la privation d'eau et de toute espèce de secours rend ordinairement les suites des incendies si désastreuses.

La Compagnie est représentée dans les divers lieux par des Agens, auprès desquels on peut prendre tous les renseignemens que l'on désire.

S'adresser, à Chambéry, à M. *Anthelme* TISSOT, Négociant, rue Croix-d'Or.

PIEMONTE.

Turin, 20 janvier. Il résulte des recherches faites sur le fâcheux événement du 12 du courant; que, outre les 18 blessés dont nous avons parlé, il y en a eu trois autres qui habitent dans des maisons particulières. Personne n'a péri dans la mêlée; aucun des blessés n'est mort jusqu'ici; un seul est dans un état vraiment grave.

Cours des Inscriptions sur Le Registre général de la Dette Publique du 17 janvier 1821.

5 p.^r 100 Rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1820: 75 liv.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 6 janvier. L'Empereur Alexandre est parti d'ici le 3. Le prince Ruffo est parti le 1.^{er} du courant pour Laybach, où il est invité par le Roi de Naples son maître. Les cours de Rome, de Florence, de Turin, de Lucques seront représentées à Laybach par leurs ministres. Le duc de Modène s'y rend en personne.

— On dit que la princesse de Salerne a demandé une entrevue à l'Empereur Alexandre, et qu'elle a reçu du prince son époux des lettres qui lui recommandent instamment les intérêts de sa patrie.

— A Milan, on croit à la guerre, mais on dit que le Pape emploie ses bons offices pour la prévenir.

— On présume que, parmi les objets importans qui seront traités à Laybach, il sera question des intérêts de la Porte Ottomane.

ANGLETERRE.

Londres, 17 janvier. M. Brough Bathurst a pris possession de la présidence du bureau du contrôle, en remplacement de M. Canning.

— Le 10, M. Daniels, messenger du cabinet du Roi, est parti de Londres avec des dépêches importantes pour la Russie.

— La perte du transport l'*Abéona*, de 200 tonneaux, est confirmée. Ce bâtiment a péri par un incendie. De 141 passagers, 14 seulement ont pu se sauver, du nombre desquels était le commandant.

ESPAGNE.

Madrid, 5 janvier. Le chef politique de Sarragosse prétend avoir découvert une grande conspiration contre l'ordre constitutionnel. Il a fait arrêter plusieurs personnes de distinction, la marquise de Lazan, un doyen, des chanoines etc.

— On écrit de Cadix que les détenus pour l'affaire du 10 mars ont été transférés au présidial, où va commencer la procédure.

— On annonce que S. M. est invitée à se rendre à Laybach et doit s'embarquer à Barcelonne, si elle est autorisée à sortir du royaume, par les Cortès, comme l'exige la constitution.

F R A N C E.

Paris, 14, 15 et 16 janvier. M. de Villèle est nommé chevalier de St.-Louis.

— On a vu ici, le 24, trois hommes se baigner en pleine rivière.

— Une ordonnance royale du 13 supprime un mandement de M. l'Evêque de Poitiers, qui ordonne la lecture dans son diocèse, d'un bref de S. S., relatif aux prêtres et aux fidèles dissidens, par la raison que ce bref n'a pas été préalablement autorisé par le gouvernement.

— Huit des accusés dans l'affaire des troubles de juin ont été acquittés. Fayolle a été condamné à dix ans de surveillance de la haute-police et à 3000 fr. d'amende; et Adam, à cinq ans, avec cautionnement de 500 fr.; et tous les deux aux frais du procès.

17 Et 18 janvier. Un coup de vent avait couché, dans le port de Marseille, une tartane chargée de vin, qui n'était plus soutenue que par le bout du mât appuyé sur le quai. Un mousse, âgé de sept ans, était resté à fond de cale et jetait des cris perçans. Un calfas, nommé *Médard Aube*, armé d'une hache, se jette à la mer, fait une ouverture sur le flanc du bâtiment, et retire le mousse sain et sauf, aux applaudissemens des spectateurs. (*Journal de Marseille.*)

— Un jeune chirurgien, nommé Pommier, s'était volontairement enfermé dans le lazaret de l'île Bourbon, pendant l'épidémie contagieuse de l'année dernière, pour donner aux malades des soins qui ont obtenu les plus grands succès. Le conseil municipal de l'île lui a décerné une épée et une médaille d'or, et S. M. l'a décoré de la croix d'honneur, en récompense de son généreux dévouement. (*Idem.*)

— On a découvert à une lieue d'Eu (Seine-Inférieure), les restes d'une ville romaine, et notamment un ancien temple avec son péristyle, des monnaies gauloises et romaines, et l'enceinte d'un amphithéâtre demi-circulaire.

— On dit que les frais de procédure auxquels sont condamnés Fayolle et Adam, s'élèvent à 74 mille fr.

— On assure que l'on a trouvé chez M. Fouché une somme de 2 millions.

— En présentant à la Chambre des Députés le budget de 1821, le ministre des finances a annoncé un dégrèvement sur la contribution foncière, de 28 millions, à dater du 1.er juillet 1821, c'est-à-dire, de 14 millions pour la présente année. Il a proposé la suppression de la retenue sur les traitemens. Les recettes pour 1821 présentent un excédant de 5,694,371 fr. sur les dépenses, lequel, réuni aux 24 millions 400 mille francs qui resteront disponibles sur l'exercice 1821, feront un fonds de réserve de 30 millions.

— Le Roi de Prusse, parti de Berlin le 6 janvier, arrivera le 18 à Laybach.

Banque de France : 1452 fr. 50 c. ; 1454 fr. 1455 fr. ; 1460 fr.

Cinq pour cent consolidés : 80 fr. , 45 c. ; 70 c. ; 81 fr. ; 81 fr. , 40 c.

I T A L I E.

Naples, 31 décembre. Le Parlement, en félicitant le Prince Régent sur l'heureux voyage de S. M. jusqu'à Livourne, a sollicité la réunion du Conseil d'Etat et l'acceptation des modifications faites à la constitution. Et comme plus de la moitié des membres du Conseil d'Etat sont absens, il a proposé de réunir du moins ceux qui se trouvent dans la capitale, pour s'occuper, en attendant, des affaires les plus urgentes.

— L'augmentation des dépenses et la diminution du prix du sel rendent un emprunt indispensable pour 1821.

— On a arrêté les auteurs de machinations tramées à Salerne pour ravager ce pays.

— Sur la demande du Parlement, le ministre de la guerre a fait connaître que l'armée, déjà de 52 mille hommes, va être portée à 54 mille; que toutes les places seront pourvues, pour le plus tard, à la fin du mois, de vivres et de munitions, et que tous les travaux de défense sont terminés.

— La décision du Parlement relative aux ex-ministres, a causé une satisfaction générale.

— On a fait lecture dans le Parlement, de la lettre par laquelle le Roi de France a invité S. M. à se rendre à Laybach; cette lettre est du 3 décembre dernier.

— Le ministre de Russie près notre cour vient de recevoir des dépêches de son gouvernement.

Venise, 13 janvier. LL. MM. II. sont arrivées à Laybach le 6; l'Empereur Alexandre y est arrivé le 7; le 8, on y attendait S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Florence, 13 janvier. S. Exo. M. Neri Corsini, Conseiller d'Etat, est parti hier pour Laybach, ensuite de la commission qu'il a reçue de S. A. R. et l.

— Le S. Père envoie à Laybach S. Em. le Cardinal Spina, Légat de Bologne.

Rome, 5 janvier. S. Em. le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, a fait publier un nouvel édit en 14 articles, touchant les précédentes amnisties et contenant de nouvelles dispositions pour la répression du brigandage dans les provinces.

Parme, 4 janvier. S. Exo. le comte de Bubna, venant de Mantoue, est arrivé hier en cette ville et s'est rendu au palais ducal.

Modène, 10 janvier. S. A. R. notre auguste souverain est parti ce matin pour Laybach, accompagné de son ministre par *interim* des affaires étrangères.

T U R Q U I E.

Constantinople, 11 décembre. Il paraît qu'on n'a jamais eu une idée juste

Des moyens de défense d'Ali - Pacha , qui résiste encore avec succès à toutes les forces déployées jusqu'ici contre lui. Ce qui prouve l'ignorance où l'on était à cet égard , ce sont les rapports contradictoires qu'on n'a cessé de donner sur son compte , rapports tous démentis par les événemens. Le Grand-Seigneur , irrité du retard qu'éprouve la chute de ce rebelle , vient d'ordonner que cette lutte se termine dans deux mois , et dans cette vue , il a fait faire plusieurs changemens dans les commandemens.

Voyez les Additions à la page 40.

V A R I É T É S.

FIN du Mémoire sur l'usage du Plâtre employé comme engrais.

» Enfin , dans l'une et l'autre des deux hypothèses précédentes (voyez les N.^{os} 2 et 3 , VI. Année) , l'effet du plâtrage ne devrait pas pouvoir étendre et prolonger son action d'une manière sensible sur les coupes des années suivantes , ce qui est cependant démontré par l'expérience. D'ailleurs tous les sols entièrement gypseux , tels qu'il en existe aux environs de Paris , dans les vallées des Alpes et ailleurs , veulent également être plâtrés avec du plâtre calciné et bien préparé , lorsqu'on y établit des prairies artificielles , sous peine de voir la récolte nulle ou très-médiocre. J'avais déjà combattu ces théories dans le mémoire que j'ai lu sur le même sujet , à la Société d'agriculture de Lyon , en 1812.

» Les plantes plâtrées en tems opportun , c'est-à-dire , dans l'état de leur plus vigoureuse adolescence , courent rapidement vers l'époque de la floraison et de la fructification ; alors elles demanderont plus au sol qu'à l'atmosphère. En effet , pendant l'époque de leur adolescence , les plantes ont besoin d'une nourriture plus abondante , les organes absorbans et assimilateurs doivent être maintenus dans un état de force et d'activité extraordinaire. Le plâtre seconde l'action de la lumière pour remplir ces deux indications.

» C'est ainsi que chez les animaux même , dans le tems de leur plus grande croissance , dans l'âge qui accompagne et précède celui de la puberté et du plein développement de la virilité , tous les organes de digestion , d'assimilation , ceux de la respiration et de la circulation , exigent des alimens plus copieux , plus répétés et plus nourrissans ; souvent même ces

fonctions doivent être fortifiées par des toniques et des stimulans.

» Dans les végétaux herbacés, arrivés à cette époque d'une seconde vie, celle de la floraison et de la fructification, les organes respiratoires, jusqu'alors principaux agens de nutrition, sont devenus déjà moins souples, moins énergiques, moins excitables. Les tiges et les feuilles tendent à l'état ligneux ou papyracé; ces dernières surtout, organes les plus importants, se préparent déjà pour ainsi dire, à leur prochaine caducité, par l'oblitération commençante et progressive des vaisseaux séveux des pétioles qui les unissent aux tiges.

» Ces organes, passé l'époque de la floraison et de la fructification, ne pourraient plus, et aussi ne devront plus exécuter leurs fonctions absorbantes et désoxygénantes sous l'influence solaire, ni avec la même activité, ni avec la même importance; car à dater de cette époque d'une nouvelle vie, celle de la fructification, les organes assimilateurs sont destinés à fournir des sucs et des produits plus ou moins concrets, dans lesquels devront essentiellement prédominer l'hydrogène et l'oxygène, tels que les aromes, les parties sucrées, résineuses, huileuses, les facultés colorantes ou amidonnées, les extraits de tout genre etc. etc.; toutes substances dans lesquelles la somme en poids d'hydrogène et d'oxygène est plus grande que celle du carbone, d'après les analyses exactes faites par MM. Gay-Lussac et Thenard (voyez *Mémoires d'Arcueil*), puis confirmées par Berzélius, Théodore de Saussure etc. Il convenait donc alors que les plantes tirassent principalement leur nourriture du sol par la succion des racines, et non de l'atmosphère par l'absorption des feuilles; car celles-ci tendent constamment à fournir un excès de carbone, soit en désoxygénant les sucs qu'elles élaborent en expulsant l'oxygène, soit en retenant le carbone pur de l'acide carbonique décomposé qu'elles inspirent sans cesse sous l'influence directe de la lumière.

» On peut dire, en un mot, que l'époque de vie végétale qui renferme toute la période de germination et de végétation purement herbacée, et qui précède immédiatement l'époque de la floraison et de la fructification, est une époque de vie toute distincte de celle qui accompagne et suit la fructification; on peut regarder la première simplement comme préparatoire et absolument extérieure; tout comme dans l'ordre plus élevé

de l'existence animale, la première vie qui a lieu est la vie préparatoire assimilatrice du développement des systèmes digestif, circulaire, musculaire et respiratoire, jusqu'à ce que la seconde vie intérieure, celle de reproduction, vienne se joindre à la vie extérieure de simple nutrition et d'assimilation. On peut dire ainsi, jusqu'à un certain point, que deux espèces de vies bien distinctes partagent la durée de l'existence de ces deux règnes organiques; dans l'un et l'autre, au moins pour certaines classes analogues, sous ce dernier point de vue, l'activité de la vie de reproduction affaiblit, altère la vie extérieure de nutrition et d'assimilation. Presque toutes nos plantes céréales meurent à l'époque où se termine la maturité de fructification. La plupart des animaux à vie éphémère, tels que le ver à soie, meurent aussitôt l'acte de reproduction achevé. Trop de fleurs et de fruits épuisent en général nos arbres et nos plantes vivaces; trop de précocité ou trop d'abus dans la reproduction animale énerve, atrophie le sujet, et hâte sa vieillesse.

» Sans pousser l'analogie entre ces deux classes d'êtres organisés vivans au-delà des limites que prescrit une juste appréciation des deux modes d'organisation, je me bornerai à faire remarquer que la vie de végétation herbacée se développe, se complète, se maintient principalement par l'activité des organes extérieurs, tels que les feuilles et écorces vertes, secondée très-accessoirement par le système racinaire; mais à l'époque de la floraison, une nouvelle vie apparaît dans les plantes; des organes, restés jusqu'alors invisibles et totalement passifs, sont manifestés. La vitalité de la plante semble se concentrer désormais vers ces organes nouveaux de la reproduction; les pétales, les organes sexuels, le pollen, les arômes, les substances colorantes, sucrées, absorbent la plus grande partie de la substance alimentaire, et, dans un état suroxygéné et surhydrogéné comparativement au carbone qui entre dans leur constitution chimique; la plupart même de ces substances transsudent en pure perte au-dehors, ou s'exhalent en effluves odorans toujours surhydrogénés et suroxygénés; déperditions que la substance verte, purement herbacée, n'avait jamais éprouvées, ou très peu jusqu'alors.

» Ce n'est donc, à proprement parler, qu'à l'époque de la seconde vie, celle de la floraison et de la fructification, que

le sol doit être épuisé par les plantes annuelles, herbacées, parce qu'à cette époque l'appareil herbacé se durcit, se contracte, s'oblitére en partie dans ses vaisseaux inhalans et exhalans, et ne se soutient qu'autant qu'il est nécessaire pour concourir très-secondairement à la nutrition, et protéger ainsi le développement général et complet de tous les organes sexuels de tous les fruits ou produits de la fructification jusqu'à parfaite maturité, produits en général toujours très-hydrogénés et suroxygénés dans leur composition intime.

» C'est donc enfin réellement à cette époque de seconde vie que le sol sera épuisé par la succion des racines : celles-ci alors joueront le premier et le principal rôle d'organes nourriciers et réparateurs, soit en fournissant les sucs déjà accumulés dans leurs propres tissus, soit en les extrayant du sol même par leurs propres absorbans.

» On a dit, et l'expérience a confirmé que souvent les prairies artificielles bien plâtrées, qu'on ne laisse pas trop vieillir, de même que les récoltes herbacées enfouies et enterrées dans le sol sur lequel elles venaient de végéter, ameublissent les terrains stériles en produisant sur place beaucoup de matière nutritive propre à suppléer abondamment tout fumage étranger et artificiel.

» Ce théorème d'agriculture paraît recevoir une solution, matériellement démonstrative, des données nouvelles et importantes que fournit la théorie du plâtrage que nous avons tâché d'établir plus haut.

» En effet, qu'un baquet d'un pied carré de surface, contenant un lait de chaux caustique très-épais, soit exposé au libre contact de l'atmosphère dans un lieu quelconque, sur un toit, par exemple, sur le mur d'un jardin, ou dans un champ, il se couvrira à chaque instant d'une pellicule solide, formée par l'acide carbonique fourni par la portion d'atmosphère qui est en contact immédiat avec la surface de ce lait de chaux. Cet acide se combine à l'état solide avec les molécules de chaux, d'où résulte une croûte plus ou moins épaisse de carbonate calcaire. Rompez à chaque six ou huit minutes cette pellicule carbonatée, il s'en formera incessamment une nouvelle avec la même rapidité, sans que la portion d'atmosphère

en contact avec la surface du lait de chaux soit le moins du monde épuisée d'acide carbonique ; et cela par suite de la belle loi, découverte par *Dalton*, touchant la diffusion uniforme, constante et régulière des fluides gazeux permanens, lorsqu'ils sont mélangés entre eux : diffusion qui a lieu indépendamment de toute différence dans les pesanteurs spécifiques. Au bout d'une heure, le pied carré de la surface du lait de chaux aura absorbé plus de deux gros d'acide carbonique, ce qui sera facile à constater en retirant à chaque six à huit minutes la pellicule de carbonate de chaux qui se renouvelle perpétuellement, et chassant par un acide plus fort l'acide carbonique qui y est en combinaison. Or, le feuillage vert des trèfles et luzernes exerce exactement la même action sur l'atmosphère que le lait de chaux, c'est-à-dire celle d'absorber l'acide carbonique. Mais un pied carré de trèfle ou luzerne, en pleine végétation, peut être estimé en surface verte, attendu le nombre multiplié de feuilles qui sont groupées par étages sur la longueur de chaque tige, et attendu les duplicatures multipliées des feuilles elles-mêmes, peut être estimé, dis-je, à 8 pieds carrés de superficie absorbante.

» Si les tiges absorbaient seulement pendant douze heures par jour, sous l'influence de la lumière solaire tantôt rayonnante, tantôt diffuse, de l'acide carbonique en quantité égale au quart de ce qu'en absorberait leur surface, si elle était représentée par du lait de chaux, on voit qu'un pied carré de trèfle ou luzerne aurait absorbé de l'atmosphère, en douze heures, 48 gros ou six onces d'acide carbonique. Supposons que les trèfles ou luzernes après le plâtrage, dont l'effet unique est de seconder et de fortifier la vitalité des organes inspiratoires et expiratoires des feuilles, végètent vingt jours seulement jusqu'à l'époque de la floraison, et par conséquent jusqu'à l'époque de la récolte herbacée ; ils auront absorbé par pied carré en vingt jours, vingt fois 6 onces ou 120 onces d'acide carbonique, lesquelles 120 onces ne contiennent à peu-près que 48 onces de carbone

pur, ou environ un kilogramme et un tiers en poids. Le pied carré en trèfle ou luzerne se sera approprié, par la seule absorption des feuilles, un kilogramme et tiers de substance solide, carbone pur, indépendamment de tout ce que les tiges auront pompé d'eau et de sucs nourriciers du sol.

» Mais un pied carré en trèfle ou luzerne fournit, par une récolte moyenne, après l'effet d'un plâtrage, environ 3 kilogrammes et demi de fourrage herbacé vert, qui, par la simple dessiccation ordinaire dans l'atmosphère, perd de suite plus d'un tiers de son poids par évaporation aqueuse : reste donc 2 kilogrammes et quart environ. Mais ceux-ci, par une nouvelle dessiccation faite soigneusement en vase clos, et par une température incapable de dénaturer ou de désorganiser les plantes, perdent encore un nouveau tiers, ce qui réduit le tout à un kilogramme environ.

» Or dans ce dernier kilogramme l'analyse chimique démontre encore près de deux tiers d'eau, tant chimiquement combinée, qu'adhérente, emprisonnée ou existante toute formée comme eau de cristallisation : reste donc pour un tiers de kilogramme de carbone. Tout le surplus est eau ou matériaux élémentaires, que l'eau toute seule de végétation a pu fournir sans le secours d'aucun suc étranger provenant du sol. Je fais ici abstraction de la très-petite quantité de sels et de principes terreux que l'incinération y démontrerait.

» Mais plus haut nous avons vu que les feuilles avaient pu, à elles seules, absorber un kilogramme et quart de carbone solide ; donc la circulation de retour des feuilles vers les racines aura pu dépasser, sous une forme et combinaison quelconque, dans ces dernières, une quantité de carbone égale à près de deux tiers de kilogramme, quantité bien supérieure à celle dont elles auraient besoin pour accumuler une quantité de sucs et de matière nutritive propre à les gorger, et à faire trouver en elles seules, par la suite, une matière d'engrais

très-abondante, formée et créée sur place par le simple acte de la végétation.

» L'on réduirait de moitié le calcul que j'ai formé plus haut qu'on trouverait encore une somme de carbone plus que suffisante pour fournir à tout le système des racines une extension et une succulence au-delà de ce qui serait nécessaire pour qu'elles donnassent, par leur putréfaction déterminée sur place après un labour, une quantité d'engrais au-delà du besoin pour ameublir le sol. Que serait-ce, si l'on enterrait en outre la dernière récolte herbacée avec toutes les racines? Mais si on laisse grener les plantes, je le répète, tout aliment, après l'époque de la floraison, sera demandé alors à la racine et au sol; l'un et l'autre seront amaigris, tout excédant sera exhalé en grande partie dans l'atmosphère, sous mille modifications d'effluves gazeux, et partie concrète dans les produits ligneux et ceux de la fructification; le sol, en un mot, devra être épuisé, nonobstant les bons procédés du plâtrage employé ».

METEOROLOGIE.

Un professeur attaché à l'un des collèges du département de la Meuse s'occupe, à l'exemple du physicien M. Lamarck, des rapports que peut avoir l'atmosphère avec l'attraction des corps célestes, selon les diverses dispositions de la terre à leur égard, le plus ou le moins d'éloignement des autres planètes et leur action combinée. Voici ce qu'il écrivait le 2 janvier courant au *Narrateur de la Meuse* :

» Quoique vous ne nous donniez plus d'observations météorologiques, peut-être lirait-on avec intérêt le relevé que j'ai fait de 1806 à 1821. Dans ce nombre de quinze années, il est tombé de la pluie ou de la neige 2,138 fois : ce qui donne 142 jours 8/15 par an. C'est en 1818 qu'il en est tombé le moins (100); c'est en 1816 qu'il en est tombé le plus (185). Dans ces quinze années, il y en a huit presque nulles en vin, deux médiocres et cinq bonnes. C'est le 17, le 18 et le 19 décembre 1820 que le baromètre a été le plus bas, étant descendu ces trois jours à 26 pouces, 10 lignes. Il s'est élevé souvent à 28 pouces. Le thermomètre est descendu, le 11 janvier 1820, à

3 degrés et demi au-dessous de zéro. En juillet 1811, il s'est élevé à 30 degrés au-dessus de zéro à l'ombre.

» Le blé, en 1817, s'est vendu 100 francs le sac de 100 kilog.; en 1819, il est tombé à 11 fr. 75 c. le sac. Le vin du pays, en 1817, se vendait 1 fr. le litre; en 1819, on en a donné à 10 c. à 12 c. 1/2 le litre.

» D'après des observations bien exactes et bien régulières, on peut hardiment parier six contre un, pour un changement de tems à la nouvelle lune, et seulement trois contre un, à un renouvellement de quartier.

» L'été, on peut parier quinze contre un pour du beau tems, si le mercure remonte au-dessus du variable, et seulement dix contre un pour de la pluie, si le mercure descend au-dessous de ce point. L'hiver le mercure s'élève souvent au point qui indique le beau tems, et même le beau fixe, sans que pour cela il fasse beau: les brouillards occasionnent cette ascension, et souvent ces brouillards tombent en pluie.

» D'après ces remarques, malgré la sérénité de l'air, quoique les vents soufflent de l'est, malgré un froid très-vif que nous éprouvons, je parierais que jeudi, 4 de ce mois, nous aurons ou de la neige ou de la pluie. (On a eu de l'une et de l'autre). »

CHARADE.

Mon premier exclut mon dernier;
Toujours l'un à l'autre est contraire;
Et si vous goûtez mon entier,

C'est qu'il les fait servir l'un et l'autre à vous plaire.

Le mot de la dernière *Enigme* est *faroude*.

MARCHÉS de Chambéry des 16, 18 et 20 janvier 1821.

LE VEISSEL. L'HECTOLITRE.

	f.	c.	f.	c.
Blé.				
Froment, Prix: . . .	16	40	—	20 19
Seigle	8	00	—	10 48
Orge	0	00	—	0 00
Sarrasin	5	00	—	6 54
Mais	8	75	—	11 76
Vin (1).	10	00	—	6 97
id., 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 34
id., idem, idem.				0 70

(1) Rapport des 3 veisels en hectolitre:
Froment. 813
Seigle. 765
Avoine 436

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 20 janvier.

N.° 25 — 77 — 62 — 69 — 43.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 25 janvier. Le baron Bergami a passé à Chambéry, venant de Paris, le 22 du courant (voyez plus bas l'art. *Paris*).

Gènes, 17 janvier. On écrit de Bologne que le duc de Gallo, arrivé à Mantoue, a été empêché de continuer sa route, par ordre du gouvernement autrichien.

Lausanne, 19 janvier. Dans la nuit du 14 au 15, entre 2 et 3 heures on a ressenti à Berne une forte secousse de tremblement de terre.

Laybach, 6 janvier. LL. MM. II. et RR. font en ce moment leur entrée en cette ville, au milieu d'un concours immense. L'Empereur Alexandre arrive demain. Le Roi de Prusse est attendu du 15 au 20. On croit que les archiducs et archiduchesses, fils et filles de l'Empereur, se rendront à Berlin, 8 janvier. On a d'abord annoncé un nouveau retard du départ de S. M. pour Laybach. Maintenant on prétend que S. M. n'ira point au congrès en personne, mais qu'elle s'y fera représenter par le prince de Hardenberg.

Londres, 16 janvier. Le prince Cimitile, ambassadeur constitutionnel de Naples, a reçu ici, de son souverain, l'ordre de se rendre à Laybach.

— M. Canning est parti ce matin pour la France.

Madrid, 8 janvier. On vient de publier le bref de S. S. qui autorise le Nonce à délivrer les rescrits de sécularisation, sans autres frais que ceux d'expédition.

— La frégate la *Constitution* vient d'arriver à Cadix, chargée de denrées de 2941 marcs d'argent et de 3,212,929 piastres fortes.

— L'installation des Cortès a dû avoir lieu à Lisbonne le jour des Rois.

Paris, 19 et 20 janvier. On dit que Bergami a reçu l'ordre de quitter Paris.

— L'argent jeté aux passans, à Lyon, ayant excité du tumulte, l'autorité avait cru devoir prendre des mesures pour prévenir les désordres excités par cette singulière générosité. Ce voyageur, nommé James Webb, donnait tous les jours 600 fr. aux hospices d'une des villes où il a passé. Il jouit, dit-on, de plus d'un million de revenu. Il est parti de Lyon pour Marseille, fort mécontent de ce qu'il n'était pas permis en France de jeter son argent par les fenêtres.

— On annonce que le capitaine Ross du *Vigo* a apporté à Londres, de Bencoolen (Sumatra), une véritable syrène, parfaitement semblable à la description qu'en donnent les poètes. C'est une chose à voir.

Banque de France : 1465 fr. ; 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés : 81 fr. , 85 c. , 50 c.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 2 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.ºr Jévrier. Nous avons rendu compte dans ce Journal (N.º 22 et 24, V.º Année) du *Manuel du bon Fermier*, par M. Gayme. Attentifs à recueillir tout ce qui tend à honorer notre pays, nous croyons devoir insérer dans notre Feuille la lettre suivante, adressée à M. Gayme, par la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, au sujet de son ouvrage,

« *Société Royale et Centrale d'Agriculture.*

Paris, 29 novembre 1820.

« MONSIEUR, la Société royale et centrale d'Agriculture a reçu, dans la semaine, votre *Manuel du bon Fermier*, dont vous avez bien voulu lui adresser un exemplaire par votre lettre du 18 juin dernier. Elle s'en est fait rendre un compte particulier, qu'elle a entendu avec beaucoup d'intérêt et dont elle a arrêté l'insertion, sous forme d'extrait, dans les *Annales de l'agriculture française*. Les préceptes judicieux que cet ouvrage renferme et la manière à-la-fois simple et lucide dont ils sont exposés, doivent en faire un guide précieux pour les cultivateurs auxquels vous l'avez spécialement destiné.

Le tableau que vous faites de l'état de prospérité d'une ferme, exploitée en commun par cinq familles réunies sous deux chefs, et celui de la fête agricole, dont vous avez été témoin sur le domaine de M. D. L. ont vivement intéressé la Société. Elle a dû seulement regretter que vous n'ayez pas nommé les estimables cultivateurs et le propriétaire recommandable, dont vous faites connaître les utiles travaux; il lui eût été agréable de pouvoir les signaler à la reconnaissance des amis de l'agriculture, en les citant comme exemple à imiter.

Veillez bien agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

« *Le Secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'Agriculture,*

» SILVESTRE. »

— M. Nicolle (de Cluses), astronome attaché à l'Observatoire royal de Paris, a découvert, dans la soirée du 21 janvier dernier, une comète très-petite, sans noyau apparent, mais ayant une queue d'un demi-degré. Elle n'est pas visible à l'œil nu. Elle était près de l'étoile *gamma* du carré de Pégase.

— Dans l'*Almanach du Duché de Savoie* pour 1821, il s'est glissé à l'article *Haras*, une erreur que nous sommes invités à rectifier comme il suit, par M. le Commandant du Dépôt royal d'Etalons, d'Annecy.

Les propriétaires qui emploient leurs juments à améliorer la race des chevaux de ce Duché, par la monte des Etalons de l'Etablissement d'Annecy, sont prévenus qu'il y existe actuellement *trente-six Etalons* de bonne race et très-distingués. La monte, dans l'Etablissement, commence au 1.er mars de chaque année; et S. M., par l'effet de sa munificence, soit pour l'avantage de l'agriculture et celui des propriétaires, soit pour faciliter cette branche d'exploitation, a décidé que la monte des Etalons provenant du Gouvernement serait déclarée *gratuite*, et qu'Elle ferait acheter, chaque année, les poulaines qui en proviendraient, si les propriétaires trouvaient leur avantage à les vendre.

— M. Selligue, minéralogiste et artiste mécanicien, dont nous avons eu occasion de parler dans ce Journal, au sujet du voyage du docteur Hamel au Mont-Blanc, a fait, le 27 du courant, dans l'une des salles du Collège royal de cette ville, conjointement avec M. Saint-Martin, Professeur de Physique de ce Collège, plusieurs expériences de Physique très-intéressantes, en présence d'un grand nombre de personnes. Il a exécuté, entre autres, les expériences relatives à la belle découverte de M. CErsted de Copenhague, touchant l'influence des courans voltaïques sur l'aiguille aimantée, lesquelles constatent l'identité des fluides galvanique, électrique et magnétique, expériences qui étaient encore inconnues, en dernier lieu, à Florence, lorsque M. Piaget, de Genève, voyageant en Italie, les a faites en présence des savans de cette ville. M. Selligue a répété aussi l'expérience de M. Ampère, qui consiste à communiquer, par le fluide galvanique, la vertu magnétique à une aiguille d'acier non aimantée, en plaçant cette aiguille dans un tube de verre, enveloppé d'un fil métallique roulé en spirale et attaché aux conducteurs d'un appareil voltaïque à auge.

Les autres principales expériences, ont été celles de l'attraction et de la répulsion électro-magnétiques mises en évidence au moyen de l'appareil à fils parallèles, de M. Ampère; celles de l'ignition et de la fusion du platine, de la combustion éclatante du fer, de l'argent et de l'or, par les courans voltaïques; la belle expérience de l'incandescence du charbon sans combustion sensible et jetant le plus vif éclat; la décomposition et la recomposition de l'eau par un appareil très-ingénieux, etc.

M. Selligue avait eu la complaisance de construire lui-même les appareils, et il a laissé les principaux à la Classe de Physique du Collège.

— Lelièvre, dit *Chevalier*, a été exécuté à Lyon le 29 du courant.

AVIS aux Pensionnaires ecclésiastiques.

Les Pensionnaires ecclésiastiques de la province de Haute-Savoie sont prévenus que le paiement du 2.^{me} semestre 1820 a été ouvert à la trésorerie de ladite province le 15 janvier dernier, et qu'il sera clos le 20 février courant.

PIEMONTE.

Turin, 25 janvier. A l'issue de l'événement du 12 du courant, personne n'a pu en observer distinctement le résultat, puisque les troupes avaient fait

évacuer dans un clin d'œil les étudiants et les spectateurs, du palais et du voisinage de l'Université. Les oisifs et quelques malveillans ont pris de la occasion de répandre plusieurs bruits étranges et de toute fausseté, plus propres encore à alarmer les familles, qu'à n'avait pu le faire l'exagération des désastres de cette soirée, en tenant les parens dans l'incertitude sur le sort de tant de jeunes gens, dont les uns ne faisaient point partie de l'attroupeement, et dont les autres qui s'y trouvaient par inconsidération ou autrement, en étaient sortis sains et saufs, comme il est arrivé au très-grand nombre. Au lieu de nous occuper en particulier de ces divers propos, nous avons cru qu'il était de notre devoir de les démentir tous sommairement (N.º 7 de la *Gaz. Piem.*), en affirmant, comme nous affirmons encore que personne n'a péri dans le tumulte, qu'une vingtaine seulement ont été blessés, dont un seul l'a été grièvement. Aujourd'hui nous éprouvons une vive satisfaction de pouvoir certifier que les blessés sont tous guéris ou au moment de l'être entièrement, et que celui dont l'état inspirait des craintes, est tout-à-fait hors de danger. (*Extrait de la Gaz. Piem.*)

— Par décision du Magistrat de la Réforme, les leçons dans la Faculté de Théologie se donneront dans le palais du Séminaire; celles de la Faculté de Droit, dans l'une des salles du rez-de-chaussée de l'Académie Royale des sciences, et dans une salle de la Maison de l'Université, dans l'île de St. François de Paule; celles de Médecine, dans deux salles de la même maison; celles de Chirurgie, dans la salle ordinaire de l'hôpital, et dans la maison de St. François de Paule; enfin, celles de Philosophie, à l'Académie des sciences et dans la maison de St. François de Paule.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

5 p. 10p Rentes rachetables, à dater du 1.º octob. 1820 :

Du 20 janvier 1821 : 75 liv. ; du 24 janvier : 75 liv., 75 liv., 50 c., 83 c.

Du 27 janvier : 75 liv., 50 c. ; 76 liv., 50 c. ; 77 liv.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 14 janvier. On parle d'un nouveau corps de 30 mille hommes, qui remplacerait en Lombardie celui que l'on suppose devoir entrer incessamment dans les états du Pape, ensuite des négociations de M. de Lebzelter, sous la conduite d'une parfaite neutralité.

— M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France, S. A. le prince de Hardenberg et M. le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères de Prusse, sont partis pour Laybach.

— On assure que S. M. l'Empereur de Russie a fait déclarer au congrès de Troppau qu'il concourrait de tous ses efforts aux moyens de maintenir la tranquillité en Europe, mais sous la condition expresse qu'il ne sera fait aucun changement à l'état territorial de l'Europe établi en 1815 et années suivantes.

— La marche des troupes d'Italie recommence; on y a fait passer beaucoup d'artillerie de siège.

— La Grande Bretagne sera, dit-on, représentée à Laybach par lord

Clanwillien, membre du cabinet de St. James. Lord Stewart resté à Vienne.

Laybach, 12 janvier. Nous avons déjà annoncé l'arrivée de LL. MM. IL. et RR. en cette ville. Le 7, sur les 3 heures du soir, S. M. l'Empereur Alexandre, reçu par son auguste allié notre Empereur, a fait son entrée au milieu des applaudissemens universels. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé le 8, accompagné du gouverneur de Venise et du gouverneur de Laybach, qui lui était allé au devant. S. M. était dans la même voiture que notre Empereur, qui était allé à sa rencontre. Les deux monarques furent accueillis par les acclamations publiques. Bientôt se firent les visites réciproques et les félicitations mutuelles entre les hôtes illustres réunis dans cette ville.

— Le 6, sont arrivés ici S. Exc. M. le comte de St. Marsin d'Aglié, ministre de S. M. le Roi de Sardaigne en Angleterre, et M. le Prince Ruffo avec sa suite.

— Le 9, les monarques ont dîné chez S. M. l'Empereur d'Autriche. Le 10, est arrivée de Vienne l'archiduchesse Clémentine, princesse de Salerne, qui s'est rendue de suite auprès de son auguste beau-père, et ensuite auprès de S. M. I. son père.

19 Janvier. On assure que le premier acte de S. M. le Roi de Naples a été une protestation contre tout ce qui s'est passé dans son royaume depuis la révolution qui s'y est opérée, et qu'il n'a rien fait librement. Il est aisé de prévoir les premières conséquences d'une telle déclaration.

— On évalué à plus de 24 millions de florins les dépenses causées jusqu'ici par les mouvemens et approvisionnemens de l'armée autrichienne.

— Il est difficile de concevoir une conciliation dans les affaires de Naples. On annonce que les Napolitains proclament pour leur *ultimatum*, qu'ils veulent vivre libres ou mourir.

— Presque tous les ministres des diverses puissances sont ici. On attend S. M. le Roi de Prusse.

ANGLETERRE.

Londres, 20 janvier. On écrit de Bombay, 18 août 1820, que la guerre a éclaté entre le gouvernement de Bombay et les Sindiens. Ceux-ci avaient envoyé un ambassadeur escorté par des hommes armés qui furent pris pour des brigands; on leur livra un combat dans lequel l'ambassadeur fut tué. Malgré l'explication donnée par M. Elphinstone, les Sindiens firent une invasion sur le territoire de Kutch, et pour les repousser, on a réuni 14,000 hommes aux environs de Madras.

— D'après les nouvelles de New-Yorck, il paraît que Morillo et Bolivar sont au moment d'en venir aux mains. Les républicains de Colombia ont refusé de se soumettre à la métropole; mais des nouvelles ultérieures annoncent que les négociations ont été reprises.

— Encore une nouvelle révolution à Buenos-Ayres, où l'on dit qu'il y a eu effusion de sang et un désordre complet.

— Il y a eu ici, le 18 et le 19, grand conseil au ministère des affaires étrangères.

— On annonce de S. Domingue que la plus grande tranquillité y règne

depuis la mort de Christophe. Une partie de ses trésors a été distribuée aux soldats.

— On parle d'une alliance entre la Russie, la Suède et le Danemarck, pour maintenir la liberté du commerce dans la Baltique.

24 Janvier Hier, comme on l'avait annoncé, le Roi a fait en personne l'ouverture du Parlement.

F R A N C E.

Paris, 21, 22 et 23 janvier. L'anniversaire expiatoire du 21 janvier a été célébré avec le même cérémoniel que les années précédentes.

— M. Bergami, dit le journal officiel, a en effet quitté Paris, mais il est faux qu'il en ait reçu l'ordre du gouvernement.

— M. Canning est arrivé à Paris.

24 Et 25 janvier. M. le vicomte Donnadieu vient d'être rayé de la liste des lieutenans-généraux en disponibilité. (*Moniteur.*)

— La première pierre du monument qui doit être érigé à Louis XIV, sur la place Belcour à Lyon, sera posée le jour du baptême du duc de Bordeaux.

— On parle d'un projet de mettre peu à peu à exécution le concordat de 1817, en profitant des ressources qui proviennent de l'extinction des pensions, ce qui se ferait ainsi sans augmenter le budget de l'clergé.

26 Et 27 janvier. On apprend de Saragoisse que les personnes accusées de conspiration, qui avaient été arrêtées, ont été élargies.

— Une dame de Marseille, âgée de 66 ans, est accouchée d'une fille bien constituée.

— On continue d'annoncer le départ du Roi d'Espagne pour Laybach. Dans tous les cas, il paraît que cette puissance sera représentée au congrès.

— On dit que la ratification du traité de cession des Florides aux Etats-Unis, est arrivée à Washington.

Banque de France: 1480 fr.; 1490 fr.; 1500 fr.; 1510 fr.; 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés: 81 fr., 50 c., 95 c.; 82 fr., 45 c.; 82 fr., 35 c.; 81 fr., 50 c.

I T A L I E.

Venise, 15 janvier. S. M. I. et R. a établi ici un collège de cadets de marine.

Mantoue, 15 janvier. S. M. le Roi des Deux-Siciles, lors de son passage en cette ville, a vu défiler et a reconnu avec une grande satisfaction le régiment d'infanterie Waquant, à la tête duquel il est rentré, en 1815, dans sa capitale. S. M. a fait distribuer un jour de soldat à ce régiment et en a fait régaler les musiciens.

Naples, 13 janvier. Le Prince Régent a fait publier un ordre du jour du 12 janvier par lequel il déclare qu'aucune démission dans l'armée ne sera acceptée, attendu les fâcheuses conséquences que les retraites pourraient entraîner dans les circonstances actuelles.

16 Janvier. Le Prince Régent a sanctionné le décret qui abolit les *fiduciaris*, et celui qui ordonne la réunion immédiate du Conseil d'Etat.

Florence, 19 janvier. La duchesse de Floridie va partir pour Laybach.

ensuite d'une lettre qu'elle a reçue de S. M. le Roi des Deux-Siciles, son époux.

— Il est passé ici un courrier de Naples portant des dépêches au duc de Galles.

VARIÉTÉS.

KALÉID - ACOUSTICON.

Quelques journaux viennent d'annoncer qu'un Danois a inventé, sous le nom de *Kaléid - Acousticon*, un jeu de cartes sur chacune desquelles est notée la première ou la seconde partie d'un air, tel qu'une walse : c'est-à-dire, que sur la moitié des cartes sont notées autant de premières parties différentes, et sur l'autre moitié, les secondes parties. En sorte que prenant au hasard l'une des cartes de la première moitié du jeu, et mettant à la suite l'une quelconque des cartes de la seconde moitié, on obtient un air complet. Et, comme à une même carte de l'une des deux moitiés du jeu, on peut accoupler chacune des cartes de l'autre moitié, il en résulte un grand nombre de combinaisons, qui donnent chaque fois une différence plus ou moins sensible dans l'air que l'on obtient. Si, par exemple, on a 32 cartes, qui donnent 16 premières parties et 16 secondes parties, on obtient 256 combinaisons. Si l'on composait des airs à trois parties, et qu'on eût un jeu de 48 cartes, on aurait 4096 combinaisons.

Mais si l'on observe 1.^o que toutes les premières parties doivent commencer dans le même mode, et que toutes les dernières parties doivent finir sur la tonique de ce mode; 2.^o qu'une même partie se trouvera fréquemment répétée, on concevra qu'il doit nécessairement résulter de là une certaine monotonie qui réduira à peu de chose la prétendue variété que l'on s'était promise.

Toutefois cette invention est assez ingénieuse, mais elle n'est pas nouvelle. Il y a plus de vingt-cinq ans que nous avons eu entre les mains un jeu de cartes parfaitement semblable, où étaient notées des walses pour la guitare; et il y a toute apparence que le musicien de notre connaissance, qui avait composé et écrit ces airs, n'était pas l'auteur de l'invention.

C'est ainsi qu'on préconise souvent des inventeurs de vieilles découvertes, qui recueillent les honneurs dus à leurs devanciers. Vingt ans après l'invention du *perambulateur* de M. Edgeworth, un particulier a présenté en Irlande cette même voiture, qui a été placée avec son nom dans un dépôt public à Dublin. En 1801, les journaux annoncèrent qu'un M. Hostig, Conseiller dans le

Consistoire de Minden, venait d'inventer la manière de noter la musique avec des chiffres, méthode que l'Europe entière avait eue depuis 59 ans dans un Mémoire et dans le *Dictionnaire de Musique* de J. - J. Rousseau, qui l'avait aussi inventée et qui n'avait pu se consoler de ce que l'Académie des Sciences de Paris avait déterré il ne sait où (expressions de Rousseau) qu'un Religieux nommé le P. Souhaitty, s'était avisé, long-tems auparavant, d'écrire la musique avec des chiffres, et de consigner sa méthode dans un livre imprimé, connu de tous les amateurs de musique. Cette méthode remontait bien plus haut; car les anciens Grecs notaient la musique avec les lettres de leur alphabet, employées pour leur valeur numérique; lesquelles, depuis la première jusqu'à la huitième, et prises dans leur ordre naturel, équivalaient à nos neuf premiers chiffres, au moyen du *sigma* qu'ils intercalaient entre l'*epsilon* et le *zeta*; et ces lettres numériques correspondaient, selon leur valeur ascendante, aux degrés successifs de l'échelle musicale.

Diminution du Soleil.

M. le baron de Zach annonce que le baron de Lindenau a reconnu une diminution progressive dans le diamètre du soleil. Il ajoute qu'un astronome américain a fait le calcul suivant pour prouver que le soleil pourrait être sujet à une consommation successive, sans que nous ayons pu nous en apercevoir depuis que nous observons le ciel. Il suppose le diamètre du soleil de 800,000 milles, ou de 4,204,000,000 pieds, ou en secondes à peu près de 2,000". Or nous n'avons encore aucun instrument avec lequel on puisse mesurer le diamètre d'un astre à une seconde près; donc le soleil peut diminuer de 172000 de son diamètre, ou de 2,102,000 pieds, sans qu'on puisse s'en apercevoir. Supposons que le soleil diminue journellement de deux pieds, il faudrait trois mille ans pour rendre visible la consommation d'une seconde de son diamètre.

Noté du Rédacteur. S'il faut trois mille ans pour reconnaître une diminution d'une seconde dans le diamètre du soleil, et que nous n'avons encore aucun instrument qui puisse suffire pour apprécier cette diminution, il nous paraît que, pour savoir positivement à quoi s'en tenir, il faut commencer par perfectionner nos instrumens, pour les rendre susceptibles de mesurer le diamètre d'un astre à une seconde près, au moyen desquels on déterminera d'abord avec précision le diamètre du soleil; et ensuite

on attendra trois mille ans pour faire de nouvelles observations, que l'on comparera avec celles de notre tems. Jusques-là, il est permis de douter de la diminution du soleil : car on ne nous dit pas qu'en remontant à trois mille ans, on trouve à cette époque reculée des instrumens plus parfaits que ceux de nos astronomes, et des observations qui, comparées avec les nôtres, puissent servir à constater avec certitude la diminution dont il s'agit.

ANNONCE.

Il paraît, depuis le 1.^{er} janvier 1821, à Paris, un nouveau Journal qui doit intéresser nos lecteurs, ayant pour titre : *La France Chrétienne* Journal religieux, politique et littéraire.

Ce Journal, destiné à défendre la religion et la morale et à propager les bonnes doctrines, paraît régulièrement les mercredi et samedi. Chaque Numéro contient 16 pages in-8.^o; une table alphabétique sera jointe au dernier Numéro de chaque trimestre. Prix de l'abonnement, franc de port hors la France, 33 francs pour l'année, 18 francs pour six mois, 9 fr. 50 c. pour trois mois.

Les abonnemens ne datent que du premier de chaque mois; les lettres et l'argent devront être adressés francs de port à M. Méquignon, fils aîné, libraire éditeur, à Paris ou à MM. Perisse frères, imprimeurs-libraires à Lyon.

LOGOGRIPHE.

Sans Rivard, Bezout ni Barrême,
Je résous, lecteur, un problème
Qui de tous les intéressés
Tient sur moi les regards fixés.

On peut chez moi sur l'eau naviguer en cadence,
Et je puis vous offrir les plaisirs de la danse.
Je possède de plus une chapon d'amour
Que chantait autrefois maint et maint troubadour.

Le mot de la dernière Charade est *Porte-Pidno*.

MARCHÉS de Chambéry des 23, 25 et 27 janvier 1821.

BLEB.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment	16	45	—	20 25
Seigle	8	00	—	10 46
Orge	0	00	—	0 00
Sarrasin	5	00	—	6 54
Mais	8	00	—	10 46
Avoine (1).	9	50	—	6 60
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 34
Viande, idem, idem.				0 75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment . . . 8r3
Seigle . . . 765
Avoine . . . 232

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 27 janvier.

N.^{os} 41 — 85 — 60 — 19 — 20.

CHAMBERY, de l'imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts;

Vendredi, 9 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 février. La comète découverte à Paris, le 21 janvier, par M. Nicolle, comme nous l'avons annoncé, l'a été également à l'Observatoire de Marlia, près de Lucques, par M. Pons, le 21 janvier; et à Marseille, le 25 janvier, par M. Blanpain, directeur de l'Observatoire de cette ville. Ces trois astronomes ont vu la comète dans la constellation de Pégase. Selon M. Pons, cet astre doit s'avancer rapidement et ne tardera pas à être visible à l'œil nu. Selon M. Blanpain, le noyau est entouré d'une légère chevelure et suivi d'une queue d'environ un degré et demi.

— On écrit de Marseille, 31 janvier, qu'un pilote baliseur, nommé Valentin Moreau, a sauvé quatorze personnes naufragées dans un radeau, à l'embouchure du Rhône, en se jetant à la mer et attachant au radeau une amarre de 80 brasses de longueur.

— Depuis le 20 janvier dernier, le baromètre s'est soutenu entre 27 pouces 9 lignes, et 27 pouces 7 lignes. Du 1.º au 5 du courant, il était descendu peu à peu de 27 pouces 9 lignes trois quarts, à 27 pouces 5 lignes et demie, c'est-à-dire, de 4 lignes et quart en quatre jours; et le 5 nous avons eu un peu de neige. Du 5 au 6, il est remonté tout-à-coup de 5 lignes; et hier, il est monté à 28 pouces et une demi-ligne; c'est une hauteur remarquable pour ce pays.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 1.º février 1821: MANIFESTE de S. Exc. le GRAND ÉCUYER; du 23 janvier 1821; pour une distribution annuelle de primes aux Propriétaires des meilleurs jumens et pouliches, et pour un achat extraordinaire de poulains.

N. B. Nous donnerons le texte de cette Pièce dans le N.º prochain.

PIÉMONT.

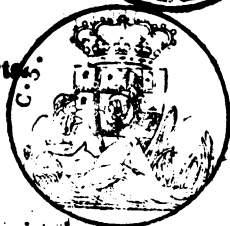
Turin, 3 février:

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique. 5 p.º 100 Rentes rachetables; du 31 janvier 1821: 77 liv., 50 c.; du 3 février: 77 liv.; 77 liv., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Frankfort, 30 janvier. Le Roi de Suède a fait publier un édit qui défend toute association secrète,



Vienne, 17 janvier. Il a été équipé à Venise une flotille destinée à seconder les opérations de notre armée de terre dans le midi de l'Italie.

— Les troupes d'Italie doivent se porter principalement vers les bouches du Pô. On évalue à près de 200 mille hommes les forces réunies depuis les Alpes jusqu'à Ferrare. La cavalerie est de 30,000 hommes, et l'artillerie se compose de 600 pièces de tout calibre.

— Un courrier extraordinaire, expédié de Laybach, annonce que les souverains ont déjà eu plusieurs conférences très-importantes.

— Le bruit d'une confédération italienne se renouvelle.

Laybach, 21 janvier. Outre les personnages que nous avons nommés, il est encore arrivé ici le prince Butera, chambellan du Roi de Naples; le cardinal prince Ruffo et le marquis Ruffo, son neveu; le conseiller d'état russe de Severin, les comtes Pozzo di Borgo, de Nesselrode et Capo d'Istrias; les comtes de Bombelles et de Hardegg; les adjudans-généraux russes Czernitscheff et Djarwski; le comte de Blacas, ambassadeur français à Rome; S. A. R. l'archiduc duc de Modène; le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris; le prince de Menzikoff, le comte de Tolstoi, le comte de Woronzoff et le baron de Krudener, conseillers russes; S. Exc. le marquis de Saint-Marsan, ministre du Roi de Sardaigne; les conseillers prussiens Cottel, de la Croix, Schoell, Sckau mann, Coste et le prince de Hardenberg; MM. de Genz, conseiller, et Gordon, chargé d'affaires d'Angleterre; le comte Mocenigo, ministre russe à Turin, et le chevalier Naranzi, consul russe à Venise; le baron Spiegelfeld, gouverneur du Littoral, et M. Neri Corsini, ministre de Toscane.

Berlin, 16 janvier. Le Roi souffre toujours de douleurs rhumatismales. On ignore encore l'époque de son départ pour Laybach.

ANGLETERRE.

Londres, 31 janvier. Dans son discours au Parlement, le Roi a invité la Chambre des Communes à s'occuper du traitement de la Reine. Touchant les affaires de Naples, il a dit que, quand la tranquillité de l'Italie viendrait à être troublée, son plus grand soin sera de garantir la paix à son peuple.

— Les Anglais qui sont dans la rade de Naples écrivent qu'ils sont très-mal vus des carbonari; tous les officiers ont quitté la ville et vivent à bord des vaisseaux. La flotte anglo-française est de 18 vaisseaux de guerre.

— Dans la discussion sur l'adresse en réponse au discours du Roi, le comte Grey, dans la Chambre des Pairs, a interpellé Lord Liverpool au sujet d'une note attribuée à trois grandes puissances, où il est dit qu'elles ont compté sur la coopération de la cour de Londres aux mesures militaires relatives aux affaires de Naples. Le noble lord a répondu que la note, dont la copie qui a circulé n'est pas exacte, ne fait aucune mention que les puissances aient calculé sur le concours de l'Angleterre, qui au contraire a envoyé une note aux diverses puissances, où la Chambre, à qui elle sera communiquée, trouvera un démenti formel aux suppositions dont il s'agit. Lord Castlereagh a fait, dans la Chambre des Communes, une déclaration à-peu-près semblable. Quant à l'affaire de la Reine, le même ministre a dit, au sujet des questions de l'Opposition, qu'en retirant

le bill de punition, il a été décidé qu'il ne serait pris aucune mesure nouvelle pour continuer le procès contre la Reine.

— Un grand nombre de pétitions ayant demandé le rétablissement du nom de la Reine dans les prières publiques, la discussion s'est ouverte sur cet objet. Les ministres ont observé que nulle loi ne prescrivait l'insertion du nom d'aucun membre de la famille royale, et que d'ailleurs c'était là une manière indirecte d'attaquer les ministres, qui réclamaient une attaque plus franche, à laquelle ils étaient prêts à répondre. La motion de lord Hamilton en faveur de l'insertion a été mise aux voix : il y a eu 310 voix pour l'ajournement, et 209 pour la motion. La séance a duré treize heures.

E S P A G N E.

Madrid, 20 janvier. Vingt-deux personnes arrêtées à Orense, sont arrivées à la Corogne, pour être embarquées à la Palloza et conduites au château de San - Anton.

— Le 16, on a arrêté ici plusieurs membres des sociétés patriotiques.

— Deux courriers d'Allemagne ont apporté des lettres qui ne devaient être remises qu'entre les mains du Roi. On en ignore le contenu.

— On assure que S. M. a donné les ordres pour la réunion des députés aux Cortès, le 20 février, à Madrid, afin d'y tenir les vingt-cinq assemblées préparatoires pour l'ouverture de la session qui aura lieu le 1.er mars.

— Le tribunal de Burgos, dans l'affaire de la conspiration dont on a parlé contre le régime constitutionnel, a condamné huit personnes au supplice de la *Garrote* (étranglés sur le tabouret) ; cinq autres sont envoyées aux galères.

— Le procès de Burgos a causé une vive sensation. Parmi les condamnés à mort, il y avait deux chanoines.

F R A N C E.

Paris, 28, 29 et 30 janvier. Le 27, entre 4 et 5 heures du soir, pendant que le Roi travaillait dans son cabinet avec M. le duc de Richelieu, une forte détonation se fit entendre non loin de ses appartemens. Les grilles du château furent fermées de suite, la troupe prit les armes et l'on fit des perquisitions dans tout le palais. Cette explosion a eu lieu sur un palier d'un escalier qui aboutit aux petites portes des appartemens du Roi et de *Madame*. La poudre, que l'on évalue à environ six livres, était renfermée dans un baril de bois lié en cercles de fer. S. M. crut d'abord que c'était un coup de canon ; mais ayant appris la cause de l'explosion, elle envoya rassurer *Madame*, en ajoutant : « Dites surtout à ma niece que ce n'est pas moi qui ai mis le feu au pétard. » L'instruction se poursuit avec activité pour découvrir les auteurs de cet horrible attentat. Une autre explosion s'est faite entendre, dans la même soirée, aux environs du Louvre ; et une autre encore avait éclaté vingt heures auparavant, sur le passage de M. gr le duc d'Angoulême.

— S. M., à l'occasion de l'événement du 27, a reçu les hommages d'un grand nombre de personnages de distinction. Les deux Chambres ont reçu une communication officielle à cet égard. La Chambre des Pairs a nommé une grande députation pour se rendre auprès du Roi ; et celle des Députés a voté une adresse à S. M.

— La Chambre des Députés a rejeté une proposition de M. Benjamin-Constant relative au Règlement et tendante à ce que la *clôture* ne fût demandée, dans les discussions, qu'à la tribune, attendu que demander la *clôture*, c'est *parler*, et que le Règlement défend de parler ailleurs qu'à la tribune.

— La Chambre des Députés doit entendre en comité secret une proposition qui a pour objet l'abrogation immédiate des lois d'exception.

— On dit que, dans les perquisitions faites aux Tuileries, on a arrêté un poëlier fumiste et un ramoneur.

— Le 18 janvier, M. gr Malzum, archevêque de Myre, a célébré à Marseille la fête de l'Épiphanie, selon le rite grec, en présence de M. gr de Beausset, archevêque d'Aix, et d'un grand nombre de fonctionnaires et de personnes distinguées. Les assistans ont paru frappés du caractère de la psalmodie grecque; ils ont surtout remarqué le ton nasillard et tremblottant des chœurs, et un bourdon soutenu qui accompagne le chant (1).

31 Janvier et 1. er février. La cour des Pairs a prononcé, en deux séances, la mise en liberté de six des prévenus dans la conspiration du 19 août.

— Plusieurs explosions ont encore eu lieu sur divers points dans cette capitale, depuis celles du 27. Le 30, deux pétards ont éclaté, l'un, rue Saint-Honoré, à côté de l'hôtel d'Angleterre, et l'autre au bout de la rue Saint-Thomas du Louvre. Le 29, une autre explosion avait eu lieu à la porte Saint-Honoré. Et le 31, une nouvelle explosion a éclaté au ministère du trésor. L'instruction se poursuit avec célérité. On parle de quelques arrestations.

— Dans la discussion sur les moyens de régulariser la souscription relative au domaine de Chambord, M. de Vaublanc répondant aux opposans, a réfuté la comparaison de cette souscription aux anciens dons gratuits, et a dit qu'Henri IV, chef des Bourbons, avait apporté à la couronne, en montant sur le trône, un revenu de 47 millions.

— L'adresse au Roi sur l'événement du 27 a été discutée en comité secret; elle a éprouvé des difficultés comme tendante à accuser le ministère de négligence à prévenir les attentats. La séance a été orageuse; deux ministres y ont été entendus. L'adresse a été adoptée par 144 boules blanches, contre 22 noires.

2 Et 3 février. Un nommé Neyeu, soupçonné dans l'affaire des explosions,

(1) Le *nasillement* est la première règle de l'art du chant chez les Grecs modernes, et c'est très-sérieusement que nous l'affirmons. Ce qu'on a pris pour un bourdon, n'est pas une note d'harmonie, mais une tenue ou *pedale* qui a pour objet de maintenir le chantre dans le ton et de le guider dans l'intonation des intervalles, dont cette note soutenue est le terme de comparaison; c'est ce que les Grecs appellent l'*ison*. Le chant grec moderne est établi sur les principes de l'ancien chant oratoire; il forme un système basé sur de savantes combinaisons, qui conservent néanmoins les traces d'une imperfection primitive, que les musiciens grecs modernes sont incapables de reconnaître et de rectifier. (Note du Rédact. du Journ. de Savoie.)

se voyant arrêté et conduit à la préfecture de police, s'est coupé la gorge avec un rasoir. C'est un ancien négociant. On dit que, dans la journée du 27, il avait acheté 12 livres de poudre en divers endroits.

— La Cour des Pairs vient d'acquitter encore un capitaine.

— S. M. a reçu les grandes députations des deux Chambres; elle a terminé sa réponse à celle des députés en disant : « Oui, l'esprit perturbateur sera vaincu. »

— On apprend de Vienne (Autriche) que lord Steward, qui devait rester à Vienne, et parti le 21 pour Laybach,

Banque de France : 1485 fr. ; 1482 fr., 50 c. ; 1490 fr. ; 1487 fr., 50 c., 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés : 81 fr., 30 c., 40 c. ; 82 fr., 15 c. ; 81 fr. ; 50 c. ; 82 fr., 35 c.

ITALIE.

Naples, 20 janvier. Le ministre des affaires étrangères interpellé dans le Parlement sur les troupes françaises débarquées à Naples, sous prétexte de maladie, a répondu qu'ayant demandé une explication au chargé d'affaires de France et au ministre anglais, le premier l'avait assuré qu'il n'était réellement question que d'un petit nombre de malades envoyés à l'hôpital ; et que le ministre d'Angleterre avait dit que voyant les soupçons que donnait la présence de ses compatriotes sur une terre inhospitalière, il avait préféré d'envoyer ses malades à Malte. Alors le Parlement a chargé le ministre de protester aux deux ambassadeurs que les napolitains, quelque jaloux qu'ils soient de leurs droits, se feraient toujours un devoir d'accueillir et de secourir les malades de deux nations alliées.

— On croit que l'escadre royale des Pays-Bas stationnée dans la Méditerranée, a reçu l'ordre de se rendre devant Naples selon les conjonctures.

Venise, 27 janvier. La gazette privée de notre ville contredit presque toutes les nouvelles d'Italie données depuis quelque tems par les journaux français, et demande quelle foi on peut avoir, d'après cela, aux articles de ces feuilles touchant les pays beaucoup plus éloignés.

— Des lettres de Corfou annoncent que la ville de Zante a éprouvé les plus grands désastres, les 29 janvier et 6 février, par l'effet de deux fortes secousses de tremblement de terre et d'une pluie excessive accompagnée d'une grêle d'une grosseur extraordinaire.

VARIÉTÉS.

NOTICE abrégée de la persécution éprouvée, en 1820, par les Grecs catholiques de la ville de Damas, de la part des Grecs schismatiques.

Dans notre Feuille du 8 décembre dernier, nous annonçâmes que de nouvelles querelles s'étant élevées entre les Arméniens catholiques et schismatiques, une commission nommée par le Grand-Seigneur avait fait périr les uns et les autres, et que

les confiscations qui avaient suivi ce jugement, avaient fait entrer des sommes considérables dans les trésors de S. H. Le *Journal de Marseille*, en répétant notre article, avait observé qu'on pouvait encore douter de cette nouvelle, mais qu'il n'était pas moins vrai qu'il existait, dans une partie de l'Orient, une funeste division entre les Grecs des deux communions; et, à ce sujet, il a donné, dans une suite de Numéros, une relation communiquée par M. g^r Maximos Mazlum, archevêque de Myre qui l'avait rédigée en arabe. Cette relation nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs, et nous allons en donner un extrait.

L'archevêque grec d'Acre, Zacharie, muni des pleins pouvoirs du patriarche d'Antioche, Séraphin, résidant ordinairement à Damas, s'était rendu à Constantinople et avait présenté au divan un mémoire où il accusait faussement les catholiques de quatre griefs principaux, tels qu'usurpations d'églises, insubordination à l'autorité publique, établissement de chapelles secrètes sans permission, et refus de payer les droits au patriarche grec. Le grand visir, trompé par cette accusation, donna un firman qui enjoignait aux pachas de s'emparer de toutes les églises catholiques, de faire arrêter tous leurs prêtres, de les faire tondre et raser et de les envoyer en exil.

L'archevêque, de retour à Damas, le 11 juin 1820, reçut les visites de tous les principaux catholiques, qui, ignorant la nature de ses démarches, vinrent le complimenter sur son heureux voyage. Sept jours après, le patriarche et lui, précédés de riches présens, se rendirent en cérémonie chez le pacha, lui exhibèrent le firman et obtinrent un certain nombre de soldats pour le mettre à exécution. Deux prêtres catholiques furent d'abord arrêtés et mis au cachot. Les catholiques étonnés remontèrent à la source de cette mesure et obtinrent, par leurs démarches, une décision du pacha qui convoquait, pour le 22 juin, les deux parties dans une assemblée solennelle, où elles auraient à exposer réciproquement leurs raisons et leurs droits.

L'assemblée eut lieu au jour indiqué, et l'accusation des deux prélats schismatiques fut reconnue calomnieuse et dénuée de tout fondement.

En se retirant, le patriarche s'avisa d'un stratagème peu digne de son rang. Arrivé devant la maison du mousselim du pacha, il s'y précipita avec ses gens, feignant une grande terreur, se disant poursuivi par les catholiques, et réclamant du secours pour sa personne exposée au danger de périr sous leurs coups. Le mousselim le fit escorter jusques chez lui, et ordonna des patrouilles, qui ne rencontrèrent personne dans les rues.

Le patriarche présenta le lendemain une requête au pacha, déjà prévenu par le mousselim, pour obtenir justice, et accompagna

sa plainte d'un présent de 50 mille piastres, outre les cadeaux qu'il fit distribuer aux gens de la maison du pacha ; il demandait la mort de sept personnes qu'il désignerait et offrait 100 mille piastres, si l'on exécutait le firman du grand-visir. Lorsque les catholiques se présentèrent à l'heure indiquée pour l'assemblée, ils furent tous arrêtés.

Les catholiques essayèrent de nouvelles démarches pour se justifier. En préparant les instrumens du supplice de ceux qui devaient être mis à mort, on donna à entendre qu'avec de l'argent, la chose pourrait encore s'arranger. Les catholiques furent obligés de souscrire une obligation de payer deux cent mille piastres pour obtenir seulement l'élargissement des laïques ; les prêtres furent retenus en prison pour être envoyés en exil. Le patriarche reçut une pelisse d'honneur et fut reconduit chez lui en triomphe.

Cependant, pour prévenir le sort qui attendait les prêtres, les catholiques firent de nouveaux efforts, et au moyen d'une forte somme, ils obtinrent l'élargissement des ecclésiastiques. Et pendant que les schismatiques répandaient l'argent à pleines mains, en réclamant l'exécution du firman, les catholiques sollicitèrent la réunion qui n'avait pu avoir lieu ; pour se justifier enfin de tous les chefs d'accusation dirigés contre eux ; ils furent obligés d'appuyer leur demande d'une nouvelle somme d'argent. La réunion leur fut accordée pour le 3 juillet.

Dans cette nouvelle assemblée, le pacha fit recueillir les pièces des deux parties, il en confia la vérification au cadî et au mufti, renvoya la sentence après cet examen et congédia l'assemblée.

Le patriarche, dans l'attente d'une décision, se rendit à l'église pour invoquer le ciel en sa faveur, et de plus fit consulter une femme musulmane qui passait pour prédire l'avenir. La Sibylle lui fit une réponse défavorable et motiva sa prédiction sur l'apparition d'une femme d'une majestueuse beauté, qui combattait pour les catholiques.

Le mufti et le cadî, après avoir mûrement examiné les pièces du procès, décidèrent, par une sentence en forme, que l'accusation contre les catholiques était injuste et détruisirent successivement tous les griefs. Le pacha apposa son sceau à la sentence et rendit une ordonnance qui remettait les catholiques dans tous leurs droits. Pour prévenir de nouvelles dissensions, il voulut concilier et rapprocher les parties, mais les deux prélats schismatiques s'y refusèrent en alléguant qu'il ne s'agissait que d'exécuter les ordres donnés par le gouvernement.

Le pacha voulant justifier sa conduite auprès de ce dernier, convoqua une assemblée générale de tous les fonctionnaires et notables de la ville, dont le témoignage pouvait avoir du poids à Constantinople ; il leur exposa toute l'affaire, leur fit valider et signer la sentence rendue ; il dressa un rapport où il demandait

que les catholiques fussent désormais indépendans du patriarché grec, et envoya le tout à Constantinople. Les catholiques espéraient une issue favorable, non sans craindre de nouvelles intrigues de la part de leurs ennemis. Voilà où en étaient les choses au mois d'aout dernier.

Les catholiques, hors d'état de payer eux-mêmes les sommes qu'ils ont été obligés de livrer, avaient fait des emprunts à de gros intérêts; et pour remplir ensuite leurs engagements, ils ont eu recours à la générosité des fidèles qu'ils ont cru dans le cas de pouvoir venir à leur secours. Ils ont calculé que les sommes déjà données et celles qu'il deviendrait nécessaire de déboursier encore à Constantinople, ne s'élevaient pas à moins de cinq cent mille piastres (environ 375,000 fr.)

A VENDRE

Une chaudière, une beurrière et tous les autres ustensiles d'une fruitière en bon état et à bon compte. S'adresser chez M. Naville, à VERNY, près Genève.

A V I S.

Dans l'avis inséré au N.º 3 de ce Journal, relatif aux mortuaires de militaires Italiens ou Sardes, décédés au service des armées françaises on a omis de prévenir les personnes qui désireraient obtenir des renseignements, de faire parvenir, avec leur demande, la somme de 27 fr. de France, dont 20 fr. leur seront remboursés dans le cas où l'on n'obtiendrait pas de titres officiels.

AUTRE AVIS.

On trouvera à louer, chez M. Debelcourt, professeur de danse, rue de la Cathédrale, au 1.^{er} étage, vis-à-vis la poste aux lettres, de très-beaux costumes de masques en tout genre et des plus nouveaux, à très-bon compte on en fournira aussi pour le dehors. On se chargera d'en faire faire à la fantasia des personnes qui le désireraient, quatre jours après leur demande.

Marchés de Chambéry des 30 janvier, 1 et 3 févr. 1821.

	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
BLED.					
Froment,		16	37	—	20 15
Seigle		8	25	—	10 78
Orge		0	00	—	0 00
Sarrasin		4	75	—	6 20
Mais		0	00	—	0 00
Avoine (1).		9	75	—	6 80
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.					0 34
Viande, idem, idem.					0 75

(*) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. . . 813 Seigle. . . 765

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 1.^{er} Février.

N.ºs 6 — 69 — 85 — 41 — 47.

CHAMBERY, de l'imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 février. On a vu, dans notre dernier N.º, que, le 7 du courant, le baromètre s'est élevé ici à 28 pouces et une demi-ligne. On nous écrit de Genève que, le même jour, le baromètre s'est élevé dans cette ville à 27 pouces 8 lignes et quart, hauteur qu'on ne se rappelle pas y avoir jamais été observée. Les plus grandes élévations du mercure à Genève, depuis 1768, ont été le 26 décembre 1778, de 27 pouces 7 lignes deux tiers; le 6 mars 1780, de 27 p. 7 l.; et le 9 février 1817, de 27 p. 5 l. un tiers. Les grandes hauteurs du baromètre ont ordinairement lieu en hiver, dans les mois de décembre, janvier et février.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 14 février : 1.º LETTRES-PATENTES, du 29 janvier 1821, par lesquelles S. M. assigne à la caisse de l'administration de la dette publique, sur la Trésorerie générale, une somme annuelle de 47,530 liv. 66 centimes, pour être employée au paiement de pareille somme de rentes inscrites sur les registres de la dette perpétuelle de l'Etat.

2.º LETTRES-PATENTES, du 29 janvier 1821, par lesquelles S. M. ordonne l'émission de rentes amortissables pour la somme de 199,427 liv. 88 centes et assigne le fonds correspondant pour leur paiement, ainsi que pour leur amortissement au cours.

3.º MANIFESTE de la Chambre Royale des Comptes, du 3 février 1821, portant notification des dispositions royales sur le mode de mesurer la distance de cinq milles, prévue par l'art 68 du Règlement annexé à l'Edit Royal du 10 août 1816. (Cette distance doit être mesurée en ligne droite).

LE COMTE et CHEVALIER D. JOACHIM CORDERO DE ROBURENT, Chevalier de l'Ordre Suprême de la Très-Sainte Annonciade; Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Etienne de Hongrie, Lieutenant Général de Cavalerie, Grand Ecuyer de S. M.; Chargé de l'Inspection Supérieure des Haras.

Par notre manifeste du 28 janvier, en notifiant au public les dispositions bienfaisantes, données par S. M. pour la réorganisation des haras royaux, et la création d'un dépôt de poulains à la *Mandria de Ghivasso*, afin d'améliorer les races indigènes,

pourvoir ensuite aux remontes annuelles, et s'affranchir de la dépendance de toute importation étrangère, nous avons pris les déterminations que nous avons jugé propres à assurer les effets de l'intention de S. M., et nous nous sommes réservés d'accorder des primes aux personnes qui chercheraient à propager l'amélioration des races, et de procurer en même tems aux propriétaires plus de facilité pour la vente de leurs poulains, lorsque nous aurions reconnu que l'effet répondrait aux soins de S. M.

L'expérience de deux années nous met maintenant en état d'annoncer avec la plus grande satisfaction, qu'un heureux succès a couronné les soins paternels de S. M. dans la création de cet utile établissement; en effet, le nombre des montes données par les étalons royaux aux jumens des propriétaires, soit dans les provinces en de çà des monts, soit dans la Savoie, s'est considérablement accru, et le résultat en a autant surpassé notre espérance que celle du public, d'après la reconnaissance que nous avons faite, tant de l'augmentation notable des poulains, que de leur conformation améliorée.

Voulant en conséquence exécuter ce que nous nous étions proposés par le susdit manifeste, pour la prospérité de cette naissante et utile institution, et non moins empressés de soulager les propriétaires des poulains du poids de leur manutention, vu la cherté et la rareté actuelle des fourrages dans les provinces en de çà des monts, nous avons déterminé ce qui suit :

1.^o Des médailles d'or et d'argent seront annuellement distribuées aux propriétaires des meilleures jumens et pouliches.

2.^o Nous fixons à douze le nombre des médailles d'or, dont une de 400 livres, trois de 250 livres, et huit de 150 livres chacune, dans la proportion suivante, savoir: la médaille principale de 400 livres, deux du prix de 250 livres, et six de 150 livres pour les provinces en de çà des monts; une de 250 livres et deux de 150 livres pour celles de la Savoie.

3.^o La distribution aura lieu dans cette capitale et dans la ville de Chambéry, le 24 juillet de chaque année, jour de la naissance de S. M.; à cet effet, les jumens que l'on voudra présenter au concours, devront être respectivement conduites dans les susdites villes à tout le 23 du même mois, et consignées à Turin, au bureau du directeur général du haras royal, et à Chambéry, au garde-étalons de la station.

4.^o Deux commissions que nous nous réservons de nommer, dont une pour cette ville, et l'autre pour celle de Chambéry, décideront à qui ces médailles doivent être adjudgées.

5.^o La plus distinguée parmi les jumens présentées au concours recevra, tant dans l'une que dans l'autre ville, la première prime, et ainsi des autres en proportion des qualités qu'on reconnaîtra dans les jumens concurrentes.

6.^o On ne peut avoir aucun droit à la prime sans que la com-

mission décide que les jumens sont de distinction soit pour la race, l'âge et la conformation, soit pour la santé, et elles doivent avoir été saillies dans la même année par les étalons du Roi.

7.^o Les propriétaires des jumens, auxquels la commission adjudgera la médaille d'or, recevront une déclaration en parchemin munie de notre seing avec leur nom, surnom et domicile, et le signalement et l'âge de la jument qui, en même tems, sera marquée à la cuisse gauche avec les lettres initiales du nom de S. M., surmontées de la couronne royale.

8.^o On n'admettra au concours pour la médaille d'or que les jumens qui auront reçu celle d'argent, et les jumens qui, dans la distribution solennelle des années précédentes, auront reçu la médaille d'or, ne pourront plus y concourir.

9.^o Le nombre des médailles d'argent est fixé à cent, qui seront chaque année réparties entre toutes les stations des étalons royaux, en proportion du nombre des jumens qui auront été saillies dans chaque station.

10.^o A l'époque de la tournée d'inspection du directeur général du haras royal dans les provinces en de çà des monts, et du commandant du dépôt royal d'étalons à Annecy dans celles de la Savoie, on fera la répartition des médailles d'argent. Par le moyen d'un manifeste, que MM. les Intendans des provinces feront publier, les propriétaires seront informés du jour précis de la distribution dans chaque station.

11.^o La commission qui devra adjudger ces médailles sera présidée ici par le directeur général, et à Chambéry par le commandant du dépôt d'Annecy, et composée du garde-étalon, du vétérinaire le plus accrédité du pays, et de deux personnes y domiciliées choisies parmi les plus marquantes, et dans le rang des meilleurs connaisseurs en chevaux.

12.^o Pour obtenir cette prime les jumens devront être présentées à la commission, et réunir de son aveu toutes les qualités requises à l'article 6.^o Il suffira pourtant que les propriétaires des jumens, qui à ladite époque n'auront encore pu être saillies, déclarent par écrit en les présentant à la commission, que leur intention est qu'elles le soient avant le terme de la saison, pour qu'ils aient droit à la médaille qui leur sera remise par les respectifs garde-étalons, quand leurs jumens auront été saillies.

13.^o Le propriétaire d'une jument qui aura obtenu la médaille d'argent, recevra un certificat signé par la commission avec les mêmes indications qu'à l'article 7.^o

14.^o Les jumens qui auront quelque produit des étalons royaux, pourront concourir une seconde, et même une troisième fois dans les années suivantes, malgré qu'elles aient déjà obtenu la médaille d'argent.

15.^o Les jumens qui auront obtenu la première médaille, ou une du prix de 250 livres, transmettront à une de leurs pouliches le droit à une médaille en or du prix de 250 livres, lorsqu'elle sera présentée à la mont des étalons royaux, à l'âge de quatre ans, et les jumens qui auront obtenu une des huit médailles en or de moindre prix, ou bien la médaille en argent, transmettront le droit à celle en argent à une de leurs pouliches

homme ci-dessus, pourvu qu'outre les qualités requises pour être saillies les unes et les autres aient été élevées par les propriétaires des juments, et qu'elles leur appartiennent encore.

16.^o Outre les époques établies par notre manifeste du 28 janvier 1819, la direction générale du haras royal fera, pour le pays en deçà des monts, l'achat des poulains dès le mois de février prochain.

17.^o Les propriétaires qui voudront vendre leurs poulains, devront, dans la quinzaine après la publication de ce manifeste, le déclarer par écrit aux garde-étalons de leur province, qui seront obligés de recevoir leurs déclarations, et de les transmettre en cette ville à M. le Comte Cordara de Callamandrana, directeur général du Haras, dans les vingt jours après la susdite publication.

18.^o Le directeur général notifiera à MM. les Intendants des provinces où sont établies les stations, la personne que nous aurons nommée pour se transférer dans les stations, et y acheter les poulains, et le jour que cette opération aura lieu, et ceux-ci en donneront connaissance par un manifeste.

19.^o Les conditions que l'on doit observer pour les ventes ci-dessus, sont toujours les mêmes, et à cet égard, ce qui est prescrit par les articles 14 et 15 du sus-énoncé manifeste n'est sujet à aucune innovation.

Nous ordonnons etc.

Turin, le 23 janvier 1821.

DE ROBURENT.

PIÉMONT.

Turin, 10 février. Le 4 du courant, la Classe des sciences morales, historiques etc. de l'Académie royale des sciences a tenu une séance dans laquelle M. Grassi a fait un rapport sur une dissertation de l'abbé Sébastien Ciampi, correspondant, professeur de littérature grecque à Varsovie; la Classe a approuvé les conclusions de la Commission. M. le baron Vernazza de Freney, Secrétaire de la Classe, a lu un travail philologico-critique de M. l'avocat Data, sur quelques documens relatifs à l'histoire du pays, venus de Troyes (Champagne). S. Exc. M. le Comte Napion a lu une lettre sur les avantages d'une culture universelle des beaux-arts, et particulièrement de l'architecture. M. le Comte Bava de St. Paul a lu un fragment d'un travail sur les moyens de faire fleurir les langues vivantes.

— Le 6 du courant, sur les cinq heures et demie du soir, un violent incendie a éclaté dans le palais de S. A. R. le Duc de Genevois. Aussitôt sont accourus S. Exc. le Gouverneur, le Général Commandant la Division, le Vicaire et les Syndics de la ville, les Carabiniers Royaux, les troupes de la garnison, les Gardes du feu avec les pompes, les Gardes suisses, les Pionniers de l'Artillerie, un grand nombre d'officiers de toutes armes etc. Les plus sages dispositions pour le bon ordre et tous les genres de secours n'ont rien laissé à désirer dans les moyens d'arrêter les ravages du feu. S. A. S. le Prince de Carignan se multipliait et affrontait le danger sur tous les points. S. M., qui s'était rendue elle-même sur les lieux, témoin du dévouement et de l'ardeur des assistans, s'est plu à manifester sa souveraine satisfaction, noble encouragement et la plus digne récompense du zèle déployé sous ses yeux. S. A. R. le duc de Genevois a remercié tous

es Corps et toutes les personnes qui se sont signalées par leur efforts, entre lesquelles M. l'architecte Cadone, Major du Génie et Inspecteur des Ponts et Chemins, mérite une mention particulière. S. A. R. a en outre fait distribuer des récompenses. Heureusement personne n'a péri dans cette fâcheuse circonstance. On attribue le feu à quelque accident fortuit ou à quelque inadvertance.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

5 p.^r 100. Rentes rachetables; du 7 février 1821 : 77 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES,

ALLEMAGNE.

Vienne, 25 janvier. Nous nous attendons à recevoir dans peu quelques nouvelles importantes de Laybach. Le prince impérial et l'archiduc François doivent partir incessamment pour s'y rendre.

— On mande de Laybach que le duc de Gallo a enfin la permission de se rendre auprès du congrès pour prendre connaissance de la résolution unanime des souverains et porter ensuite un *ultinatum* à Naples.

— On s'occupe de rétablir les fortifications de Plaisance, dont le commandement est confié par S. M. I. au comte de Severoli.

Laybach, 26 janvier. S. Em. le cardinal Spina est arrivé ici le 21. Lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, et M. le commandant Saldanha, envoyé extraordinaire de la cour du Brésil à Madrid, sont arrivés le 24.

— S. M. l'Empereur de Russie a décoré de l'ordre de St. Alexandre Newski, M. le comte Mocenigo, son ministre plénipotentiaire à la Cour de Sardaigne. Il a élevé au grade de conseiller M. le chevalier André Mustoxidi, et l'a destiné à l'ambassade de Turin.

— Les souverains font de fréquentes promenades dans nos environs, et notamment à la cascade de Kaltenbrunn.

— On dit que le général Frimont est investi de pouvoirs très-étendus et qu'une partie de l'armée doit passer le Pô le 1.^{er} février. On assure que quand l'armée se mettra en marche, le Roi Ferdinand se rendra à Vienne.

— Plusieurs officiers de grande familles qui se trouvaient à Laybach, ont reçu tout-à-coup l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie.

ANGLETERRE.

Londres, 7 février. Dans la séance du 2, où l'on s'est occupé du traitement de la Reine, M. Brougham a communiqué à la Chambre des Communes un message de la Reine, où elle dit qu'elle est loin de vouloir mettre aucun obstacle à un arrangement, mais qu'elle croit convenable de refuser toute espèce d'arrangement tant que son nom continuera à être effacé du Rituel. La discussion a été vive. Lord Castlereagh a dit que la Reine avait parlé de ses sujets, de son peuple, de sa bonne ville de Cantorbéry. Il déclare que la Chambre n'a point de conditions à écouter de la part de la Reine, qui reste libre d'accepter ou de refuser le traitement qui lui sera offert; et il propose une somme annuelle de 50 mille livres sterling. Après avoir entendu divers orateurs pour et contre, la Chambre a adopté la motion de lord Castlereagh.

— L'armistice entre Morillo et Bolivar est du 25 novembre; il doit durer six mois. Les deux généraux se sont embrassés cordialement et ont déploré le sang versé jusques-là. Morillo doit se rendre en Espagne avec deux députés de Venezuela et deux envoyés de la république de Colombia, pour terminer l'œuvre de la paix. Bolivar a accepté la Constitution.

— Nos journaux publient la note envoyée par lord Castlereagh aux ministres britanniques près les souverains alliés. Il résulte de ce document 1.^o que l'Angleterre, qui ne fait point partie de la sainte-alliance, désapprouve, en général, l'idée d'un système fédératif en Europe, comme contraire aux lois fondamentales de la Grande-Bretagne et même aux lois de nations entre-elles : 2.^o quant aux affaires de Naples, que l'Angleterre quoique désapprouvant la forme de la révolution de Naples, ne se croit point obligée d'y intervenir; qu'il en est autrement de quelques-unes des puissances du continent, qui ont le droit de s'occuper de ce qui intéresse leur sûreté, mais indépendamment de toute vue d'agrandissement.

— On écrit de Lisbonne que plusieurs députés aux Cortès ne veulent pas siéger avant de connaître l'opinion du Roi; ce qui retarde l'ouverture des Cortès et cause de vives inquiétudes.

E S P A G N E.

Madrid, 25 janvier. A Ronda, royaume de Genade, à l'occasion des élections, le régiment d'Afrique a été obligé de prendre les armes pour empêcher que les électeurs n'en vinsent aux mains.

— On a mis en vente un grand nombre de biens nationaux de plusieurs espèces; mais les acquéreurs montrent peu d'empressement.

F R A N C E.

Paris, 4, 5 et 6 février. On a été sur le point d'arrêter à Passy, le sieur Mathéo, qui avait soustrait 1,800,000 fr. au trésor public. On a saisi dans son domicile une somme de 280,000 fr.

— Une ordonnance de police prescrit aux débitans de poudre, de ne point délivrer sans en inscrire la quantité et le nom de l'acheteur.

— Il est mort à Saprada (Aube) un vieillard âgé de 118 ans. Près de Manheim, on a enterré un israélite âgé de 108 ans.

— Une pétition du sieur Simon Lorie, chef de bataillon, qui se plaint d'avoir été mis à la retraite sans traitement, a donné lieu à une longue discussion. Le général Donnadieu a pris la parole et a conclu au renvoi de la pétition au ministre de la guerre. M. Etienne a aussi parlé en faveur du pétitionnaire. L'ordre du jour proposé par la commission a été adopté.

— M. Benjamin Constant s'est plaint d'un libelle distribué contre lui dans la Chambre, et il en a nommé l'auteur, M. Paul Ribard, député; et crie à l'ordre! Il s'engage une vive altercation à laquelle prennent part le ministre des affaires étrangères, MM. Manuel, Dudon, Mechin, Chauvelin, Bazire, de la Bourdonnaye, de Corcelles, le général Foy etc. M. Benjamin Constant est rappelé à l'ordre.

— Les différens Corps de l'Etat et l'Académie Française ont exprimé à S. M. leur indignation au sujet de l'attentat du 27 janvier.

— La Cour des Pairs a encore fait élargir six des prévenus dans l'affaire du 19 août dernier.

— S. M. a accepté la dédicace d'un poëme en huit chants, intitulé : *l'Impiété ou les Philosophistes*.

— Un courrier espagnol venant de Paris et allant à Madrid, est passé en toute diligence à Bordeaux le 31 janvier.

7 Et 8 février. Le passage des courriers par Bruxelles est continué.

— On écrit d'Ajaccio que, lorsqu'on a appris que la Seine était gelée à Paris, on jouissait en Corse, au milieu des fleurs, d'un soleil du mois de mai.

— Une pétition de quelques militaires qui ont servi en Espagne, dans la garde de Joseph, qui réclament l'arriéré de leur solde, a donné lieu à une discussion longue et animée. Le général Foy ayant employé l'expression de *glorieuse cocarde tricolore*, les murmures, et les discours en sens opposés ont prolongé l'agitation de la Chambre, qui a enfin passé à l'ordre du jour sur la pétition.

— La Cour des Pairs a encore prononcé deux mises en liberté.

— On écrit de Naples qu'un Français venant de Nantes, en visitant le Vésuve le 14 janvier, s'est jeté dans le volcan, au milieu de la lave en ébullition.

9 Et 10 février. On annonce qu'un fort tremblement de terre a causé les plus grands désastres à Oporto, en Portugal.

— On écrit de Madrid qu'une conspiration républicaine a été découverte à Malaga.

Banque de France : 1485 fr. ; 1492 fr. , 50 c. ; 1500 fr. ; 1506 fr. , 25 c.

Cinq pour cent consolidés : 82 fr. , 80 c. ; 83 fr. , 20 c. ; 83 fr. , 20 c. ; 70 c. ; 97 fr. , 40 c. , 60 c.

ITALIE.

Bologne, 27 janvier. Le 23 du courant est passé ici le baron de Coller, inspecteur général des subsistances de l'armée autrichienne ; il est reparti de suite pour Florence, d'où il se rendra à Rome.

30 Janvier. On croit que le congrès de Laybach pourra être transféré à Vienne, et peut-être plus en avant, selon les conjonctures. Nous voyons passer beaucoup de courriers qui se rendent à Naples ou qui en reviennent.

Florence, 5 février. Divers courriers, dont un russe et un autre napolitain, ont passé ici le 3, venant de Laybach et se rendant à Naples. La duchesse de Floridie est arrivée à Laybach le 30 janvier. L'un des courriers a dit que le Roi de Prusse était aussi arrivé à Laybach. Le duc de Gallo partait pour Naples. Le général baron de Fiquelmont est nommé ambassadeur d'Autriche à Naples, et restera ici à Florence pendant le congrès.

Ferrare, 27 janvier. De nouvelles contremarches rendent incertaine la véritable direction des troupes autrichiennes.

Milan, 6 février. Des lettres de Corfou, du 1.^{er} janvier 1821, annoncent que les Suliotes (habitans des montagnes entre Arta et Prevesa) ont tourné leurs armes contre les Turcs, en faveur d'Ali-Pacha ; qu'ils ont fait insurger les villages voisins, au nombre de cinq mille combattans ; qu'ils ont intercepté les routes, saisi deux cents mulets chargés de boulets et de poudre, et les vivres destinés à l'armée du Grand-Seigneur. On ajoute que Ali a donné en otage l'un de ses petits-fils, quelques personnages importans et des sommes d'argent ; et que les Suliotes, de leur côté, ont donné en otage huit des principaux d'entre eux. On croit que les capitaines grecs sont favorables au Pacha, qui aura de plus à son secours huit mille des habitans voisins de Tepeleni sa patrie. On présume que les ennemis d'Ali se tournent ainsi de son côté, frappés de ses ressources et de ses richesses, et peut-être dans l'espoir de se soustraire à la domination des Turcs, sous un chef qu'ils ne pourront jamais suspecter d'intelligence avec la Porte.

Naples, 25 janvier. Nos journaux rectifient ce qu'ils ont rapporté d'inexact

touchant le prétendu débarquement de quelques français. Le ministre avait dit que les bruits à cet égard étaient dénués de fondement; que le chargé d'affaires de France avait assuré qu'il n'y avait point de malades à bord des vaisseaux; et que le ministre anglais avait dit qu'il avait envoyé ses malades à Malte, pour éviter à Naples tout sujet de différend.

— On a publié une levée de neuf à dix mille hommes.

— On annonce qu'au commencement de février, le duc de Calabre visitera les Abruzzes et y passera en revue les soldats et les légionnaires. Le 28 du courant, le Prince Régent et le Prince de Salerne doivent passer en revue 12 bataillons de la garde de sûreté de Naples, deux régimens de chevaux légers et de dragons de la même garde et trois bataillons d'autres troupes.

S U I S S E .

Lausanne, 9 février. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, un affreux incendie a consumé 155 bâtimens dans le village d'Oberschan, canton de St Gall. Une famille entière a été étouffée dans une cave, 96 menagés, au nombre de 326 personnes, ont tout perdu. On a arrêté un individu soupçonné d'avoir mis le feu. Un autre incendie qui a éclaté à Schlören, canton de Zurich, est aussi attribué à la malveillance.

ERRATUM du N.º 6.

Page 53, ligne 6 de l'article *Venise*, au sujet du désastre arrivé dans l'île de Zante :

Les 29 janvier et 6 février, lisez : 29 décembre et 6 janvier.

E N I G M E .

Je suis un tout de diverses parties,
Qui, sans se ressembler, doivent être assorties.
Je dois savoir retenir un secret :
Souvent, pour tendre au but, je dois être discret.
Comme aisément chez moi l'on ne peut s'introduire,
On cherche à deviner ce que je dois produire.
Tel qui n'a pas sujet d'être content de moi
Voudrait bien être admis à me faire la loi.
Mon existence est peu durable,
Et ma demeure est variable;
Mais on obtient de moi des effets permanens
Et je travaille pour long - tems.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Laybach*, où l'on trouve *lac*, *ba*, *bal* et *lay*.

MARCHÉS de Chambéry des 6, 8 et 10 février 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	16	27	—	20	02
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin.	5	00	—	6	54
Mais	8	00	—	10	46
Avoine (1).	9	50	—	6	63
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	34
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
 Froment. . . 0. 813
 Seigle. . . 0. 765
 1/24

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 10 février.

N.ºs 72 — 6 — 55 — 28 — 19.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 23 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 février. Du 11 au 20 du courant a eu lieu ici un échange presque continu de courriers français, anglais, italiens, russes, etc. se rendant réciproquement à Madrid, à Londres, à Paris, à Laybach, à Rome, à Naples, etc.

— A la suite du passage d'un courrier, il se répand ici le bruit qu'à Naples, le général Filangieri, à la tête de six mille hommes, s'est prononcé contre la constitution d'Espagne.

AVIS aux Propriétaires de Rentes Piémontaises.

MM. FOREST et GENOUD ont l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de ce Duché, de rentes inscrites sur le grand-livre de la Dette publique piémontaise, qu'ils payent à Chambéry à présentation des cédules, le montant des intérêts échus au premier octobre passé.

MM. les créanciers inscrits, qui n'ont pas encore reçu leurs cédules, y suppléeront par une procuration notariée, qu'ils devront remettre à MM. Forest et Genoud, afin que ceux-ci puissent se faire rembourser à Turin le montant de leurs avances, et y retirer le certificat de liquidation et la cédule qui sera ensuite remise au propriétaire.

PIÉMONT.

Turin, 15 février. Le 13 du courant, la Cour a pris un deuil de huit jours pour la mort du Prince Auguste de Brunswick.

— Le 11 de ce mois, la mort a enlevé M. le Comte Jean-Baptiste-François-Antoine Nicolis de Robilant, Inspecteur-général de l'état-major-général du Corps royal des Ingénieurs, Lieutenant-général des Armées, Commandant-général de l'Académie royale militaire, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, Commandant de l'Ordre de Léopold d'Autriche etc.

— Le 11 du courant, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale a tenu une séance, dans laquelle M. Carena, Secrétaire de la Classe, a fait, au nom d'une commission, un rapport sur les observations de M. Zumstein dans son second voyage au Mont-Rose. Le même académicien a fait un rapport sur quelques nivellemens barométriques du Comte François Mezzenile, dans les vallées de Lanzo. Enfin, il a lu l'avis d'une commission sur un travail de M. Molinatti, ingénieur, relatif à un voyage scientifique au Mont-Rose. M. Plana a lu une courte notice sur la nouvelle comète, observée par lui dans l'Observatoire royal de Turin. M. le comte Vagnon a lu une partie d'un plus ample travail sur la mine

ralogie des Alpes. M. le Chevalier Avogadro a terminé la lecture de ses nouvelles considérations sur les molécules des corps. M. Vagnon a présenté à la Classe quelques morceaux rares du règne minéral recueillis dans nos Alpes. M. Zumstein a fait don de plus de cinquante échantillons de minéraux recueillis par lui sur le Mont-Rose, parmi lesquels il s'en trouve un d'une nouvelle mine d'or.

— Le 7 du courant, le baromètre est monté ici à 28 pouces, 2 lignes. Depuis trente ans, la plus grande hauteur du mercure à Turin, a été de 28 pouces, 1 ligne, le 20 février 1790.

17 *Février*. M. le Comte de Robilant dont nous avons parlé ci-dessus, est mort âgé d'environ 56 ans. De simple cadet dans la milice, à l'âge de onze ans, il était parvenu, par différens grades, à celui de Major-général. Il a pris avec distinction une part active dans les guerres continues de 1792 à 1796, et dans celle de 1815. Nommé, le 5 février 1816, Commandant général de l'Académie Royale militaire, il fut créé, le 24 décembre de l'année suivante, Premier Secrétaire d'Etat de guerre et de marine. Ayant ensuite résigné ce ministère, il reçut les autres grades et titres que nous avons rappelés plus haut. M. de Robilant a donné, dans ses emplois et dans sa vie privée, l'exemple de toutes les vertus les plus appropriées à ses diverses situations. Récompensé par les distinctions que lui avait accordées son Souverain, il avait encore été honoré de l'attention des princes étrangers, comme on l'a vu ci-dessus. Il est mort en chrétien, plein de courage et de résignation, mais compatissant aux douleurs de sa famille qu'il laisse inconsolable de sa perte; il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et particulièrement des supérieurs et des élèves de l'Académie militaire, où il était aimé et respecté comme un père.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1820; du 14 février 1821: 77 liv., 75 c.; 78 liv. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 31 janvier. LL. AA. II. l'archiduc Ferdinand, prince impérial, et l'archiduc François-Charles, sont partis hier pour Laybach.

— On dit, au sujet du congrès, qu'il est question de ces deux principes: 1.^o le *statu quo* de 1815 de tous les états d'Italie; 2.^o la faculté reconnue aux souverains de ces pays d'établir dans leurs états tel système de lois qu'ils jugeront compatible avec le principe monarchique et avec les besoins des peuples. Le Roi de Naples serait préalablement rétabli dans l'intégrité de son pouvoir, sauf à donner ensuite lui-même la constitution qu'il jugera convenable.

5 *Février*. On assure que l'Empereur a offert, en cas de besoin, dans les états de l'Autriche, un asile au grand conseil de l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem, qui siège à Catane en Sicile.

— Nous apprenons de Berlin que, le 27, S. M. le Roi de Prusse n'était pas encore parti pour Laybach.

7 Février. Il paraît que le Roi de Prusse n'ira pas à Laybach. L'Angleterre ne prend aucune part aux affaires de Naples. Le duc de Gallo a été admis le 30 au congrès, et il est parti peu d'heures après pour Naples avec l'*ultimatum* (Voyez ci-dessous l'art *Rome*). On dit que 40,000 autrichiens se présenteront sur la frontière de Naples, et qu'en cas de résistance, ils seront suivis de 80,000 autres. On ajoute que le Roi Ferdinand ordonne au Parlement de se dissoudre, et annonce qu'il donnera une constitution à son retour.

Laybach, 28 janvier. S. M. l'Empereur d'Autriche, en recevant les professeurs du Lycée de Laybach, leur a fortement recommandé de garantir leurs élèves de toutes les idées nouvelles contraires à l'autorité légitime.

— Les ministres des diverses puissances d'Italie ont été appelés aux conférences, pour la première fois, le 26 janvier.

— On dit que l'Empereur Alexandre se propose de visiter tour à tour Venise, Milan, Florence et Rome.

ANGLETERRE.

Londres, 14 février. Le Roi a été reçu en dernier lieu, aux théâtres de Drurylane et de Coventgarden, avec le plus vif enthousiasme.

— Dans la séance du 6, la Chambre des Communes a rejeté, à une majorité de 324 voix contre 168, la motion de lord Tavystock tendante à faire insérer le nom de la Reine dans la liturgie.

— Sir Francis Burdett vient d'être condamné à trois mois de prison et à 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.), pour une lettre injurieuse aux ministres et aux troupes du Roi.

— Un des messagers du Roi est parti le 7 pour la rade de Naples; et le 9, un courrier a été expédié pour Naples. Le 8, trois messagers d'état avaient apporté des dépêches de Laybach, de Naples et de Paris.

— Le Courrier expose aujourd'hui de quelle manière Bergami a obtenu la croix de Malte. Le Reine avait garanti qu'il était gentilhomme; mais le chapitre de l'Ordre ayant appris, par une enquête, qu'il avait été en domesticité, révoqua le brevet provisoire, et l'Empereur d'Autriche fit défendre à Bergami de porter la croix.

— Nous apprenons de Stockholm que, le 27 janvier, a été conclu à Tornea, entre la Suède et la Russie, un traité qui règle la ligne de frontière entre les deux états.

ESPAGNE.

Madrid, 4 février. Les Cortès de Lisbonne ont été installés le 26 janvier dernier, par la junte de gouvernement. L'archevêque de Bahia a été élu président.

— Le général des Capucins est condamné à la déportation, pour l'écrit dont nous avons parlé.

— D. Bardaxi est nommé ambassadeur à Paris, en remplacement du général Alava, qui a refusé.

— La nouvelle du tremblement de terre d'Oporto était fautive; mais il y a eu une inondation terrible qui a causé des dégâts et des naufrages.

— L'arrestation du chapelain d'honneur du Roi et de plusieurs autres

personnes, a causé une grande sensation. On a trouvé des exemplaires d'un écrit intitulé : *Cri d'un véritable Espagnol*, dirigé contre l'ordre actuel.

— Les élections ont été très agitées à San - Roque.

7 *Février*. La tranquillité publique a été essentiellement compromise dans la capitale depuis quelques jours. Dans des attroupemens formés sur le passage du Roi, on a poussé les cris opposés de *Vive le Roi constitutionnel ! Vive le Roi tout seul !* Les gardes-du-corps ont prié part à ce dernier cri; menacés par les bourgeois, ils ont tiré leurs sabres et il y a eu des blessés. Le Roi a dissous ce corps; à la suite d'un conseil de ministres. La caserne des gardes-du-corps a été bloquée pendant trois jours par le peuple.

— Les Cortés de Lisbonne ont nommé la Régence de Portugal, qui a été installée le 30 janvier.

F R A N C E,

Paris, 11, 12 et 13 février. Le 14 du courant, il sera célébré à St.-Denis un service solennel pour le repos de l'âme du Duc de Berry. Les Chambres ont nommé les députations qui doivent y assister.

— Dans la séance des Deputés, du 10, une pétition du sieur Alix, colonel d'état-major à Paris, qui invite la Chambre à prouver son respect à la Charte en rapportant les lois d'exception et en revenant sur la dernière loi des élections, a donné lieu à une grande agitation. Les orateurs du côté gauche, en parlant contre les ministres, ont paru les blâmer de la part qu'ils prennent aux conférences de Laybach. On a passé à l'ordre du jour sur la pétition. La séance du 12 n'a pas été moins orageuse. M. Benjamin Constant a allégué qu'on avait omis, dans le procès-verbal, de faire mention de diverses opinions émises et d'une interpellation faite au ministre de affaires étrangères; ce qui a amené de violens débats. On a accusé les orateurs du côté gauche de favoriser les doctrines séditieuses et révolutionnaires, et de faire l'apologie de l'insurrection armée. Ces orateurs ont réclamé contre ceux qui attaquaient leurs intentions et ils ont accusé les ministres d'allégations injurieuses contre la Chambre. Enfin les demandes de rappel à l'ordre ont été retirées de part et d'autre, et le procès-verbal a été adopté sans modifications.

— Le capitaine Mallet, en quarantaine à Brest, a pris terre au Cap-Français, où il a eu une entrevue avec le président Boyer.

— Les *piquetiers* viennent de reparaitre à Paris. Plusieurs jeunes personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves.

— La Cour des Pairs a fait élargir le colonel Fabvier.

14 *Et 15 février*. S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry a fait célébrer à St. Germain-l'Auxerrois un service funèbre pour le repos de l'âme de son auguste époux.

— M. l'abbé Frayssinous a repris à St. Sulpice le cours de ses conférences.

— M^{me} Decazes, qui est malade, vient en France respirer l'air natal.

— On mande de Dresde, 29 janvier, qu'on y attend S. M. le Roi de Prusse, qui doit passer par cette ville en allant à Laybach.

17 *Et 18 février*. Plusieurs personnes de distinction viennent d'être condamnées à deux mois de prison et à 6,000 fr. d'amende, pour avoir tenu des jeux clandestins.

Lyon, 20 février. Le 14 de ce mois, les mariés France, marchand épiciers, ont été assassinés par le nommé Pierre Perron, garçon perruquier, qui se voyant poursuivi, s'est jeté dans la Saône, d'où il a été retiré encore vivant; mais les secours n'ont pu le rappeler à la vie. Les victimes sont dangereusement blessées.

Banque de France : 1500 fr. ; 1495 fr. ; 1475 fr. ; 1482 fr.

Cinq pour cent consolidés : 84 fr. ; 83 fr. , 95 c. ; 83 fr. , 25 c. , 70 c.

ITALIE.

Padoue, 5 février. On a publié ici la pièce suivante :

N.º 1. Ordre de l'Armée.

» L'armée que S. M. I. a confiée à mon commandement suprême, dé-
 passe les frontières de la patrie dans des vues de paix. Les événemens qui
 ont troublé la tranquillité de l'Italie sont l'unique motif de notre marche.
 Nous n'allons point, comme en 1815, contre un téméraire ennemi. Nous
 aurons pour ami tout habitant du royaume de Naples fidèle et bien intentionné.

» Le devoir des officiers et des soldats est d'observer l'ordre le plus ri-
 goureux; le mien est d'employer tous mes moyens à le maintenir. Soit que
 l'armée traverse les états pacifiques de l'Italie, soit qu'elle entre sur le ter-
 ritoire napolitain, je mettrai sans cesse tous mes soins à conserver intacte
 cette réputation de discipline et d'amour de l'ordre, que l'armée s'est acquise
 de 1815 à 1817, dans les mêmes pays où nous allons entrer.

» Nous ne pouvons trouver contre nous que les seuls ennemis du repos
 de leurs compatriotes, les seuls rebelles contre les sentimens de leur Roi.
 Et quand ils parviendraient même à entraîner les autres à la résistance,
 nous ne tendrons pas moins au but que nous nous sommes prescrit. Les
 suites de leur entreprise ne retomberont que sur leurs têtes, et non point
 sur celles des citoyens paisibles.

» Si le guerrier trouve la gloire en remplissant ses devoirs sur le champ
 de bataille, il n'en trouve pas moins en assurant la tranquillité universelle
 contre les efforts des malveillans.

» Notre Empereur compte sur nous; et nous saurons justifier encore
 cette fois la confiance qu'il met en nous, la réputation de son armée, et
 prouver les sentimens dont nous sommes animés pour accomplir nos obli-
 gations.

» Du Quartier - général de Padoue, le 4 février 1821.

» JEAN, *Baron de Frimont, Général de Cavalerie.* »

Venise, 8 février. Des lettres privées nous annoncent l'arrivée presque
 continuelle de nouveaux corps destinés pour l'armée autrichienne d'Italie,
 ainsi que de nouveaux convois d'artillerie et de chevaux et deux divisions
 de chirurgiens. Il paraît que le gros de l'armée passe le Pô à Borgo-forte.

Milan, 10 février. Le 6 du courant, S. A. I. la sérénissime Archiduchesse
 Vice-Reine est accouchée d'une princesse qui jouit de la meilleure santé,
 ainsi que son auguste mère.

12 Février. Aujourd'hui a été célébré ici avec beaucoup de pompe, l'an-
 niversaire de la naissance de S. M. notre Empereur. Il en été de même

Un baptême de la Princesse, fille de LL. AA. II. et RR. l'Archiduc Vice-Roi et de son auguste épouse.

Rome, 7 février. Le 23 janvier dernier, sur le soir, une troupe de malfaiteurs s'introduisit par surprise dans le convent de St.-François situé hors de la ville de Terracine, dans lequel est établi un collège. Ils forcèrent les écoliers et les maîtres, en tout au nombre de 25 personnes, à le suivre dans la montagne. Quelques étudiants échappés en chemin, portèrent la nouvelle de cet événement à Terracine, d'où on envoya sur-le-champ de la troupe à la poursuite de ces brigands, qui se sauvèrent sur le territoire napolitain. Un carabinier, qui les avait courageusement attaqués, fut tué et le vice-recteur du collège fut blessé mortellement. Les brigands relâchèrent deux étudiants avec le portier, pour aller porter aux parens des jeunes gens, des billets avec la demande de 72 mille écus pour la rançon de leurs enfans. A la réception de quelques sommes et de vivres, ils relâchèrent les quatre plus petits. Au moyen de 8000 écus, on obtint la délivrance de neuf autres. Au moment de recevoir une nouvelle somme pour les trois qui restaient encore, les brigands ayant vu paraître quelques soldats napolitains, massacrèrent impitoyablement deux de leurs jeunes captifs, sous les yeux mêmes des personnes qui leur en apportaient la rançon.

10 Février. S. Em. le Cardinal Consalvi a publié, au nom de S. S., une proclamation pour annoncer au peuple des Etats Romains le passage des troupes autrichiennes qui vont protéger l'exécution des mesures que le Roi des Deux-Siciles a fait connaître à ses peuples avoir été prises par les Hautes Puissances alliées, pour la tranquillité de ses Etats et celle de l'Europe. S. S. rassure ses peuples sur un passage indispensable, qui ne troublera point la neutralité, et les invite à accueillir ces troupes comme amies. Le Souverain Pontife a exigé qu'aucun corps ne passerait dans sa capitale. Il espère que le Ciel éloignera le fléau de la guerre; mais, dans tous les cas, il maintiendra la neutralité de ses Etats reconnue par toutes les puissances,

— Le 8 est passé ici le duc de Gallo venant de Laybach et se rendant immédiatement à Naples.

Florence, 12 février. Hier est arrivée ici l'avant-garde de la première colonne des troupes autrichiennes qui passent par cette ville; le reste est arrivé aujourd'hui, avec deux batteries d'artillerie. Cette colonne est d'environ huit mille hommes, dont deux de cavalerie. On attend encore cinq ou six autres colonnes de même force. Ces troupes ont une très-belle tenue. Une autre armée a pris la route des Marches.

Modène, 10 février. Depuis mercredi nous avons ici un passage continu de troupes autrichiennes venant de Mantoue et se dirigeant vers le midi de l'Italie.

VARIÉTÉS.

Agriculture.

Comme nous ne devons pas refuser à nos compatriotes la

justice que leur rendent les étrangers , nous revenons encore sur le *Manuel du bon Fermier* , dont nous avons parlé dans notre Feuille du 2 février courant. Les *Annales de l'Agriculture française* pour le mois de décembre 1821 , viennent de rendre compte de cet ouvrage par un extrait de onze pages.

L'auteur de l'article donne d'abord une rapide analyse du *Manuel* ; et au milieu de quelques observations critiques , dont l'auteur du *Manuel* reconnaît lui-même la justesse , il indique , en passant , quelques objets qui , selon lui , devaient y trouver une place. Il rend à cette occasion un éclatant témoignage au mérite du célèbre *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux , et en particulier en Savoie* , de feu M. le marquis Costa ; ouvrage , dit-il , auquel les montagnes de la Franche-Comté ont dû les plus importantes améliorations agricoles , et dont les instructions ont étendu leur influence jusques dans les Vosges.

L'auteur de l'article dit plus bas : « Quoiqu'il me semble que M. Gayme n'ait pas tenu tout ce qu'il a promis , on ne saurait refuser de reconnaître en lui un agronome éclairé , familiarisé avec les plus saines théories , et dont la pratique raisonnée et conforme aux principes les plus incontestables ne peut être qu'un modèle utile autour de lui. Il a fort bien signalé les erreurs , les préjugés , les routines vicieuses , que , malgré leur ascendant , les conseils de M. Costa ne sont pas encore parvenus à déraciner. »

Le critique s'arrête avec complaisance sur le tableau de la ferme dont M. Gayme a décrit l'exploitation , et sur la fête agricole dont il a tracé les détails. Et au sujet de cette dernière , l'auteur termine son article par l'observation suivante : L'enthousiasme qu'excite dans l'âme de M. Gayme cette fête champêtre en l'honneur de l'agriculture , et où le travail , l'habileté et la vertu ont obtenu de solennelles récompenses ; l'intérêt que lui inspire le spectacle d'une félicité pure chez ceux qui en jouissent au fond de leur paisible retraite , dans le sein d'une vie toute domestique et laborieuse , la chaleur avec laquelle il propose de tels modèles à l'imitation de tout ce qui les entoure ; son soin à recueillir et à publier tout ce qui lui paraît ingénieux , utile et propre à l'avancement de l'art agricole ; les connaissances qu'il développe dans le cours de ses judicieuses observations ; tout dénote en

» lui un philanthrope ardent, un excellent citoyen, un agronome instruit, zélé et digne d'associer ses lumières particulières à celles qu'il a empruntées des meilleurs écrivains et qu'il a resserrées en un faisceau propre à faire pénétrer la clarté, comme je l'ai déjà dit, dans les plus sombres réduits où elle n'a pas encore trouvé d'accès. »

Moyen proposé pour détruire les chenilles.

Un jardinier de Glasgow a découvert, par hasard, une manière simple et certaine de détruire les chenilles. Un petit morceau d'étoffe de laine ayant été porté par le vent dans un buisson de griseilles, il l'y trouva couvert de ces insectes destructeurs. Il mit alors plusieurs morceaux d'étoffes aux différents arbustes de son jardin, et les chenilles s'y réfugièrent en grand nombre pendant la nuit. De cette manière il en a tué plusieurs milliers, et il est parvenu à les faire disparaître tout-à-fait.

(*Journal des Maires*).

A V I S.

Le sieur CARRÔTET, horloger, natif de Clusès et venant de Genève, fabrique toutes sortes de montres, horloges, pendules etc, et toutes les pièces relatives à son art. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leur confiance, seront satisfaites à la fois de la perfection de son travail et de la modération de ses prix.

Il demeure à Chambéry, rue Saint-Dominique, près du Sénat.

C H A R A D E.

De mon premier au jeu souvent l'on fait usage ;
Mon dernier est un fruit très-bon et des plus beaux.
Mon tout à peine est né, qu'il se met en voyage,
Et par terre et par mer, et par monts et par vaux.
Il chemine par fois en toute diligence.

S'il est souvent d'une grande importance,

Lecteur, c'est surtout aujourd'hui :

Plus d'un peuple inquiet attend son sort de lui.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Congrès*.

MARCHÉS de Chambéry des 13, 15 et 17 février 1821.

	PRIX	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
BLED.					
Froment,	16 27	—	—	20	11
Seigle	8 00	—	—	10	46
Orge	8 00	—	—	10	46
Sarrasin.	5 00	—	—	6	54
Mais	8 00	—	—	10	46
Avoine (1).	9 75	—	—	6	80
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	34
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. . . 0. 813
Seigle. . . 0. 765
Avoine . . . 1. 434

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 17 Février.

N.^{os} 85 — 1 — 4 — 7 — 59.

CHAMBERS, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts



Vendredi, 2 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.º mars. Depuis une douzaine de jours on voit distinctement à l'œil nu la nouvelle Comète, du côté du couchant, dès les six heures du soir. Elle a une queue très-prononcée et un noyau bien marqué.

— La hauteur excessive du baromètre qui a eu lieu ici, le 7 février dernier, a été observée à Lyon et à Venise, comme à Turin et à Genève; ce qui confirme de nouveau un fait déjà connu, que la constitution atmosphérique qui détermine les mouvemens considérables du baromètre, règne ordinairement à la fois sur une grande étendue de pays.

A part le peu de neige tombé ici le 5 février, nous avons constamment joui pendant ce mois d'un tems superbe et d'un ciel d'une sérénité et d'une beauté remarquables. Il est vrai que toutes les nuits ont été froides, excepté celle du 18 au 19. Hier la neige a reparu sur nos montagnes. Les plus hauts degrés de froid pendant l'hiver ont été jusqu'ici, le 11 décembre, 3 degrés et demi au-dessous de zéro; le 1.º janvier, 3 degrés et trois quarts; le 2 janvier, 5 degrés; le 4 février, 3 degrés et trois quarts; et le 27 février, 4 degrés. Il sera bon d'observer l'influence qu'auront sur la récolte l'absence presque totale de neige dans ce pays et la douceur de la température en général, interrompue seulement momentanément, à de longs intervalles, par des froids passagers peu intenses, et par quelques vents.

— M. le colonel chevalier de Martinel, membre de la Société royale d'Agriculture de Lyon, vient d'être nommé, sur la proposition de M. De-candolle, Correspondant de la Société d'Agriculture de Genève. Il a aussi été nommé Correspondant de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

— La Société royale d'Agriculture de Lyon s'est fait faire un rapport sur le *Manuel du Bon Fermier* de M. Gayme de Chambéry; ce rapport très-circostancié et très-étendu, rédigé par M. le docteur Socquet, ancien professeur de Chimie, fait autant d'honneur à l'auteur du *Manuel*, qu'aux lumières et aux connaissances du Rapporteur. A la suite de ce Rapport, la Société a nommé, par acclamation, M. Gayme au nombre de ses Associés correspondans.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 1.º février. MANIFESTE du Sénat de Savoie, du 17 février 1821.



qui détermine quels sont les actes passés en pays étrangers auxquels s'appliquent les dispositions contenues dans celui du 29 février 1816, relativement à la formalité du visa et de la légalisation des Ministres et Consuls de S. M. qui y sont établis.

N. B. » Les actes et documens signés par des fonctionnaires ayant un caractère public dans les pays étrangers où ils auront été passés ou expédiés sont les seuls qui soient soumis aux visa et légalisation des Ministres et Consuls de S. M. résidant dans ces mêmes lieux, pour être exhibés en justice. »

— Les gazettes de Milan et de Vienne contiennent une *Déclaration* relative aux affaires de Naples, que son étendue ne nous permet pas d'insérer dans notre Feuille. Nous allons en donner une exacte analyse.

On y rappelle d'abord le rétablissement du Roi des Deux-Siciles, dans sa capitale, en 1815, à l'aide des armes impériales; l'influence que les carabonari avaient reçue lors de l'entreprise téméraire de Murat pour conquérir l'Italie, influence que la vigilance du gouvernement légitime et les soins du Roi à améliorer toutes les branches de l'administration avaient rendue vaine jusqu'au moment de la dernière révolution d'Espagne, qui ranima les espérances de la secte. On expose ensuite les événemens de Naples, où le Roi fut forcé d'accepter momentanément une constitution *fabriquée* huit ans auparavant dans un pays étranger, au milieu des calamités publiques, une constitution inconnue à lui-même, à ses ministres et à ses peuples, et inapplicable aux Etats siciliens. On détaille les suites amenées par cette révolution, la destruction du pouvoir monarchique, la résistance de la Sicile au nouvel ordre de choses et le sang qui y a été répandu; la création d'un parlement, qui n'a été qu'un instrument employé à renverser tout droit légitime et toutes les bases de l'édifice social; la terreur et les regrets de toute la partie saine de la nation; l'impression causée dans toute l'Italie à l'aspect de ces événemens désastreux et les graves inquiétudes des princes voisins.

S. M. impériale, pénétrée de tout le danger qui menaçait pour long-temps le repos de l'Italie, et ne pouvant se dissimuler ce que lui imposait l'obligation de veiller à la sûreté de ses états, la protection due à ses peuples, ses relations amicales avec les princes d'Italie et le rang qu'elle occupe dans le système politique de l'Europe, a cru devoir céder à la triste nécessité de prendre les plus promptes mesures pour arrêter les désordres imminens, dans un moment où, au lieu de charger ses finances de dépenses imprévues, elle espérait s'occuper de l'amélioration intérieure de son administration. Le rassemblement indispensable d'une armée dans ses provinces d'Italie fut généralement regardé comme un bienfait pour tous les états de la presqu'île.

S. M. I. s'étant rendue en même tems à Troppau, pour ouvrir des délibérations sur une affaire qui intéressait l'Europe entière, éprouva une grande satisfaction de trouver un accord parfait dans les vues de toutes les puissances, et notamment dans celles de la Russie et de la Prusse, sans qu'il pût naître aucun obstacle à l'harmonie commune, des motifs particuliers que l'Angleterre et la France pouvaient avoir de n'adhérer aux mesures qui seraient ultérieurement prises, que sous certaines restrictions.

Fermement déterminés à rejeter la révolution de Naples, les Souverains voulurent tenter les voies pacifiques, et S. M. le Roi des Deux - Siciles fut invité à se rendre à Laybach, pour y examiner avec attention la situation de son royaume. Ce prince, en se soumettant à l'humiliante condition d'obtenir la permission du parlement, reçut encore celle de ne partir que pour maintenir de tout son pouvoir la constitution espagnole; malgré la connaissance qu'avait le parlement, des principes des Cours alliées.

Le Roi de Naples arrivé à Laybach, fut bientôt convaincu de l'inutilité de cette condition rejetée d'avance, de maintenir une constitution imposée avec violence par un parti incompetent, et d'ailleurs incompatible avec le brévet des états voisins et la paix de l'Europe; que la voie des armes, à défaut du succès de la persuasion, devenait inévitable; que toute intervention des Souverains cesserait dès l'instant que, par l'une ou l'autre voie, l'ordre serait rétabli; que le Roi sera libre d'organiser son gouvernement, en consultant les plus sages et les plus éclairés de ses sujets, de manière à procurer la tranquillité et la sécurité générale. Le Roi de Naples a communiqué ces déclarations précises à son fils; (Voyez plus bas l'art. Naples), et du résultat qui s'ensuivra, dépend le sort futur du royaume des Deux - Siciles.

Dans cet état de choses, l'armée destinée à exécuter les décisions prises à Laybach, a reçu l'ordre de passer le Pô. Elle ne peut rencontrer de résistance que de la part des ennemis de la patrie. Elle sera accueillie par la grande masse de la nation, attachée à son légitime souverain et connaissant les intentions bienfaisantes de S. M. I. Quoi qu'il en puisse être, l'armée triomphera de toutes les difficultés. Si, au grand regret des monarques alliés, il en faut venir aux mains, S. M. l'Empereur de Russie, fidèle à ses principes élevés et à son amour de l'ordre, réunira ses armes à celles de l'Autriche.

Les souverains alliés n'ont eu, dans leurs délibérations, aucun autre objet que la tranquillité de l'Europe; c'est là tout le secret de leur politique: la sainteté de tous les droits existans, l'indépendance de tout gouvernement légitime, l'inviolabilité de leurs états; telles sont les bases dont ils ne s'écarteront jamais. Ils auront obtenu toute la récompense de leurs efforts, s'ils sont assez heureux pour assurer tous les droits légitimes des souverains, la paix des états, la véritable liberté et la félicité des peuples. Ils n'aspirent qu'au moment où, libres des affaires étrangères, ils pourront se consacrer entièrement au bien - être de leurs sujets.

PIÉMONT.

Turin, 24 février. Il y a six mois que la Secrétairerie d'Etat pour les affaires internes fut divisée en six Sections ou Bureaux: 1.° Affaires générales et de la Maison Royale; 2.° Affaires de législation, de justice et de grâce; 3.° Affaires d'église et de charité; 4.° Affaires des communes et travaux publics; 5.° Affaires d'études, sciences, lettres, beaux - arts, agriculture, industrie, commerce, statistique, santé; 6.° Affaires de Sardaigne. S. M. vient de confier la direction particulière du 4^me et du 5^me Bureaux à un nouveau premier Officier, en la personne de M. le comte Michel - Xavier Prunzel Sabbione, l'un des collaborateurs de l'Université, qui a été plusieurs fois Syndic de cette capitale.

— La ville de Casal, pour faire face aux frais d'éclairage de ses rues, vient d'être autorisée par S. M. à s'imposer un droit d'un centime par livre, poids de Montserrat, sur la viande qui se consomme dans son enceinte et son territoire, à l'exception des faubourgs de Popolo, Gazzo, Terranuova, Torcello, Sangermano et Roncaglia.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1820 ;
du 24 février 1821 : 80 liv., 00 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 février. Quatre régimens de dix mille hommes ont reçu l'ordre de se tenir prêts à se rendre à Clagenfurt, qui est le point central des troupes destinées à renforcer notre armée d'Italie.

11 *Février.* On dit que lord Stewart a envoyé de Laybach à Naples un ordre de faire retirer l'escadre anglaise aussitôt que les troupes autrichiennes approcheront de cette capitale.

— Le prince de Hardenberg a dû quitter Laybach le 9.

— Une partie de l'armée d'Italie doit passer vers Pérouse et Spolète ; une autre partie passera vers Rovigo et Ferrare ; celle-ci prendra deux routes, dont l'une le long de l'Adriatique, par Ravenne, Pesaro, Sinigaglia et Ancône, et l'autre se dirigera vers Urbino en passant par Faenza et Forli.

— On assure que le congrès sera transféré dans la Lombardie.

Laybach, 9 février. Les archiducs Ferdinand, prince impérial, et François-Charles, arrivés ici le 3, se sont rendus immédiatement auprès de leur auguste père, qui les a ensuite conduits auprès de S. M. le Roi de Naples. Du 1.^{er} au 5 du courant, les souverains ont passé en revue divers corps qui se rendent en Italie. Le 5, est arrivée S. A. R. l'archiduc Ferdinand, général commandant en Hongrie.

— S. Exc. le maréchal comte de Bellegarde est arrivé ici le 1.^{er} du courant. Lord Stewart est reparti le 2 pour Vienne.

— Hier, l'anniversaire de la naissance de S. M. l'Impératrice a été célébré avec beaucoup de pompe.

— On a de fortes raisons de croire, d'après les avis de Naples, que l'armée et le peuple se prononceront pour le Roi, à l'approche des troupes autrichiennes.

— Le Roi de Prusse ne viendra, dit-on, ici que pour ratifier ce qui aura été fait par le prince chancelier et le comte de Bernstorff.

ANGLETERRE.

Londres, 21 février. On doit lancer incessamment, à Chatam, un vaisseau de ligne nommé le Prince-Régent. Le Roi assistera à cette opération.

— Une nouvelle tentative a été faite à la Chambre des Communes pour faire mettre le nom de la Reine dans la liturgie ; la demande a encore été rejetée par une plus forte majorité que la première fois.

E S P A G N E.

Yrun, 12 février. Les nouvelles de Madrid sont peu rassurantes. Les Cortès doivent s'assembler le 1.^{er} mars.

— Une colonne de troupes est partie de la Corogne pour disperser une nouvelle troupe de mécontents aux environs d'Orense.

— La ville de Pampelune est dans l'agitation depuis que le capitaine-général a arboré la cocarde verte, signe de ralliement dont l'objet n'est pas connu. Les étudiants ont refusé de la prendre.

— On écrit de Lisbonne que la proposition a déjà été faite aux Cortès de modifier les ordres religieux et d'accorder la faculté de la sécularisation.

— Les gardes-du-corps ont été transférés dans divers couvens de Madrid.

— On écrit de Grenade qu'il y a eu de l'agitation dans cette ville. Quelques personnes ont été arrêtées et conduites dans un couvent; on instruit leur procès. On parle d'une conspiration contre l'ordre constitutionnel.

F R A N C E.

Paris, 18, 19 et 20 février. La Cour des Pairs a prononcé la mise en liberté du sous-lieutenant Martel, qui a été élargi sur-le-champ.

— M.^{me} Decazes se trouve, à Londres, dans un état qui ne lui permettra de soutenir le voyage qu'au printemps.

— Une pauvre femme de Chermeville, près de Tours, vient d'accoucher de trois filles bien portantes.

21 Et 22 février. La Cour des Pairs a de nouveau prononcé la mise en liberté de trois officiers. De 75 inculpés dans l'affaire du 19 août, 41 ont été mis hors de procès, et 34 sont mis en accusation, dont 5 sont contumax.

— Le général Donnadiou avait déposé une proposition tendante à fixer le sort des militaires; la Chambre a décidé en comité secret que cette proposition ne serait pas prise en considération.

— Une société littéraire nouvelle, sous le nom de *Société des bonnes lettres*, a déjà tenu deux séances qui ont été très-suívies.

— La discussion sur le projet de loi concernant le remboursement des reconnaissances de liquidation, a été orageuse; le projet a été adopté.

— Une pétition d'un militaire qui se plaint de la privation de sa demi-solde, et un discours prononcé à ce sujet par M. le général Maynaud-Laveaux ont fait naître un violent orage, occasionné d'abord par une phrase de l'orateur, qui avait dit que les ministres étaient responsables envers *le peuple et l'armée*. M. le garde des sceaux et M. de la Bourdonnaye ont accusé avec énergie le côté gauche de professer des opinions anti-monarchiques et tendantes à provoquer la revolte. Le côté gauche a demandé le rappel à l'ordre de ces deux orateurs. MM. Benjamin Constant, Manuel, Casimir Perrier se sont récriés sur cette accusation et ont dit que le ministre qui trouvait des conspirateurs dans la Chambre devait les traduire comme tels devant les tribunaux. M. Benjamin Constant a été rappelé à l'ordre.

— On écrit de Francfort que l'ambassadeur d'Espagne à Vienne est parti pour Laybach, chargé d'une mission des plus importantes.

23 Et 24 février. Les Cortès de Lisbonne ont décrété que les actes de la Régence seraient rendus *au nom* du Roi, et *nom par absence* de S. M.

— Le ministre de l'intérieur a présenté à la Chambre des Députés un projet de loi sur l'organisation communale, où le côté gauche a cru voir le retour de l'ancien régime, par ce qu'on appelle dans les conseils municipaux, les plus imposés et les syndics des corporations des arts et métiers.

— Dans la séance du 23, la discussion du projet sur les arrondissemens électoraux a été extrêmement agitée. Le général Donnadieu, qui a plusieurs fois élevé la voix contre les ministres, qu'il voulait expressément accuser, n'a pu obtenir la parole.

Banque de France : 1485 fr. ; 1500 fr. ; 1502 fr., 50 c. ; 1522 fr., 50 c. ; 1520 fr.

Cinq pour cent consolidés : 83 fr., 60 c. ; 84 fr., 45 c. ; 85 fr., 10 c., 45 c. ; 85 fr., 30 c., 45 c.

ITALIE.

Naples, 9 février. Voici la lettre adressée par S. M. à son fils le Prince Régent.

» Laybach, 28 janvier.

» Mon très-cher fils,

» Vous connaissez les sentimens dont je suis animé pour le bonheur de mes peuples et les seuls motifs qui m'ont fait entreprendre, malgré mon âge et la saison, un si long et si pénible voyage. J'ai pensé dès-lors qu'aucune considération ne devait m'empêcher de tenter ce qui m'était dicté par mes devoirs les plus sacrés.

» Dès mes premières entrevues avec les Souverains et d'après les communications qui m'ont été faites des délibérations du congrès de Troppau, il ne m'est plus resté aucun doute sur la manière dont les Puissances ont jugé les événemens arrivés à Naples depuis le 2 juillet dernier jusqu'à ce jour.

» Je les ai trouvées irrévocablement déterminées à ne point admettre l'ordre de choses qu'ont amené ces événemens ni ce qui peut en résulter, le regardant comme incompatible avec la tranquillité de mon royaume et la sûreté des états voisins, et à le combattre au besoin par la force des armes, si celle de la persuasion ne peut le faire cesser immédiatement.

» Telle est la déclaration que les Souverains et les ministres respectifs m'ont faite, et à laquelle rien ne peut les induire à renoncer.

» Il est au-dessus de mon pouvoir, et je crois, de toute puissance humaine d'obtenir un autre résultat. Il n'y a donc aucune incertitude sur l'alternative dans laquelle nous nous trouvons, ni sur l'unique moyen qui nous reste pour préserver mon royaume du fléau de la guerre.

» Si ces conditions, sur lesquelles insistent les Souverains, sont acceptées, les mesures qui en seront la suite ne seront point réglées sans mon intervention. Je dois vous prévenir que les Monarques exigent quelques garanties jugées momentanément nécessaires pour assurer la tranquillité des états voisins.

» Quant au système qui doit succéder à l'état actuel des choses, les Souverains m'ont fait connaître le point de vue général sous lequel ils envisagent cette question. Ils considèrent comme un objet de la plus haute importance pour la sûreté et la tranquillité des états voisins de mon royaume, comme pour celle de l'Europe entière, les mesures que j'adopterai pour donner à

mon gouvernement la stabilité qui lui est nécessaire, sans vouloir toutefois gêner ma liberté dans le choix de ces dispositions. Ils désirent sincèrement qu'environné des hommes les plus probes et les plus sages d'entre mes sujets, je consulte les vrais et solides intérêts de mes peuples, sans perdre de vue ce qu'exige le maintien de la paix générale, et que le fruit de mes sollicitudes et de mes efforts soit un mode de gouvernement propre à garantir pour toujours le repos et la prospérité de mon royaume, et à procurer en même tems la sécurité aux autres états de l'Italie, en faisant disparaître tous les motifs d'inquiétude que leur ont donnés les derniers événements de notre pays.

« Je désire, mon cher fils, que vous donniez à cette lettre la plus grande publicité, afin que personne ne puisse s'abuser sur notre situation périlleuse. Si cette lettre produit l'effet que me donnent lieu d'espérer la connaissance de mes intentions paternelles, la confiance que j'ai dans vos lumières, dans le jugement sain et dans la loyauté de mes peuples, ce sera à vous qu'il appartiendra de maintenir l'ordre public, jusqu'à ce que je puisse vous faire connaître plus amplement ma volonté pour le renouvellement de l'administration.

« En attendant, je vous embrasse de tout mon cœur etc.

« Votre très-affectionné père,

« FERNAND »

Le Prince Régent a fait communiquer cette lettre à la Députation permanente du Parlement, par le moyen du ministre chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères.

13 Février. On a publié une loi qui dispose de 48 mille ducats pour fournir une paire de souliers et une paire de bottes à chacun des soldats des Abruzzes; et une autre qui promet trois carlins à chacun des gardes nationaux qui porteront les armes hors de leurs communes.

— Aussitôt que la députation permanente a eu reçu la lettre de S. M. rapportée ci-dessus, elle a convoqué extraordinairement le Parlement, qui tient aujourd'hui sa première séance.

— Le duc de Gallo est arrivé ici le 10, à deux heures après midi.

— Les envoyés de Russie et de Prusse et le chargé d'affaires d'Autriche ont eu, le 9, une longue conférence avec S. A. R. le duc de Calabre, qui envoya immédiatement après, à la députation permanente, un message avec la lettre de son auguste père.

16 Février. Le Prince-Régent a rappelé en activité la réserve des anciens soldats. Il a mis à la disposition du pouvoir exécutif cinquante mille quatre cents hommes de la garde nationale, sous le nom de milices provinciales et de légionnaires, qui formeront 20 bataillons.

— Le commandant de la garde de sûreté a défendu le ruban tricolore que plusieurs membres de ce corps portaient sur leur chapeau ou sur leur poitrine.

— Ce matin le Parlement a ouvert sa session. Plusieurs discours ont été prononcés et il a été proposé diverses mesures relatives à la défense du royaume, et notamment un emprunt forcé de trois millions de ducats sur les propriétés, le commerce et l'industrie. On dit que le général Pèpé a demandé sa démission du commandement en chef de l'armée, pour le faire déléguer au général Filangieri, et qu'il veut servir sous les ordres du nouveau général.

Venise, 15 février. M. le comte Mocenigo, ministre de Russie à Turin, est passé ici se rendant à son poste.

Florence, 14 février. Une seconde colonne assez nombreuse est arrivée ce soir, avec un train d'artillerie et plusieurs convois. Ces troupes observent une très-bonne discipline. Le général Frimont est ici depuis deux jours.

16 *Février*. La première colonne autrichienne est commandée par le général Stutterheim; la seconde, par le général prince Wied, qui a sous ses ordres les généraux prince Hohenloë et le baron Vilata; et la troisième qui vient d'arriver, par le prince de Hesse-Hombourg. Le général en chef baron Frimont est toujours ici.

19 *Février*. Ce matin, la 4.^e colonne autrichienne est partie, et l'on attend aujourd'hui de nouveaux détachemens qui en font partie.

— Le général comte de Fiquelmont, envoyé extraordinaire de l'Autriche près notre cour et celle de Lucques, ayant reçu une autre destination, il a pour successeur M. le comte de Bombelles.

Bologne, 13 février. Depuis le 9, nous avons ici un passage continuel de troupes autrichiennes de toutes armes avec de l'artillerie.

Modène, 12 février. Depuis quelques jours a commencé ici le passage d'une grande partie de l'armée impériale, venant de Mantoue. S. A. R. l'archiduc Maximilien, frère de notre auguste souverain, est allé à la rencontre des diverses colonnes. Une foule immense se rend sur les places pour voir défilér ces troupes, qui offrent le plus beau coup-d'œil. Le nombre des soldats surpasse bientôt la moitié des habitans. Les généraux sont accueillis à la Cour et les officiers sont logés chez les particuliers. On admire la prévoyance de notre souverain qui, avant son départ, avait ordonné toutes les dispositions nécessaires pour la circonstance.

Rome, 14 février. Nous avons ici un passage continuel de courriers qui vont à Naples ou qui en reviennent.

A V E N D R E

Un domaine situé au-dessus du clos de Sainte-Claire hors ville, consistant en maison de maître nouvellement construite, terrasse, rustiques, jardin, champs hutinés, etc, de la contenance environ de vingt journaux. S'adresser, pour les renseignemens, à m.^e Cot, notaire et actuaire.

MARCHÉS de Chambéry des 20, 22 et 24 février 1821.

BLED.	Prix:	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	.. .	16	55	—	.. . 20 37
Seigle	8	25	—	.. . 10 78
Orge	8	00	—	.. . 10 46
Sarrasin.	4	37	—	.. . 5 71
Maïs	8	00	—	.. . 10 46
Avoine (1).	9	25	—	.. . 6 45
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.	0	0 34
Viande, idem, idem.	0	0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:
 Froment. . . 813
 Seigle. . . 765
 Avoine. . . 1.434

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 9 Mars.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois; sont priés de le renouveler incessamment, à fin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement: Pour six mois, 8 l. n. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. n.; dans le Duché, 16 l. n.; et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.



INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 mars. S. Exc. M. le Comte Joseph de Maistre, ancien Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne à la Cour de Russie, Ministre d'Etat, Regent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Turin, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, est mort à Turin, le 25 février dernier. Nous espérons de pouvoir consacrer, dans un prochain N.º, une Notice à la mémoire de cet homme célèbre, non moins distingué par ses travaux littéraires, que par ses services et sa fidélité envers son Prince.

— M. Bouvard, Directeur de l'Observatoire Royal de Paris et Membre de l'Académie Royale des Sciences de la même ville, a été nommé, le 12 janvier dernier, Associé Correspondant de la Société Royale de Londres.

— Nous apprenons de Bourg, qu'un horrible assassinat y a été commis en dernier lieu, sur la personne du sieur Fleurot. Sa femme, inquiète de ne pas le voir rentrer le soir à son heure accoutumée, vit venir son chien qui, couvert de blessures et traînant ses boyaux, se mit à la lecher et à l'attirer vers la porte par ses regards et ses plaintes. L'infortunée, ne comprenant que trop le langage du chien, le suivit et trouva bientôt le cadavre ensanglanté de son mari, auprès duquel le chien expira. Des piétinemens d'hommes et de chien sur le terrain et des poils épars attestaient la résistance du malheureux Fleurot et le courage avec lequel le chien avait défendu son maître. Les mprures que l'assassin a dû éprouver ne manqueront pas de le faire reconnaître.

A VENDRE

Un domaine patrimonial, situé à une lieue de Chambéry, de la conte;

nance de cinquante-cinq journaux en toutes sortes de culture, avec maisons de maître et rustiques en très-bon état, cheptels, outils aratoires, capitaux de semences, vases vinaires et pressoir. Ce domaine est du revenu de 17 à 18 cents francs.

S'adresser à MM. Girard et Maréchal, notaires à Chambéry, qui donneront les renseignemens. L'acquéreur aura des facilités pour le payement.

PIÉMONT.

Turin, 3 mars. S. M., par Edit du 2 février dernier, a aboli dans l'île de Sardaigne, la seule torture en matière criminelle qui y était restée en vigueur, depuis l'Edit du 15 avril 1799, par lequel le Roi Charles-Emanuel avait déjà supprimé les autres genres de torture.

— Par Patentes du 26 février dernier, S. M. a nommé Réformateur des études, M. l'abbé Avogadro, Gouverneur du Collège des Provinces. Par Patentes du jour suivant, S. M. a conféré le titre et le grade de Réformateur, avec droit de vote, à M. l'Avocat Collégié Viotti, Censeur de l'Université Royale. Et par Billet Royal du même jour, M. l'Avocat Collégié Alardi, professeur de droit civil et Recteur de l'Université, a reçu le droit de vote dans les séances du Magistrat de la Réforme, pour tout le tems où il exercera les fonctions de Recteur.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 15 février. On a renouvelé à Laybach le bail du logement des Souverains. Le Roi de Naples doit se rendre dans sa capitale en même tems que les troupes autrichiennes; il sera accompagné des ministres Pozzo di Borgo, de la part de la Russie, du baron de Vincent, de la part de l'Autriche, et de M. de Blacas d'Aulps, de celle de la France.

— Nous apprenons que les souverains sont partis de Laybach pour Trieste; leur absence sera de peu de durée.

— Le général Nugent est parti d'ici le 16 pour Laybach, sur l'invitation de son souverain.

— On dit que les deux Empereurs doivent se rendre à Florence. Le grand-duc épousera la princesse de Saxe, sœur aînée de sa belle-fille.

— Le prince de Hardenberg est parti de Laybach le 9, pour retourner à Berlin. Il a passé le 21 à Venise.

Francfort, 27 février. Le Roi de Suède a ouvert à Christiania, le sorthing de Norwège, le 1.^{er} février, par un long discours.

— Il est question d'une déclaration des souverains relativement aux affaires d'Espagne, et qu'un personnage russe est chargé de porter à Madrid.

— On assure que le projet d'établir en Italie une confédération est déjà parvenu à une certaine maturité.

— On s'attend à voir publier incessamment un manifeste de la Russie et de la Prusse, rédigés dans le même esprit que la déclaration de l'Autriche, touchant les affaires de Naples.

L'Ybach, 16 février. L'armée autrichienne est animée du meilleur esprit. Tout ce qu'on avait dit sur les prétendues maladies qui y régnaient parmi les soldats est sans aucun fondement.

— S. Em. le cardinal Spina a consacré ici, le 11, en qualité d'Évêque de Thermopile, l'Aumônier confesseur de S. M. le Roi des Deux-Siciles, Jean-Angé Porta, de Cône, de l'ordre des Capucins. Les Souverains ont assisté à cette cérémonie.

— Le 11, est arrivé ici le baron de Krusemarck, envoyé de Prusse à la cour de Vienne. Le même jour, est parti pour Londres le Chevalier Levaschoff, au service de Russie.

— Le 12, est arrivé à Laybach le prince de Partanna, ministre plénipotentiaire de Naples à Berlin; et le 14, M. de Natzmer, général-major, au service de Prusse.

— Le 26, les archiducs Ferdinand, prince impérial, et François-Charles sont repartis d'ici pour retourner à Vienne par Gratz.

ANGLETERRE.

Londres, 28 février. Un membre de la Chambre des Pairs avait fait la motion de forcer les ministres à remettre des copies de toute la correspondance relative aux affaires de Naples, et avait discoursu longuement sur l'intervention des puissances dans l'administration intérieure d'un Etat indépendant. Lord Liverpool, dans sa réponse, a distingué les affaires de Naples de celles d'Espagne, en observant que la révolution napolitaine avait le même caractère qu'avaient en 1792 les décrets de la convention de France qui faisaient un appel aux autres nations; mais qu'il n'en était pas de même de la révolution d'Espagne, dont la constitution est d'ailleurs moins illégale pour ce royaume. La motion a été rejetée. La même motion, la même discussion et le même résultat ont eu lieu à la Chambre des Communes.

— Le bill d'*annuity*, pour le traitement de la Reine, a passé à la Chambre des Pairs sans discussion; il recevra incessamment la sanction royale.

ESPAGNE.

Madrid, 19 février. Les 10 et 14 du courant, de nouveaux mouvements populaires ont éclaté à la Corogne. Un homme qui avait crié : *Vive le Roi! à bas la constitution!* a été arrêté; le peuple s'est attroupé à ce sujet, et le calme n'a été rétabli qu'avec peine.

— Le général Quesada et M. Corpas arrêtés à Vittoria, se sont échappés avec leur surveillant.

— Le Roi est indisposé depuis quelques jours; les médecins lui ont conseillé le séjour de l'Escurial et les eaux de Sacedon.

— Il paraît certain que les gardes-du-corps seront supprimés.

— Les prisons sont encombrées de personnes arrêtées, et l'on craint de nouveaux mouvements.

— Le journal officiel, pour démentir les bruits sur Moralès et l'Abuelo, affirme que ces deux chefs de guerillas royalistes sont pris depuis longtemps.

— Dans les séances des Cortès de Lisbonne des 3, 5 et 6 février, il a été fait, entre autres motions remarquables, celle d'éteindre les bénéfices vacans et les commanderies, d'établir la liberté de la presse, d'abolir l'inquisition etc.

— Le bruit s'est répandu ici le 14 qu'un courrier de Laybach venant

d'arriver au bureau des affaires étrangères, avec des dépêches importantes, et que le conseil des ministres s'était assemblé sur le champ.

— Les Cortès extraordinaires de Lisbonne ont rendu un décret tendant à motiver et à légitimer la révolution de Portugal, et à préparer les moyens de récompenser les hommes qui ont exécuté et dirigé l'entreprise. Les bases de la constitution ont été proposées par une commission. On y remarque, entre autres, l'article qui prive le Roi du droit de proroger ou de dissoudre les Cortès. La personne du Roi est déclarée inviolable et sacrée. Le droit de succession au trône sera présenté dans une autre séance. Les sessions annuelles des Cortès seront de trois mois etc.

— A Barcelonne, on a placé sur presque toutes les maisons cette inscription : *La Constitution ou la mort !*

F R A N C E.

Paris, 25, 26 et 27 février. Le ministre de l'intérieur vient de faire part aux Evêques du besoin d'ecclésiastiques qu'éprouvent les colonies.

— Le 24, une forte explosion a eu lieu dans le Cloître-Notre-Dame; cet événement n'a eu aucune suite.

— Une nacelle a chaviré sur l'Elbe, près de Hambourg; seize personnes, pères et mères de famille ont péri.

— Des lapins ayant détérré quelques pièces d'or dans une cave de Versailles, on a fouillé et on a trouvé 300 pièces d'or de 24 et de 48 fr.

28 Février et 1.^{er} mars. Le Roi a rendu une nouvelle ordonnance sur l'instruction publique. Les 26 Académies du royaume sont distribuées en trois arrondissemens, dont le premier ne comprend que l'Académie de Paris. La religion, la monarchie, la légitimité et la charte seront les bases de l'enseignement. Des médailles d'or seront distribuées aux professeurs les plus distingués par leurs principes et leurs services.

— M. l'abbé Nicole est nommé recteur de l'Académie de Paris.

— Un colonel russe venant de Laybach et se rendant à Madrid, a traversé Lyon le 23 février.

— M. le duc Decazes est attendu sous quelques jours à Paris.

— On dit que le Parlement de Naples a décrété que le Roi serait tenu de se rendre sous quinze jours dans sa capitale, sous peine de déchéance.

Banque de France : 1520 fr. ; 1505 fr. ; 1510 fr. ; 1520 fr.

Cinq pour cent consolidés : 84 fr., 95 c. ; 50 c. ; 84 fr., 55 c. ; 85 fr., 10 c. ;

I T A L I E.

Naples, 16 février. Le 13, S. A. R. le Prince-Régent, accompagné de la princesse son épouse, et précédé de tous les princes et princesses de la famille royale, s'est rendu au Parlement, au milieu d'une foule innombrable et d'une double haie de troupes. S. A. a informé les députés des notices reçues de Laybach et a ordonné aux ministres de faire un exposé fidèle de l'état des choses. Après son départ, le duc de Gallo a fait le récit de sa mission et a déposé sur le bureau toutes les notes diplomatiques relatives aux décisions des puissances alliées et autres pièces ministérielles. Le président a nommé une commission extraordinaire de neuf membres, qui a fait son

rapport dans la séance du 15 ; le rapporteur a conclu pour la guerre. Les tribunes étaient remplies de spectateurs, parmi lesquels se trouvaient l'ambassadeur d'Espagne, les envoyés d'Angleterre et des Pays-Bas, l'amiral anglais etc.

20 *Février*. Le vieux duc d'Ascoli, lieutenant-général, a demandé du service actif dans l'armée.

— Les affaires de Sicile sont confiées à une commission temporaire de sept personnes nées en Sicile et nommées par S. A. R.

Florence, 23 février. Nous avons vu passer ici successivement environ cinquante mille hommes de toutes armes, suivis de parcs nombreux d'artillerie, de charrois et de pontons. Ce passage a offert l'un des plus grands spectacles militaires, sans qu'il soit arrivé aucun accident fâcheux. Ces troupes ont été accueillies avec toutes les attentions et toute la cordialité possible de la part des habitans.

— S. Ex. le baron Frimont est parti la semaine dernière.

Livourne, 21 février. Il est passé ici un brigantin anglais de 18 canons et de 100 hommes d'équipage, ayant à bord un courrier qui se rend de Naples à Londres.

Milan, 25 février. Hier un bataillon impérial de Nassau infanterie, venant de Laybach, a fait son entrée dans cette ville. S. Ex. le comte de Babna, commandant général de la Lombardie, était allé à sa rencontre avec tout son état-major. Ces troupes sont de la plus belle tenue.

Rome, 21 février. Une troupe d'environ 300 Italiens réfugiés dans le royaume de Naples, s'est réunie, le 15 février, sur les confins de l'Etat Ecclesiastique, pour s'y introduire à main armée. Elle s'est portée à Anconono, près de la rive droite du Tronto, et y a déployé le drapeau tricolore et proclamé la constitution d'Espagne, en invitant, par des écrits publiés au nom d'une union patriotique, les sujets de S. S. à accourir sous les étendards de la rébellion. Après avoir ouvert les prisons, pour grossir leur nombre, ces individus ont passé le Tronto et se sont portés sur Offida. Le chef de la province s'est hâté de rassembler quelques troupes et s'est mis à leur poursuite. Trois d'entr'eux ont été saisis et vont subir la peine due à leur conduite : ils sont dans les prisons d'Ascoli.

— S. Em. le cardinal Consalvi a publié, au nom de S. S., une notification aux fidèles sujets du Souverain Pontife, pour leur dénoncer les proclamations de l'*union patriotique* et les prémunir contre les insidieuses provocations à la rébellion, en faisant un appel à leur fidélité et à leur attachement pour leur prince légitime.

— Hier les légations de Russie, d'Autriche et de Sardaigne près la cour de Naples, sont arrivées en cette capitale.

— L'avant-garde autrichienne de 1500 hommes et le reste de la colonne sont arrivés à Fano, les 15 et 16 du courant.

Pesaro, 16 février. Hier a commencé à defiler un corps autrichien de dix mille hommes, qui a pris la route de Fano. On attend pour lundi prochain un autre corps de 15 mille hommes. Ces troupes observent la plus exacte discipline. Le général connaît parfaitement le pays pour avoir fait la guerre en 1815.

Bologne, 20 février. Une nouvelle colonne de l'armée autrichienne est arrivée ici dans l'après midi.

Venise, 21 février. On a reçu ici une notice de Prevesa, du 29 janvier dernier, de laquelle il résulte qu'un Pacha, nommé Omar, ayant intercepté la correspondance entre Ali et les Suliotes, qui lui a révélé le projet d'une attaque où les Turcs devaient être pris entre deux feux, a changé dans les dépêches les dispositions qui y étaient indiquées et les a fait parvenir à Ali de la part des Suliotes. Ali a donné dans le piège; il a fait une sortie avec deux mille hommes, et n'ayant point été secondé par les Suliotes, il a perdu une grande partie de ses troupes, ses meilleurs chefs et un riche butin. Les Pachas vainqueurs ont envoyé à Constantinople les têtes des morts et les prisonniers. Ce mauvais succès aura sur les partisans d'Ali une influence qui lui sera funeste, outre qu'elle excite le courage et les entreprises de ses ennemis.

Voyez les Additions à la page 96.

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXXIII.^e Article.

Du choix des livres (suite) (i).

Je trouve dans un livre récent une observation qui indique en deux mots l'objet de mon dernier article et celui dont je vais m'occuper ici : « La raison ne croit rien, parce qu'elle » ne peut rien comprendre et qu'elle ne veut rien pratiquer. » J'ai parlé, en dernier lieu, de l'orgueil de l'esprit humain considéré comme l'une des deux sources principales de l'incrédulité philosophique en matière de religion : il me reste à parler de la corruption du cœur, plus funeste encore par sa nature, parce que le poison qui en découle est plus approprié à la multitude qui l'avale à longs traits et le savoure avec délices. Tous les hommes ne se piquent pas de philosophie; tous ne sont pas

(i) Voyez les N.^{os} 39, 44 et 50 de ce Journal (V.^e Année).

Les personnes qui, par la nature des devoirs de leur état, sont intéressées à s'occuper du sujet traité dans le présent article et dans les trois précédens, pourront reprendre par ordre la lecture de ces articles, afin de mieux saisir, par cette lecture suivie, l'ensemble et la liaison des idées de l'auteur sur la première espèce de livres dont il a eu le dessein de parler. Les articles prochains auront pour objet deux autres catégories de livres dont il s'est également proposé de signaler le danger.

L'abondance des matières n'a pas permis d'insérer plutôt le présent article, que nous avons reçu depuis quelque tems.

disposés à entrer en discussion sur l'étendue de l'intelligence humaine et la compétence de la raison. Mais tous les hommes sont soumis à l'empire des sens ; tous sont portés aux jouissances terrestres , et tous les cœurs sont accessibles au langage des passions.

L'homme , déchu de son innocence primitive , a reçu de ses pères , avec le triste héritage des souffrances , ce penchant au mal qui peut l'entraîner à tous les vices et à tous les crimes , mais aussi d'où peuvent naître les plus sublimes vertus ; car vertu , c'est force et victoire ; et la victoire suppose le combat. Lorsque les passions commencent à remuer le cœur , la conscience , comme un guide fidèle , élève sa voix pour avertir l'homme du danger qui s'avance. Souvent trop faible pour obéir à ces conseils salutaires , il continue de prêter une oreille imprudente aux accens du plaisir. Les passions , en ennemi habile , ne perdent pas un instant : elles prodiguent les parfums et les fleurs , s'ouvrent un chemin peu difficile , s'introduisent au milieu du cœur , le subjuguent et l'enchaînent. Alors la conscience , qui condamne l'homme dans sa défaite , la Religion , qui lui montre ses devoirs et l'y rappelle , sont des juges importuns qui le fatiguent : heureux , s'il peut se soustraire à leur voix accusatrice ! Le premier doute est accueilli avec transport. La logique des passions est expéditive , elle se hâte vers la conclusion. Bientôt la conscience ne sera que le résultat de l'éducation ; la Religion , qu'une triste chimère , inventée à plaisir pour contrarier les plus doux mouvemens de la nature et priver l'homme de toutes ses jouissances. Non , il n'y a point de loi divine qui trace à l'homme des règles de conduite ; il n'y a point de Dieu vengeur et tout est permis.

Il est un fait qui prouve combien un cœur dépravé est une terre éminemment propre aux semences de l'impiété et favorable au germe de l'athéisme. Ceux d'entre les incrédules qui n'ont pas encore tout-à-fait rejeté l'idée de Dieu , veulent bien consentir à l'admettre , sous la condition que totalement étranger aux choses de la terre , il ne se mêle point de leurs affaires , qu'il les laisse libres d'agir comme bon leur semble , ne les trouble point dans leurs plaisirs et n'ait jamais aucun compte à leur demander.

Cependant cette Religion austère qui combat les penchans de la nature , existe depuis un grand nombre de siècles , elle

a des défenseurs qui parlent de fondemens et de preuves. Il faut attaquer ces preuves, les renverser, et affranchir l'homme d'un joug odieux qui ne se maintient que par l'ignorance et les préjugés. Ainsi le vice et la débauche, armés de quelques misérables sophismes, vont livrer la guerre à la plus ancienne et la plus sainte des institutions. Alors recommence la lutte impie de l'enfer contre les cieux; alors apparaît le scandale et l'étrange spectacle d'un être prétendu raisonnable qui nie le ciel, pour mieux ramper sur la terre; qui, avide de jouissances, est pourtant réduit à invoquer le néant; d'un criminel qui croit se soustraire au supplice qui l'attend, en protestant contre l'existence de son juge.

Dans mes observations générales, j'ai mis en parallèle les noms des principaux apologistes de la Religion Chrétienne et ceux de ses plus fameux adversaires. Comparons maintenant les moyens employés de part et d'autre.

D'un côté, nous voyons de savantes dissertations, des preuves fortifiées de tous les argumens universellement reconnus pour les fondemens de toute certitude historique, une critique solide et lumineuse, des discussions graves et profondes, un raisonnement rigoureux, une dialectique pressante, et souvent toutes les richesses de la plus haute éloquence.

De l'autre, une inconcevable légèreté, une fréquente ignorance des faits, une insigne mauvaise foi, des falsifications de textes, des interprétations forcées de monumens, des opinions hasardées, des systèmes gratuits (2); et pour comble d'impuissance, dignobles et indécentes plaisanteries, le sarcasme, l'injure et l'outrage mis à la place des raisons: moyens recommandables et dignes à la fois de la source d'où ils partent, et du but vers lequel ils sont dirigés.

Les incrédules ont bien voulu tenter aussi une apparence de recherches et de preuves. Par des explications fondées sur leur unique autorité et par des calculs arbitraires, ils ont essayé de créer une chronologie favorable à leur objet, mais désavouée par une saine critique et par la science historique de tant d'hommes infatigables, dont les laborieuses études ont épuisé toutes les recherches: chronologie que ses auteurs ont voulu

(2) Voyez, entr'autres preuves irrécusables de ceci, les *Lettres de quelques Juifs* etc. par l'abbé Guénée.

étayer des traits de certains monumens inconnus ou équivoques, que chacun peut interpréter à son gré. Ils sont allés chercher des argumens jusques dans les entrailles de la terre. Eh ! bien , la terre a répondu : interrogée par les vrais savans, elle a confondu les ennemis de la Foi et leur a enlevé leur dernière ressource. Elle a montré dans son sein et à sa surface des preuves physiques de la vérité de la chronologie sacrée. Elle a produit, il est vrai, des monumens, mais ces monumens déposent tous en faveur des livres saints ; les trois règnes ont réuni à la fois leur témoignage pour justifier les Ecritures, et les premiers Naturalistes du siècle ont détruit, par leurs décisions, les folles espérances de l'incrédulité (3).

Si la valeur d'une doctrine peut être indiquée par l'espèce de voies qu'elle emploie à s'établir, elle peut encore être appréciée par la nature des fins qu'elle se propose.

Que veut la Religion par son enseignement et ses préceptes ? Elle veut rappeler à l'homme qu'il apporte en naissant le front et les regards dirigés vers le ciel ; elle veut lui montrer une noble et éternelle destinée et le chemin qui doit l'y conduire. C'est dans cette vue qu'elle tend à élever son ame, à lui inspirer un généreux mépris des choses terrestres, à lui donner le courage de combattre sans relâche ses penchans vicieux, de livrer une guerre soutenue à ses passions dérégées ; à lui faire aimer et pratiquer toutes les vertus ; à le rendre digne du titre qu'il a reçu de Roi de la terre. Elle aspire à le consoler dans les peines et les misères de sa condition présente, à lui donner la force de supporter les afflictions, à lui offrir un remède assuré contre tous les maux dans une humble et sage résignation aux décrets de la Providence. Si l'on veut s'en tenir à des considérations purement humaines, la Religion ne fait-elle rien pour le bien-être des hommes et pour l'harmonie du corps social ? Qu'on ose nous contester le spectacle satisfaisant que présenterait la société, si chacun des membres qui la composent pratiquait fidèlement les touchantes vertus chrétiennes que la Religion ne cesse de leur recommander.

(3) Voyez l'article intitulé : *Vérité des Ecritures confirmée par l'étude des sciences naturelles*, qui a paru dans ce Journal, N.ºs 26 et 28 (1.^{re} Année). Voyez aussi les Rapports de M. Cuvier à l'Institut de France, sur les ossemens fossiles, et les *Lettres Géologiques* de M. De Luc.

Que veut à son tour l'incrédulité religieuse ? Elle veut détruire l'empire d'une doctrine qui trouble le repos du coupable, qui condamne les jouissances criminelles, qui importune la volupté dans ses déportemens ; elle veut rendre l'homme libre de tout frein ; le délivrer d'une croyance inquiétante ; lui persuader qu'il n'a ni témoin ni juge secret de ses actions ; qu'il lui suffit d'assez d'adresse pour dérober sa conduite aux regards et à la justice des hommes ; que , sous cette condition , tout ce qui plaît est licite , qu'on peut s'abandonner sans résistance à tous ses penchans. Elle tend à faire croire que les douloureux sacrifices et la vertu malheureuse et persécutée n'ont aucune récompense à attendre , aucun dédommagement à espérer dans l'avenir , comme le crime heureux et triomphant n'a aucun châtement à redouter. Enseigner hautement que l'homme vertueux n'est qu'une pauvre dupe , digne de la risée ou de la pitié des heureux du siècle , n'est - ce pas en effet un bon office à rendre à la société ?

Les conséquences sont conformes aux principes. L'homme religieux a un ton de grandeur et d'élévation dans les idées et les sentimens ; je ne sais quoi de noble et d'auguste anime toutes ses pensées , exalte son ame et répand un air de dignité sur toutes ses actions. Son cœur s'élançe vers le Ciel et tend vers l'infini. De là ces traits de vie et souvent un caractère presque divin que l'on voit empreints sur ses œuvres ; de là ces sublimes efforts qui étonnent dans ses vertus , cette patience admirable dans les contrariétés , cet héroïsme dans les douleurs , cette paix de l'ame inconnue à l'homme sensuel et qu'il ne trouve nulle part , ce calme inaltérable dans les traverses ; enfin , cette résignation facile à abandonner les choses terrestres , dans lesquelles il n'a point mis ses affections ni ses espérances , et ces souvenirs d'une sainte vie , qui tempèrent les craintes de la mort , au moment où les portes formidables de l'éternité vont s'ouvrir devant lui.

Celui qui ne voit que la terre , qui borne toutes ses vues à la matière et au cercle étroit de la vie , ne fait que se traîner dans la poussière ; il s'agite et s'étourdit dans le tourbillon des affaires ; il poursuit un bonheur inconnu qui lui échappe sans cesse , ou languit lâchement dans une honteuse volupté ; un feu céleste n'anime point son cœur. Point de véritable grandeur dans ses conceptions : et d'où naîtrait cette grandeur ? Cet homme si

fier de ce qu'il appelle sa raison, veut cependant, par une contradiction inconcevable, se dépouiller de ses plus nobles attributs; il s'obstine à ne rien admettre en lui de commun avec l'intelligence infinie qui l'a créé; il veut prouver systématiquement qu'il ne diffère en rien de la brute; et rabaissé volontairement à cet ignoble niveau, il s'y complait, il s'en félicite et il vante encore la force d'esprit qui l'a conduit jusques-là!... Aussi tout est vil et abject dans ses désirs, tout est grossier dans ses jouissances, tout est petit dans ses mouvements, tout est froid, tout est mort dans ses espérances. Point de consolations dans les maux de la vie; une affreuse et sombre terreur le saisit, lorsque cette vie charnelle, qui est tout pour lui, menace de lui échapper; et le désespoir seul l'attend au bord du tombeau.

Je suppose un homme arrivant de quelque région lointaine où n'aït jamais pénétré la lumière de l'Évangile, n'ayant aucune notion de ce qui se passe au milieu de nous et ignorant jusqu'au nom de la Religion Chrétienne. Racontez-lui les persécutions et les attaques dirigées contre cette religion, au sein des nations qui se piquent d'être les plus policées et les plus éclairées de l'univers, dans un siècle où les sciences, les arts et les lettres sont arrivées au plus haut point de perfection, où ce qu'on appelle la civilisation brille de tout son éclat; montrez-lui ces livres de toutes les formes, de tous les genres, de tous les styles, écrits contre le Christianisme, dans lesquels il verra se déployer toutes les ressources du bel esprit, l'ironie amère, toutes les armes de la plaisanterie et du ridicule; faites-lui connaître tous les efforts publics ou secrets employés en haine de cette Religion; rendez-le témoin de cet opprobre, de cette dérision dont elle est chaque jour l'objet sur les places publiques, dans les réunions, dans le sein des familles. Quelle est donc, se hâtera-t-il de demander, quelle est cette institution funeste qui a tant d'ennemis et contre laquelle la société presque entière paraît soulevée? Quelle est cette calamité publique que l'on poursuit avec tant de chaleur? Il s'agit sans doute d'un danger imminent qui menace la sûreté générale, qui tend à compromettre le repos et le sort des nations et qui peut entraîner les plus grands maux. On lui répondra: Cette institution poursuivie avec tant d'acharnement, objet de tant d'aversion et d'outrages, est une religion dont tout le monde reconnaît la sainteté; elle est, selon la belle expression d'un écrivain, la chaîne d'or qui unit la terre avec le

ciel. Elle a illustré tous les siècles par les grands hommes qu'elle a produits ; elle les a tous étonnés par les héros qu'elle a faits. C'est elle qui a policé une partie de l'univers, qui a aboli la servitude et adouci les mœurs : c'est elle qui a porté le bienfait de la civilisation dans les sauvages déserts d'une autre hémisphère et dans les contrées les plus éloignées, au travers de tous les obstacles, au sein de toutes les privations et au péril de la vie de ses courageux serviteurs : c'est elle qui a conservé les lumières dans les tems d'ignorance et de barbarie ; qui a ouvert, dans les siècles de ténèbres, un asile aux arts dans ses temples, un refuge aux sciences et aux lettres dans les paisibles cellules de ses monastères. C'est à l'ombre de ses autels et de ses portiques, que de savans et laborieux solitaires ont cultivé le champ de l'érudition et enrichi les archives de l'esprit humain, de leurs immenses travaux et de leurs nombreuses découvertes. Comment pourrions-nous vous exposer tous les services que cette religion a rendus aux misères de l'humanité, dans les hospices et dans les réduits de l'indigence et de la douleur ; à l'éducation de la jeunesse, dans les écoles publiques ; à la société en général, par les vertus qu'elle a inspirées, par les vices qu'elle a réprimés, par les maux qu'elle a réparés, par les désordres qu'elle a prévenus ? Que vous dirons-nous de sa morale, dont la pureté et la sublimité sont hautement avouées de ses ennemis mêmes ? Je ne chercherai pas à peindre la surprise de l'étranger à l'aspect de ce tableau.

Voilà pourtant cette institution que tant de haine poursuit parmi nous et qu'il est si pressant d'anéantir. Ces amis de la sagesse, ces bienfaiteurs des hommes, qui veulent la détruire, que mettront-ils à la place, pour le plus grand bien de la société ? L'athéisme, le règne des passions sans frein, l'immoralité, la licence, le libertinage, la cupidité, l'avilissement de l'ame, un matérialisme grossier et le néant au bout de la vie.

Pères de famille ! qu'aurez-vous à gagner d'élever vos enfans dans l'incrédulité et dans le mépris d'une religion qui leur apprend toute la soumission et tout le respect qu'ils vous doivent ; qui peut seule enchaîner leurs passions, leur donner le goût des vertus sociales et privées qui font l'honnête homme et l'homme de bien ; qui seule peut graver dans le cœur, des principes assez forts pour ramener tôt ou tard à ses devoirs l'homme égaré par la révolte des sens, par les tempêtes du cœur, ou emporté par le torrent de la corruption du siècle ; qui seule peut consoler

voire vieillesse par l'espoir de vous donner des successeurs dignes de faire honorer votre mémoire ? Quand , à votre exemple , ils auront appris à fouler aux pieds cette religion , quel cas pensez-vous qu'ils feront des vertus qu'elle prescrit ? Et de quelles vertus leur parlerez-vous , qu'elle ne leur ait prêchées elle-même , elle qui les embrasse toutes sans exception ? Quelle probité , quelle sagesse leur recommanderez-vous , qui ne fasse partie de son enseignement ? Quand la Religion sera devenue pour eux un sujet de dérision , n'envelopperont-ils pas nécessairement dans le même mépris et ses dogmes et ses préceptes ? Insensés , qui ne voyez pas que vous renversez toutes les digues , que vous ouvrez à vos enfans la carrière de tous les vices et que vous les livrez sans défense à toute la fureur des passions. Pour premier fruit de votre imprudence , vous les verrez braver votre autorité et se rire de vos ordres et de vos conseils ; car n' imaginez pas qu'ils vous respecteront plus vous-mêmes qu'ils n'auront appris à respecter Dieu. Déplorez ensuite leurs fautes et leurs désordres , et dites-vous , dans l'amertume de vos souvenirs , voilà notre ouvrage !

O vous , gardiens et guides de la jeunesse , vous voyez quels sont les dangers que lui présente la lecture des livres dictés par l'incrédulité : c'en est assez , je pense , pour exciter toute votre vigilance à écarter d'elle ces sources du poison le plus funeste dont elle puisse s'abreuver , et vous faire redoubler de soins dans le choix de ses lectures.

Et vous , jeunes imprudens , qui dévorez avec tant d'avidité ces écrits tracés par la main criminelle de l'impiété , et qui prononcez avec tant de confiance sur la foi de leurs auteurs , allez étudier , avant tout , cette religion que vous ne connaissez pas , pour acquérir le droit de la juger. Apprenez que ces attaques qui vous paraissent si puissantes ne sont par nouvelles et qu'elles ont été victorieusement repoussées long-tems avant que vous en eussiez connaissance ; que tous ces sophismes ont été mis à découvert , que toutes ces objections , toutes ces décisions tranchantes ont été cent fois détruites ; que la Religion a triomphé , dans tous les âges , de toutes les persécutions et de tous les genres d'ennemis qui se sont élevés contre elle.

Complex les hommes éminens qui , à toutes les époques , se sont rangés sous ses drapeaux ; opposez leur immense multitude , leurs grands noms , leurs vertus , leurs gloire , leur génie et leurs chefs-d'œuvre , au nombre et à la faiblesse de leurs adversaires. Considérez qu'il y aurait un peu de légèreté à décider que tant d'illustres personnages admirés de toutes les nations , n'ont été que des ignorans et des hommes à préjugés. Considérez que les plus célèbres d'entre les ennemis du Christianisme lui ont rendu les plus brillans témoignages , et qu'ils ont été forcés de reconnaître la divinité de son auteur. Considérez que les bornes de l'intelligence humaine attestent toute la faiblesse de la raison , et que , quand l'homme , confondu dans ses prétentions , reste muet d'impuissance et d'étonnement , à la vue du moindre des phénomènes qui se passent sous ses yeux , et qu'il se voit contraint d'admettre , dans l'ordre naturel , une infinité de mystères qu'il ne saurait concevoir , il ne peut y avoir de sa part qu'une ridicule témérité

à refuser sa croyance à tout objet qu'il trouve au-dessus de sa portée, et surtout à rejeter les mystères d'un ordre supérieur, placé hors de la sphère de sa condition présente.

Considérez quelles sont les véritables sources de cette incrédulité qu'on veut vous faire partager, et convenez qu'elles sont bien propres à vous inspirer au moins quelque défiance. Songez qu'une doctrine relâchée qui favorise tous les vices et toutes les passions, ne saurait être une philosophie sans reproche et conforme aux véritables intérêts de l'homme et de la société; qu'il ne peut y avoir une grande sagesse ni des intentions bien pures dans le dessein de verser le ridicule sur tout ce qu'il y eut jamais de plus saint sur la terre et de plus respecté par les hommes de tous les siècles. Observez que les défenseurs d'une bonne cause n'ont pas recours aux subterfuges, aux altérations des faits historiques, à des confusions de dates, à des mutilations dans les citations, à des intercalations frauduleuses et à toutes les manœuvres dans lesquelles les adversaires de la Foi se sont laissés surprendre.

Parcourez la longue série des bienfaits du Christianisme et des services qu'il a rendus au genre humain, et avouez qu'une telle religion mérite au moins une autre sorte d'attaque que quelques déplorables lacéties. Peut-être sentirez-vous alors qu'une pointe n'est pas un argument bien fort contre une institution de cette importance, aussi ancienne que le monde; contre une religion que les plus grands et les plus beaux génies de tous les tems ont admirée et qu'ils se sont fait gloire de pratiquer.

Alors vous apprécierez et vous réduirez à leur juste valeur ces écrits que réprouve toute saine philosophie, ces livres dont les auteurs, assez malheureux pour se complaire dans une hideuse impiété, ont abusé de l'ignorance de votre âge et vous ont séduits en vous trompant; et vous rejeterez loin de vous ces tristes monumens de la perversité du cœur humain.

La suite à un autre Numéro.

MOYENS de guérir le GLOSSANTHRAX ou Charbon Volant à la bouche des Animaux.

1.^o Visiter, avec soin, tous les jours, la bouche des bêtes à grosses cornes, et la laver, le matin, à midi et le soir, avec de l'eau fortement vinaigrée.

2.^o Faire, à la veine du cou de chaque animal, une saignée proportionnée à son âge, à son sexe et à sa force.

3.^o Séparer scrupuleusement des autres les animaux dont la langue, ou tout autre partie de l'intérieur de la bouche, présenterait un bouton, une gonfle ou une fente.

4.^o Faire travailler modérément les animaux ou bien les promener pendant le moment du jour où l'air est le moins froid.

5.^o Nettoyer les étables avec soin, enlever tout le fumier qu'elles contiennent et les parfumer avec du genièvre ou de vinaigre.

6.^o Mettre les animaux à une diète modérée, c'est-à-dire ne leur donner à manger que la moitié à peu près de ce qu'on

leur donne ordinairement, et choisir pour cela du bon foin sur lequel on jettera un peu d'eau fraîche, dans laquelle on aura mis du vinaigre.

7.^o Mettre dans l'eau qu'on donnera à boire une petite quantité de vinaigre et de farine d'orge ou de son.

Traitement curatif.

1.^o Lorsque la langue ou tout autre partie de la bouche des bêtes à cornes présentera un bouton, une gonfle ou une fente, on l'enlèvera ou on la râclera avec la lame d'un couteau; on laissera saigner un moment, puis on lavera bien la plaie avec du vinaigre dans lequel on aura fait tremper, pendant douze heures ou même vingt-quatre heures d'avance, de l'ail écrasé dans un mortier; après cela, on brûlera cette plaie avec la pierre à cautère ou avec le vitriol vert. On donnera aux animaux du son mouillé avec du foin ou de paille hâchée.

2.^o On lavera, matin et soir, la bouche et surtout la partie affectée avec de l'eau fortement vinaigrée, ayant soin de ne toucher jamais les ulcères avec les doigts, ni de les irriter avec les ongles; il faut se servir toujours d'un instrument de fer, d'acier ou d'autre métal, et laver ensuite avec un linge.

3.^o Suivre jusqu'à la guérison parfaite, le régime pour la nourriture que nous avons indiqué au nombre des moyens préservatifs.

LOGOGRIPE.

Je puis des nations changer les destinées,
Mais je ne puis agir sans causer de grands maux.

Partout, depuis quelques années,
J'étais en état de repos;

Aujourd'hui l'on m'appelle et je suis en voyage.
Avec un pied de moins, je me donne à propos.

L'instrument dont je fais usage.

Le mot de la dernière Charade est *dé-pêche*.

MARCHÉS de Chambéry des 27 février, 1 et 3 mars 1821.

BLÉD.	Prix:	LE VRISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		16	76	—	20 63
Seigle		8	00	—	10 46
Orge		8	50	—	11 11
Sarrasin		4	75	—	6 21
Mais		8	50	—	11 11
Avoine (1).		9	00	—	6 28
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.					0 34
Viande, idem, idem.					0 70

(1) Rapport des 3 veisels en hectolitre: 813
Froment. . . o. 813
Seigle. . . o. 765
Avoine . . . 1. 434

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 3 Mars.

N.^{os} 89 — 72 — 83 — 43 — 4.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 9 mars. M. Bardaxi Azara, ambassadeur d'Espagne, a passé à Chambéry, le 24 février dernier. Du 27 février au 1.^{er} mars, ont passé ici cinq courriers de cabinet de différentes cours. Nous avons vu passer, le 2 mars, un courrier anglais allant de Rome à Paris; le 4, M. le colonel Pozzo di Borgo, venant de Paris et se rendant à Rome; et le 7, deux courriers français, venant l'un de Rome, l'autre de Laybach et allant à Paris.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, le mardi, 13 du courant, à onze heures du matin, à l'adjudication par la voie des soumissions cachetées, de travaux en réparations tant ordinaires qu'extraordinaires, aux prisons sénatoriales de la ville de Chambéry, évalués à la somme de 13,441 l. 57 c.

Le délai, pour des offres de nouveaux tabis de 6.^{me} ou demi-6.^{me}, ne sera que de trois jours; il expirera le samedi suivant 17.

Les conditions pour être admis aux enchères, sont les mêmes que celles pour être admis aux enchères pour adjudications de travaux de route.

Turin, 3 mars. MM. les docteurs collégiés Frédéric Barbaroux et Jean Gallo sont nommés par S. M., l'un Préfet de Médecine, et l'autre Préfet de Chirurgie dans le Collège Royal des Provinces.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1820; du 7 mars 1821: 78 liv., 83 c. 173.

Lyon, 6 mars. Dans un incendie qui a eu lieu à Brignais, à deux lieues et demie de Lyon, le 28 février dernier, une femme enceinte a péri avec deux filles. Le mari est tombé delors dans un état de délire complet.

Paris, 2 et 3 mars. Des 35 prévenus mis en état d'accusation par arrêt de la Cour des Pairs du 21 février, 25 sont accusés d'être les auteurs ou complices de la conspiration du 19 août, et les 10 autres sont accusés d'avoir connu le complot et de ne l'avoir pas révélé. L'avocat Rey est au nombre des premiers.

— Le projet de loi sur les arrondissementemens électoraux a été adopté par 219 boules blanches contre 83 noires.

Vienne (Autriche), 18 février. A l'arrivée de la nouvelle du passage de Pô par l'armée autrichienne, on a arrêté ici quelques individus qui ont déclaré être payés pour répandre le bruit que les Napolitains étaient entrés à Romé.

Rome, 24 février. Le 22, est arrivée ici la légation prussienne qui résidait près la cour de Naples.

— Les Napolitains qui étaient entrés à Rieti, sous prétexte d'aller prendre position en avant, s'étaient retirés dans la crainte d'avoir leur retraite coupée; mais on dit qu'ils y sont rentrés de nouveau. La colonne autrichienne arrivée à Monterosi, a reçu ordre de faire halte. Du côté de Terracine, quoiqu'il n'y ait encore aucun corps napolitain, les chemins ont été rompus de manière à ne laisser que le passage indispensable aux voitures.

Florence, 26 février. S. M. le Roi des Deux-Siciles doit revenir bientôt ici.

— La colonne autrichienne dirigée par Bologne et la Flaminie, est arrivée à Lorette le 19 février.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 mars. Une mission, qui a eu lieu à la Motte-Servolex, près de Chambéry, et qui a duré un mois, a produit les plus heureux effets sur la population nombreuse de cette grande paroisse. Nous donnerons un article à ce sujet dans un N.º prochain de ce Journal.

NECROLOGIE.

L'Etat, la Religion, les lettres et la société viennent de perdre l'un des hommes les plus distingués de ce siècle, en la personne de S. Exc. M. le Comte *Joseph DE MAISTRE*, ancien Ministre de S. M. le Roi de Sardaigne à la cour de Russie, Ministre d'Etat Régent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Turin, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre religieux et militaire des SS. Maurice et Lazare, mort à Turin, le 25 février 1821.

M. le Comte de Maistre était né à Chambéry, le 1.ºº avril 1753, de M. le Comte Xavier de Maistre, Président au Sénat de Savoie, et de Dame Marie-Christine De Motz. Sa famille, originaire du Languedoc, descendait des mêmes ancêtres que la maison de Maistre-Vaujour, de Paris. Nous regrettons que les bornes que nous devons mettre à cet article ne nous permettent pas de payer, en passant, un juste tribut d'éloges aux vertus et aux lumières du respectable magistrat à qui M. de Maistre dut le jour, et qui a transmis ce bel héritage à une famille dont tous les membres font revivre dignement sa mémoire.

M. Joseph de Maistre venait à peine d'entrer dans la carrière de la Magistrature, lorsqu'il publia, en 1775, l'éloge du Roi de Sardaigne Victor-Amédée III, alors régnant. Ce discours, qui faisait un grand honneur au cœur et à la plume d'un jeune homme de vingt-deux ans, annonçait un talent distingué et pouvait déjà faire pressentir que son auteur se placerait un jour au rang des meilleurs écrivains; sans parler de l'excellence des principes, de la noblesse des vues et de l'étendue d'instruction qui n'y étaient pas moins remarquables que le style.

En 1784, dans le discours d'usage à la rentrée annuelle du Sénat de Savoie, parlant au nom du ministère public, on le vit porter ses regards au dehors et bien loin de l'enceinte d'un temple de la justice où la vue n'apercevait rien que de rassurant; après avoir jeté un coup-d'œil sur la dégénération

sociale rapidement accélérée d'ailleurs par la corruption des mœurs, il fit entendre ces paroles frappantes : « Ce siècle se distingue par un esprit destructeur, qui n'a rien épargné; lois, coutumes, institutions antiques, il a tout attaqué, tout ébranlé, et le ravage s'étendra jusqu'à des bornes qu'on n'aperçoit point encore. » Cet instinct prophétique atteste la clairvoyance du jeune orateur, et il ne faut plus s'étonner des prédictions hardies qu'il osa publier plus tard et que les événemens ont justifiées.

M. de Maistre fut fait Sénateur en 1787. Lorsqu'en 1792 son pays eut été envahi et enlevé à la domination de ses antiques souverains, son attachement à son Prince, son respect pour la religion du serment et sa morale inflexible ne pouvaient lui laisser la moindre incertitude sur le parti qu'il devait prendre : il se rendit en Piémont en 1793, et dès-lors il ne voulut plus séparer son sort de celui des Princes au service de qui il avait voué ses lumières, ses talens et sa personne.

En 1799, il fut nommé Régent de la Chancellerie de Sardaigne. Il suivit dans cette île son souverain Charles - Emmanuel contraint d'abandonner la ville royale et le trône de ses illustres aïeux. En 1803, il fut chargé de l'ambassade de Pétersbourg, en qualité d'Envoyé extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire de Sardaigne à la Cour de Russie, où nous savons, par le témoignage de plusieurs personnes de distinction étrangères à sa famille, qu'il jouissait du plus grand crédit et de la plus haute considération, et particulièrement auprès de S. M. l'Empereur Alexandre.

Rappelé à Turin, en 1807, il s'embarqua sur un des bâtimens de l'escadre envoyée sur les côtes de France pour venir chercher une partie du contingent russe de l'armée d'occupation; M. son fils resta à Pétersbourg, employé en qualité de Chargé d'Affaires, jusqu'à l'arrivée de son successeur, M. le Comte de Brusasco. M. de Maistre s'arrêta quelque tems à Paris, où il eut audience de S. M. Louis XVIII. A son retour en Piémont, le Roi le fit Ministre d'Etat et lui confia la Régence de la Grande Chancellerie des Etats de terre-ferme, fonctions qu'il a exercées jusqu'au moment de son décès.

M. de Maistre fit paraître en 1793, époque de sa retraite en Piémont, deux *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes*. En 1796, il donna un écrit intitulé: *Adresse de quelques parens des militaires savoisiens à la nation française*. Dans cet ouvrage, dont Mallet du Pan fut l'éditeur, M. de Maistre combat énergiquement l'application des lois françaises sur l'émigration, aux sujets du Roi de Sardaigne qui, passant d'une province de ses Etats dans une autre province, n'avaient pas cessé d'habiter le sol de la patrie. En 1795, il avait publié un autre écrit sous ce titre: *Jean-Claude Tétu, Maire de Montagnole*, brochure, a-t-on dit, aussi plaisante qu'ingénieuse sur les opinions du tems.

Mais le commencement de la grande réputation de M. de Maistre comme homme d'état et comme écrivain, date de l'apparition de son ouvrage célèbre: *Considérations sur la France*, 1796, in-8°. Cet ouvrage, rigoureusement défendu par l'autorité d'alors, se distribuait sous le manteau; il eut trois éditions dans la même année, et une quatrième l'année suivante. Son succès fut d'autant plus remarquable, que les prédictions qu'il renfermait pouvaient

être confondues par la foule des hommes à qui il n'est pas donné de découvrir dans le présent le germe de l'avenir, avec ces vaines conjectures d'un esprit fortement préoccupé qui arrange les événemens futurs d'après les rêves de son imagination. On a observé que rien d'aussi frappant n'avait été annoncé sur les suites de la révolution, et que nuls pronostics ne se sont vérifiés avec tant de justesse.

Les *Considérations sur la France* furent réimprimées en 1814. Lorsque les faits sont venus justifier la pénétration de l'auteur, son ouvrage obtint une célébrité nouvelle, et un succès prodigieux répandit son nom dans toute l'Europe. On sait que Louis XVIII lui avait adressé, en 1797, une lettre de félicitation au sujet de cet écrit; cette lettre fut publiée par le Directoire exécutif de France, au nombre des pièces saisies dans l'affaire du 18 fructidor.

M. de Maistre donna en 1810 l'ouvrage intitulé : *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques*, in-8.°, Pétersbourg. Il s'en fit en 1814 une nouvelle édition à Paris. Dans ce livre l'auteur remonte à la puissance divine comme unique source de toute autorité sur la terre. On lui a, dit-on, reproché d'avoir mis un peu trop de métaphysique dans ses raisonnemens; mais peut-être n'a-t-on pas assez examiné si un tel sujet pouvait être traité d'une autre manière.

M. de Maistre fut l'un des cinq Savoisiens qui, en 1816, furent nommés Membres nationaux non-résidans de l'Académie Royale des Sciences de Turin, dans la nouvelle organisation que reçut cette savante Compagnie après le retour du Roi (1).

Nous avons annoncé dans ce Journal (N.° 13 et 14 de la I.° Année, des 28 juin et 5 juillet 1816) l'ouvrage intitulé : *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*, traduit du grec de Plutarque, avec des Notes, in-8.°, Lyon 1816. Nous croyons avoir donné une idée assez complète de cet ouvrage dans les deux articles où nous nous en sommes occupés, et nous ne pensons pas devoir nous répéter ici.

Trois ans après parut le livre célèbre *De Pape*, en deux volumes in-8.°, Lyon, 1819. Nous avons donné sur cet ouvrage trois articles consécutifs, dans les N.° 5, 7 et 8 de la V.° Année de ce Journal (des 4, 18 et 23 février 1820). Dans l'entreprise difficile de rendre compte de ce livre mémorable, nous avons tâché d'en faire connaître avec quelque détail le sujet, le plan et le style, en nous abstenant toutefois de rien prononcer sur le fond des grandes questions qui y sont traitées, et nous bornant à indiquer seulement quelques-unes des objections qu'on ne devait pas manquer d'opposer aux opinions de l'auteur. Comme nos articles sont les plus étendus

(1) Ces Académiciens étaient S. Exc. M. le Comte de Maistre, dont il s'agit dans cet article; son frère, M. le Comte Xavier de Maistre, général-major au service de Russie, auteur du *Voyage autour de ma Chambre*; M. le Comte Berthollet, Pair de France; M. le Chevalier Vichard de Saint-Réal, Intendant-général de la Marine Sarde, à Gènes; et M. G. M. Raymond, Préfet et Professeur au Collège Royal de Chambéry.

qui aient paru dans les feuilles publiques au sujet de cet ouvrage, dont la seconde édition est actuellement sous presse, nous croyons devoir y renvoyer le lecteur

On parlait depuis long-tems d'une nouvelle production de M. de Maistre; et, avant qu'elle sortit du porte-feuille de son auteur, peut-être, malgré le rare mérite de ses autres écrits, pouvait-on appliquer aux *Soirées de Saint-Petersbourg* le mot fameux, *Nescio quid majus nascitur*. Nous avons eu le précieux avantage d'en connaître quelques fragmens avant qu'il fût livré à l'impression, et nous n'avons point été surpris de voir la renommée s'en occuper, qu'à peine il avait passé sous la presse. Voici ce que dit de l'auteur et de l'ouvrage, le *Défenseur* du 3 février 1821 : « Parmi les soldats d'une » cause sainte, M le Comte de Maistre doit être placé au premier rang. » Etranger à la France par la naissance, il lui appartient par la religion, » par la langue, par des espérances d'un ordre supérieur qui vivent toujours (2). La France l'a depuis long-tems reconnu comme l'un de ses meilleurs amis et de ses plus grands écrivains. La France l'a souvent envié » au pays qui le possède et lui a accordé tous les droits de l'indigénat, » pour les grandes vérités qu'il lui annonça dans les tems les plus malheureux » avec tant de hardiesse et de raison; pour les espérances qu'il lui rendit » alors, de recouvrer un jour tout ce qu'elle avait perdu; enfin pour les » beaux monumens qu'il a élevés à sa gloire littéraire. Nous ne croyons » pas nous laisser emporter à trop d'enthousiasme, en avançant que le plus » admirable, le plus grand peut-être de ces monumens, est le nouvel ouvrage » que nous annonçons au public sous le titre de *Soirées de Saint-Petersbourg*. »

L'auteur de l'article que nous citons donne quelques fragmens de l'ouvrage de M. de Maistre, dont le sujet, comme l'indique la seconde partie du titre, est une suite d'*Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*. Les journaux ne tarderont pas à faire connaître avec plus d'étendue un écrit destiné à faire une grande sensation.

L'illustre auteur des *Considérations sur la France* et du *Livre Du Pape* n'a pu qu'entrevoir, du bord de la tombe, la nouvelle gloire qui l'attendait. Mais des biens plus réels sont maintenant son partage, et il est allé recueillir l'éternelle récompense promise aux vertus de l'homme de bien et au bon emploi des talens qui lui furent confiés.

M. de Maistre, usé par de longs travaux et par une vie des plus actives, éprouvait, depuis quelques années, un affaiblissement sensible dans ses forces physiques, sans que sa tête eût rien perdu de sa plus grande vigueur. Dès la fin de 1820, on dut craindre les suites de ses indispositions, et l'on ne tarda pas à perdre toute espérance d'un véritable rétablissement. Enfin le mal devint sans remède. M. de Maistre est mort avec la plus pieuse résignation, au milieu des secours et des consolations de cette religion à la défense de laquelle il avait consacré de si belles pages.

Les principes que M. de Maistre a consignés dans ses ouvrages font d'autant plus d'honneur à sa mémoire, qu'ils étaient le fruit d'une profonde

(2) Voyez la Préface du *Livre Du Pape*, page XX.

conviction et qu'ils étaient accompagnés chez lui d'une grande noblesse de caractère, d'une franchise et d'une candeur parfaite, d'un sincère attachement à la foi chrétienne, du plus religieux respect pour la morale et d'un dévouement sincère à la seule puissance légitime qui ait le droit de commander aux hommes. Nous n'avons pas besoin de relever les qualités personnelles qui le distinguaient avec tant d'avantage, qualités connues des nombreux amis qu'il s'était faits et de toutes les personnes qui ont eu le bonheur de le connaître. Nous en dirons autant de son amour pour son pays et pour la ville qui l'a vu naître, sentiment profond qui ne l'a jamais abandonné un seul instant et dont il a donné des preuves dans toutes les circonstances (3).

Une chose qui a lieu d'étonner, c'est la plénitude d'une vie laborieuse dont il y a peu d'exemples. Les travaux de l'homme public, les recherches et les études de l'homme de lettres, les devoirs si multipliés et les rapports de société si nombreux pour un homme de son rang, laissent à peine concevoir comment il a pu forcer le tems à lui suffire pour tant de détails, et trouver encore le moyen d'entretenir des relations épistolaires et suivies avec tous les hommes d'état, avec tous les amis qu'il avait une fois connus.

Nous n'essayerons pas de peindre les douleurs de la famille de M. de Maistre, douleurs si justement partagées par tous ses compatriotes (4).

Puisque toutes les destinées terrestres doivent finir et que la société doit être privée tôt ou tard des hommes éminens qui en font l'ornement ou l'appui, leur perte est prévue d'avance et il faut s'y résigner. Mais si les hommes qui ont illustré leur carrière doivent laisser de grands regrets, ils laissent aussi un genre particulier de consolation qui en adoucit l'amertume : ils ne meurent pas tout entiers ; leur gloire survit à leur dépouille mortelle, et il est dès-lors permis à leur nom de se produire dans tout son éclat. L'apothéose du génie efface les horreurs de la tombe ; le cercueil d'un mort illustre n'a rien qui repousse les regards ; la vue s'y attache avec une sorte de complaisance. D'ailleurs, l'heure du trépas est le moment où commence le jugement de la postérité, toujours plus juste que les contemporains.

Aussi cette postérité, qui ne s'est hélas ! présentée que trop tôt pour M. le Comte de Maistre, l'a déjà jugé : elle l'a placé au rang des hommes d'état les plus éclairés, des penseurs les plus profonds et des écrivains supérieurs, aussi remarquables par la science que par le mérite et les agrémens du style. Si la France monarchique et littéraire s'enorgueillit d'un nom qu'elle aime à considérer comme une propriété, quel cas ne devons-nous pas faire nous-mêmes d'une propriété immédiate, qui est bien plus réelle pour nous, et de quel prix ne doit pas être pour notre pays une mémoire à qui une gloire européenne est acquise pour toujours ?

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 13 mars 1821 : LETTRES-PATENTES, du 19 février 1821, par lesquelles S. M. restitue en tems pour présenter leurs titres, tant les individus qui ont concouru dans l'emprunt ordonné par l'Edit du 29 mars 1815, qui n'ont point encore été soldés, que les créanciers des Rentes sur la Banque de St. Georges, pour les semestres échus à tout le 31 décembre 1819, et fixe le délai péremptoire au 30 juin prochain.

(3) A peine M. de Maistre fut-il rendu parmi nous, que, sans s'arrêter aux pertes qu'avait essayées une bibliothèque qui lui était chère, il en tira deux cents volumes dont il a fait présent à la Bibliothèque de Chambéry.

(4) Les regrets causés par la perte de M. le Comte de Maistre sont augmentés par le souvenir encore récent de celle qui avait eu lieu, il y a si peu de tems, dans la même famille, en la personne de Mg.^r André-Marie de Maistre, Evêque d'Aoste, mort à Turin, le 18 juillet 1818, qui a laissé pour long-tems après lui la mémoire de ses talens et de ses vertus.

PIÉMONT.

Turin, 10 mars. LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois sont partis samedi dernier pour Modène, où ils vont attendre à son passage S. M. le Roi des Deux-Siciles, père de S. A. R. M.^{me} la Duchesse.

— Le 7, LL. MM. et les Princesses Royales sont parties pour Montcal.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1821
du 10 mars 1821 : 79 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 6 mars. On apprend de Constantinople que plusieurs changements ont eu lieu dans le ministère, selon le système du divan de ne pas laisser vieillir les ministres dans leurs charges. On parle d'une subdivision du pachalik d'Egypte, et de la formation d'un second gouvernement à Alexandrie.

— L'Electeur de Hesse est mort le 27 février, âgé de 78 ans.

— On voit passer ici de grandes quantités de fusils dirigés sur Brême et Hambourg ; l'un des convois était de 700 quintaux. On croit que ces armes sont envoyées aux Napolitains par les villes anaséatiques.

— Il paraît décidé que le Roi de Prusse n'ira pas à Laybach.

Vienne, 24 février. Nous espérons revoir bientôt ici LL. MM. II. et III. On assure que le Roi de Naples accompagnera LL. MM.

ANGLETERRE.

Londres, 7 mars. Après la remise d'un grand nombre de pétitions en faveur des catholiques, M. Plunkett a fait, dans la Chambre des Communes le 28 février, la motion d'examiner en comité secret l'état des lois relatives aux catholiques. La motion, combattue par quelques membres et soutenue par d'autres, a été défendue par lord Castlereagh ; elle a passé à une majorité de 227 voix contre 221.

— On apprend, par des lettres de Madère, des 30 et 31 janvier, qu'à la suite de quelques rassemblements, le gouverneur a été obligé d'accepter la constitution d'Espagne, qui a été proclamée.

— Lord Cochrane et San-Martin ont échoué dans l'attaque de Lima.

ESPAGNE.

Madrid, 28 février. La santé du Roi s'est sensiblement améliorée ; il a repris, le 22, sa promenade accoutumée à Monclou. Il s'est promené à pied dans le Prado, où il a été salué par les cris de *Vive le Roi !* très-peu de personnes ont ajouté l'épithète de *Constitutionnel*.

— On craint de voir reparaitre dans les montagnes de Saint-André une bande dite *apostolique*. Un détachement a cerné une maison où l'on a trouvé des armes et des bonnets de grenadiers.

— On a saisi à Bilbao 6,000 fusils à bord d'un bâtiment hanovrien venu de Rouen.

— Aux troubles des jours passés a succédé la terreur causée par les nombreux assassinats qui se commettent dans la capitale. On fait avancer des troupes, et deux ou trois mille hommes viennent renforcer la garnison de Madrid.

— On écrit de Bilbao, 23 février, que la situation du pays est inquiétante qu'il y règne une agitation sourde qui semble annoncer quelque catastrophe et que tout annonce qu'il y aura du sang répandu.

FRANCE.

Paris, 4, 5 et 6 mars. On dit que M. le duc Decazes est encore retenu à Londres par une fièvre scarlatine survenue à son fils.

— L'adjudication définitive du château de Chambord a eu lieu en faveur de la commission de la souscription, pour la somme de 1,542,000 fr.

9 Et 10 mars. M. le duc Decazes, avec sa femme très-souffrante, est débarqué à Calais le 7 du courant.

— Des nouvelles importantes arrivent d'Espagne. Le Roi avait été insulté plusieurs fois par des cris, des huées et par une chanson atroce contre les Bourbons. Dans son discours d'ouverture des Cortès, le 1.^{er} mars, il a annoncé qu'il avait ratifié la cession des Florides. Il a fait part des dispositions amicales des Puissances étrangères envers l'Espagne, dont elles reconnaissent l'indépendance; et il a terminé son discours par réclamer avec dignité les moyens de réprimer les malveillans et de faire respecter l'autorité royale. Tous les ministres ont donné leurs démission.

Banque de France : 1520 fr. ; 1522 fr., 50 c. ; 1532 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 85 fr., 45 c. ; 85 fr., 50 c.

ITALIE.

Naples, 23 février. On a publié une dépêche adressée de Laybach par M. le comte de Nesselrode à M. le comte de Stachkelberg, ministre de Russie près la cour de Naples, qui contient les mêmes détails et les mêmes observations que la déclaration de l'Autriche.

— Pour suppléer aux besoins des finances, on pense à faire usage des vases et autres objets précieux des principales églises du royaume.

— Les Autrichiens ayant gagné de vitesse pour passer le pont du Tibre à Otricoli, les Napolitains ont été obligés de se retirer non-seulement d'Otricoli, mais de Rieti et de Terni.

— Le général Florestan Pepe est nommé chef de l'état-major; le général Carrascosa commande en chef le premier corps d'armée, et le général Guillaume Pepe commande le second. La cavalerie de la garde est partie ce matin pour les frontières.

— Il a été question de confier tout pouvoir à S. A. R. pendant la guerre.

— Le parlement, les ministres et le trésor se tiendront, pendant la guerre, à une distance suffisante du quartier général; la première translation, s'il y a lieu, se fera à Salerne.

25 Février. Il est venu l'ordre à un vaisseau anglais et à une frégate de quitter la rade de Naples.

— Il sera fait, dans tout le royaume, une réquisition forcée de mulets et de chevaux. Ceux qui en ont deux en donneront un; sur quatre ou cinq, on en donnera deux; et nul n'en pourra conserver plus de trois. Tous les individus non inscrits dans la milice ou dans les légions doivent consigner leurs fusils.

Venise, 5 mars. Les Napolitains ayant mis l'embargo sur tous les bâtimens autrichiens, notre gouvernement use de représailles à l'égard des navires napolitains, et des ordres ont été donnés en conséquence.

Florence, 28 février. Le quartier général du baron de Frimont était le 24 à Foligno.

5 Mars. S. M. le Roi des Deux-Siciles, qui est attendu ici vers la fin de la semaine, a adressé à ses peuples une proclamation où il dépeint ses regrets, que les vœux manifestés dans sa lettre à son fils, n'aient pas produit l'effet désiré, pour éviter à ses états les malheurs d'une guerre inutile. Il annonce que l'obstination de ceux qui tiennent le pouvoir à Naples, rendant désormais inutile son séjour à Laybach, il reprend la route de son royaume; et il déclare que l'armée autrichienne doit être regardée par ses sujets, non comme ennemie, mais comme n'ayant d'autre objet que de rétablir l'ordre et la tranquillité.

— Le baron de Frimont a adressé aux Napolitains une proclamation dans le même sens, terminée par quelques dispositions. Il annonce qu'il ne sera levé dans le royaume de Naples aucune contribution de guerre, si l'armée est reçue amicalement. Les contributions ne porteront que sur les lieux qui se montreront contraires à la volonté de leur Roi. Il ne sera délivré de quittances régulières des prestations d'objets matériels pour le service de l'armée, qu'à ceux qui n'exerceront aucune hostilité contre l'armée.

— Une indisposition de S. E. M.^{me} la duchesse de Floridie a retardé le départ de S. M. le Roi de Naples de Laybach pour revenir ici.

Milan, 2 mars. Les nouvelles de Pérouse, du 23 février, annoncent ce qui suit. La division Walmodèn, qui avait suivi les bords de l'Adriatique, s'est mise, le 21, à Foligno, en communication avec l'avant-garde du général en chef. La division Stutterheim, à Civita-Castellana couvrira le flanc droit du général en chef, en communiquant avec lui par Narni et San-Germini. Le général napolitain Filangieri se trouvait avec un faible corps près de Fondi; Arcovito était près de S. Germano et de Ceperano, et Pepe à Ascoli. Des nouvelles postérieures annoncent que les Napolitains qui s'étaient avancés jusqu'à Ascoli et Fermo, se sont repliés sur Aquila.

4 Mars. Les Napolitains qui occupaient les gorges difficiles des montagnes de Rieti et de Terni, les ont abandonnées et se sont retirés au delà de leurs frontières. Leurs forces principales sont à Aquila. L'avant-garde Walmodèn, de 13,000 hommes, a occupé Rieti le 27 février. La division Stutterheim se dirigeait sur Tivoli. Celle du prince Wied était à Terni et à Narni; celle du prince de Hesse-Hombourg, à Spolète, et le corps de réserve Lederer, à Foligno. Ainsi notre armée échelonnée environne les Abruzzes.

8 Mars. Le 3 du courant, le quartier-général se trouvait à Terni, venant de Spolète. Tous les corps de l'armée avaient fait un mouvement pour se concentrer, et n'attendaient qu'un ordre du général en chef pour passer les frontières.

SUISSE.

Lausanne, 10 mars. Les conférences avec le Nonce apostolique sont suspendues; on attend de nouvelles instructions de Rome. Les cantons de Thurgovie et de Zug demandent toujours, mais en vain, leur réunion au diocèse de Bâle: Rome persiste dans le choix qu'elle a fait de Coire.

A V I S aux Voyageurs.

L'hôtel des Courriers, rue St. Dominique, N.º 16 à Lyon, vient d'être agrandi et meublé à neuf par M. *Mondutaigny* dit *Basque*, traiteur. On sert à manger à toute heure et dans les appartemens. Il tient des écuries et des remises. Les malles-poste pour les routes de Paris, Marseille et Strasbourg arrivent audit hôtel et en partent tous les jours.

MARCHÉS de Chambéry des 6, 8 et 10 mars 1821.

BLED.	Prix :	L. VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	16	77	—	20 64
Seigle	8	00	—	10 46
Orge	8	25	—	10 78
Sarrasin.	5	00	—	6 54
Maïs	8	25	—	10 78
Avoine (1).	9	50	—	6 63
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 34
V viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>				0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
 Froment. 613
 Seigle. 765
 Avoine. 732

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 23 Mars.

INTÉRIEUR.



Chambéry, 22 mars. Depuis le 10 du courant, de grands évènements ont eu lieu dans la capitale du Piémont. L'un des objets de cette Feuille étant de recueillir les matériaux qui appartiennent à l'histoire contemporaine du pays, nous croyons devoir insérer, dans leur ordre, les principales pièces officielles qui ont paru. Nous y ajouterons quelques détails sur les faits les plus importants. Comme les relations particulières ne s'accordent point entre elles, nous croyons devoir nous en tenir à un précis tiré de la Gazette Piémontaise, en employant, autant que possible, les expressions mêmes de ce journal.

» Dans l'impossibilité, dit d'abord la Gazette du 13, de connaître tous les détails de ce qui a pu se passer dans les provinces et même dans la capitale, il suffit de dire que la crainte de perdre l'indépendance nationale, et le défaut de lois adaptées à l'état actuel de la civilisation, ont fait désirer hautement un changement politique. Depuis plusieurs jours courait le bruit que l'Autriche insistait auprès de S. M. pour faire occuper ses forteresses par une garnison allemande, et pour la faire concourir, avec le sang et l'or de ses sujets, à la guerre intentée au royaume de Naples. Les soldats piémontais, piqués d'un noble orgueil et se ressouvenant qu'ils sont Italiens avant tout, jurèrent de ne point souffrir un tel affront. Le roi, arriva à Turin la nouvelle qu'une grande partie de la garnison d'Alexandrie retirée dans la citadelle, avait protesté et juré de vouloir garantir son Roi d'accepter une loi étrangère. LL. MM. et la Famille Royale, qui étaient à Montcalier, rentrèrent le soir du même jour à Turin, où fut rassemblé sur-le-champ un Conseil d'Etat. Le lendemain 11, fut publié le manifeste suivant :

» VICTOR - EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne etc.
 » Les inquiétudes qui se sont répandues ont fait prendre les armes à quelques corps de nos troupes. Nous croyons qu'il suffit de faire connaître la vérité, pour que tout rentre dans l'ordre. La tranquillité n'est point troublée dans notre capitale, où nous sommes avec notre Famille et avec notre bien-aimé Cousin le Prince de Savoie-Carignan, qui nous a donné des preuves non équivoques du zèle constant qui l'anime. Il est faux que l'Autriche nous ait demandé aucune forteresse et le licenciement d'une partie de nos troupes. Nous sommes au contraire assuré, par toutes les Puissances, de notre indépendance et de l'intégrité de notre territoire. Tout mouvement désordonné de notre part serait la seule cause qui, malgré notre invariable volonté, pourrait conduire les forces étrangères dans nos Etats et y produire des maux incalculables.

» Nous assurons tous ceux qui ont pris part aux mouvements actuels, et qui rentreront de suite à leur poste sous notre obéissance, qu'ils continueront leurs emplois et honneurs et notre grâce royale.

» Donné à Turin, le 10 mars 1821. »

» V. EMMANUEL.

» De Saluces.

» On apprenait d'heure en heure que divers corps des troupes stationnées dans les provinces, se rendaient à Alexandrie. La garnison de Turin fut

consignée dans les casernes. La Place Royale fut occupée par le régiment de Piémont Royal Cavalerie. Un rassemblement de jeunes gens vint du côté de la Porte Neuve jusqu'auprès de l'entrée de la ville, sans causer le moindre trouble parmi la foule qui se trouve en ce lieu les jours de fête. Le soir tout était tranquille, et le repos des habitans n'a été menacé d'aucun danger. Le lundi, 12, la garnison de la citadelle imita celle d'Alexandrie, au milieu des cris de *Vive le Roi!* Le peuple se porta sur le glacis et augura favorablement de la contenance des troupes. Le Corps Decurional, qui n'avait cessé de veiller sur la tranquillité publique, réclama le service de la garde nationale, et se rendit, en grande députation, porter au pied du Trône les vœux de la population, pour obtenir de S. M. qu'elle voulût pourvoir aux circonstances. Après une longue délibération, S. M., à qui il n'était jamais sorti de l'esprit la pensée de se décharger du soin pénible de l'Etat, se détermina à abdiquer la Couronne, pour ne point manquer aux engagements qu'elle avait contractés avec les Monarques alliés, et investit de tous ses pouvoirs S. A. S. le Prince Charles-Albert de Carignan, nommé à tous les Italiens, le créant Prince Régent.

» LL. MM. avec les Princesses Royales et une suite de cinq voitures, sont parties, la nuit du 13, au milieu des regrets de leurs fidèles sujets les habitans de Turin, qui envient à ceux de Nice le bonheur de les posséder.

» Dans tous ces jours, la capitale, l'armée, la nation ont gardé une attitude noble et pleine de dignité. Nous prenons à témoins tous les habitans de cette ville, de l'ordre avec lequel tout s'est passé et du profond respect gardé envers le Trône, les Magistrats, les personnes et les propriétés. Aucune haine privée, aucun esprit de parti n'ont animé les Piémontais, mais la seule nécessité de raffermir le Trône de leurs Monarques par des institutions dignes des lumières du siècle.

» Le 13, de grand matin, a été publié le Manifeste suivant :

» CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan, Régent* :

» Nous faisons savoir que S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL, en abdiquant la Couronne, a voulu nous conférer toute son autorité avec le titre de Régent.

» Nous invoquons l'aide divine, et en annonçant que, dans la journée de demain, nous manifesterons nos intentions conformes aux désirs communs, nous signifions en attendant :

» Que tout tumulte doit cesser immédiatement et qu'il ne soit donné lieu à aucune hostilité.

» Nous n'avons certainement pas besoin d'ordonner qu'il ne soit apporté aucun obstacle au libre et sûr passage de S. M., de son Epouse, de la Famille Royale et de toute sa suite, et à leur séjour dans telle partie des Etats de terre-ferme où S. M. voudra se rendre, et que l'on conserve pour elle ce respect profond qui doit correspondre aux sentimens de gratitude et d'amour gravés dans le cœur de tout sujet, et qui lui sont si bien dus pour ses vertus, ainsi que pour le rétablissement et l'agrandissement de cette Monarchie.

» Nous mettons notre confiance dans le zèle et l'activité de tous les Magistrats, des Officiers civils et militaires, et de tous les Corps de la Ville et des Communes, pour la conservation du bon ordre et de la tranquillité publique.

» Donné à Turin, le 13 mars, l'an du Seigneur 1821. »

Ce Manifeste a été publié à Chambéry, le 16 du courant, en même tems que le suivant :

» CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan, Régent*.

» L'urgence des circonstances dans lesquelles S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL nous a nommé Régent du royaume (quoique le droit de succéder ne nous appartienne point encore), attendu que le peuple a hautes :

ment manifesté le vœu d'une Constitution conforme à celle qui est en vigueur en Espagne, nous met dans le cas de satisfaire, autant qu'il peut dépendre de nous, à ce que réclame évidemment aujourd'hui la loi suprême du salut du Royaume, et d'adhérer aux désirs communs exprimés avec une ardeur indicible. Dans ce moment difficile, il ne nous a pas été possible de consulter simplement ce qui peut entrer dans les attributions ordinaires d'un Régent. Notre respect et notre profonde soumission à S. M. CHARLES-FELIX, à qui le Trône est dévolu, nous auraient engagé à nous abstenir d'apporter aucun changement aux lois fondamentales du Royaume, et nous auraient déterminé à prendre du tems pour connaître les intentions du nouveau Souverain. Mais comme l'empire des circonstances est évident, et qu'il nous importe extrêmement de rendre au nouveau Roi son peuple sain et sauf, heureux et non troublé par les factions et la guerre civile : par ces motifs, ayant pesé mûrement toute chose et, de l'avis de notre Conseil d'Etat, nous avons résolu, dans la confiance que que S. M. le Roi, mu par les mêmes considérations, revêtira cette résolution de son approbation souveraine :

» La Constitution d'Espagne sera promulguée et observée comme loi de l'Etat, sous telles modifications qui seront délibérées par la Représentation Nationale, de concert avec S. M. le Roi.

» Donné à Turin, le 13 mars, l'an du Seigneur 1821. »

CHARLES-ALBERT.

Le Premier Officier de la Secrétairerie Royale d'Etat pour les affaires internes,
MANGIARDI.

— Le 17 du courant, ont été publiées ici les pièces suivantes :

» CHARLES-ALBERT de Savoie, Prince de Carignan, Régent :

» Dans les graves circonstances où se trouve la patrie, ensuite de l'abdication de S. M. VICTOR - EMMANUEL, tous les bons citoyens, et spécialement la force armée, doivent se réunir autour de l'Autorité qui gouverne aujourd'hui. Sans cette réunion, on ne peut espérer ni tranquillité publique ni aucun bien ; nous serions en proie à l'anarchie, et très-probablement à l'invasion des étrangers. Tous ceux qui font circuler des bruits insidieux, soit sur la nature de l'abdication du Roi, soit sur d'autres faits imaginaires, ou qui cherchent à détourner les soldats et les citoyens de leur devoir d'obéissance à notre Autorité légitime, doivent être considérés comme ennemis de la patrie, du bon ordre et du repos public. Nous donnerons toutes les dispositions les plus efficaces pour les réprimer. En attendant, de l'avis de notre Conseil, Nous avons résolu d'ordonner et Nous ordonnons ce qui suit :

» I. Amnistie pleine et entière est accordée aux troupes pour tout fait ou adhésion politique qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, à condition que tous doivent rentrer dans l'ordre à la publication du présent, et obéir aux dispositions qui seront données par Nous.

» II. Attendu l'importance de prévenir tout signe quelconque qui puisse occasionner des discordes et des divisions entre les citoyens et principalement parmi les troupes, il est sévèrement défendu d'arborer des cocardes ou des étendards de couleur et forme différentes de celles qui ont toujours distingué la Nation Piémontaise, sous le gouvernement de l'auguste Maison de Savoie. Les contrevenans à cet article seront punis comme perturbateurs de la tranquillité publique.

» III. L'acte d'abdication de S. M. VICTOR - EMMANUEL sera publié à la suite du présent Décret.

» IV. Aussitôt que sera nommée la Junte Provisoire, pour tenir lieu du Parlement National jusqu'à sa convocation, on fixera le jour où les troupes prêteront le serment solennel à Nous et à la Constitution du Royaume.

» V. En attendant, il est ordonné à toutes les Autorités civiles et mili-

» laires de rester à leur poste jusqu'à ordre ultérieur de notre part, et d'en
 » exercer les fonctions avec une fidélité et une exactitude plus grandes
 » encore que de coutume, et proportionnées aux besoins de la patrie.
 » Donné à Turin, le 14 mars, l'an du Seigneur 1821. »

CHARLES - ALBERT.

DAL POZZO.

» VICTOR - EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc.

» Dans les vicissitudes désastreuses au milieu desquelles s'est écoulée la
 » plus grande partie de notre vie passée, et qui ont altéré peu à peu la
 » force et la vigueur de Notre santé, Nous avons eu plusieurs fois le dessein
 » de nous décharger du soin pénible du Royaume. Nous venons d'être con-
 » firmés aujourd'hui dans cette pensée, qui ne nous a jamais quitté, par
 » la considération de la difficulté toujours croissante des tems et des cir-
 » constances publiques, non moins que par notre désir toujours constant
 » de pourvoir à tout ce qui peut tendre au plus grand bien de nos peuples
 » chéris.

» Par ces motifs, ayant résolu d'accomplir aujourd'hui notre dessein, sans
 » plus de délai, nous avons préalablement tout disposé pour élire et nommer,
 » ainsi que, de notre certaine science et autorité royale, de l'avis de
 » notre Conseil, nous élisons et nommons Régent de nos Etats, le Prince
 » Charles - Amédée - Albert de Savoie, Prince de Carignan, notre bien-
 » aimé Cousin, lui conférant en conséquence toute notre autorité, en vertu
 » de la présente élection et nomination que nous faisons de sa personne.

» Et par ce même acte de notre royale et libre volonté, et de l'avis de
 » notre Conseil, nous déclarons de plus :

» Qu'à dater du 13 mars courant, Nous renonçons irrévocablement à la
 » Couronne et à son exercice, ainsi qu'à tout droit de souveraineté à Nous
 » appartenant, tant sur les Etats que Nous possédons actuellement, que sur
 » ceux sur lesquels, en vertu de traités ou autrement, pourrait s'étendre
 » le droit de succession.

» Que nous entendons certainement que les conditions essentielles de
 » notre présent renoncement comprennent chacune des réserves suivantes,
 » savoir :

» I. Que nous conservions le titre et la dignité de Roi, et le traitement
 » dont nous avons joui jusqu'ici.

» II. Qu'il Nous sera payé, par quartiers anticipés, la somme d'une pension
 » annuelle viagère d'un million de livres nouvelles de Piémont, Nous réserv-
 » vant en outre la propriété et la disponibilité de nos biens meubles et
 » immeubles, allodiaux et patrimoniaux.

» III. Que Nous aurons toujours, pour Nous et Notre famille, le libre
 » choix du lieu que nous préfererons pour notre résidence.

» IV. Que Nous aurons pareillement toujours la liberté de choisir les
 » personnes avec qui il Nous plaira de vivre, ou qu'il Nous plaira de recevoir
 » ou de garder au service de Notre personne et de Notre famille.

» V. Qu'en tout, et pour tous leurs effets, resteront maintenus et sont
 » au besoin confirmés ici les actes précédemment passés en faveur de la
 » Reine Marie - Thérèse d'Autriche, Notre Epouse bien-aimée, et des
 » Princesses Marie Béatrix-Victoire, Duchesse de Modène ; Marie-Thérèse-
 » Ferdinando-Félicité, Princesse de Jacques ; Marie - Anne - Richarde-
 » Caroline, et Marie - Christine - Caroline, Nos filles chéries.

» Donné dans Notre Palais royal de Turin, le 13 mars 1821. »

» VICTOR - EMMANUEL.

» CHARLES - ALBERT DE SAVOIE.

» De S. Marsan. Joachim Cordero de Roburent. D. Benoît Piosasco,
 » di None. Dellachiesa di Roddi. François Amat. Alexandre di Valleso,

» *Thaone Revel. De S. Marsan. Brignole. Balbo. Lodi, Alexandre de Saluces. Joseph de Gerbaix de Sonnaz. Marquis Doria del Maro. Di Villermosa.* »

» **CHARLES-ALBERT** *de Savoie, Prince de Carignan, Régent.*

» Nous avons jugé convenable de nommer une Junte provisoire de quinze personnes (en attendant qu'il soit procédé à la convocation du Parlement National), tant pour recevoir Notre serment à la Constitution que Nous avons acceptée, que pour participer avec Nous aux délibérations pour lesquelles, aux termes de la Constitution, l'intervention du Parlement est nécessaire.

» Cette Junte, en cas d'absence ou d'empêchement de quelques Membres, pourra délibérer au nombre de sept. Elle est composée des personnes suivantes :

» Le Chevalier Agosti, Avocat des Pauvres d'Alexandrie ; le Marquis de Barolo (Tancredi) ; le Marquis de Breme ; l'Avocat Bruno (Augustin) ; le Prince Della Cisterna ; Costa, ex-Président de la Cour d'Appel ; le Marquis Ghilini ; le Conseiller d'Etat Iano ; Magenta (Pie) ; le Chanoine Marentini ; le Marquis d'Oncieux ; le Marquis Pareto (Augustin) ; Piacenza, Collatéral ; le Comte Serra di Albugnano ; le Marquis Serra (Girolamo).

» Notre Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes est chargé de l'exécution du présent Décret.

» Donné à Turin, le 14 mars, l'an du Seigneur 1821. »

CHARLES-ALBERT.

DAL POZZO.

— Le 18 on a publié : 1.^o un Décret de S. A. S. le Prince Régent, du 14 mars, qui supprime le Ministère de la Police, et nomme Directeur-Général de la Police, M. le Comte Cristiani ;

2.^o Une autre Décret du 15, qui, pour assurer le nombre nécessaire aux délibérations de la Junte Provisoire, nomme Membres de cette Junte, l'Avocat Etienne Rocci et le Chevalier Nicolas Rocheri, Commandant à Novi ;

3.^o Une Proclamation de S. A. S. le Prince Régent aux Soldats, dans laquelle il leur annonce qu'ayant prêté, devant la Junte Provisoire, serment de fidélité au Roi CHARLES-FÉLIX, en qualité de Régent, l'honneur et la fidélité sont désormais là où il leur montre qu'existent ces sentiments. Il les invite à se garantir des insinuations contraires, à rester fidèles à l'autorité souveraine, à conserver leur gloire et celle de l'Italie et à nous maintenir le titre honorable de nation belliqueuse, fidèle à son Roi et à la Constitution, et digne des plus hautes destinées :

4.^o Le procès-verbal du serment prêté par S. A. S. devant la Junte Provisoire, dont la teneur suit :

» Aujourd'hui, 15 mars 1821, à 8 heures du soir, S. A. S. le Prince Régent Charles-Albert de Savoie, après avoir reçu le serment prêté au Roi et à la Constitution par la Junte Provisoire, nommée pour tenir lieu du Parlement National, en attendant sa convocation, ainsi que par le Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes, par le Régent de la Secrétairerie des Finances et par les Membres de son Conseil, sa dite Altesse Sérénissime a prêté serment dans la forme suivante :

» Je **CHARLES-ALBERT** *de Savoie etc., Régent du Royaume, investi de toute autorité dès le moment de l'abdication de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL, selon ma déclaration du 13 du courant mois, jure à Dieu et sur les Saints-Evangiles d'observer la Constitution politique d'Espagne sous les deux modifications essentielles suivantes, qui sont inhérentes à la condition de ce Royaume, conformes au vœu général de la Nation et acceptées dès ce moment par la Junte Provisoire, savoir :*
» Premièrement ; Que l'ordre de succession au Trône restera tel qu'il se trouve établi par les anciennes lois et coutumes de ce Royaume et par

» les traités publics. Secondement, Que j'observerai et ferai observer
 » Religion Catholique, Apostolique, Romaine, qui est celle de l'Etat
 » sans exclure toutefois l'exercice des autres cultes tel qu'il a été perm
 » jusqu'ici ; et de plus sous telles autres modifications qui seront ultérieur
 » ment déterminées par le Parlement National de concert avec le Roi. J
 » jure d'ailleurs d'être fidèle au Roi CHARLES - FÉLIX ; que Die
 » me soit en aide. »

— Le 19, on a publié les pièces suivantes : 1.° un Décret du 16 qui ordonne que, dans toutes les villes, bourgs, ou villages, il sera établi dans le terme de cinq jours, une Garde Nationale pour maintenir la sûreté publique. Elle sera organisée en bataillons et en compagnies. Dans les chefs lieux de province, il y aura un Commandant supérieur nommé par S. A. S. les Majors de bataillons seront aussi nommés par S. A. S. Les autres officiers seront nommés par les compagnies. La garde nationale comprendra tous les individus depuis 18 ans accomplis jusqu'à 50 également accomplis. Sont exceptés les ecclésiastiques et les employés publics ;

2.° Autre Décret du 16, par lequel, eu égard aux travaux multipliés de la Junte Provisoire, sont nommés les huit nouveaux Membres suivans : Le Cardinal Morozzo ; le Sénateur Garau ; le Duc de Vall'Ombrosa ; le Chev de Chevillard ; le Comte Caissotti di Robbione ; l'Avocat Migliore (Spirito) ; le banquier Nigra (Félix) ; le banquier Fravega (Joseph) ;

3.° Autre Décret du 16, qui statue qu'il sera imprimé, par les ordres du Gouvernement, un Recueil officiel intitulé : *Collezione delle Leggi, degli Atti del Governo.*

4.° Autre Décret du même jour par lequel il est statué qu'il sera publiée une traduction italienne et officielle de la Constitution espagnole, et qu'en attendant, il ne sera fait aucune innovation dans l'organisation et les rapports respectifs des Autorités, dans lesquelles les changemens doivent être faits avec ordre.

— On a publié ici, le 21, un décret de S. A. S. du 17, qui ordonne l'organisation de six bataillons de troupe légère, de huit cents hommes chacun. Il sera ouvert à Turin et ailleurs une souscription pour recevoir les noms de ceux qui voudront prendre un service actif dans ces bataillons

— Dans les circonstances graves du moment, la ville de Chambéry constamment présenté le même aspect que dans les tems ordinaires : les travaux et les affaires n'ont souffert aucune interruption, et une parfaite tranquillité règne dans le pays.

N. B. Pour la commodité de nos Abonnés, et surtout pour l'utilité des *Communes rurales*, nous donnerons, à l'avenir, en langue française, le texte de tous les Actes du Gouvernement d'un intérêt général, qui seront publiés en italien.

PIÉMONT.

Turin, 17 mars. S. A. S. le Prince Régent, par décret du 14, a nommé par interim Premier Secrétaire d'Etat pour l'intérieur, M. le Chev. Ferdinand Dal Pozzo ; Régent des Finances, M. l'Avocat Antoine-Marie de Gubernatis Régent de la Secrétairerie de la Guerre et de la Marine, M. le général-major Chev. Bussolino. Il a nommé Membres du Conseil d'Etat extraordinaire : MM. le Comte Caccia de Romentino ; le colonel d'artillerie Chabrand ; le Comte Charles Della Villa ; le Conseiller d'Etat Gromo ; le substitut Avocat-Fiscal-général Roggeri.

- On a établi le service de la Milice urbaine;
- S. A. S. a nommé Ministre , Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères , M. le Marquis Arborio de Brême ; Premier Officier dans ce ministère , M. le Chev. Louis Sauli ; Directeur-Général des Postes , M. le Chevalier Lombardi ; Premier Secrétaire de Guerre et de Marine , M. le Chev. de Villamarina , inspecteur-général d'infanterie ; adjoint à la même Secrétairerie ; M. le Chev. Bussolino , qui en avait la Régence.
- Nos lecteurs apprendront avec plaisir que LL. MM. et la Famille Royale ; ont passé heureusement le Col de Tende, et qu'elles jouissent d'une bonne santé.
- Les nouvelles que nous recevons des provinces annoncent que partout on célèbre, par des fêtes publiques, l'établissement du régime constitutionnel.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 février. Les deux Empereurs étaient encore à Laybach le 23 ; on croit que l'importance des premiers événemens d'Italie retardera leur voyage à Trieste.

— Des négocians grecs ont reçu de Constantinople des lettres qui annoncent le passage prochain d'une flotte russe venant de la Mer Noire.

ANGLETERRE.

Londres, 14 mars. On annonce maintenant qu'après une vigoureuse résistance, Lima a fini par tomber au pouvoir de lord Cochrane. On dit aussi que le royaume de Quito a secoué la domination de l'Espagne.

— C'est au Roi même, et non à lord Liverpool, que la Reine a adressé la lettre où elle annonce qu'elle accepte la pension de 50,000 liv. sterl.

— La colonie de Paramaribo est presque entièrement détruite par un incendie qui, le 21 janvier dernier, a consumé plus de mille bâtimens.

FRANCE.

Paris, 11, 12 et 13 mars. M. le duc Decazes est arrivé à Paris, avec son épouse et son fils. M. le duc a eu, le 11, une longue audience du Roi.

— M. le marquis de Fontanes est malade.

— Des nouvelles récentes de Madrid avaient annoncé que plusieurs des ministres démissionnaires avaient repris leurs porte-feuilles ; mais selon les nouvelles du 6, tout le ministère est renouvelé.

16 Et 17 mars. Selon des nouvelles d'Espagne et d'Angleterre, la constitution des Cortès aurait été proclamée dans la province de Para, la plus septentrionale du Brésil.

Banque de France : 1532 fr., 50 ; 1525 fr. ; 1522 fr., 50 c. ; 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés : 83 fr., 60 c.

ITALIE.

Naples, 5 mars. Les Palermitains et les habitans de Girgenti continuent de refuser d'envoyer des députés au Parlement.

— S. A. R. doit partir incessamment pour les frontières.

— La session extraordinaire du Parlement étant finie, la session annuelle de 1821 a été ouverte le 2 du courant, avec une grande pompe. Le Prince

Régent en a fait l'ouverture sur son trône. Un membre a proposé de s'occuper de l'institution du jury.

— S. A. R. a adressé une proclamation aux soldats pour exciter leur zèle et leur courage dans la défense du royaume.

— Toutes les lettres des provinces parlent de l'enthousiasme qui règne parmi les habitans et les soldats, pour la défense de la patrie.

Modène, 7 mars. Avant-hier sont arrivées ici LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois. Hier nous avons eu la satisfaction de revoir notre auguste souverain, revenu de Laybach; et aujourd'hui l'on attend le S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Florence, 9 mars. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé ici aujourd'hui avec toute sa suite. Déjà étaient arrivés en cette ville LL. EE. MM. le baron de Vincent, le comte Pozzo di Borgo et le comte de Blacas nommés ambassadeurs extraordinaires des cours respectives d'Autriche, de Russie et de France, près S. M. Sicilienne.

— Le quartier-général autrichien était le 6 à Terni; l'avant-garde Walmoden était à Rieti, et la division Stutterheim, à Tivoli. Les divisions Wied-Runkel et de Hesse-Hombourg se sont concentrées entre Terni, Narni et Otricoli. La réserve Lederer couvrait Spolète. •

Milan, 13 mars. Avant-hier, après une messe solennelle, S. A. I. le Viceroy a assisté à une grande parade de toute la garnison.

— Le 9, le corps du général Stutterheim est entré sur le territoire napolitain, sans éprouver de résistance, et il s'est approché à la distance de deux milles de Tagliacozzo.

— Le général Guillaume Pepé s'est avancé, le 7, avec dix mille hommes sur Rieti; il a attaqué l'avant-garde autrichienne. Selon le rapport de l'armée d'Autriche, les Napolitains ont été repoussés avec perte; deux colonnes ont été dispersées dans les montagnes; la colonne principale est retirée sur Antrodoco, et nos troupes ont de suite occupé Civita-Ducata. Les Napolitains ont laissé beaucoup de morts dans les montagnes et leur a fait des prisonniers. Nous avons perdu 50 hommes tant morts que blessés. Dans le même tems, la colonne Schucider, attaquée par trois mille Napolitains à Piè di Lugo (à 4 milles à l'est de Terni), les a repoussés et leur a fait subir une perte assez grande en morts et prisonniers.

MARCHÉS de Chambéry des 13, 15 et 17 mars 1821.

BLÉD.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	17	11	—	21	06
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	8	25	—	10	78
Sarraasin.	5	00	—	6	54
Mais	8	50	—	11	11
Avoine (1).	9	50	—	6	63
Pain; 1. ^{re} qualité, / le kilogr.				0	34
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:
 Froment. . . 813
 Seigle. . . 675
 Orge. . . 675

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 30 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 mars. Le 26 du courant, sur les onze heures du matin, S. Exc. M. le Général Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché, accompagné de M. le Major-général Marquis d'Oncieux, Commandant, et de MM. les Officiers de l'Etat - Major de la Division, tous à cheval, suivis des Chasseurs de Savoie, des Carabiniers Royaux, du détachement de l'Artillerie et de la Compagnie des Pompiers de la ville de Chambéry, à la sur la place de Saint-Léger, au milieu d'une foule immense, la Déclaration de S. A. R. le Duc de Genevois et la Proclamation de S. Exc., insérées plus bas. Cette lecture a été suivie des acclamations publiques et des cris universels de *Vive le Roi!* S. Exc. M. le Gouverneur et sa suite ont ensuite parcouru les principales rues, et partout leur passage a été marqué par les mêmes acclamations. Immédiatement après, on a affiché les deux pièces ci-dessous avec le Manifeste du Sénat de Savoie que l'on trouvera également plus bas. Ces pièces ont été lues avec avidité par le public et ont fait renaitre la joie dans le cœur de tous les fidèles sujets du Roi.

Après la lecture faite par S. Exc. M. le Gouverneur M. le Marquis d'Oncieux, adressant d'abord la parole aux habitans de Chambéry, leur a parlé de la reconnaissance qu'ils doivent à M. le Gouverneur, à M. le Chef de la Flechère, Colonel des Chasseurs de Savoie, ainsi qu'à ces braves Chasseurs. Il a dit aux Carabiniers Royaux, dont il a été le Colonel, qu'il n'avait cessé de leur rester attaché et qu'il les trouvait dignes de leur réputation par les services signalés qu'ils avaient toujours rendus. Il a adressé ensuite un témoignage non moins honorable au détachement d'Artillerie et aux Pompiers, en les remerciant, au nom du public, de leur bonne conduite et de leurs soins à concourir au maintien de cette tranquillité qui fait le plus grand honneur à tous. Les acclamations ont recommencé avec les cris de *Vive le Roi!* et autres *Vivat* conformes aux sentimens manifestés par M. le Commandant.

— Le même jour, a été publiée et affichée une Ordonnance de S. Exc. M. le Gouverneur, qui défend aux étrangers qui n'auraient pas des papiers en règle, ou une autorisation de la Police, de séjourner à Chambéry, et annonçait que ceux qui, dans le terme de six heures, ne se seraient pas conformés à cette Ordonnance, seraient arrêtés.

PIECES OFFICIELLES.

NOUS CHARLES-FELIX DE SAVOIE, Duc de Genevois, etc. etc.

Nous déclarons par la présente, qu'en vertu de l'acte d'abdication de la



Couronné, émané en date du 13 mars 1821 de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL de Sardaigne, notre bien aimé Frère, et qui Nous a été communiqué par lui, Nous avons pris l'exercice de toute l'autorité et de tout pouvoir royal qui, dans les circonstances actuelles, Nous appartient légitimement; mais Nous différons de prendre le titre de Roi, jusqu'à ce que notre Frère bien aimé, étant parfaitement libre, Nous fasse connaître que telle est sa volonté.

Nous déclarons en outre que bien loin de consentir au moindre changement dans la forme de Gouvernement qui existait avant ladite abdication du Roi notre frère bien aimé, Nous considérerons toujours comme rebelles tous ceux des sujets du Roi qui auront adhéré ou adhérent aux séditeux, ou qui se seront arrogé ou s'arrogent le droit de proclamer une Constitution, ou de commettre toute autre innovation qui puisse porter la moindre atteinte à toute l'étendue de l'autorité royale, et Nous déclarons nul tout acte de souveraineté qui pourra avoir été fait ou se ferait encore postérieurement à ladite abdication du Roi notre bien aimé Frère, s'il n'émane de Nous, ou s'il n'est expressément sanctionné par Nous.

En même tems, Nous encourageons tous les sujets de la Couronne, ou appartenant à l'armée, ou de toute autre classe quelconque, qui se sont conservés fidèles, à persévérer dans leurs sentimens de fidélité, à s'opposer activement au petit nombre des rebelles, et à se tenir prêts à obéir à tout ordre ou appel que Nous leur ferons pour rétablir l'ordre légitime, tandis que Nous mettrons tout en œuvre pour leur apporter un prompt secours.

Nous nous confions entièrement à la grâce et à l'assistance de Dieu, qui protège toujours la cause de la justice, et persuadés que nos augustes alliés voleront promptement avec toutes leurs forces à notre secours, dans l'unique et généreuse intention qu'ils ont toujours manifestée de soutenir la légitimité des trônes, la plénitude du pouvoir royal et l'intégrité des États. Nous espérons que Nous serons sous peu en état de rétablir l'ordre et la tranquillité, et de récompenser ceux qui, dans les circonstances actuelles, se seront rendus particulièrement dignes de notre faveur.

Nous rendons par la présente notoire à tous les sujets du Roi que telle est notre volonté, afin qu'elle puisse servir de règle à leur conduite.

Donné à Modène, ce 16 mars 1821.

CHARLES-FELIX.

DON LOUIS GABALEONE COMTE DE SALMOUR D'ANDEZENO, Lieutenant-Général, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de ceux de Savoie et de Saint-Louis de France, Gouverneur Général du Duché de Savoie,

SAVOYARDS,

La divine Providence qui récompense les peuples de la fidélité qu'ils gardent à leurs Rois, n'a pas permis que votre patrie fût livrée aux désordres et à l'anarchie qui menaçaient de l'envahir. La révolte qui a ébranlé pour quelques jours la Royauté légitime que vos ancêtres ont si long-tems et si vaillamment défendue, n'aura servi qu'à faire briller dans tout leur jour les admirables qualités qui vous distinguent. Tous les malheurs que vous pourriez craindre, s'éloignent de vous sans vous avoir atteints, et vous

n'avez qu'à vous féliciter de vous être montrés dignes de votre antique renommée.

S. A. R. CHARLES - FELIX , Duc de Genevois , investi par l'abdication de S. M. le Roi VICTOR - EMMANUEL , de toute l'étendue de la puissance royale , m'a expédié , par estafette , sa proclamation datée de Modène , le 16 du courant , par laquelle Elle déclare , à la face de l'Europe , ne reconnaître aucun des changemens qui ont eu lieu à Turin , ni aucun des actes émanés depuis cette abdication , comme étant le fruit de la violence et de la force illégitime , les regardant tous comme nuls de plein droit et de nul effet.

S. A. R. m'a adressé , le même jour , une lettre de sa main , par laquelle en me répétant toutes les protestations ci-dessus , Elle me charge de rappeler aux Savoyards les devoirs qui leur sont imposés , et la confiance qu'Elle met dans leur loyauté et leur dévouement dans d'aussi graves circonstances.

S. A. R. me confie en même tems , dans les limites du Duché de Savoie , toute son autorité pour appeler à moi tous les hommes fidèles , leur décerner , au nom du Souverain , tous les emplois et les récompenses qu'ils pourraient mériter ; pour sévir contre tous ceux qui se rendraient coupables ; enfin , pour veiller de toutes nos forces au maintien de l'ordre , à l'honneur de la patrie , au repos et à la sûreté de tous.

SAVOYARDS ! peuple généreux et fidèle , soyez aujourd'hui ce que vous fûtes toujours ; faites ici ce que l'immortelle brigade de Savoie vient de faire dans les murs d'Alexandrie , en face de la trahison armée. Soyez inébranlables dans les nobles sentimens qui vous distinguent. Rappelez-vous que la Monarchie paternelle et légitime est l'unique sauve-garde des peuples ; et résistez aux perfides insinuations de la malveillance ; repoussez loin de vous ces dangereuses innovations qui attireraient sur votre chère patrie des maux incalculables

Toutes les Autorités établies continueront , comme par le passé , l'exercice de leurs fonctions ; rien ne sera changé dans les rapports des différentes Administrations. La situation de tous les citoyens restera la même.

SAVOYARDS ! aidez-moi de votre zèle , de votre courageuse fidélité. Pensez à votre Roi qui vient de me dire *QU'IL COMPTAIT A JAMAIS SUR VOUS*. Pensez à votre conscience , aux contemporains qui vous regardent , et à la posterité. Restez dans ce chemin du devoir où vos pères ont toujours marché , et soyez dignes de porter leur nom.

Je puis vous assurer que si la Savoie manifeste hautement son dévouement pour le SOUVERAIN légitime et sa haine pour la trahison , nous n'aurons rien à craindre ni au dedans ni au dehors , et que c'est pour nous le seul moyen d'écartier de ces paisibles contrées le terrible fléau de la guerre.

SAVOYARDS ! vous savez que j'ai tout fait pour mériter votre confiance , et que je n'ai cessé d'unir à vos véritables intérêts mes intérêts les plus chers et mes plus sincères affections.

Chambéry , le 26 mars 1821.

D'ANDEZENO.

Le Secrétaire du Gouvernement,

J.^{ne} - M. VIAL.

MANIFESTE DU SENAT DE SAVOIE.

LE SENAT DE SAVOIE ,

Dans la crise où s'est trouvé l'Etat , le Sénat de Savoie est resté à son

poste. Le serment sacré qui le lie à son Roi légitime, et aux lois qui en sont émanées, lui a fait un devoir de ne pas abandonner l'exercice de la justice dont la suspension aurait été une nouvelle calamité.

Il a cru devoir attendre que la volonté de son Monarque parvint jusqu'à lui. Informé actuellement d'une manière officielle, que le Prince appelé par son rang à gouverner l'État, S. A. R. le Prince CHARLES-FÉLIX, a protesté hautement contre tous les actes de violence que quelques individus égarés se sont permis, et veut que tout rentre dans son état primitif, le premier Corps de Magistrature ne saurait garder le silence.

Dans les sentimens de respect et d'amour qu'il éprouve pour l'Auguste dynastie de ses Rois et les vœux qu'il forme pour la tranquillité et le bonheur de tous les habitans de ce Duché, le Sénat, sans entrer dans le détail des vertus héroïques de l'Auguste Maison de Savoie, et des bienfaits sans nombre dont Elle a constamment comblé ses sujets, croit devoir inviter les habitans de ce Duché à rester dans cette inébranlable fidélité dont ils ont constamment donné l'exemple, et à se garantir des suggestions perfides de quelques novateurs, dont le désordre est l'élément, et qui, sous le masque hypocrite du bien public, ne cherchent, dans les tourmentes révolutionnaires, que des moyens propres à satisfaire leur ambition, ou leur cupidité.

Le Sénat invite en même tems tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire à rester dans ce calme qui fait l'apanage du Magistrat, et sans lequel la société est bientôt bouleversée de fond en comble. Sentinelles avancées du bon ordre, ils doivent s'armer de la force des lois, contre des individus qui tendraient à le troubler: ils doivent comprimer les factions, et être eux-mêmes les premiers à donner l'exemple de l'obéissance au Gouvernement: l'honneur leur en fait un devoir, et le meilleur, comme le plus sage des Princes, le leur commande.

Le présent Manifeste sera imprimé, publié et affiché etc.
Chambéry, au Sénat, le 26 mars 1821.

GABET, *neveu.*

— Hier, 28, on a publié et affiché les deux Pièces suivantes, outre une Proclamation de M. le Général en chef De La Tour, *aux Guerriers Piémontais*, que nous donnerons dans le N.^o prochain.

» CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan.*

Lorsque Nous avons accepté les difficiles fonctions de Prince Régent, Nous ne l'avons fait que pour donner des preuves de notre entière obéissance au Roi, et de l'ardent amour dont Nous sommes animé pour le bien public, qui ne Nous permettait pas de refuser les rênes de l'État que l'on Nous avait confiées momentanément, pour ne pas le laisser tomber dans l'anarchie, le plus grand des maux qui puisse affliger une nation: mais notre premier serment solennel a été celui de fidélité à notre Roi bien aimé CHARLES-FÉLIX. Pour gage de la fermeté avec laquelle Nous tenons à la foi jurée, Nous avons quitté la capitale avec les troupes qui nous suivent, et arrivés ici, Nous déclarons ouvertement que renonçant dès aujourd'hui aux susdites fonctions de Prince Régent, Nous ne saurons plus désirer autre chose que de Nous montrer le premier sur le chemin de l'honneur que notre Auguste Souverain Nous indique, et de donner ainsi et pour toujours l'exemple de la plus respectueuse obéissance à la volonté Souveraine.

Donné à Novare, le 23 mars 1821.

Signé CHARLES-ALBERT.

P R O C L A M A T I O N .

PIEMONTAIS ,

6. A. R. CHARLES - FELIX , à qui est dévolue l'Autorité souveraine d'après l'abdication de S. M. VICTOR-EMMANUEL , Nous a ordonné de réunir en un seul corps d'armée ses troupes fidèles , et d'en prendre le commandement en chef :

Déjà S. A. S. le Prince de Carignan , donnant le premier l'exemple de l'obéissance aux volontés souveraines et de fidélité au Trône , s'est rendu à Novare , y précédant deux Régimens de cavalerie et une batterie d'artillerie qu'il a amenés de la capitale.

Tous ceux qui ne sont pas aveuglés par des illusions trompeuses applaudissent à cet exemple , sachant que notre ferme réunion autour du Trône de nos Rois , est la seule voie de salut qui nous reste pour éviter toutes les calamités dont est menacée notre chère patrie , et ce n'en serait pas des moins douloureuses de la voir occupée par les étrangers.

PIEMONTAIS , je suis fier d'avoir été choisi pour cette entreprise à laquelle je me prépare avec confiance , parce que je sais que vous êtes loyaux , et , comme moi , animés de l'amour de la patrie. Rendons à nos belles contrées ce calme qu'une poignée d'insensés , poussés par une ambition effrénée et par une folle audace , ont essayé de nous enlever , en voulant nous faire perdre la réputation de fidélité à l'auguste Maison de Savoie , réputation qui , depuis huit siècles , forme notre plus bel apanage. Citoyens et Soldats , rappelez-vous que vous formez une seule famille , dont le père est CHARLES-FELIX , notre bon Roi. Sa voix est la seule que vous devez suivre , toute autre vous plongerait dans le deuil et dans la désolation.

VIVE LE ROI !

Donné à Novare , le 23 mars 1821.

Le Général en chef , DE LA TOUR.

— Aujourd'hui 29 , on a publié une Ordonnance de S. A. R. CHARLES-FELIX , qui établit trois Gouverneurs généraux : M. le Comte d'Andezeno , pour la Savoie ; M. le Comte Des Geneys , pour le Duché de Gènes ; et M. le Comte Sallier de La Tour , pour le reste des Etats de Terre-Ferme. Nous donnerons cette pièce dans le N.º prochain.

— Le 24 du courant est passé ici le Prince della Cisterna se dirigeant sur Genève. Depuis lors un grand nombre de voitures étrangères ont pris la même route. Le 25 , est passé un courrier français venant de Turin. Le 26 , deux courriers anglais se sont croisés , l'un allant de Londres à Turin , et l'autre de Turin à Londres.

P I È M O N T .

Turin , 20 mars. Dans toutes les églises de cette capitale on chante avec ferveur la prière : *Domine , salvum fac Regem nostrum CAROLUM FELICEM.*

— Le cardinal Spina , de retour de Laybach , est arrivé à Bologne.

— Un bulletin autrichien daté d'Androdoco , 10 mars , imprimé à Florence , dit que la division Valmoden était arrivée à Androdoco , et que toute l'armée autrichienne se dirige sur Aquila , où les Napolitains ont réuni leurs colonnes.

22 Mars. Le 20 , S. A. R. la Princesse de Carignan et son fils sont partis pour Racconis.

— Hier les journaux de Naples ont manqué.

24 Mars. La Junte Provisoire , pour faire cesser la confusion de l'ordre

général et la discordance des mesures prises dans chaque province (ce sont les termes du décret du 23), a décrété la nomination d'un Chef politique dans chaque province. Attendu l'absence du Prince Régent, parti pour *Naples*, sans faire connaître ses intentions, la Junte s'est déclarée en permanence, jusqu'aux ordres de S. A. R. ou de S. M.

— M. le Comte Christiani, s'étant démis de la Direction générale de la Police, est remplacé provisoirement par M. l'avocat Simon Ferrero.

— M. le Comte Caney, Major de la Garde Nationale, a également donné sa démission.

— Les lettres de Nice annoncent que la Famille Royale jouit d'une parfaite santé.

— On écrit de Rome que, le 16, le quartier-général autrichien était à Ferentino, et que le 17, il a dû être à Ceperano.

— On apprend de Naples que le 13, à la suite d'un conseil de guerre tenu à Capoue, présidé par S. A. R., le lieutenant-général Fardella a été envoyé à Florence, en mission extraordinaire auprès de S. M. Le général Guillaume Pépé était arrivé à Naples; il est remplacé par le général Filangieri.

— La gazette de Milan du 21 contient la capitulation d'Aquila, où l'on a arboré le drapeau de S. M. le Roi des Deux Siciles. La garnison du château sera moitié autrichienne, moitié napolitaine.

— Un corps de cavalerie entré à Sora, le 14, menaçait Atina le 15, pour inquiéter l'ennemi à S. Germano et ouvrir une communication avec la division qui vient de Sulmona.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1820; du 17 mars 1821: 77 liv., 50 c.; 77 liv., 75 c. Du 21 mars: 76 liv., 58 c.; 77 l. Du 21 au 24 mars: 77 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 12 mars. La certitude acquise du projet des Napolitains de défendre sérieusement, a donné lieu à un nouveau mouvement parmi les troupes de l'intérieur de l'Autriche et de la Hongrie. Des corps considérables vont encore partir pour l'Italie. Des échelons de communication seront établis entre la Lombardie et l'armée du général Frimont; outre la garde et les approvisionnements des forteresses intermédiaires.

— Les parades nombreuses et imposantes qui ont lieu à Milan annoncent que les troupes cantonnées dans le Milanais sont très-considérables.

ANGLETERRE.

Londres, 21 mars Il paraît que la nouvelle de la révolution qui aurait eu lieu dans le nord du Brésil était prématurée; on n'a aucune notice authentique de Bahia depuis le 26 décembre, époque où il n'était encore rien arrivé de semblable. Selon la lettre de Para, du 4 janvier, qui annonce cette nouvelle, il y aurait eu des réjouissances publiques pendant trois jours.

— Dans la séance du 16, le bill de M. Plunkett en faveur des Catholiques, a passé à la seconde lecture, dans la Chambre des Communes, à la majorité de 254 voix contre 243.

ESPAGNE.

Madrid, 14 mars. Les machines à filer et à carder la laine ont été brûlées à Alcoy, dans la province de Valence, par un attroupement d'environ deux mille paysans armés, auxquels le peu de troupe qui se trouvait sur les lieux n'a pu résister. Le gouvernement a envoyé des forces assez considérables à Alcoy et a ordonné le rétablissement des machines. Un nouveau rapport sera fait aux Cortès sur cet objet.

— La municipalité de Cadix a ordonné que, le 10 mars, jour anniversaire

aire des massacres qui ont eu lieu dans cette ville, tous les habitans prendraient le deuil. qu'il n'y aurait aucun spectacle et que la pierre de la Constitution serait couverte d'un crêpe.

— Le Roi a rendu un Décret qui défend aux moines supprimés de porter l'habit religieux, pour éviter toute discussion entre eux et ceux qui sont conservés.

F R A N C E.

Paris, 18, 19 et 20 mars. M. le marquis de Fontanes est mort le 17, à sept heures du matin, à la suite d'une apoplexie. Il était âgé de 60 ans et quelques jours.

— Une pétition a donné lieu à une vive discussion sur les lois d'exception. M. Dudon, du côté droit, signalant les dangers auxquels la monarchie lui paraît exposée, au milieu des révolutions qui ont lieu dans les pays voisins, a demandé le retour entier au système constitutionnel par la suppression des lois d'exception. Dans la discussion des comptes de 1819, le général Donnadieu, a prononcé contre les ministres un long discours fréquemment interrompu par les députés du centre. Il a déposé une proposition tendante à demander le renvoi des ministres.

— M. de Richelieu et M. Decazes sont restés une demi-heure chez le Roi; on les a vus sortir ensemble. M. Decazes a accompagné S. A. R. Monsieur chez le Roi.

21 Et 22 mars. La discussion sur les comptes de 1819, qui a continué, a été entremêlée de considérations politiques et de vives altercations entre les membres des deux côtés de la salle sur les affaires de Naples et du Piémont, sur la charte, les lois d'exception etc. M. de Villèle a répondu au discours précédent du général Donnadieu. Le général Demarçay a été rappelé à l'ordre pour avoir dit que les majorats seuls autoriseraient une révolution.

— M. le duc Decazes doit partir le 25 pour Londres.

23 Et 24 mars. Des bruits sinistres sur une prétendue révolution de Paris, répandus à Lyon et à Grenoble, en même tems que la nouvelle des événements du Piémont, avaient causé dans ces deux villes quelques troubles momentanés, qui sont entièrement apaisés.

— Le général Morillo est à Paris, où il séjournera peu.

Banque de France : 1490 fr. ; 1470 fr. 1472 fr. ; 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés : jouissance du 22 mars 1821 : 78 fr. 80 c. ; 76 fr., 50 c. ; 74 fr., 80 c. ; 77 fr., 60 c. ; 76 fr., 80 c. ; 75 fr., 10 c.

I T A L I E.

Naples, 9 mars. Le ministre de la guerre avait demandé un Décret qui défendit à toute personne, hors les journalistes, de publier des notices sur la guerre actuelle, si elles ne venaient pas directement de l'Etat-major général de l'armée. Cette demande, appuyée et combattue dans le Parlement, a été renvoyée à une Commission.

— L'intendant de la seconde Abruzzi ultérieure a prié le ministre de la guerre de faire connaître par la voie des journaux l'enthousiasme qui anime les habitans de cette province pour la défense du pays.

— Aujourd'hui, LL. AA. RR. le Prince Régent et le Prince de Salerne sont partis pour la frontière. Le Prince Régent veut se montrer jusqu'aux avant-postes, pour prouver à l'ennemi qu'il est à la tête de la Nation entière. Il a annoncé son départ au Parlement et au Peuple, par un manifeste où il déclare qu'il met en eux toute sa confiance, comme il se félicite d'avoir la leur.

Florence, 16 mars. Le 11 mars, la division Walmoden, suivie de la division Wied qui marchait pour la soutenir, s'est emparée des gorges de Borghetto, que les Napolitains ont abandonnées après une faible résistance.

En s'approchant d'Antrudoco, on s'aperçut que ces derniers étaient plus en force qu'à Borghetto; par une manœuvre combinée avec le major d'Aspre, le poste fut enlevé avec trois canons qui le défendaient. La nuit suivante, le poste de la Madonna della Grotta fut occupé par l'avant-garde autrichienne. C'est à la suite de ces affaires que les Napolitains se sont concentrés sur Aquila (voyez l'art. Turin). L'armée a trouvé dans les Abruzzes assez de vivres pour garder en réserve ceux dont elle était pourvue. Le 10, le général Stutterheim s'est emparé du fort de Colle et du passage de Rocca di Cervo.

— Un bulletin daté de Frascati, du 12 mars, donne les détails des expéditions ci-dessus. On y voit de plus ce qui suit. Le 10, à 7 heures du soir, l'état-major arriva devant Aquila. La ville envoya une députation aux Autrichiens et leur ouvrit ses portes. Les rues étaient illuminées. Les troupes furent reçues avec joie; les habitans se félicitaient d'être délivrés des milices et des légionnaires. Le château d'Aquila fut également ouvert. Le 11, le général Geppert, soutenu de la division Walmoden, s'est dirigé sur Popoli et le colonel Schneider, venu par Leonessa, a marché sur Totteca. La division Stutterheim a débouché, le 9, sur Carsoli, et le colonel Entsch sur Capradosso, pour favoriser le mouvement et poursuivre l'ennemi vers Sulmona. Le général en chef baron de Frimont, arrivé à Rome le 11, a pris, le 12, la route de Frascati.

VENTE de livres à l'enchère.

Cette vente composée de bons livres dans tous les genres, de plusieurs beaux ouvrages d'histoire naturelle, de classiques grecs, latins, français etc. aura lieu à Genève, le 16 avril prochain et jours suivans. Le catalogue se distribue *gratis* chez Manget et Cherbuliez, libraires à Genève, qui reçoivent toutes les commissions pour cette vente.

P. S. M.^{gr} l'Archevêque de Chambéry, Evêque de Genève, vient de donner un Mandement au sujet des derniers événemens; et, ensuite d'une Lettre qu'il a reçue de S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, il sera chantée, Dimanche, 1.^{er} avril, un *Te Deum* en actions de grâces, dans la Métropole, et le Dimanche suivant dans toutes les églises du Diocèse.

— Nous apprenons, par voie extraordinaire, que le général Pépé ayant été abandonné par ses soldats, et que les troupes s'étant insurgées à Gaëte, le Parlement napolitain a supplié le Duc de Calabre d'expédier un message au Roi pour présenter un acte de soumission. Les lettres de Terracine, du 16, annoncent que la guerre est terminée et que le Parlement a remis ses pouvoirs au Prince Régent. Le général Fardella, envoyé par le Prince auprès du Roi, s'est mis en route pour Florence (Voyez plus haut l'article Turin).

ERRATUM du dernier N.º

Page 106, ligne 18; au lieu de cinq voitures, lisez: vingt voitures.

MARCHÉS de Chambéry des 20, 22 et 24 mars 1821.

BLED.	Prix:	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		17	50	21	54
Seigle		8	00	10	46
Orge		8	00	10	46
Sarrasin.		0	00	0	00
Mais		0	00	0	00
Avoine (1).		0	00	0	00
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	35
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. 813 Seigle. 765 Orge. 765

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 avril. Lorsque nous avons recueilli les pièces relatives aux importantes déclarations qui ont été manifestées au public, en cette ville, dans la journée du 26 mars dernier, nous n'avions pas le discours adressé aux habitans de Chambéry, par S. Exc. M. le Gouverneur du Duché. Nous nous sommes empressés de nous le procurer pour le consigner dans notre Feuille, où il doit d'autant plus occuper une place, qu'il est adressé en même tems à tous les habitans de ce Duché, à qui il trace, dans leur propre conduite passée, la règle de celle qu'ils ont à suivre dans l'avenir; règle bien simple pour tout homme sage qui prend l'honneur et la bonne foi pour base invariable de ses sentimens et de ses actions, et qui peut être indiquée en trois mots: l'union au Trône, la religion du serment et la fidélité à ses devoirs. Sous ce rapport, il ne nous appartient pas de rien ajouter aux expressions de M. le Gouverneur parlant au nom du Souverain qu'il représente. Voici le Discours de S. Exc.

» HABITANS DE CHAMBÉRY,

» En vous adressant aujourd'hui la parole, je parle à tous les Savoyards.

» La courte et trop malheureuse époque que nous venons de traverser a fourni aux braves Savoyards une occasion de plus de témoigner, comme ils l'ont fait, les nobles et loyaux sentimens qui les distinguent, par leur fidélité et leur dévouement à l'Auguste Maison de Savoie, qui, depuis huit siècles, n'est occupée que de notre gloire et de notre bonheur: soyez-en sûrs et que ce soit comme un chaînon de plus qui nous y attache pour jamais.

» Je trouve dans la pureté des sentimens que vous avez si



hautement manifestés et dans la confiance que vous m'avez généralement témoignée, un véritable soulagement aux inquiétudes dans lesquelles j'ai dû me trouver pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité dont la ville et tout le Duché n'ont cessé de jouir.

» Il m'est cependant pénible de savoir, et je ne vous le cacherais pas, que des personnes aient cherché à répandre des inquiétudes, et que d'autres s'en soient légèrement alarmées.

» Qu'ils ont tort, ceux-là qui, au lieu de concourir au maintien du bon ordre, dans des momens aussi critiques, se laissent séduire par leur imagination, et cherchent à exalter celle des gens paisibles.

» Maintenant coopérons tous au bien, jouissons, mais jouissons avec calme, du bonheur que le Ciel nous accorde d'avoir conservé la paix intérieure et la tranquillité. Que ce soit dans la plénitude des sentimens de notre ame, que tous nos cœurs se réunissent pour adorer et remercier la Divine Providence, qui nous a si promptement préservés des maux dont nous étions menacés, et que tous nos cœurs soient bien sincèrement et à jamais réunis à celui de notre Souverain et de son Auguste Famille, qui met tout son bonheur à nous rendre heureux. »

» VIVE LE ROI ! »

— Le défaut d'espace ne nous a pas permis de parler, dans notre précédent N.º, d'un phénomène observé à Chambéry le 28 mars dernier, à sept heures du matin. C'est un *parhélie*, à deux images simultanées de Soleil, sur un même diamètre horizontal. Chaque image était accompagnée d'un arc irrisé appartenant à un même cercle dont le véritable Soleil était le centre. Les parhélies n'ont duré que quelques minutes, mais les arcs colorés ont subsisté pendant plus d'une heure.

— Nous apprenons des diverses parties du Duché que, dans les derniers événemens, la tranquillité publique n'a point été troublée, et que les dernières publications ont partout produit la même sensation qu'à Chambéry.

— Nous prions MM. les abonnés à ce Journal de se rappeler que le prix des abonnemens aux journaux se paye d'avance, et que toutes les lettres qui nous sont adressées doivent être affranchies.

— Nous apprenons de Marseille que S. A. R. M.^{me} la Princesse de Carignan est arrivée le 27 mars dernier, à neuf heures du soir, venant de Nice.

— L'état de siège de la ville de Grenoble est levé.

— On sait que les journaux étrangers ont donné le texte d'une proclamation de S. M. le Roi Victor - Emmanuel, qui n'a pas paru ici dans le tems. Nous croyons devoir la consigner dans notre feuille.

Proclamation du Roi.

VICTOR-EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc,

Depuis le jour qu'il a plu à Dieu de nous rappeler au gouvernement de nos états de terre ferme, nous avons mis tous nos soins pour faire éprouver à nos sujets les effets de notre cœur paternel.

Nous avons cherché surtout à nourrir parmi eux l'esprit d'union et de concorde, et à éloigner toute espèce de ressentiment ou de parti.

Nos sujets ont répondu à nos sentimens, et c'est à eux en même tems qu'on doit ce qui faisait l'admiration de l'Europe, d'avoir conservé jusqu'à ce jour la plus parfaite tranquillité dans nos fidèles provinces, au milieu du trouble qui agitait tant d'autres états,

Dans notre retour, également nous nous sommes plu à distinguer nos sujets militaires avec des marques particulières d'affection, et cette partie de nos sujets nous donna aussi et nous donne tous les jours des preuves non équivoques de valeur et de fidélité.

Mais aujourd'hui, pendant que nos provinces et notre armée se maintiennent dans le devoir, quelques bandes de militaires, sourds à notre première bienveillante invitation, persistant dans leur désobéissance, ont abandonné leurs chefs et se sont renfermés dans la forteresse d'Alexandrie.

Nous voyons avec une douleur inexprimable le danger auquel l'obstination de quelques individus expose, non-seulement la tranquillité, mais le sort même et l'indépendance de la patrie.

Au moment où nous remettons notre personne et notre cause entre les mains de la divine Providence, au moment où nous recommandons notre personne et notre cause à la fermeté de nos fidèles sujets, notre conscience et notre affection paternelle nous obligent de déclarer :

Que par une délibération précise, unanime et très-récente, les grandes puissances, nos alliés, ont résolu que jamais, dans aucun cas, aucun acte tendant à subvertir l'ordre politique et légitime qui existe, ne serait approuvé, encore moins appuyé par aucune d'elles.

Qu'au contraire les trois puissances autrichienne, russe et prussienne vengeront à main armée tout attentat qui s'opposerait à la conservation de cet ordre.

Dans cet état de choses, déterminés et fermement résolus, comme nous le sommes, à ne permettre, à ne reconnaître et

plus encore à ne point coopérer à rien qui puisse donner occasion à une invasion étrangère, consistant dans le principe d'employer tous les moyens pour épargner le sang de nos sujets bien-aimés, nous ouvrons ici notre ame toute entière, et donnons et même tems un soulagement à notre douleur, en faisant savoir à tous, à la face de l'Europe, que toute la faute en serait aux perturbateurs de l'ordre légitime, si jamais une autre armée que la nôtre venait à se montrer dans l'intérieur de nos états, ou si jamais, ce que nous pensons avec le plus profond chagrin, les fléaux de la discorde civile venaient tomber sur nos peuples, que nous avons toujours chéris et que nous chérissons toujours comme faisant partie de notre famille.

Donné à Turin, le 12 mars 1821.

Signé VICTOR - EMMANUEL.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier N.º, le Mandement de M.º l'Archevêque de Chambéry, relatif aux derniers événemens. En voici quelques passages :

MANDEMENT de M.º l'Archevêque de Chambéry.

« La miséricorde du Seigneur plus prompte que nos maux n'ont été durables, ne nous a pas laissé le tems, Nos TRÈS - CHERS FRÈRES, de vous faire entendre notre voix paternelle dans ces momens d'épreuve. Des événemens inconcevables et inattendus ont porté, pendant quelques jours, l'inquiétude au fond de tous les cœurs : l'antique fidélité des religieux Savoyards ne savait comprendre d'où venait sur leur patrie la nouvelle tempête qui les menaçait ; ils ont entendu, au sein de la paix, des cris insensés et inexplicables : ils se sont demandé, avec le Prophète Royal : Pourquoi ces nouveaux frémissemens de l'orgueil révolté. *Quare fremuerunt gentes ?*

Et à quel Peuple en effet a-t-on osé porter ainsi des paroles repoussées par l'honneur, et comment a-t-on pu croire que l'arbre défendu prendrait racine dans la terre des Fidèles ? Ah ! le souvenir des AMÉDÉE, des CHARLÈS - EMMANUEL, des VICTOR - AMÉ n'était-il pas présent à tous les cœurs, et n'assurait-il pas à leurs augustes Enfants l'inaliénable héritage de notre fidélité ? Oui, les noms de nos Princes suffisaient à la patrie pour qu'elle repoussât tout étendard où ces noms sacrés ne seraient pas inscrits ; leur voix n'a qu'à parler, et nous saurons l'entendre comme nos pères. Eh bien ! elle a parlé, N. T. C. F., cette voix auguste, et S. A. R. CHARLES - FÉLIX, DUC DE GENEVOIS, vient de manifester ses intentions au sujet des derniers événemens qui ont amené l'abdication de S. M. le Roi

VICTOR - EMMANUEL ; elles vous sont connues en ce moment , et vos cœurs comme vos consciences vous presseront également de vous y conformer.

Combien , dans cette circonstance , notre ministère est facile et doux à remplir , N. T. C. F. ! En vous invitant à une soumission parfaite aux volontés souveraines du Prince , nous parlons d'une vertu qui vous est familière et naturelle ; et nous savons que vous vous y porterez autant par les émotions de l'amour que par le sentiment du devoir. L'attitude que vous avez conservée au milieu de ce dernier orage annonce hautement la sécurité que vous inspirait l'Auguste Famille qui donne , depuis huit siècles , des Pilotes à l'Etat.

Quel gage de prospérité pour leur règne ne trouvent-ils pas dans l'affection inébranlable des sujets qui forment leur antique héritage ! Ah ! si l'honneur est l'apanage de la fidélité , comme l'assure le Prince des Apôtres , *L'HONNEUR VOUS APPARTIENT* , Nation fidèle , dont les Enfans viennent de montrer si bien leur invincible attachement au Trône de leur Roi : *Vobis igitur honor.*

L'HONNEUR VOUS APPARTIENT , Noble Dépositaire de l'Autorité Royale , qui nous gouvernez avec tant de sagesse , et qui , dans ces momens de crise , avez compté sur notre amour , comme le Prince que vous représentez , comptait sur votre fidélité : *Vobis igitur honor.*

L'HONNEUR VOUS APPARTIENT , vénérables Magistrats , illustre Aréopage que les tempêtes n'ont point effrayé , et qui serviez de phare à la fidélité au milieu des orages , comme vous avez toujours servi de rempart à la justice : *Vobis igitur honor.*

L'HONNEUR VOUS APPARTIENT , Phalange glorieuse , immortelle Légion , qui vous êtes montrée aussi inaccessible à la séduction que vous l'avez toujours été à la crainte. La Patrie ne sait apercevoir dans vos rangs aucun guerrier qui ne soit digne de lui appartenir : votre gloire brillera tandis qu'il y aura des nations ; et , pour assurer la stabilité des empires , ceux qui les gouvernent , n'auront qu'à s'entourer d'hommes qui vous ressemblent : *Vobis igitur honor.*

Qu'il est consolant pour notre sollicitude , qu'il est honorable pour nous d'avoir à conduire dans les voies du salut un Peuple qui marche si constamment dans celles de l'honneur ! Nous oublions les années et les fatigues d'un long ministère , quand nous considérons le caractère des Fidèles que nous avons été

appelés à gouverner dans l'ordre religieux ; nous rajeunissons en quelque sorte par l'ardeur de l'affection paternelle que nous éprouvons aujourd'hui , plus que jamais , pour un Peuple auquel nous nous faisons gloire de vouer , pour toujours , notre estime et nos soins ,

C'est vous surtout , dignes Ministres des Saints Autels , nos respectables Coopérateurs , que nous devons féliciter sur le noble et admirable exemple de fidélité que viennent de donner les peuples que vous êtes chargés d'instruire ; dans cette circonstance , comme dans tant d'autres , ils se sont souvenus de vos leçons , et leur gloire est votre ouvrage. Mais , comme Dieu seul est l'auteur de tout don parfait , unissons-nous pour le bénir ; appelons aux pieds des Autels tous les Enfans de cette Savoie religieuse et fidèle ; que nos cœurs et nos mains s'élèvent vers le Ciel des vœux brûlans d'amour et de confiance , pour attirer sur notre Prince et son Auguste famille , sur notre Gouverneur , sur nos Magistrats , sur nos Guerriers , l'esprit de Dieu qui est un *esprit de sagesse , de conseil et de force*. Le Seigneur qui nous a donné la fidélité , nous accordera encore toutes les vertus qui doivent l'honorer. »

LETTRE de S. Exc. M. le Comte d'Andezeno , Gouverneur général du Duché de Savoie , à S. G. M. gr l'Archevêque de Chambéry.

MONSIEUR ,

J'ai fait publier aujourd'hui une proclamation de S. A. R. CHARLES-FÉLIX , DUC DE GENEVOIS , investi , par l'abdication de S. M. VICTOR - EMMANUEL , de toute la puissance royale , par laquelle Elle déclare ne reconnaître aucun des changemens qui ont eu lieu à Turin , ni aucun des actes émanés à cette époque , comme étant le fruit manifeste de la violence et de la force illégitime ; les regardant tous comme nuls de plein droit et de nul effet.

S. A. R. , par une lettre autographe du 17 du courant , me confie en même temps toute l'étendue de son autorité dans les limites du Duché de Savoie , pour faire un appel à la loyauté si connue des Savoyards , indiquer à tous le chemin où ils doivent marcher , et les dangers dont ils sont assurés de se garantir en se réunissant à moi , pour maintenir l'ordre , le respect des propriétés et la sûreté publique.

J'ai l'honneur de vous faire , Monseigneur , par l'ordre exprès de S. A. R. , cette importante communication , afin que vous

voulez bien ordonner des prières publiques pour le triomphe de la bonne cause, si chère, dans cet heureux pays, au cœur de tous les gens de bien, et je compte, avec la plus entière confiance, sur la coopération de votre Grandeur, et celle de ce Clergé de Savoie si dévoué à tous ses devoirs, à la cause de la Religion et de la légitimité, et qui a déjà rendu de si grands services à la Monarchie dans les tems les plus malheureux avec un zèle et une persévérance au-dessus de tous les éloges.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
MONSEIGNEUR, De votre Grandeur,
 Le très-humble et très-obéissant serviteur,
Le Gouverneur du Duché de Savoie,
D'ANDEZENO.

Chambéry, ce 26 mars 1821.

PIECES OFFICIELLES (Suite).

NOUS CHARLES-FELIX DE SAVOIE, *Duc de Genevois*,
 etc. etc.

Par notre manifeste du 16 courant, Nous avons suffisamment fait connaître nos intentions relativement aux sujets rebelles et séditieux, ainsi qu'à la forme de Gouvernement que Nous voulons conserver telle qu'elle existait avant l'abdication de S. M. le Roi notre bien aimé Frère; maintenant, par le présent, Nous établissons provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, trois Gouverneurs généraux, un dans le Duché de Savoie, l'autre dans celui de Gênes, le troisième enfin dans le reste de nos Etats de terre-ferme, chacun desquels devra réunir toutes les autorités militaires, civiles et économiques, et ne dépendre que de nos ordres immédiats; en conséquence de quoi, Nous confions le Gouvernement de la Savoie au Lieutenant-général Comte Salmour d'Andézéno; celui de Gênes, au Général Comte Des Genéys; et celui des autres Etats de terre-ferme, au Lieutenant-général Comte Salliet de la Tour: ordonnons à tous les Gouverneurs particuliers, Employés royaux, Intendants, Préfets, Trésoriers, Juges, ect., et y comprenant tout autre dicassière, de devoir dépendre, jusqu'à nouvelles dispositions, des Gouverneurs mentionnés ci-dessus.

Nous voulons que les Magistrats, de quelle classe qu'ils soient, qui sont restés fidèles au Trône, continuent à sieger comme auparavant dans leurs tribunaux, et à rendre prompte et impartiale justice.

Comme c'est du Ciel principalement qu'on doit attendre les secours nécessaires en pareilles circonstances, c'est pourquoi Nous faisons savoir aux Archevêques, Evêques et tout fonctionnaire ecclésiastique chargé du Saint Ministère, que c'est notre précise volonté qu'ils adressent des prières au Ciel, en invoquant le Très-Haut et particulièrement la Vierge-Marie, Mère de Dieu, qui, dans tous les tems, a été la puissante protectrice des Etats, de notre Famille.

Donné à Modène, le 23 mars 1821.

CHARLES-FELIX.

PROCLAMATION.

GUERRIERS PIÉMONTAIS,

Aucun de vous n'ignore les cruelles vicissitudes sous lesquelles gémit la Patrie; nos maux sont affreux, mais ceux qu'on n'ose prévoir sont extrêmes: ou a tenté d'introduire dans nos contrées un nouveau mode de Gouvernement repoussé par trois des plus grandes puissances de l'Europe, et leurs armées déjà victorieuses dans le royaume de Naples, bientôt s'avanceront pour le combattre et l'anéantir.

Pendant que les séditieux renversaient l'ordre et jetaient la Patrie dans un si grand danger, ils essayaient en outre toutes sortes de séductions pour détruire et anéantir tous les principes de discipline militaire, cherchant à soulever le soldat par des dons, par des promesses mensongères et par leurs voies révolutionnaires, les rendant inhabiles à défendre la cause de la Patrie; ils appelaient eux-mêmes contre nous d'innombrables ennemis.

Dans cet état de choses, toute espérance semblait être perdue à jamais; mais la divine Providence avait mis en lieu de sûreté et de liberté un Prince de la Maison de Savoie, celui-là à qui seul appartenait, par le droit légitime, la Couronne et le Trône: CHARLES-FELIX nous a parlé et sa voix a tracé aux guerriers et à tout sujet fidèle le chemin du devoir et de l'honneur.

Il m'a confié le commandement général de l'armée, en me promettant de récompenser en Roi ceux qui me suivront et m'aideront à rétablir la paix et la tranquillité dans ce pays naguère si tranquille et si heureux.

Mais en même tems il m'autorise de traiter en rebelles ceux qui ne rentreront pas dans l'ordre et qui par leur obstination

continueront à attirer sur nous les maux inévitables de l'invasion des puissances étrangères.

Fidèle à tout ce que le devoir et l'honneur exigent de la confiance dont le Roi vient de m'honorer, je vous fais connaître mes ordres et ses promesses royales.

Déjà l'auguste Prince de Carignan vous donne l'exemple de l'obéissance ; déjà il est arrivé près de moi suivi de deux braves régimens, qui ne connaissent que l'honneur et la fidélité, et dans l'unique vue de coopérer à sauver l'Etat et la Patrie commune.

Braves guerriers ! sujets fidèles, de tout grade, de tout état, réunissez-vous sous le drapeau sacré de la royauté, aidez mes efforts, ne soyez qu'une ame et un cœur réunis, et par ce moyen vous sauverez la Patrie des imminens dangers qui la menacent ; vous sauverez le Trône antique de la Maison de Savoie, votre propre gloire, et vous serez pour vos arrières neveux un exemple de fidélité, de valeur et de véritable amour de la Patrie.

Donné à Novare, 23 mars 1821.

Le Général en chef,

DE LA TOUR.

N. B. Le défaut d'espace ne nous permettant pas d'insérer le texte de plusieurs Circulaires importantes que nous avons sous les yeux, nous allons en donner ici une rapide analyse.

S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, par une lettre adressée à MM. les Intendans, Syndics et autres Autorités de son ressort, en date du 30 mars dernier, leur fait observer que la Régence établie ensuite de l'abdication du Prince de Carignan du 23 mars, la seule autorité légitime est désormais celle qui s'exerce par les ordres et au nom de S. A. R. CHARLES-FELIX ; qu'en conséquence, ils n'ont aucun ordre quelconque à recevoir d'autre part que de celle de Son Excellence, en vertu des pouvoirs qu'elle a reçus du Souverain. M. le Gouverneur les invite à surveiller tout ce qui pourrait contrarier la marche du Gouvernement légitime, et à bien faire entendre à leurs administrés que leur véritable intérêt est d'écouter la voix de leur Roi et de prévenir, par la sagesse de leur conduite, les maux qui affligent le Piémont et les belles contrées de l'Italie.

Par une autre circulaire, du 3 avril courant, S. Exc. recommande à MM. les Syndics de prémunir les soldats des contingens provinciaux contre toute insinuation de la malveillance qui tendrait à les écarter de leur devoir. Elle les invite à rappeler à leurs administrés l'honorable conduite de la brigade de Savoie et de la généralité des habitans de ce Duché, afin que, persévérant dans cette conduite loyale et imposante, ce bel exemple confonde les malintentionnés, seul moyen d'ailleurs, mais moyen assuré d'éviter les maux qui désolent le Piémont et surtout ceux de l'invasion des étrangers.

M. le Chev. Provana, Adjudant-général, Inspecteur de Police, dans un Circulaire du 27 mars dernier, à MM. les Syndics, par les mêmes motifs pressans du maintien de la tranquillité publique, que lui avaient dictés sa précédente circulaire et son manifeste, les invite à se rallier autour du Trône à la voix du Souverain légitime qui a manifesté ses intentions. Il les engage à maintenir de tout leur pouvoir l'ordre, la concorde et l'union parmi leurs administrés.

Par une seconde Circulaire du 31 mars, M. l'Inspecteur recommande à MM. les Syndics d'éclairer l'opinion et de bien persuader à tous que le seul gage de la paix est dans la fidélité aux loix de l'honneur et du devoir et que les efforts de la malveillance pour troubler la tranquillité publique seraient une véritable calamité dans les circonstances actuelles. Il se fonde sur leur zèle pour accélérer le départ des contingens provinciaux appelés à concourir à la conservation du bon ordre.

PIÉMONT.

Turin, 27 mars. La ville de Gènes a éprouvé coup sur coup trois révolutions consécutives qui ont compromis d'une manière très-grave la tranquillité publique. Après la première crise du changement politique opéré par l'établissement du régime constitutionnel, le 21 du courant, M. le Comte Des Genéys annonça, par une proclamation, que le Roi Charles-Félix avait défendu d'adhérer au nouvel ordre de choses, et que le Prince-Régent s'était conformé aux ordres de S. M. Cette annonce causa de l'agitation, des groupes se formèrent et on éleva des doutes sur la vérité de la chose. Les attroupemens se dirigeaient vers le palais du Gouverneur. Les postes furent occupés par de forts détachemens et le calme parut rétabli. Le soir du lendemain, un coup de canon tiré à mitraille, on ne sait comment, tua, dit-on, quatre personnes, dont deux soldats. L'agitation recommença. Le bruit courut d'abord que le Comte Des Genéys s'était embarqué, mais on le vit paraître aux fenêtres. Cependant la contenance des troupes maintenait encore le calme, lorsqu'à l'arrivée du courrier de Turin, on apprit que le système constitutionnel régnait encore dans la capitale. Alors on eut des doutes plus que la proclamation du Gouverneur ne fût fautive. Les cris de *Vive la Constitution!* se firent entendre. La foule se porta au palais du Gouverneur, se saisit de sa personne; et il aurait été victime de la fureur populaire, sans la présence d'esprit du général d'Ison et quelques amis de l'ordre, qui parvinrent à le soustraire au danger, et à le faire reconduire avec une bonne escorte dans son palais. Déjà on lui avait fait signer un décret qui confiait le gouvernement à une commission de douze membres. Le général d'Ison a été nommé postérieurement Gouverneur du Duché, et M. Jacques-François Gay, général en chef de l'état militaire.

— La Junte provisoire, par décret du 25, a nommé M. Antoine Botte Chef de Police à Gènes.

— Un autre décret du 26 autorise le Chef politique et l'Intendant de chaque province, de faire, dans les administrations des villes et communes, tous les changemens, tant au personnel qu'au matériel, qu'ils jugeront convenables dans les circonstances.

— On apprend de Monaco, en date du 20, que la population de Menton, en la présence du Gouverneur, du Secrétaire d'Etat, du Juge et des Consuls de la principauté de Monaco, ont délibéré que la constitution espagnole serait proclamée comme loi de l'Etat, sauf les modifications qui seront jugées nécessaires.

— Le 22 mars, le second bataillon du régiment d'infanterie Czartorisky, a fait son entrée à Milan, avec une batterie d'artillerie.

— 29 Mars. La Junte d'Alexandrie a déposé ses pouvoirs le 27 du courant; la Junte provisoire de Turin a approuvé ses opérations et ses dépenses, et a nommé dans son sein l'avocat Luzzi, membre de celle d'Alexandrie.

— Par décret du 26, la Junte a nommé tous les Chefs politiques des provinces. Par un autre décret, qui fixe les attributions des chefs politiques, elle met sous leur dépendance tous les employés pour ce qui concerne la publication et l'exécution des lois, la garde nationale, les levées et tout ce qui regarde la sûreté publique. Ils ont le pouvoir de suspendre tous les employés de leurs fonctions et de présider les séances des administrations communales.

— Le courrier de Naples n'est pas arrivé.

— Nous apprenons que la flotte de Tunis, de sept bâtimens armés en course pour parcourir la Méditerranée, a été entièrement détruite par le même orage qui a causé tant de ravages dans les parages de Malte. Tous les bâtimens de commerce ont été engloutis. On porte à plus de deux mille le nombre des matelots noyés.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Laybach, 14 mars. On assure qu'à la réception des derniers courriers de Milan, des ordres ont été expédiés à Vienne pour faire avancer de nouvelles troupes en Italie. On parle d'une seconde armée de réserve de 20 mille hommes, et d'une armée russe de 100 mille hommes. Il paraît toutefois que l'on ne désespère pas de voir terminer la guerre par un arrangement, et que l'Empereur Alexandre a fait des démarches décisives pour la paix.

Vienne, 20 mars. Il est arrivé ici depuis deux jours plusieurs courriers. Les ordres ont été expédiés de Laybach à un grand nombre d'officiers généraux. On fait des préparatifs pour de nouveaux armemens. Un aide-camp de l'Empereur de Russie est arrivé hier. Une armée de 50 mille hommes d'infanterie et de 20 mille de cavalerie sera dirigée en Italie par Tyrol.

ANGLETERRE.

Londres, 28 mars. Au sujet des affaires de Naples, lord W. Bentinck reproché aux ministres d'avoir laissé renverser la Constitution de la Sicile, publiée sous les auspices de l'Angleterre. Lord Castlereagh a répondu que, dans les actes du Congrès de Vienne, il n'y a pas un mot qui autorise ce renversement, lequel d'ailleurs n'a point été regardé par les Siciliens eux-mêmes comme un acte d'oppression.

— Le premier article du bill en faveur de l'émancipation des catholiques,

a passé à une majorité de 230 voix contre 216. M. Bankes a déclaré qu'il proposerait un article additionnel pour exclure les catholiques du Parlement; proposition qui fit échouer, il y a sept ans, le bill d'émancipation.

E S P A G N E.

Madrid, 18 mars. Les journaux attaquent les autorités et les habitants de la Manche; ils accusent le Gouvernement militaire, le chef politique, l'évêque, le clergé, la noblesse et les paysans, d'une indifférence totale pour le système constitutionnel.

— On s'est plaint aux Cortès de l'état de l'opinion publique dans le royaume de Valence; on a dit que cette province devait être rayée de la carte constitutionnelle d'Espagne.

F R A N C E.

Paris, 25, 26 et 27 mars. Le baptême de M.^{gr} le duc de Bordeaux est fixé, dit-on, au mardi de Pâques. La ville de Paris prépare des fêtes magnifiques.

— M. le duc Decazes a retardé son départ, attendu l'indisposition de M.^{me} la duchesse, qui a pris un caractère plus grave.

— On prétend que le Roi de Sardaigne Victor - Emmanuel doit venir à Paris, et que les préparatifs qu'on fait au palais de l'Élysée - Bourbon sont relatifs au voyage de ce Prince, qui, dit-on, a dû arriver à Marseille le 18.

— Depuis que Grenoble est en état de siège, le calme y est parfaitement rétabli. M. le Maréchal duc de Bellune va prendre le commandement des divisions de Metz, Besançon, Grenoble et Lyon.

— On annonce que M. Corvetto, ex - ministre des finances, est en ce moment très-malade à trois lieues de Gènes, sa patrie.

28 Et 29 mars. Le 27, à 7 heures du soir, M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, s'est rendu auprès du Roi pour lui faire part d'une dépêche qui annonce l'entrée des Autrichiens à Naples.

— La ville d'Amiens est élevée au rang des bonnes villes.

— M. le vicomte de Châteaubriand doit arriver à Paris le 15 avril.

— On annonce le soulèvement de quelques provinces grecques contre la Porte.

— Une escadre anglaise de huit vaisseaux de ligne et de quelques bâtiments légers est en ce moment dans la rade d'Antibes.

— M. de Pont - Carré, secrétaire de l'ambassade française en Russie, vient d'arriver en courrier de Laybach à Paris.

— M. le Prince de Nariskin, grand chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, est également à Paris depuis hier.

Banque de France : 1470 fr. ; 1472 fr. ; 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés : jouissance du 22 mars 1821 : 75 fr. 25 c. ; 76 fr., 50 c. ; 77 fr., 95 c. ; 81 fr., 60 c.

I T A L I E.

Florence, 19 mars. Le général Fardella, envoyé ici auprès de S. M. le Roi des Deux - Siciles par le Duc de Calabre, est reparti aujourd'hui pour Naples avec une lettre de S. M. pour le prince son fils.

— On a fait plusieurs arrestations à Parme et à Modène.

— Aussitôt que la nouvelle des événemens du Piémont est arrivée à Modène, S. A. R. le duc de Modène est reparti sur-le-champ pour Laybach.

24 Mars. M. le Major Curtis au service de S. M. le Roi des Deux-Siciles, est arrivé ici auprès de ce Prince, avec une mission de S. A. R. le Duc de Calabre.

— Il est également arrivé une députation des Abruzzes, apporter à S. M. l'hommage de la fidélité des habitans de cette province.

S U I S S E.

Lausanne, 29 mars. M. de Binder, Ambassadeur autrichien près la Cour de Sardaigne, dont quelques groupés du peuple de Turin avaient demandé le renvoi et provoqué le départ, s'est arrêté à Genève, d'où il est parti le 24 pour Milan, par le Chablais et le Simplon.

— Pendant que quelques journaux annoncent que S. M. Victor-Emmanuel est attendu à Paris, on dit, d'autre part, que ce Prince très-aimé et universellement regretté de ses sujets, est rappelé par l'opinion la plus générale, et que son retour dans sa capitale suffirait pour rétablir l'ordre et prévenir de grands maux.

— Le Roi de Suède, eu égard aux circonstances politiques et aux rapports d'harmonie qui doivent exister entre les principaux gouvernemens de l'Europe, a proposé aux Norwégiens d'ajourner à d'autres tems la discussion du projet de suppression de la noblesse en Norwège.

— La gazette de S. Gall, dit que le général autrichien Neipperg a été assassiné à Parme.

V A R I É T É S.

AGRICULTURE.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

M. D...., membre de plusieurs sociétés d'Agriculture, par votre lettre du 9 du courant, m'a invité à faire part à la société d'Agriculture de Lyon, de celles de mes expériences qui auraient pu concourir à l'amélioration de l'agriculture de mon pays. Je me suis empressé d'y satisfaire, en commençant par la partie qui m'a paru l'une des plus utiles et en même tems la plus ignorée. Désirant la faire apprécier de mes concitoyens d'une manière plus sensible que je ne l'ai fait dans mon *Manuel*, j'ai cru devoir vous prier de donner, à la lettre ci-après, qui en est le sujet, une place dans votre prochain Numéro.

Chambéry, le 14 mars 1821.

» MONSIEUR et très-honoré collègue,

» Pour satisfaire à l'honneur de votre lettre du 9 du courant, je vais vous faire part des observations que j'ai faites sur l'emploi du gypse.

» Les prairies artificielles sont les parties de mon agriculture

auxquelles je me suis plus particulièrement attaché, parce qu'il m'a été facile de reconnaître que c'est à elles que se rattache l'abondance des autres récoltes.

» J'ai observé que le plâtre calciné à propos, bien tamisé et qui n'a pas souffert d'avarie dans des lieux humides, produit un effet encore plus surprenant sur le sainfoin que sur les trèfles et la luzerne; mais il faut observer que son effet est nul sur les trèfles cultivés dans une terre argileuse, humide, et que celles-ci ne sont nullement propres à la luzerne ni au sainfoin ou esparcette. Les terres les plus sèches sont celles sur lesquelles le plâtre fait le plus d'effet. Celui qu'il produit sur les terres siliceuses et sur celles que nous appelons vulgairement marc, est si étonnant que l'on ne pourrait le croire, si nombre d'exemples ne l'avait démontré.

» Au printemps de 1818 j'ai fait semer cinq journaux de trèfle sur un marc tellement dur, qu'à peine le soc de la charrue pouvait le pénétrer à cinq ou six pouces. Le trèfle, malgré cela, fut très-beau en 1819. Les racines qui n'avaient pu pénétrer cette couche inférieure, s'étaient renforcées au collet et avaient poussé des radicules beaucoup plus fortes et plus nombreuses.

» Le gypse fait revivre une prairie d'esparcette vieillie par le tems, et lui fait reproduire d'abondantes récoltes pendant plusieurs années. Le gypse produit encore quelques effets assez sensibles sur les fèves et le chanvre; ce qui doit faire présumer que ce même effet se répète sur toutes les plantes herbacées, à racines pivotantes.

» Depuis long-tems je fais semer la moitié du plâtre après la récolte des grains, aussitôt que le trèfle recouvre assez la terre, en profitant, autant que possible, d'un moment calme et le plus rapproché de la pluie; et l'autre moitié se sème au printemps, en suivant toujours la même méthode, et toujours après que les gelées blanches ne sont plus à craindre; on évite, par ce moyen, les sécheresses du printemps, et on a l'avantage de faire, la première année, une assez bonne coupe de trèfle.

» On se rappelle qu'en 1820, la première coupe des prairies artificielles qui n'avaient pas été plâtrées avant l'hiver, ont été presque généralement nulles, surtout celles des terres siliceuses, quoique la couleur eût pris une teinte beaucoup plus foncée par l'effet du plâtre; mais les racines n'en ayant pas profité par le défaut d'humidité de la terre et de l'atmosphère, elles sont restées faibles, par les raisons que M. le docteur Socquet a si justement décrites dans le rapport qu'il a fait sur les effets du gypse, à la société d'Agriculture de Lyon, et qui a été inséré dans les Annales de l'Agriculture française.

» J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant
serviteur GAYME.

VENTE de livres à l'enchère.

Cette vente, composée de bons livres dans tous les genres, de plusieurs beaux ouvrages d'histoire naturelle, de classiques grecs, latins, français etc. aura lieu à Genève, le 16 avril courant et jours suivans. Le catalogue se distribue gratis chez Manget et Cherbuliez, libraires à Genève, qui reçoivent toutes les commissions pour cette vente.

A V I S.

Le sieur Louis GAUTIER fils, maître fondeur de cloches, de la ville de Briançon, département des Hautes-Alpes, demeurant actuellement à Conflans en Savoie, a l'honneur de prévenir le public qu'il offre ses services à toutes les Communes qui se trouveraient dans le cas de faire fondre ou de fondre des cloches, soit en accord (au carrillon) ou autrement, et de faire à aussi bon compte que tout autre onvriier; il s'engage même, pour donner toutes les facilités possibles aux Communes, à se déplacer pour aller fondre sur les lieux, prrtout où l'on voudra bien l'appeler, à faire toute à ses péril et risque pour éviter tout embarras et frais de transport; afin à leur accorder des termes suffisans pour effectuer les payemens et de répondre même de ses ouvrages. Pour preuve qu'il ne veut point surprendre la confiance de ceux qui voudraient bien l'honorer de quelque commission, il prie de s'informer à son égard, en Savoie, dans la Tarentaise, la Maurienne, le Faucigny, les Beauges, les environs de l'Hôpital; en Chablais, dans les environs d'Evian; à la Rochette, dans les Ullies et dans beaucoup d'endroits de la République du Vallais où il a fondu quantité de cloches de tout genre. Il avise en même tems qu'il est fourni, en cas de besoin, d'une quantité suffisante de metal pour la fonte.

A U T R E A V I S.

M. BERLIER, Chirurgien Oculiste de l'Ecole de Médecine de Strasbourg; natif de Serrière en Savoie, domicilié à Lyon, vient offrir à ses compatriotes ses services et ses talens, attestés par plus de quinze ans de succès dans la pratique et par de nombreux et honorables certificats des gens de l'art; il traite sans exception toutes les maladies des yeux. Il est logé pour vingt ans à l'Hôtel de la Parfaite Union, à Chambéry.

E N I G M E.

Je suis indifférente, agréable ou pénible.
Très-souvent on me change en me donnant l'essor.
L'un me révoque en doute, ou me croit impossible;
Un autre me devance et m'exagère encor.
Quelquefois cependant, par une route sûre,
Un guide plus fidèle à mon but me conduit;
Mais tel est est de mon sort la bizarre nature,
Qu'on m'accueille, on me craint, on me cherche, on me suit.

Le mot du dernier Logogriphe est armée.

MARCHÉS de Chambéry des 27, 29 et 31 mars 1821.

LE VEISSEL. L'HECTOLITRE.

	f.	c.	f.	c.
Prix:	17	47	21	50
Blé.	8	00	10	46
Seigle.	8	50	11	11
Orge.	5	00	6	54
Avoine.	10	00	13	07
Maïs.	9	00	6	28
1 ^{re} qualité, le kilogr.			0	35
idem, idem.			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:

Froment. . . 813
Seigle. . . 765
Avoine . . . 434

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 6 avril. Du 29 mars dernier au 4 du courant, il est parti huit courriers de cabinet pour différentes destinations. Le 1.^{er} avril est passé M. le Comte de Boissy, attaché à la légation française de Turin allant à Paris; le même jour, M.^{me} la marquise de La Tour - Maubouvenant de Turin et se rendant à Paris; et le 4 du courant, M. Bingley attaché à la légation britannique de Naples, allant à Londres.

— La gazette de Turin du 31 mars ne donne aucune nouvelle des opérations des armées autrichienne et napolitaine. Il paraît hors de doute que, le 17 mars, le quartier-général autrichien était à Cérano, et la ville de S. Germano, dans la Terre de Labour, était évacuée par les Napolitains, que la division Stutterheim poursuivait sa marche par cette ville que la colonne du centre marchait par Attina, et celle du général Mollath par Isernia dans le comté de Molise.

Turin, 31 mars. Nous apprenons de Nice que S. A. R. M.^{me} la Princesse de Carignan, arrivée dans cette ville le 24, a pris, le même jour, la route de Marseille (voyez ci-devant l'article *Chambéry*).

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1820
Du 29 au 31 mars : 74 liv.

Gènes, 26 mars. Depuis les événemens de vendredi dernier, la tranquillité publique n'a plus été troublée dans cette ville.

Modène, 24 mars. S. A. R., notre Souverain est arrivé ce matin, de retour de Laybach, en très-bonne santé.

Milan, 28 mars. Notre Gouvernement rappelle, sous les peines portées par les lois, tous les sujets de S. M. I. et R., dépendans du ressort de ce gouvernement, qui se trouvent dans les Etats Sardes sans autorisation ou sans passeport.

Vienne (Autriche), 22 mars. La Gazette officielle de notre ville confirme aujourd'hui les nouvelles données précédemment sur les forces qui se préparent pour être envoyées en Italie.

Paris, 30 et 31 mars. La nouvelle des événemens du Piémont a causé à Madrid une grande sensation. Les Cortès, en délibérant sur leur règlement, ont adopté un article qui exclut les femmes des séances.

— M. Jacquinet de Pampelune a perdu quatre enfans dans quelques mois. Le dernier, officier d'état-major, n'avait que 20 ans.

— La plupart de nos journaux contiennent aujourd'hui les pièces et les déclarations qui ont été publiées à Chambéry le 26 mars, au nom du Roi Charles-Félix, par le Gouverneur et le Sénat de Savoie.

Tirage de GÈNES, du 31 mars.

N.^{os} 11 — 13 — 35 — 15 — 42.

L'Inspecteur de la Loterie royale invite tout porteur de N.^{os} sortis dans le tirage ci-dessus et échus dans les différens Bureaux du Duché de Savoie à se présenter à la Direction de Turin qui pourvoira au paiement, en vertu de l'article 50 des Patentes Royales du 24 février 1820.

CHAMBRÉY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

Au moment où l'impression de notre Feuille venait d'être terminée, nous avons reçu en communication la Lettre autographe ci-dessous, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

COPIE LITTÉRALE de la Lettre autographe, adressée, de Modène, le 31 mars 1821, par S. A. R. CHARLES - FELIX, Duc de Genevois, à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur Général du Duché de Savoie.

» Modène, 31 mars 1821.

» Mon cher d'Andezeno, je viens de recevoir votre lettre en date du 26, que le Comte Grimaldi m'a remis de votre part; vous pouvez croire quelle fut ma consolation en apprenant que le berceau de ma famille conservoit toujours sa fidélité pure et intacte au milieu des orages qui l'environnent de toute part; les vifs et sincères sentimens de ces fidèles sujets m'ont pénétré le cœur de la plus parfaite reconnoissance. Que Dieu veuille leur accorder toutes ses bénédictions; que c'est de bien bon cœur que je les implore pour eux. Quant à vous, votre conduite a été parfaite en tout; et je ne doute pas qu'elle le sera jusqu'à la fin. Assurez ces bons sujets: qu'ils n'ont qu'à continuer dans leurs bons sentimens, et que *ja leur donne ma parole d'honneur, qu'ils n'auront jamais à craindre d'être gardés par aucune force étrangère*; ils savent trop bien le faire d'eux-mêmes. Je vous expédie tout de suite votre neveu afin que vous puissiez les prévenir, que tout ce qu'on pourroit leur dire de contraire à cela, n'est fabriqué que pour les séduire et les tromper. Adieu, mon cher Andezeno; c'est avec la plus parfaite amitié que je me dis:

« CHARLES - FELIX.

« P. S. Je vous prie de manifester au Sénat de Savoie ma parfaite satisfaction sur sa digne conduite, me réservant de la leur faire sentir par écrit le plus tôt que possible »

N. B. La Brigade de Savoie arrivera le 8 du courant à St.-Jean-de-Maurienne, et le 11 à Chambéry. Ce qui dément par le fait tous les faux bruits qu'on a fait circuler sur la prétendue incorporation des Contingens provinciaux dans d'autres Corps, et sur toute autre destination que celle de servir sous les drapeaux de leur légitime Souverain.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 13 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 12 avril. Le 10 du courant on a publié ici les nouvelles suivantes :

NOUVELLES OFFICIELLES.

Une estafette expédiée de Turin le 9 du courant, par S. Exc. l'Ambassadeur de France, Marquis de la Tour-du-Pin, à sa Cour, m'a apporté une lettre écrite de sa main, contenant l'article suivant :

- » Les rebelles étaient au nombre de cinq mille ; les Autrichiens sont entrés hier 8, et les ont rencontrés en avant de Novare ; il a suffi d'un régiment de Holans pour dissiper la troupe, qui paraît n'avoir pas tenu ; ce qu'explique fort bien l'état d'anarchie dans lequel elle était.
- » La citadelle de Turin sera évacuée dans une heure ; la Junte s'est dissoute, et tout annonce que l'autorité royale sera rétablie dans tout le Piémont avant trois jours, comme elle a été conservée par votre sagesse et votre fermeté, Monsieur le Comte. «

Chambéry, le 10 avril 1821.

D'ANDEZENO.

N. B. La Junte provisoire a déjà fait connaître par un décret qu'elle est dissoute, et que la Garde Nationale a pris possession de la citadelle de Turin.

— Hier, 11, on a publié le Décret qui suit :

» JUNTE PROVISOIRE.

- » Les troupes commandées par S. Exc. le Comte de La Tour, ainsi que les troupes autrichiennes, s'approchant de la capitale, la Junte, qui s'est occupée avec succès de conserver la chose publique, et d'éviter l'anarchie et la guerre civile, remet aujourd'hui le soin du bon ordre et de la tranquillité de cette capitale au Corps des Décourions ; les habitans sont en outre prévenus que la citadelle a été conñée à la Garde urbaine.
- » Donné à Turin, le 9 avril 1821.

Signé MARENTINI, *Président.*

DALFOZZO.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, la *Brigade de Savoie* est arrivée à Chambéry, le 11 du courant, à 3 heures de l'après-midi. M. le Major-général Marquis d'Oncien, Commandant de la Division, avec MM. les Officiers de l'État-Major, lui était allé au devant jusqu'à Saint-Jeoire, où il l'a passée en revue. La ville de Chambéry avait fait disposer à Saint-Jeoire les préparatifs nécessaires pour faire déjeuner MM. les Officiers de



La Brigade et raffranchir les soldats. Les Chasseurs de Savoie, qui attendaient la Brigade hors de la ville, y sont entrés avec elle, au milieu des acclamations publiques et des cris de *Vive le Roi!* Arrivés sur la place de Saint-Léger, les deux corps se sont rangés en bataille vis-à-vis l'un de l'autre, sur les deux côtés de la Place. S. Exc. M. le Général Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché, avec M. le Commandant et l'État-Major, à cheval, a parcouru deux fois le front des deux lignes, en saluant ces braves militaires, qui faisaient retentir l'air du cri mille fois répété de *Vive le Roi!* S. Exc. a ensuite adressé la parole à la Brigade de Savoie en ces termes:

ORDRE DU JOUR.

» BRIGADE DE SAVOIE, la patrie se glorifie de votre fidélité; votre parfaite conduite, dans ces tems critiques et difficiles, est, en tout, digne des glorieux exploits de l'*Escadron de Savoie* et de sa célèbre *bannière*; Escadron qui, dans les tems les plus reculés de la Monarchie, combattit glorieusement sous le *grand Amé V*, sous le *Comte Vert Amé VI*, et sous l'*immortel Emmanuel Philibert*. Le *Régiment de Savoie* qui succéda à cet *Escadron*, la terreur des ennemis, fut employé à son tour dans les nombreuses guerres qu'eurent à soutenir nos Princes, et se fit remarquer aux journées de Staffarde, de Marseille, de Chiari, de Camposanto, où ils firent prisonnier un bataillon espagnol; à Château-Dauphin, à la bataille de Notre-Dame-de-l'Orme, à l'affaire de l'Assiette, et dans les dernières guerres, à St.-Michel. BRAVE SAVOIE, c'est principalement les jours de bataille et sur le champ d'honneur que vous vous faites remarquer; mais aujourd'hui il faut ajouter la *couronne brillante de la fidélité aux lauriers de la victoire*.

» GENEREUX GUERRIERS, la patrie qui vous reçoit dans son sein, vous remercie! La capitale qui vous fête, vous admire. Vos familles attendries versent des larmes de sensibilité et de consolation sur les palmes de votre *gloire* et de votre *fidélité!* vos enfans aussi seront fiers de votre noble conduite! ils s'empresseront de marcher sur le chemin de l'honneur que vous leur avez si dignement tracé.

» BRAVES SOLDATS DE SAVOIE, j'espère que votre conduite dans la capitale, votre discipline, et votre tenue militaire seront en tout dignes de vous et propres à en imposer à la malveillance qui vous guette avec le criminel désir de vous tromper et de vous séduire, et que les projets des insensés échoueront encore, comme ils échouèrent sous les murs d'Alexandrie où vous avez su résister à toutes les tentatives de la trahison.

» Je vous annonce que les rebelles, au nombre de cinq mille, ont été dispersés, que la Junte Provisoire est dissoute, que la Citadelle de Turin évacuée est maintenant entre les mains de la Garde urbaine, et que nous reverrons bientôt notre bon Roi.»

» VIVE LE ROI ! »

« Ce cri a été répété de nouveau, à plusieurs reprises, par les militaires et par la foule immense des spectateurs qui remplissaient la place et les feoêtres. Le même jour, MM. les Officiers de la Brigade ont été fêtés dans un banquet que leur ont donné MM. les Officiers du même Corps qui se trouvaient déjà à Chambéry.

— Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'insérer une lettre particulière écrite à un tiers, dans laquelle l'auteur paye aux Chasseurs de Savoie et à leur digne Chef, un juste tribut d'admiration et d'éloges pour la belle conduite qu'ils ont tenue dans les derniers évènements, sentimens d'ailleurs universellement partagés par tous ceux qui savent apprécier la loyauté et la fidélité.

Nous saisissons cette occasion pour indiquer la circonstance remarquable, que les deux Corps de même nom, les *Chasseurs de Savoie* et la *Brigade de Savoie*, sont commandés en ce moment par les deux frères, savoir, les Chasseurs, par M. le Colonel de la Fléchère, et la Brigade, par M. son frère cadet, Lieutenant-Colonel, et que tous deux se sont également signalés, dans ces derniers momens de crise, par une conduite des plus honorables et digne des plus grands éloges.

— Le journal *Constitutionnel* de Paris, du 7 du courant, avance, sous la rubrique de *Chambéry*, que, « Par ordre du Gouverneur, toute communication commerciale et tout transport de marchandises sont momentanément interdits entre la Savoie et les pays voisins. » Nous sommes autorisés à démentir cet article, et nous assurons expressément qu'il n'y a eu aucune interruption quelconque des communications de la Savoie avec le Piémont et les pays voisins; que le service des messageries et roulages, et la circulation de toute espèce de marchandises n'ont pas cessé un instant d'être entièrement libres.

— Nous sommes invités à prévenir les propriétaires de juments que les étalons provenant du Haras royal d'Annecy sont répartis, pour la monte, comme il suit :

A Chambéry,	4, chez M. Empria, médecin vétérinaire;
A l'Hôpital,	3, chez M. Fechoz fils, propriétaire;
A Thonon,	4, chez M. Colly, ancien militaire;
A Bonneville,	3, chez M. Biron, négociant;
A Mieussy,	5, chez M. Rubin, notaire royal;
A Sallanche,	4, chez M. Thorens, agriculteur;
A Rumilly,	4, chez M. Briqueler, propriétaires;
A Thônes,	2, chez M. Machon, aubergiste;
Au Grand-Bornand,	2, chez M. Métral, aubergiste;
A Annecy,	9, au Dépôt royal.

— Le 6 du courant, est passé à Chambéry un courrier anglais allant de Londres à Turin; le même jour, M.^{me} la Comtesse d'Oxford, allant de Rome à Paris; les 7, 8 et 9, quatre courriers pour diverses destinations; et le 10, un courrier russe, se rendant de Paris à Laybach.

A M. le l'Editeur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans le prochain N.^o du Journal de Savoie, la déclaration suivante, que je crois devoir rendre publique.

J'ai appris qu'il circule des exemplaires imprimés d'une prétendue lettre qui m'aurait été adressée d'Alexandrie, par un ancien élève du Collège de Chambéry. Je désavoue formellement cette correspondance, à laquelle je n'ai pris aucune part, n'ayant eu aucune relation épistolaire avec la personne

qui aurait écrit la lettre dont il s'agit, et ignorant même jusqu'au contenu de cette lettre, sur laquelle, par conséquent, je ne puis faire aucune observation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération,
 Votre dévoué serviteur
 G. M. RAYMOND,

Préfet et Professeur au Collège Royal de Chambéry

PIECES OFFICIELLES (Suite).

PROCLAMATION *au Peuple et aux Soldats piémontais.*

Dans ces momens difficiles et périlleux où notre sort va se décider, je dois de mon devoir, comme votre concitoyen et comme investi du commandement suprême par S. A. R. le Prince CHARLES - FELIX, notre Souverain, de faire entendre ma voix au milieu de vous, pour vous faire connaître la vraie situation où nous nous trouvons.

Si notre belle patrie vous est chère, si vous avez à cœur de conserver sans tache le nom de nation forte et valeureuse, fermez l'oreille aux insinuations des perfides, qui vous font courir aux armes par toutes sortes de mensonges.

Peuple et soldats piémontais, si nous restons unis pour soutenir le Trône et les lois saintes qui rendirent nos pères si heureux, je vous promets et je vous assure qu'aucune armée étrangère ne mettra le pied sur votre territoire, et que S. A. R. CHARLES - FELIX rentrera dans sa capitale, sans autre cortège que votre fidélité, et sans autre escorte que celle de votre amour.

La constitution espagnole que l'on voudrait introduire parmi vous, a été solennellement proscrite par les magnanimes et puissans Souverains alliés, aux congrès de Troppau et de Laybach; l'Espagne, depuis deux ans, en éprouve les funestes conséquences; Naples la proclama, et en ce moment les troupes autrichiennes occupent les villes et les forteresses de ce royaume; quatre - vingt mille Russes sont déjà en marche vers les frontières d'Italie; le temps presse, voudrions - nous faire inutilement de nos propres toits un monceau de cendres?

Piémontais, je vous l'ai déjà dit, il n'y a qu'une voie pour sauver la patrie; empressons-nous de la saisir; vous avez pu être séduits un instant, mais le cœur des braves est toujours ouvert aux sentimens d'honneur et de vertu.

Abandonnez le petit nombre de ceux qui voudraient faire servir votre précipitation pour favoriser leur rapide élévation; ils cherchent à conserver pour peu d'instans, et au prix de votre sang, les grades militaires qu'ils ont usurpés, et les charges éminentes auxquelles ils se sont eux-mêmes promus.

Insensés! le triomphe de la trahison est évanoui, la nation piémontaise veut son Roi, ses lois et son antique félicité.

Novare, 30 mars 1821.

Le Général en Chef,
 DE LA TOUR,

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le Syndic de la ville de Conflans, province de Haute - Savoie, P

vient le public que, samedi 28 du courant mois d'avril, à neuf heures du matin, en l'hôtel-de-ville dudit lieu de Conflans, il sera pardevant lui procédé à l'adjudication provisoire, par enchères publiques, au rabais et à l'extinction de la bougie vierge, des travaux en maçonnerie pour l'établissement et clôture du nouveau cimetière de cette ville, suivant les plans et détail estimatifs qui en ont été dressés par M. le géomètre Vaudey, dont le montant de la dépense est porté à 3,045 liv. n. L'adjudication préparatoire deviendra définitive par le laps de dix jours francs, après celui des enchères, si, pendant lesquels dix jours, il n'est présenté et accepté des offres de diminution de sixième et demi - sixième : tout individu de l'art ou non sera admis aux enchères, moyennant qu'il soit d'une solvabilité notoire, ainsi que la caution et collaudateur qu'il sera tenu de fournir. Les plans, devis estimatif et cahier des charges sont déposés au secrétariat de cette ville, où chacun pourra en prendre connaissance sans déplacement.

PIÉMONT.

Turin, 3 avril. La Brigade de Savoie est partie de cette ville pour se rendre dans son pays. Elle laisse parmi nous les plus vifs regrets pour les services qu'elle a rendus à cette capitale pendant le tems qu'elle y est restée en garnison, et pour la manière louable dont elle a contribué au maintien du bon ordre.

— M. Canalis, nommé chef politique de la province de Mondovi, et M. Como nommé dans celle d'Albe, n'ont pas accepté ces fonctions.

5 Avril. Le 1.^{er} du courant, divers mouvemens remarquables parmi les Carabiniers Royaux ayant fait craindre quelque dessein de leur part, on avait fait mettre sur la place Château deux bataillons de la brigade d'Alexandrie, rangés en bataille. Sur le soir, un certain nombre de Carabiniers, le sabre en main, se jetèrent à bride abattue vers ces troupes; un premier coup de feu, parti, on ne sait comment, fut suivi de plusieurs autres. Le désordre et l'alarme furent bientôt au comble. On compte trois morts, dont un carabinier. La Junte a publié à ce sujet une proclamation, pour exhorter les citoyens au bon ordre et à la tranquillité.

7 Avril. Le général de La Tour a transféré son quartier-général à Verceil, le 3 du courant. Un corps de l'armée de S. M., réuni à Casal sous les ordres du Chevalier Régis, s'est dirigé le 6 du côté de Verceil, où il est entré à 4 heures du soir.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} octobre 1820 :
Du 1.^{er} avril 1821 : 69 liv., 75 c. ; 70 liv. Du 2 avril : 72 liv. ; 72 liv., 50 c.
Du 5 au 7 avril, à commencer du 1.^{er} avril 1821 : 70 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

Tunis, 24 février. Voici un événement mémorable, sur lequel c'est bien le cas de dire :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

Le Bey avait résolu dès long-tems de mettre en mer une escadre chargée de courir sus à tous les bâtimens chrétiens, et de les dépouiller. Tout avait été mis en œuvre pour le succès de cette entreprise : une flotte de nombreux bâtimens et de nombreuses chiourmes, parfaitement équipée et munie de plus de 300 canons de bronze, sans compter ceux de fer, l'élite des galères de mer et les attirails nécessaires, tout était prêt dans le port de la Goulette pour mettre au large le 6 de ce mois. Tout-à-coup, dans la nuit du 5 au 6, un vent impétueux s'éleve et souffle pendant trois jours avec une fureur toujours croissante ; toute l'escadre est la proie de la tempête, et trois mille hommes sont submergés. L'orage paraît diriger toute sa furie sur les bâtimens des barbares ; et, quoique ceux des Européens éprouvent des dommages, un grand nombre échappe au désastre, et tous leurs marins et passagers sont sauvés. De tous les bâtimens sous pavillon sarde, un seul a reçu un échec en heurtant contre une corvette tunisienne. Le Bey a vu périr sous ses yeux la fleur de sa marine, la digne récompense de la victoire cruelle avec laquelle il contemplait, trois jours auparavant, cette escadre qui devait lui rapporter tant de richesses.

ALLEMAGNE.

Laybach, 23 mars. Le 20 du courant est arrivé ici un courrier russe avec la nouvelle de la soumission du Parlement de Naples. Les deux Empereurs se sont rendus sur-le-champ à l'église pour rendre grâces au Ciel de cet événement qui met fin à la guerre.

Vienne, 22 mars. Les troubles de Valachie ont déterminé notre gouvernement à faire placer un corps d'observation sur les frontières.

— Tous les corps de l'armée autrichienne sont mis en mouvement dans le but de terminer la guerre dans le plus court délai.

27 Mars. D'après les ordres du conseil aulique de guerre, vingt-deux régimens autrichiens doivent entrer en Lombardie les premiers jours d'avril.

28 Mars. L'Alta vendita (la grande fuge des Carbonari) de Naples, le seul véritable pouvoir qui tenait sous le couteau, dit *l'Observateur Autrichien*, le Prince Régent, les Ministres et le Parlement, s'est dissoute, après avoir brûlé tous ses actes.

— Le comte de Babna a rassemblé 20,000 hommes à Pavie.

ANGLETERRE.

Londres, 4 avril. L'amendement de M. Bankes au bill en faveur des catholiques, tendant à exclure les catholiques du Parlement, a été rejeté ; il en a été de même de deux autres, dont l'un avait pour but d'exclure les catholiques du conseil privé du Roi, et l'autre, de les exclure des fonctions de gouverneur dans les colonies.

ESPAGNE.

Madrid, 24 mars. Dans la séance des Cortès du 20, la commission spéciale relative à la sûreté publique a fait un long rapport sur l'état de la nation. Elle a passé en revue toutes les affaires qui ont eu lieu sur divers points du royaume, tant contre le système constitutionnel, que contre le respect dû au Roi. Elle a proposé un grand nombre de mesures qui seront ultérieurement discutées.

— Les Cortès de Lisbonne ont adopté les bases de leur constitution, qui diffèrent peu de celles de la nôtre.

FRANCE.

Paris, 1.^{er}, 2 et 3 avril. Selon le journal de la Côte-d'Or, du 30 mars, on croit que S. M. le Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel a traversé Dijon le 29.

— Dans le moment où se manifestaient des mouvemens à Grenoble et à Lyon, on affichait à Lille des placards séditions, dont plusieurs ont été saisis par la Police.

— Il y a eu, le 10 février, à Kiew (Russie), une secousse de tremblement de terre, qui a duré quatre secondes.

— La nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Naples a été transmise ici par le télégraphe.

— Dans une séance de l'Académie des Sciences, tenue le 19 mars, M. Nicollet a communiqué les élémens de la comète qu'il avait découverte le 21 janvier. On assure que ses résultats s'accordent avec ceux d'un savant astronome allemand, M. Canes.

— Le baptême du duc de Bordeaux est définitivement fixé au 1.^{er} mai prochain.

— L'acte d'accusation relatif à la conspiration du 19 août a été notifié aux accusés; il en résulte que le complot avait pour but d'attenter à la vie du Roi et des membres de la famille royale, d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, et de changer ou détruire l'ordre de succession au trône. Le projet avait des ramifications étendues dans les départemens. L'argent et le vin devaient être prodigués aux troupes.

— On croit que le porte-feuille de Fouché, qui, ensuite de ses dernières volontés, a dû être communiqué aux souverains alliés, contient des révélations importantes sur les causes des mouvemens politiques qui se manifestent sur divers points de l'Europe.

Et 5 avril. Une ordonnance royale du 2 avril dissout la Faculté de droit de Grenoble. D'ici au 1.^{er} novembre, les élèves ne pourront être admis dans aucune autre Faculté, sans une autorisation spéciale. La Faculté de Grenoble ne pourra être rétablie, s'il y a lieu, avant le 1.^{er} novembre prochain.

— S. M. a décerné le grand cordon de la légion d'honneur à M. le général Pamphile de la Croix qui commande à Grenoble, pour la bonne conduite qu'il a tenue dans les derniers mouvemens.

Et 7 avril. Le traité pour la cession des Florides a été ratifié le 22 février dernier, par le Président des Etats-Unis.

— Le bill en faveur des catholiques a définitivement passé à la Chambre des Communes du Parlement britannique.

Banque de France: 1500 fr.; 1505 fr.; 1520 fr.; 1525 fr.; 1550 fr., Cinq pour cent consolidés: 82 fr., 15 c.; 81 fr., 95 c.; 81 fr., 50 c., c.; 82 fr.; 82 fr., 45 c.

Lyon, 8 avril. M. le Maréchal duc de Bellune est arrivé ici le 7.

— D'après les nouvelles authentiques qui nous arrivent de Chambéry, nous pouvons assurer que l'autorité du Roi n'a pas cessé d'y être reconnue. Savoie qui a donné à son Souverain des marques touchantes de fidélité, et jouit déjà les avantages de sa belle conduite.

(Journal de Lyon et du Midi).

ITALIE.

Florence, 24 mars. La guerre de Naples est réellement terminée, car l'armée napolitaine n'existe plus. Le même esprit qui avait dispersé les troupes

Pépé dans les Abruzzes, s'est manifesté bien plus énergiquement à Igliano. Les troupes n'ont plus voulu combattre et se sont tournées contre leurs chefs. Le 20 mars a été signée devant Capoue, entre le baron Ambrosio pour S. M. le Roi de Naples, et le comte de Fiquelmont pour S. M. I. et R., une convention qui stipule la suspension immédiate

des hostilités sur tous les points, que les propriétés de tous les individus sans distinction, seront respectées, que dans tous les lieux occupés ou occupés par l'armée autrichienne, les arsenaux, magasins, parcs, chantiers etc. seront respectés comme propriétés royales, qu'il y aura, dans toutes les places, un gouverneur au nom du Roi, et que l'occupation de la ville de Naples sera l'objet d'une convention particulière.

Naples, 24 mars. L'armée autrichienne a fait ce matin son entrée dans cette capitale; elle a défilé sous le palais du Roi, en présence des princes. Le duc de Calabre a fait publier une proclamation où il rapporte une lettre que le Roi son père lui avait adressée de Florence, le 19 mars, dans laquelle S. M. se plaint de ce que ses premiers avis n'ont pas été écoutés et où il invite son fils à contribuer à en procurer l'accomplissement. L'ordonnance du 15, le Roi a nommé un gouvernement provisoire. Un ordre du jour annonce qu'il ne sera levé aucune contribution de guerre sur les lieux qui ont reçu l'armée comme alliée. On dit que le général Pépe s'est embarqué pour l'Espagne avec deux millions.

25 Mars. Le duc de Calabre part demain avec sa famille pour le château de Caserte. Son frère, le prince Léopold, va, dit-on, rejoindre le Roi à Florence. Les officiers autrichiens ont été surpris de l'accueil qu'ils ont reçu; ils disent que partout on leur dénonçait les Carbonari comme les oppresseurs du pays. A Salerne, un député qui a voulu exciter le peuple a été tué.

Rome, 21 mars. Le 14, l'anniversaire de l'exaltation du Souverain Pontife a été célébré dans sa chapelle. S. S. commence la 22.^e année de son pontificat et jouit d'une parfaite santé.

VENTE de livres à l'enchère.

Cette vente, composée de bons livres dans tous les genres, de plusieurs beaux ouvrages d'histoire naturelle, de classiques grecs, latins, français etc. aura lieu à Genève, le 16 avril courant et jours suivans. Le catalogue est distribué gratis chez Manget et Cherbuliez, libraires à Genève, qui reçoivent toutes les commissions pour cette vente.

P. S. Nous recevons à l'instant même la Pièce suivante, que nous nous empressons d'insérer dans notre Feuille.

COPIE de la Lettre de S. A. R. M. gr le PRINCE CHARLES-FÉLIX AU SÉNAT DE SAVOIE, au sujet du Manifeste du Sénat du 26 mars dernier et de la lettre de même date.

» MESSIEURS LES MAGISTRATS DU SENAT DE SAVOIE,

» Dans les circonstances malheureuses qui affligent notre cœur et dévorent lentement une partie de nos Etats; nous avons éprouvé une véritable consolation en recevant les témoignages de votre attachement, contenus dans la Lettre que vous Nous avez adressée, et dans le Manifeste aux habitants de la Savoie. Rien ne sied mieux aux dépositaires des lois et de la justice, que de tracer aux peuples le chemin de l'honneur, en leur faisant sentir que le premier devoir de la société est le respect et la soumission à l'Autorité souveraine. Nous ne doutons pas que votre exemple et vos sages conseils ne contribuent à affermir l'antique loyauté des habitans de ce pays, auquel notre Famille est liée par tant de liens, et qui formera toujours l'objet constant de nos soins et de nos sollicitudes. Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Modène, 5 avril 1821.

» Signé CHARLES-FÉLIX DE SAVOIE.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 Avril.



INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 avril. Le 13 du courant, on a publié ici les deux Notifications de S. A. R. le Duc de Genevois, des 16 et 23 mars derniers, que nous avons déjà insérées dans notre feuille, et les deux pièces officielles que nous donnons plus bas, l'une de S. Exc. M. le comte de Babna en français, et l'autre de S. Exc. M. le Comte de la Tour, en Italien.

Le 12 et le 14 du courant ont été publiées successivement les nouvelles officielles suivantes :

NOUVELLES OFFICIELLES.

DON LOUIS GABALEONE COMTE DE SALMOUR D'ANDEZENO, Lieutenant-général, Chevalier grand-croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de ceux de Savoie et de St. Louis de France, Gouverneur général du Duché de Savoie.

Les troupes rebelles s'étaient portées sur Novare, qui avait été mis en état de défense ; mais à peine ont elles été abordées par les chasseurs de la légion royale légère, qu'il ont fui sans faire un seul feu de peloton jusqu'à Borgo-Vercelli ; là un gros de cavalerie s'étant laissé voir, les Autrichiens les ont chargés, et aussitôt leur déroute a été complète : ils ont abandonné leurs pièces, jeté leurs armes, leurs équipages et se sont dispersés en tout sens.

L'armée royale sous les ordres de S. Exc. M. le Lieutenant - Général Comte de la Tour, est entrée à Turin le 10 du courant, aux acclamations universelles.

Des lettres qui méritent la plus grande confiance m'annoncent la remise de la citadelle d'Alexandrie ; les troupes de S. M. en ont pris possession conjointement avec les troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Ainsi la monarchie légitime va être rétablie dans toutes sa splendeur présente ; tous les maux qui nous menaçaient s'éloignent, tout va rentrer dans l'ordre et le repos.

Chambéry, le 13 avril 1821.

D'ANDEZENO.

Le Secrétaire du Gouvernement, J.º-M. VIAL.

DON LOUIS GABALEONE COMTE DE SALMOUR D'ANDEZENO, etc. etc.
Le 11 avril, à une heure après midi, le général Brettschneider, com-



mandant un corps de troupes autrichiennes, a pris possession de la ville et citadelle d'Alexandrie au nom de S. M. le Roi. Aucun fâcheux événement n'a eu lieu, et le peuple, qui n'avait pris aucune part à ceux qui s'étaient passés, a conservé la même tranquillité.

Le 12 avril, une lettre officielle adressée par estafette de Gênes, par M. le Major Général d'Ison à S. Exc. le Comte de la Tour, Gouverneur général du Piémont, donne l'heureuse nouvelle que la ville et le Duché de Gênes sont rentrés dans l'ordre, et que trois députations devaient partir, une dirigée à S. A. R. le Duc de Genevois, l'autre à S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL, une enfin à S. Exc. le Comte de la Tour, et que toutes ces députations seraient accompagnées de dépêches de S. Exc. le Comte Desgenèys. Chambéry, le 14 avril 1821.

D'ANDEZENO.

Le Secrétaire du Gouvernement, J.^o-M. VIAL.

— Le 15, a été affiché un Ordre militaire de S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché, du 14 du courant, qui assigne aux militaires isolés, aux sous-officiers & soldats leurs destinations respectives, et celle des chevaux et effets militaires quelconques, qui auraient été achetés ou seraient dérobés par des particuliers.

— Tous les journaux ont répété le discours du Ministre Santa Rosa à la Brigade de Savoie, au moment du départ de celle-ci pour Chambéry. Les éloges donnés à cette Brigade par un Ministre de la Junte, et ceux qu'elle a reçus d'autre part, en Savoie, sur sa fidélité à son Souverain, ont dû présenter aux yeux des étrangers une singularité remarquable, et peut-être inexplicable pour eux. Mais il faut savoir que cette Brigade, rappelée à Turin lorsqu'elle était déjà dirigée une première fois vers son pays, devait être renvoyée à Alexandrie, ce à quoi elle s'était refusée, qu'elle n'a fait et n'a voulu faire à Turin d'autre service que de concourir au maintien du bon ordre, et que, sous ce dernier rapport, elle méritait tous les éloges qui lui ont été donnés. D'ailleurs, il est vraisemblable que le Ministre de la Junte voulait faire croire, ce que très-probablement il ne croyait pas lui-même, que la Brigade, après s'être complétée en Savoie, par la réunion des contingens provinciaux, allait revenir en Piémont se joindre aux troupes constitutionnelles. Nous ajouterons que les éloges dont il s'agit prouvent, au reste, que la loyauté et les véritables sentimens d'honneur finissent toujours par forcer l'estime des hommes de tous les partis.

— Nous lisons dans quelques journaux de France, et notamment dans la *Quotidienne* du 6 avril courant, ce qui suit, au sujet des événemens qui ont eu lieu à Gênes, les 21 et 22 du mois dernier : « La cavalerie a refusé » de reconnaître toute autre autorité que celle du Roi ; un détachement » des Dragons du Roi a donné l'exemple de la fidélité. Il est à remarquer » que ce détachement fait partie de l'un des régimens qui a arboré le pré- » mier les couleurs de la révolte à Alexandrie. La conduite honorable de » ce corps est due en partie à la fermeté du brave commandant, M. de » Seyssel, gentilhomme savoyard, auquel les soldats sont très-dévoués, et » qui a déclaré, à la tête de son détachement, qu'il se ferait tuer plutôt » que de se réunir aux ennemis du Roi. »

Si ce n'était le défaut d'espace, nous pourrions ajouter ici quelques détails qui nous sont particulièrement connus sur la généreuse conduite de M. de Seyssel d'Aix, marquis de Sommariva. Nous nous contenterons de dire que lors des premiers rassemblemens qui assiégèrent le palais du Gouverneur et qui en voulaient à ses jours, le jeune lieutenant de Sommariva se dévoua courageusement à la tête d'un détachement de trente hommes, et se fit tuer avec son sabre au milieu des motins, qui lui firent deux blessures graves sur la tête et deux autres dans les reins. C'est à son courage que doivent en effet être attribués, en grande partie, la dispersion des rebelles, dans cette journée, et le rétablissement momentané du calme dans la ville de Gènes. Après cet événement, il a réussi à conduire son détachement jusqu'à Modène, auprès de S. A. R. le Duc de Genevois, qui l'a fait Capitaine.

M. de Seyssel de Sommariva appartient à l'une des plus anciennes Maisons de Savoie, qui avait, sur la principauté d'Orange, des droits pour lesquels elle a protesté lors du traité d'Utrecht. Elle compte parmi ses ancêtres un grand nombre de personnages distingués dans les plus hautes charges de l'Etat. Claude de Seyssel, évêque de Marseille en 1510, et ensuite archevêque de Turin, auteur d'une Histoire de Louis XII très-estimée, est reconnu en France pour le premier auteur qui ait écrit la langue française avec quelque pureté. Il est mort à Turin, où l'on voit son mausolée dans la sacristie de la Métropole. Louis de Seyssel, qui avait fait bâtir l'église des Carmes de la Rochette, y avait un tombeau magnifique en marbre noir, qui a été détruit en 1793. Le Marquis d'Aix de Seyssel, Grand-Maître de l'Artillerie, commandait l'armée à l'affaire de *Pierre-Longe*; son fils, le marquis de Seyssel, y mourut glorieusement. Le grand père du Capitaine actuel était Chevalier de l'Annonciade, Général de cavalerie et Capitaine de la seconde compagnie des Gardes-du-Corps.

PIECES OFFICIELLES (Suite).

PIÉMONTAIS,

L'armée impériale et royale a dû franchir le Tésin en suite des mouvemens hostiles du camp d'Alexandrie. Le but de cette marche est uniquement de contenir l'armée de votre Roi contre toute agression, en repoussant la force par la force.

Cette attitude doit inspirer de la confiance à tous ceux dont la fidélité envers leur Souverain légitime l'emporte sur les vicissitudes du moment. Piémontais, reconnaissez dans le secours que l'on donne à l'armée royale vos véritables amis et alliés.

Je suis le même qui plus d'une fois me suis trouvé à vos côtés dans des journées de gloire. Notre estime réciproque nous en assure de nouvelles.

Au Tésin, le 8 avril 1821.

Le Commandant général en Lombardie,
Comte de BUBNA.

• NOUS COMTE VICTOR-SALLIER DE LA TOUR, *Général en Chef des Armées Royales, Gouverneur général du Piémont etc. etc. etc.*

• En entrant dans la Capitale avec les Troupes fidèles de S. M., il nous est doux de pouvoir manifester notre satisfaction pour l'excellent esprit

Dont la population s'est montrée animée, et particulièrement pour les soins employés par le Corps Décursional de la ville de Turin à maintenir, comme il l'a fait, dans les circonstances difficiles qui ont eu lieu, l'ordre et le calme qui couraient le risque d'être grièvement compromis. La Garde Nationale a dignement répondu aux vœux du Roi qui l'a appelée à un honorable service; elle mérite les éloges et la reconnaissance de tous les gens de bien, et nous ne doutons point qu'elle ne persiste dans le même zèle dont elle a donné jusqu'ici des preuves non équivoques dans les diverses circonstances.

» Sous l'empire des sages lois de nos Souverains, doit renaitre dans nos contrées la tranquillité dont elles jouissaient. Tous les Employés civils, militaires et économiques doivent continuer l'exercice des fonctions qui leur étaient attribuées par S. M., et doivent attendre, avec cette confiance qui est le propre des bons sujets, que les intentions ultérieures de S. A. R. le Duc de Genevois nous soient connues.

» Nous promettons que les Troupes sous notre commandement, ainsi que celles des Allies, observeront une exacte discipline militaire.

» Loin de nous la pensée que, parmi les Piémontais, il puisse encore se trouver des insensés qui osent tenter de leur manquer ou d'exciter de nouveaux désordres: si toute fois la chose arrivait, le plus sévère châtiement suivrait immédiatement l'attentat de la perfidie.

» Mais la Nation Piémontaise est sage, et son attitude prouvera à l'Europe qu'elle n'eut aucune part à l'erreur du petit nombre de ceux qui commencent à trouver une juste punition dans le mépris général et dans l'avilissement où ils sont tombés.

» Turin, le 10 avril 1821. »

Signé DE LA TOUR.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

On prévient le public que le Dimanche, 29 avril courant, à trois heures de relevée, dans le bureau du syndicat de la Commune d'Epierre en Maurienne, en présence des Syndic et Conseil de cette commune, à ce dûment autorisés, il sera procédé, par le notaire et secrétaire de la même communauté, à l'adjudication par mises au rabais 1.^o des travaux en réparations de l'Eglise paroissiale d'Epierre; 2.^o de ceux en reconstruction d'un four banal, dont la première mise à prix est fixée, savoir: pour le premier objet, à 2873 liv. 47 c; et le second à 135 liv., 29 c., à tout faire et fournir.

Plus, il sera procédé à la vente, par enchères publiques, d'un édifice communal, composé d'une grange et écurie bordant la route royale, lequel est estimé 800 liv. neuves.

Ces adjudications et vente auront lieu par actes distincts, et les expéditions s'en feront le lundi suivant, à huit heures du matin. Dans les vingt jours qui suivront celui des expéditions, on sera admis à consigner les offres de sixième; le tout conformément aux Constitutions Royales.

Les plans, devis, cahiers des charges et autres pièces relatives, sont déposés au bureau dudit syndicat, où il sera loisible d'en prendre connaissance.

PIÉMONT.

Turin, 10 avril. La Junte a fait publier le 9 son Décret du même jour par lequel elle a déclaré sa dissolution.

— Hier deux députations, l'une de la ville et l'autre de la Garde Nationale, se sont rendues à Cigliano, au quartier-général de S. Exc. M. le Général de La Tour, pour lui annoncer l'évacuation de la Citadelle et de la Ville par les troupes confédérées et constitutionnelles. Elle ont été très-bien accueillies par S. Exc. Aujourd'hui, à onze heures du matin, est entré par la porte d'Italie, au milieu d'un concours immense de personnes de toutes les classes, M. le Major-Général Marquis de Faverges, à la tête de deux divisions des Cheval-légers de Savoie, et de deux autres des Cheval-légers de Piémont, avec six pièces d'artillerie légère. Une portion de ces troupes et des batteries a de suite occupé la Citadelle. La tranquillité, la joie et les plus douces espérances ont succédé aux anxiétés et à la tristesse des habitans.

12 Avril. Le 10, jour de l'entrée de S. Exc. M. le général en chef de La Tour dans cette capitale, sont entrés en même tems les brigades d'infanterie des Grenadiers-Gardes de Piémont et d'Aoste, le régiment de cavalerie de Piémont Royal et un bataillon de la Légion Royale légère. Celui-ci a relevé la Garde Nationale à la citadelle. Hier sont revenus de Novare les Garde-du-Corps, la brigade de Coni, et une batterie de douze pièces, escortée par un corps de Carabiniers Royaux.

— La Constitution espagnole n'a régné qu'un jour à Menton, dans le Principauté de Monaco; elle a été rejetée par le Conseil d'Etat.

— Il a été enjoint à tout étranger ou autre, venu à Turin depuis le 1.^{er} janvier dernier, qui n'aurait pas une autorisation spéciale de séjour, de partir de cette ville dans les vingt-quatre heures.

14 Avril. Toutes les troupes venues de Novare ont été passées en revue hors de la Porte-Neuve, par S. Exc. M. le Général en chef de La Tour. L'infanterie était commandée par M. le Major-Général Marquis Faverges, et la cavalerie par M. le Major-Général Chevalier Vialardi.

— La nouvelle de l'entrée des troupes royales à Turin et du rétablissement de l'ordre, a été reçue à Nice, le 12 du courant, avec la plus grande satisfaction de la part des habitans.

— S. Exc. M. le Général de La Tour, ensuite des ordres de S. A. R. le Roi de Sardaigne, a nommé une Commission militaire pour juger les militaires et autres personnes qui ont pris part à la révolte du mois de mars dernier. Cette Commission est composée comme il suit : S. Exc. M. le Comte Thaon Revel de Pratolungo, *Président*; MM. les Majors-Généraux Marquis de Faverges, Vialardi, de Sambuy, de Faverges; MM. Langosco de Langosco, Président du Sénat de Turin, et de Cholex, ci-devant Intendant-général de Sardaigne. M. le Comte Calvi, *Président*, Auditeur général de guerre, et les fonctions de Rapporteur.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

100 p. r. 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} avril 1821; du 14 avril: 71 l. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 10 avril. L'insurrection de la Valachie a éclaté peu de tems après la mort du prince Alexandre Suzzo. Elle était dirigée contre les Boyards et non contre le gouvernement Ottoman. On espérait que l'arrivée du nouvel hospodar, le prince Callimachi, mettrait fin aux désordres, lorsque, le 6 mars dernier, commencèrent les troubles bien plus graves de la Moldavie. Le général-major russe, prince Ypsilanti, fils du dernier hospodar de Moldavie, annonça par des proclamations d'un style exalté, que le moment était venu de délivrer la Grèce entière du joug des Musulmans. Le prince Ypsilanti annonça qu'il comptait sur l'appui d'une grande puissance ; mais la Russie et l'Autriche ont expressément déclaré à la Porte qu'elle n'interviendrait en aucune manière dans les entreprises dirigées contre ses provinces européennes. L'Empereur Alexandre a fait rayer Ypsilanti du service de Russie.

Laybach, 27 mars. On assure qu'il a été envoyé contre-ordre aux troupes russes et à plusieurs des corps autrichiens qui devaient se mettre en marche pour l'Italie.

5 Avril. Les deux Empereurs resteront encore quelque tems à Laybach. Il paraît que les puissances alliées sont déterminées à tout faire pour que ce congrès soit le dernier. On assure qu'il leur sera facile de comprimer pour toujours les agitateurs de l'Europe.

ANGLETERRE.

Londres, 11 avril. Le bill en faveur des catholiques a été porté à la Chambre des Pairs ; la première lecture en a été faite. Lord Liverpool a déclaré qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à l'adoption de ce bill.

ESPAGNE.

Madrid, 4 avril. Le 27 du mois dernier, il a été expédié d'ici des courriers auprès des cinq grandes puissances, avec des dépêches que l'on croit relatives aux événemens d'Italie.

— Dès le 15 mars, on attendait à Lisbonne le Roi ou quelque prince de la famille royale. Les Cortès délibéraient sur le genre de réception à leur faire, et sur le parti qu'il y aurait à prendre dans le cas de leur refus de signer la constitution. L'abolition de l'inquisition a été prononcée.

— Nos Cortès s'occupent, depuis plusieurs séances, des droits seigneuriaux. Une décision ne tardera pas à être prise sur cet objet. Une commission fait un rapport tendant à faire cesser tout envoi d'argent à Rome pour les expéditions de Bulles, dispenses, etc., et d'y suppléer par une somme annuelle de 200,000 réaux (50,000 francs), à titre d'offrande.

FRANCE.

Paris, 8, 9 et 10 avril. On fait de grands préparatifs dans la basilique de Notre-Dame, pour le baptême de M. gr le Duc de Bordeaux, qui est définitivement fixé au 1. er mai. La ville de Paris donnera des fêtes magnifiques à ce sujet.

13 Et 14 avril. Après la discussion sur un changement projeté au Règlement de la Chambre des Députés, touchant le mode du rappel à l'ordre, discussion qui a déjà donné lieu à plusieurs séances orageuses, la Chambre discutera le projet de l'organisation municipale, contre lequel un grand nombre de membres se sont inscrits.

— M. le vicomte Dabouchage, Pair de France, vient de mourir, âgé de 72 ans.

Banque de France: 1547 fr.; 1542 fr., 50 c.; 1547 fr., 50 c.; 1550 f., 0 c.; 1547 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 82 fr., 35 c.; 82 fr. 10 c.; 82 fr., 40 c., 0 c., 50 c., 45 c.

ITALIE.

Naples, 26 mars. On a expédié ici, avant l'arrivée des Autrichiens, deux mille passeports à des carbonari qui paraissent vouloir se retirer en Espagne. Jusqu'ici il n'y a eu aucune arrestation.

— Il paraît certain que ce qui a décidé de l'issue de la guerre, c'est la fuite des légionnaires et de toutes les milices qui étaient chargées de défendre les Abruzzes. La défection a été générale, et partout les soldats tiraient sur leurs officiers. Ce qui prouve suffisamment que la révolution n'était point appuyée de l'opinion du peuple.

— Les états de Benevent et de Ponte-Corvo ont été remis aux autorités pontificales.

31 Mars. Les Autrichiens occupent tous les forts de cette capitale, à l'exception du Château-Neuf, où est casernée la garde royale. Attendu l'impossibilité de loger les soldats napolitains, ceux-ci ont reçu l'ordre de quitter la ville et restent sous les ordres du général Frimont. On a rétabli dans leurs fonctions tous les employés qui existaient au mois de juillet. Tous les actes publics sont passés au nom du Roi Ferdinand.

— Guillaume Pépé s'est embarqué pour Malte, avec un passeport anglais.

— On a remis en vigueur les mesures contre les sociétés secrètes.

24 Avril. Le gouvernement provisoire, sous la présidence du marquis de Orceollo, est en pleine activité. S. M., qui jouit d'une parfaite santé, ne verra pas à rentrer dans ses Etats.

— Huit mille autrichiens sont partis pour Reggio de Calabre. Les troupes autrichiennes ont fait leur entrée à Cosenza, où elles ont été accueillies avec la même joie que dans les autres provinces.

Modene, 7 avril. S. A. S. le Prince de Carignan est passé ici le 31 mars, sous le nom de Comte de Barges, et a pris la route de Florence. Le prince Ruffo et le prince de Salerne se rendent à Laybach.

— Les élèves de l'université s'étant révoltés hier contre le Recteur, plusieurs d'entre eux ont été expulsés.

ANNONCES.

BIBLIOTHÈQUE DES CLASSIQUES DIEUDONNÉ. *Œuvres de Bossuet*, 20 volumes in-12, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 2 fr. le volume;

les mêmes *Œuvres*, 16 volumes in-8.°, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 5 fr. le volume.

Chaque volume sera du prix de deux francs et contiendra pendant près de 400 pages.

Une vie abrégée de Bossuet, rédigée par un écrivain dédié à la défense de toutes les bonnes doctrines, sera jointe à cette Edition, qui sera terminée par un volume extrait des meilleurs ouvrages qui n'ont pu entrer dans la collection.

» L'Édition in-8.^o, composée des mêmes ouvrages, sera de seize volumes sur beaux caractères et papier fin. Chaque volume sera du prix de cinq francs.

» La Souscription pour ces deux Éditions sera fermée le 3 avril; passé cette époque, le vol. in-12. sera du prix de 3 fr., et le vol. in-8.^o de 6 fr. Pour recevoir l'ouvrage franc de port par la poste, il faudra ajouter 75 c. par vol. in-12, et 1 fr. 50 c. par vol. in-8.^o

» La liste des souscripteurs sera imprimée à la fin de l'Ouvrage. On souscrit, à Paris, à la *Librairie Monarchique de P. RICHARD, Quai de Conti, N.^o 5, entre l'hôtel des Monnaies et le Pont-Neuf;*

Et à Chambéry, chez PUTHOD, lib. rue St. Dominique.

N. B. Nous donnerons dans le N.^o prochain un extrait du *Prospectus*

A V I S.

Le jeune E. B. de L. parti de Tubingue le 3 avril courant, pour faire une tournée dans la Suisse française, la Savoie et provinces avoisinantes est instamment pressé par ses parens, que son départ a plongés dans la douleur de renoncer à son projet d'expatriation, et de rentrer sans retard dans le sein de sa famille, où il sera reçu avec toute la tendresse qu'il en a toujours éprouvée. On lui en facilitera les moyens dans la maison Fitting, par Chêne-Bougeries, à une demi-lieue de Genève, sur la route de Bonneville.

A U T R E A V I S.

A louer, un joli appartement avec toutes les aisances nécessaires, nouvellement restauré, situé au fond du Verney, près de Chambéry. S'adresser audit endroit, à M. Dupuy.

C H A R A D E.

J'ai joué plusieurs fois du sort le plus prospère ;
Je me suis vu détruire et baigner dans mon sang.
D'un pouvoir délégué je suis dépositaire,
Et dans un beau pays je règne au second rang.
Mon premier marche seul en certaine occurrence,
Quoique de son égal membre alors mutilé.
Mon dernier à sa mort recouvre la naissance
Et se dirige au but, d'un pas toujours réglé.

Le mot de la dernière *Enigme* est nouvelle.

ERRATUM du N.^o 14.

Page 130, ligne 3, au lieu de : *que lui avaient dicté*, lisez : *qui l'avaient dicté*.

MARCHÉS de Chambéry des 10, 12 et 14 avril 1821.

	PRIX	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
BLED.					
Froment,	Prix : . . .	17	13	—	. . . 21 10
Seigle		8	25	—	. . . 10 78
Orge		7	75	—	. . . 10 12
Sarrasin.		0	00	—	. . . 0 00
Mais		8	25	—	. . . 10 78
Avoine (1).		10	00	—	. . . 6 97
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr. 0 35
Viande, idem, idem. 0 70

(1) Rapport des 3 veissels
 en hectolitre : 613
 Pourcent. 0. 00

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. André.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 27 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 avril. Le 23 de ce mois, il a régné ici, par un vent sud, une température extraordinaire. A midi, le thermomètre à l'ombre au nord était à 24 degrés de Réaumur; et à 7 heures du soir, il était encore à 19 degrés et demi. Le lendemain, à midi, il n'était qu'à 16 degrés. L'article suivant de Moûtiers nous est arrivé quelques heures trop tard pour être inséré dans notre dernier N.º.

Moûtiers, 17 avril. Une compagnie de la Brigade des Chasseurs de Savoie est arrivée dans cette ville le 16 du courant mois. Le corps de la garde bourgeoise, auquel font partie les jeunes gens les plus marquans, précédé d'une musique et accompagné d'une foule d'habitans, s'est rendu en armes et sous les armes à sa rencontre, pour témoigner ses sentimens de reconnaissance à ces braves militaires qui appartiennent à l'un de ces régimens de M. qui se sont le mieux distingués par leurs sentimens d'honneur et de patriotisme; et qui ont si bien concouru à maintenir l'ordre dans ce Duché, pendant les malheureux événemens arrivés en Piémont.

Les cris répétés de *Vive le Roi!* qui ont eu lieu au moment où ces deux corps se sont rencontrés, marquaient en même tems combien l'amour et le respect pour le meilleur des Rois leur sont naturels, et combien est vive la satisfaction généralement éprouvée de ce que les projets médités contre le gouvernement par quelques factieux ont pleinement échoué.

Le jour même, le corps des Officiers de la garde bourgeoise a invité à dîner MM. les Officiers de ladite compagnie, et la Ville a fourni des rafraichissemens à chaque sous-officier et soldat. »

Signé GLORIA, Vice-Intendant.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Monsieur,

Mon ancienne liaison avec M. le colonel Colomb d'Arcine, notre compatriote, commandant aujourd'hui le sixième régiment d'infanterie de ligne au service de France, me fait désirer que l'on connaisse le nouveau trait de son patriotisme, de zèle pour la bonne cause et de dévouement à nos concitoyens, de ce militaire distingué: aussitôt que nos troubles politiques ont été connus, il a supplié S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, qui a le droit à ce juste titre, d'une bienveillance toute particulière, de lui

obtenir de son auguste oncle S. M. T. C. la permission de venir offrir à notre bon Roi ses services en qualité de simple volontaire, jusqu'au rétablissement du bon ordre; cette action ne doit pas nous étonner, il est vrai quand on se rappelle sa noble conduite en 1815, conduite qui commandait l'admiration et l'estime des ennemis mêmes de la cause à laquelle il se voua avec une fermeté si héroïque; mais j'ai pensé que tout Savoyard apprendrait avec intérêt cette nouvelle preuve de son amour pour le bien et pour son pays.

La marche heureuse que la Providence a daigné, dans sa bonté, faire prendre aux événemens qui ont si fort alarmé les honnêtes gens, a empêché le colonel de mettre sa bonne volonté à exécution; mais il est bien consolant pour nous de penser que, dans toute occasion périlleuse, nous trouverons dans nos rangs cet homme respectable qui, comblé d'honneur par une nation étrangère, se rappelle toujours qu'il est notre compatriote lorsque nous sommes dans le danger.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro, vous obligerez celui qui a l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Janus de CLERMONT DE VARS,

Sous-Adjudant-général attaché à la Division de Savoie

— Le défaut d'espace ne nous a pas permis d'insérer dans notre dernier N.º les couplets suivans, chantés dans un banquet donné à Turin par la Compagnie de MM. les Gentilshommes Gardes-du-Corps de S. M., pour célébrer l'heureux événement de la restauration.

Vive le Roi! que ce cri d'allégresse,
Dans tous les cœurs, retentisse en ce jour.
Le verre en main, pleins d'une douce ivresse,
Répétons tous notre refrain d'amour:
Vive le Roi! (bis.)

Vive le Roi! Quand ce cri nous rallie,
Ses ennemis sont frappés de terreur.
A nos efforts applaudit la patrie,
En répondant à ce cri de l'honneur.
Vive le Roi! (bis.)

Vive le Roi! De la discorde horrible
Un souffle impur réchauffait les serpens;
Tout présageait une guerre terrible...
La paix renaît à ces cris consolans:
Vive le Roi! (bis.)

Vive le Roi! Sous ses lois paternelles
Si nos aïeux goûtèrent le bonheur,
C'est que toujours à leurs devoirs fidèles,
Ils portaient tous, écrit au fond du cœur:
Vive le Roi! (bis.)

Vive le Roi! Le cœur a trop à dire
Sur des bienfaits qu'on ne peut oublier;

Le plus long jour ne saurait nous suffire ,

Si pour chacun il nous fallait crier :

Vive le Roi ! (bis.)

A V I S aux Propriétaires de Jumens.

» Le Commandant du Haras royal d'Annecy a l'honneur de prévenir les propriétaires des jumens présentées à la monte des étalons de S. M., qu'elles ne peuvent être mises en réquisition pour le service royal et public, si elles sont reconnues pleines, ni pendant les premiers six mois qu'elles nourrissent leurs poulains, suivant l'esprit du manifesté de S. Exc. le Grand Ecuyer, en date du 28 janvier 1819.

» ART. 8. Pour constater cette exemption, le propriétaire de la jument, muni d'un certificat de monte délivré *gratis* par le Garde-Étalon royal, fera certifier par le syndic de sa commune, au dos dudit certificat de monte, si sa jument est pleine.

» ART. 9. L'exemption de toute réquisition est aussi accordée pour les poulains qui proviennent des étalons de S. M., et qui n'auront pas atteint l'âge de quatre ans révolus. »

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que, le 30 du courant mois d'avril, à 10 et à 11 heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-intendance de Haute-Savoie, il sera procédé, par la voie d'enchères publiques, au rabais, à l'extinction des feux, à l'adjudication de travaux à faire : 1.^o en continuation d'une digue contre la rivière et sur la rive gauche d'Isère, territoire de la commune de Grignon, sur une longueur de 346 mètres, 50 centimètres, dont la dépense totale est évaluée à 6733 liv. 19 c.

2.^o En renforcement urgent du barrage établi à la tête des travaux de la nouvelle route d'Ugine, et rechargement de la jetée, territoire de la commune de Pallud ; le tout évalué à 3594 liv., 57 c.

Le délai pour l'admission des offres en rabais ultérieurs du 6.^{me} ou du demi-6.^{me}, expirera le 4 mai suivant, à midi précis.

On pourra prendre connaissance, sans déplacement, au secrétariat de la Vice-intendance, des plans, devis et cahier des charges de chacune de ces adjudications.

PIÉ M O N T.

Turin, 19 avril. Les garnisons militaires, dans le Duché de Gênes, ne seront composées que des troupes de S. M.

— Le nombre des morts et des blessés, dans les engagements qui ont eu lieu avec les rebelles, a été, dans la journée du 8, de part et d'autre, de 30 individus en tout. Il y a eu 250 prisonniers, dont sept officiers du Régiment de Montferrat.

— Le 14 du courant, S. Exc. M. le Gouverneur Général du Piémont, conformément aux ordres de S. A. R. le Duc de Genevois, a annoncé que l'ordre étant rétabli, toutes les autorités civiles, militaires et économiques devaient reprendre leur correspondance régulière avec les Dicastères respectifs dont elles dépendent.

— Par ordre daté de Modène, du 11 avril, S. A. R. le Duc de Genevois

a témoigné toute sa satisfaction à S. Exc. M. le général Comte de la Tour sur sa conduite et ses services, et l'a chargé de manifester son contentement à la partie de l'armée royale qui a su rester fidèle au milieu de circonstances passées.

— Le 17, un *Te Deum* et des prières pour S. A. R. le Duc Charles Félix ont été chantés avec la plus grande solennité dans la Métropole de St. Jean, où ont assisté S. Exc. M. le Gouverneur général et tous les Corps qui résident dans cette capitale. La cérémonie a été accompagnée de trois salves des canons de la citadelle et de la brigade de Piémont.

— S. A. R. le Duc de Genevois a fait témoigner sa satisfaction particulière à S. Exc. M. le Marquis de Roddi, Commandant en chef de la Garde Nationale de Turin, et à MM. les membres du corps Décursional, pour le zèle et les soins infatigables que les Décursions et la garde nationale ont déployés dans les circonstances difficiles qui ont eu lieu.

— Le 15, la brigade d'Aoste et celle des grenadiers-gardes sont parties pour Gènes.

— Des prières en actions de grâces ont eu lieu à Novare, à Verceil, à Alexandrie et à Oneille, à l'occasion du rétablissement de l'autorité royale.

— Le 12 est arrivé à Acqui un corps de deux cents chasseurs tyroliens avec un drapeau de cavalerie légère autrichienne; ils ont été parfaitement accueillis par les magistrats et les habitans.

21 *Avril*. On annonce que S. Exc. M. le Comte Thaon Revel de Prato-Lungo est nommé Vice-Roi pour les Etats de Terre-Ferme, en attendant le retour de S. M.

— Une dépêche de S. Exc. le Général Comte de Bubna, à S. Exc. M. le Général Comte de La Tour, datée d'Alexandrie, 13 avril 1821, annonce que l'autorité royale étant rétablie à Gènes, S. Exc. a fait faire halte à l'armée autrichienne qui se trouvait à Novi.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} avril 1821; du 14 au 18 avril : 75 liv.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 10 avril. On avait assuré que la soumission de Naples et de Piémont n'avait rien changé à la marche des troupes russes. Mais on prétend qu'en vertu d'un nouvel ordre de l'Empereur Alexandre, elles ont dû s'arrêter.

— On parle d'un nouveau congrès qui aurait lieu incessamment dans cette capitale. Le Roi des Pays-Bas est attendu ici sous peu. D'autres disent que le congrès se tiendra dans la ville de Blois en France.

— On dit qu'Ali-Pacha, pour faire cause commune avec Ypsilanti, a embrassé la religion chrétienne.

— Les dernières nouvelles de Constantinople annoncent qu'on y prépare des mesures formidables contre l'insurrection de la Moldavie et contre les cruautés exercées envers les Turcs à Jassy, à Galatz etc.

ANGLETERRE.

Londres, 16 avril. Le marquis de Londonderry, père de lord Castlereagh et de lord Stewart, est mort le 8 du courant, âgé de 83 ans.

— Le bruit s'est répandu ici que la ville de Lima, après un engagement sérieux, avait été prise par lord Cochrane et le général San-Martin.

— On dit que les partisans de l'émancipation des catholiques ont perdu tout espoir de voir le bill de M. Plunkett passer à la chambre haute.

— Le *New-Times* annonce que la ville d'Odessa seule a fourni de grands secours à l'armée des insurgés en Valachie.

ESPAGNE.

Madrid, 12 avril. Les commissaires de Bolivar qui doivent conférer avec le gouvernement espagnol, sont arrivés à Cadix, ainsi que plusieurs députés d'Amérique.

— On écrit de Lisbonne qu'à l'occasion du serment prêté aux bases de la constitution portugaise, le gouvernement a fait remise de toutes les peines pour les délits, à l'exception du blasphème, du viol, de l'incendie, du meurtre, du faux témoignage, de la fausse monnaie etc.

— Les nouvelles reçues du Piémont ont donné une nouvelle activité aux mesures relatives à l'armée.

— Les Cortès, au nombre des dispositions qui regardent la situation politique de l'Etat, ont arrêté d'inviter le gouvernement à redoubler d'instances dans ses demandes d'explications et de garanties faites aux puissances étrangères, sur leur manière de voir les affaires de l'Espagne.

— La nouvelle de la défaite des Napolitains a répandu à Barcelone le terreur parmi les *liberales*. Ils ont voulu se rendre maîtres de ceux qui passent pour ennemis de la constitution, et ils ont forcé les autorités de faire arrêter une vingtaine de personnes.

FRANCE.

Paris, 15, 16 et 17 avril. Il a été signifié aux accusés du complot du 29 août dernier, que les débats de leur procès s'ouvriraient le 7 mai.

— La comtesse Oldi, sœur de Bergami, est débarquée à Calais, le 5 de ce mois, venant de Londres.

18 Et 19 avril. Une ordonnance du Roi, du 4 avril, appelle 40,000 hommes sur la classe de 1820.

— La Chambre des Pairs s'est assemblée extraordinairement, le 16, en cour judiciaire, pour un affaire qui se rattache au crime de Louvel.

— Le préfet de l'Isère a pris des mesures pour empêcher l'entrée en France des individus venant des états Sardes avec des passeports délivrés depuis le 10 mars dernier jusqu'au 12 avril, à l'exception de ceux délivrés par les autorités de Savoie ou visés par l'ambassadeur de France à Turin.

— Le 6 avril, la voûte entière de l'église cathédrale de Mont-de-Marsan s'est écroulée. Personne n'a été atteint.

20 Et 21 avril. Le second des articles déjà adoptés par les Cortès d'Espagne, de la loi qui constitue l'armée, porte que tous les Espagnols sont obligés de défendre la patrie, depuis 18 ans jusqu'à 50.

— Les journaux de Lisbonne annoncent que le Roi de Portugal a sanctionné la constitution établie dans ses Etats d'Europe.

— On croit que le jour du baptême du duc de Bordeaux, il sera créé de nouveaux Maréchaux de France.

Banque de France : 154a fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 81 fr., 80 c.

ITALIE.

Milan, 16 avril. Un *Te Deum* solennel a été chanté, le 8 du courant, à Venise, dans la basilique de St. Marc, en action de grâces de l'heureuse issue des affaires de Naples.

— Quelques réfugiés napolitains avaient porté à Messine la nouvelle de l'insurrection du Piémont et y avaient causé un mouvement, qui fut dissipé lorsqu'on apprit l'entrée des Autrichiens à Naples.

Naples, 9 avril. On apprend que dans toutes les provinces du royaume le rétablissement de l'autorité royale a causé une satisfaction générale.

— Pour régulariser le jugement des coupables et prévenir la punition de innocens, le gouvernement provisoire a établi une Junte de trois magistrats qui examinera, sans s'astreindre aux formes judiciaires, les motifs des arrestations, et qui, en conséquence, sera élargir sur-le-champ les innocens et remettre les coupables aux tribunaux compétens. Un officier autrichien choisi par S. Exc. le général baron de Frimont, assistera aux séances, sans prendre part aux délibérations, mais seulement pour donner les renseignements à sa connaissance.

— Tous les ministres et envoyés près les cours étrangères sont rappelés. Tous les officiers étrangers admis dans l'armée depuis le 5 juillet dernier, cesseront d'en faire partie. Les milices provinciales, les compagnies franches et les gardes nationales sont supprimées.

— Le Roi a établi un gouvernement provisoire à Palerme.

— Un décret de ce jour établit une cour martiale chargée de tout ce qui concerne la prohibition des sociétés secrètes et des armes défendues. Il y a peine de mort contre tous ceux qui, après la publication du décret, continueraient d'appartenir à la secte des carbonari ou en seconderaient les desseins.

— L'ex-général Rossarol ayant tenté d'établir une république à Messine sera mis à mort partout où il serait trouvé dans les Etats de S. M.

Florence, 13 avril. Hier S. Exc. la Duchesse de Floridie a pris la route de Rome; et demain S. M. Sicilienne partira pour la même destination.

16 Avril. Hier est arrivée ici S. A. R. M.^{me} la Princesse de Carignan venue de Nice sur un brigantin Sarde, qui l'a débarquée à Livourne le 13 du courant, avec le prince son fils.

— Le 14, S. M. le Roi des Deux-Siciles est parti pour Rome. Les personnes de sa suite et les ambassadeurs ont successivement pris la même route.

Modène, 14 avril. Ce matin il a été chanté ici, en action de grâces du rétablissement de l'ordre en Piémont, un *Te Deum* auquel ont assisté nos augustes Souverains, ainsi que LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Savoie Genevois.

Rome, 14 avril. S. E.^m le cardinal Consalvi a fait publier une nouvelle

proclamation pour exciter toute la surveillance contre les sectes secrètes et contre les mal intentionnés de toute espèce.

— On apprend d'Udine que l'avant-garde de l'armée russe doit y arriver le 29 avril. Cette armée est forte de 93,500 hommes, dont 3500 cosaques, et de 372 pièces d'artillerie.

A N N O N C E S.

DE L'ÉGLISE GALILÉENNE, dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'Ouvrage intitulé du Pape; par l'Auteur des *Considérations sur la France*. A Lyon, chez Rusand, libraire, imprimeur du Clergé; à Paris, chez Beaucé-Rusand, libraire; et à Chambéry, chez Pothod. Un vol. in-8.°, 1821. Prix : 4 fr., 50 c.

N. B. Nous tâcherons de rendre compte de cet Ouvrage dans un prochain Numéro.

BIBLIOTHÈQUE DES CLASSIQUES DIEUDONNÉ. *Œuvres de Bossuet*, 20 volumes in-12, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 2 fr. le volume;

Les mêmes *Œuvres*, 16 volumes in-8.°, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 5 fr. le volume.

EXTRAIT du Prospectus.

» PARMIS les grands écrivains dont s'honore la France, deux ont été successivement chargés de l'éducation de fils et petits-fils de Louis XIV : et, quoique ces princes n'aient pu monter sur le trône qui leur était destiné, nous savons ce que leurs vertus promettaient de bonheur au monde. Aujourd'hui, et de même qu'il y a un siècle, la ligne masculine de Louis XIV repose entière sur la tête d'un enfant. Mais combien les tems sont changés ! Alors les mœurs et les traditions monarchiques étaient dans toute leur force ; et aujourd'hui, les maximes les plus funestes menacent d'envahir toutes les classes de la société. Il importe donc essentiellement que les saines doctrines, s'emparant de la conviction de la génération qui s'élève, triomphent des doctrines nouvelles. Eh ! quel homme est appelé à sortir le premier victorieux de cette lutte, si ce n'est l'immortel Bossuet que, de son vivant même, l'admiration contemporaine appelait un Père de l'Église !

» L'édition de ses *Œuvres*, faite sous la direction des personnes les plus éclairées et les plus respectables, contiendra : 1.° Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte, 1 vol. ; 2.° Élévation à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne, 1 vol. ; 3.° Méditations sur l'Évangile, 3 vol. ; 4.° Les Sermons, 7 vol. ; 5.° Les Panégyriques et Oraisons

funèbres , 2 vol. ; 6.^o Histoire des variations des Eglises protestantes , 3 vol. ; 7.^o Connaissance de Dieu et de soi-même , et divers ouvrages composés pour l'éducation du Dauphin , 1 vol. ; 8.^o Histoire universelle , 1 vol. ; 9.^o Pensées extraites de ses Œuvres. , 1 vol.

. N. B. Voyez les conditions de la Souscription dans notre N.^o précédent.

On s'inscrit à Paris , à la *Librairie Monarchique de N. PICHARD*, Quai de Conti. N.^o 5 , entre l'hôtel des Monnaies et le Pont - Neuf ;

Et à Chambéry , chez PUTHOD , libr. rue St. Dominique.

On souscrit aux mêmes adresses pour l'Ouvrage suivant :

MARTYROLOGE ROYAL, ou *Vies particulières des Bourbons morts révolutionnairement depuis 1789*, par A. J. C. SAINT-PROSPER.

» Ce Martyrologe comprendra les Vies de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de M.^{me} Elisabeth, de Louis XVII, du Duc d'Enghien, du Duc de Berry ; formant chacune un vol. in-18 du prix de 60 centimes. L'auteur compte sur l'empressement des classes aisées à répandre parmi ceux qui les entourent, un ouvrage dont chaque page portera l'empreinte des vertus les plus touchantes.

» On peut souscrire pour les six volumes à la fois, ou pour chaque biographie séparément. Le premier volume paraîtra le 15. avril courant, et les autres de mois en mois. Il y aura une édition en papier vélin, du prix de 1 fr. 20 cent. Le prix des deux éditions sera double pour ceux qui n'auront pas souscrit.

» Ceux qui voudront recevoir l'ouvrage franc de port par la poste, doivent ajouter 25 centimes par volume.

» Les lettres et l'argent doivent être affranchis. »

MARCHÉS de Chambéry des 17, 19 et 21 avril 1821.

	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
BLÉD.				
Froment, <i>Prix :</i>	17	25	21	24
Seigle	8	50	11	11
Orge	8	00	10	46
Sarrasin.	5	00	6	54
Mais	9	00	11	76
Avoine (1).	11	00	7	67
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	35
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
 Froment. . . 0. 813
 Seigle. . . 0. 765
 Avoine. . . 1. 434

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 3 mai. Nous avons annoncé l'article suivant dans le N.º 17 de ce Journal. L'importance des événemens dont nous avons rendu compte, nous a obligés de différer jusqu'ici l'insertion de cet Article.

MISSION DE LA MOTTE-SERVOLEX.

(Article communiqué).

Depuis plus d'un siècle une fausse sagesse, à l'abri du nom respectable de philosophie, s'est introduite dans le monde, où elle travaille à changer l'opinion, à détruire toute croyance religieuse et à renverser l'auguste religion de Jésus-Christ. Des milliers de volumes sont dus à son insatiable fécondité. Dans les lieux où elle a pu déployer le plus facilement ses efforts, on a vu le blasphème, l'ironie, l'impiété, le mensonge, l'oubli de tout ce qu'il y a de plus sacré, semblables à des torrens dévastateurs, inonder la société. Elle peut s'applaudir de ses succès. Les hommes oublient qu'ils ont des parens à chérir; les époux, des engagements à respecter; les serviteurs et les sujets, des devoirs à remplir; la pudeur chancelle, les injustices se propagent, la cupidité demeure sans frein; partout règne l'égoïsme, bientôt l'immoralité est à son comble. Qu'ils sont différens les fruits de la vraie philosophie, de la religion sainte de nos pères! Elle parle, les haines tombent, la vengeance disparaît, les procès se terminent, l'ordre se rétablit dans les familles, les restitutions s'opèrent, la bonne foi renaît, la pureté des mœurs reprend son empire.

Une Mission qui a eu lieu à la Motte-Servolex près de Chambéry, a produit tous ces heureux fruits. Depuis long-tems M. le Curé désirait procurer cette grâce extraordinaire à ses nombreux paroissiens. Ses vœux, si dignes d'un bon Pasteur, se sont enfin accomplis avec un succès qui a passé ses espérances. Six Ecclésiastiques et ses deux Vicaires l'ont secondé dans cette entreprise vraiment religieuse. M. le Chevalier Rey, Chanoine et Vicaire - Général, a fait le discours d'ouverture. Et pendant un mois qu'a duré la Mission, l'église a été remplie deux fois par jour, comme aux grandes solennités. L'on a écouté la parole sainte avec un empressement, avec un enthousiasme qui tiennent du prodige.

Les penchans vicieux de la nature, la force du mauvais exemple peuvent tout sur un peuple ignorant. Mais, dissipez ses ténèbres, donnez-lui

des idées justes sur les éternelles destinées qui l'attendent au delà du tombeau; surtout, portez dans son cœur les consolations de la vertu, et vous l'entendrez gémir sur ses propres égaremens et sur le malheur de ceux qui l'ont perdu. C'est par de tels gémissemens qu'on a vu le peuple de la Motte applaudir aux touchantes exhortations de ses missionnaires. Sanglotant, les yeux baignés de larmes, il courait chercher du repos et des espérances au tribunal de la miséricorde. Neuf Ecclésiastiques, constamment occupés à entendre les confessions, ont eu peine à suffire à l'empressement des fidèles. L'assiduité, le bon ordre, la tenue édifiante qui ne se sont pas démentis un instant, font espérer que le père des miséricordes bénira cette œuvre sainte et que les fruits en seront durables.

» Enfin, le mardi, 27 février, ont eu lieu la procession générale et l'érection solennelle de la Croix. M. le Vicaire général, un nombreux clergé et presque tous les fidèles des paroisses environnantes ont encore rehaussé l'éclat de cette religieuse cérémonie. Une colonne de pierre travaillée avec goût, porte la croix qui est en fer et très-bien exécutée (1). Ce monument religieux est dû à la générosité de M. le marquis de Costa, dont tous les jours sont marqués par des bienfaits et des vertus. Lorsqu'après la procession générale, l'un des Missionnaires est monté en chaire pour annoncer la clôture de la Mission, des pleurs se sont fait entendre de toute part dans le nombreux auditoire; l'on aurait dit une famille qui vient de perdre un père tendrement chéri. Le Missionnaire lui-même n'a pu retenir ses larmes; ses sanglots ont étouffé ses paroles; il est descendu de la chaire, et le peuple est resté immobile et n'a pu s'arracher à la présence des saints autels, qu'après en avoir reçu plusieurs fois l'invitation de la part de MM. les Missionnaires, qui lui ont déclaré que leur ministère était accompli. Puissent toutes les paroisses de ce vaste diocèse jouir de la faveur que le Ciel vient d'accorder à la Motte - Servolex, et dans peu d'années nous oublierons les maux que nous a faits le règne d'une délirante philosophie, et, comme nos pères, nous nous ferons un honneur de croire à l'Évangile et d'en pratiquer les consolantes maximes. ! »

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 29 avril : LETTRES - PATENTES (du 19 avril 1821), par lesquelles S. A. R. le Duc de Genevois nomme M. le chevalier Ignace THAON DE REVEL, Comte de PRALUNGO, Lieutenant - Général dans les Etats Royaux. CHARLES - FELIX, Duc de Genevois, etc. etc. etc.

Les circonstances actuelles exigeant, d'une manière impérieuse, que l'Autorité Suprême, toujours indivisible, soit centralisée et récupère sans retard

(1) Cette Croix se compose d'une colonne toscane sur son piédestal, placée sur deux gradins et surmontée d'une boule qui reçoit la croix de fer, dont une partie est dorée. Sur les quatre faces du piédestal sont gravées des inscriptions, dont deux sont tirées de l'Écriture, et les deux autres indiquent l'époque et les circonstances de la Mission. La hauteur totale de la colonne et des gradins, est de quinze pieds, et celle de la Croix est de cinq pieds.

cette unité de laquelle on a dû s'écarter dans les vicissitudes passées, et le point de centralisation devant résider dans la capitale, Nous avons jugé à propos, en raison de notre éloignement, quoique momentanément, de désigner un sujet auquel Nous puissions confier le soin de gouverner les Etats Royaux en notre nom et en qualité de notre Lieutenant - Général. Pleinement instruit des services signalés que le Chevalier Ignace Thaon de Revel, Comte de Pralungo, notre cousin, Ministre d'Etat, Général dans les Armées Royales, Chevalier de l'Ordre Suprême de la Sainte Annonciade, Grand-Croix des Ordres des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre militaire de Savoie, Gouverneur et Commandant général de la division de Turin, a rendus jusqu'à ce jour à l'Etat, soit dans les missions délicates qui lui ont été confiées, soit dans le gouvernement des principales provinces, soit dans d'autres commissions non moins importantes; réunissant d'ailleurs, à l'éclat de la naissance, les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, une prudence consommée, une grande clairvoyance et une ferme et impartiale justice, qui sont les qualités les plus essentielles pour bien gouverner, Nous avons porté sur lui nos vœux, et Nous Nous Sommes déterminé avec plaisir à lui confier l'administration difficile de l'Etat, persuadé qu'il saura, avec les sages mesures qu'exigent les circonstances actuelles, rétablir le service royal là où il se trouve entravé par suite des événements désastreux qui ont eu lieu, en employant tous les moyens pour calmer les inquiétudes que l'incertitude actuelle des choses laisse subsister dans l'esprit des bons sujets, afin de ranimer chez eux ces sentimens d'amour, de fidélité et de respect dont ils ont toujours donné les preuves les plus constantes à leur Souverain, et que l'oubli qu'en ont fait quelques personnes égarées rend plus chers encore à notre souvenir.

C'est pourquoi, par les présentes, de notre autorité et science certaine, Nous choisissons, constituons et députons ledit Comte de Pralungo pour Lieutenant - Général dans les Etats Royaux, avec tous les honneurs, autorité, prérogatives et prééminences qui appartiennent à cette charge, en sorte qu'il y préside et commande comme un autre Nous-même, tant qu'il sera de notre bon plaisir; en usant du même pouvoir et autorité dont Nous pourrions user si Nous étions présent, suivant qu'il le croira conforme à nos intentions et au plus grand avantage de l'Etat, en exerçant, sous notre approbation, tous les actes réservés à l'Autorité Souveraine, et observant en tout les instructions qu'il recevra de Nous; à quel effet, Nous conférons audit Comte Pralungo, notre Lieutenant - Général, tout pouvoir et autorité, avec une libre et générale administration, en le dispensant du serment.

Mandons à tous les Ministres, Magistrats, Officiers et à quiconque il appartiendra de le reconnaître en la qualité susdite, et particulièrement aux Magistrats du Sénat et à la Chambre des Comptes, d'entériner les présentes, que Nous voulons être expédiées sans payement du droit d'émolument, car telle est notre intention.

Données à Modène, l'an du Seigneur mil huit cent vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril.

CHARLES - FELIX.

Suivent les signatures.

Pub. le 30 avril, la pièce suivante, en langue italienne :

NOUS D. IGNACE THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant Général dans les Etats Royaux.

Si Son Altesse Royale le **DUC DE GENEVOIS** veut qu'on punisse rigoureusement ceux des Militaires qui, trahissant leurs devoirs les plus sacrés se sont mis en état de rébellion, ou ont tâché d'exciter d'autres militaires ou des habitans à s'insurger contre le Gouvernement légitime, Elle veut d'autre part, qu'un libre champ de justification soit ouvert à tous ceux qui, pour cause légitime, ou par force majeure, ou par des obstacles invincibles, n'ont pu rejoindre leur Corps et les troupes restées fidèles.

Nous avons, en conséquence, déterminé ce qui suit :

I. Les Officiers de toute branche quelconque du service, de toute Arme Corps ou Détachement, qui ayant fait partie de l'armée d'Alexandrie, ou de la garnison de la Citadelle de Turin, seront dans le cas de justifier leur conduite, et ceux qui, quoiqu'appartenant à des Corps ou Détachement composant l'armée ou la garnison susdite, n'en ont pas néanmoins fait partie en leur particulier, devront se présenter personnellement dans le terme de cinq jours, à dater de la publication du présent, au Gouvernement de la Division dans laquelle ils ont leur domicile ordinaire, et y déposeront leurs mémoires et pièces justificatives.

II. Les Officiers appartenant à des Corps actuellement sous les armes qui s'en trouvant séparés, n'ont pas fait partie de l'armée de Novare rendront compte de leur conduite à leurs propres Colonels, qui transmettront leurs mémoires au Ministère de la Guerre et de la Marine.

III. Le présent ordre ne s'applique pas aux officiers qui se trouvent attachés à quelque dépôt, en suite d'ordre de la Secrétairerie Royale de la Guerre, postérieur au 10 du courant, ni à ceux du Bataillon de la Légion Royale légère demeuré à Turin, des Compagnies d'Artillerie préposées à la garde de l'Arsenal Royal, et des deux Bataillons de Garnison.

IV. Les pièces et titres ci-dessus désignés seront communiqués par le Ministère de la Guerre à une Commission chargée d'examiner la conduite des Officiers qui se trouvent dans les cas susénoncés.

V. Cette Commission sera composée de M. le Chevalier De la Chambre Major-Général, Lieutenant de la Première Compagnie des Gardes du Corps *Président*; de MM. le Baron Righini, Colonel de la Brigade d'Alexandrie le Comte de Maistre, Colonel Adjudant-général, Chef de l'Etat-Major de la Division de Novare; le Chev. Crotti, Lieutenant-Colonel des Dragons du Roi; le Comte Casazza, Lieutenant-Colonel des Chasseurs de Nice.

VI. En cas d'empêchement de quelqu'un de ces membres, le Président sera suppléé par M. le Major-Général Chevalier de Villafalletto; et les autres membres, par MM. les Chev. Raimondi, Colonel de la Légion Royale légère; le Marquis Ceva, Lieutenant-Colonel de la Brigade d'Alexandrie le Chev. Archini, Lieutenant-Colonel de la Brigade de Gènes.

Donné à Turin, le 27 avril 1821

Signé THAON DE REVEL.

PIÉMONT.

Turin, 24 avril. S. A. R. le Duc de Genevois a nommé Régent pro-

voire de la Secrétairerie d'Etat pour les affaires internes, M. le chevalier Gaspard - Jérôme Roget de Chollex.

— Le Corps Décourional de Turin avait supplié S. A. R. le Duc de Genevois da lui permettre d'envoyer une députation chargée d'exprimer à S. A. R. les sentimens d'amour, de respect et de fidélité dont les habitans de Turin n'ont cessé d'être animés envers l'auguste Maison de Savoie. S. A. R. en agréant cette démarche, a fait dire par S. Exo. M. le Comte de la Tour, aux Syndics de Turin, que voulant épargner aux Députés l'incommodité d'une longue route, elle les aurait reçus, si elle s'était trouvée moins éloignée de la capitale. L'administration ayant suspendu, en conséquence, le départ de la députation, elle a fait parvenir par écrit, l'hommage respectueux de ses sentimens, à S. A. R. qui y a répondu, le 21 avril courant, par une dépêche des plus honorables, où elle a manifesté de nouveau à la ville de Turin tous les témoignages de satisfaction qu'elle lui avait fait donner par l'organe de M. le marquis Manca de Villa-Hermosa.

— ORDRE du jour du 22 avril 1821.

» SOLDATS ! S. A. R. le Duc de Genevois ayant nommé le Général Comte Thon de Revel son Lieutenant - Général en terre - ferme, je dois vous informer, vous tous qui avez été mes compagnons d'armes et de fatigues dans les jours pénibles et difficiles que nous venons de passer, que vous cessez d'être sous mes ordres.

» Je vous quitte avec moins de regret, persuadé que vous vous montrerez l'illustre Chef appelé à vous commander, tels que je vous ai toujours vus, soldats obéissans et dévoués au Roi.

» Il me sera toujours glorieux de vous avoir commandés et d'avoir été votre guide dans le chemin de l'honneur et de la fidélité.»

Signé DE LA TOUR.

26 Avril. Le 15, il a été chanté à Fossan, un *Te Deum* solennel en actions de grâces du rétablissement de l'autorité royale.

— Dans toutes les provinces éclatent les sentimens d'amour et de fidélité envers l'auguste dynastie de nos légitimes Souverains.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^o 100, rentes rachetables, à commencer du 1.^{er} avril 1821 ; du 21 au 25 avril 1821 : 75 liv., 33 c.; 76 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 11 avril. A dater du 16 de ce mois, quatorze régimens de toutes armes seront rendus mobiles sur le pied de guerre; ce qui formera plus de 50,000 hommes dont la destination n'est pas encore connue.

— La première colonne des troupes russes, forte de 35,000 hommes, entrera en Hongrie dans le courant de cette semaine.

— La Porte Ottomane a fait sortir de S.te Sophie l'étendard de Mahomet, qui est le signal des dangers de l'empire. On dit que cinquante-trois familles grecques se sont sauvées de Constantinople et se sont réfugiées à Odessa. Les troubles de la Moldavie paraissent au moment d'être apaisés; mais il n'en est pas de même de l'insurrection de la Valachie, qui paraît s'étendre

sur la Servie, la Thessalie, l'Épire, la Bulgarie, la Morée et l'Archipel. Les insurgés marchent sous l'étendard de la croix portant l'inscription du *Labarum* de Constantin : *Sous ce signe nous vaincrons*. Les Grecs de Candie se sont, dit-on, rendus maîtres de cette île. Les Grecs ont quinze cents bâtimens de commerce, et plusieurs de ces bâtimens ont à bord 15,000 hommes armés. On ajoute que ceux-ci sont entrés, sous pavillon russe, à Constantinople. Quelques-uns de ces détails nous semblent mériter confirmation.

— Une armée d'observation, de 40,000 hommes, va être placée sur les frontières de la Valachie.

Francfort, 24 avril. La diète, dans sa 15.^e séance, a adopté, en 24 articles, le plan de constitution militaire pour la confédération germanique. Les contingens seront toujours tenus au complet; il y aura une réserve pour le besoin; il n'y aura qu'un seul général en chef, élu par la confédération, et dont l'emploi ne sera que temporaire.

— Le Roi de Suède a refusé d'accéder à la demande de l'ancien Roi Gustave-Adolphe, qui voulait être naturalisé en Norvège.

— Plusieurs Grecs qui étudient dans les universités d'Allemagne, ont reçu des lettres qui les engagent à retourner dans leur patrie.

Laybach, 16 avril. La marche des troupes russes et autrichiennes n'a point été contremandée jusqu'à ce moment. Il n'est nullement question du départ des Souverains.

— On attend ici M. le Comte de la Ferronnays, ambassadeur de France en Russie, qui est en ce moment à Paris.

— On est persuadé que l'insurrection de la Grèce part de la même source que celles de Naples et du Piémont. C'est une vaste conspiration, qui a un centre commun et ses moyens de communication.

— On apprend d'Yassy, 29 mars, que le prince Ypsilanti est parti de cette ville avec un corps de 20,000 Arnauts, Moldaves et Grecs et six pièces de canon, pour se porter sur le Danube.

ANGLETERRE.

Londres, 25 avril. La Chambre des Pairs a rejeté le bill en faveur des catholiques, à la majorité de 159 voix contre 120. On croit cependant qu'il ne faut pas désespérer de leur cause, qui va en s'améliorant chaque année, et qui, à force d'être reproduite, finira par triompher tôt ou tard.

— Dans la Chambre des Communes, la motion de M. Lambton pour la réforme parlementaire, a été rejetée par 55 voix contre 43.

— On avait appris de St. Domingue, par des lettres du 28 février, la nouvelle d'un complot du duc de la Marmelade contre le président Boyer. Des lettres du 10 mars disent que le complot s'étendait dans tout le nord de l'île. Les conspirateurs ont été arrêtés et conduits au Port-au-Prince, on croit qu'ils seront fusillés sur-le-champ.

ESPAGNE.

Madrid, 17 avril. Les Cortès ont rendu une loi d'exception qui place sous le jugement des autorités militaires les prévenus de conspiration contre l'état et la constitution.

— S. E^m. le patriarche de Lisbonne ayant protesté contre les articles 10 et 17 des bases de la constitution portugaise, les Cortès, après une longue discussion, ont décidé que tout fonctionnaire ou individu qui refuserait de jurer les bases de la constitution cesserait d'être citoyen portugais et qu'en conséquence il serait tenu de sortir du royaume.

F R A N C E.

Paris, 22, 23 et 24 avril. On prétend que le Roi d'Angleterre viendra à Paris dans le mois prochain. (*Journal des Débats*).

— Le vice-président de la république de Colombia, M. Zéa, est à Paris depuis quelques jours. (*Journal des Maires*).

— La Chambre des Députés discute un projet de loi tendant à interdire l'exportation des grains, lorsque le prix de l'hectolitre sera arrivé à un certain taux différent selon les départemens, dont le *minimum* serait de 19 fr. et le *maximum* de 24 fr.

— Le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi qui a pour but de faire servir l'extinction successive des pensions ecclésiastiques à améliorer le sort des vicaires et à doter douze sièges épiscopaux dans les villes où le Roi le jugera nécessaire, de manière à ce qu'il n'y ait qu'un siège par département.

— Le maréchal Beurnonville, Pair de France et ministre d'état, vient de mourir, âgé de 69 ans. (*Quotidienne*).

— Les deux Piémontais qui avaient été arrêtés à Lyon, ont été mis en liberté. (*Journal de Lyon et du Midi*).

— Le *Courrier Français* du 24 contient l'article suivant : « On sait d'une manière positive que les réponses des Cours étrangères aux notes diplomatiques qui leur ont été adressées par les ministres espagnols, sont des plus satisfaisantes, et que les Cours ont déclaré non-seulement qu'elles ne se mêleraient en rien des affaires d'Espagne, mais même qu'elles s'opposeraient ouvertement à l'intervention de toute puissance quelconque. »

— L'affluence des fidèles aux stations du carême, aux sermons de charité et aux instructions préparatoires pour le devoir pascal, a été considérable dans toutes les églises de la capitale. (*Drapeau Blanc*).

— On a démenti la nouvelle qu'il aurait été demandé à la Suisse le passage d'un corps de troupes autrichiennes qui aurait passé par le St. Gothard pour se rendre en Savoie. (*Journal de Paris*).

— La ville de Corps (Hautes-Alpes) vient d'être presque entièrement consumée par un incendie.

25 Et 26 avril. Le jour du baptême du duc de Bordeaux, il sera distribué deux livres de pain, une bouteille de vin et un pâté, à 37,445 indigens inscrits; et d'autres largesses du préfet et des maires de Paris s'étendront à plus de 60 mille individus.

— Dans le massacre qui a eu lieu à Manille, des Européens et des Chinois, on évalue les pertes des Français à plus d'un million.

Banque de France: 1547 fr., 50 c.; 1548 fr.; 1547 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 8a fr, 25 c.; 8a fr., 70 c.

ITALIE.

Naples, 14 avril. Un décret de S. M. établit quatre Juntas de recherches, chargées respectivement d'examiner la conduite des ecclésiastiques, des écrivains ou instituteurs de la jeunesse, des fonctionnaires dans l'ordre judiciaire, et des employés dans l'administration.

— Un prix de 1000 ducats est promis à quiconque procurera l'arrestation de l'un des cinq individus dont voici les noms : Laurence de Conciliis, Michel Morelli, Joseph Silvati, Louis Minichini et Joseph Capaccio.

16 *Avril.* On dit que le fameux Minichini, dont la tête est à prix, a été arrêté, et que son confrère de Conciliis s'est donné la mort.

— On apprend de Messine que le plus grand calme règne dans cette ville, et que si le rebelle Rossari n'était parti, sa vie n'était pas en sûreté parmi les Messinois.

— S. M. a nommé une Junte pour examiner la conduite de tous les individus qui ont été attachés à l'une quelconque des branches du service militaire dans les dernières armées.

— Le général Guillaume Pépé doit être mis à mort dans quelque partie des Etats qu'il vienne à être trouvé.

Rome, 18 avril. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé ici le 16, précédé du marquis Ruffo, secrétaire d'Etat. Le lendemain, S. M. a fait une visite au Saint-Père. On pense que ce Prince restera ici pour assister aux solennités de Pâques.

Lisourne, 16 avril. Les avis de l'insurrection des Grecs ont fait une grande sensation sur les négocians de cette nation qui se trouvent ici. On dit que par l'effet de secrètes intelligences, tous les bâtimens marchands des Grecs se rassemblent près de l'île d'Irdria, dans l'Archipel, pour former une escadre de flottes. *Voyez les Additions à la dernière page.*

VARIÉTÉS.

LEÇONS DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE, suivies de la *Géographie de l'Illiade et de celle de l'Enéide*, d'après la méthode analytique de l'Abbé Gaultier : par l'un de ses Elèves (M. J.-P. DUCROS, de Sixt en Faucigny) ; *Ouvrage adopté et suivi par les Elèves réunis ses Collègues.*

Paris, au Dépôt de l'Auteur, rue Cassette, N.° 17 ; chez L. Colas, imprimeur - libraire, rue Dauphine, N.° 32 ; et à Chambéry, chez Puthod, libraire. Un petit vol. in-18., accompagné d'un Atlas. Prix : 1 fr. 50 c. sans l'Atlas, dont le prix est de 10 fr.

On connaît les *Leçons de Géographie* de l'Abbé Gaultier, rédigées en un petit volume de 220 pages in-18. Malgré le succès qu'ont pu avoir dans le tems ces leçons abrégées, qui ne sont qu'une suite de sommaires, nous n'avons pu nous empêcher d'y reconnaître un défaut essentiel, celui d'une méthode qui ne favorise en aucune sorte la classification des matières dans une étude surchargée de noms, et où la mémoire a besoin de tous

les secours qu'elle peut trouver dans un plan sagement établi et clairement exposé. S'il est une science où il faille éviter de morceler et de disperser les détails, c'est incontestablement la Géographie. Donner d'abord l'énumération des villes, des mers, des presqu'îles, des caps, des lacs, des montagnes, des volcans, des fleuves, etc., c'est commencer par où il faudrait finir; car un tel dénombrement doit être l'objet d'une récapitulation, à la suite de la description des localités. Et d'ailleurs, cette méthode a le grave inconvénient d'exiger tout-à-coup l'emploi de toutes les Cartes, et de promener l'œil sur des régions encore totalement inconnues aux élèves. Ajoutons que l'ordre dans lequel on vient de voir l'énumération ci-dessus, n'est nullement conforme à la liaison des idées. Les détails de la Géographie physique sont subordonnés à un certain ordre, à une gradation la seule naturelle, et par conséquent la seule bonne. Après avoir envisagé la forme générale d'un continent, déterminée par la distribution des chaînes de montagnes et l'inclinaison des prolongemens de leurs faces; il faut partir de ces montagnes et en suivre les ramifications; ce qui conduit à l'inspection des vallées et des bassins des fleuves, et ceux-ci aux rivages des mers. Ainsi les montagnes, les rivières, les lacs, les fleuves, les golfes, les caps, les presqu'îles, les isthmes, les mers, les îles, etc.; telle est, selon nous, la marche que prescrit le principe général de la liaison des objets et de l'enchaînement des idées.

Quant à la description des contrées sous les autres rapports, il me semble qu'après avoir défini les principaux termes usités en Géographie, il n'y a rien de plus naturel et de plus simple que d'indiquer d'abord les grandes divisions de la Terre, d'entreprendre ensuite une seule à part, de la subdiviser, et d'entreprendre la description d'une seule de ses parties, pour ne la quitter qu'après l'avoir achevée. En procédant ainsi de proche en proche, on parcourt tous les États de chacune des grandes divisions, exerçant au besoin les élèves à faire, sur chacun d'eux, un résumé sommaire des principaux détails qui s'y rapportent. Par cette méthode, chaque État forme un ensemble, un cadre distinct dans lequel la mémoire range sans effort tout ce qui lui appartient, sans être offusquée par la confusion qu'entraînent nécessairement le mélange des descriptions et les passages continus d'une région à l'autre. La connaissance de chaque contrée se trouve ainsi classée, pour ainsi dire, dans autant de cases séparées.

M. Ducros, en ajoutant aux leçons de l'abbé Gaultier une partie essentielle qui y manquait, celle de la Géographie ancienne, a sagement évité le principal des défauts que nous venons d'indiquer. D'ailleurs les mêmes inconvéniens n'étaient pas également à craindre ici, parce que l'étude de la Géographie ancienne suppose une connaissance préliminaire au moins superficielle et générale de la Géographie moderne, et l'élève n'est pas

pris entièrement au dépourvu, si on lui indique, avant tout, la situation des mers, des détroits, des caps, des presqu'îles, des fleuves connus des anciens. M. Ducros a séparé nettement chaque contrée, et il ne passe que progressivement de l'une à l'autre sans mélanger les détails. Il a eu soin de ne donner l'indication des montagnes, des lacs, des fleuves et des rivières, qu'après la description des lieux où ces objets sont placés.

L'auteur commence sa première Section, qui comprend l'Europe, par les Îles Britanniques, d'où il passe successivement à la Germanie, à la Sarmatie d'Europe, aux Gaules, à l'Illyrie, à la Thrace, à l'Espagne, à l'Italie et à la Grèce. Comme il ne s'est proposé que d'indiquer les principaux peuples de chaque contrée, il ne faut pas chercher dans ces leçons un dénombrement complet de tous ceux dont il est fait mention dans les auteurs. C'est ainsi, par exemple, que dans l'Albion, ou partie méridionale de la plus grande des Îles Britanniques, nommé *Britannia Major*, il n'a pas indiqué les *Regni*, les *Belgæ*, les *Atrebates*, les *Dummonii*, les *Iceni*, les *Dobuni*, les *Demetae*, les *Ordovices*, les *Cornavii*, les *Coritani*, les *Ottatini*, les *Selgovæ*, les *Novantæ*, les *Mæatæ*, etc.

Dans la partie septentrionale de la même île, le nom de *Caledoniens* était collectif et comprenait plusieurs nations, telles que les *Cornabii*, que M. Ducros n'a pas indiqués, les *Horestæ* etc. Les *Picti* étaient les mêmes que les *Caledonii*; ils avaient reçus ces deux noms à des époques différentes. Il est vrai que la distribution et les noms des peuples anciens ont varié souvent dans les différens âges, et il y aurait une grande difficulté à désigner avec précision toutes les peuplades qui ont successivement figuré dans chaque contrée, aux diverses époques historiques; ce n'est pas d'ailleurs dans un abrégé tel que celui-ci, que pourraient entrer les immenses détails qui naîtraient de ces recherches.

La première demande par laquelle commencent ces Leçons servirait à indiquer que l'auteur a eu en vue le règne de Théodose le-Grand. Mais nous trouvons que, sur la fin du 4.^e siècle, la partie méridionale de la plus grande des îles britanniques était encore divisée dans les cinq parties suivantes: *Valentia*, *Maxima Caesariensis*, *Flavia Caesariensis*, *Britannia 1.^a* et *Britannia 2.^a*. La première s'étendait au nord jusqu'au golfe d'Edimbourg, nommé *Botruaria Aestuarium*, d'où partait la muraille bâtie par Sévère.

Dans l'Hibernie (*Britannia minor*), qui a porté le nom de *Scotia*, parce que les *Scoti* en sont sortis, il eût été à propos de citer la ville d'*Iernis*, qui a donné le nom d'*Ierne* à l'île entière, et en particulier le nom d'*Ierni* aux habitans de la partie occidentale de cette île.

Dans la Germanie, plusieurs noms ont été collectifs et ont désigné respectivement plusieurs peuples à la fois; tels ont été les noms de *Germanis*, de *Françs*, de *Teutons* et de *Suèves*.

Ce dernier, comme l'observe d'Anville, était le plus dominant. Le nom de *Suevi* a été donné par César aux *Catti*, dont les *Mattiaci* faisaient partie, et d'où sont sortis les *Batavi*. Outre les peuples principaux indiqués par l'auteur des Leçons, les écrivains font encore mention, dans la Germanie, des *Angriarii*, des *Usipii*, des *Marsi*, des *Fosi*, des *Chassuarii*, des *Attuarii*, des *Ubii*, des *Decumates*, des *Narisci*, des *Marsigni*, des *Gothini*, des *Osi* etc. Nous observerons que les *Frisii* et les *Cauci* se subdivisaient en *majores et minores*, et que les *Marcomani* doivent être distingués des *Boii*, qu'ils chassèrent sous le règne d'Auguste.

Dans la Scandinavie, nommée aussi *Scandia*, *Scanzia* et *Baltia*, il faut ajouter les *Hilleviones*, les *Bergones*, et les *Sitones*.

Nous ne pousserons pas plus loin ces remarques, qui nous menaient trop loin.

M. Ducros a francisé les noms, pour en rendre l'étude plus facile. D'Anville pensait qu'il fallait conserver aux noms anciens leur terminaison latine; mais si la chose est convenable, en général, surtout dans les travaux d'érudition, il nous semble que, dans un abrégé élémentaire, destiné même aux personnes du sexe, il n'y a pas de mal à s'exprimer dans la langue usuelle. D'ailleurs, j'observe que le principe de d'Anville généralisé conduirait à l'opinion de Busching, qui pense que l'on doit conserver aux noms géographiques leur orthographe locale et naturelle. Quelque respect que nous ayons pour le géographe allemand, nous croyons que ce qu'il propose serait sujet à de graves inconvéniens et souvent même impraticable, outre que cette méthode serait contraire à l'usage universellement établi. Ainsi, dans les Géographies écrites en français, au lieu de *Naples*, *Rome*, *Florence*, *Milan*, *Lisbonne*, *Londres*, *Vienne*, *Moscou*, *Copenhague*, il faudrait écrire *Napoli*, *Roma*, *Firenze*, *Milano*, *Lisboa*, *London*, *Wien*, *Moskwa*, *Kiobenhaun* etc.; au lieu de *Norwège*, *Suède*, *Allemagne*, *Angleterre*, il faudrait lire *Norge*, *Sverige*, *Teutschland*, *England* etc. Et dans les autres parties du monde, il arriverait souvent qu'on ne s'entendrait plus, parce qu'il s'y trouve un grand nombre de lieux dont les noms donnés par les habitans n'ont rien de commun avec ceux sous lesquels ils sont connus en Europe et par lesquels on est généralement convenu de les désigner. Nous ajouterons une dernière observation. M. Ducros aurait fait peut-être une chose très-utile, si, dans l'article des Gaules, il avait indiqué, comme il l'a fait pour quelques autres contrées, les noms latins des villes nombreuses de cette partie de l'Europe. Car beaucoup de noms modernes ne se trouvant point dans les Cartes anciennes, cette nomenclature met les élèves dans l'embarras, puisqu'ils ne savent où les placer. D'un autre côté, le plus grand nombre des noms latins ont l'avantage d'indiquer l'étymologie des noms modernes qui leur correspondent.

L'Atlas joint aux Leçons de M. Ducros, exactement conforme au texte, offre aux élèves une grande facilité de trouver tous les lieux indiqués. L'auteur a employé le procédé ingénieux de joindre aux *Cartes écrites*, des *Cartes muettes* où ne sont tracés que les contours des mers, avec leurs détails, ceux des îles, les montagnes et les cours d'eau, sans aucun nom de contrées et de villes. L'emploi de ces Cartes nous paraît très-utile, non-seulement pour exercer les élèves sur la Géographie ancienne, mais pour faciliter l'étude de la *Géographie comparée*. Ce moyen nous semble préférable, sous tous les rapports, à l'usage des *Cartes comparatives*, qui, outre la confusion des démarcations relatives aux diverses époques de l'histoire, sont sujettes à une autre difficulté, celle de l'impossibilité de désigner avec précision les régions habitées par des peuples dont les dénominations ont tour à tour été restreintes ou étendues sur une surface plus ou moins grande. Ici nous avons la satisfaction de nous trouver parfaitement d'accord avec le célèbre d'Anville :

» Un article, dit ce savant Géographe, sur lequel il faut être
 » détrompé, c'est d'avoir des Cartes qui fassent voir la Géographie
 » actuelle appliquée à l'ancienne, ou plutôt confondue
 » avec elle. Ce qui est praticable sur quelques positions de
 » lieux en particulier, qui est de leur inscrire plusieurs noms,
 » ne peut l'être à l'égard des pays dont les limites ne se ré-
 » pondent pas. Comment distinguer sans embarras et sans confu-
 » sion, ce qui est ancien ou moderne dans la trace de ces
 » différentes limites ?..... J'ai vu des personnes imaginer de
 » faire passer sous la presse en couleurs différentes la répé-
 » tition d'un même plan de Cartes. C'était ne pas voir la
 » difficulté de l'exécution et d'une double dépense etc. »

En total, les Leçons et l'Atlas publiés par M. Ducros nous paraissent un vrai service rendu à l'instruction, un secours très-avantageux pour seconder à la fois l'enseignement des maîtres et l'étude des élèves.

NOUVEAUX PRINCIPES DE LECTURE, par lesquels on peut apprendre à lire le français et le latin en beaucoup moins de tems et avec bien plus de facilité que par la méthode ordinaire ; par **LESTIVANT**, ancien maître de pension à Lyon. *Nouvelle édition.*
NOUVEL ABÉCÉDAIRE CHRÉTIEN, dans lequel on a tâché d'exposer les principales difficultés de la lecture avec ordre et méthode.

Ces deux livres sont imprimés à Annecy, chez *Alexis Burdet*, imprimeur-libraire du Clergé.

Rien n'est petit, rien n'est à dédaigner dans ce qui intéresse la première instruction de l'enfance, et un *Abécédaire* a tout aussi bien son degré d'importance que tel grand et beau livre prôné fort haut par la renommée. Les difficultés attachées à l'enseignement de la lecture sont bien connues de tous ceux qui sont chargés de ce soin pénible et rebutant; comme elles tiennent à la nature de la chose, il n'est aucune méthode, quelque ingénieuse qu'elle soit, qui puisse les faire entièrement disparaître; mais une méthode judicieuse, fondée sur les indications de la pratique, peut applanir beaucoup de difficultés et procurer un vrai soulagement aux maîtres, en facilitant l'intelligence des enfans et accélérant leurs progrès. Les anciennes méthodes de lecture, il faut en convenir, étaient essentiellement vicieuses; on a introduit successivement des procédés nouveaux plus ou moins heureux, qui ont opéré une utile réforme dans cette partie. Ce qui a le plus contribué à faciliter aux enfans les premiers exercices de lecture, pour la prononciation des syllabes, c'est la nouvelle appellation des *consonnes*, qui, comme ce nom l'indique en effet, ne peuvent avoir un son propre et fortement articulé, puisqu'elles n'ont d'effet que par leur réunion aux *voyelles*, seules lettres qui aient une *voix*, un son déterminé. Cependant il faut donner un nom à chaque consonne; mais il faut que ce nom résonne le moins possible, que la prononciation en soit muette et fasse entendre toutefois un son initial qui prépare directement celui que doit prendre la consonne quand elle sera suivie d'une voyelle. Ces conditions sont remplies par les noms muets *be*, *le*, *me*, *se* etc., tandis que les anciennes appellations de la plupart des consonnes n'ont aucune analogie avec la fonction qu'elles doivent remplir. L'enfant qui a d'abord appris à nommer *elle*, *emme*, *esse*, les lettres respectives *l*, *m*, *s*, ne voit pas ensuite pourquoi on lui fait prononcer *la*, *ma*, *sa*; il serait naturellement porté à dire *ella*, *emma*, *essa* etc.

Les principes de lecture de Lestivant sont connus de tout le monde et nous n'avons rien à en dire ici. Quant au *Nouvel Abécédaire* annoncé plus haut, qui est l'ouvrage d'un compatriote, il est plus complet et disposé dans un meilleur ordre que le précédent. L'auteur a fait une chose utile en multipliant les alphabet, pour familiariser les enfans avec la diver-

sité des formes que prennent les lettres capitales ou minuscules, droites ou couchées, et en accouplant ces lettres de diverses figures, pour en faire mieux remarquer la différence. L'auteur a encore varié les leçons de manière à amuser les enfans; et il a joint à ces leçons, en forme d'exercice de lecture, un petit abrégé de l'histoire sainte. Enfin il a ajouté un tableau des chiffres vulgaires et des chiffres romains. En sorte que cet Abécédaire, aussi complet que le comporte ce genre de livre élémentaire, nous paraît très propre à remplir son objet.

ANNONCE. (Article communiqué).

» Il se publie actuellement en France, par souscription, un Ouvrage qui a beaucoup de succès et qui peut être regardé comme un des plus beaux monumens religieux et littéraires de notre temps; c'est une *Traduction nouvelle de la Sainte Bible* par M. Eugène Genoude, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, 16 vol. in-8°. Les plus illustres suffrages ont accueilli cet ouvrage dès sa naissance. M. l'abbé de La Mennais, M. de Bonald, M. de Châteaubriand, M. de la Martine, M. l'abbé Fayel, M. l'abbé Boyer, M. l'abbé Fontanel et un grand nombre d'autres personnes qu'on pourrait citer, se sont empressés de donner à l'Auteur un juste tribut d'éloges que le public a confirmé par de nombreuses souscriptions. Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs cette belle et louable entreprise, parce que nous pensons que M. Genoude a parfaitement réussi à faire passer dans notre langue les beautés du texte hébreu, dont nous n'avions encore, en français, que des traductions pâles et décolorées.

» Cet Ouvrage, dont l'exécution typographique est très-remarquable, contient avec la traduction, le Texte de la Vulgate; il est publié par livraisons de deux volumes, lesquels paraissent de deux mois en deux mois. Les deux premières, composées des tomes 7, 8, 11 et 12, ont déjà paru. M. Genoude a commencé par ces volumes, parce qu'étant plus difficiles à traduire, ils feront mieux juger de son travail. La troisième livraison sera mise en vente incessamment; elle comprendra le premier volume de la Genèse, avec de nombreuses dissertations, et le second volume des Livres Sapientiaux, lesquels forment les tomes 1 et 9 de la collection.

» Prix de chaque volume broché avec couverture imprimée, 5 francs pour les Souscripteurs. La Souscription sera fermée au mois de juin prochain.

» On souscrit chez les Libraires, éditeurs,
Périsset frères, à Lyon, et *Méquignon fils aîné*, à Paris.

On peut également souscrire

A Chambéry, chez Puthod, Libraire;

A Annecy, chez Burdet, Imprimeur - Libraire;

A Moutiers, chez Blanc, Libraire;

A Saint-Jean-de-Maurienne, chez Buisson, Libraire.

• On trouve, aux mêmes adresses, une nouvelle édition de la Pratique

de la Perfection Chrétienne de Rodriguez, 4 vol. in-8° sur papier vélin, que viennent également de publier MM. Périssé frères et Méquignon fils aîné. Le prix est de 16 francs broché.

» Nous avons annoncé, il y a quelque tems, la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Feller, que publient MM. Périssé frères et Méquignon fils aîné. Le premier volume de cet intéressant Ouvrage vient de paraître aux adresses ci-dessus. MM. les Souscripteurs verront avec plaisir les soins que les Editeurs ont apportés à cette entreprise et les nombreuses additions et rectifications qui ont été faites à l'Ouvrage; le tome premier en offre plus de quatre mille.

» Il ne faut pas confondre cette édition avec celle que publie dans ce moment une autre maison de Lyon; la distinction sera facile à faire. »

A V I S.

Le sieur Eugène BLANC a l'honneur d'annoncer au Public qu'avec l'approbation de l'Excell.^{me} Magistrat de la Réforme, il guérit la teigne, dans le terme de deux mois, au moyen d'un secret qui lui appartient, sans employer le chapeau de poix, et qu'il rétablit parfaitement les cheveux. Il se transporte partout où il est demandé, dans le cas où les malades ne pourraient ou ne pourraient pas profiter de sa pension. Il demeure à la Madone du Pilon, près de Turin, maison Castagno.

E N I G M E.

Je ne suis esprit ni matière,
Cependant je règne en tous lieux;
Etre toujours mystérieux,

Partout, d'un pas égal, je poursuis ma carrière.

Chose étrange! on me voit marcher,

Et je suis invisible, et j'échappe au toucher.

Je ne suis point un corps, pourtant j'ai des parties

Entre elles fort bien assorties,

Que l'on peut à son gré toujours décomposer,

Diviser et subdiviser.

Penses-tu qu'à ces traits on ne peut se méprendre,

Lecteur? Définis-moi, si tu sais me comprendre.

Le mot de la dernière Charade est *Mil-an*.

MARCHÉS de Chambéry des 24, 26 et 28 avril 1821.

	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
BLED.				
Broment,	Prix: . .	17 49	— . .	21 53
Ble		8 25	— . .	10 78
Ble		8 00	— . .	10 46
Braisin.		4 75	— . .	6 21
Brais		8 00	— . .	10 46
Brais (1).		11 00	— . .	7 67
Brais, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 35
Brais, idem, idem.				0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:
 Froment . . 0. 85
 Seigle . . 0. 75
 Avoine . . 1. 44

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 3 mai. Nous venons de recevoir officiellement l'avis qui suit, pour être inséré dans notre Journal.

» **AVIS à MM. les Officiers pourvus de pensions de retraite, d'expectative ou de réforme.**

» Etant de la plus grande importance pour les intérêts du Roi de s'assurer positivement du domicile des Officiers qui jouissent d'une pension à charge du domaine royal, on les prévient que, du 1.^{er} au 10 mai prochain, ils seront tenus de faire connaître le lieu de leur résidence fixe dans les états du Roi; à quel effet ils devront se présenter *personnellement* au bureau Commissariat ou Sous-Commissariat des guerres de la province où ils résident, pour faire constater de cette présentation.

» Ils retireront des susdits fonctionnaires un certificat prouvant d'avoir fait constater de leur domicile dans les Etats de terre-ferme, et le même document devra en même tems être présenté *personnellement* par le titulaire à M. le Commandant de la province, pour être revêtu de son visa.

» Tout Officier qui négligera de remplir ces formalités, sera suspecté de sa pension, jusqu'à ce qu'il justifie du motif pour lequel il ne s'est présenté dans le terme prescrit, qui est prolongé jusqu'au 15 mai, pour faciliter à chacun l'exécution de la présente disposition; la présentation à la revue ordinaire du trimestre ne serait pas valable sans cela, pour le recouvrement de la pension, puisque les Commissaires et Sous-Commissaires des guerres ne pourront comprendre dans les états de revue, aucun de ceux qui n'auront présenté les certificats prescrits.

» Tous les Officiers indistinctement devront présenter au Commissariat des guerres un certificat du Syndic du lieu de leur domicile, pour prouver leur résidence fixe et la patente ou commission qui constitue la pension de terre-ferme, d'expectative ou de réforme.

» Quant à ceux qui, pour cause de maladie ou pour d'autres graves empêchemens, ne seront pas dans le cas de se présenter *personnellement* au Commissariat, ils pourront y suppléer par la production d'une attestation judiciaire prouvant l'impossibilité où ils sont de satisfaire au présent ordre; une déclaration du Syndic du propre domicile servira aussi dans ce cas, pourvu qu'elle soit expédiée sous sa responsabilité et soit légalisée par l'Intendant de la province.

» Ces certificats seront transmis officiellement au Commissariat des guerres de la province, à la diligence du Syndic de la commune du domicile des pensionnés, tout autre moyen de consigner ces titres étant défendu.

» Les Officiers qui, par des ordres particuliers de S. M., jouissent de pensions à l'étranger, ne sont pas compris dans les dispositions ci-dessus présentées. » Turin, le 27 avril 1821. »

Turin, 28 avril. L'Université de Gènes, comme la nôtre, est fermée jusqu'à nouvel ordre, pour la présente année scolastique.

— Les villes d'Intra, de Pallanza, de Chivasso, d'Asti, de Mondovì, de Felizzano, ont célébré l'heureux retour de l'ordre, par des actes de grâce et des illuminations. A Pignerol, le *Te Deum*, entonné par l'Evêque, a été chanté en musique, ainsi qu'à Asti et à Intra.

— La Brigade de Coni est partie hier pour Gènes.

Cours des Inscriptions, etc. Du 26 au 28 avril 1821 : 76 l. ; 77 l.

Vienne (Autriche), 17 avril. On a apporté ici le drapeau des insurrections piémontaises, portant pour inscription *Regno d'Italia*.

— La désapprobation de la Russie a jeté l'alarme parmi les Grecs, qui pourraient bien faire changer de face aux événemens de la Valachie.

Paris, 27 et 28 avril. La couronne du sacre a été présentée au Roi par le joaillier de S. M. Le diamant nommé le *Régent* y est incrusté.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 11 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 mai. Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, qui vient de nous être communiquée.

COPIE de Lettre de S. A. R. le DUC DE GENÈVOIS, à S. Exc. M.
le Comte d'ANDESSENO, Gouverneur Général du Duché de Savoie;

» De Modène, ce 4 avril 1821.

» Mon cher Comte, les preuves de bonne discipline et de constante fidélité que le bataillon des Chasseurs de Savoie vient de donner dans les dernières circonstances, m'engagent à leur en témoigner ma pleine satisfaction; je vous charge, en conséquence, d'assembler le Corps des Officiers et d'exprimer particulièrement au Chevalier de la Flechère et à tout le reste du Corps, mes sentimens de la plus vive reconnaissance. Je suis avec la plus parfaite estime et amitié

» CHARLES - FELIX.

Thonon, 5 mai. Sur les frontières du Chablais et tout près du lieu où François de Sales, avant d'entrer dans cette province, les genoux à terre, les yeux baignés de larmes, » conjura le Ciel d'être son guide et sa force, de mettre dans sa bouche des paroles de vie, et dans son cœur une charité supérieure aux obstacles que l'enfer ne manquerait point de susciter », l'Eglise-Mère vient d'accueillir dans son sein un de ses enfans égarés. Un jeune homme du Pays-de-Vaud habitait, depuis deux ans, la paroisse de Veygy. Instruit par les soins de M. Muffat, Recteur de cette paroisse, il a abjuré l'hérésie et reçu le Baptême en présence d'une nombreuse multitude de fidèles attendris et édifiés par la vue de ce religieux spectacle. Une exhortation analogue à la circonstance a produit l'impression la plus profonde. C'étaient des enfans qui se rappelaient avec effroi le malheur de leurs pères, qui se réjouissaient des triomphes d'un vainqueur, d'une patience, d'une charité toute celeste; c'étaient des chrétiens qui s'applaudissaient de marcher encore dans les antiques sentiers de la foi primitive; c'étaient des frères qui gémissaient sur l'aveuglement volontaire, sur la malheureuse obstination de frères qu'ils aiment toujours et de excellentes qualités rendent dignes d'un meilleur sort. Le Dimanche de la Passion, 8 avril, le nouveau catholique a reçu la divine Eucharistie avec les enfans que M. le Curé avait disposés à la première Communion. On a vu renaître les mêmes sentimens qui s'étaient manifestés

quelques jours auparavant : même effroi, même allégresse, mêmes gémissements. Ce jeune converti est dans sa dix-huitième année. Ainsi l'âme docile aux inspirations de la grâce est captive sous le joug salutaire de la foi, dans l'âge même où le cœur empressé de jouir, soupire le plus après les délices trompeuses d'une imprudente liberté.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 8 mai : 1.° La pièce suivante en langue italienne :

Nous, D. IGNACE THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant Général de S. M. dans les Etats Royaux.

Personne n'ignore les événements désastreux et les charges énormes qui durant la guerre et l'occupation des troupes étrangères, ont pesé sur les Etats Royaux. Malgré les dommages qui en sont résultés, l'administration paternelle de S. M. le Roi VICTOR - EMMANUEL avait rétabli l'ordre dans les Finances; le Gouvernement faisait face à toutes les dépenses; toutes les dettes de l'Etat envers les communes et envers les particuliers avaient été reconnues avec une scrupuleuse fidélité; les sujets étaient tranquilles et heureux, l'Etat florissait.

La clémence du Roi avait entrepris d'effacer parmi ses sujets, comme il l'avait déjà fait dans son cœur, les signes des dissensions intérieures. Mais un si bel ouvrage, qui faisait l'admiration de l'Europe, n'a pu arrêter les manœuvres impies des conspirateurs.

Quelques jours de frénésie chez un petit nombre d'hommes pervers, quelques jours de vertige et d'erreur ont détruit le bien-être des sujets et créé la confusion. Et comme si de tels malheurs n'avaient pu suffire à contenir la méchanceté, elle a voulu étendre la durée du désordre au delà de l'époque de sa funeste domination, en dissipant les ressources les plus assurées de l'Etat, cherchant ainsi à corrompre le peuple en lui accordant une diminution illusoire de quelques-unes des branches les plus essentielles des finances, pendant que les dépenses s'augmentaient d'une manière effrayante.

Tous les sujets de S. M. doivent reconnaître la nécessité non-seulement de remédier aux désordres et à la dilapidation, mais de satisfaire d'ailleurs aux dépenses dont la fureur et l'aveuglement de ces insensés sont la triste cause, et de remettre les taxes telles qu'elles étaient auparavant.

Tandis qu'à cet effet la Chambre Royale des Comptes, par son Manifeste publié aujourd'hui, rappelle l'observation des Tarifs précédens sur les droits des Gabelles et sur le prix des objets de vente exclusive, il est de notre devoir d'en ordonner, comme par le présent, nous en ordonnons l'exécution précise dans les Etats de Terre - Ferme.

Donné à Turin, le 6 mai 1821.

2.° MANIFESTE de la Chambre Royale des Comptes, du 21 avril 1821 par lequel sont rappelés à exécution dans les Etats de terre-ferme les Tarifs en vigueur au 12 mars dernier sur le prix du sel, et en général sur tous les droits de douanes et gabelles.

3.° LETTRES-PATENTES (du 26 avril 1821), par lesquelles S. Exc. M. THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, ordonne à tous les Magistrats suprêmes et Officiers compétens, d'entériner et d'enregistrer l'acte d'abdication de S. M.

le Roi VICTOR - EMMANUEL, du 13 mars proche - passé, et celui de ratification du 19 avril dernier, et en prescrit la publication.

Le Chevalier IGNACE THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant - Général dans les Etats Royaux.

S. M. le Roi VICTOR - EMMANUEL ayant confirmé l'acte d'abdication du 13 mars dernier, S. M. le Roi CHARLES - FELIX a daigné nous faire transmettre copie de l'acte de ratification fait à Nice, le 19 avril courant, authentiqué par le Comte Dellavalle, premier Officier de la Secrétairerie d'Etat pour les affaires étrangères, et a ordonné que tant l'original du premier acte, que la copie authentique du second, fussent revêtus des formalités usitées pour les dispositions royales, et entérinés par les Magistrats suprêmes, pour être ensuite publié sans retard.

C'est pourquoi, en exécution des ordres souverains, Nous mandons à tous Magistrats et Officiers à qui il appartient, de revêtir ces actes des formalités usitées, aux Sénats royaux et à la Chambre des Comptes, de les entériner et enregistrer, ainsi que les présentes, et ordonnons que le tout sera publié, et qu'aux copies imprimées aux Imprimeries royales ou à celles des Sénats respectifs, foi soit ajoutée comme à l'original.

Données à Turin, le 26 avril, l'an du Seigneur mil huit cent vingt-un.

THAON REVEL.

Suivent les signatures.

4^e ACTE D'ABDICATION, du 13 mars 1821, par lequel S. M. le ROI VICTOR - EMMANUEL renonce à la Couronne.

N. B. Voyez la teneur de cet Acte dans le N.º 12 de ce Journal *Année* courante, page 108.

LETTRES - PATENTES (du 19 avril 1821), par lesquelles S. M. le Roi VICTOR - EMMANUEL confirme l'abdication par lui faite, par l'acte du 13 mars proche passé, sous les conditions exprimées dans ledit acte, priant instamment son très-cher Frère le Duc de Genevois, de prendre le Gouvernement et le titre de Roi.

VICTOR - EMMANUEL : Dès l'instant que notre très-cher Frère, le Duc de Genevois, connut notre acte d'abdication du 13 mars dernier, en vertu duquel il se trouve appelé à la couronne et à la souveraineté de nos Etats, il Nous a constamment manifesté son ardent désir de Nous voir prendre les rênes du Gouvernement, soit par l'effet du vif attachement qu'il Nous porte, soit encore parce qu'il considérait comme forcé et comme imposé cet acte que nous avons donné dans une circonstance si affligeante.

Persuadé que les qualités éminentes de notre Frère ne peuvent qu'assurer la félicité des peuples que la Divine Providence avait confiés à nos soins, nous, d'un autre côté, comme Nous l'avons exprimé dans le susdit acte, et la considération de la faiblesse de notre santé, qui, depuis long-temps, nous avait fait concevoir le projet d'abandonner le Trône, projet que Nous avons la ferme intention d'exécuter, lorsque Nous aurions terminé quelques affaires importantes, et dans lequel Nous affermit davantage l'état actuel des choses qui exige plus d'application et de sollicitude, Nous Nous sommes déterminé de notre pleine volonté par le présent acte, par Nous signé, et ratifié de notre ordre par notre cousin le Marquis de St. Marsan, Mi-

nistre d'Etat, de confirmer l'abdication par Nous faite dans l'acte du 17 mars dernier, sous les conditions y exprimées, priant instamment notre très cher Frère le Duc de Genevois, de prendre le Gouvernement et le titre de Roi, et assurer ainsi la félicité de ses peuples.

Données à Nice, le 19 avril 1821.

VICTOR - EMMANUEL.

Suivent les signatures.

6.^o LETTRES-PATENTES (du 26 avril 1821), par lesquelles S. Exc. M. THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, évoque à lui la connaissance des délits de rébellion, trahison, insubordination et autres, commis pour opérer et soutenir le renversement du Gouvernement légitime de S. M., arrêta pendant le cours du mois de mars dernier, et crée une Délégation pour connaître desdits délits exclusivement à tout autre Magistrat et tribunal. Le Chevalier IGNACE THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant-général de S. A. R. le Duc de Genevois, dans les Etats royaux.

En Nous chargeant des soins pénibles du gouvernement du royaume, par Lettres-Patentes du 19 avril courant, S. A. R. le Duc de Genevois nous a daigné Nous confier, attendu son absence, en qualité de son Lieutenant-général, Nous avons dû porter notre attention sur la rébellion ourdie par quelques sujets égarés, et exécutée au moyen de la trahison et de la scandaleuse insubordination de quelques corps de troupes, et de quelques personnes attachées au service militaire, dans le dessin de renverser l'ordre légitime des choses qui, sous le sceptre paternel de S. M. le Roi VICTOR EMMANUEL et de son auguste prédécesseur, avait constamment fait l'admiration des nations étrangères, et procuré à l'Etat une prospérité toujours croissante. Pour satisfaire à la vindicte de la justice, il ne suffit pas que les coupables soient à l'avenir, comme ils le sont à présent, en exécration à tous les bons et fidèles sujets de S. M.; la justice réclame encore hautement leur punition, conformément aux lois en vigueur. Cependant, comme d'un côté les individus impliqués dans les délits dont il s'agit, pourraient dépendre de juridictions différentes, et que, de l'autre, la connexité des faits et les rapports qui peuvent exister entre les prévenus, exigeraient qu'une seule et même autorité prit les informations et prononçât la sentence; c'est pourquoi, Nous prévalant des pouvoirs dont Nous sommes investis en évoquant la connaissance de tous les délits ci-dessus mentionnés, annexes et dépendances, dérogeant, quant à ce, à toutes lois, ordres et réglemens contraires, Nous avons déterminé et ordonné ce qui suit:

1.^o Il est créé une Délégation composée de Magistrats et de Militaires pour connaître, exclusivement à tous autres Magistrats ou Tribunaux, des délits de rébellion, trahison, insubordination ou autres, commis à l'opérer et de soutenir le renversement du Gouvernement légitime de S. M. qui a eu lieu dans le mois de mars dernier.

2.^o Sont nommés membres de Délégation, S. Exc. le Comte de Vars, Chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, etc., qui en sera le Président; M. le Major-général Comte Regard de Clermont de Vars; le Major-général Comte Trinchieri de Venanzon; le Major-général Chevalier Bionanni de Castelborgo; le Major-général Chevalier Teobaldo

d'Osasco ; le Major-général Marquis de Faverges ; le Comte Langosco de Langosco, Président au Sénat de Turin ; le Président Comte Calvi Auditeur-général des guerres ; Borio, Président au Sénat de Turin ; le Chevalier Raiberti, Président au Sénat de Gènes ; Moreni, Sénateur au Sénat de Turin ; Staglieno, Collatéral à la Chambre des Comptes.

3.^o La Delegation ne pourra pas juger, s'il ne s'y trouve sept membres au moins.

4.^o Quelque soit l'accusé, l'Auditeur-général instruira les procédures qui seront faites dans cette capitale, avec l'intervention du Fisc militaire.

Sil y a des procédures à instruire, des informations à prendre, ou des formalités à remplir dans les provinces, le Président Auditeur-général, du consentement de la Delegation, en chargera les individus qu'elle aura choisis.

5.^o Dans toutes les procédures sus-énoncées, les conclusions fiscales seront données par l'Avocat-fiscal-général près le Sénat de Piémont.

Mandons etc.

Données à Turin, le 26 avril 1821.

THAON REVEL.

Suivent les signatures.

PIÉMONT.

Turin, 1.^{er} mai. A Carignan, à Masserano et à Borgo-di-Pont (en Canavèse), a été chanté un *Te Deum* solennel en actions de grâces de la restauration de la monarchie.

— On écrit d'Alexandrie que les députations envoyées par cette ville à Nîce et à Modène, sont de retour et ont apporté l'heureuse nouvelle de l'accueil bienveillant qu'elles ont reçu de part et d'autre.

3 Mai. Le 28 du mois dernier, une Députation du Corps Décursional de cette capitale s'est rendu auprès de S. Exc. M. le chevalier Thaon de Revel, lieutenant-général des Etats, pour lui offrir l'hommage des sentimens dont la ville est pénétrée envers le digne représentant de S. M. Cette Députation a été accueillie par S. Exc. de la manière la plus distinguée.

5 Mai. Un *Te Deum* solennel a été chanté à Coni, à Verceil, à Casal, à Saluces et à Montcalier.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821 ; du 28 avril au 5 mai : 76 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 18 avril. Les armemens continuent et les garnisons de nos principales places marchent en Italie. La première colonne de l'armée russe arrivera à Presbourg le 26, et la seconde suivra de près. On assure que les deux armées impériales combinées se répartiront dans toute l'Italie.

— On continue à dire qu'il y aura dans notre capitale un congrès européen pour fixer irrévocablement les moyens d'assurer la tranquillité de tous les Etats. En attendant, il paraît que les souverains alliés s'occupent activement des affaires d'Espagne,

— On croit que les deux empereurs garderont la neutralité à l'égard des insurgés de la Grèce.

Francfort, 1.^{er} mai. L'affaire des acquéreurs des domaines wesphaliens va enfin être soumise à une délibération définitive de la diète germanique.

— On écrit de Hambourg qu'une insurrection des prisonniers a nécessité l'emploi de la force armée; il y a eu plusieurs blessés. On a vu, dans la même ville, brûler sur l'Elbe un bâtiment chargé de sucre et de rum. La perte est de 60,000 mares.

ANGLETERRE.

Londres, 2 mai. A l'occasion de la fête de l'anniversaire de la naissance du Roi, des troubles graves ont éclaté à Glasgow; plus de 20 personnes ont péri; la force armée a été obligée de déployer la plus grande vigueur.

— On assure que le duc de Wellington passe sur le continent pour une mission importante dans le royaume des Pays-Bas.

— Le *Courrier* annonce, d'après des lettres de Constantinople, que l'insurrection de la Moldavie et de la Valachie n'est point aussi grave qu'on avait pu le penser. On croit qu'elle sera réprimée, comme tant d'autres, par la punition de quelques chefs de parti.

— Il y a eu à Edimbourg, comme à Glasgow, quelques troubles à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi.

— Les lettres de Bahia annoncent qu'il s'y est opérée une révolution et qu'on y a proclamé la constitution portugaise (qui n'est pas encore faite). On dit que le gouverneur a été arrêté par les insurgés, et qu'il y a eu une douzaine de personnes de tuées.

— Les nouvelles de Rio-Janeiro annoncent que le Roi prépare une constitution pour le royaume-uni du Portugal et du Brésil, et qu'il la fera parvenir incessamment à Lisbonne.

ESPAGNE.

Irun, 25 avril. Tout annonce en Espagne la tendance à un changement prochain; l'opposition au système actuel se manifeste sur tous les points. Tous les jours on voit se former de nouvelles bandes de guerillas, et des troubles éclatent successivement dans la plupart des provinces. On ne parle plus que d'arrestations et de procédures contre les évêques, les curés etc.

— Le jeudi-saint, de grands désordres ont été sur le point d'éclater à Madrid. Le Roi avait reçu selon toute apparence, des avis que s'il paraissait, comme à l'ordinaire, à la grande procession, ses jours étaient menacés; il a prétexté d'ailleurs le mauvais état de la santé de la Reine. Quand les agitateurs ont vu qu'il ne sortait pas, ils ont amené la populace, qui a poussé, jusques sous les fenêtres du palais, ses vocifications accoutumées; il a fallu recourir à la force armée pour protéger la demeure royale.

27 Avril. Le rétablissement de l'ancien ordre de choses à Naples et en Piémont, a donné lieu, dans toutes nos provinces à une grande agitation. Les mouvemens insurrectionnels se multiplient, tandis que, d'autre part, le peuple force partout les autorités à arrêter ceux qui sont désignés comme suspects. Cet ordre de choses ne peut durer, et tout présage une crise prochaine.

FRANCE.

Paris, 29, 30 avril et 1.^{er} mai. M. le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur de France à Berlin, qui est à Paris, a été reçu en audience particulière de S. M.

— L'Académie Française a nommé M. Villemain, en remplacement de M. de Fontanes. Cette élection a été soumise à S. M.

— Le 30 avril, le Roi, sorti en calèche, est allé au Champ de Mars ser en revue la garde royale et la garnison de Paris, au nombre d'environ mille hommes. L'affluence des spectateurs était immense, et le coup-d'œil était magnifique.

— Des malveillans ont brisé, pendant la nuit, un grand nombre de bassins destinés aux illuminations, qui n'avaient pu être mis en place avant la fin jour.

— On annonce le sacre et le couronnement du Roi comme prochains.

— M. le vicomte de Châteaubriand est nommé Ministre d'état, membre conseil privé. M. l'Abbé Comte Louis et M. le Comte de Blacas, sont nommés Ducs.

— A l'occasion du baptême du Duc de Bordeaux, il y aura une promotion de 12 lieutenans-généraux et de 14 maréchaux-de-camp.

— Parmi les fêtes du Baptême du Duc de Bordeaux, il y aura 16 mariages nuptiales dotées par la ville de Paris, distribution de vin et de comestibles aux familles indigentes, admissions extraordinaires dans les hospices, illuminations, feu d'artifices, banquet royal à l'hôtel-de-ville, bal, concert, spectacles publics, spectacles, danses, etc.

Et 3 mai. Le baptême du duc de Bordeaux a été célébré avec toute solennité convenable à la circonstance. Le Roi a été reçu à la porte de l'église par S. E.^m le coadjuteur. Le baptême a été administré par S. E.^m le cardinal archevêque de Paris. En remettant ensuite l'auguste enfant à M. le Duc, il lui a adressé un discours, auquel le Roi a répondu en ces termes :

« Que pouvais-je faire de mieux que de venir présenter au Seigneur ce précieux enfant, d'appeler sur lui la protection de la très-sainte Vierge, et d'oser joindre ma bénédiction à celles que vous venez de répandre sur sa tête ? Priez pour lui M. le Cardinal, je vous le demande avec instance : que le clergé de la métropole, que tout le clergé de France prie pour lui, afin qu'il se rende digne du bienfait que le Ciel nous a accordé par sa naissance, et que sa vie soit consacrée au bonheur de la France et à la gloire de notre sainte religion. »

S. M. en allant à N.^e D.^e et à son retour, a été saluée sur toute la route par les cris de *Vive le Roi !*

— La veille du baptême, tous les spectacles ont joué *gratis*. Il y a eu un collége de France une distribution extraordinaire de prix. Chaque élève couronné a reçu, outre son prix, un exemplaire de la *Vie d'Henri IV*, de M. l'Abbé Péréfixe, et un exemplaire de la *Vie du duc de Berry*, par M. de Châteaubriand.

— Un pétitionnaire avait demandé à la Chambre des Députés, des mesures pour la sûreté de la famille royale. Après une vive discussion pour obtenir la lecture ou au moins l'analyse de la pétition, celle-ci a été faite; au nombre des moyens proposés, il s'agissait de fixer la résidence de la Cour à Versailles; cette demande ayant paru injurieuse à la Chambre, au Gouvernement, à la ville de Paris et à la France entière, la Chambre a passé à l'ordre du jour.

— Les émigrations d'Espagne augmentent de jour en jour.

— On parle du projet de construire deux places fortes dans le royaume.

— On voit à Huningue une jument androcéphale, dont la tête monstrueuse présente quelque ressemblance avec la figure humaine.

Et 5 mai. Nos journaux sont remplis de détails sur les fêtes qui ont lieu à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux.

— S. M. a donné la croix d'honneur à MM. de Châteaubriand et de Talleyrand. Un grand nombre d'hommes de lettres et d'artistes ont reçu la croix d'honneur ou la croix de Saint-Michel.

— Toutes les lettres de Laybach annoncent que les troupes russes ont pris l'offensive contre ordre. *L'Observateur autrichien* confirme cette nouvelle. Il n'y a que 25 ou 30 mille hommes destinés pour l'Italie; le reste de l'armée sera sur les frontières de l'empire.

— La loi sur l'exportation des grains a passé avec quelques amendemens.

Banque de France : 1547 fr., 50 c. ; 1546 fr., 25 c.
Cinq pour cent consolidés : 82 fr., 20 c., 25 c.

ITALIE.

Naples, 23 avril. La légation royale de Sardaigne à Naples, en réjouissance de la cessation des troubles du Piémont, a fait chanter un *Tc Deu* en cette capitale, ainsi qu'à Palerme, à Messine, à Bari et à Tarente. Le consul général l'a fait chanter également à Pouzzol.

— Les nouvelles de la Sicile sont très-satisfaisantes.

— Toutes les provinces du royaume envoient des députations à Rome pour offrir à S. M. l'hommage de leur dévouement à son auguste personne.

24 avril. La flotille française est toujours dans nos parages. Quelques bâtiments de la flotte anglaise se sont rendus à Malte.

Modène, 28 avril. S. Exc. M. le Marquis de la Tour du Pin, ambassadeur français près la cour de Sardaigne, est arrivé en cette capitale.

Padoue, 24 avril. S. Exc. M. le comte de Mocenigo, ministre de Russie près la cour de Sardaigne, est passé hier ici, venant de Laybach et se rendant à Modène.

TURQUIE.

Bucharest, 14 mars. Les trois kaïmacans du nouveau prince de Valachie arrivés ici de Constantinople, ont assuré qu'un corps considérable de troupes turques était en marche pour subjuguier les rebelles; et ils ont levé sur le boyards une somme de 150 mille piastres, pour l'entretien de ces troupes.

Des frontières de la Moldavie, 1.^{er} avril. La plus grande inquiétude règne à Bucharest; les Turcs s'approchent de la capitale de la Valachie. Beaucoup de personnes quittent le pays.

— On dit que le fils du fameux Czerni George se trouve aujourd'hui à l'armée du prince Ypsilanti.

A V I S.

L'Administration du Séminaire de la ville de Chambéry a obtenu du Sénat la permission de faire vendre par enchères publiques, des biens ruraux de la commune de Cognin et Bissy; ils sont divisés en trois lots: le premier, de la contenance de 37 journaux, a été estimé 21,000 fr.; le second, de 21 journaux, estimé 1400 fr.; et le troisième, de 12 journaux, a été estimé 7500 fr. Ces objets seront exposés aux enchères le 20 courant mois, devant la porte de l'église de Bissy, le matin au sortir des Offices divins, à forme du Manifeste qui en a été publié rière la ville de Chambéry et les deux communes sus-énoncées.

MARCHÉS de Chambéry des 1.^{er}, 3 et 5 mai 1821.

BLEDS.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		17	00	—	20 93
Seigle		8	50	—	11 11
Orge		7	50	—	9 80
Sarrasin		5	00	—	6 54
Mais		7	50	—	9 80
Avoine (1).		10	50	—	7 32
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.					0 35
Viande, idem, idem.					0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment . . . 0. 813

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 5 Mai.

N.^{os} 7 — 57 — 20 — 40 — 50.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 mai. Le 14 du courant, il est passé à Chambéry un courrier de Cabinet venant de Laybach et se rendant à Paris.

A V I S. — Eaux Thermales de la Perrière.

L'ouverture des Bains des nouvelles Eaux thermales de la Perrière pour l'année courante, a eu lieu le 15 mai courant; les cures nombreuses et étonnantes qu'elles ont produites depuis deux ans, de différentes affections morbides, tant internes qu'externes, attestent d'une manière irrévocable leur efficacité. Leur action décidée sur l'économie animale, qu'elles doivent essentiellement à la qualité de leurs principes constituans et à la force de leur combinaison entr'eux.

On a construit trois nouveaux bassins commodes, dans lesquels sourdent et s'écoulent habituellement plusieurs petites sources. Les malades y trouvent plus de commodités et d'agrémens que ces années dernières, tant pour l'administration des eaux que pour les logemens et la vie animale.

PIÉMONT.

Turin, 8 mai. Le 6, à une heure après midi, S. E. M. le Lieutenant-général du Royaume, accompagné d'un nombreux Etat-Major, a passé en revue, sur la place du Château, la belle Brigade de Savoie venant du nom de ce nom. Cette troupe, ayant derrière elle une batterie d'artillerie armée en Savoie, était commandée par M. le Major-général Marquis d'Oneglia. La promptitude avec laquelle les soldats des contingens sont accourus sous leur drapeau à la voix de leurs officiers, correspond à cet esprit de discipline dont ils se sont toujours montrés animés. La belle tenue de ce corps, après une longue marche et une pluie presque continuelle, est une nouvelle preuve de l'excellente discipline militaire qui l'a distingué dans tous les temps. Cette Brigade remplace dans la Capitale celle de Piémont partie pour Gènes, où elle va remplacer celle de la Reine, qui vient à Turin.

— La Délégation créée par Patentes du 26 avril, a tenu hier sa première séance dans le palais de l'Université.

— On écrit de Gènes, 28 avril, ce qui suit : » Aujourd'hui la frégate *Christine* et la corvette le *Triton*, commandées, la première par le Chev. Castel-Yecchio, et l'autre par le Comte de Viry, ont fait voile

pour Villefranche, où S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL s'embarquera pour Viareggio, d'où il se rendra à Lucques, pour voir son auguste fille, l'épouse du Prince de Lucques. On dit que S. M. aura une entrevue avec S. M. le Roi CHARLES-FELIX. Dans le voyage par mer, S. M. sera escorté par deux frégates, l'une française et l'autre anglaise, qui déjà sont à Villefranche.

12 Mai. On écrit de Nice, 5 mai, que dans la visite que S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL, avec la Reine et les Princesses, a faite au Ritiro de la Providence et au monastère de la Visitation, ils ont reçu, dans toute la route, les témoignages multipliés de l'amour des habitans, accourus en foule pour jouir de leur présence. La portion du chemin montueux que LL. MM. et les Princesses ont faite à pied, avait été décorée pour faciliter leur passage.

— MM. les Officiers des Chevaux-légers de Savoie ont donné une belle preuve de l'harmonie et de l'attachement commun au Souverain, qui règne entre leur corps et la Brigade de Savoie, en invitant, le 8 du courant à un banquet fraternel, MM. les Officiers de la Brigade et tous ceux de la colonne arrivée de Savoie. Le repas a eu lieu dans le Manège du Roi transformé en une magnifique et belle salle, ornée avec goût, de vases et de statues. Les convives étaient au nombre de 120, parmi lesquels étaient M. le Major-général Marquis d'Oncieux, Commandant de la Division de Savoie et de la colonne, avec les Officiers de son Etat-Major; M. le Major-général Comte de Venanzon, et M. le Comte Morra di Lavriano, Chef d'Etat-Major de la Division de Turin. La cordialité la plus franche a régné pendant tout le repas et dans les entretiens fréquemment interrompus par les cris de *Vive le Roi! Vive Savoie!* Une inscription française, placée au fond de la salle, exprimait que Savoie, qui ne connaît d'autre guide que l'honneur, voyait son espérance couronnée par la fidélité.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater de 1.^{er} avril 1821; du 10 au 12 mai: 76 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 3 mai. Il a été ordonné en Autriche une levée de 150 mille hommes. On croit que les Empereurs seront ici le 20 du courant; on fait des préparatifs au château de Schoenbrunn. Le nouveau congrès qui, dit-on, aura lieu ici, sera composé des ministres de toutes les puissances de l'Europe.

— Toutes les colonnes de l'armée russe doivent faire halte partout où les trouvera l'ordre qui contremande leur marche.

— L'avant-garde du prince Ypsilanti est entrée à Bucharest le 10 avril, on croyait qu'il passerait le Danube pour entrer en Bulgarie ou en Servie.

— On sait que sans l'intervention du Patriarche grec et des ministres chrétiens, tous les Grecs qui se trouvent à Constantinople devaient être massacrés, par forme de représailles. On craint encore ce massacre, et l'insurrection de la Grèce se prolonge.

— L'Observateur Autrichien déclare expressément qu'il n'a été fait à la

France aucune demande relative à l'entrée ou au passage de troupes étrangères dans ce royaume.

— Les armemens actuels de la Russie et de l'Autriche paraissent destinés pour les frontières de la Turquie.

ANGLETERRE.

Londres, 9 mai. La révolution de Fernambouc n'a pas précisément le caractère qu'on lui avait attribué. On lit dans la proclamation du gouverneur et des habitans, ce qui suit : « Soyez tranquilles, habitans de Fernambouc, vous aurez de nouvelles institutions; vous les recevrez des mains de votre souverain, etc. »

— Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh) interpellé par M. Hutchinson sur la marche des troupes russes, a répété deux fois que les mouvemens des troupes russes n'avaient aucun rapport avec les affaires d'Espagne.

ESPAGNE.

Madrid, 30 avril. Un décret des Cortès supprime les gardes-du-Corps du Roi, et il sera créé une autre garde royale. Des détachemens ont été mis en mouvement sur tous les points dans la Castille, pour atteindre les bandes d'insurgés.

La députation provinciale de Malaga a demandé le renvoi de son chef. Une motion a été faite aux Cortès pour obtenir du Pape le renvoi des Evêques opposés au système constitutionnel.

Le nombre des suspects bannis de Malaga, de Grenade et de Seville, diminue tous les jours.

FRANCE.

Paris, 6, 7 et 8 mai. M. le Maréchal Duc de Bellune, arrivé ici de Madrid le 5 du courant, a déjeuné, le 7, avec S. M.

M. Bavez, Président de la Chambre des Députés, a reçu le grand cordon de la légion d'honneur. Soixante Députés et 172 fonctionnaires et employés des finances ont reçu la décoration du même ordre.

Le 7 du courant, les prévenus de la conspiration du 19 août et les coupables ont été introduits dans la salle de la Cour des Pairs, pour assister à la lecture de l'acte d'accusation. Les débats s'ouvriront immédiatement après.

La Chambre des Pairs, en adoptant la loi sur les arrondissemens électoraux, avait amendé l'article 44 relatif au département de Maine et Loire.

Les ministres ont proposé cet article seul à une nouvelle discussion de la Chambre des Députés, au lieu de reproduire la loi toute entière. M. de

Montigny et M. Dudon se sont fortement récriés sur cette présentation fragmentaire de loi, comme attentatoire aux droits et à la dignité de la Chambre; et, à ce sujet, le premier a vivement reproché l'alliance du

ministère avec le ministère. Il a été applaudi par l'extrême gauche. Après cette discussion, la Chambre, afin de n'établir aucun précédent pour

l'avenir, a décidé que, dans l'espece actuelle, elle consentait à ouvrir la discussion sur l'art. 44, qui a été adopté.

On remarque que le général Foy, qui est catholique, est inscrit

pour parler ~~contre~~ le projet de loi relatif au clergé, et que le général Donnadieu, qui est protestant, est inscrit *pour* le projet.

— Le grêle a déjà fait des ravages dans plusieurs départemens.

— Dix réfugiés piémontais avaient abordé à Toulon; l'autorité les a fait rembarquer.

9 Et 10 mai. La Cour des Pairs, sur les observations des défenseurs des accusés de la conspiration du 19 août, a écarté le réquisitoire de M. le Procureur - Général, tendant à joindre la cause des contumaces à celle des accusés présens. En reproduisant l'exposé des faits, M. le Procureur-Général a rappelé que trois officiers de la Garde revenant sur leurs dénégations primitives, ont révélé eux-mêmes la part qu'ils avaient prise au complot; ces accusés sont Hutteau, Tregoff et Laverderie. On a commencé l'audition des témoins. Il y en a 182 à charge, et 9 seulement à décharge.

— A la Chambre des Députés, M. Bourrienne a fait le rapport sur la partie des dépenses du budget de 1821.

— M. le Comte de Pralorme, ministre plénipotentiaire de Sardaigne a notifié à S. M. l'avènement du Roi CHARLES - FELIX au trône,

11 Et 12 mai. La Chambre des Députés a adopté un projet qui modifie en faveur des accusés l'art 351 du code d'instruction criminelle.

— La commission relative au clergé a fait son rapport dans la séance du 12. Au lieu de 12 Evêchés nouveaux seulement, elle propose une augmentation illimitée au gré du Roi, et place l'église de France sous le régime des ordonnances royales.

— Il est confirmé que, le 26 février dernier, le Roi de Portugal a accepté sans réserve la Constitution de Lisbonne; le Prince Royal l'a juré pour son père et pour lui. Le Roi et sa famille doivent passer en Europe.

— En Angleterre, le marquis de Londonderry, dans la séance du 7 mai a expressément annoncé que les Russes ne passeraient pas leurs frontières.

— A Madrid, le 4 mai, le peuple n'ayant pas trouvé suffisante la peine de 10 années de galère prononcée contre le chanoine Vinuesa, a forcé les portes de la prison et a massacré le détenu.

Banque de France: 1550 fr.; 1557 fr., 50 c.; 1560 fr.; 1565 fr.

Cinq pour cent consolidés: 82 fr., 70 c.; 83 fr., 20 c., 50 c.

ILES IONIENNES.

Corfu, 10 avril. Attendu les insurrections qui se sont manifestées dans la Morée, il a été publié ici officiellement que tous les sujets Ioniens qui sont domiciliés dans les pays insurgés, prendraient une part quelconque à ces manœuvres, perdraient leurs droits à toute protection de la part de notre gouvernement et des consuls britanniques.

ITALIE.

Rome, 4 mai. Il continue d'arriver ici des députations des diverses provinces des Deux-Siciles, auprès de S. M. le Roi Ferdinand; celle de Palerme doit arriver sous peu.

— Ensuite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Laybach, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie près le Roi des Deux-Siciles, se sont partis pour Laybach.

→ Nous apprenons que l'île de Sardaigne, quoiqu'informée dans le temps des événemens du Piémont, n'y a pris aucune part.

5 Mai. S. Exc. M. le comte de Barbaroux, chargé d'une mission extraordinaire de la Cour de Sardaigne près le Saint-Siège, et au l'honneur de notifier à Sa Sainteté, l'avènement de S. M. le Roi Charles-Félix. Une semblable notification a été faite à S. M. le Roi des Deux-Siciles, par S. Exc. M. le marquis de St.-Saturnin.

→ On écrit d'Ancône, 24 avril, que le fameux Ali, Pacha de Jannina, a été tué par son secrétaire.

Florence, 7 mai. Hier, au milieu des témoignages de la joie publique, a été célébré le mariage de notre bien-aimé Souverain avec S. A. R. la princesse Marie-Ferdinande de Saxe.

V A R I É T É S.

DE L'ÉGLISE GALLICANE dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'Ouvrage intitulé, DU PAPE; par l'Auteur des *Considérations sur la France*. A Lyon, chez Rusand, libraire-imprimeur du Clergé; à Paris chez Beaucé-Rusand, libraire; et à Chambéry, chez Puthod. Un volume in-8.^o; prix . 4 fr. 50 c.

I.^{er} Article

Ceux qui ont lu l'Ouvrage intitulé *Du Pape*, ceux mêmes de nos lecteurs qui ne le connaîtraient que par les articles que nous avons donnés sur ce livre (N.^{os} 3, 7 et 8 du *Journal de Savoie*, V.^e Année), verront, au seul titre de celui que nous annonçons aujourd'hui, quel est le but de l'auteur. M. De Maistre avait destiné ce dernier ouvrage à former le V.^e livre de celui *Du Pape*; il a jugé à propos de le publier séparément, et nous pensons qu'il a bien fait. La gradation d'intérêt est l'un des principes fondamentaux de l'art d'écrire. Or une question particulière, quelque liaison qu'elle puisse avoir avec un sujet plus étendu, et quelque importante qu'elle puisse être en elle-même, ne frappe plus que très-faiblement, si elle est amenée immédiatement à la suite d'une grande et haute discussion, surtout si elle se présente, en quelque sorte, comme la principale conséquence à laquelle l'auteur a voulu en venir. Le lecteur trouve une espèce de mécompte dans ce résultat, qui ne lui paraît pas en proportion du chemin qu'on lui a fait parcourir et des grands points de vue qu'on avait d'abord déployés sous ses yeux.

Dans le livre *Du Pape*, le sujet est vaste : il embrasse les intérêts généraux de toute la chrétienté; l'auteur y rattache des considérations de la plus haute conséquence sur les constitutions poli-

tiques de l'Europe et sur le sort des gouvernemens. La position élevée d'où il a envisagé son sujet et le plan qu'il s'était tracé, lui avaient fait aborder les plus grandes questions qui intéressent l'ordre social et la civilisation, et ces questions s'appliquent à toutes les nations du monde chrétien.

Le livre sur l'*Eglise Gallicane*, et cette remarque n'ôte rien à l'importance qu'il peut avoir en lui-même, ce livre n'offre plus un intérêt aussi général; son sujet est circonscrit; les questions qui y sont traitées ne regardent qu'une seule portion de la catholicité, qu'une seule famille chrétienne, et ne se lient que par quelques points seulement aux intérêts de l'Eglise universelle.

Comme toutes les parties d'un Ouvrage sont, pour ainsi dire, solidaires entre elles dans leur concours au succès de l'ensemble, la réunion de ce dernier Ouvrage à celui *Du Pape*, aurait pu nuire à l'effet de celui-ci, en rétrécissant tout à-coup les dimensions du cadre, en concentrant l'attention du lecteur, en faisant descendre ses méditations sur un sujet d'une moindre importance, et l'on sait que le succès d'un ouvrage quelconque dépend principalement de la dernière impression qu'il laisse dans l'esprit. Il paraît que l'auteur a senti la justesse de ces considérations, et le parti qu'il a pris fait honneur à son tact littéraire, qui le trompe rarement. Ses deux écrits ainsi détachés conservent, chacun séparément, l'intégrité du mérite qui leur est propre.

En parlant du livre sur l'*Eglise Gallicane*, nous suivrons la même méthode que nous avons employée au sujet de celui *Du Pape*: nous nous bornerons à exposer la marche de l'auteur, la distribution des matières qu'il a traitées et les sentimens qu'il exprime, sans rien prononcer sur le fond du sujet, et laissant au lecteur le soin de former lui-même son opinion.

L'auteur a divisé d'abord son ouvrage en deux livres. Dans le premier, il considère ce qu'il appelle un esprit d'opposition nourri en France contre le Saint-Siège, et des causes de cet esprit. Dans le second, il examine le système gallican et la fameuse déclaration de 1682.

Le premier livre est divisé en douze Chapitres. L'auteur traite successivement du Calvinisme, des Parlemens et du Jansénisme. Le Calvinisme, dit-il, naquit en France et son esprit est perpétué. Il a constamment trouvé depuis lors un appui dans les organes dans la magistrature. » L'esprit du XVI^e siècle fut nourri et propagé en France par les parlemens, et surtout par

» celui de Paris, qui tirait, de la capitale où il siégeait et des
 » hommes qu'il voyait quelquefois siéger avec lui, une certaine
 » primatie dont il a beaucoup usé et abusé. Protestant dans le
 » XVI.^e siècle, frondeur et janséniste dans le XVII.^e, philoso-
 » phe enfin et républicain dans les dernières années de sa vie,
 » trop souvent le parlement s'est montré en contradiction avec
 » les véritables maximes fondamentales de l'État. » (Pages 6 et 7).

Quant au Jansénisme, l'auteur, pour en faire connaître les
 doctrines et l'esprit, emprunte un pinceau auquel on est d'abord
 loin de s'attendre, c'est celui de M.^{me} de Sévigné, *charmante*
affiliée de Port-Royal. Et en effet, il faut convenir que le tableau
 est parfait. » La plume élégante de M.^{me} de Sévigné, dit M. de
 Maistre, peint au naturel, et, ce qui est impayable, en
 croyant faire un panégyrique, l'atrocité des dogmes jansénistes,
 l'hypocrisie de la secte et la subtilité de ses manœuvres. »
 (Page 26).

Dans le Chapitre VI, l'auteur compare Hobbes et Jansénius,
 dont il considère les principes comme identiques. Dans les sept
 chapitres suivans, il s'occupe de Port-Royal, et des écrivains
 de cette fameuse société. A ce sujet, nous commençons par dé-
 clarer que nous condamnons franchement, avec l'auteur, tout
 ce que condamne l'Église. Mais l'intérêt de la justice et de la
 vérité, première règle de tout critique honnête qui ne peut men-
 trer à sa conscience, nous oblige de dire que l'auteur nous paraît
 être montré un peu sévère envers les écrivains de Port-Royal,
 sous le rapport des connaissances et du talent; car, pour les
 doctrines, nous les lui abandonnons sans restriction. D'Alem-
 bert, Diderot, Voltaire et J. J. Rousseau nous auraient appris
 au besoin, si la chose pouvait être douteuse, jusqu'à quel point
 les connaissances positives ou le plus beau génie peuvent s'allier
 avec l'erreur. En rendant un peu plus de justice aux lumières et
 aux travaux des hommes dont il s'agit, peut-être cette preuve
 d'impartialité eût-elle augmenté la force des argumens de l'auteur
 contre les erreurs de Port-Royal en matière de religion. Il fait
 parallèle du mérite relatif de Port-Royal et des Jésuites,
 comme le mérite littéraire ou scientifique ne fait rien au fond
 de la question, l'équité exige que l'on envisage ici la longue
 existence des Jésuites, répandus d'ailleurs dans le monde entier,
 comparée à la courte durée de Port-Royal, qui n'existait que
 au point. Pascal méritait quelques égards; et, à part les
 provinciales, qui, comme monument littéraire, ont obtenu le
 suffrage de tous les hommes de goût, mais que nous sommes
 de vouloir justifier quant au fond, les autres accusations
 qu'on a coutume d'élever contre cet homme célèbre et que
 nous croyons injustes, d'après un examen plus approfondi peut-
 être que beaucoup de personnes ne l'ont fait, ces accusations
 n'ont été jusqu'ici répétées bien moins dans l'intérêt des enne-
 mis de Port-Royal, que dans celui des incrédules, qui n'ont

rien négligé, ni subterfuges, ni mauvaise foi, pour affaiblir l'autorité importune d'un nom tel que celui de Pascal dans la liste des hommes, qui n'ont pas dédaigné de croire en Dieu et à une religion révélée.

En vertu d'un principe que nous avons rappelé ci-dessus, nous désirons que nos lecteurs voient, dans les courtes observations que nous venons de nous permettre, et toutefois avec une extrême défiance, envers l'illustre auteur des *Considérations sur la France*, une preuve de la sincérité de notre admiration sur tant d'autres points, admiration que nous nous sommes empressés de manifester et que nous manifesterons de même dans toute circonstance où nous en trouverons l'occasion naturelle.

La conclusion que M. de Maistre tire de son premier livre, est que le Jansénisme n'est point détruit et qu'il doit être surveillé plus que jamais.

Dans un autre article nous nous occuperons du second livre de cet Ouvrage.

A V I S.

A vendre environ cent soixante et dix quintaux foin de bœuf de première qualité; s'adresser à Mademoiselle Bavouz à Bloye près Rumilly, ou à M. Charles Bavouz, à Chambéry.

LOGOGRIPHE.

J'étais objet de mode et je faisais fureur ;
Je comptais en tous lieux d'exercer ma puissance.
Sur moi le vent du nord déployant sa rigueur ,
Bientôt de mes amis a détruit l'espérance.
Je porte une île dans mon sein ,
Un ornement d'architecture ,
Une dure exeroissance, un fragment de sculpture ,
Un instrument d'agriculture
Et l'effet du destin.

Anonyme.

Le mot de la dernière *Enigme* est *tems*.

MARCHÉS de Chambéry des 8, 10 et 12 mai 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		16	66	—	20 69
Seigle . . .		7	75	—	10 12
Orge		0	00	—	0 00
Sarrasin		0	00	—	0 00
Maïs		8	00	—	10 46
Avoine (1).		10	25	—	7 14
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.					0 35
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>					0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment. o. 813 Seigle. o. 765

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 12 mai.

N.ºs 6 — 71 — 66 — 64 — 85.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 mai. Dimanche, 20 du courant a été célébré dans cette ville, comme les années précédentes, l'anniversaire du retour du Roi dans la capitale des Etats de terre-ferme.

— Voici la lettre adressée par S. M. le Roi CHARLES-FÉLIX, à S. Exc. M. le Comte de la Tour, datée de Reggio, du 4 mai.

« Comte Sallier de la Tour, les services que vous venez de rendre à l'Etat et les preuves de dévouement que vous Nous avez données, ont tellement accru notre estime et notre bienveillance, qu'à peine monté sur le trône, Nous voulons vous la témoigner de la manière la plus signalée, en vous créant Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade. C'est avec un vrai plaisir que Nous vous accordons cette haute distinction, la renouvelant ainsi dans votre famille, dont l'attachement et la fidélité envers notre Maison Royale ne se sont jamais démentis, comme Nous ne doutons point de pouvoir en toute occasion nous reposer sur les qualités qui vous distinguent si honorablement, et sur l'emploi le plus actif de vos talens pour la défense de la Couronne et pour le bien de notre service. Nous prions Dieu qu'il vous conserve »

CHARLES-FÉLIX.

Contresigné DELLA VALLE.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 17 mai, la Pièce suivante :

Chevalier IGNACE THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant-Général de S. M., etc etc etc.

Les examens donnés, et les degrés conférés à la royale Université de Turin le 13 mars dernier, et à celle de Gènes dès le 21 même, ayant été avec une précipitation aussi inconvenante qu'inusitée, sous l'empire des circonstances qui affaiblissent notablement, si elles ne les font entièrement cesser, les garanties de capacité et de bonne conduite que doit offrir l'admission des candidats, une partie des élèves de

chacune de ces Universités s'étant d'ailleurs associée, par les excès de l'insubordination la plus manifeste, aux désordres qui ont affligé cette portion des Etats, S. M. a déterminé, et nous a ordonné de déclarer ce qui suit :

1.^o Seront tenus pour nuls et de nul effet les examens donnés, et les degrés conférés à la royale Université de Turin, dès le 21 du même mois, également compris.

2.^o Sera tenu compte à ceux des étudiants qui seront admis à subir de nouveaux examens, des sommes déposées pour frayer à la dépense de ces examens et degrés déclarés sans effet.

Mandons etc.

THAON REVEL.

Suivent les signatures.

PIÉMONT.

Turin, 17 mai. La Délégation établie par Patentes du 26 avril, a ordonné par acte du 4 du courant, qu'il soit procédé, à teneur des lois, à l'annotation de tous les biens possédés dans les Etats, par quarante et un individus désignés comme coupables de trahison, parmi lesquels se trouvent compris Emmanuel Dalpozzo, Prince de la Cisterne; le médecin Crivelli, l'un des provocateurs de la constitution d'Espagne; le Comte Santorre de Santa Rosa etc.

— On écrit de Lucques que les préparatifs qui se font au palais de Mari paraissent confirmer le bruit que LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et le Roi Charles-Félix doivent avoir une entrevue dans cette ville.

— On a reçu à Gènes la nouvelle de l'arrivée du prince héritier du Brésil à Lisbonne.

— Dans toutes les villes des provinces, on continue à rendre grâces au ciel de l'heureux rétablissement de l'ordre dans les Etats de S. M.

— Le duc de Calabre, arrivé à Rome le 9 du courant, a été reçu par son auguste père avec toutes les marques d'une vive affection. M.^{me} la duchesse de Floridie est partie de Rome pour Naples, le 10 de ce mois.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 12 au 16 mai; 76 liv., 50 c., 75 c., 85 c.; 77 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 mai. S. M. I. a conféré la grand'croix de la couronne de l'empire au général baron de Frimont, et la grand'croix de St. Léopold au comte de Bubna.

— La meilleure intelligence régné entre l'Autriche, la Russie et la Prusse. Les deux empereurs sont convenus de ne point profiter des troubles de la Turquie pour s'agrandir.

— Le patriarche grec de Constantinople a prononcé l'excommunication contre Michel Suzzo et contre tous ceux qui ont pris part à la rébellion. Il

ordonné aux habitans de la Moldavie de courir sus à tous les soldats d'Ypsilanti, dont les forces avaient été fort exagérées, et se réduisent à 5000 hommes. Les Boyards qui se trouvent à Bucharest ont rédigé, de concert avec Théodore, second chef des insurgés, une nouvelle supplique à la Porte, qui a été envoyée par exprès.

— La plus grande partie de notre armée quitte le royaume de Naples ; il n'y restera que 12,000 hommes répartis dans les forteresses.

Laybach. 1.^{er} mai. On dit qu'un acte d'une grande importance sera signé par les puissances avant leur séparation. Plusieurs personnes de la suite de l'Empereur d'Autriche sont déjà parties pour Vienne. Les Boyards de la Moldavie se sont réunis en Divan à Yassy et ont dépêché un message à Constantinople, pour obtenir du secours.

— L'entreprise des Grecs paraît ne pouvoir se soutenir. Le prince Ypsilanti est sommé de rentrer en Russie. La Moldavie et la Valachie ont envoyé leur acte de soumission à la Porte. D'ailleurs Ypsilanti et Théodore n'ont jamais été d'accord dans leurs vues.

ANGLETERRE.

Londres, 16 mai. La révolution du Brésil s'est faite de la même manière que celle de Naples. Après les événemens de Bahia, le Roi, par une déclaration du 18 février, publiée le 24, annonça qu'il enverrait son fils à Lisbonne pour entendre les réclamations, noter les abus et consolider la constitution, et ordonna la convocation d'une assemblée chargée d'aviser aux moyens d'appliquer la constitution des Cortès au royaume du Brésil, en y faisant telles modifications qui seraient jugées nécessaire. Cette déclaration ne satisfît point les conjurés, presque tous militaires, que l'on croit avoir été achetés par les négocians portugais. Le 26, les troupes se rendirent sur la place de San-Rocio avec du canon. Enfin le Roi et le Prince royal furent forcés d'accepter et de jurer, sans restriction, la constitution à venir, et de montrer leurs signatures à la multitude.

— Il paraît certain qu'une révolution a éclaté au Mexique.

ESPAGNE.

Madrid, 8 mai. Après l'assassinat du chanoine Vinuesa dans sa prison, plusieurs individus se sont portés au club de la *Fontaine d'or* et y ont arrêté une liste de proscription pour demander la tête de 25 personnes, appartenant à des familles distinguées.

— A Carthagène, le peuple a exigé et obtenu l'exil de 15 personnes.

— Après l'assassinat du chanoine Vinuesa, des vociferations se sont fait entendre contre S. M. et contre son frère l'infant Don Carlos. Le peuple est frappé de terreur ; la marche du gouvernement est incertaine ; ce état de choses ne peut durer.

— On a expédié des courriers dans toutes les provinces pour empêcher, s'il est possible, que l'attentat contre le chanoine Vinuesa, ne trouve des imitateurs. Lorsque les assassins pénétrèrent dans le cachot de cet infortuné, ils le trouvèrent à genoux, un crucifix à la main ; il les supplia de ne pas le faire souffrir long-tems. Ils lui percèrent le cœur et lui fracassèrent la

tête. Le Roi, informé de cet événement, prit des mesures pour la sûreté de sa famille; ayant demandé à ses gardes s'il pouvait compter sur eux; ils répondirent qu'ils étaient prêts à mourir pour sa défense. S. M. a envoyé aux Cortès un message, où elle réclame une punition exemplaire des coupables et manifeste son mécontentement et ses craintes sur le renouvellement de pareils désordres. Les Cortès ont répondu que c'est au gouvernement à maintenir l'ordre et à faire exécuter les lois.

— La nomination du général Morillo au gouvernement de la capitale de la province n'a pas satisfait les partisans du système actuel; le général, de son côté, a refusé deux fois d'accepter.

— On prépare à Lisbonne le palais du Roi pour S. M. et sa famille. Quelques députés aux Cortès ont protesté contre l'expression *approuver et sanctionner* la constitution, contenue dans l'acte du serment du Roi; ils voudraient que S. M. se fût simplement servi du mot *jurar*.

F R A N C E.

Paris, 13, 14 et 15 mai. Le conseil royal de l'instruction publique révoqué de ses fonctions M. Sordes, recteur de l'Académie de Grenoble.

— L'Empereur Alexandre vient de fonder à Moscou, sur une montagne une église dont la hauteur sera égale à celle de la grande pyramide d'Égypte.

— Dans la discussion du projet de loi relatif au clergé, les commissaires du Roi ont combattu l'extension donnée par la commission à la prérogative royale pour l'établissement d'un nombre indéfini de sièges épiscopaux; ils ont soutenu que ce nombre devait être fixé par les lois et non par les ordonnances.

— Le médecin Crivelli, de Turin, à peine arrivé à Paris, a reçu l'ordre d'en sortir dans les 24 heures.

— M. le duc d'Angoulême a donné mille fr. pour les malheureux incendiés de la ville de Corps (Isère).

16 Et 17 mai. Dans la discussion relative au clergé, le ministre des affaires étrangères a soutenu qu'un concordat étant un traité comme un autre, le Roi a le droit de le conclure seul, en vertu de l'article 14 de la charte. M. de Bourdonnaye a fait une nouvelle attaque contre les ministres, qu'il a accusés de professer les principes de la constitution civile du clergé de 1791.

— La Cour des Pairs continue l'audience des témoins dans l'affaire de la conspiration du 19 août.

18 Et 19 mai, M. de Wailly, proviseur du collège royal de Henri IV, est mort des suites d'une maladie aiguë.

— L'*Observateur autrichien* du 9 mai dément expressément les bruits que quelques gazettes avaient répandus sur la possibilité d'une violation de la neutralité de la Suisse, à l'occasion des événements du Piémont.

— Les journaux de Londres disent que la révolution du Mexique n'est point aussi avancée qu'on l'avait annoncé, et qu'il est possible qu'elle ne soit pas consommée.

P. S. Nous pouvons annoncer le résultat important de la discussion sur les sièges épiscopaux. Dans la séance du 19, la Chambre des Députés a

adopté la disposition suivante , modifiée par la commission et ainsi conçue :

» L'augmentation de crédit sera employée , 1.° à la dotation *actuelle* de douze sièges épiscopaux ou *métropolitains* , et *successivement* à la dotation de 18 autres sièges , dans les villes où le Roi le jugera nécessaire. L'établissement et la circonscription de tous ces diocèses sera concertée entre le Roi et le Saint-Siège. »

— On annonce que les deux Empereurs ont quitté Laybach pour se rendre à Vienne.

Banque de France : 1562 fr. , 50 c. ; 1560 fr. ; 1558 fr. , 75 c. ; 1560 fr.
Cinq pour cent consolidés : 83 fr. , 65 c. , 55 c. ; 83 fr. , 50 c. , 55 c.

ITALIE.

Naples, 7 mai. Dans le cours de neuf mois, les factieux ont dépouillé toutes les caisses publiques et chargé le peuple de contributions.

— On continue les arrestations des coupables. Deux individus , porteurs de diplômes de carbonari , ont reçu publiquement la peine du fouet, le 1.^{er} du courant.

— Une ordonnance de police interdit, sous des peines sévères, tout applaudissement public dans les cas d'exécutions criminelles, tout enrôlement volontaire, toute vente ou distribution gratuite de cocardes.

— Une partie de l'escadre française qui était stationnée dans cette rade, a mis à la voile avec le vaisseau le *Jean Bart*.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction la prochaine arrivée de notre auguste monarque, qui comblera les vœux de tous les Napolitains.

— Le 3 du courant, est entrée dans notre rade l'escadre autrichienne, composée de deux frégates, trois bricks et deux goëlettes.

Rome, 11 mai. C'est avec le plus vil regret que nous annonçons la mort du respectable Félix de Andreis, prêtre piémontais, qui, après ses travaux apostoliques dans diverses contrées de l'Italie, était allé consacrer les fatigues de son ministère, exercé avec le plus grand succès, dans les missions d'Amérique, au Kentucky et dans le territoire de S. Louis.

Venise, 10 mai. Les Grecs insurgés, dans une seconde attaque contre la ville de Georgiew, située au S. O. de Bucharest, près du Danube, se sont rendus maîtres de cette place gardée par 6000 Turcs et ont passé eux-ci au fil de l'épée.

— Le pacha de Jannina est toujours dans sa forteresse, et il est faux qu'il ait été tué.

Florence, 10 mai. Notre gazette est remplie de détails sur les fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du mariage de notre auguste souverain.

Milan, 14 mai. On a chanté ici un *Te Deum* solennel au sujet du rétablissement de l'ordre en Piémont. A l'occasion des mêmes événemens, la Congrégation centrale a obtenu de S. M. I. et R. la permission de lui envoyer une députation chargée d'offrir à S. M. l'expression de la reconnaissance des habitans de la Lombardie, pour la sagesse et l'énergie des mesures

qui ont préservé ces contrées de tout désordre. Une semblable députée a été envoyée par la Congrégation centrale de Venise.

— S. M. I. et R. a confié à S. Ex. M. le Comte de Bubna, l'honorable mission de remettre personnellement de sa part, à S. M. le Roi CHARLES FELIX, les clefs de la citadelle d'Alexandrie.

15 Mai. S. M. l'Empereur de Russie, voulant reconnaître les services rendus à la chose publique, dans les affaires de Naples et du Piémont par divers généraux et officiers autrichiens, a décerné des décorations à dix d'entr'eux, au nombre desquels sont le général baron de Frimont décoré de l'ordre de S. Wladimir de première classe, et le général comte de Bubna, décoré de celui de S. Alexandre Newsky.

V A R I É T É S.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ancienne et moderne etc.; par une société de gens de lettres et de savans; tom. XXVII.^e et XXVIII.^e Paris, chez L. G. Michaud, Libraire-Editeur, rue de Cléry, N.^o 13.

Les circonstances ne nous ont pas permis d'annoncer plutôt cette livraison de la Biographie Universelle, qui a paru il y a quelque tems. Ces deux volumes ne sont pas les moins riches en articles importans et d'un grand intérêt, comme on en jugera par quelques-uns de ceux que nous allons citer. Nous avons principalement remarqué les articles *Marie-Thérèse*, Reine de Hongrie, *Marie I.^{re}*, Reine d'Angleterre, *Marie Stuard*, Reine d'Ecosse, *Méhul* et *Métastase*, par M. de Sevelinges; *Marguerite de France*, 1.^{re} femme d'Henri IV, par M.^{me} Bolly; *Marguerite dite la Sémiramis du Nord*, par M. Eryès; *Marie* (sainte), mère du Sauveur, par M. Labouderie; *Marie de Medicis*, 2.^e femme d'Henri IV, par M. de la Porte; *Marie-Antoinette*, Reine de France, par M. Michaud jeune; *Marie-Clotilde-Adélaïde Xavière*, de France, Reine de Sardaigne, par M. Picot; *Maréchal (Sylvain)*, *Marius*, *Mazars de Lutude*, *le Masque de fer*, mercier (Louis Séb.) et *La Metterie*, par M. Weiss; *Marin de Ty* et *Mela (Pomponius)*, par M. Malte-Brun; *Massillon*, religieux; *Martinez Pasqualis*, chef de la secte des Martinistes, par M. Gence; *Marmontel*, par M. S. - Surin; *Marot*, par M. Noël; *Mascaron*, par M. Tabaraud; *Maury*, par MM. Beaulieu et Picot; *Ménage (Gilles)*, par M. Froisset aîné; *Mesmer*, par M. B.; les *Mazzuoli*, par M. Péryès; *Michel-Ange*, par M. Quai-

tremère de Quincy; *Marlborough*, par M. Dezos de la Roquette; *Massena*, par M. Beauchamp; *Maupeou* et *Maurepas*, par M. Desportes et Boucheron; *Mazarin*, par M. Duplessis; *Maximilien Ier*, par M. Henry; les *Médicis*, par M. Simonde-Monodi; *Maskelyne*, *Mayer (Tobie)*, *Méchain* et *Messier*, par L. Delambre; *Maupertuis*, par MM. Delambre et Maurice; *Marian (Jean-Bernard)*, par M. Ustéri; *De la Méthérie*, par M. Savier; *Michaelis (Jean-David)*, par M. Stapfer, etc. etc.

Quant aux articles fournis par des Savoisiens dans cette livraison, ceux de M. Pillet, rédacteur en chef, sont, comme dans les précédens, en trop grand nombre pour être tous mentionnés ici; nous nous bornerons à indiquer les articles *Marini (Jean-Philippe)*, *Meister (Léonard)* et *Meusel*, savant Bibliographe. M. Michaud jeune, outre l'article important de *Marie-Antoinette*, que nous avons cité, a donné les articles *Marguerite d'Ecosse*, reine de France, femme de Louis XI, *Marigny (Enguerrand)*, tous les articles *Metellus*, et celui de *Miackzinski*. Ce n'est qu'à peine d'indiquer deux notes que nous avons fournies pour l'article du P. *Mersenne*.

A V I S.

César Rottier, instituteur, autorisé par le Conseil de la Réforme des écoles en Savoie, et qui vient de diriger une éducation durant quatre années, cherche à trouver une maison où il puisse en entreprendre une nouvelle.

Il donne des leçons complètes de latinité, la langue française, l'allemande, les principes de la langue italienne, les mathématiques élémentaires, la géographie et le dessin: son âge et ses habitudes lui permettent de travailler chaque jour à se rendre plus digne de la confiance que l'on l'honoreroit: enfin, il s'engage surtout à diriger ses soins vers l'éducation religieuse et morale des élèves, ce qu'il regarde comme le plus important des devoirs d'un instituteur.

Pour presser pour les conditions et pour les renseignemens, chez M. le Comte de Rambert de Châtillon, en Chautagne.

Un souscripteur savoisien, pour la réimpression du *Dictionnaire d'Histoire Naturelle* en 36 vol., rédigé par une société de savans, Paris, Deterville, n'ayant pas reçu les 13.^e, 14.^e et 15.^e vol. de cet ouvrage, qu'il ne peut être parvenus à une autre destination, ou s'être égarés de toute autre manière, prie les personnes qui en auraient connaissance, ou qui voudraient en acquiescer de trois volumes semblables qu'ils auraient en leur pouvoir, d'en

faire part à M. le rédacteur du journal de Savoie, avec indication du prix qu'ils désireraient retirer de la vente ou remise de ces trois objets.

— Le sieur Eustache fils, ancien négociant, fabricant et banquier à Chambéry, a cédé son commerce et sa fabrique de dorures, et il continue avec activité les opérations de banque, le change, l'achat de toutes créances rentes publiques de tous les gouvernements; inscriptions, cédules, pensions indemnités, états liquidés ou à liquider, mandats et ordonnances sur caisses, ou trésoriers en Savoie, en Piémont, en France etc.

— Le sieur Joseph Vial, successeur au commerce et à la fabrication du sieur Eustache fils, fabrique toutes espèces de gallons et franges en or, argent, soie, laine et coton; il aura toujours un assortiment complet pour tous les genres d'uniformes civils et militaires de tous grades, à Chambéry rue Couverts, N.º 69, à l'enseigne de la grosse épaulette.

— A vendre, environ cent soixante et dix quintaux foin de bœuf de première qualité; s'adresser à Mademoiselle Bavoux, à Bloye près Rumilly; à M. Charles Bavoux, à Chambéry.

CHARADE.

Tour à tour dans mon tout vingt fois a pénétré
De drapeaux opposés la marche triomphante.
Mon premier, chez les siens vivement désiré;
Devenu mon dernier, comblera leur attente.

Le mot du dernier Logogriph est *Cortès*, où l'on trouve *Corse*, *tor*, *cor*, *tarse*, *soc* et *sort*.

MARCHÉS de Chambéry des 15, 17 et 19 mai 1821.

BLED.	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
Froment, <i>Prix:</i>	16	88	20	77
Seigle	8	00	10	46
Orge	6	50	8	50
Sarrasin.	5	00	6	54
Mais	8	50	11	11
Avoine (1).	10	00	6	97
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	35
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres: Froment. . . 813 Sarrasin. . . 763

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 19 Mai.
N.ºs 52 — 1 — 39 — 55 — 29.

CHAMBERY, de l'imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 1.º Juin.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, et priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement : Pour six mois, 8 l. n. 50 cent. ; pour l'année ; Chambéry, 15 l. n. ; dans le Duché, 16 l. n. ; et hors du Duché, 17 l.

M. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 31 mai. Le 27 de ce mois, à la suite de plusieurs jours de pluie, il est tombé de la neige sur toutes nos montagnes. A neuf heures du soir, le thermomètre de Réaumur était à 4 degrés et demi. Le temps s'est éclairci pendant la nuit, le thermomètre s'est trouvé le lendemain matin, au lever du soleil, à 2 degrés et demi. Le 29, au lever du soleil, il était à 3 degrés. Il y a eu de la gelée blanche dans quelques endroits, principalement dans les lieux bas.

Empressés de recueillir tout ce qui tend à honorer notre pays, nous nous devons insérer dans notre Feuille les deux pièces qui suivent :

ORDRE DU JOUR. — Turin, le 16 mai 1821.

Le Lieutenant-général de S. M. s'empresse de témoigner à MM. les Officiers, Officiers, Sous-officiers et soldats de la Brigade de Savoie, sa satisfaction pour sa belle tenue, sa contenance militaire et sa bonne discipline moyen de laquelle elle a su, même dans les jours désastreux du mois de mai, prévenir et empêcher des désordres dans cette ville, où elle n'a cessé de donner l'exemple de la conduite la plus honorable,

Le Lieutenant-général se fait surtout un devoir de faire connaître les sentiments et honorables sentiments de S. M. pour la Brigade. La fidélité de la Savoie a adouci l'amertume dont le cœur de S. M. a été rempli, à l'occasion des troubles qui ont affligé une grande partie de ses États.



» Le Roi eût bien désiré que la Brigade de Savoie eût plutôt passé en Piémont; il était assuré que, brave et loyale, elle aurait mis fin à une rébellion qui n'a été soutenue que par la trahison, qui avait mis les citadelles de Turin et d'Alexandrie au pouvoir de quelques rebelles pervers et insensés. S. M. a connu et apprécié les preuves de fidélité et de loyauté de tous ses fidèles Savoyards et de ses braves soldats, en particulier. »

» Pour S. Exc. le Lieutenant-général,

» *Le Chef de l'Etat-Major,* »

Signé le Comte MORRA.

C O P I E d'une Lettre du Ministre de la Guerre, du 15 mai.

» Dans les troupes de S. M., les 2.^{me} et 6.^{me} contingens sont renvoyés dans leurs foyers, pour revenir ensuite sous les armes. Le 2.^{me} rentrera le 1.^{er} septembre prochain, et le 6.^{me} au 1.^{er} janvier 1822. La Brigade de Savoie n'est point comprise dans cette disposition de S. Exc. M. le Lieutenant-général de S. M.

» Vous trouverez dans cette exception, M. le Colonel, une marque bien honorable, et bien juste en même tems, de la confiance du Roi sur la fidélité et le bon esprit du corps que vous commandez, et de la reconnaissance la plus touchante pour le noble dévouement dont les plus anciens sujets viennent de lui donner une preuve si éclatante. »

» *Le Régent du Ministère de la Guerre,* »

Signé DES GENÈYS.

— La gazette de Milan contient la déclaration que les Souverains, avant de se séparer, ont jugé à propos de publier, pour faire connaître à l'Europe les motifs des résolutions prises à Laybach dans le but de comprimer les trames ourdies contre le repos public et contre l'existence des gouvernemens légalement constitués. Après avoir considéré que la rébellion des insurgés piémontais offrait un caractère plus odieux encore, s'il est possible, que celle de Naples, attendu les liens antiques qui unissaient la Maison de Savoie à ses peuples, les bienfaits d'une administration éclairée sous un prince sage et sous des lois paternelles, et les maux auxquels les pervers allaient exposer leur patrie, les Souverains entrent dans le détail de la vaste conspiration qui menaçait tous les états, et des mesures nécessaires pour y mettre un terme. Ils renouvellent les assurances de leur désintéressement, de leur respect pour l'indépendance des nations, et des principes de justice qui ont été et seront toujours l'unique règle de la politique, dont ils déclarent expressément qu'ils ne s'écarteront jamais. Cette déclaration, du 12 mai, est signée, de la part de l'Autriche, par MM. le prince de Metternich et le baron de Vincent; de la part de la Prusse, par M. de Krusemarck; et de la part de la Russie, par MM. de Nesselrode, Capod'Istria et Pozzo di Borgo.

Cet acte diplomatique est accompagné d'une Circulaire que le cabinet autrichien adresse aux légations impériales, pour être mises l'une et l'autre sous les yeux des ministres des affaires étrangères des diverses puissances.

l'Europe. La circulaire contient des détails, des développemens et des instructions conformes au contenu de la déclaration. La circulaire finit par annoncer que la réunion des Souverains se renouvellera l'année prochaine, à l'effet de prendre en considération les mesures qui, de l'aveu de toutes les cours d'Italie, et principalement de celles de Naples et de Turin, ont été jugées nécessaires pour affermir la tranquillité de la Péninsule. En observant que les motifs les plus importants ont obligé les alliés d'intervenir dans les affaires d'Italie, ils déclarent qu'ils ne prolongeront point cette intervention au de là des limites rigoureusement nécessaires, et dont ils espèrent que le besoin ne se reproduira plus.

A V I S. — Adjudication de travaux publics.

Le public est prévenu que le 4 du mois de juin, à dix heures et demie du matin, à Moutiers, au bureau de la vice-intendance de Tarentaise, il sera procédé, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, à l'adjudication des travaux à faire en reconstruction du parapet sur la route de Moutiers à l'Hôpital, lieudit à la Magdeleine, sur une longueur de 85 mètres, 50 centimètres, dont la dépense totale est évaluée à 7871 l. 45 c. Le délai pour l'admission des offres en rabais de sixième ou demi-sixième expirera le 12 même mois, à midi précis.

On pourra prendre connaissance, sans déplacement, au secrétariat de la vice-intendance, du plan, devis, détail estimatif et cahier des charges de cette adjudication.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 mai : PATENTI (in data diciasette maggio 1821) colle quali S. E. il Sig. Cav. THAON DI REVEL conte di Pralungo, Luogotenente-Generale di S. M. N. Regii Stati autorizza la vendita progressiva de' beni aggiudicati alle Finanze in odio de' debitori del Fisco, e determina il modo in cui vi si dovrà procedere.

PIÉMONT.

Turin, 22 mai. LL. MM. le Roi CHARLES-FÉLIX et la Reine MARIE-CHRISTINE jouissent d'une très-bonne santé, telle que leurs fidèles sujets peuvent la désirer.

— S. M. a confirmé à M. l'intendant général Chevalier Jacques Fulcheri, à la Régence provisoire du ministère des Finances, qui lui avait été confiée par LL. E. E. M. le Comte de la Tour et M. le Lieutenant - Général Thaon de Revel, Comte de Pralungo.

— S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL s'est rendu, le 18, à Villefranche où elle a visité le fort, la darse, le lazareth et le sanctuaire du Saint-Jospice; et sur les quatre heures du soir, elle est retournée à Nice. S. M. reçu dans cette circonstance de nouveaux témoignages non équivoques de l'amour et de la reconnaissance publique.

24 Mai. On écrit de Savone (17 mai) que le soldat nommé Fidèle Rosanino, connu pour le principal auteur de la révolte qui a eu lieu le 3 et le 7 avril dernier dans le bataillon des Chasseurs Francs, a été passé par les armes

le 16 du courant, ensuite de la sentence du conseil de guerre chargé de juger les coupables de la révolte dont il s'agit.

26 Mai. S. M. le Roi Charles-Félix a adressé au Corps Décoronial de la ville de Gènes, une lettre des plus honorables, en réponse à l'Adresse par laquelle ce corps avait offert à S. M. l'hommage du dévouement et de la fidélité de la ville de Gènes.

— On a publié à Milan une défense officielle de toute exportation d'armes pour la Moldavie et la Valachie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 23^e mai : 77 liv. ; 76 l., 70 c. ; 76 l. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 15 mai. L'armée Ottomane est entrée en campagne plutôt qu'on ne le présumait. Son avant-garde a déjà vu les Grecs se replier deux fois. Ypsilanti et Théodore se portent, dit-on, une haine violente, et l'on serait point étonné qu'ils en vissent aux mains. On assure que l'armée de la Porte sera au moins de quarante mille hommes. Ypsilanti a passé le Danube, seulement avec 3000 Grecs; mais on dit que son armée s'est accrue en peu de tems jusqu'à 36,000 hommes.

— M. le prince d'Esterhazy se rendra à Londres pour assister au couronnement du Roi d'Angleterre, avec les comtes d'Esterhazy, de Metternich et de Gatterbourg.

— On dit que plus de quatre vingts Grecs des premières familles ont été massacrés à Constantinople, ensuite de la découverte d'une conspiration des Grecs contre la personne même du Sultan.

— La Porte pousse avec vigueur ses préparatifs contre les insurgés.

— A Patras (Morée) il y a eu, au commencement d'avril, un massacre des Turcs qui a duré plusieurs jours.

Berlin, 14 mai. Notre chancelier d'état a terminé à Rome les arrangements pour la conservation de huit sièges, tant archevêchés, qu'évêchés qui sont l'archevêché de Gnesne et Posen, celui de Cologne à la place de celui d'Aix la-Chapelle, qui est supprimé, et les évêchés de Breslau, d'Ermsland, de Culen, de Trèves, de Munster et de Paderborn.

E S P A G N E.

Madrid, 17 mai. Les personnes arrêtées en Galice, sont au nombre de 318. Parmi celles arrêtées à Cadix, se trouvent l'évêque, six chanoines et six autres ecclésiastiques.

— Les Cortès ont adopté le projet de loi qui supprime les droits de gneux fondés sur un titre féodal. Il y a eu 98 voix contre 58.

— On a observé, comme une chose très-remarquable, qu'il ne se trouve pas un noble parmi toutes les personnes arrêtées.

— La cour royale de la Nouvelle Castille a confirmé le jugement et prononcé l'exil contre le Général des Capucins.

Paris, 20, 21 et 22 mai. Le convoi de M. Camille Jordan, Député, mort le 19, a été accompagné par environ 200 membres de la Chambre des Députés, par plusieurs Pairs, par M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, et par plus de quatre mille personnes.

— La Chambre des Députés a adopté le reste du projet de loi relatif au Clergé. L'appel nominal sur l'ensemble du projet a donné 219 boules blanches et 105 boules noires.

— Le total de l'armée française, pour 1821, est de 140,661 hommes de toutes armes, non compris les officiers et les chefs des corps.

23 Et 24 mai. Un courrier extraordinaire a apporté la nouvelle que l'Empereur Alexandre a quitté Laybach le 14, et qu'il retourne en Russie par la Hongrie, sans passer par Vienne.

— On écrit de Stockholm que le Roi de Suède est très-malade.

— On a ouvert la discussion sur les indemnités à accorder aux donataires. M. Clausel de Coussergues a dit que les dotations de ce genre sont de véritables fiefs en faveur des vassaux de Buonaparte, qui n'avait pas le droit de les créer. Le général Donnadieu et M. de Vaublanc ont manifesté le vœu qu'on indemnisât les émigrés. La discussion a été orageuse pendant deux séances et a été fermée dans la séance du 24.

— On dit que le sacre de S. M. Louis XVIII aura lieu le 25 août prochain.

25 Et 26 mai. La discussion des amendemens du projet de loi sur les indemnités à attribuer aux donataires sur le domaine extraordinaire, a été aussi orageuse que celle du projet; elle a donné lieu à rappeler une foule de souvenirs des événemens de la révolution.

— On annonce que la peste s'est déclarée à Malte.

— Les nouvelles d'Espagne sont de plus en plus sérieuses; les journaux se taisent sur les trois quarts des événemens. La crise augmente d'un jour l'autre. On dit qu'à Murcie 50 personnes ont perdu la vie. A Valence, on avait cloué aux portes de plusieurs maisons des signaux qui les dévouaient à la fureur du peuple. La municipalité de cette ville a refusé d'installer aux juges nommés par le Roi, sous prétexte qu'ils n'étaient pas assez attachés au système constitutionnel. Le Roi a refusé de sanctionner le serment des Cortès en faveur des sociétés populaires.

— Le Patriarche grec qui a été pendu à la porte de son église, à Constantinople, le jour de Pâques, était âgé de 74 ans. Dans son anathème contre Ypsilanti, il avait employé les plus pressans motifs pour engager les Grecs à obéir à leur souverain. L'exaspération des Musulmans est à son comble contre les Grecs qui, tous les jours, sont en proie aux fureurs populaires.

Banque de France : 1560 fr. ; 1562 fr., 50 c. ; 1563 fr., 75 c. 1565 fr.
Cinq pour cent consolidés : 83 fr., 95 c. ; 84 fr., 15 c. ; 83 fr., 90 c. ;
fr. ; 84 fr., 15 c.

I T A L I E.

Naples, 12 mai. Il est impossible d'exprimer la joie qu'a fait naître dans cette capitale la nouvelle de la prochaine arrivée de notre monarque cher. La ville prépare, pour sa réception, les fêtes les plus magnifiques.

15 Mai. S. M. est arrivée aujourd'hui à 3 heures après midi, au milieu des acclamations inexprimables de toute la population. S. M. a fait public incontinent une proclamation paternelle sur ses intentions de rétablir et d'améliorer toutes les branches du gouvernement, en déplorant les tristes effets de l'administration révolutionnaire qui a eu lieu. Elle promet tacitement en faveur des sujets égarés, et la justice contre les coupables.

16 Mai. S. M. a rendu, le 7 du courant, un nouveau décret très sévère contre les associations ou sectes secrètes, contre les livres dangereux, contre la violation des choses sacrées, les blasphèmes, les tentatives contre l'ordre public etc.

Ancône, 11 mai. Le jour de Pâques, Ali Pacha a fait une vigoureuse sortie et a remporté, dit-on, un avantage considérable sur les Turcs, dont un grand nombre a été tué.

P O R T U G A L.

Lisbonne, 9 mai. On s'occupe ici des dispositions nécessaires pour l'arrivée et le séjour de la famille royale. On prépare, à cet effet, le palais de Queluz et les ministres ont demandé, pour cet objet, une somme de 500 mille réaux. Un décret du Roi du 7 mars, publié seulement le 17, annonce que S. M. doit partir de Rio-Janeiro le 12 avril. Ce décret a causé quelques inquiétudes au Brésil. On craint de nouveaux mouvemens, surtout de la part des Nègres. Le Prince Royal, dit-on, restera au Brésil.

— Le chargé d'affaires autrichien ayant refusé d'illuminer à l'occasion l'annonce du retour du Roi à Lisbonne, la populace a attaqué sa maison, cassé ses vitres. Elle allait forcer les portes, lorsqu'arriva la police, et plaça des lumières sur les fenêtres, en disant : *il faut satisfaire le peuple.* Le chargé d'affaires n'a pu obtenir aucune satisfaction.

S U I S S E.

Lausanne, 27 mai. M. le chevalier Courtois d'Arcollières, chargé d'affaires de Sardaigne, arrivé le 17 à Zurich, a remis le lendemain au président de la diète une lettre de S. M. Charles-Félix, qui informait la Confédération de son avènement au trône. Le directoire s'est empressé d'en donner connaissance aux cantons et de répondre à S. M. par les félicitations convenables.

LES TRENTE JOURS de la Révolution piémontaise , en mars 1821 ; par un Savoyard , spectateur de tous les événemens. A Lyon, chez Rusand , et à Chambéry , chez Puthod ; broch. in-8.^o de 64 pages. Prix : 90 centimes.

Cette brochure , à peine arrivée à Chambéry , a été rapidement débitée , et déjà tout le monde l'a lue ; ce qui nous dispense d'entrer dans le détail de son contenu , qui est jugé en ce moment par le public. L'auteur anonyme , sur lequel les conjectures ne s'accodent pas , s'annonce pour avoir été lui-même témoin des événemens qu'il raconte. Il paraît qu'il s'est trouvé , en effet , delà les monts pendant la révolution du mois de mars , et nous croirions pouvoir assurer qu'il n'est pas de Chambéry. Nous avons ouï contester certaines circonstances de son récit ; mais quelques inexactitudes n'empêcheront pas que cette brochure ne soit recherchée ; on lit toujours avec avidité les écrits qui retracent des événemens de cette importance , surtout quand ils ont été de nature à influer aussi gravement sur le sort d'une nation et à se rattacher même aux intérêts généraux de l'Europe.

On sait que le prince de la Cisterne avait été arrêté au Pont-Beauvoisin , et non pas à Suse , comme le dit l'auteur. En payant un tribut d'éloge à la Savoie , pour avoir su garder son antique fidélité , l'auteur dit qu'elle publia la constitution sous l'approbation du Roi. Si la constitution a été publiée en effet dans quelques communes du Duché , il est juste d'observer qu'elle ne l'a point été dans la capitale , où l'Autorité , par de longs et adroits délais , a réussi à éluder cette promulgation. C'est peut-être à la célérité avec laquelle cette brochure a été composée et imprimée , qu'il faut attribuer quelques variantes dans le texte des pièces justificatives , qu'il eût été important de conserver avec la plus scrupuleuse fidélité. Par exemple , nous avons remarqué plusieurs différences , dont une surtout essentielle , dans le texte de la lettre écrite en français par A. R. le Duc de Genevois , du 31 mars , adressée à S. Exc. le Comte d'Andezeno , dont nous avons eu l'original entre nos mains , et dont nous avons conservé rigoureusement les propres expressions , dans la copie littérale que nous en avons insérée

Supplément du N.^o 14 de ce Journal.

La même promptitude de composition nous interdit toute discussion sur le style de cette brochure, qui nous a paru, et général, convenable au sujet.

A V I S.

A vendre environ cent soixante et dix quintaux foix de bœuf de première qualité; s'adresser à Mademoiselle Bavouz, à Bloye près Rumilly, et à M. Charles Bavouz, à Chambéry.

E N I G M E.

Je parle au nom de la raison,
Je devrais régner sur la terre;
Mais on a trop souvent abusé de mon nom:
Du bien que j'aurais fait on a vu le contraire.
Celui qui me connaît voit couler d'heureux jours;
Je charme les loisirs, je préviens les alarmes,
Je chasse les ennuis et je sèche les larmes.
Heureux, qui dans la peine emprunte mon secours!

Le mot de la dernière Charade est *Charles-roi*.

ERRATUM essentiel du N.º 21 de ce Journal.

L'article 1.º des Lettres - Patentes du 1.º mai (page 194) doit être rectifié comme il suit :

« 1.º Sont tenus pour nuls et de nul effet les examens donnés, et les degrés conférés à la Royale Université de Turin, dès et compris le 1.º mars, et à celle de Gènes, dès le 21 du même mois également compris »

MARCHÉS de Chambéry des 22, 24 et 26 mai 1821.

BLEU.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	16	35	—	20	13
Seigle	7	75	—	10	12
Orge	6	00	—	7	84
Sarrasin.	0	00	—	0	00
Mais	8	50	—	11	11
Avoine (1).	9	75	—	6	80
Pain, 1.º qualité, le kilogr.				0	35
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. . . 8:3 265

LOTTERIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 26 mai.

N.ºs 21 — 68 — 5 — 66 — 65.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 7 juin. On vient de nous communiquer les pièces suivantes, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

» S. Exc. M. le Comte de la Ferronnays, Pair de France et ambassadeur de S. M. T. C. près l'Empereur de Russie, s'est rendu, le 21 du mois dernier, à Reggio, pour complimenter, au nom de son auguste Souverain, S. M. le Roi CHARLES - FÉLIX sur son avènement au Trône.

» Pour donner à S. Exc. M. le Comte de la Tour, un témoignage des sentimens de leur estime particulière pour sa conduite et pour les preuves qu'il a données de sa fidélité et de son rare dévouement à son Souverain, dans les circonstances désastreuses qui ont eu lieu. LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie ont daigné lui décerner la Grand-Croix de l'Ordre de St Léopold et de celui de S. Alexandre Newsky. Et, afin de donner au plus grand éclat à ce trait de sa bienveillance, l'Empereur d'Autriche, contre l'usage établi a annoncé lui-même au Comte de la Tour l'honorable distinction qu'il lui a conférée, en lui écrivant une lettre pleine d'affection. Voici la teneur de cette lettre, et en même tems celle que l'Empereur de Russie a adressée au Comte de la Tour dans la même circonstance :

COPIE de Lettre de S. M. l'Empereur d'Autriche, à M. le Comte de la Tour, etc. etc.

» Monsieur le Comte de la Tour ; — Les nouvelles preuves de fidélité et de dévouement que vous avez données à votre Souverain pendant l'époque malheureuse des derniers troubles qui ont agité le Piémont ; la part glorieuse que vous avez eue au rétablissement de l'ordre dans votre patrie en réunissant autour de vous les troupes fidèles, et en marchant à leur tête pour combattre et détruire un parti rebelle que la Nation Piémontaise a constamment désavoué ; le succès enfin qui a couronné votre généreuse entreprise vous ont acquis de justes titres à l'entière satisfaction du Roi votre Maître et à l'estime particulière de ses Alliés. C'est pour vous donner un témoignage éclatant de celle-ci, que votre noble et loyale conduite m'a personnellement inspirée, que je vous confère la grande Croix de mon Ordre de Léopold.

» La décoration vous sera transmise par le Chancelier de l'Ordre : elle vous rappellera, j'espère, la justice entière que je me plais à vous rendre, et la parfaite estime avec laquelle je suis

» Laybach, le 17 mai 1821,

Votre affectionné
FRANÇOIS ».

» *COPIE de Lettre de S. M. l'Empereur ALEXANDRE, à M. le Comte de La Tour, etc. etc.*

» Votre conduite, Général, dans les dangers que vient de courir votre patrie, a été si noble et si énergique ; vous avez donné un si bel exemple des sentimens d'honneur et de fidélité qui doivent animer tout militaire. que j'éprouve le besoin de vous offrir un témoignage de l'estime que vous m'avez inspirée.

» Je vous prie, Général, de recevoir comme tel l'Ordre de St.-Alexandre Newsky dont je vous envoie les décorations.

» Laybach, le 25 avril (7 mai) 1821.

ALEXANDRE ».

— Les Bains d'Aix en Savoie sont ouverts dès les premiers jours de mai : déjà plusieurs familles tant françaises que suisses et anglaises y sont rassemblées, et chaque courrier apporte de nouvelles demandes de logemens. L'efficacité bien connue de ces eaux, la perfection à laquelle on est parvenu dans leur administration, l'émulation des habitans pour procurer aux baigneurs toutes les commodités et les agrémens possibles, la salubrité de l'air, la variété et la beauté des promenades, et surtout la tranquillité dont la Savoie et cette petite ville jouissent heureusement, tout annonce pour cette année un nombreux concours d'étrangers et des sociétés choisies.

PIÉMONT.

Turin, 29 mai. S. Exc. M. le Comte Victor-Amédée Sallier de la Tour de Chevron, Chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, Gouverneur de la Division de Novare, et ci-devant Lieutenant-général, a été élevé au grade de Général dans l'armée royale. M. le Chevalier Etienne de Candia, Commandant le régiment des Chasseurs - Gardes, ci-devant Colonel, est promu au grade de Major-général d'infanterie.

— On écrit de Nice que, le 22 du courant, S. M. le Roi Victor-Émanuel a passé en revue le beau régiment des Chasseurs-Gardes, qui n'a point démenti sa fidélité à son souverain. S. M. était accompagné de son Grand Ecuier et du Général commandant la Division. La superbe tenue du régiment, ses belles manœuvres et la foule immense des spectateurs formaient le coup-d'œil le plus imposant.

— Le 20 du courant, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale des Sciences a tenu une séance présidée par M. le Marquis Falletti de Barol. M. le Professeur Giobert a fait le rapport d'une commission sur un travail de M. Cannobbio, relatif à la composition chimique des diverses espèces de borax brut. M. le Professeur Bonelli a fait un rapport sur un travail intitulé : *Sur de nouveaux crustacés observés dans la mer de Nice*, par M. Risso, correspondant ; et un autre rapport sur un manuscrit envoyé de Breslau par M. Gravenhorst, intitulé : E

atard vegetabilis gorgoniarum. M. le Professeur Carena a fait un rapport sur un mémoire de l'Abbé Losana, intitulé : *Osservazioni sopra i vermi ed i detti infusorii*. La classe a approuvé les conclusions de ces divers rapports. M. le Professeur Borson a lu la seconde partie de son ouvrage, *Orittologia montese*, dont la classe a arrêté l'impression dans les volumes de ses mémoires. M. le Chevalier Cisa de Grézy a lu un travail sur les *intégrales finies*, qui sera de même imprimé. M. le Professeur Vincent Michelotti a commencé la lecture d'un écrit ou *Essai sur quelques phénomènes électro-magnétiques et chimiques*.

Le 24, de ce mois, dans une séance de la classe de sciences morales, historiques et philologiques, S. Exc. M. le Comte Galeani-Napione a lu un cours sur les éloges du Dante, du Poliziano, de l'Arioste et du Tasse, et le célèbre Fabbroni, et un abrégé de la vie du Dante. M. l'Abbé Brona a continué la lecture de la traduction qu'il a entreprise des histoires de Thucidide.

10 Mai. On écrit de Pignerol que l'anniversaire du retour du Roi dans sa capitale a été célébré avec beaucoup de solennité. Toutes les autorités administratives ont assisté au *Te Deum* entonné par M. gr l'Evêque.

On apprend de Gènes que, le 23 de ce mois, M. le Comte Louis de Casarotta, ancien ministre des finances de France, est mort à la suite d'une fièvre et douloureuse maladie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

N° 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 26 au 30 mai : 76 liv., 50 c.; 76 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

10 mai. On dit que vingt mille Grecs devaient mettre le feu à Constantinople et faire main-basse sur les Turcs. A Constantinople, on se venge des chrétiens, et il n'y a plus aucune sûreté pour eux. On a renouvelé au Divan, la proposition faite dans d'autres circonstances, de massacrer les chrétiens qui sont dans l'empire (dont le nombre passe 12 millions); Grand-Visir et le Muphti, qui se sont opposés à cette mesure, ont été tués sur-le-champ. Tous les peuples des îles de l'Archipel sont soulevés. Les Serviens et les Valaques se sont aussi déclarés pour la révolution. Le Pacha qui fait prêter Ypsilanti à ses soldats, contient les protestations les plus énergiques de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour sa religion et la patrie.

Une bataille sanglante a été livrée près d'Anapoli. On y a vu figurer une femme grecque, veuve d'un homme décapité à Constantinople en 1811. Cette femme a équipé huit bâtimens à ses frais; elle a attaqué la citadelle d'Anapoli par mer, et s'en est emparée. L'acharnement était si grand, qu'on a trouvé, après le combat, des Turcs et des Grecs étroitement empressés, après s'être poignardés.

Le Pacha de Widdin avait passé le Danube avec 8,000 hommes, mais il a été battu le 1.^{er} mai et obligé de repasser le fleuve. La guerre entre les Grecs et les Turcs paraît acquiescer un tel caractère, qu'il

sera peut-être difficile aux puissances voisines de garder une entière neutralité.

— On apprend de Constantinople que le nouveau grand-visir Bender Ali a été destitué et exilé en Chypre. Il a pour successeur Salih-Pacha. Les troupes qui arrivent d'Asie commettent de grands excès contre les chrétiens. On parle d'un mouvement insurrectionnel et d'un massacre des chrétiens qui auraient eu lieu à Smyrne. On dit qu'Ypsilanti est entré à Andrinople et qu'il marche sur la capitale de la Turquie. On prétend que ce chef aspire à rétablir l'empire d'Orient, tandis que Théodore Wladimiresko ne veut que le rétablissement des franchises de la Valachie. A Constantinople, les hôtes des ambassadeurs ne sont plus respectés; l'épouse du ministre anglais a été blessée dans le tumulte.

— Huit régimens vont renforcer notre cordon sur les frontières de Transylvanie. Les Russes renforcent aussi le leur sur les limites de la Bessarabie.

E S P A G N E.

Yrun, 26 mai. Le Roi a sanctionné le décret qui supprime le paiement des rétributions relatives aux bulles et brefs du Pape. Toutes les personnes suspectes, arrêtées en Galice, ont été embarquées pour les Iles Canaries. Le général Espoz Mina voulait les faire fusiller. Le général l'Empecina n'ayant pu réduire la bande du curé Mérino, a été, dit-on, suspecté de trahison et rappelé à Madrid.

— Un détachement constitutionnel ayant trouvé sept ou huit moines dans un bois, près d'Aranda-de-Duero, les a fait brûler vifs. D'autre part les royalistes ne ménagent pas leurs adversaires: c'est un acharnement réciproque qui présage peut-être les plus grands malheurs.

Madrid, 22 mai. Le Roi a envoyé aux Cortès un message pour les inviter à prolonger leur session d'un mois, attendu la gravité des circonstances.

— Depuis long-tems S. M. n'était pas sortie de son palais. Sur les avances du général Morillo, qu'elle pouvait compter sur la fidélité de sa garde, elle a fait une promenade dans les jardins publics, où elle a été reçue par des acclamations.

F R A N C E.

Paris, 27, 28 et 29 mai. M. le marquis Barthélémi ayant donné sa démission de la charge de vice-président de la Chambre des Pairs, en conservant le titre honoraire, et M. le marquis de Pastoret le remplace.

— Le célèbre prince Charles de Hesse, qui rédigeait dans un *journal des hommes libres*, est mort le 19 mai à Francfort.

— La commission relative au projet de loi en faveur des donataires a proposé un amendement tendant à concilier les divers amendemens de ces membres, le côté gauche a cru voir dans cette mesure une transaction avec le côté droit, en opposition avec les principes que les ministres avaient d'abord manifestés en faveur des droits acquis par les donataires. Le nouvel amendement, qui a été adopté, laisse au Bureau de dresser les listes des donataires qui participeront aux indemnités.

— Les vicaires-généraux de Gand, accusés d'avoir publié, dans l'inté-

de troubler le repos public, une lettre pastorale de leur évêque, M. gr de Broglie, exilé des Pays-Bas, ont été acquittés le 25 mai, à la suite d'un procès qui fixait depuis long-temps l'attention du public.

— Un mécanicien de Nuremberg annonce le moyen de diriger les aérostats horizontalement, et propose d'aller en ballon de Nuremberg à Londres, si l'Académie royale de Londres veut lui payer à son arrivée le prix de 20,000 liv. sterl. promis pour cette découverte.

— On bâtit, en ce moment, dans le gouvernement de la Tauride, une nouvelle ville de commerce, nommée Nagaysk, dont les habitans seront exempts de tout impôt pendant dix-huit ans.

— On mande de Stockholm que la diète de Norwège a rejeté la proposition du roi de Suède touchant la noblesse de Norwège.

30 Et 31 mai. La discussion des articles de la loi sur les donataires a été plus orageuse encore que la discussion générale. Le côté gauche a refusé de voter sur les articles, qui ont été successivement adoptés; l'ensemble l'a été par 203 boules blanches contre 125 noires. Le côté gauche s'étant réuni sur la manière dont on traitait l'armée, M. de la Bourdonnaye a répondu qu'il était bien extraordinaire qu'on plaignît le sort de l'armée, qui jouit de 70 millions de pensions. M. Donnadiou a reproduit sa proposition touchant l'indemnité des émigrés et son attaque contre les ministres.

— Les lettres de grâce de M. Lavalette doivent être entérinées à Colmar.

— On écrit de Berlin que deux grandes cours d'Allemagne s'occupent sérieusement de rétablir dans ce pays l'ancienne foi, et de faire cesser les schismes religieux, ancienne et première source des troubles politiques qui agitent aujourd'hui les divers états de l'Europe.

Banque de France : 1562 fr., 50 c.; 1567 fr., 50 c.; 1572 fr.; 1570 fr.

Cinq pour cent consolidés : 84 fr., 35 c.; 60 c.; 84 fr., 95 c.; 85 fr., 20 c.

ITALIE.

Naples, 17 mai. Hier, S. M. sur son trône, a reçu les généraux et officiers supérieurs de l'armée et de l'escadre de S. M. I. et R. Une circonstance particulière a augmenté l'intérêt de cette réception. S. A. R. le duc de Calabre, son auguste épouse et tous leurs enfans sont venus baiser la main de S. M., qui leur a témoigné la plus vive affection.

21 Mai. Le général Frimont est parti subitement pour Laybach; il est remplacé ici par le prince de Hesse-Hombourg.

— S. M., avec toute la famille royale, s'est rendue à l'église des grands Armes, pour rendre grâce au ciel de son heureux retour.

— S. Exc. le prince de Castelcicala, notre ambassadeur à Paris, a reçu de S. M. T. C. le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Modène, 23 mai. S. A. R. notre souverain chéri est arrivé ici, le 20, de son retour de Laybach, où elle a assisté au départ de S. M. l'Empereur de Russie pour ses états.

Milan, 24 mai. La députation de la congrégation centrale est revenue de Laybach. Elle a eu la satisfaction d'entendre de la propre bouche de S. M. I. les témoignages de sa satisfaction sur la conduite des Lombards dans les derniers événemens.

(Voyez les Additions à la page 224).

VARIÉTÉS.

M. De Luc, de Genève, a bien voulu nous communiquer pour être insérées dans notre Journal, des observations inédites sur la Topographie en général, et relatives, en particulier, à la Carte topographique militaire des Alpes que nous avons annoncée l'année dernière. Quoique ces observations aient été rédigées à l'occasion de la Carte dont il s'agit, elles sont d'un intérêt assez général pour mériter l'attention de tous les lecteurs; d'ailleurs, le nom de l'auteur et les détails instructifs dans lesquels il est entré sur la description des Alpes, sur la distribution de leurs chaînes et de leurs vallées, sont une garantie de leur importance, sous le rapport de l'art, non seulement pour les amateurs, mais pour les naturalistes, les géologues et spécialement pour les ingénieurs. Nous croyons donc faire une chose utile, d'en enrichir successivement les Numéros de ce Journal.

REMARQUES sur les progrès de la Géographie topographique suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique-militaire de M. J. B. S. Raymond, par J. A. DE LUC neveu.

GENÈVE, 1821.

L'art de faire des Cartes de Géographie - topographique est parvenu à un degré de perfection dont on n'avait aucune idée il y a peut être cinquante ans; ce n'est plus le tems où les Géographes représentaient les montagnes, les uns comme des taupinières, ou même des meules de foin éparées dans un pré nouvellement fauché; d'autres, comme des pains de sucre; d'autres enfin, comme des rochers escarpés en pointe et coupés à pic sur tous les côtés, formant ainsi autant de montagnes isolées. Ils les projetaient ou les couchaient sur la Carte comme si on voyait à l'horizon; en sorte qu'il arrivait souvent qu'une montagne cachait une rivière ou tout autre objet: on aurait dit que les Géographes ne connaissaient les montagnes que par ouï dire et qu'ils étaient réduits à ne suivre que leur imagination, à dénaturer toujours les objets, quand elle n'est pas guidée par l'observation.

Ils ont enfin compris que, pour parvenir à une véritable représentation des inégalités d'un pays, il fallait les montrer telles qu'elles verraient un observateur qui planerait à une grande hauteur.

au-dessus, dominant de beaucoup les montagnes les plus élevées; mais l'exécution de ce plan nouveau était hérissée de difficultés; car il fallait examiner les montagnes dans tous les sens, monter sur leurs sommets, afin d'en connaître la véritable forme, les ramifications, les liaisons entr'elles et ne rien laisser à l'imagination.

Dès qu'on a commencé à faire des Cartes topographiques d'après ce plan, on a vu que les chaînes de montagnes n'étaient point composées de masses isolées, ne se touchant que sur leurs bases et s'élevant, sur chacune séparément, en pain de sucre ou en pointe de rocher; mais qu'elles étaient composées de longues crêtes irrégulières, très-nombreuses et dont les directions étaient très-variées: que ces crêtes étaient rarement en ligne droite, mais se recourbaient en différens sens ou formaient des angles saillans d'un côté et rentrans de l'autre; que de ces crêtes ou faîtes irréguliers partaient des arêtes ou des contreforts qui descendaient graduellement dans les vallées. Il est vrai que par cette méthode on ne peut représenter que les sommets principaux et non les pics isolés qui dominent la hauteur moyenne du faîte.

Une des grandes difficultés à surmonter était de ménager les clairs et les ombres, de manière à faire non-seulement ressortir les montagnes, mais encore à faire juger de leurs hauteurs respectives par des teintes plus ou moins foncées dans les parties qui sont supposées dans l'ombre. Il fallait faire enfoncer les vallées et indiquer leur profondeur. Pour y parvenir, les Géographes ont enfin trouvé qu'il fallait supposer tout le pays éclairé par le soleil au couchant d'été, en sorte que toutes les pentes opposées se trouvaient dans l'ombre et que les crêtes et les pentes tournées au couchant étaient les parties les plus éclairées.

C'est pour n'avoir pas suivi cette méthode que la *grande Carte de la Suisse* par Weiss est confuse; on y voit des ombres des deux côtés des crêtes, ce qui les empêche de ressortir; les ombres qui représentent les hautes montagnes sont trop fortes, elles sont presque noires; les côtés qui devraient être entièrement dans l'ombre ont des blancs qui altèrent avec les ombres comme les côtés opposés. Il y a des ombres très fortes du côté qui devrait être complètement éclairé; en sorte qu'on a beaucoup de peine à se faire une idée générale de l'ensemble. Il est vrai que la chaîne des Alpes ou toute autre chaîne

semblable , présente des difficultés beaucoup plus grandes qu'un pays qui n'est traversé que de montagnes basses ou de collines, et que sa représentation exacte sur une Carte était le dernier degré de perfection auquel un Géographe pouvait atteindre. Il me semble qu'on y est enfin arrivé et que la *Carte topographique militaire des Alpes* par M. J. B. S. Raymond, qui parut l'année dernière, réunit tout ce qu'on peut désirer. Que travail immense que de représenter une multitude de montagnes et de vallées de toutes longueurs, qui se ramifient dans toutes les directions, sans les confondre les unes avec les autres en sorte que chacune occupe la place qui lui appartient ! C'est un labyrinthe bien plus compliqué que celui de l'île de Crète, bâti par Dédale, ou que celui d'Egypte, qui fut l'ouvrage de plusieurs rois. Il fallait bien plus de tems pour sortir du labyrinthe des Alpes que de ces labyrinthes si célèbres dans l'antiquité,

Les Cartes faites avec la perfection de celle de M. Raymond sont d'une très-grande utilité pour le géologue qui veut étudier la surface de notre globe : sans sortir de son cabinet, il se fait une juste idée de cette surface, il peut en suivre toutes les inégalités et toutes les irrégularités ; il peut même parvenir à découvrir la cause qui a présidé à leur formation, s'il joint à cela la connaissance de la direction et de l'inclinaison des couches. J'exposerai quelques idées générales que m'a suggérées l'examen attentif de la Carte topographique de M. Raymond,

La suite à un autre N.º.

**LE SOLITAIRE DE MONTAGNOLE,
à l'ERMITE de SAINT-SATURNIN;**

MON CHER CONFRÈRE,

Il y a long-tems que je désirais d'entrer en relation avec vous j'ai lu régulièrement tous vos articles, et comme il paraît naturel qu'un homme ne doit pas aimer les compliments, je me serai contenté d'applaudir à l'utilité de vos réflexions sur les divers sujets que vous avez traités jusqu'ici. Je vous attendais sur une matière que vous n'avez pas encore directement abordée ; les événemens qui viennent d'avoir lieu dans notre pays vous en fournissaient l'occasion. C'est votre silence qui me déterminait à remplir le mien. Vous avez fait pourtant un petit coup d'essai

en parlant de l'éclipse du 7 septembre dernier (1). Il est vrai que vous renfermant avec circonspection dans votre sujet, vous vous adressiez alors aux habitans du Soleil et de la Lune. J'ignore le parti que ces Messieurs auront tiré de vos observations, et même s'ils en avaient besoin; mais je sais bien que si certains habitans de la Terre en avaient fait leur profit, il y a certaines choses que nous n'aurions pas vues et que nous nous serions bien passé de voir.

Ce que vous n'avez pas fait, je vais le faire. J'habite une retraite qui me met directement sur la voie. Nous avons ici, il y a vingt-six ans, un Maire de spirituelle et savante mémoire (2), dont je crois voir l'ombre errer autour de moi; elle semble naturellement appeler mes réflexions sur le sujet dont j'ai à vous entretenir. Mais si je réside dans le même lieu, je n'ai pas hérité de sa plume; vous ne vous en apercevrez que trop en lisant mes lettres, et je réclame toute votre indulgence.

La politique, vous le savez, est aujourd'hui l'unique affaire de tout le monde. Elle a multiplié les journaux et envahi toutes les longues colonnes; elle règne en maîtresse dans les cafés, dans les salons, dans les dîners; elle s'est emparée de tous les cercles et de tous les entretiens; elle a gagné l'intérieur de toutes les familles, non-seulement dans les villes, mais dans les hameaux les plus reculés; elle est venue s'asseoir jusqu'auprès du chevet des malades. Bientôt le monde entier ne sera plus qu'un grand congrès délibérant, dont tous les membres auront assez de peine à s'entendre, mais c'est la moindre chose qui importe dans cette affaire. Or il était impossible que la politique fit tant de bruit dans les deux hémisphères, sans retentir jusqu'au fond de la retraite et de la vôtre. Elle a donc pénétré dans mon réduit, et je me suis fait politique comme un autre. Aussi je veux écrire en publiciste à mon tour; et, quoique je n'entende pas grand-chose à ce métier-là, c'est bien le moins que l'on me permette de faire quelques articles sur un sujet si convenable aux circonstances. Mais, me dira-t-on, pourquoi vous mêler de parler de ce que vous ne connaissez pas? Pourquoi? Ah! j'aurais une assez bonne réponse à faire à cette question,

(1) N.º 37 du *Journal de Savoie*, V.º Année.

(2) Voyez *Jean-Claude Tétu, Maire de Montagnole*, broch. in-8.º, 1795; par feu M. le Comte de Maistre.

si je la croyais nécessaire ; demandez plutôt à tous ceux qui la peuvent faire pour moi. Au surplus, on trouvera cette réponse dans le cours de ma lettre. Mais, après tout, je ne dois aucun compte de ma mission, et ceux qui m'interpellent à cet égard, le savent bien. Ce qui me manque n'est rien ; content de mes pouvoirs et fort de mon droit, j'entre en matière.

Imbu des préjugés de mon éducation et des erreurs puisées dans mes études, j'avais retenu jusqu'à ces derniers tems, comme des vérités incontestables, deux ou trois principes prétendus, sur lesquels il a bien fallu me détromper.

L'histoire de quelques peuples qui ont existé dans les siècles d'ignorance m'avait fait croire que, pour donner des lois à une nation, il était bon de consulter ses mœurs, son caractère, ses croyances, ses coutumes, l'influence du climat qu'elle habite, ses ressources naturelles, les produits de son sol, le genre d'industrie qui lui convient, l'étendue de son pays, sa situation géographique, ses relations étrangères et autres détails. Je croyais, d'après quelques exemples sur lesquels j'avais arrêté mon attention, que celui qui s'imposait la tâche de constituer un peuple sous une législation convenable, faisait bien de commencer par étudier toutes ces choses ; qu'ensuite, pour s'entourer de plus de lumières, il pouvait, comme les législateurs de l'antiquité, aller voyager chez les autres nations, dans le dessein d'y observer et d'y recueillir tout ce qui lui paraîtrait susceptible de s'adapter avec succès à celle dont il doit régler les destinées ; qu'enfin il ferait sagement de méditer dans le silence et la retraite, le grand ouvrage qu'il a entrepris, de le mûrir long tems et de n'en tenter l'exécution qu'après s'être bien assuré qu'il n'a rien négligé pour asseoir son édifice sur des bases solides, pour en assortir et lier fortement toutes les parties, et pour en garantir ainsi la durée. Bref, je croyais qu'un législateur devait être un homme d'une expérience consommée, ayant une connaissance approfondie du cœur humain, de ses passions, de ses penchans, des vices et des vertus dont il est capable, des divers mobiles qui déterminent ses actions, qui dirigent sa volonté, qui aiment ses sentimens, qui font naître ses affections ; des moyens de lui imprimer tel ou tel mouvement et de le maîtriser à son insu ; possédant la science des rapports compliqués de toutes les parties de l'ordre social, du jeu réciproque de tous les ressorts qui mettent ces parties en action, de l'influence mutuelle des institutions,

la corrélation des lois civiles et des lois politiques, etc. On pouvait croire tout cela à Montagnole ; aussi le croyais-bonne-ment moi-même, et je ne me doutais pas de ma simplicité. Mais j'ai bien fait d'autres bévues. Je croyais qu'un thème de législation, quelque bien conçu qu'on pût d'abord supposer, avait encore besoin de la sanction du tems et de l'expérience ; qu'il fallait imiter la nature, qui ne produit rien avec lenteur. Je voyais que le chêne reçoit d'un long accroissement, la force et la vigueur d'une vie séculaire, tandis que le frère champignon, qui naît subitement au sein de l'orage au bruit de la foudre, a peine à vivre un jour. Aussi je pensais qu'une bonne législation ne pouvait être ni l'ouvrage simultané de quelques hommes, ni même celui d'une génération, mais qu'elle ne pouvait résulter que de l'addition successive de lois dictées par le besoin et les convenances, au fur et à mesure que l'utilité et la nécessité ont indiqué les réformes et les améliorations ; que c'est ainsi seulement qu'elle acquiert la parfaite conformité à son objet, fruit de la sagesse des siècles. Je croyais que les lois, les institutions et les mœurs, par leur action et réaction réciproque, produisent à la longue un tout tellement combiné dans toutes ses parties, qu'on ne saurait toucher à l'une ou à l'autre, sans risquer de détruire l'harmonie de l'ensemble ; qu'ainsi les changemens et les innovations ne devaient être introduits qu'avec ménagement.

Enfin, sur la foi du Dictionnaire, je regardais le serment comme un acte essentiellement religieux, comme un engagement contracté en prenant Dieu à témoin de la promesse que l'on fait, de l'intention expresse qu'on a de la maintenir, et de sa soumission volontaire aux peines quelconques que peut infliger le parjure. Je croyais donc que violer un serment était une action éminemment coupable, et qu'on ne pouvait le trahir sans fouler aux pieds tous les principes de la religion, de la morale et de la probité. Je pensais que certains sermens contractés, si l'on veut, comme une simple promesse, et envisagés sous les rapports purement humains, étaient du moins toujours obligatoires pour qu'un homme d'honneur ne pût y manquer sans blesser la délicatesse, sans encourir le mépris de soi-même et celui des autres. J'étais persuadé qu'il ne pouvait prendre l'initiative, et, de sa propre autorité, se tenir pour affranchi, qu'il n'était pas délié par le consentement formel des personnes envers qui il se trouvait engagé.

Mais aujourd'hui les choses sont bien changées. Toutes ces vieilles chimères sont tombées devant les lumières du siècle. J'ai vu que l'on peut improviser un code politique et le régime d'une nation comme on improvise un madrigal. On peut, et, au besoin, l'on doit jurer une constitution sans la connaître; on doit se passionner pour elle sans l'avoir lue; et quiconque refuse d'adorer cette loi inconnue, est un traître et un ennemi de la patrie. Une constitution fabriquée à la hâte, au milieu des troubles publics, dans un coin de l'Europe, peut convenir aux habitans des deux Tropiques, aux rives du Tage, du Volturne et du Pô, comme à celles de la Plata et de l'Orénoque, au Chili comme au Mexique. Faite, tant bien que mal, pour une nation de onze millions d'hommes, elle peut aller sans difficulté à une population de deux ou trois millions, que dis-je? à un peuple de cinq ou six mille âmes: il y a telle constitution que l'on peut appliquer partout, il n'y a qu'à vouloir. Ceci prouve bien évidemment et sans réplique, qu'il n'est aucun besoin de consulter cette foule de rapports inutiles qu'on appelle mœurs, caractère, climat, situation, dispositions naturelles, ressources, industrie, commerce, relations politiques etc. Toute loi ancienne est mauvaise, précisément parce qu'elle est ancienne. Ainsi l'on peut, sans le moindre inconvénient, réformer un Etat en vingt-quatre heures; on le peut même en un instant: il suffit du tems nécessaire pour une signature. Il n'y a pas le moindre danger à déblayer d'un coup de main tout ce échafaudage de lois établies dans une longue suite de siècles et à faire table rase. On a d'autres lois toutes prêtes, et d'ailleurs les ouvriers ne manquent pas. Toutes ces études préparatoires, ces voyages, ces combinaisons, ces méditations, ces précautions pouvaient être nécessaires aux législateurs de la Grèce et de Rome, parce que les Lycurgue, les Solon, les Numa ayant eu le malheur de naître dans les ténèbres n'entendaient rien par eux-mêmes aux affaires. Aujourd'hui ce n'est plus cela: tout homme venu au monde dans le siècle des lumières est un législateur-né. Un écolier peut-être juger des réformes à faire dans un Etat et des meilleures lois qui lui conviennent. Il reconnaît qu'il y a certaines choses qu'il ignore, puisqu'il va à l'école pour les apprendre. Or a-t-on appris l'art de gouverner les peuples? Non, mais ce n'est pour lui qu'une bagatelle. Il ne sait pas encore les règles

la syntaxe, mais, son rudiment à la main, il peut décider du choix d'une constitution pour son pays; il peut la prescrire hautement et l'exiger sans délai. Cet autre, encore assis sur les bancs, pour étudier l'A B C de la jurisprudence, peut oublier tout-à-coup qu'il est encore à l'école et se mettre de plein droit au-dessus des auteurs mêmes des lois qu'il étudie. Il ignore encore les premiers élémens du droit privé, mais le droit public est son fort, et il est en état de tracer le code fondamental des nations. Il n'a pas la moindre notion de l'ordre social et des rapports multipliés à l'infini qui en constituent l'économie, car il ne connaît encore que la maison de son père et la classe qu'il fréquente: n'importe, il peut bâtir un édifice politique d'un trait de plume. C'est un ingénieur qui, ne se doutant pas qu'il existe au monde une science appelée Mécanique et un art particulier pour la construction des navires, qui n'ayant jamais ouï parler de la pesanteur spécifique des corps, de la force des vents ni de l'action des vagues, réunit au hasard quelques planches sans préparation, charge à l'avenant cette frêle embarcation, qu'il croit être un bel et bon vaisseau, et la livre avec confiance à la mer pour une navigation de long cours. C'est un architecte qui ne sachant comment on taille un morceau de pierre et comment on assemble deux pièces de bois, construit sérieusement un château de cartes pour se loger, et qui, croyant employer d'excellens matériaux, célèbre d'avance la beauté et la solidité de sa maison. Ces admirables phénomènes étaient réservés à notre âge, et je vois maintenant jusqu'à quel point je m'étais abusé sur la nature des faits que je croyais avoir recueillis de mes observations dans l'étude de l'histoire.

Sur le chapitre du serment, mes idées se sont de même complètement rectifiées. Ici, il faut distinguer. Si, professant une religion qui abhorre le parjure et qui donne au serment une sanction divine; si, attaché par honneur, par devoir, par amour ou par reconnaissance à un prince légitimement constitué pour gouverner sur votre pays, et dont l'autorité est consacrée par tous les droits reconnus comme tels parmi les hommes; si, placé dans une telle situation, vous violez votre serment et trahissez votre souverain qui comptait sur vous, c'est une action généreuse, un trait de patriotisme, et vous êtes digne d'être admis au rang des régénérateurs de la société: vous avez donné un bel

exemple à vos concitoyens. Mais si, n'ayant aucune croyance religieuse, sans quoi le serment n'est qu'un mot, les fondateurs des lois nouvelles ne veulent pas moins les étayer du serment, dont ils ont détruit le caractère sacré; s'ils vous arrachent par la force un serment en faveur d'une loi que votre sentiment rejette, c'est alors seulement qu'il est permis d'invoquer la foi jurée. Manquer à ce serment d'une espèce nouvelle, refuser de tenir une promesse extorquée par la violence, c'est alors, et seulement alors, commettre un véritable parjure, c'est violer toutes les lois de l'honneur et de la loyauté, c'est une insigne trahison.

Je me proposais de vous indiquer ici les premières conséquences que j'ai tirées, pour mon usage, des observations que je viens de vous communiquer : elles formeront l'objet de ma prochaine lettre.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance des sentimens distingués avec lesquels je suis

Votre dévoué serviteur,

Le Solitaire de Montagnole

RÉPONSE de l'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

Mon estimable confrère,

Je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez et du plaisir que me promet la correspondance que vous venez d'ouvrir avec moi. Habitant d'une retraite plus déserte et plus sauvage que la vôtre, je trouve une grande jouissance à m'entretenir de tems en tems avec les vivans. Je suis d'autant plus satisfait d'être dispensé de la peine de traiter le sujet dont vous vous êtes occupé, que, par-là, vous m'épargnez en même tems une digression qui aurait pu interrompre pour long-tems une série d'articles que j'avais entrepris, et que les événemens dont vous parlez m'ont déjà forcé de suspendre.

Je vois, au travers de votre badinage, que, sans être un partisan exclusif et outré de tout ce qui est ancien, sans être dominé par une prévention injuste et obstinée contre tout ce qui est nouveau, sans être l'ennemi déclaré de toute réforme utile, vous condamnez seulement les innovations politiques qui ont un caractère incontestable de rébellion et de violence et qui d'ailleurs n'offrent aucune espèce de garantie de leur utilité et de leurs résultats. Votre opinion doit être celle de tout homme honnête et sensé, de tout véritable ami des hommes. Sans imposer aucune forme de gouvernement légalement établie, sans blâmer par conséquent le régime nouveau qu'on a pu croire convenir à telle nation, vous pensez que s'il se fait quelques changemens chez tel ou tel peuple, ce n'est pas une raison pour se hâter de tout copier servilement, sans consulter si ce qu'on adopte à leurs peus s'applique sans inconvénient à une situation et à des circonstances toutes différentes.

Vous convenez que les mœurs changent avec le tems, que les nouvelles circonstances et de nouveaux rapports s'introduisent dans la société, que d'ailleurs toute œuvre des hommes est imparfaite, que toute institution humaine est sujette à vieillir et à dégénérer; et ainsi vous admettez en principe la nécessité des changemens en politique et en législation. Mais s'il ne se fait pas dans les mœurs aucune innovation subite, si les bonnes institutions ne déclinent que peu à peu, c'est une raison pour que les changemens dans les lois ne suivent qu'une marche analogue, et qu'ils se règlent sur le mouvement que le tems imprime à l'ordre social. D'où il faut conclure qu'une révolution politique, subite et complète, n'est pas dans l'ordre naturel des choses. Un peuple qui se précipite imprudent pour exécuter cette entreprise insensée, ressemble à un habitans d'une maison qui, ne pouvant en sortir, voudraient, pour la reconstruire à neuf, l'abattre d'un seul coup, sans aucune précaution, comme par l'effet d'un tremblement de terre: ils seraient infailliblement écrasés sous ses ruines.

J'attends avec empressement votre seconde lettre. Je communiquerai votre correspondance à quelques personnes qui me font l'amitié de venir de tems en tems interrompre le silence et la solitude qui m'environnent, et je vous ferai part de leurs observations, s'il y a lieu.

Je vous prie, mon cher confrère, d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis

Votre dévoué serviteur,
L'Ermite de S. Saturnin.

LOGOGRIPE.

Au service de France, où je suis dès long-tems,
 J'ai conservé ma figure étrangère;
 On m'y fait exercer un emploi tout contraire
 A celui que chez moi j'ai rempli de tout tems.
 Singulière métamorphose!
 Un tout par sa moitié peut-il se remplacer?
 C'est pourtant, sur deux pieds, ce que je vous propose.
 Sur mes trois premiers pieds, je vous montre la chose
 Que mon entier défend de prononcer.

Le mot de la dernière *Enigme* est *philosophie*.

MARCHÉS de Chambéry des 29 mai et 2 juin 1821.

	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
ent, <i>Prix</i> . . .	16	6	19	77
... ..	8	00	1	46
... ..	7	35	9	60
in.	5	00	6	54
... ..	0	00	0	00
e (1).	9	00	6	28
1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	33
e, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:
 Froment. . . 813
 Seigle. . . 765
 Avoine, . . 434

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 7 juin. Tous les habitans du Duché apprendront avec une vive satisfaction l'honorable récompense que S. M. vient d'accorder à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur-général de la Division de Savoie, ainsi que celle décernée en même tems par S. M. à M. le Major-General Marquis d'Oncieux. (Voyez plus bas l'art. *Turin*).

A. V I S.

A vendre, à *Serrière en Chautagne*, une propriété consistant en un domaine de quinze journaux, très-bonnes vignes, portant du vin de très-bonne qualité, avec un cellier garni d'un pressoir, de bonnes cuves et lutaille et une bonne cave voûtée. S'adresser, pour les prix et conditions, à M. Gariod, à *Ruffieux*, fondé de pouvoir par le propriétaire.

Turin, 2 juin. S. M. a daigné conférer à M. le Comte Des-Geney Général, Gouverneur du Duché de Gênes, la dignité de Ministre d'État et à M. le Comte Gabatton d'Andezeno, Gouverneur du Duché de Savoie, une pension viagère de 4000 livres sur la caisse de l'Ordre des SS. Maurins et Lazare; et à M. le Major-Général Marquis d'Oncieux, la Grand-Croix du même Ordre.

Cours des inscriptions, etc. du 30 mai au 2 juin: 76. l., 25 c.

Paris, 2 et 3 juin. M. le Comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie et M. le Comte de Stackelberg, envoyé extraordinaire de Russie à Londres pour assister au couronnement du Roi d'Angleterre, sont arrivés à Paris.

— La Chambre des Députés a voté le projet de loi sur le rétablissement du port de Dunkerque. Dans la discussion du budget, qui a été ouverte le 1.^{er} juin, le général Donnadieu, après un discours d'une heure, a obtenu le rejet du projet.

— Les *Soirées de S. Pétersbourg* de M. le Comte de Maistre ont été mises en vente le 31 mai.

Banque de France: 1580 fr. — Cinq pour 100 consolidés: 85 fr. 95 c.

Madrid, 23 mai. Les Cortès de Lisbonne ont demandé l'arrestation de l'évêque de Villa-Viciosa, pour avoir protesté contre les bases de la constitution.

— Le général Bolivar a dénoncé l'armistice au général Latorre dès le 19 mars dernier, et les hostilités devaient recommencer le 28 avril suivant, si l'on n'y a pas eu d'arrangement.

— On va former ici un camp de 12,000 hommes sous la dépendance du général Morillo, dont la fermeté impose aux agitateurs. Une opposition royaliste constitutionnelle commence à se former dans le sein des Cortès. L'émigration des Espagnols continue.

Vienne (Autriche), 17 mai. S. M. notre Empereur, parti de Laybach le 22, est attendu ici pour le 24.

— L'insurrection de l'Archipel pourrait avoir des suites, parce que la Porte, qui ne peut se passer de matelots, de timoniers et de patrons grecs, n'aurait pas des moyens suffisans pour agir à cet égard.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 juin. Voici le texte de la lettre que S. M. le Roi CHARLES-
LÉOPOLD a adressée à S. Exc. M. le Comte de Bubna, au sujet des derniers
événemens :

» Reggio, ce 4 mai 1821.

Mon cher Comte ; — Le Comte de Veesey, lieutenant-général, m'a
envoyé ce matin votre lettre en date du 30 échu. C'est avec les senti-
mens de la plus vive reconnaissance, que j'ai reçu les souhaits que vous
me faites me faire pour mon bonheur, dans la trop difficile carrière que je
suis obligé d'entreprendre, et qui serait un poids trop grand pour moi, si ce
n'était le secours de la divine Providence qui a voulu m'y placer, malgré
les efforts que j'ai faits auprès du Roi mon frère, pour qu'il reprît
lui-même les rênes du gouvernement qu'il avait exercé pendant tant d'an-
nées avec sagesse et tant de discernement. Après l'aide de Dieu, je
reconnais la conservation de mes États, dans cette triste époque, à la
puissante protection de mes augustes Alliés, et en particulier, à votre
secours pour la bonne réussite de la chose. Vous pouvez être sûr que je
vous en ferai un plaisir de vous donner des preuves convaincantes de toute
ma reconnaissance ; et c'est avec ces sentimens que je me dis pour la
vie, avec la plus parfaite estime et considération,

» Votre bien affectionné cousin,

» CHARLES-FELIX. »

— Mardi, 12 du courant, M. gr l'Archevêque de Chambéry a administré,
dans l'Eglise Métropolitaine de cette ville, le sacrement de la Confirmation
à environ seize cents personnes. tant des quatre paroisses de la ville, que
celles de l'hoiry, St-Jean-d'Arvey, Puisgros, Curienne et les Déserts.

— Il était tombé une telle quantité de neige au Grand-Saint-Bernard,
pendant les mois de mars et d'avril derniers, que quoiqu'elle eût fondu
quelque jour pendant le mois d'avril, il fallait encore, le 30, descendre
quatre pieds pour entrer à l'Hospice, au lieu de monter onze marches,
qu'il restait encore dix-huit pieds de neige sur la place devant l'Hospice.

PIÉMONT.

Turin, 5 juin. Le 29 du mois dernier, S. M. le Roi Victor-Emmanuel, après avoir reçu les hommages et l'expression des regrets de toutes les classes, est parti de Nice à cheval, pour Villefranche, accompagné de S. Exc. le Grand Écuyer, du commandant général de la division et de tous les officiers de la Cour. Peu de tems après, S. M. la Reine, avec les Princesses monta en calèche et prit la même route. LL. MM. ont fait le trajet au milieu d'une foule d'habitans, qui les ont accompagnées de leurs vœux et de toutes les marques du plus sincère attachement. A Villefranche, où la garnison était en parade, S. M. fut reçue par le Major-général commandant le second département de la marine, et le colonel commandant la ville et la forteresse. A sept heures et demie du soir, le vent s'étant trouvé favorable, LL. MM. s'embarquèrent sur la frégate la *Marie-Thérèse*, et une partie de leur suite sur la corvette le *Triton*. Un grand nombre de pêcheurs des deux sexes, venus de Nice, supplièrent S. M. de leur permettre de remorquer la frégate royale, qui, par leur secours, sortit du port sur les neuf heures. La ville et tous les environs étaient magnifiquement illuminés. LL. MM. ont laissé à Nice les plus touchans souvenirs de leur extrême bonté et de la bienfaisance qu'elles ont exercée envers les établissemens de piété.

LL. MM. sont arrivées à Gênes le 31 mai au soir. S. Exc. M. le Gouverneur Desgeneyz était allé à la rencontre des augustes voyageurs, qui sont entrés dans le port au bruit de l'artillerie des forts et de la frégate, et au milieu des gondoles et des barques accourues autour de la frégate royale. Les murs étaient couverts de spectateurs. LL. MM. se sont rendues au palais Carrega, entre deux files de troupes et aux acclamations universelles des soldats et de la foule immense des habitans, qui faisaient retentir l'air des cris de *Vive le Roi!* Elle furent reçues au palais, par M. gr l'Archevêque, S. Exc. le Premier Président du Sénat, les Syndics etc. et par un nombreux cortège de dames; LL. MM. répondirent à l'empressement général avec la bonté particulière qui les distingue. Les acclamations recommencèrent, lorsque S. M. parut sur le balcon pour voir défilér les troupes.

7 Juin. Nous avons déjà annoncé la tranquillité qui n'a cessé de régner en Sardaigne, où les habitans ont donné de si grandes preuves de leur attachement à leurs Souverains, pendant le séjour de la famille royale et au milieu des troubles qui ont désolé l'Europe, n'ayant jamais fait entendre un seul cri séditieux ni manifesté aucun signe de désordre. Le Vice-Roi, Marquis d'Yenne, qui y jouit, à tous les titres, de la considération universelle, a eu la consolation d'y trouver tous les esprits disposés à l'unanimité des sentimens; et dans les dernières circonstances, les sages mesures qu'il a prises, secondées par la confiance générale, lui ont procuré la satisfaction de donner au Souverain une nouvelle preuve de la sagesse d'un royaume qui n'a jamais démenti son obéissance au pouvoir légitime. Il est facile d'imaginer la joie qui a régné parmi ce peuple, en apprenant le triomphe de la cause royale. Si l'abdication de Roi Victor-Emmanuel lui

Il fait justement regretter le règne d'un prince qui avait tant fait pour le bonheur de ses peuples et la prospérité de ses Etats, il a trouvé un dédommagement précieux dans la confiance sans bornes qu'il met dans le nouveau règne d'un prince adoré, dont les vertus, l'expérience, les lumières, la généreuse protection qu'il accorde aux sciences, aux établissemens utiles, aux besoins des malheureux, ouvrent tous les cœurs aux espérances les plus douces pour l'avenir.

9 *Juin*. S. M. le Roi Charles-Félix a adressé aux Consuls et Conseillers de Nice une lettre où il témoigne la satisfaction que lui ont causée la constance des habitans du Comté de Nice dans les sentimens de leur antique fidélité, et les preuves nouvelles qu'ils en ont données pendant le séjour de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, qui ne pouvait mieux leur marquer sa confiance, qu'en se retirant auprès d'eux pendant les malheureux événemens qui viennent de se passer.

— Nous apprenons de Gènes que LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse ont quitté cette ville le 4 du courant. Le tems étant peu favorable pour tenir la mer, le Roi a pris par terre la route de Lucques, où son auguste frère, le Roi Charles-Félix, était arrivé le 3; et la Reine a pris la route de Modène par la Bocchetta.

— On a reçu à Gènes une lettre de Trieste du 25 mai, qui annonce que les forteresses de la Morée, à l'exception de Napoli, sont au pouvoir des Turcs; que 2000 Turcs venus de Prevesa, ayant taillé en pièces un grand nombre de Grecs, ceux-ci, à leur tour, n'ont pas laissé vivant un seul des deux mille Turcs. Il est arrivé à Malte 11,000 Anglais qui vont renforcer les garnisons des Iles Ioniennes.

— Selon une lettre de Vienne, du 28 mai, les Serviens se seraient unis à Ypsilanti, qui fait de grands progrès. Ali aurait été massacré par ses troupes, dont un frère d'Ypsilanti aurait pris le commandement. On a trouvé à Jannina de grands trésors, beaucoup de canons et de munitions.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 2 au 9 juin : 76 liv., 25 c., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 26 mai. On assure que nous ne tarderons pas à voir publier la nouvelle constitution que le gouvernement a fait préparer avec prudence et maturité.

Francfort, 30 mai. La diète doit s'occuper de la plainte de la principauté d'Anhalt-Cœthen, qui, enclavée dans la ligne des douanes prussiennes, est privée de tout commerce. La compétence de la diète est contestée par la Prusse, et l'Autriche a offert sa médiation.

Vienne, 25 mai. On croit que le prince Ypsilanti est dans l'intention de se porter sur Silistria, afin d'occuper les côtes de la Mer-Noire; et que Théodore Wladimiresko veut passer le Danube, pour assiéger Nicopolis, marcher sur Sophie et opérer sa jonction avec les Serviens.

— Le mouvement qui a eu lieu à Smyrne a été l'effet d'une terreur panique, dont les suites n'ont pas été aussi graves qu'on l'avait annoncé.

— Le métropolitain de Serrès en Macédoine, à la tête de 5000 hommes, s'est réuni à l'archevêque de Magnésie, et ils se sont emparés de Larisse.

— On dit qu'il a été fait des propositions d'accommodement à Ali-Pacha qui a exigé de meilleures conditions.

— L'archevêque de Patras, dans son allocution aux Grecs, dans le couvent du Mont Vélis, après avoir appliqué à la Grèce opprimée une foule de passages tirés des prophètes, annonçait que, précédés de la croix et les armes à la main, les chrétiens allaient marcher pour la cause même du ciel; et à ce sujet, il les a relevés du jeûne du carême.

— La députation de la Moldavie a été très-bien accueillie par le Pacha d'Ibraïl, qui a rassuré tous ceux qui n'avaient pris aucune part à l'insurrection, et qu'il allait prendre les mesures les plus promptes pour étouffer la rébellion.

— Théodore, retranché dans un couvent, a déclaré à l'envoyé du prince Callimachi, qu'il renoncerait sur-le-champ à son entreprise, si l'on voulait faire droit aux plaintes portées, consistant en 48 points. Il est parti de Bucharest, le 26, plus de 500 familles pour Cronstadt. Les Turcs ont passé le Danube et marchent sur Bucharest, et sur Tergowisch, où se retranche Ypsilanti. Les avant-postes des Turcs sont arrivés le 1.^{er} mai à Krajowa.

26 Mai. S. M. I. a nommé le prince de Metternich chancelier d'Etat, de Cour et de la maison impériale.

ANGLETERRE.

Londres, 6 juin. On écrit du Port-au-Prince qu'il y était arrivé un vicaire apostolique et plusieurs évêques envoyés par le Pape, et que le président Boyer était au moment de faire bénir par l'église catholique, son mariage avec la veuve de Pétion, son prédécesseur.

— Le budget de cette année présente une diminution dans les dépenses de 1,771,888 liv. sterl., dont 700,000 sur l'armée, et 400,000 sur la marine.

ESPAGNE.

Madrid, 25 mai. On parle de l'envoi des deux Infans en Amérique, et de l'établissement de deux royaumes dans les colonies, l'un pour le nord, l'autre pour le sud, qui seraient régis par les princes au nom du Roi des Espagnes. Deux députés de la république de Colombia viennent de débarquer à Cadix, avec les envoyés du gouvernement espagnol, qui sont de retour de leur mission.

— Le général Morillo, par sa fermeté, a ramené un peu de tranquillité et l'on espère que le repos se maintiendra sous son commandement.

— Le tribunal de Burgos a condamné à la peine de mort neuf individus accusés de conspiration. Un moine de Badajoz qui, dans un sermon, avait parlé contre les nouvelles institutions, a été condamné à six ans de fers.

— Le général Pépé a obtenu une pension de 40,000 réaux.

— Le curé de Zalduendo doit être dégradé à Vittoria par son évêque, avant de subir sa sentence.

31 Mai. On assure que le général Morillo s'est prononcé fortement pour l'ordre de choses plus conforme à la justice et à la dignité du trône.

— Les nouvelles d'outre-mer, du 1.^{er} mai, confirment la nouvelle de la reprise des hostilités entre Bolivar et le général La Torre.

— Le Dey d'Alger a déclaré à l'amiral hollandais que désormais il ne trait plus exercé aucun acte de piraterie contre les bâtimeas européens, à moins que ceux-ci ne fussent les agresseurs.

— Quatorze moines de Grenade sont sortis de leur couvent, dont ils ont remis les clefs aux autorités.

— A Valence, le général Elio a été condamné à mort. A Vittoria, les frères de Zalduendo et de Lazusiaga ont subi la peine capitale.

F R A N C E.

Paris, 3, 4 et 5 juin. On écrit de Londres qu'il paraît y avoir eu un mouvement des glaces du Groënland, qui pourrait favoriser l'expédition du capitaine Parry, aux dépens de la température de l'Europe.

— Les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, et le chargé d'affaires de Sardaigne ont remis au directoire de la confédération Suisse, des notes relatives au séjour des insurgés piémontais en Suisse.

— Dans la discussion du budget, M. de la Fayette, qui en a voté le rejet, a prononcé un long discours où il a rappelé, comme à l'ordinaire, tous les principes de la révolution de 1789, les décisions de l'assemblée constituante, la guerre d'Amérique etc. M. Benjamin Constant en a demandé l'impression avec instance; le discours a été réfuté par M. Castel Bajac et par le ministre des affaires étrangères. L'impression a été rejetée.

— L'empereur Alexandre, arrivé à Varsovie le 19 mai au soir, a travaillé une partie de la nuit avec les ministres du royaume, et est reparti le 20 à midi pour Pétersbourg, où il doit être rendu le 25.

— On écrit de Port-Mahon que lord Exmouth y a passé avec une flotte destinée pour le Levant, composée de 16 bâtimens de guerre et d'un pareil nombre de bâtimens de transport.

6 Et 7 juin. M. le vicomte de Châteaubriand doit incessamment retourner à son poste à Berlin.

— La gelée a endommagé les vignes dans plusieurs départemens, et a fait hausser le prix du vin.

— Dans la discussion du budget, à la suite d'un discours de M. Etienne, le garde-des-sceaux a accusé les orateurs de l'opposition de *professer des principes anarchiques et de chercher à les mettre en action*. Ces paroles ont donné lieu à l'un des plus violens orages qui aient encore eu lieu dans la Chambre; des personnalités injurieuses ont éclaté, et le tumulte a été porté à son comble pendant tout le reste de la séance.

8 Et 9 juin. L'audition des témoins est terminée à la Cour des Pairs; M. le procureur général et M. l'avocat général ont donné leurs conclusions.

— Le premier a requis l'élargissement de deux accusés, Lacombe et Sausset. — L'armée de la confédération germanique sera de 301,637 hommes, répartis entre les diverses puissances de la confédération,

— Selon les nouvelles de Smyrne, il aurait éclaté dans l'Asie Mineure,

contre les Turcs, des insurrections correspondantes aux événemens de la Grèce

— Le ministre de l'intérieur a proposé un projet de loi tendant à proroger la censure des journaux jusqu'à la fin de la session prochaine de Chambres, c'est-à-dire, d'une année.

Banque de France : 1580 fr. ; 1587 fr. , 50 c. ; 1590 fr. ; 1585 fr.

Cinq pour cent consolidés : 86 fr. , 20 c. ; 87 fr. , 25 c. ; 86 f. , 55 c. , 90 c.

ILES IONIENNES.

Corfou, 9 mai. On dit que le prince Ypsilanti a pris Andrinople d'assaut et que la flotte des Grecs de l'Archipel est stationnée à l'entrée des Dardanelles. Les Parganiotes ont quitté Corfou et Paxò, et se sont réunis aux Grecs insurgés. Les Sulliotés ont établi un Sénat. Les Turcs qui assiégerent Ali, ayant voulu en vain pactiser avec lui, ont tenté de prendre la forteresse de vive force et ont échoué avec grande perte. La Romélie est toute d'armes. Préveza est assiégée. Ali a invité les Grecs à n'épargner aucun Turc et à se hâter de se réunir à lui.

— On annonce que les Grecs ont forcé les Dardanelles avec 54 bâtimens. On ajoute que huit de ces bâtimens ont coulé à fond. On regrette de connaître faux le bruit de nouveaux massacres qui auraient eu lieu à Constantinople.

ITALIE.

Naples, 24 mai. Le Roi, par décret du 21 du courant, a nommé une junte consultative temporaire, de dix-huit membres, pour s'occuper de l'objet indiqué dans les promesses que S. M. a faites à ses peuples, par sa lettre du 28 avril dernier au duc de Calabre.

— La Porte a fait informer le lord haut commissaire dans les Iles Ioniennes, qu'elle a fait mettre le blocus sur toutes les côtes de la Morée, à l'exception des ports de Naupacte, de Patras, de Navarino, de Modon, de Coron et de Monembassia.

27 Mai. S. M. a rendu hier un décret d'une haute importance, dont voici les principales dispositions : il y aura un conseil d'Etat composé de six ministres d'Etat sans département ; il sera présidé par le Roi, ou, en l'absence de S. M., par le duc de Calabre. L'administration de la Sicile sera séparée ; il y aura un lieutenant du Roi, assisté d'un conseil, qui siègera à Palerme. Il est créé deux Consultes d'Etat, l'une de trente membres qui siègera à Naples, et l'autre de dix-huit pour la Sicile ; ces consultes donneront leur avis sur toutes les affaires de législation et d'administration. Il y aura des conseils provinciaux qui se réuniront, certains mois de l'année, dans les chefs-lieux respectifs des provinces, pour s'occuper de la répartition des impôts et de tous les intérêts des provinces. Les communes auront l'administration de leurs biens et régleront les contributions locales pour subvenir à leurs dépenses.

Par un autre décret du même jour, S. M. a aboli la conscription militaire ; et par divers autres décrets des 26 et 27, elle a nommé les membres du Conseil d'Etat, le lieutenant de la Sicile et les directeurs des départemens qui formeront le conseil de ce dernier. Le prince de Cutò, Nicola Filangieri, est nommé lieutenant de la Sicile.

GUIDA AL CIELO di Giovanni BONA, *versione dal latino*
Torino, dalla Stamperia reale, 1821 ; un vol. in-18.

Nous avons le dessein de donner une notice sur cet ouvrage, lorsque nous avons reçu l'article suivant, que nous insérerons avec d'autant plus de plaisir, que l'auteur de la traduction est

nos lecteurs ne peuvent que gagner à cette substitution, et que d'ailleurs nous partageons complètement le sentiment de l'auteur de l'article sur l'ouvrage du cardinal Bona, sur le mérite de la traduction et le talent distingué du savant traducteur, ainsi que sur l'usage fort utile auquel cette traduction pourrait être appliquée. Il paraît que cet usage est dans l'innovation de l'Autorité, puisque le Ministère et le Magistrat de la Réforme ont acquis un certain nombre d'exemplaires de ce livre, ce qui est une puissante recommandation en sa faveur à l'attention du public.

Le cardinal Bona, né à Mondovi en 1609, et mort à Rome en 1674, fut un des hommes les plus vertueux et les plus savans de son siècle. A une vaste érudition, il joignait une tendre piété et une rare modestie. A la mort de Clément IX, l'opinion publique le plaçait sur le trône pontifical, parce qu'elle l'en jugeait digne. C'est alors qu'un plaisant fit dire à Pasquin : *Papa Bona sarebbe un solecismo*. Le père d'Augières y répondit par cette épigramme si connue :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit ;

Forte erit, ut liceat dicere : Papa Bona.

Vana solecismi ne te conturbet imago ;

Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.

Le *Manuductio ad Cælum*, dont il est ici question, est l'un des meilleurs ouvrages de cet illustre Cardinal. On ne peut le lire sans reconnaître qu'il avait une profonde connaissance du cœur humain. Après avoir montré à l'homme que le Ciel est sa unique fin, il parle des différens vices, expose leurs funestes suites, et indique les moyens dont il faut faire usage pour s'en préserver ou s'en corriger. Il s'occupe, après cela, des affections de l'âme et enseigne à les régler, à les diriger toutes vers le bien. Il traite enfin des vertus théologiques et morales, et donne sur chacune des leçons pleines de sagesse.

Cet ouvrage peut être regardé comme un de nos meilleurs livres de piété. A un grand fonds de sentimens religieux, il joint des réflexions solides et profondes, des observations également justes, fines et délicates. L'auteur possédait le talent précieux de renfermer beaucoup de pensées en peu de mots. Le style en est en général soigné, élégant, clair et concis. Les raisonnemens sont exacts, les expressions choisies, les comparaisons justes, les images vraies et quelquefois vives et frappantes : ces différentes qualités rendent ce petit livre particulièrement digne d'être recommandé aux personnes auprès desquelles la piété elle-même peut difficilement se passer des charmes de la diction.

La traduction italienne que M. le Comte Somis (1) vient de

(1) M. le Comte J. B. Somis de Chiavrie, ci-devant Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Savoie, actuellement Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Gènes.

nous donner de cet excellent opuscule , nous a paru faite avec un très-grand soin ; on y trouve parfaitement l'élégance , la clarté et la concision de l'original : on dirait qu'entre ses mains la langue italienne voulait , non sans quelque complaisance , rivaliser avec celle de l'ancienne Rome. Il faut encore avouer que cette langue , naturellement si belle , a beaucoup souffert de ses trop fréquentes relations avec la langue française ; elle semblait s'appauvrir par des emprunts , parce qu'elle perdait le secret de ses propres richesses , en adoptant une multitude de locutions étrangères , qui ne conviennent point à son génie primitif. Quelques auteurs finissaient par ne parler plus que français en italien.

M. le Comte Somis est bien loin de mériter un pareil reproche. L'ancienne langue italienne le reconnaît au contraire comme l'un de ses principaux prosateurs. Aussi cette traduction nous paraît-elle spécialement propre à être mise entre les mains des jeunes gens de Savoie , qui en font une étude particulière : la nature du sujet , la correction du style , l'emploi exclusif de locutions italiennes , la beauté de l'édition et même la modicité du prix nous semblent devoir le faire préférer à la plupart des ouvrages dont on s'est servi jusqu'ici pour la même fin . »

(Article communiqué).

CHARADE.

Très-fréquemment de mon premier
 Dans la musique on fait usage.

Dans certains lieux , souvent je décourage
 Le voyageur trompé par mon entier ;
 Car de l'objet qu'abhorrer mon dernier
 Mon tout ne montre que l'image.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *motus* , où l'on trouve *us* (moitié du mot latin *usus* , usage) et *mot*.

MARCHÉS de Chambéry des 5, 7 et 9 juin 1821.

BLÉD.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment ,		15	71	—	19 3a
Seigle		8	25	—	10 78
Orge		7	00	—	9 15
Sarrasin		0	00	—	0 00
Mais		8	00	—	10 46
Avoine (1)		9	00	—	6 28
Pain , 1. ^{re} qualité , le kilogr.					0 3a 17a
Viande , <i>idem</i> , <i>idem</i>					0 70

(1) Rapport des 3 vaisseaux en hectolitre :
 Froment . . . 813
 Seigle . . . 765

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES , du 9 juin.

N.°s 53 — 26 — 64 — 42 — 31.

CHAMBERY , de l'Imprimerie de P. CLÉAZ , rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE.

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE.

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 22 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 21 juin. Monseigneur l'Archevêque de Chambéry a exercé, la semaine dernière, deux fonctions importantes de son auguste ministère. Nous avons déjà parlé de la Confirmation donnée le 12. Après la Messe, M. le Chanoine et Chevalier Rey, Vicaire-général, avait adressé aux confirmands un discours plein de force et d'unction sur le sacrement qu'ils allaient recevoir et sur les dispositions qu'ils devaient y apporter. M. gr l'Archevêque, assisté de MM. les Vicaires-généraux Rey, Fortin et Billiet, procéda ensuite à l'administration du sacrement. On a remarqué, avec édification, que le plus grand ordre et le recueillement le plus religieux ont régné pendant toute la cérémonie, qui a duré depuis 9 heures du matin jusqu'à 11 heures et demie après-midi. Notre vénérable Prélat a trouvé dans son zèle les forces nécessaires pour suffire à cette fatigue.

Le samedi suivant, 16 du courant, Monseigneur l'Archevêque a ordonné 35 prêtres, dans la chapelle de son palais. Cette Ordination est la plus nombreuse qui ait eu lieu depuis la révolution et donne le consolant espoir de voir enfin ce vaste Diocèse satisfait dans ses plus pressans besoins.

PIÉMONT.

Turin, 12 juin. Nous apprenons de Lucques l'heureuse nouvelle que S. M. le Roi Victor-Emmanuel y est arrivé en bonne santé, le 6 du courant. L. MM. le Roi régnant et la Reine, et la famille royale de Lucques attendaient au bas de l'escalier du palais. Les deux augustes frères se sont tous long-tems embrassés et leur entrevue a été des plus touchantes.

— S. M. le Roi Victor-Emmanuel, dans son voyage de Gênes à Lucques par terre, a visité les travaux de la belle route de Gênes à la Spezia, ouverte sous son règne; il a manifesté la plus vive satisfaction sur l'état et le progrès des travaux.

14 Juin. S. M. le Roi Charles-Félix a adressé, de Lucques, en date du 7 du courant, une lettre des plus honorables et des plus flatteuses à M. le Comte Des-Genèys, en acceptant avec regret sa démission de la charge de Gouverneur du duché de Gênes, où il sera provisoirement remplacé par le Major-général Chevalier de Saint-Sévérin.



— La Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale a tenu une séance le 3 de ce mois. MM. Borson et Vagnon ont fait un rapport sur 45 minéraux recueillis au Mont-Rose par M. Zumstein. MM. Bonelli et Borson ont fait un rapport sur une notice d'ossements humains fossiles envoyés par M. d'Hombres-Firmas. M. Bonelli a lu un travail sur quelques nouvelles espèces d'animaux de la Sardaigne. M. Ignace Michelotti a lu l'explication d'une machine qu'il a inventée pour décrire les terrains à niveau variable. M. Borson a lu une notice sur quelques os fossiles détachés dans la province d'Asti, qu'il croit appartenir à une baleine. L'auteur paye un tribut d'éloge et de reconnaissance à MM. Calvagno, Bala, Talucchi et Mosso, qui ont fait au Musée les dons respectifs de quelques grosses vertèbres fossiles, qui paraissent aussi appartenir à une baleine, et de quelques ossements fossiles d'éléphant trouvés à Moncuoco et à Castelnuovo près de Chieri.

16 Juin. S. M. le Roi Victor - Emmanuel est parti de Lucques pour Modène, le 13; le départ de LL. MM. le Roi Charles - Félix et la Reine Marie - Christine pour la même ville était très-prochain.

— On apprend de Plaisance, que les commissaires de S. M. I. et R. ont signé une convention pour la fixation définitive des limites du duché de Parme le long du Pô, ensuite de l'art. 95 de l'acte du Congrès de Vienne.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 14 au 16 juin : 77 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 2 juin. Il y a eu à Constantinople, au commencement de mai, une grande fermentation parmi les janissaires; il y a eu des voies de fait, et plusieurs églises grecques ont été pillées ou détruites. Les Grecs continuent d'être exposés à toute la vengeance des Turcs. On dit que huit bâtimens turcs destinés contre la Morée ont été livrés aux Grecs par les équipages et que 900 Turcs qui étaient à bord ont été massacrés.

— Les nouvelles de la Grèce sont pleines de contradictions et d'obscurité; les relations ne s'accordent sur presque aucun détail. Il ne paraît pas qu'Ypsilanti ait été abandonné par quelques-unes de ses troupes; on dit au contraire que son armée se grossit de jour en jour.

— Les négocians grecs annoncent que l'île de Chypre et toutes les villes de la côte d'Asie se sont insurgées contre la Porte-Ottomane.

— Un bâtiment grec a porté à Odessa le corps du patriarche Grégoire qui a été pendu à Constantinople, et qu'ils sont parvenus à repêcher à la mer, où les Turcs l'avaient fait jeter. On l'a enseveli avec une grande solennité.

5 Juin. Théodore Wladimiresco s'est réuni à Ypsilanti, dont l'armée décuplée en trois semaines, attend sa jonction avec les Grecs des provinces méridionales, pour marcher, dit-on, sur Constantinople. Le prince Cantacuzène, quoique d'un rang supérieur à Ypsilanti, s'est mis sous ses ordres.

— On apprend de Grodno que, dans la première quinzaine de mai, cent mille Russes ont dû passer la Dwina; le gouvernement de Minsk en doit recevoir 80,000.

— Les Hydriotes ont enlevé 40 bâtimens venant d'Égypte chargés de blé. Cette nouvelle a exaspéré de nouveau le Grand-Seigneur, qui a ordonné la démolition de toutes les églises grecques, ce qui a donné lieu aux plus grands excès. On prétend que le Sultan a répondu aux représentations du ministre de Russie, qu'il était maître chez lui. On travaille à l'équipement de la flotte, qui manque de matelots.

— L'ancien patriarche de Constantinople a été pendu à Andrinople, le 3 mai, avec vingt autres Grecs des premières classes et six évêques. Il circule un manifesté de l'armée grecque de la Morée aux puissances de l'Europe; le général en chef, Mauro-Micali, y annonce qu'il a 20,000 hommes prêts à se joindre aux troupes d'Ypsilanti.

ANGLETERRE.

Londres, 13 juin. Nos journaux annoncent le couronnement du Roi pour le 18 ou le 20 juillet.

— Des lettres récentes de Calcutta font mention des ravages exercés par le cholera-morbus dans le royaume de Siam. Dans la seule ville de Bangkok, plus de 40,000 personnes avaient péri de cette maladie. Le Roi a consulté les astrologues, les nobles et les prêtres, qui ont déclaré que cette maladie était causée par l'influence d'un mauvais esprit ayant la forme d'un poisson, et qu'il fallait l'effrayer par le bruit; en conséquence, on a fait jouer les canons, les fusils, les tambours etc.; mais malgré cette conjuration, il est mort 7000 personnes pendant la cérémonie.

ESPAGNE.

Madrid, 4 juin. Le curé Mérimo, loin d'être tué ou défait, continue à donner de vives inquiétudes; il a surpris plusieurs détachemens envoyés contre lui; on assure que trente-huit volontaires de la Catalogne ont été tués par ses ordres. Il est question de mettre la province de Burgos en état de siège.

— Voici les bases proposées par la commission des Cortès, pour l'organisation des colonies d'Amérique. Il y aurait trois sections, qui auraient pour chefs-lieux respectifs, Mexico, Santa-Fé de Bogota et Lima. Chacune d'elles trait ses Cortès composées de naturels du pays, et son gouvernement indépendant; il y aurait dans chacune un vice-roi envoyé par la métropole, quel pourrait être pris dans la famille royale et serait chargé du pouvoir exécutif. Ces délégués ne rendraient compte de leur gestion qu'à S. M. C. aux Cortès d'Europe. Les Américains fourniraient annuellement à l'Espagne une somme de 50 millions de francs, et une autre somme de 8 millions pour l'entretien de la marine, etc. etc.

FRANCE.

Paris, 10, 11 et 12 juin. La célèbre Sibylle, M. le Lenormand a été admise à Louvain à un an de prison et à 50 fr. d'amende, pour avoir été en relation avec le génie Ariel, posséder la flèche d'Abaris etc., avoir extorqué de l'argent aux personnes crédules.

— La commission du budget avait proposé la suppression de 50,000 fr. destinés à l'encouragement de l'enseignement primaire ; la Chambre, après discussion, a rejeté cet amendement.

13 Et 14 juin. Selon un article du *Courrier Français*, le principe de l'insurrection des Grecs remonterait à l'époque du retour des Français de l'expédition d'Égypte. L'influence des militaires français, qui dès lors ont parcouru la Grèce, les vues du gouvernement consulaire et impérial, favorisées par la réunion des provinces Illyriennes, repandirent peu à peu le germe qui se développe aujourd'hui. De 1810 à 1811, le gouvernement français projetait la conquête de la Grèce, et 30,000 fusils avaient été distribués aux habitans des montagnes d'Épire. Une armée franco-italienne était prête à marcher. La Grèce devait être érigée en un royaume dont Jannina aurait été la capitale. Ce projet fut suspendu par la guerre de Moscou. Mais la fermentation n'a cessé de faire des progrès dans toutes les parties de la Grèce.

— On a commencé les plaidoiries à la Cour des Pairs.

— Les fréquentes conférences du comte de Stackelberg avec le duc de Richelieu, M. Pasquier et sir Charles Stuart, fournissent beaucoup de matière aux conjectures des politiques parisiens.

15 et 16 Juin. Le couronnement du Roi d'Angleterre est annoncé officiellement pour le 19 juillet.

— Le bruit s'est répandu à Londres que Buonaparte était mort.

— Les nouvelles de la Grèce continuent d'être contradictoires. Aujourd'hui on annonce de nouveau que Théodore et Ypsilanti se fortifient dans les couvens où ils sont respectivement retranchés, et l'on paraît démentir la nouvelle de leur rapprochement. On contredit d'autre part la marche des Turcs sur Bucharest, où cependant les rues ont été barricadées.

— On parle de négociations actives entre la Russie et l'Autriche au sujet des affaires de la Grèce.

Banque de France : 1592 fr. ; 1590 fr. ; 1582 fr., 50 c. ; 1575 fr.

Cinq pour cent consolidés : 87 fr., 20 c. ; 86 fr., 80 c. ; 86 fr., 40 c. ; 85 fr., 50 c.

ILES IONIENNES.

Zante, 22 avril. Un grand nombre des habitans de la Morée, en prenant les armes, ont embarqué et envoyé dans notre île les femmes, les enfans et les vieillards. Le commandant anglais paraissait peu disposé à accueillir ces hôtes nombreux ; mais il n'a pas cru devoir s'opposer aux sentimens de pitié des habitans envers ces malheureux, qui trouvent ici tous les secours. Un noble nommé Bernardacchi en a logé près de 8000 dans 200 maisons qui lui appartiennent et qu'il leur a abandonnées gratuitement pour deux ans.

ITALIE.

Naples, 6 juin. Un décret du Roi, du 30 mai, accorde une amnistie à tous ceux qui ayant appartenu aux sociétés secrètes défendues, dès le 1^{er} juillet dernier jusqu'au 24 mars 1821, ont pris part aux événemens politiques, sans toutefois être au nombre des conspirateurs ou des malfaiteurs.

— Le Roi a rendu, le 2 du courant, un nouveau décret en neuf articles contre la publication et la circulation des livres contraires à la Religion, aux mœurs et au gouvernement.

Livorno, 6 juin. On a reçu ici une lettre de Constantinople, du 10 mai, qui annonce que, selon un bruit répandu dans cette capitale, la révolution de la Moldavie et de la Valachie peut être regardée comme finie, attendu la dispersion des armées des insurgés, mais que cependant on attend des nouvelles plus certaines. Cette lettre confirme les troubles qui ont eu lieu dans les premiers jours du mois et la dévastation des églises grecques.

S U I S S E.

Lausanne, 17 juin. On sait que M. Charles-Louis de Haller, petit-fils du célèbre anatomiste de ce nom, professeur à Berne, a embrassé la religion catholique et vient de publier à ce sujet une lettre à sa famille. Le grand conseil de Berne a décrété, le 11 du courant, que M. de Haller serait éliminé du tableau du conseil souverain de Berne, et déclaré inéligible à l'avenir.

V A R I É T É S.

DE L'EGLISE GALLICANE dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'Ouvrage intitulé, DU PAPE; par l'Auteur des *Considérations sur la France*. A Lyon, chez Rusand, libraire-imprimeur du Clergé; à Paris chez Beaucé-Rusand, libraire; et à Chambéry, chez Puthod. Un volume in-8.°; prix: 4 fr. 50 c.

II.° et dernier Article (1).

Dans le second livre de cet Ouvrage, l'auteur s'occupe, comme nous l'avons dit, de ce qu'il appelle le système gallican et de la Déclaration de 1682. Il commence par jeter un coup-d'œil sur le caractère de Louis XIV. En rendant une entière justice aux qualités éminentes de ce grand prince, il fait observer jusqu'à quel point les séductions qui l'environnaient étaient capables d'égarer un homme ordinaire, et que, loin d'être surpris qu'elles ne soient pas restées sans influence sur ce monarque, il faut s'étonner au contraire qu'il ait pu conserver l'esprit de discernement et le grand sens qui le distinguaient. L'auteur fait à ce sujet la réflexion suivante: « Lorsque la prérogative royale se trouve mêlée, seulement même en apparence, à quelque question de droit public ou privé, il est infiniment dangereux que le juste, aux yeux du souverain, ne soit tout ce qui favorise cette prérogative (page 113). » Ce genre de séduction est précisément l'un de ceux auxquels Louis XIV fut le plus souvent exposé. L'auteur en cite deux exemples remarquables dans la conduite de ce prince, relativement à l'affaire des *franchises*, c'est-à-dire, au droit d'asile accordé à Rome aux hôtels des

(1) Voyez le N.° 20 de ce journal, *Année courante*.

ambassadeurs, et dans la fameuse affaire de la Régale (2). On sait que l'une des raisons données pour étendre le droit de la Régale à toutes les églises du royaume, c'est que la couronne de France était ronde. Nous ne connaissons qu'un seul argument aussi fort que celui-là, c'est le motif exposé officiellement à toute l'Europe, en vertu duquel la Hollande fut réunie à l'empire français : cette puissante raison était que la Hollande est un pays d'alluvion produit par des eaux s'écoulant du territoire français, et qu'en conséquence elle lui appartenait de droit.

Ce fut l'affaire de la Régale qui fit naître l'occasion de l'assemblée du clergé de France, où fut arrêtée cette fameuse Déclaration de 1682, qui fut rédigée par l'illustre Bossuet et signée par trente-quatre prélats, archevêques et évêques, et par trente-sept autres ecclésiastiques députés du clergé. Ici nous laissons M. de Maistre examiner cette Déclaration et en discuter les articles : une telle matière, qui d'ailleurs est hors de notre compétence, n'est pas de nature à être traitée dans un article de journal.

L'auteur, dans le chapitre 5 du deuxième livre, considère les suites et les effets de la Déclaration. On trouvera, nous le prévoyons, qu'il a poussé un peu loin les conséquences qu'il attribue à cette Déclaration, lorsqu'il dit que « les théories révolutionnaires, qui ont fait tout ce que nous voyons, ne sont » qu'un développement rigoureusement logique des quatre articles posés comme des principes (page 156). »

La Flandre, l'Espagne, l'Italie, dit M. de Maistre, s'élevèrent contre la Déclaration ; l'université de Douai s'en plaignit au Roi ; la Sorbonne refusa de l'enregistrer ; elle fut condamnée par le Pape Alexandre VIII, qui ne fit pas publier sa bulle, il est vrai, dans les formes ordinaires, mais qui, à son lit de mort, la fit lire en présence de douze cardinaux, et écrivit à Louis XIV pour lui demander la révocation de cette Déclaration. Cet acte fut encore condamné, ajoute l'auteur, par le bref de Clément XI, à Louis XIV, du 31 août 1706, et par la bulle de Pie VI, qui, en 1794, condamna le synode de Pistoie. Louis XIV, de son côté, avait fait part à Innocent XII, par sa lettre de cabinet, du 14 septembre 1693, qu'il avait donné les ordres nécessaires pour que les affaires contenues dans son édit du 2 mars 1682, n'eussent point de suite. Cette lettre ne fut connue en Italie qu'en 1732, et en France seulement en 1789. Les ordres dont parlait Louis XIV étaient restés ignorés, et la permission de soutenir les quatre articles resta en vigueur.

L'auteur va plus loin : il dit que la Déclaration fut proscrite de

(2) La Régale consistait dans certains droits concédés aux Rois de France sur quelques églises du royaume, pour en jouir pendant le tems de la vacance des sièges.

deux manières, l'une tacite et l'autre expresse, par les évêques eux-mêmes. Cette dernière fut la rétractation individuelle, exigée par le Pape, de la part des ecclésiastiques nommés à des évêchés, parmi ceux qui avaient pris part à l'assemblée de 1682; la condamnation tacite est la non-insertion de la Déclaration dans le registre des *Mémoires* du clergé, omission contraire à l'usage constamment suivi à l'égard de tous les actes de ce clergé; outre que le procès-verbal de l'assemblée ne fut ni imprimé ni déposé dans les archives. Il est vrai que plus tard, le clergé fit imprimer la Déclaration à ses frais.

L'auteur venant à ce qui regarde Bossuet, déclare que rien n'est si faux que la supposition qui présente les quatre articles comme l'ouvrage de l'évêque de Meaux. Il rappelle les tristes ressentimens, les terreurs de l'illustre prélat, sur cette assemblée dont il redoutait les suites; il fait remarquer son influence dans l'assemblée pour prévenir d'autres résultats plus fâcheux encore, dit-il, que ceux qui eurent lieu. Si Bossuet, dit M. de Maistre, fut le rédacteur des articles, sa plume n'y pouvait rien changer, ils sont ce qu'ils sont. Enfin il dit que si Bossuet entreprit ensuite la Défense de la Déclaration, ce fut pour lui le plus grand des malheurs, et que des-lors il n'y eut plus de repos pour le vénérable vieillard. M. de Maistre présente Bossuet entreprenant cet ouvrage, l'interrompant, le reprenant encore, l'abandonnant de nouveau, changeant le titre, supprimant des parties, mettant tour à tour la préface et le livre à la place l'un de l'autre, relisant et remaniant jusqu'à six fois son ouvrage dans l'espace de vingt années. Enfin il fait observer que la Défense ne fut publiée qu'après la mort de son auteur, qui ne l'avait point destinée à l'impression: « tout ouvrage posthume, dit-il, est suspect, tout ce qu'un homme écrit n'est pas avoué par lui. » M. de Maistre entre à ce sujet dans quelques détails sur la manière dont furent faites et publiées les premières éditions de cette Défense. On a accusé M. de Maistre d'avoir traité l'illustre Bossuet avec légèreté. Ici l'on sera convaincu de la haute estime qu'il professe au contraire pour ce grand homme, par la peine qu'il a de lui attribuer un ouvrage qu'il croit indigne de lui, et par les efforts qu'il fait, dans une grande partie de son livre, pour le justifier de ce qui est à ses yeux une grande faute, dans toute cette affaire des fameux articles.

Comme notre intention a été de ne point entrer dans le fond du sujet, nous n'ajouterons rien sur le reste du livre de M. de Maistre; nous nous contenterons de dire qu'il s'occupe successivement des causes qui amenèrent la séparation inopinée de l'assemblée de 1682, de l'assemblée de 1700 relative au *jansénisme* et à la *moralité relâchée*, de l'influence du caractère de Bossuet sur le succès des quatre propositions, de quelques réflexions sur *Fénélon*, des libertés de l'Eglise gallicane et de ce à quoi ces libertés lui paraissent se réduire; de l'espèce de scis-

sion que , selon lui , elles ont opérée , et enfin des raisons qui suivant son opinion , ont retenu l'Eglise gallicane dans la dépen- dance du Saint - Siége. Il termine son ouvrage par une adresse au clergé français , dont nous n'avons pas besoin d'indiquer l'objet.

Nous profiterons du peu d'espace qui nous reste pour rendre un nouvel hommage aux talens , aux lumières et aux vastes connaissances de M. de Maistre. Si le livre de l'*Eglise gallicane* brille moins que celui du *Pape* par les traits et les éclairs du style , nous paraît remarquable par la discussion , par l'enchaînement des matières et par l'érudition appropriée au sujet. M. de Maistre réunit à un rare degré les qualités éminentes qui font le grand écrivain : la science , le discernement , et la beauté du style : l'un qui fournit un fonds solide et les véritables richesses de la composition , l'autre qui sait choisir celles-ci et les mettre à leur place et la dernière enfin qui pare l'élocution des ornemens qui lui conviennent , et répand sur le discours ce charme , cet attrait puissant qui attachent le lecteur et le captivent jusqu'à la fin , sans lui permettre de s'arrêter et sans jamais lasser son attention.

ENIGME.

La terre m'a donné le jour.
J'ai fourni plus d'une carrière ;
Pour arriver à ma forme dernière ,
Par quels nombreux états j'ai passé tour à tour !
Vingt fois j'ai subi la torture ,
On m'a brisé les os , on m'a roué de coups ;
Vingt fois j'ai changé de nature.
Si jusques chez les Rois je fais quelque figure ,
Chargé de maint secret , si je fais des jaloux ,
Hélas ! j'ai payé cher un instant de fortune.
Je me rends fort utile , et je sers chaque jour
Les affaires , les arts , la science et l'amour.
Mais tout périt enfin et j'éprouve à mon tour
La destinée ici bas trop commune.

Le mot de la dernière Charade est *mi-rage*.

MARCHÉS de Chambéry des 12 , 14 et 16 juin 1821.

BLÉD.	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
Froment ,	Prix : . .	15 60	— . .	19 20
Seigle		8 50	— . .	11 11
Orge		8 25	— . .	10 78
Sarrasin		6 00	— . .	7 84
Mais		8 25	— . .	10 78
Avoine (1).		9 00	— . .	6 28
Pain , 1. ^{re} qualité , le kilogr.				0 32 1/2
Viande , idem , idem				0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment . . . 813
Seigle . . . 500
Orge . . . 450

CHAMBERY , de l'Imprimerie de P. CLÉAZ , rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Il contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 29 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 juin. Les Processions du Très-Saint-Sacrement, à l'occasion de la Fête - Dieu, ont eu lieu avec la solennité ordinaire. La procession générale du jeudi, 21 du courant, a surtout été fort nombreuse et remarquable par l'ordre et le recueillement qui y ont régné.

— Ensuite des ordres souverains, S. Exc. M. le Comte Thaon de Revel, Lieutenant - Général de S. M., a établi une Commission Supérieure chargée d'examiner la conduite tenue, pendant la dernière révolution, par les Employés dans toutes les branches d'administration. Et, pour faciliter les opérations de cette Commission, S. Exc. a établi une Commission d'examen dans chaque Division.

La Commission Supérieure est composée comme il suit : *Président* : S. Exc. M. le Comte Cerrati, Ministre d'Etat; *Membres* : LL. Exc. le marquis Maximino Ceva, P. Président, Président du Conseil des Finances; le Comte Corte, P. Président, Contrôleur général; MM. le Chev. Nasi, Prés. de la Chambre R. des Comptes; le Chev. Raiberti, Présid. du Sénat de Gènes; le Chev. Gloria, Avocat - Général à Turin; le Comte et Chev. Adami de Bergolo, Intend. général des Finances.

La Commission de Savoie est composée comme il suit : *Président* : S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché; *Membres* : MM. le vassal De' Giudici, Intendant général; le vassal Passerin d'Enrères, Substitut regent le bureau de l'Avocat - fiscal - général; le Chevalier Alexandry, Sénateur; le Comte Vignet, Sénateur.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

J'ai lu dans la brochure intitulée *les Trente jours de la révolution piémontaise*, que le Ministère de la Guerre vit quatre ministres en huit jours; ce passage est accompagné d'une Note dont l'inexactitude m'a affligé plus que tant d'autres, dont l'ouvrage abonde, en ce qu'elle affecte et attaque même la réputation d'un ami qui devait être à l'abri de toute crainte à cet égard.

Quarante-cinq ans d'une vie honorable consacrée au service de l'auguste



Maison de Savoie, ou employée à en illustrer les fastes, une opinion constamment prononcée en faveur de la monarchie, sans excepter les circonstances les plus critiques des révolutions passées, et hautement manifestée au public dans un Ouvrage sur l'histoire du Piémont, même avant le retour de ses légitimes souverains, enfin une réputation non-équivoque pouvaient et devaient rassurer le comte Alexandre de Saluces touchant les jugemens qu'on aurait à porter sur son compte dans les dernières conspirations qui ont éclaté en Piémont, époque où, depuis trois mois seulement, il se trouvait appelé au Ministère de la Guerre. Mais la calomnie, qui s'attaque aux sujets les plus fidèles du Roi, n'a pas épargné le Comte de Saluces Quoiqu'il soit suffisamment connu dans son pays pour ne pas craindre les clameurs de l'imposture, toutefois la probité exige que, par le même moyen de publicité employé à entacher sa réputation, une voix amie, en rétablissant les faits, rectifie le jugement de ceux qui ont pu être trompés, et déclare absolument faux que le Comte de Saluces soit resté un seul instant au Ministère après l'abdication de S. M. et qu'il ait jamais démenti son profond attachement à son Souverain, ni les principes qu'il professe pour la conservation de l'antique monarchie de Savoie, heureusement établie et sagement gouvernée par tant d'illustre Princes.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'insérer cette note dans votre journal; c'est le double devoir de l'amitié et de la justice qui vous fait cette demande. Comme l'auteur de la brochure dont il s'agit se qualifie de Savoyard, j'ai pensé qu'il appartenait au Journal de Savoie de servir d'intermédiaire auprès du public, pour réparer l'injustice que je viens de relever.

J'ai l'honneur d'être etc.

L'un de vos Abonnés.

Au même;

MONSIEUR,

Comme je vois, dans votre Journal, que vous avez soin de faire connaître les personnes de notre pays qui ont du génie, je prends la liberté de vous prier, Monsieur, de vouloir bien insérer dans votre Feuille l'article qui suit :

Chargé d'une mission pour les Bornes, je passai, à mon retour, chez M. Besson, curé de Groisy, province du Genevois. Là j'ai vu une horloge d'un goût nouveau; elle est à quarts, sonnante quatre coups en accord au premier quart, huit à la demi, douze aux trois quarts, et seize avant de sonner les heures, qui sonnent et se répètent sur un gros timbre; elle est à réveil, marque les secondes, les heures, les minutes, le jour de mois et ceux de la semaine, qui paraissent successivement, suivant l'ordre écrits en toutes lettres, dans une fenêtre pratiquée dans le cadran. A minuit, le jour écoulé disparaît, et à sa place on voit paraître celui du lendemain.

La lentille pèse 10 liv., poids de 24 onces, et le poids qui fait mouvoir tout ce mécanisme, ne pèse que six livres.

J'ai demandé à M. le Curé d'où il avait fait venir cette pièce; il m'a dit que c'est un laboureur de sa paroisse, nommé *Laurent Fontaine*, qui l'a composée, sans avoir jamais appris nulle part. Outre l'ouvrage de la campagne, il a travaillé de maçon, de charpentier, de menuisier, de tout

neur, et ensuite dans l'horlogerie. C'est lui qui a fait tous ses outils quelconques; il a fondu les roues et les timbres, et a fait toutes les pièces de cette horloge; il défie tous les artistes d'y trouver aucun défaut. Depuis le 22 avril dernier, où cette pièce a été mise en mouvement, elle ne s'est point dérangée et marche sans aucune difficulté.

Cet homme n'est jamais sorti de chez lui, et n'a jamais pris de leçons de personne.

Daignez agréer le profond respect de celui qui a l'honneur d'être,
Monsieur, Votre très-humble et obéissant
serviteur * * * *un de vos Abonnés.*

SUR LES MISSIONS. — (*Article communiqué*).

» Il n'est pas d'exercices religieux plus utiles que les Missions: il n'est pas de moyens plus efficaces pour rétablir les mœurs dans la société; l'expérience, le témoignage avantageux des personnes bien pensantes, et la censure même des méchants concourent également à confirmer chaque jour de plus en plus cette vérité. Partout, durant la révolution d'irrégulière mémoire, on a vu la foi s'affaiblir, les passions sans frein se développer, et tous les crimes se multiplier d'une manière alarmante: témoin le nombre des prévenus détenus annuellement dans les cachots, triple de ce qu'il était jadis. La Religion a les faits pour elle, et ces faits défient tous les sophismes d'une philosophie constamment acharnée à attaquer tous les principes, quoiqu'elle n'ait, pour les remplacer, que le néant, néant de croyance dans ce monde, néant d'espérance pour l'autre; oui, le néant précédé du désespoir et de la mort: voilà tous ses dogmes.

» A mesure que la Religion a pu exercer son influence bienfaisante et replacer les principes de la morale évangélique dans les cœurs, la bonne foi, la loyauté, toutes les vertus de nos bons aïeux ont commencé à reparaitre. Ainsi les rayons du soleil fertilisaient la terre après le déluge, à mesure que les eaux se retiraient. Souvent cependant les Pasteurs reconnaissent que les moyens ordinaires sont insuffisans pour réveiller une génération vieillie dans l'indifférence. Alors plusieurs d'entr'eux réunissent leur zèle et leurs efforts, afin de produire sur les cœurs une impression plus profonde et plus durable, et presque toujours ils en obtiennent les plus consolans résultats.

» C'est ce qui vient d'avoir lieu à la Mission terminée le 3 du courant dans la paroisse de St.-Martin de Belleville, province de Tarentaise. Les exercices religieux, présidés par M. l'abbé Brondex, Archiprêtre, curé du Bourg St.-Maurice, furent sui-

vis avec la plus grande édification. Presque tous ceux qui avaient encore résisté jusqu'ici aux sollicitations d'un pasteur zélé, se sont empressés de se réconcilier avec Dieu dans cette occasion solennelle. Sur une population de 2600 âmes, plus de 1300 se sont approchés de la table sainte, pendant les derniers jours; soixante et douze enfans ont fait leur première communion. Les Missionnaires, à leur départ, ont laissé cette paroisse dans les meilleures dispositions. Tout porte à croire que leurs espérances ne seront point déçues. »

Nous pouvons ajouter ici que les mêmes fruits ont été produits ailleurs par les dernières Missions qui ont eu lieu, et notamment à Faverges, au Grand-Bornand, à Sallanches, à Doussard, etc. (*Note du Réd.*).

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 26 juin : *MANIFESTE de la Chambre Royale des Comptes* (du 19 juin 1821) portant notification des changemens et modifications faites au *Tarif actuel des droits de Douane.*

MANIFESTE de la Chambre Royale des Comptes (du 19 juin 1821) portant notification d'un nouveau Tarif pour quelques qualités de Tabac, approuvé par S. Exc. le Lieutenant général de S. M., et des dispositions données par S. Exc. sur la rétribution accordée aux Regrattiers pour la vente du Tabac.

PIÉMONT.

Turin, 22 juin. Il est tombé une grande quantité de neige sur les Alpes et sur toute la chaîne des Apennins, jusque dans le midi de l'Italie. Le 14 et le 15, il en était tombé un mètre et demi dans les gorges de Tende; mais le zèle et l'activité des cantonniers (garde-chemin) ont désobstrué la route en peu d'heures.

— On écrit de Trieste que la fin tragique d'Ali-Pacha se confirme, qu'il a été étranglé, que les Grecs font des progrès et qu'il y a parmi eux plusieurs officiers étrangers.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 16 au 22 juin : 77 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 8 juin. Les lettres de Varsovie annoncent que les troupes polonaises qui marchent vers le midi seront remplacées par celle de la garde impériale qui a reçu ordre de se mettre en route. On ajoute que le comte de Tolstoy, qui revient de Constantinople, où il avait été envoyé de Laysbach, porte à 40,000 le nombre des Grecs massacrés par les Turcs. On

lit encore que le supplice du patriarche grec a excité une vive indignation et que l'opinion se prononce de plus en plus en faveur des Grecs.

— Un courrier expédié, le 28 mai, de Bucharest, a apporté la nouvelle de l'évacuation de cette place par les insurgés et de l'entrée des Turcs, qui n'ont éprouvé aucun obstacle. Il règne dans la Moldavie la plus grande anarchie. Les troupes du pacha d'Ibraïl marchaient sur Jassy. Des ordres rigoureux de la Porte, arrivés sur plusieurs points à la fois, ont été mis sur-le-champ à exécution. A Nissa, le pacha a été décapité, comme soupçonné de favoriser les Grecs; l'archevêque Athanase a été pendu et son corps jeté aux chiens.

10 Juin. La révolution grecque proprement dite doit être considérée comme bornée au Péleponèse et aux îles de l'Archipel. Dans les autres provinces il ne peut y avoir unité de vues; la grande différence de situation et d'intérêts parmi les peuples, et celle des motifs qui font agir les chefs, sont peut-être le plus grand obstacle au succès de l'entreprise. L'insurrection de la Morée et des îles est l'ouvrage des *Héitaristes*, société secrète qui remonte à 1814.

— L'escadre turque dans les eaux de Prevesa est de 17 bâtimens de guerre. Les Grecs et les Turcs de Chio, de Lemnos et de Mitilène sont convenus de se respecter réciproquement pendant la guerre. Les Turcs ont été massacrés à Salone, à Livadie et à Thèbes. Ceux d'Athènes se sont retirés dans la citadelle avec le cadî et le gouverneur.

— Chaque sultan devant consigner un trésor particulier auquel son successeur ne peut toucher, il en résulte que chacun des 40 sultans qui ont régné depuis Mahomet II, n'eût-il déposé que six millions de florins, il y aurait actuellement une somme de 240 millions de florins, sans compter les pierres précieuses, les ornemens et autres richesses accumulées depuis près de quatre siècles: trésor immense, qui offrirait au besoin de grandes ressources dans les circonstances actuelles.

— Après la prise de Galatz (Moldavie), les Turcs ont passé, dit-on, au fil de l'épée 5,000 habitans de tout âge et de tout sexe. Cette nouvelle paraît exagérée, si elle n'est pas entièrement fautive; car, d'un autre côté, les Grecs disent avoir tué 1500 Turcs et n'avoir perdu que 300 hommes.

12 Juin. On dit que 12,000 Bulgares commandés par l'évêque de Ternowa, ont l'intention de couper la retraite aux Turcs qui ont passé le Danube.

ANGLETERRE.

Londres, 20 juin. Les gazettes de New-York, du 19 mai, annoncent que le chef des insurgés du Mexique, battu par les troupes royales, a fait sa soumission au vice-roi. Les lettres de Saint-Iago du Chili confirment la mauvaise issue des entreprises de Saint-Martin contre Lima; et l'on ne sait ce qu'est devenu lord Cochrane.

— On prétend que les deux Empereurs, indignés des traitemens exercés par les Turcs contre les Grecs, veulent demander une réparation et des garanties contre de nouveaux excès. On dit que la Russie, protectrice de la Moldavie et de la Valachie, demandera à l'être aussi des autres provinces

grecques. D'autres disent que l'on demandera la cession de ces deux provinces en faveur de l'Autriche et de la Russie.

E S P A G N E.

Madrid, 17 juin. Les commissaires envoyés par Bolivar ont déjà eu plusieurs conférences avec les ministres, mais rien n'a transpiré à ce sujet.

— Le général Empecinado a fait inhumer les corps des soldats qui, fusillés par ordre de Merino, étaient restés sans sépulture.

— On donne pour certain que l'Infant D. Francisco va se rendre au Mexique; Quiroga l'accompagnera comme général en chef des troupes.

— Notre gouvernement paye aux réfugiés piémontais un traitement mensuel gradué selon le rang des personnes.

— A St. Jacques de Compostelle, on a arrêté les cardinaux Straga et Riva de Neyra, comme accusés de tentatives inconstitutionnelles.

— Les adresses pour la convocation des Cortès extraordinaires continuent d'affluer des divers points du royaume.

— Les Cortès de Lisbonne ont réglé le cérémonial pour la réception du Roi de Portugal. Une députation de trente membres l'attendra au débarquement et l'accompagnera jusqu'à son trône. Le Roi entrera découvert dans la salle des Cortès, et tous les membres resteront debout jusqu'à ce que le Roi soit assis. Le président s'assiéra à la droite du Roi.

— Dans une séance secrète de nos Cortès, le ministre de l'intérieur interpellé sur la cause des mécontentemens et des armemens contraires à la constitution, a répondu que l'esprit public est entièrement opposé au système actuel; qu'il ne pourrait dérouler le fil des intrigues, sans compromettre des personnes qu'il doit respecter, *au moins jusqu'à la fin du mois*, et qu'au surplus il ne peut répondre que par son silence.

— Empecinado a saisi un ecclésiastique nommé Quitanas, qui était le second de Merino.

— Les Cortès discutent la loi sur l'instruction publique. Nous aurons des écoles pour l'art vétérinaire, des fermes d'agriculture expérimentale, une académie de musique, une école polytechnique, des écoles de géographie, d'hydraulique, de commerce, de navigation, d'astronomie, etc. Tout cela est fort bien; mais avant tout, aurons-nous l'ordre et la tranquillité?

F R A N C E.

Paris, 17, 19 et 19 juin. Une lettre de Livourne, du 3 juin, annonce que l'ancien hospodar de Valachie a reçu une estafette qui a confirmé l'entrée d'une flotte grecque dans le détroit des Dardanelles, laquelle, forte de 7 voiles, a dû passer dans la mer de Marmara.

— On assure qu'à Vienne il a été tenu un conseil d'état extraordinaire à l'arrivée d'un courrier de Constantinople, et qu'à l'issue de ce conseil il a été expédié un courrier pour Varsovie et pour S. Pétersbourg.

— Le 29 du courant, on doit célébrer à Marseille, avec la plus grande solennité, l'anniversaire séculaire de la cessation de la peste de 1720; on dit que M. G^r l'archevêque d'Aix y sera assisté par quatre évêques. Tous les hôtels et tous les logemens sont déjà arrêtés.

— Dans la discussion du chapitre du budget relatif aux dépenses de la police, M. Clausel de Coussergues a dit que la police actuelle est l'héritière du comité des recherches de 1790, du comité de salut public, de la police de Buonaparte et de celle de M. Decazes; il a reproduit son accusation contre cet ex-ministre. M. Donnadieu, en votant contre le même chapitre, a renouvelé ses accusations contre les ministres avec la plus grande véhémence. Le chapitre a été adopté. Les principaux orateurs du côté gauche sont récriés contre le traitement du président du conseil de l'instruction publique. M. Cavier, commissaire du Roi, et M. Pasquier ont répondu à toutes les objections. Le chapitre a été adopté et le côté gauche a refusé de voter.

20 Et 21 juin. L'ex-conventionnel Quinette, réfugié à Bruxelles, est mort dans cette ville le 14 de ce mois.

— Le ministre de Suède a illuminé son hôtel à l'occasion du rétablissement de la santé du prince royal de Suède et de Norwège.

— Une jeune fille de Copenhague, nommée Laud, qui n'a que dix ans, a déjà publié un roman et une comédie.

— Le général Donnadieu, dans un long discours contre la partie du budget relative au ministère de la guerre, a dit que la France, avant d'avoir une armée belligérante, devrait avoir une armée politique. Le ministre des Affaires étrangères a répondu qu'il fallait une armée obéissante. M. de Serbelloni a surtout parlé contre la solde accordée aux Suisses. Le général Moly ayant dit qu'il n'y avait ni armée ni marine, le ministre de la guerre a répondu que l'armée actuelle se compose de 150 mille hommes, et qu'elle arriverait bientôt à un effectif de 220 mille, sans compter la garde royale.

— Une nouvelle tragédie d'*Oreste* par M. Mély-Janin, a réussi.

— S. A. S. M^{me} la duchesse Douairière d'Orléans est dangereusement malade.

22 Et 23 juin. On dit qu'une immense quantité de familles portugaises vont quitter le Brésil, dans la crainte de grands événemens à la suite du départ du Roi. On croit que le Roi débarquera d'abord à Gibraltar. Le cardinal de la Luzerne est mort le 21 du courant.

Banque de France : 1590 fr. ; 1587 fr., 50 c. ;

Cinq pour cent consolidés : 86 fr., 50 c. ; 86 fr., 65 c. ;

ITALIE.

12 juin. S. M. s'occupe sans relâche, avec son conseil d'état, du rétablissement de l'ordre dans toutes les parties du gouvernement. Les Napolitains ont reçu avec joie le décret qui attribue à la Sicile une administration indépendante.

12 Juin Le 31 mai, six mille Autrichiens partis de Naples sur 47 bâtimens de transport, ont débarqué à Palerme, après 24 heures de navigation.

15 juin, 3400 Autrichiens ont débarqué à Messine, avec 120 chevaux et un train.

— On apprend de Malte qu'il y est arrivé onze mille hommes de troupes françaises, que l'on dit destinés pour les îles Ioniennes.

SARDAIGNE (1).

Cagliari, 1.^{er} mai. Environnés des révolutions d'Italie et du Piémont nous avons josi ici de la plus grande tranquillité. Elle a été due non-seulement au bon esprit et à la fidélité toujours éprouvée de la nation sarde mais encore à la prudence et à la fermeté de S. Exc. le Général M. Marquis d'Yenne, chargé des fonctions de Vice-Roi de l'île.

Nous avons appris successivement, ces jours passés, l'affaire de Novare l'entrée du Général Comte de la Tour à Turin, à la tête de la brave armée royale; celle du F. M. Comte de Bubna dans Alexandrie, à la tête de l'armée d'Autriche, puis le rétablissement de l'autorité royale dans la ville et le duché de Gènes, en la personne du Général Comte Des-Geneys. La belle proclamation donnée aux Savoyards, le 26 mars dernier, par le Général Comte d'Andezeno, à Chambéry, et celle du Sénat de Savoie qui la suivait, ont fait une vive impression sur les Savoyards actuellement à leur résidence ici: plusieurs fois les cris de *Vive le Roi! Vive La Maison de Savoie!* en interrompant la lecture.

ANNONCE.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence; suivis d'un traité sur les Sacrifices. Par M. le Comte Joseph de MAISTRE, ancien Ministre de S. M. le Roi de Sardaigne à la Cour de Russie, etc. Paris, à la librairie grecque, latine et française, rue de Seine, N.º 12; et à Chambéry, chez Puthod; deux volumes in-8º avec le portrait de l'Auteur; 15 liv. 50 cent.

N. B. Nous nous occuperons de cet important Ouvrage dans quelques jours prochains.

MARCHÉS de Chambéry des 19 et 23 juin 1821.

BLED.	Prix:	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	15	50	19	08	
Seigle	7	65	10	00	
Orge	7	48	9	78	
Sarrasin.	6	00	7	84	
Mais	8	25	10	78	
Avoine (1).	9	99	6	28	
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	32	
Viande, idem, idem.			0	70	

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. 82 1/2

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de GÈNES, du 23 juin.

N.ºs 45 — 37 — 53 — 80 — 10.

(1) Quoique cet article, que nous recevons directement de Cagliari, soit arrivé un peu tard, nous croyons devoir l'insérer dans notre Feuille en confirmation de l'article qu'on a lu dans notre N.º 24, sous le rubric de Turin.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 6 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 juillet. Beaucoup de personnes paraissent n'avoir pas compris dans quelle proportion le nouveau Tarif des douanes pour les objets qui y sont assujettis, augmente le droit d'entrée; nous croyons faire une chose utile en faisant observer que l'augmentation d'une livre neuve par quintal métrique, fait une augmentation d'un peu moins de 42 centimes, par quintal poids de Chambéry, et d'un peu moins de 49 centimes par quintal poids de marc. En conséquence, le droit d'entrée pour le café, par exemple, est augmenté de 6 l. n. 70 cent. par quintal, poids de Chambéry; celui du sucre en poudre, de 5 l. n. 44 c.; celui du sucre en pain, de 10 l. n. 84 c.; celui des chandelles, de 84 c. Ce qui fait une augmentation de 7 cent. par livre de café; de 5 cent. par livre de sucre en poudre; de 11 cent. par livre de sucre en pain, et d'un centime par livre de chandelles.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 juin : LETTRES - PATENTES (du 18 juin 1821) par lesquelles S. Exc. Monseig.^r le Lieutenant - Général de S. M. établit une taxe exigible dans les États de terre-ferme, sur les successions, legs et donations à cause de mort, excepté celles qui seront déferées en ligne droite, soit entre descendans, soit entre ascendans; détermine le mode et les proportions de la taxe, et fait les dispositions nécessaires, à son recouvrement.

N. B. L'étendue de cette pièce ne nous permettant pas de l'insérer en entier, nous allons en indiquer les principales dispositions.

Le droit, pour les immeubles, est fixé à 2 pour 100 entre frères, sœurs et époux; à 3 pour 100, entre oncles et neveux au 1.º et au 2.º degré; et vice versa; au 4 pour 100, entre cousins issus de germains; au 6 pour 100, entre autres parens et alliés; au 10 pour 100, entre personnes non parentes.

Pour les rentes constituées, cens, dîmes, prestations annuelles, fonds de commerce, de magasins et autres objets censés immeubles, et pour les créances simples, le droit est de moitié.

Le droit sur les successions, legs et donations en faveur des établissemens de bienfaisance, est moitié de celui fixé entre les personnes non

parentés. Sont exceptés les legs pour messes et offices divins quelconques.

L'évaluation des biens se fera, pour les rentes perpétuelles, censés, etc. par un capital de 20 fois la rente ; pour les rentes et pensions viagères de dix fois la rente ; pour les biens fonds, de vingt fois le produit, déduction faite des frais de culture, de réparations et de contributions. Les pensions viagères et rentes sur l'Etat sont exemptes du droit.

On fera distraction des dettes établies par actes authentiques. Les legs ne sont point considérés comme dettes à déduire.

Le moindre terme, pour les déclarations, est de trois mois, et celui du paiement, de six mois. Elles se feront au bureau d'insinuation du dernier domicile du décédé.

Dans le doute sur la fidélité des déclarations, l'insinuateur pourra requérir l'expertise, aux frais des contribuables. A défaut de déclaration, il y a amende de moitié du droit.

Les réclamations seront adressées à l'Intendant, accompagnées de la quittance du droit, sans remboursement.

PIÉMONT.

Turin, 28 juin. On écrit de Modène que S. M. le Roi Victor-Emmanuel y est arrivé en bonne santé, le 15 du courant, et que LL. MM. le Roi Charles-Félix et son auguste épouse y sont arrivés le 20.

— S. Exc. le Comte de Bubna a remis à Lucques, le 16 du courant, les clefs de la citadelle d'Alexandrie à S. M. le Roi de Sardaigne.

— S. Exc. M. le Lieutenant-Général de S. M. vient d'accorder, pour dix ans, un privilège exclusif au traducteur de l'ouvrage *Manuductio ad Coelum*, du Cardinal Bona, pour l'impression de sa traduction (1).

— M. Bonelli, prof. d'hist. nat. dans l'Université Royale de Turin, nommé, le 26 mars dernier, Associé Correspondant de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie.

30 Juin. Hier est mort ici, d'un coup d'apoplexie, M. l'Abbé Valenti, chargé d'affaires de S. S. près la Cour de Sardaigne.

— M. l'Abbé Peyron a entrepris l'Académie Royale des sciences de Turin d'un manuscrit palimpseste, du 7.^{me} siècle au moins, possédé par la Bibliothèque de l'Université de cette ville, et qui contient plusieurs fragments du Code Théodosien. Nous reviendrons sur cet intéressant objet.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821 ; du 23 au 27 juin 1821 : 77 l. 50 c., 25 c. Du 28 au 30 juin : 77 l., 50 c., 75 c., 78 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Frankfort, 26 juin. La diète de Norwège avait rendu le décret de sup

(1) C'est la traduction dont il a été rendu compte dans le N.^o 24 du Journal de France, Année courante.

pression de la noblesse titrée, malgré l'invitation du Roi de Suède de suspendre cette décision. Le Roi avait alors demandé les moyens de rembourser les trois millions que la Norwège doit au Danemark. La diète traitait l'affaire en longueur, un député avait même proposé que la diète, dans tous les cas, se déclarât en permanence, quand même sa dissolution serait prononcée par le Roi. S. M. avait pris les mesures nécessaires pour opérer cette dissolution, dans le cas où la diète aurait approuvé la proposition qui lui avait été faite. Mais des nouvelles postérieures de Christiania ont annoncé que la diète a, le 29 mai, reconnu la dette contractée par le traité du 1.^{er} septembre 1819.

Vienne, 20 juin. La Porte a envoyé croiser dans l'Archipel, une escadre composée d'un vaisseau, de trois frégates et de deux brickcs; deux autres vaisseaux doivent aller joindre sous peu. Les régence barbaresques ont reçu l'ordre d'envoyer leurs forces navales se réunir à l'escadre turque. On assure que trois camps vont être établis près de Constantinople, pour couvrir cette capitale; ils seront chacun, de 20 à 25 mille hommes.

— Morali-Békir-Pacha s'est mis en marche vers la Romélie avec un corps de 12,000 hommes; il doit pénétrer dans la Valachie. Les Grecs ne font pas autant de progrès dans la Morée que la publieent leurs partisans. La manière dont se traitent les deux partis fait frémir l'humanité. Non-seulement Patras et Athènes ont été la proie des flammes, mais des meurtres affreux ont été commis dans plusieurs autres villes. Les îles d'Hydra, de Spezia et d'Ipsara ont mis en mer 70 bâtimens qui s'emparent de toutes les propriétés turques sous pavillon quelconque.

— La Porte a mis l'embargo sur tous les vaisseaux chargés de grains venant des ports de la Russie. Les supplices continuent. Le frère du drogman Morousi, décapité depuis trois semaines, a été étranglé, et plusieurs riches Arméniens ont été pendus. Les chrétiens, qui ne peuvent plus fuir, à cause de la visite de tous les bâtimens qui partent, craignent des nouvelles favorables aux Grecs, qui seraient le signal de nouveaux massacres.

— Le gouvernement Ottoman avait fait mettre en prison un banquier grec nommé Danesi, pour n'avoir pas satisfait à un paiement, faute d'avoir reçu les fonds. Ce négociant, banquier de la légation russe, a été réclamé inutilement à plusieurs reprises par l'ambassadeur russe, soit auprès du grand Visir, soit auprès de S. H. Le gouvernement ayant ensuite accusé ce banquier de haute-trahison, l'ambassadeur russe a observé que cette accusation devenait un outrage fait à lui-même et a demandé une satisfaction qu'il n'a pu obtenir, malgré les instances et même les menaces les plus vives. Cet incident a fait à Constantinople une grande sensation.

— Il paraît que Jassy a été pris par le Pacha d'Ibraïl. Le nombre des Turcs qui occupent Bucharest est peu considérable; la tranquillité y est rétablie. Les Turcs usent d'indulgence envers les partisans des insurgés qui ne sont pas pris les armes à la main; mais on exerce la plus grande sévérité envers les *Hétairistes*; on les empale vifs. On assure que Théodore Wladimiresko a été surpris à Pitescht, arrêté et conduit enchaîné chez Ypsilanti, à Tergowischt.

— D'après des nouvelles de Bucharest, du 3 juin, le quartier-général

Le corps d'armée turc, entré en Valachie se trouvait à Colentina, où l'on a formé un camp de 22,000 hommes. On ne sait rien de positif sur la Serbie et la Bosnie.

— Les Grecs assurent qu'ils craignent plus qu'ils ne désirent l'intervention de la Russie, et qu'ils voudraient finir leurs affaires eux-mêmes.

— On parle de quelques arrestations importantes qui auraient eu lieu à Varsovie.

— Des étudiants des universités d'Allemagne sont arrivés ici pour aller rejoindre les Grecs; on leur a refusé des passeports.

— On croit qu'un combat décisif doit avoir eu lieu entre le Pacha d'Ibraïl et Ypsilanti.

— Les forces navales des Grecs insurgés s'élèvent à 250 bâtimens.

— Les dernières nouvelles de Semlin annoncent que le pacha Havan-Oglou a fait décapiter le métropolitain et d'autres prélats. Les montagnards de Balkan craignent les représailles des massacres qu'ils ont commis envers les Turcs.

— Les Anglais ont été ménagés à Constantinople; les représentations de leur ambassadeur, lord Strangford, n'ont pas peu contribué à faire cesser les actes de violence exercés sur les chrétiens.

— Il paraît que l'intention du gouvernement ottoman, en faisant enlever les grains de toute part, est d'ôter aux Grecs les moyens de s'approvisionner.

ANGLETERRE.

Londres, 27 juin. On écrit de Saint-Domingue que l'on a découvert de nouvelles conspirations contre le président Boyer. La ville des Gonâves a été pillée, et d'autres villes craignent le même sort.

— M. Hutchinson, dans une motion à la chambre des communes, a demandé que S. M. fût suppliée d'intervenir auprès des puissances du continent en faveur des états du second ordre, dont l'indépendance lui paraît menacée. Cette motion a été rejetée par 117 voix contre 28. Une autre motion de lord Bentick relativement à la Sicile a été rejetée par 112 voix contre 5. Il s'agissait de supplier S. M. d'intervenir à l'effet de vérifier si les privilèges assurés aux Siciliens par la Grande-Bretagne ont été violés par le gouvernement des Deux-Siciles.

— Il résulte des nouvelles de Sainte-Hélène que le prisonnier n'est pas mort, qu'il est malade de son hydropisie, et qu'il ne doit être transféré nulle part.

ESPAGNE,

Madrid, 22 juin. Le duc de l'Infantado a disparu de la capitale et l'on ignore le motif de cette disparition.

— Le parti qui désire la convocation des Cortès extraordinaires craignant qu'elle n'ait pas lieu, s'est exalté et a été sur le point de courir aux armes. Un orateur du club de la *Fontaine d'Or* est allé jusqu'à élever des doutes sur l'inviolabilité du Roi.

— Le nouveau plan des finances augmente les dépenses annuelles de l'Etat de 20,801,283 reaux.

— A Murcie, la sécularisation fait de tels progrès que de 742 moines il n'en reste que 268, et que de 56 couvens il n'en reste que 18.

— On dit que des troupes anglaises ont débarqué à Lisbonne dans l'intention, ont-elles dit, de servir de gardes d'honneur à l'arrivée du Roi.

F R A N C E.

Paris, 24, 25 et 26 juin. S. M. a envoyé demander des nouvelles de M^{me} la duchesse Decazes, qui est accouchée le 22 d'un garçon.

— S. A. M.^{me} la duchesse douairière d'Orléans est morte le 23, à Ivry-sur-Seine, âgée de 68 ans, 3 mois.

— Le Roi a souscrit pour la somme de 500 fr. au monument en l'honneur de Bayard, pour lequel on a ouvert une souscription à Grenoble.

— Le duc de Wellington est parti de Londres le 20 pour le continent; va visiter les places fortes des pays-Bas.

— Dans la Cour des Pairs, M.^c Berville, l'un des défenseurs des accusés, a été vivement rappelé à l'ordre pour avoir dit, dans son plaidoyer, que le Roi descendre le monarque du trône avant le temps, pour y placer l'héritier, n'était pas troubler l'ordre de successibilité.

27 Et 28 juin. La cour d'assises de Riom (Puy-de-Dôme) s'occupe de l'affaire de la conspiration de l'Est, ensuite du renvoi de la cour de cassation.

— La discussion sur la partie du budget relative aux colonies, a été orageuse. Les discours de MM Benjamin-Constant et Manuel ont causé la plus grande agitation; on a reproché aux orateurs une tendance à renouveler les horreurs qui ont incendié les colonies au commencement de la révolution.

29 Et 30 juin. Le 29 du courant, on a arrêté à Louvain le nommé ... dont il est question dans la conspiration du 19 août. La police de Paris a envoyé un agent pour le faire transférer ici.

— On prétend que plusieurs des ministres du congrès de Laybach se réuniront cet hiver à Florence, et qu'une nouvelle réunion des souverains aura lieu à Vienne; ce qui s'accorde avec l'annonce qui terminait la circulaire de l'Autriche à l'issue du congrès de Laybach, touchant les affaires d'Italie.

— La commission relative au projet de loi sur la censure des journaux a rendu son rapport et a conclu au rejet de la prolongation de la censure. Quarante orateurs se sont inscrits pour et 35 contre le projet.

— A la demande de M. l'ambassadeur de Portugal, quelques journaux ont inséré un décret de S. M. T. F. qui accorde une amnistie générale à tous les sujets portugais qui étaient exclus du royaume pour faits politiques.

Banque de France : 1542 fr., 50 c.; 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés : 86 fr. 65 c., 50 c., 55 c. 50 c., 45 c.; 80 fr., 80 c.

I T A L I E.

Naples, 16 juin. S. M. a rendu, le 11 du courant, un décret sur l'organisation de l'armée, qui sera désormais portée au complet par la voie des engagements et des enrôlements volontaires.

— Tous les grades en médecine, jurisprudence et pharmacie délivrés de puis le 7 juillet 1820 jusqu'au 23 mars 1821, sont déclarés non-avenus et les sujets qui les ont obtenus sont soumis à un nouvel examen.

— La police a fait brûler un grand nombre d'exemplaires du Catéchisme de la Doctrine chrétienne et des Devoirs sociaux publiés en 1816, deux lettres manuscrites, 45 volumes des œuvres de Voltaire, 7 de celles de Rousseau, 4 de George Baffo, 18 de d'Alembert, etc.

— Nous avons ici 25 mille hommes de troupes autrichiennes, indépendamment des garnisons des forteresses de terre-ferme et de la Sicile, et de diverses brigades stationnées dans la Calabre, dans la Pouille et dans les Abruzzes.

REMARQUES sur les progrès de la Géographie topographique, avec des observations géognostiques faites sur la Carte topographique militaire de M. J. B. S. Raymond, par J. A. DE LUC, capitaine.

(Suite) (1).

La première observation générale qui frappe, c'est que la chaîne des Alpes et des Apennins ne renferme aucun plateau — c'est-à-dire, aucune montagne dont le sommet ait quelque étendue horizontale, comme de quelques lieues; tout ce pays de montagnes est creusé par une multitude de vallées qui se succèdent sans interruption et qui ne sont séparées les unes des autres que par des crêtes de peu ou de point de largeur.

La chaîne des Alpes est distribuée en bassins de différentes grandeurs et de formes très-variées et très-irrégulières. Chaque bassin de ces bassins renferme plusieurs vallées jusqu'au nombre de trente-trois (2), qui aboutissent toutes à une vallée principale; celle-ci est ouverte vers son extrémité inférieure, pour servir de passage à la rivière dans laquelle toutes les eaux du bassin sont réunies.

La circonférence de ces bassins est formée par le faite des montagnes environnantes; ce faite commence à s'abaisser lorsqu'il s'approche de ses deux extrémités, et là il s'enfoncé ou moins rapidement sous le sol d'une vallée principale, ou sous celui des plaines qui bordent les Alpes.

(1) Voyez le N.° 23 de ce journal, Année courante.

(2) Celui de la Durance.

Il y a des bassins où l'on peut distinguer trois ordres de vallées, la vallée principale, les vallées secondaires qui débouchent dans la première, et les vallées du troisième ordre, qui sont des ramifications des vallées secondaires. Les pentes des montagnes qui bordent les vallées sont sillonnées de profonds ravins ou gorges qui ont leur naissance au pied des crêtes et qui vont se terminer au fond de la vallée. Ces ravins sont séparés par des arêtes ou crêtes, ou contreforts, qui partent des mêmes crêtes ou du faite général.

Dans l'étendue des Alpes depuis les sources de l'Inn, qui se jette dans le Danube, il n'y a aucun grand lac intérieur (je ne parle pas des petits lacs alpins), c'est-à-dire, que toutes les vallées ont leur sortie; aucune n'est fermée: elles ont toutes une pente plus ou moins uniforme pour l'écoulement des eaux; les grands lacs ne se trouvent qu'au débouché des vallées principales. C'est un système admirable qui réunit la régularité à l'extrême irrégularité; car qu'y a-t-il de plus irrégulier que la direction, la longueur et les ramifications de ces vallées? et cependant toutes les rivières trouvent leur écoulement sans être obligées de surmonter des digues. Chaque rivière, grossie par les eaux d'une multitude de torrens, trouve une grande vallée pour sa route; si quelquefois cette vallée se rétrécit et semble vouloir lui fermer le passage, les rochers séparés par quelque cause violente, ouvrent à la rivière l'issue qu'elle semble chercher.

Si l'on supposait que les vallées du premier ordre eussent été fermées quelque part, et que les eaux retenues par ces digues eussent forcé leur passage, toujours faudrait-il admettre que les vallées supérieures et les vallées inférieures à ces digues assistaient, pour que les eaux pussent agir par la force de leur pression pour les renverser.

Décrivons maintenant quelques bassins particuliers. Dans la carte de la grande Carte de M. Raymond, qui a pour titre *Carte de France*, le bassin le plus remarquable est celui de la *Durance*. Cette rivière, prise depuis ses sources jusqu'à la jonction de la *Maye*, qui passe à *Barcelonnette*, reçoit les eaux de trente-trois vallées du second et du troisième ordre: le faite qui entoure ce vaste bassin est d'une très-grande irrégularité; son contour présente un grand nombre d'angles saillans et d'angles rentrans. Sa plus grande largeur est dans un endroit de 14 lieues, et sa plus petite de 16 lieues, mesurée en ligne droite depuis

le Mont-Viso (1) jusqu'aux sources de la Gironde (2), ou bien jusqu'aux sources de la Durance, au nord-ouest de Briançon.

Les arêtes qui partent du faite se dirigent les unes vers la vallée principale de la Durance, les autres vers les vallées du second ordre, qui, dans ce bassin, sont au nombre de cinq.

A l'endroit où l'Ubaye se joint à la Durance (3), le fait qui vient de l'orient, serre cette dernière rivière de très près, ainsi que celui qui vient de l'occident, en sorte qu'il n reste qu'un passage étroit pour la rivière.

La suite à un autre N.º

N. B. Dans le premier fragment que nous avons donné du Mémoire M. De Lac, il s'est glissé une erreur qu'il faut rectifier comme il suit page 215, lignes 9 et 10, au lieu de ces mots : » ne se touchant que » leurs bases et s'élevant sur chacune séparément ; » lisez : » ne se touchent que par leurs bases et s'élevant chacune séparément etc. »

LOGOGRIPHE.

Je vais de l'un à l'autre extrême,
Car rien ne fut jamais plus docile que moi ;
Mais, sur un pied de moins, rebelle à toute loi,
Je suis la violence même.

Le mot de la dernière *Enigme* est papier.

MARCHÉS de Chambéry des 26, 28 et 30 juin 1821.

BLE. D.	LE VEISSL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
Froment, Prix :	15	51	19	10
Seigle	8	25	10	78
Orge	8	25	10	78
Sarrasin.	0	00	0	00
Maïs	8	50	11	11
Avoins (1).	9	00	6	28
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	32
Viande, idem, idem.			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment. o. 328

LOTTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, du 30 Juin.
N.ºs 40 — 42 — 15 — 46 — 30.

- (1) Où le Guil, qui passe à Mont-Dauphin, prend sa source.
- (2) Qui passe à la ville de Vallouise.
- (3) Entre Embrun et Tallard.

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 13 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 12 juillet. Voici la lettre écrite par S. M. à M. le Chevalier Candie, Major-général, Commandant du régiment des Chasseurs-Gardes :
 « Chevalier de Candie : L'excellente conduite tenue par le régiment des Chasseurs-Gardes, dans les tristes événemens qui, en mars dernier, ont affligé le Piémont, et les vives démonstrations du sincère attachement qu'il a montré envers notre auguste frère, sont pour Nous autant de motifs d'une véritable satisfaction et de nouveaux titres à l'estime et à l'affection que Nous avons depuis long-tems pour cette brave troupe, dont Nous Nous rappellerons toujours avec plaisir d'avoir eu personnellement le commandement supérieur pendant plusieurs années. Nous vous chargeons de manifester ces sentimens au Chevalier Mannu et à tous les officiers, bas-officiers et soldats qui la composent : et il Nous est en même tems agréable de vous assurer en particulier de Notre bienveillance et du cas que Nous faisons de votre inalterable fidélité. Et, sans autre, Nous prions Dieu qu'il vous conserve. »
 Lucques, le 10 juin 1821.

Signé CHARLES-FÉLIX.

Contresigné DELLA-VALLE.

— Le Dimanche, 1.º du courant, vers midi, la foudre est tombée sur le pensionnat de Saint-Louis-du-Mont, situé à vingt minutes de Chambéry. On présume que le nuage, appuyé du côté du nord-ouest de la colline voisine, était suspendu du côté de la plaine, à peu de hauteur au-dessus de la maison, et que l'explosion électrique a été provoquée par des pointes en fer d'environ dix-huit pouces, placées au-dessous du couvert. De là il a suivi le faitage de fer-blanc dans ses diverses ramifications ; ce qui a produit deux grands avantages, l'un d'affaiblir le vent en le divisant, à ce qui paraît, en cinq jets différens ; l'autre d'écarter l'action principale du centre de la maison en la portant sur les extrémités. Après avoir percé le couvert vers son bord, l'un de ces jets a pénétré dans une salle où il n'y avait personne, et ensuite dans la chambre, dont il a endommagé l'autel sur plusieurs points et fondu une partie des dorures. Deux autres jets, après avoir parcouru le comble de la toi-

turè, sont allés dans l'autre aile du bâtiment, aboutir aux deux angles du couvert; de là, l'un d'eux se porta sur une clef en fer, perça le mur par les deux bouts de cette clef, s'introduisit dans le réfectoire, et perça à quelques pouces de là, un second mur pour en ressortir. L'autre courant en quittant le fattage, parcourut le chéneau jusqu'à la gouttière, et entra dans le mur sans pénétrer. Un quatrième courant suivit les feuilles de fer-blanc jusqu'à l'angle nord-ouest du couvert; il descendit ensuite jusqu'à terre en traversant le bûcher où il mit le feu. Attiré probablement par les barreaux d'une fenêtre, ce courant reprit une direction ascendante; après avoir brûlé quelques meubles en cuisine, il s'attacha au fil de fer de la clochette et s'introduisit avec lui dans la maison, et le suivit le long du corridor. Tout ce fil tomba par fragmens incandescens d'environ un demi-pouce de long qui laissèrent sur le plancher des traces de brûlure. Arrivé à la porte de M. l'abbé Duncoyer, ce courant fut encore assez fort pour traverser le gros mur, en y faisant une ouverture considérable, et cependant, très-heureusement, il abandonna là le fil conducteur, dont il n'avait plus que deux pieds à parcourir pour atteindre son appartement.

En suivant le comble du toit, le courant rencontra une cheminée sur son passage, et y lança un jet électrique qui pénétra jusqu'à la chambre de M. l'abbé Philippe, l'un des professeurs; celui-ci, qui se trouvait précisément assis auprès du foyer, se vit en un instant environné de feu et de fumée, sans éprouver aucun mal.

Presque tous ceux qui étaient dans la maison éprouvèrent simultanément une commotion électrique plus ou moins forte. Les élèves, au nombre de plus de cinquante, étaient réunis à la salle d'étude. Il paraît qu'un courant plus faible et sans lumière apparente, l'a traversée dans la direction de la porte à l'une des fenêtres; car tous ceux qui se sont trouvés sur ce passage, ont ressenti une commotion beaucoup plus forte que les autres. L'un d'eux fut renversé par terre sans autre mal. Il est très-heureux et très-remarquable que dans une petite maison, où tant de personnes se trouvaient réunies, l'action de la foudre ait percé les gros murs en plusieurs endroits et pénétré dans presque toutes les pièces sans nuire à personne.

— Nous avons reçu de Megève l'article qui suit :

» Les grands exemples de fidélité et de bravoure que notre Savoie vient de donner sur un assez grand théâtre, nous empêcheraient-ils d'applaudir à l'humble mais généreuse piété de quelques-uns de nos compatriotes résidans à Paris? Non contents de soutenir, dans cette immense cité, la réputation de probité qu'ils y ont justement acquise, ils continuent aussi de donner de nouvelles preuves de cet amour religieux de leur patrie, et de cette foi reconnaissante dont nos pères se sont toujours montrés animés.

» Aux deux beaux lustres qu'ils nous envoyèrent déjà l'année dernière ils viennent d'en ajouter un troisième aussi magnifique, et une superbe bannière : comme s'ils voulaient nous inviter à nous rallier de plus en plus sous l'étendard de la Religion, si nous voulons être éclairés sur nos devoirs réels bien plus que sur nos droits prétendus; si nous désirons voir s'éteindre le feu des divisions intestines, le fleau des guerres étrangères s'arrêter et la joie pénétrer dans nos cœurs. Ils ont assurément des droits impres-

scripibles à notre reconnaissance, ces hommes modestes, qui, par leurs industrieuses épargnes, travaillent à procurer à nos saintes assemblées, tout ce qui est plus propre à réveiller la foi, et à donner plus d'éclat à nos processions rustiques, qui, n'en déplaît à l'orgueilleuse ignorance, ne manquent jamais d'attirer sur la terre les bénédictions du Ciel. Ah ! puisque la piété et la générosité dirigent l'usage qu'ils font de leurs biens, ils n'en auront jamais autant qu'ils en méritent et que nous leur en souhaitons. Mais nous aimons à penser que, si les aumônes ont des ailes pour s'élever jusqu'au trône de l'Éternel, il n'en est pas de plus faites pour toucher le cœur de Dieu, que celles que l'on consacre à la décoration de ses autels et à la pompe de son culte : puissent des imitateurs d'un si touchant exemple se rencontrer dans toutes les paroisses ! l'on verrait bientôt disparaître les plèbris et les dégradations de nos églises, les peuples y accourir en foule, et la religion, reprenant son empire et ses droits, couvrir la terre de ses immenses bienfaits. Peut-être qu'alors la philosophie leur pardonnerait de travailler à effacer les traces de son passage.»

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu qu'il sera procédé, à Chambéry, devant M. l'Intendant général de la Savoie, le mardi 17 juillet 1821, à onze heures du matin, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux ; 1.^o de la reconstruction des pavés de la route royale, dans les traversées des Echelles et du Pont-de-Beauvoisin, ainsi que de leur entretien pendant six ans ; 2.^o le jeudi 19, même mois, des réparations à exécuter à la digue de la Savoie contre le torrent de Leisse, évalués à 6651 l. 78 c., conformément aux devis, détail estimatif et cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance au bureau de l'Intendance générale.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 10 juillet : LETTRES - PATENTES (du 23 juin 1821) par lesquelles S. M. ordonne de porter sur la dette publique amortissable, la rente annuelle de cent cinquante - six mille deux cent cinquante, à prendre sur celle appartenante à l'Université Royale de Turin, dans la dette publique perpétuelle, et ce, pour faire face à l'emprunt de deux millions fait en avril dernier, par ordre du Roi, dans la ville de Milan.

P I È M O N T.

Turin, 3 juillet. Nous avons parlé, en dernier lieu, du manuscrit existant à la bibliothèque de l'Université Royale, contenant des fragmens du code Théodosien. Les dix premiers feuillets, qui appartiennent aux cinq premiers livres, contiennent plusieurs lois ou restées inconnues, ou qui ont été mutilées dans le code Justinien. Le fragment le plus remarquable est celui qui présente deux édits de Théodose avec leur date, dans lesquels cet empereur ordonne la compilation du code, en expose les motifs, députe les jurisconsultes chargés du travail et prescrit la méthode qu'ils doivent suivre, en faisant mention des codes précédens. Les premières pages peuvent suppléer une partie du droit romain perdu. Les autres feuillets serviront à jeter un nouveau lustre sur la mémoire de Jacques Gotofred, en montrant

avec quelle savante critique, en fait de jurisprudence, d'histoire et de chronologie, il avait su pressentir la véritable leçon du manuscrit de Turin. Dans la même séance académique, M. l'abbé Peyron a lu une dissertation latine sur divers documens qu'il a recueillis touchant les manuscrits de l'ancienne bibliothèque du couvent de S. Colomban de Bobbio. M. le baron Vernazza, secrétaire de la Classe, a lu une inscription de Portovenere, rétablie dans sa véritable leçon, telle qu'elle se lisait en 1806.

5 *Juillet*. Le 1.^{er} de ce mois nous avons perdu M. Laurent Pecheux, premier peintre de S. M., mort presque centenaire. Il était directeur de l'École de Peinture, membre de l'Académie royale des sciences et chevalier des S. S. Maurice et Lazare. Cet artiste, aussi estimable que distingué, avait été le disciple et l'ami du célèbre Mengs.

— Le froid s'est fait sentir dans ces derniers tems, en plusieurs lieux et d'une manière remarquable, à Gènes, à Florence et jusqu'à Naples. A Londres, on a été obligé d'allumer les poëles comme au cœur de l'hiver; il y est tombé beaucoup de neige; les pommes de terre ont gelé et les grains ont souffert.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 23 juin au 4 juillet 1821 : 77 l. 75 c.; 78 l.; 78 l. 33c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 3 juillet. Le Roi de Suède, dans un long message au storting de Norwège, a développé l'inconvénance de sa décision touchant l'abolition de la noblesse; il a fait voir combien cette décision est contraire aux principes en vigueur dans toutes les monarchies de l'Europe, qu'il considère tour à tour chacune à part. S. M. invite les Etats à décréter sans délai le principe d'une indemnité en faveur des familles lésées par la suppression des privilèges, et à reconnaître la faculté qu'a le Roi de créer une noblesse pour récompenser les services rendus à l'Etat.

— Dans son message à la diète de Norwège touchant la liberté de la presse, le Roi de Suède observe que cette liberté ne cesse pas d'exister, lorsqu'elle est restreinte par des lois sages. La licence de la presse, dit-il, est généralement reconnue pour dangereuse; la guerre étrangère, la guerre civile, la ruine du crédit public, la division dans les familles, la décadence de l'industrie, des arts et du commerce, tels sont les fruits qu'en recueillent les nations. Le Roi propose de faire juger les délits de la presse par des jurés.

Vienne, 24 juin. Le bruit s'est répandu à Odessa qu'un vaisseau sous pavillon russe avait été pris sur le Danube par les Turcs, et qu'ils en avaient massacré l'équipage.

— L'Empereur de Russie est arrivé à Pétersbourg le 7 juin; il est descendu à la cathédrale de Notre-Dame-de-Casan, où l'on a chanté un *Te Deum*.

— Des lettres de Salonique, du 1.^{er} juin, annoncent des exécutions de plusieurs riches habitans. A Sères, les Turcs avaient décapité vingt-deux Grecs, le 2 juin.

— On apprend de Constantinople que le Grand-Seigneur est allé habiter son château d'été, sur le canal ; ce qui annoncerait que la tranquillité est établie dans cette capitale.

— On prétend qu'un bâtiment grec a capturé, dans les eaux de Marmara, un vaisseau turc de 30 canons.

— Théodore Wladimiresko, arrêté par ordre d'Ypsilanti, pour avoir eu, dit-on, des intelligences avec les Turcs, avait été condamné à mort. Les soldats d'Ypsilanti l'ont sabré avant le moment fixé pour l'exécution. Il s'est enfui, et s'est réfugié sur le territoire autrichien ; mais on peut douter de cette nouvelle. Le corps de 2000 Hétairistes envoyé par Ypsilanti, sous la conduite de Cantacuzène, contre le Pacha d'Ibraïl, a été battu et dispersé, et le chef s'est réfugié vers la Moldavie. Dès le 30 juin, toute communication est interrompue entre Bucharest et les frontières de l'Autriche.

ANGLETERRE.

Londres, 4 juillet. Les deux chambres du parlement ont adopté une motion tendante à supplier S. M. d'engager les autres puissances, et particulièrement la France, à opérer l'entière abolition de la traite des Nègres.

— Les préparatifs pour le couronnement sont poussés avec la plus grande activité. Un amphithéâtre pour plusieurs milliers de personnes s'élève près de l'ancien local des sessions de Westminster. Les places sur cet amphithéâtre coûteront de cinq à huit guinées (de 130 à 210 fr.). Les dernières places coûteront trois guinées.

ESPAGNE.

Madrid, 26 juin. Le général Empecinado a été remplacé dans sa mission par le curé Merino.

— Dans les négociations relatives à l'Amérique, les ministres voudraient que les vice-rois fussent, comme autrefois, révocables de trois ans en trois ans. Les Américains, pour plus de stabilité, voudraient des vice-rois nommés pour dix ans et pris dans la famille royale.

— Les Cortès ont nommé la commission permanente qui doit siéger dès le 1.^{er} juillet jusqu'au 1.^{er} mars prochain, époque de la prochaine session.

— Le Roi de Portugal et du Brésil a fait adresser une dépêche à la légation de Lisbonne, dans laquelle il est dit que les agents du Roi près des cours étrangères sont chargés de déclarer solennellement que S. M. reconnaît dans les Cortès l'organe légitime de la volonté nationale, que S. M. ne peut changer sa libre et ferme résolution de faire observer dans ses royaumes tout ce qui serait établi par la voie des Cortès, et qu'elle regarderait comme une agression contre sa couronne toute intervention des puissances étrangères dans les affaires de ses Etats.

— Le Roi n'a pas assisté à la procession de la Fête-Dieu, comme les années précédentes. La tranquillité règne dans cette capitale. S. M. a annoncé qu'elle irait fermer la session du congrès.

FRANCE.

Paris, 1.^{er}, 2 et 3 juillet. La séance de réception de M. Villemain à

L'Académie française, à la place de M. de Fontanes, avait attiré un auditoire nombreux et brillant. Le jeune académicien a réuni tous les suffrages dans le bel éloge qu'il a fait de son illustre prédécesseur. La réponse du directeur de l'Académie, M. Roger, a fait également le plus grand plaisir.

— On assure que S. M. le Roi de Prusse doit arriver sous peu à Paris.
(*Quotid.*)

— La foire de Beaucaire s'annonce sous d'heureuses apparences. On y a déjà vu des Turcs et des Espagnols, mais il n'y avait encore ni Anglais ni Américains.

— La fête de Marseille, pour l'anniversaire de la cessation de la peste en 1720 et 1721, a été des plus solennelles et des plus touchantes. Il y avait à Marseille plus de 40 mille étrangers.

4 Et 5 juillet. Le Roi part le 5 pour aller habiter Saint-Cloud jusques vers le milieu du mois d'août prochain.

— Dès le 15 juin, six bâtimens sont partis de Toulon pour le Levant; quatre autres bâtimens doivent incessamment partir pour la même destination. Trois bâtimens sont partis pour l'Amérique, et il y a ordre d'en armer quatre autres.

— Il paraît que la nouvelle loi sur la dotation des évêchés sera exécutée promptement.

— Tous les accusés dans la conspiration de l'est ont été acquittés.

— On fait des dispositions à l'hôtel dont le Roi de Prusse a fait l'acquisition, il y a quelques années, dans la rue Bourbon.

— La discussion a été ouverte à la Chambre des Députés sur le projet relatif à la censure des journaux. Le ministre de l'intérieur a répondu aux diverses objections de la commission contre le projet. Cette discussion sera vive, et attendu la diversité des vues dans les trois sections principales de la Chambre, il est difficile de prévoir le résultat.

Banque de France: 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés: 85 fr., 80 c.

ILES IONIENNES.

Corfou, 9 juin. Le collège des Etats-Unis sera établi dans l'île d'Itaque; déjà les fonds sont faits pour acquérir les terrains et élever les bâtimens nécessaires.

— Les affaires ecclésiastiques de cette île seront traitées avec le patriarche de Constantinople, par l'entremise de l'ambassadeur anglais auprès de la Porte.

— Une proclamation publiée ici le 7, porte qu'attendu la stricte neutralité à garder sur les événemens de la Grèce, il est défendu aux sujets ioniens de prendre aucune part dans ces événemens.

ITALIE.

Palerme, 11 juin. Le gouvernement négocie un emprunt d'un million d'onces (12,500,000 fr.) (1).

(1) L'Once vaut 12 fr., 50 cent.

Naples, 25 juin. Un décret royal déclare privés de leurs grades et de ceinturon militaire, tous les officiers de grade et arme quelconque qui ont quitté leurs rangs et se sont réunis aux rebelles à Monteforte, du 1.^{er} au 6 juillet 1820; ils sont livrés aux tribunaux compétens.

— S. M. est partie le 23 du courant pour Capo di Monte, où elle séjournera quelques jours.

— Parmi les officiers qui s'étaient rendus à Monteforte pendant les premiers jours de juillet 1820, se trouvent Guillaume Pepe, De-Conciliis, Morali, Silvati, Celentani etc.

Ancône, 24 juin. Deux familles grecques, échappées de la Morée, sont en quarantaine dans notre Lazaret; on en attend plusieurs autres. Un vaisseau anglais s'est emparé, après un vif combat, d'un corsaire qui infestait les eaux de l'Adriatique; tout l'équipage a été condamné à mort. Le grand nombre des Grecs qui de la Morée se réfugient dans les îles Ioniennes, a fait monter les vivres à un très-haut prix et l'on craint une disette. On dit que le Grand-Seigneur a prohibé la sortie de tout bâtiment de la Mer-Noire.

Venise, 30 juin. On apprend de Corfou, du comte Huntington, commandant d'un brigantin anglais, qui a quitté Athènes le 23 mai, que les Turcs serrés de près dans la citadelle manquaient de vivres et d'eau. Les assiégeans avaient reçu des renforts abondans en munitions de toute espèce. Onze bâtimens grecs portaient également des renforts à ceux qui assiègent la forteresse de Patras.

PAYS - BAS.

Bruxelles, 2 juillet Dans la séance du 30 juin, de la deuxième Chambre des Etats-généraux délibérant sur le budget, la discussion de la taxe personnelle a été très-orageuse. Il s'agit d'un droit à percevoir sur les foyers, les domestiques, les servantes, les chevaux, meubles, etc., ce qui doit peser beaucoup plus sur les provinces méridionales et donner lieu à des plaintes domiciliaires vexatoires. Les votes ont été partagés presque également. Si le projet avait été rejeté, il y aurait eu une illumination générale. Il a été adopté par 55 voix contre 51; les tribunes ont manifesté une vive approbation et ont fait entendre des coups de sifflets.

TURQUIE.

Constantinople, 28 mai. D'après une décision que l'on regarde comme importante, les janissaires seront représentés à l'avenir, dans le divan, par trois de leurs membres. Dans la première séance où ces membres ont assisté, il a été résolu que l'armée serait organisée sur le pied européen, évitant le nom odieux de *Nizzam Dgedib*, qui a coûté la vie au sultan actuel.

— L'ordre donné aux régences barbaresques d'armer contre les Grecs, attirera des mésintelligence avec les puissances chrétiennes. Déjà l'ambassadeur anglais a déclaré que sa cour ne consentirait pas que les bâtimens barbaresques entrent dans la mer Ionienne.

— Lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre, a eu sa première audience du Grand-Visir et du Grand-Seigneur. On lui a accordé des marques de

Distinction inouïtes jusqu'ici, et l'on a supprimé des parties humiliantes de cérémonial.

— On a pris des mesures énergiques pour la sûreté des ministres étrangers : Il est défendu aux Turcs, sous peine de mort, de parler d'affaires politiques.

— On a découvert un complot des Idriotes qui devaient brûler l'arsenal de la marine ; vingt des coupables ont été exécutés.

Voyez les Additions à la dernière page.

V A R I E T É S.

REMARQUES sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique-militaire de M. J. B. S. Raymond, par J. A. DE LUC, neveu.

(Suite) (1).

Dans la feuille qui a pour titre *Chambéry*, et qui comprend la Tarentaise et la Maurienne, on remarque le bassin de l'*Isère*, dont la vallée principale reçoit les eaux de dix-huit vallées de troisième ordre avant sa réunion avec l'*Arc*.

A Moûtiers, l'*Isère* reçoit le *Doron*, qui rassemble les eaux de huit vallées du troisième ordre, formant entr'elles un bassin évasé en un demi-cercle de quatre lieues de rayon. Ce bassin se trouve placé entre la vallée de l'*Arc* et celle de l'*Isère* ; le faite qui l'entoure est formé de montagnes très-élevées, présentant des angles saillans et des angles rentrans, excepté à la montagne de la Vanoise et à celle des glaciers de la Ramée, où il est ligne droite.

De chaque angle saillant ou rentrant de ce faite, il part au moins trois arêtes, dont deux forment, de part et d'autre, la continuation du faite, et la troisième part du sommet de l'angle et descend dans la vallée, vers laquelle l'angle fait saillie.

Les deux extrémités du faite viennent se réunir près de Moûtiers, ne laissant entr'elles qu'un passage très-étroit pour le *Doron*.

Nous venons de voir que les bassins de la *Durance* et du *Doron* sont presque fermés à l'endroit où la rivière en sort. Il en est de même du bassin de l'*Isère* au-dessus de Moûtiers ; le faite des montagnes opposées s'abaisse graduellement vers ce point et vient se terminer de part et d'autre à l'*Isère*.

Il en est encore de même du bassin de l'*Arc* ou de la *Maurienne*.

(1) Voyez les N.ºs 23 et 27 de ce journal, Année courante.

rienne : il est presque fermé à *Aiguebelle* par les deux extrémités des faîtes qui viennent aboutir à la gorge où passe l'Arc.

Nous pouvons faire la même remarque sur la Vallée-d'Aoste presque fermée au défilé de Bard : sur la vallée de l'Arve , au défilé de Cluses ; sur le grand bassin de Genève , qui n'a d'autre issue que le passage de l'Écluse.

Nous pouvons encore ajouter la *Valtelline* (1), dont la longueur est de 26 lieues depuis les sources de l'Adda jusqu'au lac de Como , et la plus grande largeur de huit lieues , en y comprenant les vallées latérales. Or ce vaste bassin n'a d'autre issue que le lac de Como , remarquable par sa très-petite largeur , et qui est tellement resserré par ses montagnes entre les villages de *Dervio* et de *Rozzonico* , que dans cet endroit sa largeur n'est que d'un quart de lieue. La montagne qui , à l'orient , serre le lac de près , est une des extrémités du faîte qui entoure la *Valtelline*. C'est à l'extrémité supérieure du lac de Como que se versent les eaux de la vallée de *Chiavenna* , en sorte qu'elles ont la même issue que les eaux de l'Adda.

Nous pouvons faire une remarque très importante sur la cause qui a ouvert les issues aux rivières principales ; cette remarque est évidente sur les feuilles de la Carte de M. Raymond. Nous y voyons que les deux extrémités de l'enceinte de montagnes qui entouré chaque bassin , s'abaissent graduellement vers son ouverture et paraissent plonger de part et d'autre sous le lit de la rivière dans cet endroit. Ce qui prouve que cette issue s'est formée par l'affaissement plus ou moins rapide du faîte et par sa disparition sous le sol de la vallée. Ce n'est donc pas par l'effort des eaux , que l'on pourrait supposer avoir été une fois renfermées dans chaque bassin avant qu'il fût ouvert , comme l'ont supposé quelques naturalistes.

Les bassins eux-mêmes doivent avoir été formés par des affaissemens vers leur centre et surtout vers l'endroit où toutes les eaux s'écoulent en un seul courant.

On remarque aussi dans les feuilles de la Carte de M. Raymond que , dans la chaîne des Alpes , les parties creuses sont égales aux parties qui sont en relief , c'est-à-dire , que l'excavation des vallées est égale en volume et en espace aux montagnes qui les parent les unes des autres , en sorte que l'on aperçoit que la même cause qui a élevé les montagnes , a creusé les vallées ; que

(1) Voyez la feuille intitulée *Valtellina*.

l'abaissement de celles-ci a été la cause de l'élévation de celles-là : mais pourquoi cette multitude de vallées dans la chaîne des Alpes ? pourquoi a-t-elle été , pour ainsi dire , disséquée et sculptée dans toute son étendue , sans qu'il y soit resté un seul plateau horizontal ? Pourquoi les vallées sont-elles si profondes dans toute leur longueur ?

Il y a un tel ensemble, un tel enchaînement dans les vallées dont chaque bassin est composé, que si l'on supposait la plus petite vallée creusée par les eaux, il faudrait supposer qu'elles l'ont été toutes également jusqu'aux plus grandes, ce qui est absurde.

FEUILLES INTITULÉES

Simplon et Valteline ; Bassin du Lac Majeur.

Les eaux qui se rassemblent dans le lac Majeur embrassent une enceinte de montagnes très-considérable, s'étendant depuis le Mont-Rose jusqu'au delà des sources du Rhin supérieur, ce qui fait une largeur de trente lieues. Trois principales rivières se jettent dans le lac Majeur, le *Tésin* qui passe à *Bellinzona*, la *Toccia* à *Domo - d'Ossola* et la rivière dont l'embouchure est près de *Locarno*. Ces trois rivières réunissent les eaux de vingt-cinq vallées des trois ordres. Le lac Majeur, vers sa partie supérieure près de *Canobio*, est tellement serré par les montagnes de part et d'autre, qu'il n'a qu'une demi-lieue de largeur.

Nous sommes de nouveau frappés ici de l'arrangement admirable par lequel aucune vallée n'est fermée ; les vallées du troisième ordre trouvent une issue dans celles du second et celles-ci dans la vallée principale, qui est celle du lac, servant d'écoulement à toutes les autres. L'ensemble de ces vallées peut être comparé à un chêne antique, dont les branches nombreuses et tortueuses couvrent un grand espace de terrain.

FEUILLE INTITULÉE *le Simplon ; Bassin du Vallais.*

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le bassin du Vallais, c'est la profondeur ou l'étendue des vallées latérales qui sont au midi du Rhône entre *Martigny* et *Brigg*. La première est celle de la *Dranse*, qui se divise en deux branches, l'une qui se termine par le passage du Grand-Saint-Bernard, et l'autre est la vallée de *Bagne*, dont la longueur depuis *Martigny* est de dix lieues. Les autres vallées sont au nombre de six, et leur longueur varie entre sept et onze lieues mesurées en ligne droite ; elles ont entre

les quatre issues dans la vallée du Rhône et forment un bassin demi-cercle, dont le diamètre ou la base est la vallée du Rhône. Le faite de ce bassin part de Martigny, s'élève graduellement entre la vallée de Bagne et celle de St.-Martin. Dans la partie supérieure de la vallée de St.-Martin sont les cols d'Ollen du Mont-Cervin, par où l'on descend dans la vallée d'Aoste. En suivant toujours le faite, on arrive au Petit-Cervin et au Mont-Rose, qui terminent (au midi) les vallées de Saint-icolas et de Saas.

En partant du sommet du Mont-Rose, le faite tourne subitement au nord et sépare la vallée de Saas de celle du Simplon et des autres vallées qui vont aboutir à celle de *Domo-d'Ossola*. Ce faite est extrêmement élevé jusqu'au point culminant du passage du Simplon, puis il s'abaisse subitement et plonge sous la vallée du Rhône à Brigg. Le faite général a au moins vingt-six lieues de tour; on y remarque plusieurs angles saillans et rentrans.

De la circonférence intérieure du faite, on voit partir six arêtes qui séparent les vallées les unes des autres, et qui vont toutes, avec des bifurcations, mourir dans la vallée du Rhône.

En remontant la vallée du Rhône depuis Brigg, le faite qui sépare les eaux de ce fleuve de celles qui se versent du côté de l'Italie, se rapproche singulièrement du cours du Rhône, en sorte que les vallées latérales n'ont plus que deux ou trois lieues de longueur, et la vallée du Rhône n'est plus qu'une vallée secondaire. Mais en revanche les vallées correspondantes du côté de l'Italie sont très-longues. Celle de la *Toccia*, qui passe à *Domo-d'Ossola*, a seize lieues, celle du Tésin en a quinze; et si l'on ajoute à celle-ci la longueur du lac Majeur, qui est de quatorze lieues, nous aurons vingt-neuf lieues pour sa longueur totale jusqu'à son débouché dans les plaines de la Lombardie.

La suite à un autre N.º

Sur le Duel.

La plupart des journaux ont cité la réponse faite à une provocation en duel, par M. Duplessis-Grénédan, membre de la Chambre des Députés de France; et ils ont observé que cette réponse résout le problème moral qui a fait le sujet de tant de dissertations. Voici cette réponse:

» M.... Je suis chrétien, je suis magistrat; un seul de ces titres suffirait pour m'interdire de m'engager, de dessein prémédité, dans un combat singulier. Je ne donnerai pas l'exemple

de la violation des plus saintes lois de la religion , ni celle des lois de l'état , que je suis chargé de faire observer. Je ne laisserai point volontairement pour héritage à mes enfans la mémoire d'un meurtre , soit que j'en fusse l'auteur ou la victime. Ma conduite et mes démarches sont publiques ; ceux qui croient que leur honneur est attaché à m'ôter la vie , peuvent l'attaquer aisément ; je la défendrai avec courage quand je pourrai la défendre ; je l'abandonnerai avec résignation , je l'espère , quand il plaira à Dieu de me la redemander.

Ce que dit M. Duplessis-Grénédan en qualité de chrétien , de magistrat et de père de famille , est très-bien sans doute , mais ne fait rien au fond de la question. Le meurtre n'est permis à qui que ce soit , dans aucune religion ni dans aucune situation de la vie ; et si le magistrat est chargé de faire exécuter les lois , le simple particulier est tenu de leur obéir. Toutes les considérations de ce genre , cent fois exposées et développées avec toutes les ressources de l'éloquence , sont restées jusqu'ici sans effet contre la force de ce qu'on nomme l'opinion. Il faut que la solution du problème soit générale et concilie , dans tous les cas , la voix de la conscience et celle de l'humanité , avec ce qu'on est convenu d'appeler l'honneur ; or cette solution générale nous paraît se rencontrer toute entière dans cette courte phrase de M. Duplessis - Grénédan : *« Ceux qui croient que leur honneur est attaché à m'ôter la vie , peuvent l'attaquer ; je la défendrai avec courage. »*

Sur le passage des Alpes par Annibal.

Nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt une rectification que vient de nous communiquer M. De Luc , au sujet de ce qu'il a dit dans son histoire du passage des Alpes par Annibal , sur l'espace que l'armée carthaginoise devait occuper à son arrivée au pied des Alpes.

» A la page 175 de mon ouvrage , dit M. De Luc , j'avais supposé que toute l'armée fut rassemblée , le 15.^e jour , dans les environs de la cité d'Aoste , sans réfléchir que ce bourg et les villages d'alentour ne pouvaient donner refuge à une armée de vingt-six mille hommes , et qu'il fallait qu'elle s'étendit au moins jusqu'à Ivrye , pour trouver des quartiers suffisans. Quand on admettrait qu'il eût été possible de cantonner douze mille hommes dans toute la vallée d'Aoste , en plaçant mille hommes dans chaque village , il en serait encore resté quatorze mille sans

gement. Je crois donc qu'après le passage du Petit-S.-Bernard, la tête de la colonne avait reçu l'ordre d'aller toujours en avant, afin de laisser des logemens et des provisions pour les corps qui succédaient, et pour occuper les débouchés de la vallée d'Aoste. En sorte que le 15.^e jour du passage des Alpes, lorsque l'arrière-garde, composée des éléphants et des corps qui avaient travaillé, pendant trois jours, à ouvrir un chemin à ces grands animaux, arrivèrent à la Cité d'Aoste, l'avant-garde était déjà à Ivrée. Ainsi, au moment où toute l'armée fit halte pour prendre du repos, elle occupait non-seulement toute la vallée d'Aoste, mais encore les environs d'Ivrée, c'est-à-dire, un espace de plus de 40 milles en longueur, puisqu'elle ne pouvait pas s'étendre en largeur dans une vallée. C'est ainsi que disparaît l'erreur qu'on m'a reprochée d'avoir supposé que le pied des Alpes où l'armée campa était à Aoste, tandis que cette petite ville est encore à 40 milles des plaines du Piémont. Il suffisait que l'avant-garde eût atteint ces plaines le 15.^{me} jour, pour que Ponce dit avec raison que l'armée d'Annibal campa au pied même des Alpes. Je n'aurais pas commis cette erreur, si j'avais commandé des armées.»

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

Comme vous annoncâtes l'année dernière, dans une feuille de votre journal, la découverte faite à Genève d'un remède pour dissiper le goître, je vous prie, Monsieur, de rendre publique une autre préparation de l'iode exempte de toute espèce de danger. L'imprudente administration de cette substance faite par des personnes qui n'en connaissent pas l'action, avait produit chez quelques individus des accidens fâcheux, et le gouvernement avait défendu de donner ce remède sans ordonnance d'un médecin. Diverses lettres de félicitations écrites à l'auteur, de Vienne, Berlin, Strasbourg et des plus célèbres académies d'Italie, où l'on avait obtenu sans événemens déplorables les plus heureux succès de l'emploi de l'iode, étaient une preuve suffisante que les mauvais effets qui en résultaient étaient dus aux mauvais usage du remède plutôt qu'à sa nature. Néanmoins le docteur Coindet, pour ôter tout sujet de plainte, éviter jusqu'à l'ombre du danger, a renoncé depuis près de trois mois à l'emploi interne de l'iode, et l'a remplacé par les actions.

A cet effet il a fait préparer un sel dont les bases sont l'iode et la potasse, c'est l'*hydriodate de potasse*. Un demi-gros de ce sel suffisamment amalgamé par la trituration avec environ une once et demie d'axonge, forme une pommade dont on frotte la tumeur. On doit s'en servir le matin et le soir en continuant les frictions pendant l'espace de près de cinq à six minutes. La dose pour chaque fois est à peu près de la grosseur d'une petite noisette.

J'ai eu occasion, en suivant la pratique du docteur Coindet de voir une grande quantité de goitreux traités avec cette méthode, et presque tous étaient guéris après un usage journalier durant un mois à six semaines; et cela sans le moindre inconvénient, et sans même que la peau fût en aucune manière altérée.

Mais ce remède est devenu bien plus précieux par les surprenans effets que l'on obtient de son application dans le cas de scrophules. Ce genre de maladie, qui atteint des familles entières et passe de génération en génération, en produisant mille sortes de maux, cède heureusement aux frictions iodiques, si on agit en circonstances opportunes. Les frictions se font sur les glandes scrophuleuses, de la même manière que sur le goitre; mais il ne faudrait pas s'en servir, si la tumeur était déjà suppurée, ou si sa rougeur annonçait une phlogose sanguine; dans ce cas, le remède serait plus dangereux qu'utile; dans tout autre cas, je n'ai pas encore vu de tumeurs scrophuleuses résister à l'usage des frictions, et j'en ai déjà vu un bon nombre guérir. Si la glande était dure, il est bon d'y faire, quelques jours avant les frictions, une application d'une ou deux sangsues pour ramollir, l'expérience prouve qu'après cela le remède produit mieux son effet. Ceux qui sont à portée de le faire peuvent consulter à ce sujet une notice de l'auteur insérée dans la Bibliothèque Universelle, cahier du mois d'avril de cette année.

Si les observations que je suis à la portée de recueillir sur la manière d'agir du remède, offrent dans la suite quelques particularités intéressantes pour l'humanité souffrante, je vous prie, Monsieur, de les faire connaître par votre journal, comme vous voulez bien le faire aujourd'hui à l'égard de cette notice.

Agréé, Monsieur, etc.

C O S T E R, D. M.

A N N O N C E S.

ALPHABET DE LESTIVANT perfectionné, dans lequel on indique aux Instituteurs la marche à suivre pour obtenir des enfans le succès rare que cette méthode produit infailliblement entre les mains de ceux qui savent en faire usage. A Ancecy, chez Alexis Burdet, imprimeur - libraire Clergé, 1821.

Nous avons annoncé dans un N.º précédent les *Nouveaux Principes de lecture* de Lestivant. Sans rien ôter au mérite de ces Principes, nous trouvons l'*Alphabet* dont il s'agit aujourd'hui beaucoup supérieur, soit par les additions considérables qu'il contient, soit par la disposition des leçons, soit par les explications utiles dont elles sont accompagnées. L'auteur de cette édition nous paraît avoir amélioré et complété la méthode de Lestivant, par les développemens qu'il lui a données, et par un avertissement très-étendu, qui ne laisse rien à désirer pour mettre les Instituteurs à même de faire usage de cette méthode et d'en tirer tout le parti dont elle est susceptible.

La traduction italienne, GUIDA AL CIELO, de l'ouvrage du cardinal Bossuet, par M. le Comte Somis de Chiavrie, que nous avons annoncée dans le N.º 24 de ce Journal (du 15 juin dernier), se trouve à Chambéry, chez Pathod, libraire.

On trouve chez le même libraire la *Carte nouvelle de la Savoie*, formée de la réunion des deux feuilles N.ºs I et IV de la grande *Carte géographique-militaire des Alpes*, de J. B. S. Raymond. Cette Carte particulière détachée se vend pour le prix de 14 francs.

A V I S.

À vendre une propriété sise à Rumilly, rue de la Visitation, composée d'un grand corps de logis susceptible de plusieurs divisions, où se trouvent deux cours, l'une au midi, l'autre au nord, un grand jardin au levant et un autre au midi; tout près une pompe.

Cette propriété contient environ quatre journaux et demi de champs environnés de murs auxquels sont adossées des treilles; le tout en très-bon état. Ceux qui désireraient en faire l'acquisition, s'adresseront au sieur Jean-Baptiste Duc, propriétaire, qui leur fera connaître les conditions et le prix.

C H A R A D E.

O pertes, ô malheurs causés par mon premier!

Plaignez, lecteur, celui qui l'aime.

On nous montre du ciel l'image en mon dernier,

Et du voyage au ciel mon entier est l'emblème.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *cire*, où l'on trouve *irs*.

ARCHÈS de Chambéry des 3, 5 et 7 juillet 1821.

	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
ent, Prix: . . .	15	60	—	19 20
.	9	00	—	11 76
.	7	00	—	9 15
in.	6	00	—	7 84
.	10	25	—	13 39
e (1).	9	00	—	6 28
1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 32
e, idem, idem.				0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre:
 Froment. . . 813
 Seigle. . . 765
 Avoine. . . 434

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 12 juillet. Il a régné, depuis deux jours, sur notre horizon comme une espèce de vapeur généralement répandue dans l'atmosphère qui rendait le bleu du ciel terne et donnait aux rayons du soleil une teinte légèrement rougeâtre, surtout le matin et le soir.

— M. de la Martine, auteur des *Méditations Poétiques*, est à Aix depuis le 9 du courant.

Vienne (Autriche), 29 juin. Le ministre de Russie à Constantinople protesté contre la défense d'exportation des grains de la Mer-Noire. Les consuls européens résidans à Smyrne, ont déclaré aux autorités qu'ils les injures et les menaces contre les Francs continuaient, ils allaient tous s'embarquer pour retourner dans leur patrie.

Paris, 6 et 7 juillet. Le Roi est en effet parti le 5 pour Saint-Cloud.

— On apprend de Madrid, 28 juin, que le Roi, sur son conseil d'État a consenti à la convocation des Cortès extraordinaires, ensuite d'une adresse des Cortès.

— La discussion générale sur la censure des journaux a été fermée à la séance du 7; M. de Vaublanc, rapporteur de la commission, a pris dans ses conclusions pour le rejet de la loi. La discussion des amendemens a commencé.

— Une dépêche télégraphique a transmis hier au gouvernement la nouvelle de la mort de Bonaparte. Il est décédé à Sainte-Hélène le 5 mai dernier des suites d'un cancer à la poitrine. Il était né le 15 août 1769.

Nous avons reçu aujourd'hui par voie extraordinaire les journaux anglois du 4 du courant.

La mort de Bonaparte y est officiellement annoncée.

Voici dans quels termes le *Courrier* donne cette nouvelle :

» Bonaparte n'est plus : il est mort le samedi 5 mai à six heures du soir d'une maladie de langueur qui le tenait au lit depuis plus de 40 jours.

Il a demandé qu'après sa mort son corps fût ouvert, afin de reconnaître si sa maladie n'était pas la même que celle qui avait terminé les jours de son père, c'est-à-dire un cancer dans l'estomac. L'ouverture du cadavre a prouvé qu'il ne s'était point trompé dans ses conjectures. Il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier jour, et il est mort sans douleur.

Voici l'extrait d'une lettre que nous avons sous les yeux ; elle est datée de Sainte-Hélène, le 7 mai.

» Bonaparte est mort samedi 5, après une maladie de six semaines qui n'avait pris un caractère sérieux que dans la dernière quinzaine. Un cancer qui lui rongait l'estomac avait produit une large ulcération.

» Il a été exposé depuis hier au soir, après que l'amiral, le gouverneur et autres autorités eurent visité le corps.

» Quoique sa maladie ne se fût pas prononcée d'abord d'une manière alarmante, il sentait qu'il n'en pouvait revenir. Bientôt les médecins furent eux-mêmes persuadés.

» On dit que cinq ou six heures avant de mourir, il a donné des instructions relativement à ses affaires et à ses papiers. Il a demandé qu'il fût ouvert, afin que son fils pût être informé de la nature de sa maladie. L'ouverture a été faite par son propre médecin.

» Nous croyons qu'il a laissé un testament, qui, avec tous ses autres papiers, sera envoyé en Angleterre.

» Les dépêches concernant cet événement ont été apportées par le capitaine Crokot, du 20.^e régiment. Elles ont été aussitôt communiquées aux ministres et aux ambassadeurs, qui ont sur-le-champ expédié des courriers à leurs cours respectives.

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 20 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 juillet. M. le Coré de Savigny, mandement de Saint-Jolien, nous fait part qu'il possède un remède au moyen duquel il guérit la teigne, même la plus invétérée, sans se servir du chapeau de poix, sans aucune douleur, et sans qu'il reste dans le sang aucune trace du principe de la maladie. Le traitement dure moins de vingt jours. Les malades sont traités *gratis* et ne payent que quatre francs pour le prix des médicaments employés. Ceux qui voudront profiter de ce remède doivent indiquer leur âge.

M. Memes, astronome anglais, a profité de l'éclipse solaire du 7 septembre 1820, pour mesurer, par une méthode ingénieuse, la hauteur des montagnes de la lune qui se présentaient en profil, en comparant le temps du passage de la hauteur des montagnes, avec celui du passage du diamètre de la lune. Ayant appliqué cette méthode à deux montagnes, il a trouvé 119 toises pour la hauteur de la plus élevée, et 904 toises pour l'autre. Ces résultats, qui s'accordent à peu près avec ceux qu'Herschel avait trouvés, par le moyen de l'ombre portée des montagnes lunaires, font voir qu'on avait beaucoup exagéré la hauteur attribuée autrefois aux montagnes de la lune. M. Memes a encore observé, au moment de la séparation des deux disques, une circonstance qui semblerait indiquer autour de la lune une légère couche réfringente, c'est-à-dire, une atmosphère qui serait d'une grande rareté.

— Le défaut d'espace nous empêche de donner un premier article que nous avons préparé sur les *Soirées de Saint-Petersbourg*; nous espérons pouvoir le donner incessamment.

— La Société Royale des Sciences de Goettingue vient de nommer au nombre de ses Membres Correspondans, M. G. M. Raymond, Préfet et Professeur au Collège Royal de Chambéry.

AVIS aux Pensionnaires ecclésiastiques et civils.

Les Pensionnaires ecclésiastiques et civils de la province de Savoie-Propre ont prévenus que le paiement du premier semestre 1821 a été ouvert le 4 du courant, et qu'il sera clos le 31 août prochain.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 12 juillet : **MANIFESTE DE LA CHAMBRE ROYALE DES COMPTES** (en date du 9 décembre 1820), portant *notification des Lettres-Patentes par lesquelles S. M. ordonne l'émission des multiples de la pièce d'or de vingt livres et des fractions de la pièce d'argent de cinq livres, et donne plusieurs autres dispositions à cet égard.*

LA CHAMBRE ROYALE DES COMPTES.

A l'objet de simplifier la comptabilité des royales finances, et dans l'intention de seconder les habitudes qui ont prévalu dans les transactions commerciales, Sa Majesté a ordonné, par ses royales Patentes données à Aix le 6 août 1816, de substituer à l'ancienne livre Piémontaise, une nouvelle unité monétaire, dite *livre neuve de Piémont*, parfaitement égale à la valeur du franc; et Elle a en même tems autorisé les royaux hôtels de monnaies à battre une pièce d'or de la valeur de vingt francs, et une pièce d'argent de la valeur de cinq fr., des mêmes titre, diamètre et poids des monnaies analogues en cours dans les états limitrophes, lesquels Elle a fait insérer, ainsi que le type des nouvelles monnaies, au pied desdites royales Patentes.

Voulant aujourd'hui perfectionner le système monétaire introduit par ces Lettres-Patentes, en autorisant l'émission des multiples de la pièce d'or, et des fractions de celle d'argent, Sa Majesté a daigné nous faire connaître ses royales déterminations portées par Lettres Patentes données à Montcailler, le quatre du courant, qu'Elle nous a adressées, en nous chargeant de les eutériner, et de rendre publiques par un Manifeste les dispositions et additions y portées, se réservant de nous faire ensuite expédier les empreintes en plomb de chaque pièce, qui doivent être déposées dans nos archives.

C'est pourquoi, en exécution de ces ordres Souverains, après avoir, par arrêt de ce jour, entériné les susdites royales Patentes, et ordonné leur exécution suivant leurs forme et teneur, nous notifions au public leur contenu comme suit :

Art. 1.^{er} Les hôtels de monnaies de Turin et de Gènes fabriqueront les mêmes pièces en or et en argent, dont les type, titre, poids et diamètre sont détaillés ci-après.

1. Les pièces d'or seront de trois espèces, savoir : la première de 20 livres, la deuxième de 40 livres, et la troisième de 80 livres.

Les pièces de 20 livres seront à la taille de 155 par kilogr. ;
 celles de 40 idem de 77 1/2 idem
 celles de 80 idem de 38 3/4 idem,

3. Le poids effectif desdites pièces sera :

pour les pièces de 20 livres de gram. 6, milligr. 45r, 1973r
 pour les pièces de 40 idem de 12, idem 903, 773r
 pour les pièces de 80 idem de 25, idem 806, 1473r.

4. La tolérance de poids sera :

sur les pièces de 20 livres de milligr.	12 1/2	} pour chaque pièce.
de 40 idem	25	
de 80 idem	50	

5. Le diamètre sera :

pour les pièces de 20 livres de 21 millimètres
 idem 40 idem 26 idem
 idem 80 idem 33 idem.

6. La tête empreinte sur une des surfaces des pièces d'or regardera la gauche du spectateur ; elle sera uniforme pour toutes les pièces, ainsi que l'écusson du revers ; la tranche portera les lettres initiales F.E.R.T.

7. Les pièces d'argent seront au nombre de quatre, dont une de 5 livres, une de 2 livres, la troisième d'une livre et la dernière de 50 centimes.

Les pièces de 5 livres seront à la taille de 40 par kilogr.

de 2 idem	100 idem
de 1 idem	200 idem
de » 50 idem	400 idem.

8. Le poids effectif des pièces d'argent sera :

pour les pièces de 5 livres de 25	grammes
idem de 2 de 10	idem.
idem de 1 de 5	idem
idem de » 50 de 2, 500 m.	idem.

9. La tolérance de poids sera :

sur les pièces de 5 livres de 75 milligram.	} pour chaque pièce.
de 2 de 50 idem	
de 1 de 25 idem	
de » 50 de 18 idem.	

10. Leur diamètre sera :

pour les pièces de 5 livres de 37 millimètres.
 idem de 2 de 27 idem
 idem de 1 de 23 idem
 idem de » 50 de 18 idem.

11. La tête empreinte sur une des surfaces des pièces d'argent, regardera la droite du spectateur. Elle sera uniforme pour toutes les pièces, ainsi que l'écusson du revers ; la tranche portera les lettres initiales F.E.R.T., l'exception de la pièce de cinquante centimes, dont la tranche sera unie.

12. Toutes les pièces soit d'or, soit d'argent, seront exactement au titre de 900 millièmes de fin, c'est-à-dire, de neuf parties de fin et d'une

D'alliage ; la tolérance du titre sera pour les pièces d'or de deux millièmes, et de trois millièmes pour celles d'argent.

De la Secrétairerie royale des Finances le 4 décembre 1820.

V. BEIGNOLE d'ordre de S. M.

Mandons etc.

Donné à Turin, le 9 décembre 1820.

Par ladite Chambre Royale des Comptes, FAVA.

PIÉMONT.

Turin, 12 juillet. Nous apprenons de Modène l'heureuse nouvelle que LL. MM. et toute la famille royale jouissent d'une bonne santé.

— Le 10 du courant, on a observé ici un très-beau parhélie.

14 Juillet. S. Exc. le Lieutenant-général de S. M. a passé en revue la Brigade et le Régiment des Cheval-légers de Savoie. S. Exc. a donné à ces deux corps de justes éloges à leur fidélité, à la discipline qu'ils ont constamment observée dans cette capitale, à leur belle tenue et à la précision de leurs manœuvres.

— Nous apprenons de Parme, 6 juillet, que LL. MM. le Roi et la Reine de Sardaigne, actuellement régnans, y sont arrivés le 2 en parfaite santé.

— On écrit d'Ancône, 2 juillet, qu'un bâtiment arrivé de Trieste, a apporté la nouvelle de la déclaration de guerre de la Russie à la Porte-Ottomane (voyez l'art. Vienne).

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 7 au 11 juillet 1821 : 78 l. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 juin. Les Turcs remontant les rivières de Schyll et d'Ole se sont avancés avec des forces considérables vers Tyrgoschill et Rymnick. Les insurgés ont été battus dans un combat près de Dragaschan. D'un autre côté, on annonce qu'Ypsilanti a remporté un avantage; on prétend qu'il a maintenant une armée effective de 25,000 hommes.

— Le Climaçan Postelnik Negri est entré le 12 à Bucharest; il a dépêché aux boyards, à Cronstadt, un courrier pour les rappeler auprès de lui.

— Les insurgés ont de nouveau abandonné Patras, à l'approche d'un corps de mille Turcs. La ville a été mise au pillage; 800 maisons ont été brûlées; il y en avait eu 500 d'incendiées lors de l'insurrection des Grecs; 40 personnes ont été décapitées, et 5000 habitans ont quitté la ville.

— Scio est la seule île de l'Archipel qui ne se soit pas déclarée pour les Grecs. La flotte des Idriotes et autres insulaires est de 80 voiles. Un grand nombre de bâtimens turcs sont déjà tombés au pouvoir des Grecs, qui gardent 7000 prisonniers en ôtage.

— Ypsilanti et Cantacuzène ont fait publier, à Tergowitscht et à Jassy, deux proclamations aux Grecs, pour faire cesser les désordres que commettaient ceux-ci. On prétend que les forces des Grecs dans la Moldavie sont de 36,000 hommes.

— Le Grand-Seigneur avait donné ordre de raser toutes les églises grecques. Cet ordre n'a été retiré que sur les représentations de l'ambassadeur russe.

29 Juin. On écrit d'Odessa que les Grecs ont pris douze bâtimens aux Turcs, et qu'ils ont établi une amirauté à Milos.

— S. M. L. a conféré la grand'croix de l'Ordre de Léopold à M. le comte de Cavour, ministre plénipotentiaire de Russie à la cour de Sardaigne.

30 Juin. Selon les lettres de Cronstadt, les Turcs seraient entrés à Jassy le 15. On ne sait rien de positif sur les victoires d'Ypsilanti, dont on dit maintenant que le corps n'est que de neuf mille hommes.

— Les Grecs sont menacés d'une entière extermination; tous leurs principaux dans le clergé et parmi les riches sont assassinés, et sans des ressources extraordinaires, il est difficile qu'ils obtiennent quelque succès décisif. On dit que les habitans des îles se disposent à émigrer en Amérique. Les principaux négocians ont demandé, dit-on, d'acheter la ville de Syracuse, en Sicile, avec un terrain d'une certaine étendue.

— Il a paru à Odessa une déclaration des Grecs, où il est dit qu'ils ne veulent point à la puissance du Sultan, qu'ils accepteraient toute intervention des puissances chrétiennes pour procurer à la Grèce, mère de la civilisation européenne, une existence civile, légale et tranquille.

3 Juillet. Il paraît certain qu'Ali-Pacha n'est point mort. On dit qu'il laisse par testament une somme de 780 millions de francs, mis en sûreté à Malte, et qu'après sa mort, et en cas de mort de ses enfans, appartiendraient au général anglais sir Frédéric Adams.

— L'ambassadeur russe à Constantinople ayant présenté inutilement deux fois en protestation contre l'embargo mis sur la sortie des grains de la mer Noire, a adressé à Odessa, au gouverneur général M. de Langeron, une dépêche datée de Burgukdérie, où il s'est retiré, du 29 mai, pour prévenir les négocians que ceux de Constantinople ont été invités par lui à mettre leurs affaires en ordre, afin, dit-il, qu'ils ne soient pas pris au dépourvu par un gouvernement qui ne garde plus aucune mesure dans sa conduite.

— Les nouvelles de la Valachie ne laissent presque plus aucun doute sur la prochaine dissolution du corps d'Ypsilanti. Il se confirme qu'après l'affaire de Dragaschan, les Grecs ont en effet évacué de nouveau la capitale de la Moldavie.

ANGLETERRE.

Londres, 9 juillet. La chambre des Pairs a rejeté la motion de M. Whittaker, tendante à supplier le Roi d'ordonner la cessation des poursuites intentées par la Société dite Constitutionnelle, dont l'objet est de poursuivre judiciairement les auteurs des écrits anti-religieux et anti-monarchiques et toute entreprise contraire au bon ordre.

— Le Roi ne fera pas en personne la clôture du Parlement; elle aura lieu par commission le 11 du courant.

— Les plaidoyers au conseil privé, touchant la demande de couronnement de la Reine, sont terminés; la décision sera négative, selon toute apparence.

— Plus de 800 officiers de table seront de service le jour du couronnement.

E S P A G N E.

Valence, 27 juin. Quelques misérables ont essayé de soulever le peuple pour faire assassiner le général Elío dans sa prison. On a répandu avec profusion un écrit qui contient des menaces atroces contre les juges qui seraient tentés de l'absoudre. Tous les amis de l'ordre sont consternés et gémissent sur les symptômes d'une entière dissolution de l'ordre social.

— Le Roi a annoncé que l'ouverture des Cortès, extraordinaires aura lieu, pour le plus tard, le 1.^{er} octobre, et qu'il indiquerait l'objet spécial dont elles doivent s'occuper.

F R A N C E.

Paris, 8, 9 et 10 juillet. Le corps de Buonaparte a été ouvert dès que la mort a été dûment constatée. Le foie était adhérent aux viscères contigus. Les médecins ont déclaré que le cas était incurable; le cancer avait fait de grands ravages. La maladie de Buonaparte paraît héréditaire; son père en est mort à l'âge de 35 ans. Il avait 53 ans; on sait qu'il se dit né le 15 août 1769, mais il était né en 1768. Il se donnait une année de moins, pour éviter le reproche de n'être pas né français, la Corse n'ayant été cédée à la France qu'en 1769. Son enbonpoint était totalement fondu et sa maigreur était extrême. Un officier anglais a fait son portrait aussitôt après sa mort. Il laisse, dit-on, 40 millions déposés à la tour de Londres. Son entretien à Sainte-Hélène coûtait annuellement 300 mille livres sterling. Dans les derniers tems, ce qu'il souhaitait le plus, était un ecclésiastique d'une profonde érudition: « Voltaire, disait-il, à l'approche de la mort, se jeta dans les bras de la religion: qui sait si moi-même je ne me jetais pas dévot? » Le comte de Montholon est arrivé, dit-on, sur le bateau qui a apporté la nouvelle de la mort de Buonaparte. On attend en Angleterre le général Bertrand et son épouse. Buonaparte avait demandé à être enterré dans l'île de Sainte-Hélène, au pied de deux saules où il se reposait. On l'a en effet déposé dans ce lieu, sans être embaumé; ses funérailles ont été faites avec un grand appareil. Un journal anglais dit que son corps doit être transporté en Angleterre, pour en constater l'identité. On dit que son testament a été apporté avec beaucoup d'autres papiers, sur le vaisseau le Rosario.

— La loi sur la censure des journaux a été adoptée par 214 voix contre 112, avec l'amendement de M. Courtavel, qui borne la durée de la censure aux trois premiers mois de la session de 1821, et avec celui de M. Bonald, qui étend la censure aux journaux littéraires et écrits périodiques ou semi-périodiques quelconques.

11 *Et 12 juillet.* On écrit de Niort, 7 juillet, qu'un bœuf malade a vu par l'effet d'un purgatif, un serpent de cinq pieds de long, avalé, apparemment, parmi des herbes fraîchement coupées.

— La ville d'Avignon a éprouvé les plus grands dégâts, causés par la foudre et par un affreux orage. La grêle a cassé pour cinquante mille francs de vitres. Un orage a découvert plus de 60 maisons à Balesme, près Langres, et a exercé les plus grands ravages.

— Le Souverain Pontife a fait présent à la chapelle catholique récemment

transportée à Moorfields, dans la ville de Londres, d'un calice enrichi de perles et de diamans.

— Le corps de Buonaparte, revêtu d'un uniforme vert et de ses ordons, a été exposé aux regards des habitans de l'île; il avait un crucifix sur la poitrine. Malgré tout ce qu'on annonce sur le transport du corps en Angleterre, on en peut douter, s'il est vrai qu'il n'ait pas été embaumé, qu'il ait été mis dans un triple cercueil d'acajou, de chêne et de plomb et enseveli à quatorze pieds de profondeur, dans une maçonnerie comblée de ciment et recouverte de grosses pierres liées avec des crampons de fer. Le vaisseau *Waterloo* était arrivé deux jours avant sa mort, chargé de meubles pour son nouveau logement. Ses derniers mots, dont on n'a pu saisir la liaison, ont été : *mon fils, tête d'armée, France*. Il avait les yeux fixés sur le portrait de son fils. M.^{me} Bertrand a versé des larmes et s'est écriée : *Que Dieu lui ait fait mort à Austerlitz, au milieu de sa gloire !* son prêtre en deuil se tenait auprès du lit.

— M. le comte de Pralorne, ministre de Sardaigne à Paris, est parti pour Londres, où il va assister au couronnement du Roi d'Angleterre, en qualité d'envoyé extraordinaire de son Souverain.

13 Et 14 juillet. S. Exc. le duc de Grammont, ambassadeur extraordinaire de France à Londres pour assister au couronnement du Roi d'Angleterre, est embarqué le 9 à Calais.

— La plus grande activité règne à Brest et à Toulon, parmi les bâtimens du Roi.

— Quinze jours avant la mort de Buonaparte, une grande comète a paru dans l'hémisphère austral.

Le 15 juin, dans les environs d'Aubenas, une haute montagne près de la source de la Loire, s'est affaissée et a disparu, avec un bruit épouvantable, et n'a laissé qu'un lac à sa place. Le bruit et la secousse se sont fait sentir à plus de cinq lieues à la ronde.

Monnaie de France : 1530 fr. ; 1525 fr., 50 c.

Intérêt pour cent consolidés : 85 fr., 40 c. ; 85 fr., 75 c.

ILES IONIENNES.

15 juin. Nous apprenons de la Morée que les Turcs ont fait pendre l'évêque de Janina, Gabriel, vieillard vénérable et cher à tout son troupeau.

À Prevesa, on était dans de grandes inquiétudes sur le sort des Grecs, au moment de la retraite des Turcs, qui ont coutume de laisser sur leur passage de cruels vestiges de leur vengeance.

17 mai — *Maure*, 25 mai. Dans les rencontres des Turcs et des Grecs dans les montagnes des Thermopyles, l'évêque de Patradgick, frappé d'une balle de mousquet, a crié en mourant : *Nous avons vaincu les fils d'Agar*. La victoire des Grecs ouvre aux Grecs la Livadie et la Thessalie.

ITALIE.

16 juillet. Le 30 juin et le 1.^{er} du courant, est passé ici le régiment autrichien d'infanterie N.^o 12, du prince de Lichtenstein, suivi de nombreux charrois, se dirigeant vers le royaume de Naples.

17 juillet. S. A. R. notre auguste Souveraine approchant du terme

de sa grossesse, on a commencé partout des prières publiques pour son heureuse délivrance.

— S. M. le Roi de Sardaigne, Charles-Félix, est de retour du voyage qu'il a fait à Parme, où il est allé visiter S. M. la Duchesse Marie-Louise. Naples, 30 juin. S. M. est de retour depuis deux jours de la villa de Capodimonte.

— Nos vieillards ne se ressoviennent pas d'avoir éprouvé des fraîcheurs telles que celles qui se font sentir ici, à la suite des pluies abondantes tombées sans interruption ces jours derniers. Le Ciel a repris sa sérénité et nous espéons le retour d'une meilleure température.

— S. M. a adressé, le 24 du courant, au général baron de Firmont, une lettre des plus flatteuses, pour reconnaître les services que lui et son armée ont rendus à la monarchie des Deux-Siciles.

2 Juillet. Le Roi, par décret d'hier, prononce la dissolution de l'armée, notamment de 18 régimens d'infanterie et de cinq régimens de cavalerie, motivée sur l'infidélité de ces troupes. Par deux autres decrets du même jour il est créé deux dépôts d'infanterie et un de cavalerie, et l'armée est reorganisée sur un nouveau pied.

Venise, 7 juillet. L'Observateur autrichien du 2 juillet dément les bruits sur la prétendue augmentation de l'armée autrichienne dans le royaume de Naples et sur les troubles que l'on disait y régner. L'armée a au contraire diminué de deux divisions, et les détachemens qui s'y sont rendus ne sont destinés qu'à compléter les divisions qui s'y trouvent.

A V I S

Aux Propriétaires, aux Cultivateurs et au Commerce.

Le sieur Jean-Joseph GILLET prévient qu'il vient d'élever à Chambéry une fabrique d'huile épurée pour quinquet. Déjà les essais qu'il en a faits ont donné, dans leurs résultats, une quantité d'huile égale à celle des fabriques de France.

La matière principale pour la fabrication étant l'huile et la graine de colza, il prie MM. les propriétaires et les cultivateurs qui seraient dans le cas de vendre, de s'adresser à lui; il achètera toutes celles qu'on lui présentera au prix le plus avantageux.

S'adresser à M. Joseph GILLET, rue des Boucheries.

MARCHÉS de Chambéry des 10, 12 et 14 juillet 1821.

BLEU.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	15	86	—	19	52
Seigle	8	75	—	11	43
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin.	6	00	—	7	84
Mais	9	50	—	12	42
Avoine (1).	9	50	—	6	63
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	32 1/2
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment: 0. 813 Seigle: 0. 765

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 27 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 juillet. Il y a eu successivement à Aix, depuis l'ouverture des bains jusqu'ici, environ six cent cinquante étrangers, parmi lesquels on a remarqué S. A. la princesse Lowenstein-Werfheim-Freudenberg, la comtesse de la Martine; M. Zeerleder, conseiller d'état de Berne; M. de Andolle, Gingens et Rigaud, conseillers d'état de Genève; M.^{me} la princesse de Savoie; M. de Lalli-Tolendal, pair de France; M.^{me} de la Roche-Jaquelin; M. de la Tour-du-Pin, ambassadeur de France à la Cour de Sardaigne; M.^{me} la marquise de Pastoret; M.^{me} la comtesse de Saluces; M. le maréchal de Raguse, pair de France; M. le comte de Boignes; M. de Falzen, capitaine de la marine royale de Danemarck; M.^{me} Lepelletier de Mortmaine; M.^{gr} l'Archevêque de Chambéry; M. le comte de Balbe, ministre de S. M. le Roi de Sardaigne, etc. etc.

Le 18 du courant, le Sénat de Savoie a fait célébrer, dans l'église Notre-Dame de cette ville, un service solennel pour le repos de l'âme de M. Jacques BOURGEOIS, Sénateur et Chevalier des SS Maurice et Lazare, décédé le 16 juin dernier, à l'âge de 67 ans, 7 mois et demi. Si on devoit pour nous de consacrer quelques lignes à la mémoire de cet homme de bien dont les vertus et les services laissent de justes regrets à sa patrie, nul ne mérite mieux ce pieux hommage et un touchant souvenir que le digne magistrat que vient de perdre le Corps illustre dont il a fait partie. M. Bourgeois, fils de M. François-Joseph Bourgeois, Doyen du Sénat de Savoie, fut nommé Avocat-Fiscal de la province de Savoie-propre, par Patentes du 16 décembre 1791. Il a exercé les fonctions de Juge au Tribunal civil de Chambéry, dès 1797 jusqu'au rétablissement du gouvernement de S. M. Il fut nommé Sénateur au Sénat de Savoie, le 8 janvier 1816; et en décembre 1815, le Souverain récompensa ses services et ses qualités personnelles, en le décorant de la Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Une parfaite intégrité, une droiture inébranlable, une probité sévère, une constante fidélité aux bons principes, une vie exemplaire ont honoré toute sa vie. Aux véritables vertus du magistrat, il réunissait toutes celles de l'homme privé. La gravité de ses manières, sa douce et tendre sollicitude pour les siens, sa sollicitude particulière envers ses enfans, faisaient de M. Bourgeois, adoré dans sa famille, le père des époux et des pères. A la nature des regrets du public, on ne peut se tromper sur le mérite de l'homme de bien: la mort de M. Bourgeois a fait connaître toute l'étendue de l'estime dont il jouissait universellement, et il est facile de concevoir toute la douleur de son inconvulsi-

Turib, 21 juillet.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 14^e juillet 1821 : 78 l. 25 c., 33 c., 25 c.; 78 l.; 78 l., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 juillet. Lors de l'exposition du corps du patriarche de Constantinople, on lui avait attaché un *setfa* dans lequel il était accusé trahison et d'une coopération directe aux insurrections de la Morée. *setfa* à peu près semblable a été attaché au corps de l'évêque d'Ephèse

— L'ambassadeur russe à Constantinople voyant ses efforts inutiles auprès la Porte, a jugé devoir faire connaître ce qui se passait à S. M. l'Empereur d'Autriche. A Odessa on est persuadé d'une rupture prochaine entre Russie et la Turquie. Le traité de Kainardgi, de 1774, la convention Constantinople, du 21 mars 1779, le traité de Jassy de 1792, et celui Bucharest de 1812, fourniront à la Russie plus d'un motif d'intervenir dans les affaires de la Moldavie et de la Valachie.

— On dit que les papiers et effets laissés à Constantinople par l'ambassadeur russe, ont été saisis par ordre du Grand-Seigneur, et que l'ambassadeur lui-même est rigoureusement surveillé à Bujuck-Déré, d'où il pu néanmoins expédier un courrier à Pétersbourg par Odessa.

— La nouvelle de l'occupation de Jassy par les Turcs était prématurée; il paraît qu'ils ne tarderont pas à y entrer. On ne sait rien de positif la Valachie, si ce n'est l'occupation de Bucharest par les Turcs.

— L'étendard de la croix est arboré sur le Parthénon, à Athènes; la Béotie et la Phocide sont évacuées par les Turcs. On a chassé le *Te Deum* à Athènes, et on a institué une municipalité sous le nom d'*Aréopage*. On dit que les Turcs sont dans la stupeur, au sujet prophétie attribuée à Mahomet, que l'empire musulman ne pourrait se tenir en Europe.

8 *Juillet.* Selon les nouvelles d'Hermanstadt, du 28 juin, la guerre finie dans la Moldavie et la Valachie. Le prince Ypsilanti a pris la fuite après avoir dissous son corps d'armée. Les Turcs poursuivent leurs succès. Ils ont défait le prince Nicolas Ypsilanti, frère du précédent, près de Rimnick (à 4 lieues de Rimnick); celui-ci s'est également enfui avec 17 hommes seulement, et l'artillerie des insurgés est tombée au pouvoir des Turcs. A Bucharest, la tranquillité est rétablie, et le Caïmacan du nouvel hospodar a pris les rênes du gouvernement.

— A Constantinople, le 12 et le 13 juin, on était assez tranquille; les étrangers ne pouvaient se montrer avec sûreté, qu'au moyen d'une garde turque, sans courir le risque d'être assaillis.

— La correspondance entre notre cour et celle de Russie devient de jour en jour plus active. On a donné des ordres pour renforcer notre garnison sur les frontières de la Turquie.

— On attribue à plusieurs causes réunies la défaite d'Ypsilanti. L'opinion publique était prononcée contre les Hétairistes. Ypsilanti n'avait aucun plan dans sa dernière marche ; il avait reçu des renseignements équivoques sur la marche des Turcs. Les Bulgares l'abandonnèrent au commencement du combat, et les Pandours refusèrent d'y prendre part. Le bataillon sacré, composé de 700 étudiants étrangers, ignorant le métier de la guerre, ne put tenir un seul instant. Depuis la fuite d'Ypsilanti, les Hétairistes débandés pressent dans les défilés qui conduisent en Transylvanie.

— Les Grecs se sont rendus maîtres de Patras.

— On apprend, par la voie d'Odessa, de Constantinople, 19 juin, que la flotte turque envoyée dans l'Archipel a été attaquée par les Grecs, à la hauteur de l'île de Mytilène, et qu'elle a perdu plusieurs bâtimens.

— Il paraît que les Russes sont entrés en Moldavie par le Haut-Pruth, et dans la Valachie par le Bas-Pruth et le Siret.

9 juillet. On annonce que, pour prévenir la guerre, la Russie et l'Angleterre se portent médiatrices entre la Porte et les Grecs. En attendant, de nouvelles horreurs ont eu lieu à Constantinople. Plus de 300 personnes ont été massacrées, et l'on a pendu cinq évêques grecs qui s'étaient cachés depuis Pâques. On parle d'un massacre de quarante Grecs à Smyrne. Plusieurs émissaires autrichiens mouillés dans le port de Smyrne, n'ont pu obtenir d'en sortir.

— La défaite de la flotte grecque, près de Mytilène, se confirme.

— Les Juifs de Bucharest, pour s'emparer de tout le commerce, dénoncent tous les Grecs aisés, aux Turcs, qui les étranglent sur-le-champ.

— Le prince Ypsilanti (Alexandre) a réussi à échapper aux Turcs et à regagner la Transylvanie.

— On a répandu le bruit que les Russes étaient entrés à Moldavie au nombre de 80,000 hommes.

ANGLETERRE.

Londres, 17 juillet. Le 11, les commissaires du Roi ont prononcé la clôture du Parlement et sa prorogation au 20 septembre prochain.

— Le conseil privé a décidé négativement sur le couronnement de la Reine, qui a reçu communication de cette décision. Cette princesse a manifesté le désir d'assister de gré ou de force à la cérémonie.

— On a reçu à Gibraltar la nouvelle que l'armée royale espagnole du Maroc a mis les insurgés en déroute et a fait prisonnier le général en chef Saint-Martin.

— Le Roi a expressément déclaré qu'il ne serait pas permis à la Reine d'assister à la cérémonie du couronnement.

— La ville de Rutkoping, dans l'île danoise de Langeland, a été détruite par un incendie, le 25 et le 26 juin dernier.

ESPAGNE.

Madrid, 8 juillet. Le Roi de Portugal et la famille royale ont débarqué à Lisbonne le 4 du courant ; ils se sont rendus à la cathédrale pour assister en *Te Deum*, et de là dans la salle des Cortès, où le Roi a prêté le serment aux bases constitutionnelles du 9 mai dernier. Il a ensuite sanctionné trois décrets, dont l'un porte que le comte Palmela et la cour amenée de Rio-Janeiro ne pourront débarquer jusqu'à nouvelles dispositions à cet égard.

— De nombreuses arrestations ont eu lieu à Cordoue, à Xérès et à Cadix, en suite du complot que l'on dit avoir été découvert à Séville, et 17 personnes ont été arrêtées dans cette dernière ville. Le chef de la conspiration est le général Mir.

— On parle d'une autre conspiration qui aurait été tramée ici, et qui a donné lieu à l'arrestation du trésorier du palais.

FRANCE.

Paris, 15, 16 et 17 juillet. Le 1.^{er} juillet, la grêle a ravagé onze communes de l'arrondissement de Castres (Tarn); les vignes sont détruites pour plusieurs années.

— Le 4 juillet, il est passé à Hambourg un courrier ture venant de Bucharest et se rendant à Londres.

— Un orage épouvantable a fait, le 3 juillet, de grands ravages dans les départemens du Gard et de Vancluse.

— La Cour des Pairs, dans sa dernière séance, du 16 juillet, a prononcé la sentence relative à la conspiration du 19 août 1820. Vingt-trois accusés ont été acquittés et mis en liberté. Nantil, Lavocat et Rey, contumaces, sont condamnés à mort; Laverderie, à 5 ans d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende; Trogoff et Lamotte, aux mêmes peines; Robert et Gaillard, à 5 ans de prison et 500 fr. d'amende; Loritz, à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende. Six autres accusés, arrêtés dans les Pays-Bas, y seront transportés, s'ils le demandent.

— Une lettre de Vienne assure que l'Autriche a offert sa médiation entre la Russie et la Porte, afin d'éviter une nouvelle guerre.

— Buonaparte a donné par son testament, à lady Holland, la riche tabatière qu'il avait reçue autrefois du Pape. On dit que l'un des mots qu'il répétait souvent, était : *L'avenir est dans le sein de Dieu.*

18 Et 19 juillet. On dit que parmi les livres de Bonaparte, s'est trouvée l'*Ambassade de Varsovie*, de M. de Pradt, chargée de notes de la main de Bonaparte, et que déjà ce livre est en Europe.

— Il y a maintenant à Lyon en Angleterre, une femme âgée de 107 ans qui a vécu sous les quatre rois *Georges*.

20 Et 21 juillet. L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse a nommé M. de Châteaubriand, Maître-ès-jeux floraux, à la place de M. de Fontanes.

— La Chambre des Députés vient d'adopter l'ensemble du budget des recettes, à la majorité de 258 boules blanches, contre 43 noires (*séance du 20*).

Banque de France: 1515 fr., 1517 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés: 85 fr., 60 c.; 85 fr., 80 c.

ITALIE.

Naples, 9 juillet. Les troupes autrichiennes ont été bien reçues en Sicile où elles occupent toutes les villes principales et les forts.

— Le 6 du courant, on a mis en liberté, sous caution précautionnaire, treize ou quinze individus qui avaient été arrêtés au sujet des derniers événemens.

V A R I E T É S.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, ou *Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence; suivis d'un traité sur les sacrifices*. Par M. le Comte Joseph DE MAISTRE, ancien Ministre de Sardaigne à la Cour de Russie, Ministre d'Etat, Régent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, Chevalier Grand-Croix de S. S. Maurice et Lazare.

À Paris, librairie grecque, latine et française, rue de Seine, N.° 12; et à Chambéry, chez Puthod; 1821. Deux volumes in-8.°, avec le portrait de l'Auteur; prix: 15 l. 50 c.

I.^{er} Article.

Rien n'est plus propre à montrer le degré d'intérêt attaché aujourd'hui aux discussions politiques, que le silence gardé jus-

qu'ici par les journaux sur un Ouvrage de l'importance de celui que nous annonçons.

A part un petit nombre de systèmes philosophiques, qui comptent pour bien peu de chose dans l'ensemble des croyances religieuses, toute l'antiquité a proclamé le dogme d'une Providence, c'est-à-dire, d'une puissance conservatrice et directrice de toutes choses dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral de l'univers. Ce dogme est attesté chez toutes les nations et dans tous les siècles, par les prières et les sacrifices adressés au Ciel pour obtenir certaines faveurs temporelles. Non-seulement il est écrit sur le frontispice de tous les temples, sur le cippe de tous les autels; mais il est gravé dans le cœur de tous les hommes, et malgré lui, l'incrédule le professe hautement au moment du danger.

On peut ranger sous trois classes principales, les hommes qui, égarés par de fausses lumières ou aveuglés par les sophismes et les passions, ont essayé, dans les différens âges, de contredire sur ce point le sentiment universel des peuples: ce sont les fatalistes, une classe particulière de déistes et les athées.

Les premiers sont ceux qui admettent une destinée immuable et inflexible qui prépare tous les événemens et les détermine d'avance d'une manière irrévocable; ou qui, ne pouvant confier la prescience divine avec la contingence des événemens et le libre arbitre de l'homme, pensent que tout événement prévu est nécessaire, et que si Dieu a prévu l'avenir, l'avenir ne peut us changer.

Les déistes que nous avons voulu indiquer, sont ceux qui ont pour devise la maxime célèbre : *De minimis non curat prætor*. Ils veulent bien admettre un Dieu créateur et maître suprême de l'univers; mais ils supposent qu'après avoir ordonné et mis en rapport tous les ressorts de la machine, il s'est contenté de donner la première impulsion, et que dès-lors il a abandonné le soin de toutes les pièces, le développement et la marche des faits, à l'action des causes secondes. Ainsi l'éternel ouvrier, indifférent complètement insouciant sur son ouvrage, a cessé de s'en occuper et ne s'en mêle pas plus que nous ne nous mêlons de diriger les affaires de la Chine. Quant à ces autres déistes qui admettent, avec Dieu, la coexistence éternelle du monde, leur système admet évidemment toute intervention de la divinité dans les événemens quelconques de l'ordre matériel et physique, comme dans l'ordre moral et intellectuel.

L'athée, qui ne croit qu'à la matière, la livre aux combinaisons éventuelles de ce qu'il appelle le hasard, lequel hasard est quelquefois assez heureux pour construire un magnifique ouvrage qui tout est lié et coordonné selon les règles de la plus belle harmonie; ou bien il suppose à la matière toute l'énergie nécessaire pour agir régulièrement et pour produire par sa propre force tout ce que nous voyons. Le monde alors est régi par je ne sais quelle

puissance occulte, qu'on appelle la nature, puissance essentiellement aveugle; car l'athée, pour être conséquent, ne peut admettre une intelligence qui dirige la marche de l'univers.

M. de Maistre, armé du flambeau du génie, muni de connaissances profondes et d'une vaste érudition, s'est proposé d'expliquer, dans la supposition et conséquemment aux vues d'une Providence suprême, tous les phénomènes de l'ordre moral. Il aborde avec courage ce grand et beau sujet; il entre dans la lice avec une noble audace, poussé par l'instinct de sa force et bien déterminé à combattre sans ménagement tous les sophismes de l'erreur et de l'impiété. Et en effet, on le trouve successivement aux prises avec toutes les maximes dangereuses qui circulent dans le monde, avec tous les principes erronés consignés dans les livres écrits sous la dictée d'une fausse philosophie.

Dans cette suite de luttes de la saine raison contre les illusions de l'esprit, de la sagesse chrétienne contre la folie des fausses doctrines, des lumières de la religion contre les ténèbres de l'orgueil et de l'incrédulité, de l'autorité du savoir contre la légèreté de l'ignorance, on voit l'auteur s'élever fréquemment aux sublimes méditations de la plus haute philosophie: on le voit rapprocher, dans ses vues lumineuses, des considérations frappantes dont personne avant lui n'avait soupçonné les rapports; présenter une foule d'aperçus neufs ou piquans, transporter la pensée dans des sphères nouvelles, ouvrir à la réflexion des carrières inattendues; on le voit promener son œil perçant dans les profondeurs du cœur humain, reproduire avec une vigueur nouvelle, les traits de l'homme tout entier, déjà dessinés avec tant d'énergie, dans tous leurs contrastes, par un autre peintre d'une grande célébrité; enfin rendre à des vérités du premier ordre tout leur éclat, en soufflant sur les nuages dont les sophismes ont cherché à les couvrir. On voit que le spectacle de l'action visible d'une Providence sensible surtout dans les grands événements qui se passent de nos jours, long-tems et fortement occupé M. de Maistre. Déjà il avait publié un chapitre du sujet qu'il traite ici, dans son livre sur les *Délais de la justice divine dans la punition des coupables* (1).

L'ouvrage que nous annonçons a la forme d'un entretien, entre trois interlocuteurs, qui sont l'auteur, sous le titre du Comte, un sénateur russe et un chevalier français. M. de Maistre débute par une description pittoresque et pleine de charmes, d'une belle soirée d'été passée sur la Néva. Il considère les derniers rayons du soleil, la beauté de ce long crépuscule propre aux latitudes élevées; le cours de la Néva, le mouvement de nombreuses chaloupes qui en sillonnent les ondes; les vaisseaux étrangers qui se montrent dans le lointain, chargés des productions des deux hémisphères; la statue équestre de Pierre I.^{er}, « dont le visage sévère regarde le fleuve et semble encore animer cette navigation, créée par le génie fondateur; » le chant des bateliers et ce bruit confus d'une grande ville qui s'éteint par degrés, à mesure qu'on s'en éloigne; le passage d'une longue barque emportant une noce de riches négocians, accompagnée de cette musique russe inconnue partout ailleurs (2).

(1) Voyez le compte que nous avons rendu de cet ouvrage, traduction libre de Plutarque, dans les N.^{os} 13 et 14 de ce Journal, 1.^{re} Année.

(2) L'auteur caractérise assez bien cette musique par le peu de mots qu'il en dit, qui toutefois ne peuvent suffire pour en donner une juste idée. Nous y suppléerons brièvement en passant.

Le chevalier contemplant avec délices la scène variée qu'il a sous les yeux, voudrait savoir si elle paraîtrait également belle à l'un de ces hommes depravés qui font le malheur des autres et sont le fléau de la société ; ce qui amène la question du prétendu bonheur des méchants et du malheur des justes. La conversation s'établit sur cette matière ; son étendue et son importance engagent les trois amis, à lui consacrer une suite d'entretiens qui occupent successivement les onze soirées dont l'ouvrage est composé.

Pour donner d'abord quelque idée du plan qui y règne, nous ne pouvons mieux faire que de citer le résumé que fait le chevalier dans le huitième entretien, des matières traitées jusques-là.

» Nos entretiens ont commencé par l'examen de la grande et éternelle
 » plainte qu'on ne cesse d'élever sur le succès du crime et les malheurs
 » de la vertu ; et nous avons acquis l'entière conviction qu'il n'y a rien
 » au monde de moins fondé que cette plainte, et que pour celui même qui
 » ne croirait pas à une autre vie, le parti de la vertu seroit toujours le
 » plus sûr, pour obtenir la plus haute chance de bonheur temporel. Ce
 » qui a été dit sur les supplices, sur les maladies et sur les remords ne
 » laisse pas subsister le moindre doute sur ce point. J'ai surtout fait une
 » attention particulière à ces deux axiomes fondamentaux : savoir, en pre-
 » mier lieu, *que nul homme n'est puni comme juste, mais toujours comme*
 » *homme*, en sorte qu'il est faux que la vertu souffre dans ce monde ; c'est
 » la nature humaine qui souffre, et toujours elle le mérite ; et secondement
 » *que le plus grand bonheur temporel n'est nullement promis et ne sauroit*
 » *être, à l'homme vertueux, mais à la vertu*. Il suffit en effet, pour que
 » l'ordre soit visible et irréprochable, même dans ce monde, que la plus
 » grande masse de bonheur soit dévolue à la plus grande masse de vertus
 » en général ; et l'homme étant donné tel qu'il est, il n'est pas même pos-
 » sible à notre raison d'imaginer un autre ordre de choses qui ait seule-
 » ment une apparence de raison et de justice. Mais comme il n'y a point
 » d'homme juste, il n'y en a point qui ait droit de se refuser à porter de
 » bonne grâce sa part des misères humaines, puisqu'il est nécessairement
 » criminel, ce qui nous a conduits à examiner à fond toute la théorie du
 » *péché originel*, qui est malheureusement celle de la nature humaine. Nous
 » avons vu dans les nations sauvages une image affaiblie du crime primitif ;
 » et l'homme n'étant qu'une parole animée, la dégradation de la parole s'est
 » présentée à nous, non comme le signe de la dégradation humaine, mais
 » comme cette dégradation même ; ce qui nous a valu plusieurs réflexions
 » sur les langues et sur l'origine de la parole et des idées. Ces points
 » éclaircis, la prière se présentait naturellement à nous comme un supplé-

La musique dont il s'agit s'exécute avec une vingtaine, une trentaine, même une quarantaine de cors de différentes dimensions, ne produisant chacun qu'une seule note toujours la même pour lui. Chaque musicien, ayant sa partie devant lui, attend le tour de sa note, en comptant les mesures remplis tour à tour par les autres cors. Une telle exécution paraît difficile, peu susceptible de précision, d'ensemble, de liaison et surtout d'expression ; cependant on assure qu'elle a été perfectionnée au point de surmonter les difficultés, et qu'on est parvenu à jouer ainsi non-seulement des airs de différens genres, mais toutes sortes de morceaux d'ensemble. L'effet de cette musique est extraordinaire, surtout la nuit, dans le lointain ; on entend alors à une très-grande distance, semblable, en quelque sorte, aux sons de l'harmonica, tandis que de près elle imite le plein jeu de l'orgue. Cette musique est de l'invention du maréchal Naryschkin, grand officier à la cour de Russie, qui, de concert avec le musicien Maresch, s'efforça de réformer, de cette manière, la musique sauvage et monotone des anciens cors russes.

ment à tout ce qui avait été dit, puisqu'elle est un remède accordé à l'homme pour restreindre l'empire du mal, en se perfectionnant lui-même, et qu'il ne doit s'en prendre qu'à ses propres vices, s'il refuse d'employer ce remède. A ce mot de *Prière*, nous avons vu s'élever la grande objection d'une philosophie coupable, qui, ne voyant dans le mal physique qu'un résultat inévitable des lois éternelles de la nature, s'obstine à soutenir que par-là même il échappe entièrement à l'action de la prière. Ce sophisme mortel a été discuté et combattu dans le plus grand détail. Les fléaux dont nous sommes frappés, et qu'on nomme très-justement fléaux du Ciel, nous ont paru les lois de la nature précisément comme les supplices sont des lois de la société, et par conséquent d'une nécessité purement secondaire, qui doit enflammer notre prière, loin de la décourager. Nous pouvions sans doute nous contenter à cet égard des idées générales, et n'envisager toutes ces sortes de calamités qu'en masse; cependant nous avons permis à la conversation de serpenter un peu dans ce triste champ, et la guerre surtout nous a beaucoup occupés. C'est, je vous l'assure, celle de toutes nos excursions qui m'a le plus attaché; car vous m'avez fait envisager ce fléau de la guerre sous un point de vue tout nouveau pour moi »

Sur la fin du dixième entretien, le comte reprend cette analyse comme suit: « Jamais nous ne nous sommes égarés un instant, et maintenant encore nous ne changerons point de discours (l'auteur va parler des *Indulgences*). N'avons-nous pas examiné en général la grande question des souffrances du juste dans ce monde; et n'avons-nous pas reconnu clairement que toutes les objections fondées sur cette prétendue injustice étaient des sophismes évidens? Cette première considération nous a conduits à celle de la réversibilité (réversibilité des fautes, réversibilité des mérites), qui est le grand mystère de l'univers. Je n'ai point refusé, M. le sénateur, de m'arrêter un instant avec vous sur le bord de cet abîme, où vous avez jeté un regard bien perçant. Si vous n'avez pas vu, on ne vous accusera pas au moins de n'avoir pas bien regardé. Mais en nous appuyant sur ce grand sujet, nous nous sommes bien gardés de croire que ce mystère qui explique tout eût besoin lui-même d'être expliqué. C'est un fait, c'est une croyance aussi naturelle à l'homme que la vue ou la respiration; et cette croyance jette le plus grand jour sur les voies de la Providence dans le gouvernement du monde moral. Maintenant je vous fais apercevoir ce dogme universel dans la doctrine de l'Église sur un point (celui des *Indulgences*), qui excita tant de rumeur dans le XVI^e siècle, et qui fut le premier prétexte de l'un des plus grands crimes que les hommes aient commis contre Dieu. »

Le onzième et dernier entretien est une digression sur les *Illuminés*.

La suite à un autre N.^o

MARCHÉS de Chambéry des 17, 19 et 21 juillet 1821.

BLEU.	PRIX :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	16	30	—	20	06
Seigle	9	00	—	11	76
Orge	7	75	—	10	16
Sarrasin.	6	00	—	7	84
Mais	8	75	—	11	45
Avoine (1).	9	50	—	8	37
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	32 1/2
Viande, idem, idem.				0	70

Part des 3 veissels
 812
 705
 234

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 3 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 août. Si, dans les événemens désastreux qui ont troublé quelques parties des Etats de S. M., la Savoie a su garder sa fidélité envers son Souverain, elle a senti, en même tems, ce qu'elle devait à son Gouverneur, pour les bonnes dispositions et la conduite ferme, qui, dans des circonstances aussi critiques, l'ont préservée des maux qui menaçaient le pays. Aussi les habitans de ce Duché apprendront avec satisfaction le glorieux témoignage que S. M. le Roi de France vient de donner à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur Général du Duché, en le nommant Grand-Croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Cette précieuse distinction sera d'autant mieux sentie par les habitans de la Savoie, qu'elle est en partie un témoignage de leur honorable fidélité.

Le *Journal des Débats*, du 22 juillet dernier, annonce qu'il a été porté à Paris, et à Chambéry, au bureau du *Journal de Savoie*, une souscription pour faire graver sur des tables de marbre, les lettres autographes de M. le Roi de Sardaigne au Sénat et à S. Exc. le Gouverneur-Général de Savoie, à l'effet de préserver de l'oubli ces augustes monumens de la fidélité des Savoisiens.

Nous devons à la vérité de déclarer qu'il n'a été ouvert à notre bureau aucune souscription pour cette destination. Les lettres dont il s'agit, consignées dans les registres des Autorités et gravées dans le souvenir de tous les habitans de ce Duché, ne sont point exposées à tomber dans l'oubli. Et ailleurs, quoiqu'il ne nous appartienne pas de sonder les intentions des Autorités, nous sommes persuadés qu'on n'aurait ouvert aucune souscription à l'étranger pour un objet de cette nature.

PIÉMONT.

Turin, 24 juillet. La brigade de Coni s'étant distinguée par sa fidélité, dans les derniers événemens, S. M. a adressé à ce sujet, en date du 8 courant, à M. le Comte Renaud de Falicon, Commandant de cette brigade, sur sa conduite loyale et sur celle de sa troupe, un billet des plus honorables, qui lui a été transmis, avec de justes éloges, par S. Exc. M. le Lieutenant-général de S. M.

28 Juillet. On écrit de Gènes, 25 juillet, que, selon des lettres de Rome, 104 ou 105 accusés d'appartenir à la secte des carbonari ont été conduits dans les prisons de Bologne.

— S. M. la Duchesse de Parme et toute sa cour prennent le deuil pour six mois, à l'occasion de la mort de l'époux de la Princesse, décédé à Sainte-Hélène, le 5 mai dernier.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 24 au 28 juillet 1821: 78 l.; 78 l., 20 c.; 78 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 15 juillet. Un corps de 12,000 Turcs est entré le 12 juin à Jassy, à la suite de la défaite d'Ypsilanti.

— La défaite de la flotte turque par les Grecs a tellement exaspéré le Sultan et le peuple à Constantinople, que les maisons grecques ont été livrées au pillage. Tous les Grecs natis de la Morée ont été massacrés; 300 qui avaient survécu au massacre ont été vendus pour être transportés en Asie. Cent cinquante filles grecques, dont les parens avaient été assassinés, ont été livrées en plein bazar à la brutalité des Turcs, pour un écu. La plupart de ces infortunées ont péri.

— Selon les nouvelles du 24 juin, le baron de Strogonoff était toujours à Bujuk-Déré, où il était surveillé et privé de toute correspondance. Des lettres de Smyrne du 17 juin annoncent que les troupes venues d'Asie ont forcé l'entrée de la ville, tué le gouverneur, le cadî et le mollah, pillé et assassiné les chrétiens qui n'avaient pas eu le tems de se réfugier sur les vaisseaux européens.

— On prétend que les Tunisiens et les Algériens arment contre les Grecs.

— Une nouvelle, qui a besoin de confirmation, est que les Grecs auraient forcé le passage des Dardanelles, pris et fait sauter les deux châteaux.

16 Juillet. Les désastres de Smyrne ont été suivis de la destruction de la ville de Sydonie, incendiée par les Turcs, où l'on comptait 30,000 chrétiens, dont 12,000 ont été massacrés; tous les habitans en état de porter les armes ont été passés au fil de l'épée, et les femmes et les enfans emmenés en esclavage.

— On dit que la Thessalie est en pleine insurrection, et que la Macédoine participe au mouvement général. A Constantinople, les massacres continuent. On croit que le Pacha d'Egypte a refusé de fournir des troupes à la Porte et qu'il a seulement promis des grains. On parle d'une insurrection de Druses du Mont-Liban contre l'autorité suzeraine de la Porte.

— La nouvelle de la mort de Buonaparte a produit ici assez peu de sensation. On n'a aperçu aucun préparatif de deuil dans la maison du jeune duc de Reichstadt.

— Les restes de la ville de Patras sont tombés de nouveau au pouvoir des Grecs.

— Les Turcs vont former, dit-on, à Andrinople un camp de 30,000 hommes.

— Le prince Ypsilanti, que l'on dit arrivé à Hermanstadt, doit se rendre à Trieste et s'embarquer pour la Morée.

— Le siège de Janina est levé, et les troupes ottomanes se retirent en Albanie.

— Des lettres des bords du Danube annoncent que le baron de Strogonoff est arrivé à Odessa.

— La Porte a fait arrêter et décapiter un capitaine et cinq marins au service d'Autriche. Les troupes arrivées d'Asie à Constantinople doivent se rendre dans la Macédoine et la Thessalie.

— Tous les bâtimens autrichiens stationnés à Trieste et à Venise doivent se porter à l'entrée de l'Adriatique pour protéger notre commerce.

— Le Sultan a envoyé un mémoire à Pétersbourg, pour se plaindre de M. de Strogonoff. On croit qu'il sera rappelé et que la paix sera maintenue.
Francfort, 24 juillet. Il se fait dans le nord de grands achats de salpêtre, le plomb et de fers, que l'on croit pour le compte de la Russie, et qui seraient craindre des préparatifs de guerre. On parle de l'équipement de quatre frégates russes, qui de Cronstadt se rendront dans la Méditerranée.

ANGLETERRE.

Londres, 25 juillet. Le couronnement du Roi a eu lieu au jour indiqué, le 19 du courant. S. M. avait passé la nuit dans l'hôtel du Président de la Chambre des Communes. A cinq heures du matin, il y avait déjà plus de cinq mille personnes dans la salle de Westminster. Le trône était d'une grande magnificence. A six heures et demie, la Reine, accompagnée de lady Hamilton et de lady Hood, et suivie d'une foule immense, s'est présentée inutilement à toutes les portes; elles lui ont été refusées, à défaut de billet d'entrée. Elle a été obligée de se retirer. Des cris de *fi! fi!* à elle se sont fait entendre à plusieurs reprises. A dix heures, le Roi, en des habits de cérémonie, est entré dans la salle, et a pris place au fauteuil préparé. On a déposé devant S. M. les deux sceptres, les deux épées de justice, les épérons et autres insignes de la royauté. Ensuite la procession est rendue à l'abbaye de Westminster, au son de la musique. Le Roi est monté sur le trône, ayant à ses côtés deux évêques et les grands officiers. Après le sermon, S. M. prêta le serment sur l'Evangile; elle se plaça ensuite sur le fauteuil de pierre de Saint-Edouard, sous un dais de brocard, et eut l'onction des mains de l'archevêque de Cantorbéry. Elle prit alors les insignes et passa dans la chapelle de Saint-Edouard, où elle quitta les grands habits royaux et revêtit une tunique de velours. De là elle se rendit dans son appartement et dans la salle du festin. Après le premier service, le champion jeta le gant en portant le défi; personne ne ramassant le gant, le héraut d'armes le prit et le rendit au champion. Le Roi but à la santé du champion dans une coupe d'or, et le champion but à la santé du Roi. Les titres du Roi furent proclamés en latin, en français et en anglais. Pendant la cérémonie, des radicaux, partisans de la Reine, brisèrent des vitres dans plusieurs rues.

— La Reine avait demandé à être couronnée quelques jours après le Roi, pour profiter des préparatifs; ayant reçu une réponse négative, elle a fait une protestation solennelle contre le refus d'être couronnée.

— Des nouvelles de Buénos-Ayres annoncent que, vers le milieu d'avril, la ville et la campagne étaient dans un état complet d'anarchie, et que la pierre civile régnait dans les provinces.

— Cent soixante dix cuisiniers ont travaillé au dîner du couronnement. La salle était éclairée par 1680 bougies, sans compter les candelabres et flambeaux qui étaient sur les tables.

— On a calculé qu'il y avait à Londres deux millions de personnes.

— Le prince Esterhazy a paru au couronnement avec un habit chargé de diamans, évalués à deux ou trois millions de francs.

— Chaque pair a reçu une médaille du couronnement, en or, et les médailles d'argent ont été jetées dans les loges et sur les gradins.

— Aussitôt que le Roi fut levé de table, les personnes présentes au banquet se jetèrent sur les couverts, les verres, les salières, pour emporter quelque objet qui eût servi au couronnement. Le chambellan et les écuyers eurent beaucoup de peine à sauver les services, et la vaisselle d'or et d'argent. Les huissiers se firent restituer à la porte de la salle beaucoup de pièces de prix.

ESPAGNE.

Madrid, 15 juillet. LL. MM. sont parties pour les eaux de Sacedon.

— Dans le club de la *Fontaine d'or*, on a cherché à inspirer des soupçons sur la conduite du Roi. Quand on parle des ennemis de la Constitution le peuple répond par le cri *le marteau* (par allusion à l'instrument qui a terminé les jours du chanoine Vinuesa.)

— Les Cortès de Lisbonne ont voté des remerciemens à la Régence et l'ont déclarée finie, attendu que le Roi a pris les rênes du gouvernement.

FRANCE.

Paris, 22, 23 et 24 juillet. M. Maurice de Broglie, évêque de Gand vient de mourir à Paris, le 18 du courant, à l'âge de 54 ans.

— Le Roi de Suède, au sujet des dettes à acquitter par la Norvège, adressé à la diète de ce royaume, le 28 juin, un message important, où il déclare qu'il a acquis une nouvelle certitude que la Norvège manque de ressources suffisantes pour former un État indépendant.

— Une dépêche télégraphique a annoncé ici, le 21 du courant, que la ville de Smyrne a été la proie d'un incendie causé par les Turcs.

— Dans la Chambre des Pairs, M. de Châteaubriand a parlé contre l'article de loi sur la censure des journaux qui est dû à l'amendement de M. de Bonald, touchant les écrits périodiques quelconques.

— On a découvert dans le Calvados un procédé analogue à la lithographie, dans lequel on emploie des planches de porcelaine, qui rendent les traits plus fins et plus durables que par le procédé ordinaire.

25 Et 26 juillet. La Chambre des Pairs a adopté la loi sur la censure à la majorité de 83 voix contre 45.

— M. de la Fayette a déposé à la Chambre des Députés une pétition de MM. Fabvier et Courgaud, tendante à demander que le corps de Napoléon fût transféré en France; mais la Chambre n'est plus en nombre pour voter.

— Un bâtiment grec, qui a pris deux mille fusils à Livourne, en achève en ce moment à Marseille et embarque des armuriers. Un autre bâtiment grec sous pavillon russe a chargé dans la même ville douze mille fusils sous le nom du Pacha d'Égypte.

— Des nouvelles de Smyrne, du 20 juin, annoncent que par l'effet des soins des consuls européens, les Français qui étaient en rade sont rentrés dans la ville, où la tranquillité s'était rétablie.

— Dans le comté de Cork, en Irlande, par l'effet d'un mouvement souterrain, les arbres et les habitations disparaissent, et de grands espaces se changent en marais ou en lacs.

27 Et 28 juin. L'événement des environs d'Aubenas se réduit à la chute assez remarquable de deux aérolithes, l'un de trois livres et l'autre de deux quintaux, tombés à la suite d'une forte et longue détonnation.

— On apprend de l'Amérique espagnole que Bolivar témoigne de la méfiance et du mépris pour les commissaires des Cortès, et qu'il poursuit les hostilités avec vigueur.

Banque de France : 1522 fr., 50 c.; 1525 fr.

Cinq pour cent consolidés : 86 fr., 25 c.; 85 fr., 85 c.

ITALIE.

Venise, 19 juillet. On apprend de Corfou, 31 juin, que le 31.^{me} régiment de S. M. B. est arrivé dans les Iles Ioniennes, et que 4000 hommes doivent venir renforcer les troupes de S. M. dans la Méditerranée.

— On écrit de Trieste qu'une flotte grecque ferme les Dardanelles, et qu'une autre flotte grecque de l'Archipel se dispose à aller faire une diversion sur les côtes de l'Asie Mineure.

Modène, 22 juillet. Notre auguste Souveraine est heureusement accouchée d'un Prince, qui sera nommé Ferdinand - Charles - Victor. Il sera tenu sur les fonts par S. M. le Roi de Sardaigne, au nom de S. M. le Roi des Deux - Siciles.

VARIÉTÉS.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, etc.,
par M. le Comte De Maistre.

II.^e Article (1).

Les *Soirées*, dont nous avons fait connaître le plan et sur lesquelles nous reviendrons bientôt, sont suivies d'une dissertation intitulée : *Eclaircissemens sur les sacrifices*. Nous tâcherons d'indiquer, en peu de mots, le fond de la doctrine de l'auteur sur cette matière.

Dans tous les tems l'homme s'est considéré comme vivant sous la puissance d'une divinité irritée, qui ne pouvait être apaisée que par des sacrifices. Il faut distinguer dans l'homme l'*ame* et l'*esprit*, le principe *vital* ou *sensible*, et le principe *intelligent*. Or l'homme étant coupable par sa *chair*, par sa *vie*, l'anathème tombait sur le sang, car le sang était la vie. Aussi était-ce une opinion universelle que le Ciel ne pouvait être apaisé que par le sang, et qu'il y avait dans l'effusion du sang une vertu expiatoire; opinion extraordinaire, que ni la raison ni la folie n'ont pu inventer, et moins encore faire adopter à toutes les

(1) Voyez le N.^o 30 de ce journal, *Année courante*.

nations. Il faut que cette idée ait ses racines dans les profondeurs de la nature humaine.

Comme on a cru toujours et partout au dogme de la réversibilité et de la substitution, et que par conséquent l'innocent pouvait payer pour le coupable, on choisissait les victimes parmi les animaux les plus doux, les plus innocens et les plus utiles, pour les immoler en sacrifice propitiatoire.

La persuasion où l'on était sur l'efficacité des sacrifices proportionnée à l'importance des victimes, entraîna les hommes dans l'horrible superstition des sacrifices humains; la raison et l'humanité restèrent sans force contre un dogme cruel qui l'emporta sur toutes les considérations. On commença par immoler des coupables condamnés par les lois. Bientôt tout *ennemi fut coupable*, et tout *étranger* devint *ennemi*. Aussi le mot latin HOSTIS signifie-t-il tout à la fois ennemi et étranger; de là le mot français *hôte* (*hoste*), qui indique un étranger, et le mot *hostie*, pour désigner une victime quelconque.

Le paganisme n'a pu se tromper sur une idée aussi universelle que celle des sacrifices, c'est-à-dire, de la *rédemption par le sang*; mais les nations aveugles ne pouvaient deviner la grande victime dont elles avaient besoin. Elles étaient d'accord sur l'efficacité du sacrifice volontaire de l'innocence qui se dévoue elle-même, sur cette soumission du juste qui accepte les souffrances, sorte de rédemption particulière, qui pourrait être appelée une rédemption *diminuée*.

Il n'y a donc rien de plus universellement confessé par le genre humain, avant qu'on le lui eût appris, que sa dégradation radicale, la réversibilité des mérites de l'innocence qui satisfait pour le coupable, et le salut par le sang.

Nous ferons, quand il en sera tems, quelques observations sur les points fondamentaux de cette dissertation. Revenons auparavant aux *Soirées*.

L'auteur reproduit toutes les réponses qui ont été faites jusqu'ici aux objections contre la Providence; mais, en se les appropriant, il les rajeunit, en quelque sorte, avec un art tout particulier, soit qu'il les mette dans un nouveau jour par le point de vue sous lequel il les présente, soit qu'il les rende plus piquantes par la manière ingénieuse dont il les expose, soit enfin qu'il leur ajoute une nouvelle force par les développemens inattendus dont il les accompagne. En parcourant le résumé que nous avons cité, les lecteurs instruits verront aisément quels sont les points sur lesquels les défenseurs de la Providence avaient donné depuis long-tems des solutions qui, au fond, ne laissaient rien à désirer.

Mais ce qui surtout fait des *Soirées* un ouvrage neuf dans son genre, ce sont les vues propres à l'auteur sur quelques points de la plus haute importance, indépendamment de ces nombreux mérites de détail que nous avons brièvement indiqués dans notre premier article.

Le chevalier commence par observer qu'on trouve écrit partout que « les méchans sont heureux en ce monde, mais qu'ils seront tourmentés dans l'autre; que les justes, au contraire, souffrent dans celui-ci, mais qu'ils seront heureux dans l'autre. » Le sénateur ajoute qu'il est surpris de voir

presque tous les apologistes de la Providence passer condamnation sur le fait, et convenir qu'il n'est guères possible de justifier cette Providence sur ce qui se passe dans la vie temporelle, et il s'effraie des conséquences qui peuvent résulter de cette doctrine exclusive sur les voies de la Providence, auprès des incrédules, puisqu'elle n'est pas sans danger pour les autres, en cas de découragement, ou l'empire des passions présentes peuvent affaiblir les espérances ou les craintes de la vie future. Aussi, s'adressant au comte connaissant à qui il a à faire, il l'invite à ne pas suivre les routes battues en traitant le grand sujet dont il est question; le comte accepte la parole et entre en matière.

On demande, dit-il, *pourquoi le crime est en général heureux et la vertu infortunée dans ce monde*; ce qu'il trouve évidemment faux, et la question, on lui, devrait être changée en celle-ci : *pourquoi, dans l'ordre temporel, le juste n'est-il pas exempt des maux qui peuvent affliger le coupable, et pourquoi le méchant n'est-il pas privé des biens dont le juste jouit*? On voit déjà de quel intérêt est susceptible la question ainsi posée. Au lieu de demander *pourquoi le juste souffre-t-il*, l'auteur fait voir qu'il faut demander *pourquoi l'homme souffre-t-il*? ce qui le conduit à examiner l'origine du mal. Et ce mal, qui est la faute de l'homme, est devenu une loi générale de la nature humaine dans son état actuel. Si le bon prospère parce qu'il est bon, et si le méchant prospère parce qu'il est méchant, là serait l'injustice. Mais une loi générale ne peut être injuste pour un individu, lorsqu'elle est faite pour tous; son effet sur tel ou tel individu est plus qu'un accident. Cette pensée de Sénèque fournit à l'auteur d'immenses développemens. « Voudriez-vous, dit-il, lorsqu'il grêle, que le champ du juste fût épargné? Voilà donc un miracle. Mais si, par hasard, le juste venait à commettre un crime après la récolte, il faudrait encore quelle poudrit dans ses greniers : voilà un autre miracle. » Tout homme, quelque soit-il plus loin, en qualité d'homme, est sujet à tous les malheurs de la vie humaine.

On voit donc qu'en admettant le cas le plus défavorable, celui des maux distribués indifféremment parmi les hommes, il n'y aurait aucun sujet d'accuser la Providence. Mais l'auteur va plus loin : il démontre qu'il s'en faut beaucoup que les biens et les maux temporels soient distribués avec égalité; il arrive à cette conséquence incontestable, que la plus grande mesure de bonheur même temporel appartient, non à l'homme vertueux en particulier, mais à la vertu en général. Une grande vérité ne pouvait échapper aux lumières de l'auteur : c'est que si toute vertu était récompensée immédiatement, et que tout crime fût puni sur-le-champ, il n'y aurait plus de mérite ni démérite, et tout ordre moral disparaîtrait; il était au contraire une profonde sagesse que l'individu ne fût jamais sûr de rien.

En tout, il faut faire la part des maux que l'homme doit à ses propres fautes, à ses imprudences, à ses vices; ce qui comprend certainement le grand nombre des maux physiques et des peines morales dont il est environné. M. de Maistre aurait pu ajouter cette classe d'effets résultans de l'ordre naturel des choses, qui peuvent nous nuire, mais qui sont la conséquence naturelle des lois établies, dont la suspension ou les exceptions, troublant l'ordre

général, seraient peut-être plus nuisibles à d'autres êtres ou à nous-mêmes. Nous renvoyons, sur ce point, au chapitre intitulé : *De la bonté de Dieu* dans la *Theologie naturelle* de William Paley (2).

Mais en admettant une justice distributive exercée dès cette vie, n'y a-t-il aucun danger à ébranler l'une des plus fortes preuves de la nécessité d'une vie future pour satisfaire la justice divine ? Si cette justice a déjà récompensé et puni en ce monde, que lui resterait-il à faire dans une autre vie ? L'auteur va au devant de cette objection, qu'il combat à sa manière et il observe avec justesse qu'il ne peut être nécessaire, ni même permis de soutenir une vérité aux dépens d'une autre, et que chaque vérité doit se défendre elle-même.

Au reste, nous sied-il bien de plaider, avec une sorte d'aigreur, contre la Providence, la cause d'une *innocence* qui n'existe plus sur cette terre coupable ? Où trouver le vrai juste parmi nous ? Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce sont les plus coupables qui osent accuser la Providence des malheurs de la vertu, qui elle-même sait les supporter avec résignation. Il faut lire l'ouvrage, sur cette importante matière, et nous recommandons surtout à l'attention des lecteurs, le touchant épisode qui termine le troisième entretien.

Mais c'est assez nous occuper de la question générale : l'analyse de l'ouvrage entier, qui d'ailleurs n'entre pas dans notre objet, nous mènerait trop loin. Venons à quelques-uns de ces points dont nous avons parlé, dans lesquels l'auteur s'est plus particulièrement montré original : telles sont ses considérations sur la science primitive, sur la condition des sauvages, sur les langues, sur l'origine des idées, sur la prière, sur la guerre, etc. On trouve encore les jugemens portés sur quelques hommes célèbres. Quant à divers objets, quelques remarques critiques, et ce qui nous reste à dire touchant le morceau sur les sacrifices, formeront le sujet de nos derniers articles. (La suite à un autre N.º)

ENIGME.

A moi, lecteur, il ne faut s'arrêter :
Je ne suis très-souvent qu'une fausse apparence.
Mais d'autres fois on doit me respecter,
Attendu que je suis d'une grande importance.
Mon mérite, dit-on, n'a jamais rien été,
Et toutefois dans la société
On me voit exercer une grande puissance.

Le mot de la dernière Charade est *procession* (procès - Sion).

MARCHÉS de Chambéry des 24, 26 et 28 juillet 1821.

BLEU.	LE VEISSEL.	L'HECTOLITRE.	
		f.	c.
Froment, <i>Prix</i> :	16 12	—	19 84
Seigle	9 50	—	12 42
Orge	6 50	—	8 50
Sarrasin	6 50	—	8 50
Mais	10 00	—	13 07
Avoine (1).	10 00	—	6 97
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0 32 172
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment. 813 2/3 Seigle. 607 1/2

(2) Nous avons rendu compte de cet Ouvrage dans les N.ºs 23 et 24 de ce Journal, III.^e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 Août.



INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 août. Les Eaux minérales de Saint-Gervais, en Faucigny, sont très-fréquentées cette année. Parmi les personnes qui s'y trouvaient sur la fin de juillet dernier, on remarquait les suivantes : S. A. le duc de Wurtemberg et sa famille; le général anglais Dalrymple; M.^{me} la baronne de Jacobi, de Berlin; M.^{me} la baronne de Larrey; épouse du Chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas; M.^{me} de la Rive de Tournes, de Genève; M.^{me} de Montiro, de Lisbonne; M. le chev. Guéneau de Mussy, Inspecteur de l'Université de France; M.^{me} Hentz, de Genève; et un grand nombre de dames de distinction qu'il serait trop long de nommer.

Il est encore arrivé à Aix, depuis notre dernière note, trois cent vingt étrangers, du 20 juillet dernier au 3 août.

ADMINISTRATION DE LA DETTE PUBLIQUE.

Le Directeur Général,

Par Patentes de S. Exc. le Lieutenant Général de S. M. du 19 de ce mois, cette Administration se trouvant particulièrement chargée d'opérer le paiement de l'année 1819, pour la rente de 400 mille livres accordés par l'Edit royal du 22 septembre 1818, aux sujets du Duché de Savoie et du Comté de Nice, frappés par les lois françaises sur l'émigration, prévient les créanciers de ladite rente pour 1819, que les finances royales étant mis à sa disposition les fonds nécessaires, ce paiement sera ouvert à partir de lundi 6 août prochain, pour être effectué par le caissier de l'Administration sur les mandats dûment quittancés.

Ainsi, les créanciers qui, à l'appui des documens réguliers, aurent déjà justifié leur qualité de titulaires de la rente dont il s'agit, ou d'ayant-droits de ces derniers, et ont retiré les correspondantes cédules d'inscription au registre général de la dette publique, n'auront qu'à présenter au Secrétaire général une simple demande pour obtenir la délivrance du mandat de paiement de ladite annuité 1819.

Quant aux autres créanciers qui n'auront pas encore constaté cette qualité, ils devront joindre à leur demande les titres nécessaires à cet effet.

Turin, le 30 juillet 1821.

Le Directeur général, TORNIELLI.

Le Secrétaire général, DAN CAROTTO.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 juillet : 1.^o LETTRES - PATENTES (du 21 juin 1821), par lesquelles S. Exc. M. gr. le Lieutenant - Général de S. M. rend définitive l'émission provisoire des rentes amortissables, pour la somme de 256,242 l. 31 c., ainsi que l'assignation des fonds correspondans, effectuée par disposition du 3 avril 1821; et ordonne une autre émission de rentes de même nature, pour une somme de 4,923 l. 66 c., avec assignation des fonds nécessaires à leur payement et à leur amortissement au cours.

2.^o LETTRES - PATENTES (du 9 juillet 1821) par lesquelles S. Exc. M. gr. le Lieutenant - Général de S. M. autorise l'émission de rentes amortissables pour la somme de 16,654 l. 15 c.; assigne le fonds correspondant pour leur payement, ainsi que pour leur amortissement au cours, et rend définitives les assignations pour 1820, faites sur la Trésorerie générale des Finances Royales, par disposition du 2 avril dernier, pour le payement et pour l'amortissement au cours, de 256,242 l. 31 c. de rente de même nature.

3.^o LETTRES - PATENTES (du 20 juillet 1821) par lesquelles S. Exc. M. gr. le Lieutenant - Général de S. M., aux termes des Lettres - Patentes de S. M. du 23 juin dernier, annule, à partir du 1.^{er} avril 1821, jusqu'à concurrence de 156,250 l. l'assignation de 177,414 l. 67 c., pour la dette perpétuelle, faite par Lettres - Patentes du 7 du courant, et autorise une émission de rentes amortissables pour une somme de 156,250 l., avec assignation des fonds correspondans pour leur payement et leur amortissement au cours.

Pub. le 4 août : PATENTI (delli 16 luglio 1821) colle quali S. Exc. il Sig.^r Luogotenente - Generale ne' Regii Stati incarica l'Amministrazione del debitò publico di eseguire coi fondi che le verranno somministrati dall' Azienda generale di Finanze, il pagamento dell' annata 1819 della rendita di lire 400 m. accordata con Regio Editto del 22 settembre 1818, ai sudditi del Ducato di Savoia, e del Contado di Nizza, colpiti dalle leggi del Governo Francese sull' emigrazione, sotto deduzione però di lire 13,824. 88, già pagata per la stessa causa dalla suddetta Generale Azienda.

Pub. le 7 août : NOTIFICAZIONE (delli 18 luglio 1821) della Regia Commissione superiore di liquidazione.

Cette Notification s'adresse aux créanciers envers la France, dont elle contient les listes.

N. B. Par Manifeste du 25 juillet 1821, la Chambre Royale des Comptes rectifie comme il suit deux alinéas de la traduction française des Patentes du 18 juin 1821 sur les droits de succession :

1.^o Les mots *issus de* ont été ajoutés par erreur de copie au 5.^e alinéa de l'article ; le vrai texte de cette partie de l'article, est celui-ci : *Du quatre pour cent entre cousins-germains.*

2.^o La traduction du 4.^e alinéa du même article a doit être conçue ainsi : *Du trois pour cent entre oncles et neveux, grands-oncles et arrière-neveux et vice versa.*

PIEMONTE.

Turin, 4 août. On apprend de Rome que, le 30 juin dernier, est déce-

en cette ville le Rd. P. Benoit Martini, de Chieri, Définitéur général de l'ordre des Mineurs Capucins. Ce respectable religieux réunissait la science et l'éloquence à toutes les vertus de son état.

— La Société Royale d'Agriculture vient de publier le Tome X^e de ses Mémoires ; un vol. in-8.^o, de 300 pages, avec figures, contenant plusieurs mémoires très-importans

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^t 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821 ; du 28 au 3^r juillet 1821 : 77 l. ; 80 c. Du 1.^{er} au 4 août : 77 l. , 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 24 juillet. A Odessa, les Grecs réfugiés se sont portés à de coupables excès envers les Juifs, pour se venger des Juifs de Constantinople qui ont excité les Turcs contre eux. Plusieurs Grecs ont été arrêtés.

— On croit que la Russie a demandé à la Porte une satisfaction au sujet des plaintes du baron de Strogonoff, et qu'en cas de refus, celui-ci a ordre de quitter Constantinople. Les troupes russes entrèrent alors en Moldavie ; les généraux, ajoute-t-on, ont reçu des ordres qu'ils ne doivent décaclier qu'à jour fixe.

— Jordaki, chef des insurgés en Valachie, a rassemblé, dit-on, cinq mille hommes dispersés, et a battu les Turcs, qui ont fait leur retraite sur Bucharest.

— La gazette d'Augsbourg prétend qu'une armée autrichienne entrera sur le territoire ottoman en même tems que les Russes.

— Le Muphti de Constantinople a écrit, le 29 mai, une lettre aux juges et aux prêtres de Smyrne, pour les engager à faire cesser les désordres qui ont eu lieu dans cette ville, et à en prévenir de nouveaux.

— La tranquillité paraît rétablie à Smyrne. Le capitaine de la batterie turque qui avait tiré sur le commodore de la division européenne a été décapité, et ses canonniers ont eu le poing coupé. Dans la Morée, les Turcs n'occupent plus que quelques forteresses. Les choses sont toujours sur le même pied entre Ali et les troupes qui l'assiègent.

— A Jassy, deux à trois cents Turcs seulement ont été casernés pour maintenir la sûreté publique ; le reste des troupes est campé hors de la ville.

— On travaille à Constantinople à réparer l'échec éprouvé par les bâtimens turcs dans les eaux de Mytilène. Les environs de la ville fourmillent de troupes asiatiques. On annonce que le pacha d'Egypte fournit 10,000 hommes bien armés et plusieurs bâtimens dirigés contre les Grecs. Ceux-ci ont encore pris neuf bâtimens turcs dans l'Archipel.

— Le petit duc de Reichstadt est en deuil, ainsi que ses gouverneurs.

— Il paraît certain que le prince Ypsilanti s'est réfugié sur le territoire autrichien. La Russie et la Porte ont échangé leur *ultimatum*, et l'on continue à craindre la guerre.

— Le gouvernement provisoire des îles de l'Archipel a adressé une proclamation aux Grecs de la confession latine, pour les engager à faire cause commune contre les ennemis de la Croix.

28 *Juillet*. Les masseres continuent à Bucharest. On rencontre fréquemment des hommes vivans, sans nez et sans oreilles. Les Turcs envoient à Constantinople ces preuves de leurs exécutions.

— On parle d'un personnage mystérieux que les Grecs attendaient avec impatience, comme un libérateur ; il est arrivé, dit-on, sur un vaisseau américain poursuivi par des vaisseaux anglais depuis le *Cap de Bonne-Espérance*.

ANGLETERRE.

Londres, 1.^{er} août. On annonce de New-Yorck, 29 juin, qu'il s'est fait, dans la partie espagnole de Saint-Domingue, une révolution dont on n'indique pas la nature, et dans laquelle le commodore Aury et le président Boyer ont agi de concert. On parle aussi d'une révolte des Nègres à la Guayra et à Guadalquivil, qui a été suivie d'horribles massacres. Les Européens ont fui avec leurs familles.

— Le journal *The Courier*, en parlant des affaires de la Grèce, dit que le sang chrétien crie vengeance et invoque les secours qui doivent mettre fin au débordement de la barbarie.

— Le Dey d'Alger fait armer des bâtimens de guerre, que l'on croit destinés contre les Grecs de l'Archipel. Les Grecs qui résident à Alger ont déjà été menacés et attaqués par la populace. Les consuls de France et d'Angleterre ont intercedé pour eux.

— Des affaires importantes sont ici sur le tapis, à en juger par le mouvement qui a lieu entre les ministres et le conseil privé.

— On parle vaguement de la prise de Carracas par Bolivar et de sa reprise par Morales.

— Le Roi de Suède est parti pour la Norwége ; il voyage à petites journées.

ESPAGNE.

Madrid, 21 juillet. Le chef politique de cette capitale a fait afficher une proclamation pour annoncer que deux échevins assisteront aux séances du club de la Fontaine d'Or, pour prévenir tout excès, en vertu des pleins pouvoirs dont ils sont revêtus.

— On apprend de Lisbonne que les personnes de la cour de Rio-Janeiro qui avaient été retenues à bord, ont reçu la permission de débarquer, sous la condition de se retirer à vingt lieues de la capitale et à dix lieues des côtes. Le Roi a paru sensible à cette mesure rigoureuse.

23 *Juillet*. Le Roi et la Reine se trouvent bien des eaux de Sacedon. On remarque que les journaux se taisent sur les marques d'attachement que le peuple donne à LL. MM.

— Le Pape tarde à envoyer les bulles pour D. Espiga et D. Manos Torrero, nommés évêques.

FRANCE.

Paris, 29, 30 et 31 juillet. On assure que MM. de Villèle et de Corbières ont donné leur démission de leurs fonctions ministérielles. Le premier est parti pour Toulouse, et l'autre parti pour Rennes.

— L'usage qu'on vient de faire des fusées à la congrève contre les baleines, semble devoir doubler et tripler les produits de la pêche au harpon.

1^{er} Et 2 août. La clôture de la session de 1820 a été annoncée par deux Chambres, qui se sont séparées au cri de *Vive le Roi!*

— Le 30 juillet, S. M. a reçu M. le Duc Decazes.

— M. de Châteaubriand a donné sa démission des fonctions de ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin.

— On apprend de Malte, 6 juillet, que des lettres d'Alexandrie annoncent la profanation du saint-sépulchre de Jérusalem, le massacre du patriarche, de son clergé et d'une multitude de fidèles. On craint pour tous les monastères de la Terre Sainte.

— Plusieurs membres du cabinet britannique ont débarqué à Calais pour se rendre à Paris.

— Le 1^{er} juillet dernier, un orage épouvantable a causé pour plus de 100,000 fr. de dégâts dans quelques communes de l'Yonne.

3 Et 4 août. On écrit de Bruxelles que lord Wellington en est reparti après avoir conféré avec deux personnages.

— Une dépêche avec l'adresse à S. M. l'Empereur d'Autriche, écrite de la main de Napoléon, a été remise par lord Castlereagh, au prince Estherazy, et l'a expédiée à la cour de Vienne. On croit que le paquet contient les legs de Napoléon à son fils.

— On dit que le cabinet autrichien a reçu la notification officielle de la guerre entre la Russie et la Porte. Cette nouvelle mérite confirmation. On ajoute que la Russie emploiera dans cette guerre trois armées, formant un total de 200,000 hommes.

— M. l'abbé Mazure, qui a des connaissances locales sur l'état des choses à Jérusalem, révoque en doute la nouvelle de la profanation du Saint-sépulchre, attendu l'inexactitude des circonstances dont on fait mention.

Banque de France : 1522 fr., 50 c. ; 1527 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 85 fr., 90 c. ; 86 fr., 60 c.

ITALIE.

Naples, 23 juillet. Le prince de Cutò, nouveau lieutenant général en chef, est arrivé le 9 du courant à Palerme, où il a été reçu avec les honneurs convenables.

— Les ex-députés Borelli, Poerio, Arcovito et Petrinelli, qui ont abusé paremment de la liberté qu'ils avaient recouvrée, sont exilés en Allemagne, où ils seront conduits sous escorte.

VARIÉTÉS.

REMARQUES sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique-militaire de M. J. B. S. Raymond, par J. A. DE LUC, nouveau.

FEUILLES INTITULÉES : Turin et Chambéry ; Bassin de la Vallée d'Aoste. (Suite) (1).

Nous décrirons le bassin de la vallée d'Aoste en partant de

1) Voyez le N.º 28 de ce journal, Année courante.

son extrémité inférieure à Ivree. Ici la rivière de la Doire, sur une longueur de cent pas, est resserrée, par les rochers dans un lit qui n'a que trente pieds de largeur mesurés sur le pont jeté d'un rocher à l'autre.

Quatre lieues plus haut, on trouve le premier défilé entre *Donax* et *Bard*, sa longueur est d'une demi-lieue; là, la rivière est bordée de rochers à pics très-élevés, qui ne laissent entre eux qu'un passage étroit où l'on a été obligé de tailler la route dans le rocher. Le village de *Bard* est situé dans une gorge, séparé de la Doire par un rocher élevé; cette rivière vient frapper contre la base de ce rocher, qui la force de se détourner pour chercher une fente par laquelle elle s'échappe. La mousse croît sur la partie du rocher que lave la rivière, ce qui prouve qu'elle ne le ronge pas, malgré la rapidité de son courant. Des deux côtés de ce défilé, les montagnes sont très-escarpées.

La vallée s'élargit au village d'*Arnax*; elle a un quart de lieue de largeur. Au delà de *Verrès* la vallée est plate sur une largeur de dix minutes; les montagnes ont des bases très-étendues et terminent en pointe émoussée. La vallée se rétrécit de nouveau puis elle s'élargit et devient plate dans une largeur de dix minutes.

On arrive au second défilé qui est celui du *Mont-Jovet* (*Mons - Jovis*), où la Doire passe dans une fente tortueuse, n'a que dix à vingt pieds de largeur sur une demi-lieue de longueur, et dont la profondeur est de plus de cent pieds. La route est coupée dans le roc, à une petite distance au-dessus.

Au delà du défilé, la vallée qui se dirigeait vers le N. N. O. tourne tout à coup vers l'ouest, et l'on arrive à la petite ville de *Châtillon*, située sur une colline. Ici la vallée devient très-large et forme un pays; elle continue à être large jusqu'à la ville d'*Aoste*, où sa largeur est de vingt à trente minutes sur son fond plat; il continue à être plat jusqu'à *Villeneuve*, deux lieues plus loin.

» Au delà de *Villeneuve*, dit *De Saussure*, la vallée s'élargit considérablement et prend un fond horizontal; en approchant de la cité, la vallée s'élargit toujours davantage (2), les montagnes de part et d'autre ont peu de physionomie. » Les pentes ont de vingt-cinq à trente degrés; elles sont cultivées çà et là.

(2) Voyages dans les Alpés, § 955.

Ainsi, après avoir passé plusieurs défilés, et pénétrant toujours plus avant dans le cœur des Alpes, on trouve non-seulement un grand bassin, mais encore plusieurs vallées latérales qui viennent y aboutir. Parmi ces vallées se distingue celle de *Cogne*, dont la longueur est de cinq lieues et demie; elle est subdivisée en quatre vallées du troisième ordre et ressemble à une patte d'oie. Son entrée est à deux lieues au sud-ouest de la ville d'Aoste.

À l'ouest de la vallée de *Cogne*, il y a trois autres vallées en ligne droite du nord au midi, qui ont six lieues de longueur; la première a un village nommé *Tignet Severanche*. Peut-être est-ce le *Val Savaranche* dont parle d'Aubuisson. I. p. 103.

La seconde est le *Val de Rème*, et la troisième le *Val d'Isanche*. Ces quatre vallées tendent vers un centre commun à leur extrémité inférieure, et forment entr'elles un bassin qui ressemble beaucoup à celui du *Doron* situé au midi de *Mouliers Tarentaise*.

Les *Val Severanche* et *Val de Rème* partent d'une protubérance ou cime centrale très-remarquable par le nombre de vallées qui en descendent; ce sont celles de *l'Isère*, *de la Sture*, *de l'Orco*, et les deux petites que nous ne nous sommes point nommées; le *Mont-Iseran* est la sommité principale de cette protubérance (3).

La suite à un autre N.º

A N N O N C E.

Mis en vente, à la *Librairie Monarchique* de N. Pichard, à Paris, rue de Conti, N.º 5, les deux premières livraisons des *Cœuvres choisies de Bossuet*. La première contient la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture*, 1 vol. in-12, de près de 600 pages, très-bien imprimé. Cet ouvrage, qui ne se trouvait auparavant dans le commerce qu'au prix de 6 fr., est fait pour les souscripteurs une diminution de deux tiers. La seconde livraison contient les *Élévations à Dieu sur tous les mystères de la Religion chrétienne*. Les autres paraîtront successivement de quinzaine en quinzaine. L'ouvrage entier sera composé de 20 volumes. C'est une heureuse idée de l'éditeur, d'avoir commencé sa collection par l'ouvrage que l'immortel Bossuet aimait le plus et qui contient d'ailleurs une foule d'allusions aux évènements de notre époque. Sous ce rapport, le même ouvrage fournira d'utiles sujets de méditations à ceux qui sont appelés à raffermir les bases par le rétablissement des bases sans lesquelles elle ne tarderait à s'écrouler.

Voyez d'Aubuisson, *Traité de Géographie*, I, § 88 sur les cimes.

Le grand nombre des souscripteurs a déterminé à prolonger la souscription qui, pour Chambéry, sera close au 31 août courant. Le prix de chaque volume, pris à Paris, est de 2 fr. Passé l'époque de la souscription, le prix sera de 3 fr. et 3 fr. 75 c. par la poste. Chaque volume détaillé sera du prix de 3 fr. 50 c. et de 4 fr. 50 c. par la poste.

Les deux premières livraisons se trouvent actuellement à Chambéry chez Puthod, libraire.

A V I S.

VENTE d'un Immeuble situé à Lémenc, composé ainsi qu'il suit :

- 1.° D'une maison très-commode, bien distribuée et en très-bon état formée de neuf pièces, ayant une belle vue, outre une bonne cave voûtée et une petite écurie pour un cheval, et une volallière à côté d'icelle;
- 2.° D'un jardin clos de murs, garni de treilles et d'arbres à fruits, et des terres adjacentes au dehors;
- 3.° D'un bâtiment rustique neuf au fond du jardin, servant de retraite dans lequel il y a un pressoir neuf pour y faire le vin des treilles, et un fourneau avec chaudière pour y couler la lessive;
- 4.° Et enfin de la fontaine fermant à clef, située au bas du roc, très-abondante en eau en tout temps de l'année, laquelle appartient en toute propriété à cet immeuble.

Il sera donné des facilités pour le paiement du prix, si l'Acquéreur le désire. S'adresser à M.^e Mareschal, Notaire Royal, rue Tupin, qui donnera les renseignements désirables. Dans le cas où les offres qui seront faites, ne soient pas suffisantes, se trouver, le vendredi 31 août courant, à 10 heures du matin, à Lémenc, dans ladite maison, où cet immeuble sera exposé en vente sur enchères publiques, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

LOGOGRIPE.

Trois mots, à très-peu près de structure pareille,
De trois sons différens vont frapper votre oreille.
Dans tous les trois, même commencement,
Et deux n'offrent surtout qu'un léger changement.
L'un est tout mon entier, chose fort nécessaire;
Les autres font aux bois leur séjour ordinaire.

Le mot de la dernière *Enigme* est *habit*.

MARCHÉS de Chambéry des 31 juillet, 2 et 4 août 1821.

BLÉD.	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
Froment, <i>Prix</i>	15	40	18	94
Seigle	8	50	11	11
Orge	6	50	7	84
Sarraasin.	6	50	7	84
Mais	10	50	13	72
Avoine (1).	10	00	6	67
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.	0	32	172	
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>	0	70		

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. 0. 813 Seigle. 0. 765

CHAMBERY, de l'Imprimerie CHÉAZ, rue St.-Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 17 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 16 août. Le 7 du courant, trois élèves du Collège Royal de cette ville, MM. Charles Dupâquier, Bernard Renaud, de Chambéry, et Louis Turinaz, du Châtelard, ont soutenu avec un succès distingué, en l'assistance de M. l'Abbé Dépommier, Professeur de première année de Philosophie, et en présence d'un auditoire nombreux, des thèses publiques sur la Logique, la Métaphysique et la Morale.

— Une note, que nous sommes loin de garantir, porte qu'un personnage distingué a remis, à Novare, au prince ALEXIS DE COMNÈNE, descendant des empereurs d'Orient, une lettre autographe de l'Empereur Alexandre; qu'après le départ de l'envoyé, une garde d'honneur autrichienne a été placée à la porte du prince, avec un drapeau rose et blanc, chargé du monogramme du Christ, signe armorial des anciens empereurs de Constantinople.

— Nous croyons inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les différentes versions plus ou moins invraisemblables données par les journaux, d'un prétendu *ultimatum* de la Russie sur les affaires de la Grèce. Les incohérences et les inexactitudes de ces versions suffisent pour en faire suspecter l'authenticité.

— Par suite du maintien de la censure des journaux en France, jusqu'à la session prochaine des Chambres, presque tous les journaux du 9 contiennent des lacunes plus ou moins considérables. Le *Journal des Débats* avait une colonne blanche; la *Quotidienne* avait deux demi-colonnes en maculatures, dont l'une signée *Clausel de Coussergues*; le *Drapeau Blanc* avait une page entière blanche, signée *Martainville*.

A V I S.

M. CLÉAZ, imprimeur, étant mort, les personnes, qui ont des comptes à régler avec sa veuve, tutrice de son enfant, ou qui doivent des sommes quelconques, sont invitées à se présenter dans le plus bref délai, afin d'éviter les frais qui pourraient leur être faits.

PIÉMONT.

Turin, 11 août. Par Patentes datées de Modène, du 3 du courant, S. M. a nommé pour son Grand-Ecuyer M. le Chevalier et Commandeur Grégoire Roero de Saint-Séverin, Grand de Cour de seconde classe, et ci-devant Grand-Maitre de la Maison de S. A. R. le Duc de Genevois.

S. Exc. M. le Comte de Roburent conserve le titre de Grand-Ecuyer honoraire et continue d'être chargé de l'inspection supérieure des haras royaux.

— Le 3 du courant, le chapitre et le clergé de la cathédrale d'Acqui ont célébré un service solennel en l'honneur et pour le repos de l'âme de M. g^r Maurice de Broglie, mort évêque de Gand, et qui a occupé, de 1805 à 1807, le siège épiscopal d'Acqui, où il s'est constamment distingué par sa bonté paternelle, sa sollicitude pastorale, son zèle et ses vertus apostoliques.

— Les troupes de la garnison de Turin ont fait, le 7 et le 8, des évolutions en présence du général Ouvaroff, adjudant général de l'Empereur de Russie, de passage en cette capitale.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 4 au 7 août 1821: 77 l.; 50 c. Du 7 au 9 août: 77 l., 50 c.; 77 l.; 77 l., 33 c.; 77 l., 40 c. Du 9 au 11 août: 77 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 29 juillet. On dit que le cabinet britannique a fait à notre cour des communications particulières touchant les dernières volontés de Bonaparte.

— On écrit d'Odessa que les Grecs qui croisent dans les eaux de Candie et de Chypre, ont détruit quelques bâtimens égyptiens et algériens qui venaient se joindre à la flotte ottomane. Une nouvelle flotte turque, de neuf vaisseaux de guerre est, dit-on, sortie des Dardanelles.

— Les Turcs fortifient Jassy. Leurs forces en Moldavie, qui sont déjà de 60,000 hommes, doivent s'élever à 150 mille. Joussof-Pacha annonce le projet de passer le Pruth, pour la sûreté des deux principautés. Cependant on dit que quatre divisions de troupes russes se trouvent déjà dans la Bessarabie.

— Les janissaires qui siègent dans le Jivan de Constantinople ont non-seulement refusé d'envoyer un de leurs corps dans la Morée, mais ils ont déclaré renoncer au nouveau règlement et demandé que tout fût rétabli sur l'ancien pied.

31 juillet. Toutes les grandes puissances de l'Europe ont fait à la Porte des représentations énergiques sur sa conduite envers les Grecs. Elle a donné sur chaque point des explications plus ou moins plausibles, d'après lesquelles il paraîtrait qu'il y a eu de l'exagération dans la plupart des détails rapportés par les journaux. Il est encore possible que la paix soit maintenue.

— Des avis de Semlin, du 19, ont annoncé la prise de Thessalonique par les insurgés, après une canonnade de quatre jours, suivie d'une capitulation. Le prince Ypsilanti était attendu à Pesth, en Hongrie. Son frère, Démétrius Ypsilanti et le frère du prince Cantacuzène, sont dans le Peloponèse.

— Selon les dernières nouvelles d'Odessa, du 25 juillet, les massacres continuaient à Constantinople; on commençait à crucifier des chrétiens. Plusieurs riches Grecs, crucifiés le 2 juillet, avaient vu brûler lentement sous leurs yeux leurs femmes et leurs enfans.

— Sur les remontrances des ministres européens, le Sultan a rendu le 5 juillet un firman qui a rétabli la tranquillité à Constantinople en faisant poser les armes aux Turcs dans les rues, et faisant rentrer les jannissaires dans leurs casernes.

— L'*ultimatum* de la Russie a dû être expédié d'Odessa, le 7 juillet, pour Constantinople, et l'on dit que le Sultan l'a rejeté.

ANGLETERRE.

Londres, 8 août. S. M. la Reine est morte hier à 10 heures du soir, après neuf jours de douleurs d'entrailles causées par une inflammation et des obstructions. Elle a déclaré, en mourant, qu'elle pardonnait à tous ceux qui avaient agi contre elle, et notamment à la fille Dumont. On doit ouvrir son corps, pour constater la nature de la maladie. Tous les journaux ont pris le deuil, excepté le *Courrier*.

— On écrit de Dublin qu'un nouveau marais mouvant a paru à environ seize milles au nord de celui dont on a parlé jusqu'ici.

— La nouvelle d'une révolution à Saint-Domingue ne s'est pas confirmée.

— La diète de Norwège a reconnu le principe d'un dédommagement pour la noblesse supprimée dans ce royaume.

— Une contre-révolution a éclaté au Chili; on a reconnu Ferdinand VII et la constitution des Cortès.

— S. M. partie le 1.^{er} pour l'Irlande est arrivée le même jour à Porstmouth.

— Des lettres de Russie, du 18 juillet, n'annoncent aucune apparence de rupture entre la Russie et la Porte.

— Le comte et la comtesse Bertrand, le comte de Montholon, le médecin, l'aumônier de Bonaparte et autres personnes de sa suite, sont arrivés à bord du *Camel*, où ils attendaient de Londres s'il leur serait permis de débarquer.

— La fièvre jaune s'est manifestée à Baltimore au commencement de juillet.

— Des nouvelles de Curaçao, du 10 juin, annoncent que Lima est enfin tombé au pouvoir de San - Martin. Les mêmes nouvelles confirment la reprise de Caracass par le général espagnol Moralès.

— Lorsque le Roi a traversé Spithead et que son yacht s'est trouvé à portée du *Camel*, S. M. a envoyé à bord de ce bâtiment s'informer de

la santé de M.^{me} Bertrand et autres personnes de la suite de Buonaparte, qui ont été très-sensibles à cet honneur.

— La suite de Buonaparte est débarquée. M.^{me} Bertrand est très-satisfaite de se retrouver en Europe. Elle a apporté dans des vases, quelques tiges du saule sous lequel Napoléon est enterré

E S P A G N E.

Madrid, 28 juillet On a découvert un foyer d'insurrection dans les environs d'Alicante; le chef a été arrêté et refusé toute explication. Un second curé Merino vient de se montrer à Mauresa; c'est un religieux minime, nommé Fuset, qui est à la tête de 200 hommes armés. Quand à Merino, son existence est un problème dont le gouvernement semble cacher avec soin la solution.

— On s'attend à un changement de ministère, à l'époque du retour du Roi.

— Il est toujours question de l'envoi de deux enfans en Amérique.

F R A N C E.

Paris, 5, 6 et 7 août. On parle d'une maladie épidémique qui règne en Picardie; elle est connue sous les noms de *sucte*, de *sueur anglaise* ou de *peste britannique*, maladie qui a fait des ravages en Angleterre, à diverses époques, dans le 15.^e et le 16.^e siècle. Des médecins ont été envoyés sur les lieux pour en étudier la nature et les remèdes.

— M. Cuvier est chargé provisoirement de présider le conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. de Corbières, qui a donné sa démission.

— La ville de Lyon vient d'obtenir une école de médecine, dont les chaires seront données au concours le 17 septembre prochain.

— Le 29 du mois dernier, à Lyon, un jeune homme de 14 ans et demi a sauvé la vie à un enfant de 13 ans, qui se noyait dans le Rhône.

8 Et 9 août. Nous apprenons de Vienne que le Baron de Strogonoff venait d'être rappelé de Constantinople, et qu'on était généralement persuadé qu'il n'y aurait pas de rupture entre la Russie et la Porte.

— La gazette de Pékin annonce la mort de l'Empereur Kea - King en ces termes: « Le 25.^e jour du mois, S. M. Imp. s'est mise en route pour aller habiter avec les immortels. »

— Une femme de 77 ans, qui devait épouser un homme de 87 ans, a fait rompre l'union par la raison, dit-on, que son futur était *trop vieux pour elle*.

— Un violent orage a dévasté, le 1.^{er} de ce mois, une partie de la province de Hainaut dans les Pays-Bas. A Dusseldorf, les toits des maisons ont été emportés sur la rive opposée du Rhin; des dégâts immenses ont eu lieu. On annonce aussi de grands ravages dans le comté de Namur.

— La gazette universelle d'Augsbourg annonce que d'après une convention

entre le Saint-Siège et l'Autriche, trois mille autrichiens formeront la garnison de Rome pour un tems indéfini; que des troupes autrichiennes ont pris possession du château Saint-Ange, et que plusieurs autres villes pontificales auront garnison autrichienne.

10 Et 11 août. Les équipages du Roi sont arrivés de Saint-Cloud.

— On parle de l'établissement prochain de six nouveaux diocèses.

— La France aura sous peu, dans les différentes mers, 38 bâtimens armés, dont 29 seront en état de se faire respecter.

— Des lettres de Lisbonne annoncent des troubles dans cette capitale, causés par la tendance des Cortès à dépouiller le Roi de toute autorité.

— On dit que les bâtimens anglais qui était stationnés à Sainte-Hélène, vont passer dans la Méditerranée.

— Le duc de Wellington a passé quelques heures à Paris, où il a eu, dit-on, une longue conférence avec les ministres.

— Depuis deux jours, les ambassadeurs de Russie et d'Autriche ont expédié plusieurs courriers à leurs cours respectives.

Banque de France : 1535 fr.; 1540 fr.

Cinq pour cent consolidés : 87 fr., 10 c.; 87 fr., 90 c.

ITALIE.

Naples, 27 juillet. Par décret du 18 du courant, S. M. a ordonné que les Jésuites seraient rétablis dans l'église de Jésus, avec la possession du local intérieur qui y est annexé, pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse.

29 *Juillet.* Par décret d'hier, S. M. a supprimé le ministère de la police, qui sera remplacé par deux commissaires généraux et un secrétaire général.

Venise, 4 août. Des lettres d'Odessa, du 17 juillet, annoncent que Constantinople était plus tranquille; les familles grecques avaient obtenu toute facilité pour s'embarquer. Une flotte de 30 bâtimens de diverses grandeurs avait sortie du canal. Le séquestre sur les bâtimens chargés de grains dans la Mer-Noire n'était pas levé.

— On apprend de Corfou que le haut commissaire britannique était résolu de maintenir le traité du 21 mars 1820, d'après lequel les vaisseaux barbaresques doivent se tenir à 40 milles de distance de la mer Ionienne; disposition qui sera très-favorable aux Grecs.

Milan, 7 août. S. A. I. et R. le grand duc héréditaire de Toscane est parti hier d'ici pour Como. Ce prince se rend à Coire d'où il visitera une partie de la Suisse, passera le Petit-Saint-Bernard, le Simplon, se rendra aux îles Borromées, où il rejoindra son auguste épouse. S. A. voyage sous le nom de marquis de Coltano.

VARIÉTÉS.

REMARQUES sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique-militaire de M. J. B. S. Raymond, par J. A. DE LUC, neveu.

FIN (1).

La grande vallée d'Aoste se termine par deux autres bassins intérieurs, celui d'Etrouble, qui conduit au Grand-St.-Bernard et aux monts Velan et Cervin; et celui de Livrogne et de la Salle, qui comprend la vallée de la Tuille, le Val Veni ou Allée Blanche et le *Val Ferret*. Ces deux dernières reçoivent les eaux des pentes orientales ou méridionales du massif du Mont-Blanc, qui constitue une autre protubérance ou groupe de cimes.

Une troisième protubérance qui fait partie de la vaste enceinte de la vallée d'Aoste et de ses dépendances, est celle du *Mont-Rose*, qui sépare cette vallée du bassin du Rhône en Vallais. Du sommet du *Mont-Rose*, il part quatre arêtes qui terminent quatre vallées différentes. L'une est celle de *Marognaga*, qui se termine par les hautes cimes escarpées et inaccessibles du *Mont-Rose*. Celui-ci est composé d'une suite non interrompue de pics gigantesques presque égaux entr'eux, formant un vaste cirque (2) de deux lieues de diamètre. « Ce cirque », dit De Saussure, § 2155, n'est pas formé par une seule rangée de montagnes; le *Mont-Rose* n'est point une montagne isolée, mais une masse centrale à laquelle viennent aboutir sept ou huit grandes chaînes de montagnes qui s'élèvent à mesure qu'elles approchent de ce centre, et qui finissent par se confondre avec lui, en devenant des parties ou des fleurons de sa couronne. » Il n'existe dans ces montagnes aucune vallée inaccessible.

A quatre lieues à l'ouest du *Mont-Rose*, est le *Mont-Cervin* qui s'élève à une hauteur énorme, sous la forme d'un obélisque triangulaire d'un roc vif et qui semble taillé au ciseau; il est situé à trois lieues au sud-ouest de *Zer-Mast*: sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 2310 toises.

(1) Voyez le N.º 32 de ce journal, *Année courante*.

(2) Voyages dans les Alpes, §. 2134, 2138, 2140, T. IV, p. 348, 352; voyez le §. 2141 pour l'inclinaison des couches.

Le Mont-Rose se distingue par la douceur des pentes extérieures et les grandes hauteurs auxquelles on peut parvenir à cheval ; sa hauteur est de 2430 toises, pour la cime la plus élevée, qui n'est inférieure que de 20 toises à celle du Mont-Blanc.

Voici ce que dit De Saussure sur les protubérances des Alpes, observées depuis le sommet du Mont-Blanc.

« Dans les Alpes, les montagnes primitives paraissent distribuées en grandes masses ou en groupes de formes variées et bizarres, détachés les uns des autres, ou qui du moins ne paraissent liés qu'accidentellement et sans aucune régularité. »

« Les montagnes primitives de l'Italie et de la Suisse, vues du sommet du Mont-Blanc, ne me présentaient que des groupes ou des masses séparées sans ordre et sans forme régulière. »

Aux Pyrénées, les montagnes granitiques forment aussi un grand nombre de groupes séparés les uns des autres; M. de Charpentier appelle ces groupes des *protubérances*.

La Vallée d'Aoste comprend au moins 25 vallées du second et troisième ordre; sa longueur depuis Ivrée jusqu'aux sources de la Doire, au col de la Seigne, dans l'Allée Blanche, est de 10 lieues. Toutes ces vallées communiquent avec la principale, toutes leurs eaux ont la même issue au village de Bard, où la Doire ne trouve qu'une crevasse pour s'échapper. Pour sortir de l'enceinte des montagnes par le plus court chemin, la Doire change de direction au-dessous de Châtillon; elle coulait d'abord à l'est, puis elle coule au sud-ouest, pour déboucher à Ivrée dans les plaines du Piémont; les montagnes se séparent pour laisser passer.

Dans toutes les vallées, la pente est si bien graduée et si peu rapide que, quoiqu'une vallée ait vingt ou vingt-cinq lieues de longueur, la partie supérieure peut encore servir à la végétation par conséquent aux êtres animés.

Les bouleversements de la surface du globe, qui formèrent les montagnes, auraient pu être tels, qu'ils n'auraient produit qu'un tassement de rochers énormes ne laissant aucune issue pour l'écoulement des eaux, et forçant celles-ci à former une multitude de lacs qui auraient rempli toutes les vallées et qui n'auraient pu se verser que par des cascades très-élevées.

Celles sont les nombreuses observations que j'ai faites sur la grande Carte Topographique des Alpes par M. Raymond. Au-

cune autre Carte n'aurait pu me donner une idée aussi claire et aussi juste de cette immense chaîne de montagnes. Le naturaliste aurait beau multiplier ses courses, jamais il ne pourrait débrouiller ce chaos ; mais, avec les feuilles de cette Carte à la main, tout se développe et se dévoile à ses yeux ; il reconnaît la position respective des vallées et des montagnes, il peut tracer d'avance la marche qu'il doit suivre pour passer d'une vallée dans une autre ; il peut juger des diverses hauteurs des montagnes, de leur enchainement, des ramifications des vallées, etc. Ce qu'il y a de plus frappant dans ces feuilles, c'est la netteté et la perfection du dessin, l'harmonie entre les clairs et les ombres, qui ne laisse aucune confusion dans l'esprit et qui met toutes les inégalités en creux et en relief dans la plus grande évidence. Je remercie donc pour ma part l'auteur de la Carte, pour le plaisir et l'instruction qu'elle m'a procurés et pour tous les avantages que je me promets de retirer dans l'avenir de son magnifique travail.

J. André DE LUC.

A V I S.

Le sieur *Frédéric Huberty*, fumiste italien, a l'honneur d'offrir ses services au public. Au moyen des connaissances de son art, de procédés fréquemment éprouvés et d'une longue pratique, il se charge d'ôter la fumée de tout appartement quelconque, en faisant aux cheminées, comme aux poêles, les réparations et dispositions convenables. Il est logé chez le sieur *Carle*, cafetier, place aux herbes, N.º 38.

C H A R A D E.

De mon premier toujours mon entier se compose ;
L'un, de l'autre pourtant diffère en quelque chose.
Qui de vous, chers lecteurs, oserait se fier
A qui ne reste pas fidèle à mon dernier ?

Le mot du dernier *Logogriphe* est *pain*, où l'on trouve *Pan* et *pin*.

MARCHÉS de Chambéry des 7, 9 et 11 août 1821.

BLÉD.	Prix :	LE VEISSÈL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	15	03	—	18	48
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Mais	10	00	—	13	07
Avoine (1).	9	10	—	6	63
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	32
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment . . . 813
Seigle 765

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 24 Août.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.^{er} de chaque mois.
Prix, pour six mois : 8 l. n. 50 c. Pour l'année : Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'avis pour toutes sortes de demandes, de renseignements, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 août. Il est encore venu aux Eaux d'Aix cent quinze étrangers, du 4 au 10 du courant.

— Le 20 de ce mois a eu lieu la distribution solennelle des Prix aux élèves du Collège Royal de Chambéry, en présence d'une nombreuse et brillante assemblée. La séance a été présidée par M. le Chevalier de Gombal, Président au Sénat de Savoie, Chef du Conseil de la Réforme des Etudes, assisté de M. le Sénateur de Buttet et de M. le Chanoine Gaudard, Réformateurs. Cette intéressante cérémonie a été honorée de la présence de S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur-Général du Duché, de Monseigneur l'Archevêque accompagné d'une partie de son sécrétariat, de M. le Syndic de première classe, de plusieurs Magistrats et Fonctionnaires publics, et d'un grand nombre de Dames et de mères de famille. M. l'Abbé Chnit, Professeur de Rhétorique, a ouvert la cérémonie par un excellent discours où il s'est attaché à développer et à prouver cette importante vérité, que l'éducation qui ne s'attache qu'à procurer à l'esprit des connaissances purement humaines, loin de conduire au but, devient nuisible dans ses résultats, et qu'il n'appartient qu'à l'éducation religieuse chrétienne de former des hommes capables d'occuper dignement les divers emplois de la société, qu'elle seule peut garantir à l'ordre social sa stabilité et sa prospérité, en raffermissant les bases sur lesquelles il repose.

La distribution des Prix a été embellie et animée par la musique d'une troupe d'artistes et d'amateurs. Ils ont exécuté, entr'autres, une symphonie

de la composition de M. François Laudenschler, artiste de cette ville, qui a été fort bien rendue et très-goutée par les auditeurs.

— La force du corps redoutable des janissaires, à la volonté duquel les Grands-Seigneurs de Turquie ont été si souvent obligés de se soumettre, n'est pas bien connue en Europe. Les contrôles présentent 240,000 noms; mais une grande partie de ceux qui y sont inscrits sont des citoyens paisibles, des négocians, des artisans, qui ne se sont incorporés dans les janissaires que pour jouir de leurs privilèges. Les janissaires soldés ne sont qu'au nombre de 40,000, dont la moitié est ordinairement en garnison à Constantinople. Il y en a d'autres qui reçoivent des rations et point de solde. Tous sont forcés de marcher quand le Grand-Seigneur se rend à l'armée. La cavalerie turque peut s'élever à 130,000 hommes; mais elle ressemble à la cavalerie du moyen âge, ou à la *pospolitt* de Pologne. Les sophis sont une bonne cavalerie légère; néanmoins ils sont peu formidables dans une guerre régulière.

L'artillerie turque, quoiqu'améliorée par des officiers français, (lesquels ont construit en Turquie plusieurs forteresses), est encore très-défectueuse, tant dans le matériel que dans le personnel. Au lieu de 20,000 artilleurs portés sur les contrôles, il n'en existe effectivement que 12,000. Les batteries sont mal équipées.

PIÉMONT.

Turin, 19 août. Dans les derniers jours de juillet, les intempéries et les orages ont causé de grands désastres dans diverses parties du Piémont. Outre les changemens rapides de température, les vents, la neige sur les Alpes etc., le 26 juillet, une grêle affreuse, dont les grains surpasaient la grosseur d'un œuf, a fait les plus grands ravages à Carignan, à Pinerolo, à Carmagnole etc.; des hommes ont été frappés, des animaux tués, des arbres déracinés, des toits et des fenêtres brisés. Le même fléau s'est renouvelé le 5 du courant dans d'autres parties du Piémont et principalement à Pignerol.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 11 au 13 août : 77 l., 25 c. Du 14 au 16 août : 77 l., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 4 août. On écrit d'Odessa, 17 juillet, que selon les lettres de Constantinople du 11, un tumulte qui a eu lieu les premiers jours de bajram, avait pour but d'incendier Péra et d'assassiner tous les chrétiens. Nous avons déjà annoncé l'effet produit par les représentations des missionnaires européens à ce sujet. Les relations commerciales commencent à se rétablir.

— Des lettres de Salonique, du 15 juillet, semblent démentir la nouvelle de la prise de cette place par les insurgés; il paraît qu'elle n'a pas même été menacée. On croit que les boyards valaques vont retourner.

dans leur patrie, comme n'ayant point pris le parti d'Ypsilanti; mais il n'en est pas de même de ceux de la Moldavie, Jassy ayant été le centre l'une conspiration étendue.

— Le nouvel hospodar de Valachie, Charles Callimachi, a été arrêté avec sa famille, le 9 juillet; la Porte l'a fait rassurer sur sa vie.

— Après de nouveaux troubles qui ont eu lieu à Smyrne, la peste est venue combler les maux de cette ville infortunée.

— Il circule ici et dans la Hongrie une proclamation du prince Ypsilanti adressée à ses soldats, dans laquelle il les traite de lâches et de traîtres. On a répondu à cette pièce et l'on a reproché à ce chef de n'avoir point paru sur le champ de bataille.

— A la suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Pétersbourg, il a été tenu un grand conseil de ministres chez le prince de Metternich.

— Les troupes ottomanes en Valachie reçoivent journellement des renforts, et une grande armée doit se former auprès de Bucharest. On dit que le Sultan a accepté la médiation de l'Angleterre.

— La gazette de Nuremberg parle de négociations entre les grandes puissances, dans l'hypothèse que la Russie prenne un parti actif contre la Turquie. On ne met plus en doute la modération et le désintéressement de cette puissance, que certaines personnes accusent au contraire de trop de réserve.

— On écrit de Francfort qu'on est revenu au tems des croisades. Le professeur Krug, de Leipsick, rappelle le souvenir de l'ermite Pierre, par ses appels aux peuples allemands; et le baron de Dalberg annonce qu'il est prêt à se joindre à ceux qui voudront former un corps pour marcher au secours des Grecs.

— Il se confirme que Démétrius Ypsilanti et le prince Cantacuzène sont arrivés en Morée.

— On écrit de Constantinople, 10 juillet, que le nombre des troupes d'Asie augmente tous les jours, et que l'on ne peut se faire une idée du fanatisme qui les anime. Plus de 200 mille hommes seront rassemblés avant la fin de juillet, et ce nombre pourrait être triplé, dit-on, s'il était nécessaire. On craint que les Grecs ne finissent par être une nation perdue.

— L'Empereur Alexandre doit se rendre aux armées des généraux Jermeloff et comte Wittgenstein, qui offrent un effectif de plus de 190 mille combattans.

— On dit que l'Empereur Alexandre passera en revue 14,000 hommes rassemblés à Wilna, sous les ordres du général Sacken.

ANGLETERRE.

Londres, 14 août. La Reine ayant manifesté le désir d'être enterrée à Brunswick, à côté de son père et de son frère, le gouvernement a ordonné les mesures nécessaires pour faire transporter son corps en Allemagne par le port de Cuxhaven. Elle a légué toutes ses propriétés particulières au jeune

William Austin, que l'on dit lui appartenir de très-près. Le *Courrier* a dit qu'il n'était pas probable que la nouvelle de la mort de la Reine occasionnât le retour du Roi à Londres, attendu que le voyage de S. M. en Irlande n'est pas seulement une partie de plaisir, mais un voyage d'utilité publique. S. M. est le premier Roi de la Maison actuelle qui aura visité l'Irlande.

— La Reine, née le 17 mai 1768, mariée le 5 avril 1795, est morte âgée de 53 ans et deux mois. Les scellés ont été apposés sur ses papiers. On a remarqué qu'elle est morte de la même maladie que la Reine Caroline épouse de Georges II.

— On annonce que la maladie de la Reine sera scrupuleusement décrite par les gens de l'art, pour répondre aux suppositions que quelques journaux ont osé avancer.

— On assure que la Reine avait déjà éprouvé plusieurs fois, dans le continent, des atteintes de la maladie dont elle est morte. Tous les biens de la duchesse de Brunswick, sa mère, appartiendront à William Austin. Elle a fait divers legs à lord et à milady Hood, au docteur Lusingthon, au marquis Analdi, à M. Félici, à lady Hamilton, à sa femme de chambre. On accélère les préparatifs du départ de son corps pour l'Allemagne, selon ses intentions. Ses partisans ont fait demander un délai et la suppression de toute escorte militaire, ce qui ne sera pas accordé.

— La nouvelle de la mort de la Reine n'a pas empêché le Roi de poursuivre son voyage pour Dublin, où il serait déjà débarqué sans un vent contraire.

E S P A G N E.

Madrid, 1.^{er} août. Il sort tous les jours des ports de la Catalogne, des bâtimens chargés d'armes et de munitions pour les îles grecques.

— LL. MM. sont rentrées dans la capitale le 1.^{er} du courant.

— Il a fallu mettre les troupes sous les armes pour empêcher qu'on ne fit subir le sort du chanoine Vinuesa, à Victoriano Juarez, accusé d'avoir voulu renverser la base de la pierre de la constitution.

— Au moment où le Roi entrait dans la rue d'Alcala, une détonation se fit entendre, provenant de quelques pétards allumés par des enfans. Le premier mouvement de l'escorte a été de se rallier autour de S. M. pour la préserver de tout danger.

— Dans la discussion de la constitution portugaise, un député a proposé d'ajouter à l'énumération des devoirs de citoyen, ces mots : *respecter la Religion*. Cet article n'a pas été adopté, sous prétexte qu'il ne s'agissait que des devoirs civils ; comme si ce n'était pas un devoir civil de respecter la Religion de l'Etat.

F R A N C E.

Paris, 12, 13 et 14 août. Le Roi est arrivé aux Tuileries le 11, à cinq

heures et demie du soir. Il a été salué par les vives acclamations de la foule réunie aux environs du palais.

— On apprend de Marseille que les Grecs ont surpris l'escadre de Tripoli, composée de six bâtimens.

— Le prince Eugène de Leuchtenberg et la duchesse douairière de Bade, ont pris le deuil de la mort de Bonaparte.

— Un navire abordé au Havre, le 10 du courant, a apporté la nouvelle qu'à l'arrivée des troupes de Montevideo à Rio-Janeiro, une révolution a eu lieu dans la capitale du Brésil, qu'on a formé un conseil de régence, dont le prince royal fait partie, mais dont la présidence a été conférée à un autre.

— Nous n'avons encore rien dit des guérisons miraculeuses que l'on dit opérées à Wurtzbourg, par un jeune ecclésiastique, le prince Alexandre de Hohenloe; nous attendions toujours quelques documens officiels à cet égard. La première cure a été celle de la jeune princesse Mathilde de Schwartzenberg, qui avait totalement perdu l'usage des jambes. Depuis lors nombre de guérisons ont rempli l'Allemagne du nom du thaumaturge. Une lettre écrite par lui-même au directeur de la Régence de Wurtzbourg, une lettre du prince Louis de Bavière, plusieurs écrits publics et un grand nombre de témoignages qui paraissent dignes de foi, semblent donner beaucoup de poids aux récits des guérisons dont il s'agit.

15 Et 16 août. Mlle Georges doit reparaitre incessamment au Théâtre Français.

— On assure que les collèges électoraux de la cinquième série seront convoqués pour le 29 septembre prochain.

— On mande d'Anvers, 10 août, qu'il y courait le bruit de l'arrivée à Londres du manifeste de la Russie.

— La fièvre jaune s'est déclarée dans le quartier du port de Barcelone; elle y a été apportée par un bâtiment de la Havane.

— On dit qu'un congrès doit s'assembler, en septembre, à Presbourg, pour délibérer sur les affaires de la Turquie.

— Des lettres d'Odessa disent que la Russie a approuvé la conduite du baron de Strogonoff, et que les conditions qu'elle propose à la Porte sont : 1.^o la prompte évacuation de la Moldavie et de la Valachie par les troupes turques; 2.^o la cessation immédiate de toute rigueur contre les Grecs; 3.^o le libre passage des bâtimens de la Mer-Noire dans la Méditerranée.

Banque de France : 1540 fr. ;

Cinq pour cent consolidés : 88 fr. , 20 c.

ITALIE.

Naples, 4 août. Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir ici le 2 du courant, à trois heures du matin; elle a duré six secondes.

Florence, 8 août. Nos augustes Souverains et S. A. I. et R. l'Archiduchesse Marie-Louise sont partis hier matin pour Sienna, où se préparent les fêtes solennelles qui auront lieu au milieu de ce mois.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, etc.,
par M. le Comte De Maistre.

III.^e Article (1).

Le sentiment de M. de Maistre sur la science primitive, c'est-à-dire, sur la nature et la source des premières connaissances des hommes, nous paraît très-remarquable et digne d'un sérieux examen. En voici la substance.

Les châtimens sont toujours proportionnés aux crimes, et ceux-ci aux connaissances du coupable. Le déluge universel, dont l'incrédulité la plus obstinée ne peut plus contester aujourd'hui la certitude ni l'époque, le déluge suppose des crimes inouis, et par conséquent des connaissances infiniment supérieures aux nôtres. Une erreur grave a trompé tous les philosophes : ils ont jugé du tems où les hommes voyaient les effets dans les causes, par celui où l'on tend péniblement des effets aux causes, où l'on ignore même ce que c'est qu'une cause. A-t-il fallu ces siècles innombrables dont on parle, pour arriver à tel résultat ? Non, il n'a fallu qu'un instant. Des secours extraordinaires ont dû être accordés aux premiers hommes qui ont repeuplé le monde. La tradition est universelle sur ce point et les témoignages se pressent de toutes parts. Toute l'antiquité nous parle d'hommes merveilleux, d'êtres supérieurs qui possèdent de hautes connaissances et qui les répandent parmi les nations : partout ce sont des dieux qui enseignent les arts et les sciences. Tous les peuples ont commencé par l'âge d'or. *La révélation, les traditions humaines, les philosophes, les poètes, la fable, l'histoire, l'Asie et l'Europe n'ont qu'une voix.* Ainsi les hommes ont commencé par la science, et par une science supérieure à la nôtre, parce qu'elle venait de plus haut. Aussi fut-elle toujours mystérieuse et renfermée dans les temples, où elle finit par s'éteindre. L'auteur jette un coup-d'œil sur ces restes d'antiques connaissances dont l'histoire a conservé quelques fables traces, sur ces monumens antérieurs aux époques historiques, sur lesquels sont empreints des vestiges de connais-

(1) Voyez les N.^{os} 30 et 31 de ce Journal, Année courante.

ances rigoureuses, sur ces couleurs qui, exposées à l'air libre, ont conservé leur éclat primitif pendant trente siècles et semblent se rire de l'impuissance de la Chimie moderne ; sur ces observations astronomiques qui touchent presque au déluge, etc. Il est remarquable que l'Asie, qui a été le théâtre des plus grandes merveilles, a conservé un penchant plus fort pour le merveilleux, et qu'elle a toujours montré *si peu de goût et de talent pour nos sciences de conclusions* ; ses peuples semblent se rappeler encore la science primitive et l'ère de l'intuition.

On ne manquera pas d'objecter à M. de Maistré que l'apothéose des premiers instituteurs des nations fut le fruit de l'étonnement, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Les premiers hommes qui ont manifesté quelques lumières et quelques connaissances, n'ont paru des êtres supérieurs que par comparaison avec l'ignorance de leurs contemporains. Quelques découvertes heureuses semblèrent des prodiges dans l'enfance des nations ; des hommes venus d'une contrée lointaine et apportant des connaissances puisées chez des peuples un peu plus avancés, excitaient une admiration universelle ; ces étrangers furent pris pour des êtres d'une autre nature. C'est ainsi qu'à la renaissance de la Peinture, on vit des ébauches informes et grossières portées en triomphe, et des artistes médiocres couronnés de fleurs. C'est ainsi que les Espagnols furent pris pour des dieux par les habitans du Nouveau-Monde.

La réponse est facile : on vient de voir que l'auteur l'a déjà indiquée : elle est fournie par les monumens. D'une savante antiquité, qui sont là pour attester des lumières positives et de hautes connaissances sur lesquelles il ne peut y avoir de méprise. Tels sont, ajouterons-nous, chez divers peuples de l'Orient, la connaissance du retour des comètes, les divisions du zodiaque, la grande période des étoiles fixes ; ces périodes de 180, de 600, de 3600 ans etc. ; la division du cercle en 360 degrés, du jour en 60 heures, de l'heure en 60 minutes : la mesure de la Terre connue avec un degré de justesse qui étonne nos savans d'aujourd'hui, munis de tous les moyens de la science moderne et d'instrumens d'une rare perfection inconnus aux anciens ; ces diverses mesures de longueur qui se rattachent toutes à un sous-multiple juste de la circonférence du globe ; ces édifices orientés avec précision, non-seulement en Egypte, mais en Chaldée, à la Chine et dans l'Inde ; cette fondation de Persépolis le jour

de l'entrée du Soleil au bélier etc. etc. Bailly n'hésite pas à attribuer de grandes connaissances astronomiques aux hommes antérieurs au déluge, connaissances dont les hommes voisins de cette grande catastrophe auraient recueilli les débris conservés par un moyen quelconque, tels que des monumens matériels qui auraient résisté aux ravages de l'inondation (2).

De ses considérations sur la science primitive, l'auteur passe aux peuples sauvages, qui sont à ses yeux une branche détachée de l'arbre social. Les sauvages sont des nations punies; elles portent la peine de quelque grande prévarication qui ne peut plus se reproduire, parce qu'heureusement nous n'en savons plus assez pour devenir coupables à ce point. Les langues des sauvages ne sont pas des langues dans l'enfance, mais des langues ruinées. Cette pensée neuve, qui n'a pu naître que dans un esprit très-élevé, paraît plus frappante encore à côté des couleurs dont l'auteur a dépeint les caractères essentiels et distinctifs de l'homme sauvage, tableau touché de main de maître. Qu'on lise et relise cette courte peinture, elle en vaut la peine; on y trouvera des vérités effrayantes et tout le talent de l'auteur.

Ceci conduit naturellement à l'origine des langues, grande question qui a tant exercé les philosophes de nos jours. Nulle langue, dit l'auteur, n'a pu être inventée, ni par un seul homme, qui n'aurait pu se faire obéir, ni par plusieurs, qui n'auraient pu s'entendre. Quels efforts n'ont pas faits les philologues et les étymologistes, pour démêler les rapports des langues, pour découvrir leur filiation, pour remonter à une langue mère! A quelles conjectures, à quelles hypothèses n'ont pas eu recours les métaphysiciens, pour surprendre le langage articulé à sa naissance; pour expliquer la formation d'une langue dans la création de ses élémens et dans leurs combinaisons, et pour concevoir comment l'homme, par des moyens naturels, a pu parvenir à donner un corps à la pensée (3)! Les uns ont cru voir une solution directe du problème dans les cris, les exclamations démonstratives, les sons imitatifs, les onomatopées.

(2) *Hist. de l'Astron.* liv. II.

(3) Voyez *Court de Gebelin*, le *P. Lami*, *Hervan*, *Adelung*, *Vater*, de *Murr*, *Adam Smith*, *Frédéric Schlegel*, *Villiam Jones*, *Condillac*, *J. J. Rousseau* etc. etc.

D'autres philosophes plus difficiles ont pensé que l'homme n'aurait jamais parlé si on ne lui avait parlé, ce qui fait remonter l'origine du langage à une source surnaturelle.

M. de Maistre aurait trouvé un puissant argument en faveur de son opinion sur ce point, dans les observations de M. F. Schlegel touchant l'ancienne langue des Indiens. Cet écrivain a pu faire une étude approfondie du Sanscrit, au moyen de ses recherches étendues et de ses relations suivies avec les savans les plus versés dans la connaissance des langues orientales.

Si plusieurs langues, par le grand nombre de mots imitatifs, de jeux de sons et d'expressions figurées, peuvent favoriser l'hypothèse d'une origine telle que nous l'avons indiquée ci-dessus, l'ancienne langue des Indiens se refuse évidemment à une telle supposition. Cette langue semble n'avoir rien emprunté à l'impression des objets extérieurs sur les sens; M. Schlegel observe qu'elle est toute métaphysique dans ses racines primitives, qu'elle exprime, non par des figures, mais par des expressions claires et directes, les plus hautes notions de la pensée pure; on y trouve la clarté, la simplicité et la précision philosophiques portées à un degré qui ne peut être surpassé; il ajoute que cette langue, à la naissance de laquelle a présidé l'intelligence la plus lumineuse, est une preuve, entre mille autres, que l'état primitif des hommes n'a pas été partout un état d'ignorance et d'impuissance voisin de celui de la brute, mais qu'au contraire l'homme, dans certains lieux, a joui dès le principe d'une raison supérieure et de l'intelligence la plus éclairée (4).

M. de Maistre, qui s'est occupé d'un certain nombre d'étymologies, dont quelques-unes lui seront contestées, aurait trouvé une ample matière à ce sujet, dans la conformité singulièrement frappante d'un grand nombre de racines entre l'indien, le persan, l'allemand, le grec et le latin. Au surplus le morceau que j'ai étendu qu'il a donné sur les langues est d'un intérêt piquant; à côté de quelques vues singulières, et de quelques paradoxes,

4) Voyez l'ouvrage intitulé : *De la langue et de la philosophie des Indiens*, par F. Schlegel, publié en Allemand, à Heidelberg, en 1808; M. Manget a donné un extrait en français, à la suite de la traduction de l'*Essai sur la première formation des langues*, traduit de l'anglais d'Adam Smith. Nous avons rendu compte avec quelque étendue, de ces deux écrits, dans le *Magasin Encyclopédique* du mois de mars 1810.

les philologues y trouveront des considérations et des aperçus digne de fixer leur attention.

La question de l'origine du langage , dit M. de Maistre , est la même que celle de l'origine des idées. Or en donnant une source surnaturelle au premier , il devait attribuer une semblable origine aux connaissances humaines ; et l'opinion des idées innées n'est chez lui qu'une des conséquences d'un système bien plus étendu. Ce n'est pas que nous prétendions ranger expressément M. de Maistre au nombre des *illuminés* ; car s'il a fait faire par le sénateur une pompeuse exposition de cette doctrine qui tend à admettre des révélations , des manifestations , des communications avec les intelligences supérieures et jusqu'au don de prophétie , puisqu'elle reconnaît à l'homme *des droits sur l'avenir* , il faut avouer que l'auteur , parlant en son nom , a combattu solidement , quoiqu'en peu de mots , ce que cette doctrine a de chimérique et de dangereux. Mais il faut aussi convenir qu'il laisse échapper souvent certains traits de ressemblance avec cette philosophie mystique , et qu'il cite avec une sorte de complaisance des passages tirés des écrivains de quelques-unes des sectes qui lui appartiennent.

Le sénateur , dans un élan de son enthousiasme , prédit un grand événement , une manifestation nouvelle , *une troisième explosion de la toute-puissante bonté en faveur du genre humain* et déjà le Comte , en parlant du mélange des langues , considéré comme un moyen employé par la Providence pour préparer les voies à l'exécution de quelque grand dessein , avait *salué de loin une grande unité* vers laquelle il lui paraît que nous marchons à grands pas.

Quant aux idées innées , ce système est remarquable chez M. de Maistre par l'extension qu'il lui donne et par les arguments dont il l'appuie.

Plusieurs philosophes admettant que l'ame peut acquérir accidentellement les idées particulières et individuelles , se sont bornés à considérer comme innées les notions abstraites et générales. D'autres métaphysiciens , pressés par les difficultés qu'elle leur oppose , ont encore restreint le cercle des idées primitives en le réduisant aux catégories et se retrauchant sur les idées de l'infini , de l'unité , du tems , de l'espace etc. M. de Maistre dit d'abord que l'homme apporte en naissant toutes les idées fondamentales qui le font homme ; ce qui va déjà fort loin

ormé l'on voit. Ailleurs il demande si l'entremise des sens doit être considérée comme cause occasionnelle ou excitatrice, ou comme cause productrice des idées : dans le premier cas, cette cause ne peut déterminer que des idées préexistantes, dans le second, autant vaudrait dire que la matière de l'étincelle électrique est produite par l'excitateur. Ainsi toutes les idées sont préexistantes. Que l'auteur n'admette aucune exception, cela est encore confirmé par la nature du principal argument qu'il emploie.

Nul être vivant, dit-il, ne peut avoir d'autres connaissances que celles qui se rapportent à son essence et à la place qu'il occupe dans l'univers. Un être capable de connaissances, qui recevrait des idées des chances de l'expérience, pourrait sortir de son cercle et troubler l'univers. Nous ne comprenons des phénomènes de la nature que ce que nous en devons comprendre, c'est-à-dire, tout ce qui est en rapport avec nos idées innées qui constituent notre état d'homme. C'est une des lois les plus évidentes du gouvernement de la Providence, que chaque être exerce son action exclusivement dans le cercle qui lui est tracé. Ainsi les *idées quelconques* qui constituent l'animal, chacun dans son espèce, sont *innées au pied de la lettre*, c'est-à-dire, absolument indépendantes de l'expérience. Voilà pourquoi la poule ne voit pour la première fois un épervier comme un point noir dans la nue, pousse un cri qu'elle n'a jamais poussé, et à ce cri, les poussins qui ne l'ont jamais entendu, se présentent sous les ailes de leur mère. Pourquoi donc l'expérience serait-elle plus nécessaire à l'homme qu'aux animaux ? Nous répondrons ailleurs à cette question.

M. de Maistre annonce qu'indépendamment de toute discussion, il se déterminerait dans cette question, par l'autorité seule ; ce motif est digne de remarque chez un écrivain qui se montre indépendant des réputations le mieux établies, qui s'est plaint de *despotisme qu'exercent l'habitude et le poids des noms*, qui a remarqué que les réputations se font comme une boîte, comme un soulier, et qui annonce que *les tems sont arrivés où toutes les idoles doivent tomber*. Ici, il s'étaye, entre autres, de l'autorité de Saint-Thomas, dont il cite un passage qui nous paraît beaucoup plus conforme au système de Locke qu'à celui de Leibnitz. Mais nous renvoyons à un autre article les observations que nous avons à faire sur la doctrine de l'auteur relativement à cette matière. Passons à un autre objet.

Dans ses belles réflexions sur la prière, l'auteur combat d'une manière victorieuse le sophisme banal de cette fausse philosophie qui argumente sans cesse de l'immutabilité des lois de la nature : philosophie désespérante » qui ne connaît pas l'huile de la consolation ; qui dessèche, qui raccornit le cœur, et qui, lorsqu'elle a endurci un homme, croit avoir fait un sage. » L'auteur considère, dans une loi *invariable*, ce qu'il appelle la partie *flexible* de la loi : distinction juste et heureuse, qui ruine toutes les objections. Qu'il doive tomber, par exemple, chaque année dans telle région, la même quantité d'eau : ce sera la loi constante ; mais la distribution de cette eau sera la partie flexible de la loi. Qu'il doive mourir tant d'hommes dans tel pays : cela se peut ; mais la distribution de la vie parmi les individus, le lieu et le tems des morts, voilà la partie souple de cette loi de mortalité. Ainsi une ville entière peut être détruite sans que le nombre des morts ait augmenté ; le malheur peut même remplir à la fois deux vues de la Providence, en punissant des coupables et en prolongeant par compensation la vie des innocens. C'est une loi de la nature que l'eau éteigne le feu ; mais l'effet de la prière est aussi une loi dans les rapports du monde moral au monde physique : c'est une cause seconde comme une autre. L'un des points de vue sous lequel l'auteur envisage le pouvoir de la prière se rattache à la manière dont il croit pouvoir considérer le monde sensible. » Le monde, dit-il, envisagé comme un simple assemblage d'apparences, dont le moindre phénomène cache une réalité, est un véritable et sage idéalisme. Dans un sens très-vrai, je puis dire que les objets matériels ne sont rien de ce que je vois ; mais ce que je vois est réel par rapport à moi-même et c'est assez pour moi d'être ainsi conduit jusqu'à l'existence d'un autre ordre que je crois fermement sans le voir. » Nous avouons franchement que ce dernier argument nous paraît peu nécessaire ; que pour croire au pouvoir de la prière, nous n'avons nul besoin d'imaginer un monde invisible dont celui-ci ne serait, en quelque façon, que le masque ; mais que nous croyons à l'efficacité de la prière, parce que Dieu lui-même nous a ordonné de prier et que la prière est un mouvement naturel au cœur de l'homme.

On a cité et beaucoup loué le passage sur le bourreau : nous l'avons aussi admiré, mais c'est surtout pour le talent de l'auteur et le mérite de la difficulté vaincue ; car il n'était pas aisé, et

ous semble, de dire quelque chose de bien intéressant sur un tel personnage. Du reste, nous pensons qu'il y aurait quelque réponse plausible à faire à l'auteur sur ce point. Mais ce qui nous paraît digne d'un autre genre d'admiration, ce sont les vingt pages qu'il a écrites sur la guerre. De quel point de vue élevé il envisage ce grand et terrible sujet ! Ce n'est point un orateur ou un poète qui, déplorant inutilement, avec le commun des hommes, les maux de la guerre, et s'adressant à l'imagination et à la sensibilité, s'attache à décrire les jeux sanglans des armées aux prises sur le champ de bataille, les places assiégées ou prises d'assaut, les villes incendiées, les provinces ravagées etc. ; ses vues sont bien plus hautes : c'est comme une intelligence qui s'élève au-dessus des notions humaines, qui ouvre à nos yeux comme un horizon tout nouveau, qui nous dévoile ce grand mystère de la guerre qu'aucun philosophe n'a su expliquer. La terre est *divine* ; elle découle d'une loi occulte et terrible ; *elle est qu'un chapitre de la loi générale qui pèse sur l'Univers*. L'auteur fait voir que, selon les notions reçues, selon les lois morales ordinaires qui règnent dans l'ordre social, selon la constitution naturelle du cœur humain, tout est énigme dans ce qui regarde la guerre.

Dira-t-on que la gloire militaire explique tout ? Mais, avant tout, il faut expliquer la gloire militaire, qui n'est pas moins compréhensible. Deux hommes sont chargés par état de décrire leur semblable, l'exécuteur et le soldat : l'un, ministre nécessaire de la justice, satisfait à la vindicte publique en délinquant la société du coupable qui en est le fléau, et maintient l'ordre dans son sein, par la puissance du châtiment donné en exemple ; l'autre, instrument de carnage et de dévastation, jette à grands flots le sang innocent et paraît armé contre l'humanité toute entière. Pourquoi l'horreur et l'infamie sont-elles attachées aux fonctions du premier, tandis que la plus brillante des couronnes attend l'autre au bout de sa cruelle carrière ? D'où vient le droit de verser innocemment le sang innocent, et pourquoi est-ce là ce qu'il y a de plus honorable, au jugement de tout le genre humain, sans exception ? D'où viennent la franchise, la loyauté, la générosité, la délicatesse, le bon sens du militaire, c'est-à-dire, de l'homme dont le métier est de sacrifier les hommes sans mesure et sans pitié ? D'où vient que la pureté, les plus nobles vertus, la piété religieuse s'allient

très-bien avec la profession des armes ? D'où vient que le spectacle si fréquent des plus horribles carnages n'endurcit point le cœur du guerrier, qui se montre humain au milieu de ses propres victimes, *comme l'épouse est chaste dans les transports de l'amour* ? Comment les caractères les plus doux peuvent-ils aimer la guerre et la faire avec passion ? Comment un homme sensible à la douleur d'un animal, peut-il éprouver l'*enthousiasme* du carnage, quand il s'agit d'égorger ses semblables ? Comment l'homme, *sans haine et sans colère*, se sent-il saisi de cette fureur qui le pousse sur le champ de bataille ? Quel est ce mouvement mystérieux par lequel *une armée se sent portée en avant, comme si elle glissait sur un plan incliné* ? A-t-elle compté les soldats ennemis, connaît-elle le nombre de ses morts ? Pourquoi l'homme n'a-t-il jamais désobéi sur le champ de bataille ? D'où vient que la guerre, qui semble faite pour tout anéantir, a si souvent augmenté la population des États et la prospérité des arts ? Pourquoi le Dieu des chrétiens, dont la loi est toute d'amour, s'appelle-t-il si souvent dans l'Écriture *le Dieu des armées* ?... Ces questions étaient dignes d'occuper le génie élevé qui a pu les entrevoir ; elles sont faites pour provoquer les réflexions les plus profondes.

Dans un prochain article, nous nous occuperons des autres points que nous avons précédemment indiqués.

LE SAINT-SÉPULCRE.

(Extrait d'une lettre particulière).

L'église du St. Sépulcre est à peu de distance de Jérusalem. Le jour où je la visitai était un jour de fête. Les portes étaient ouvertes. Un grand nombre de pèlerins se pressaient pour entrer ou pour sortir ; des Turcs établis sur un divan percevaient d'un œil le droit d'entrée ; on criait, on donnait des coups de bâton ; la foule s'embarrassait au milieu des processions ; tout cela ensemble offrait un spectacle aussi affligeant que bizarre.

Le St.-Sépulcre est un autel de marbre assez bas, enfermé dans une petite chapelle carrée, construite en marbre, éclairée par des lampes d'une grande richesse, et recouverte en entier par une tenture de velours. Un tableau placé dans l'intérieur au-dessus de la pierre sainte, représente Jésus-Christ. Il est impossible de ne pas être profondément ému à la vue de ce humble tombeau, dont la possession a été plus disputée que celle des plus beaux trônes de la terre ; de ce tombeau dont la puissance survit aux empires, et qui fut couvert tant de fois des larmes de l'espérance et du repentir.

Je sortis de la chapelle et visitai toutes les stations. Ici Jésus-Christ avait été battu de verges ; plus loin une couronne d'épines avait été enfoncée sur son front ; plus loin encore ses vêtements

raient été tirés au sort. Bientôt nous entrons dans une autre
glise, dont chacun baisait le pavé ; c'était Golgotha. C'est là
se fut commis ce crime qui consterna le ciel et fit trembler
terre.

En quittant le St. Sépulture, les pèlerins se rendent à ce qu'on
omme le palais de Pilate. Ce n'est plus qu'une grande
brique dominée par une tour. On me permit de monter sur
e terrasse élevée d'où je découvris la place immense, jadis
cupée par le temple de Salomon. Dans le lointain, paraissaient
s collines de Bethléem, la mer morte et les montagnes de
Arabie.

ANNONCE.

Les livraisons des *Œuvres choisies de Bossuet*, in-12, se succèdent avec
rapidité. A peine avons-nous annoncé la seconde livraison, que déjà la troi-
sème et la quatrième paraissent. Elles se composent des tomes premier et
second des *Méditations sur l'Évangile*; prix : deux francs le volume, pour
les souscripteurs ; et chaque ouvrage pris séparément, trois francs le volume ;
sur recevoir franc de port par la poste, il faut ajouter 75 centimes par
plume. On souscrit à Paris, à la *Librairie Monarchique de N. Richard*,
rue de Conti, N.° 5, et à Chambéry, chez Puthod, libraire.

ENIGME.

J'ai de nombreuses sœurs ; chacune me ressemble.
Nous avons toutes même fin,
Et nous suivons même chemin,
Sans que jamais pourtant nous puissions être ensemble.
Les unes de la nuit cherchent l'obscurité,
Et les autres du jour préfèrent la clarté.
Une seule de nous quelquefois peut suffire
Pour amener de grands événements,
Ou du moins opérer les plus grands changemens,
Même renouveler la face d'un empire.
Tandis que tel voudrait ralentir notre pas,
Tel dirait volontiers que nous ne marchons pas.

Le mot de la dernière *Charade* est *char-roi*.

MARCHÉS de Chambéry des 14, 16 et 18 août 1821.

LE VRISSSEL. L'HECTOLITRE.

	f.	c.	f.	c.
BLED.				
Froment,	Prix : . . . 14	10	—	. . . 17 35
Seigle	9	00	—	. . . 11 76
Orge	6	00	—	. . . 7 84
Arasin.	0	00	—	. . . 0 00
Foin	0	00	—	. . . 0 00
avoine (1).	9	50	—	. . . 6 63
Lin, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 32
Grande, idem, idem.				0 70

(1) Rapport des 3 vaisseles
en hectolitre :
Froment. . . 813
Seigle. . . 685
Avoine. . . 434

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 23 août. Depuis plusieurs jours notre horizon est chargé d'une vapeur bleuâtre très-remarquable, qui paraît augmenter l'intensité de la chaleur solaire; aussi avons-nous une température très-élevée.

Turin, 18 août. Le 12 du courant, il a éclaté sur la ville de Gênes un violent orage, accompagné de tonnerres et d'une pluie abondante. La foudre a causé beaucoup de dégâts, mais n'a heureusement frappé personne.

— S. M. la Reine de Bavière est arrivée à Gênes, le 13, avec les deux princesses ses filles et une suite nombreuse. Elle voyage sous le nom de Comtesse de Haag. Il est arrivé dans la même ville quatre jeunes Chinois catholiques, des environs de Macao, allant achever leur instruction religieuse à Naples, en passant par Rome. Ils ont donné à entendre que la religion chrétienne est persécutée dans leur pays.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Du 16 au 18 août : 77 l.

Vienne, 5 août. On assure que le général Frimont, appelé en Hongrie, doit remettre le commandement de Naples au général Mohr.

— Le *Mercur de Franconie* dit que le Messie annoncé aux Grecs n'est autre que Joseph Napoléon, venu d'Amérique, avec Lefèvre-Desnoettes, les frères Lallemand et autres.

— On croit ici la guerre inévitable. On établit en ce moment de grands magasins dans la Hongrie.

Paris, 17 et 18 août. On annonce l'arrivée prochaine à Paris des généraux Bertrand et Montholon.

— On parle d'une affaire d'avant-postes sur les bords du Pruth.

Landres, 15 août. Les ordres du Roi pour le transport du corps de la Reine avaient fixé les rues par où il devait passer. Les exécuteurs testamentaires ont protesté contre l'enlèvement du corps, qu'ils ont prétendu être précipité. Le commissaire du Roi fit néanmoins enlever le corps et le corps fut acheminé; mais des barricades élevées par le peuple, à diverses distances, l'obligea plusieurs fois de changer de direction. Une grêle de pierre tomba bientôt sur les militaires de l'escorte, qui montrèrent d'abord la plus grande patience. Enfin poussés à bout, les dragons ont sabré plusieurs mutins, et y a eu quelques personnes de tuées et beaucoup de blessées. Quand le corps se présenta à l'entrée de la cité, qui jouit du privilège de n'admettre que des troupes qu'avec l'autorisation du lord maire, l'escorte ne put aller plus loin. Au départ du courrier, on craignait de nouvelles scènes jusqu'au moment de la sortie de la cité.

— Le Roi est débarqué à Dublin. Il avait fait arborer le deuil sur les mâts de son yacht, à la nouvelle de la mort de la Reine.

— Un de nos journaux annonce comme certaine la nouvelle que l'Empereur Alexandre est résolu d'attaquer la Turquie.

— Guillaume Pépé est débarqué à Falmouth, venant de Lisbonne.

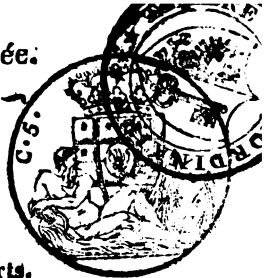
— Des nouvelles de Constantinople parlent d'une ambassade spéciale qui est attendue de St.-Petersbourg, ayant à sa tête un prince russe.

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 31 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 août. Samedi dernier, 25 du courant, les Français qui se trouvent aux eaux d'Aix, en Savoie, ont solennisé le Saint-Louis, fête de M. le Roi de France, en faisant célébrer une grand'messe dans l'église paroissiale du lieu. La plupart des étrangers et des habitans ont pris part à cette religieuse cérémonie, en partageant les sentimens qui y ont donné lieu.

— Du 11 au 24 août, il est arrivé à Aix 175 étrangers.

— Le 19 du courant, a eu lieu la distribution des Prix aux élèves du Collège de Cluses, sous la présidence de M. l'Avocat Brunet, Vice-Intendant de Faucigny. La cérémonie a été ouverte par un discours de M. l'Abbé Revel, vicaire du Collège, qui a développé avec éloquence l'importance et la nécessité de l'éducation publique. Trente-trois élèves des diverses classes ont reçu la récompense de leurs travaux scolastiques. Cette touchante solennité, qui a excité le plus vif intérêt, a été terminée par une exhortation de M. le Vice-Intendant aux élèves, dont les félicitations sur leurs succès ont été pour eux l'encouragement le plus flatteur. Les divers intermèdes de la cérémonie ont été marqués par des symphonies exécutées par des amateurs de la ville. L'Administration de la ville et le public ont reconnu hautement tout ce qui, par l'amélioration de l'établissement, est dû aux talens, au zèle et aux soins de M. l'Abbé Revel.

— La plupart des journaux de Paris continuent d'offrir en blanc des lacunes plus ou moins considérables.

— Quelques journaux français ont parlé de nouvelles d'Espagne qui annoncent des modifications projetées dans la constitution actuelle des Cortès. Il s'agirait de l'établissement d'une Chambre haute (*los primos*) et du pouvoir absolu accordé au Roi. Cette nouvelle nous paraît avoir besoin de confirmation.

PIÉMONT.

Turin, 25 août. S. M. la Reine Marie-Thérèse est partie de Modène pour Lueques, le 19 du courant. Son auguste époux en est parti le 23 et va à Lueques le 25.

— M. le Chev. Annibal de Saluces, Major-général, Commandant la division de Nice, a reçu la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare,

— La Chambre de Commerce de Gènes a offert une épée avec la poignée ornée de symboles en or, à S. Exc. M. le Comte Des - Geneys. Nous reviendrons sur cette intéressante circonstance.

— Il paraît qu'on ne peut encore ajouter aucune foi aux prétendus *ultimatum* de la Russie publiés par les journaux. Les nouvelles les plus récentes d'Odessa, de Constantinople et de Vienne sont plutôt à la paix.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 23 au 25 août : 77 l., 50 c., 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 11 août. Le général comte de Wittgenstein est arrivé à Kitschenow. Il y a maintenant dans la Bessarabie, cinq divisions russes, formant ensemble 60,000 hommes. On y attendait quatre autres divisions. Les Turcs forment un cordon très-rapproché sur la rive droite du Pruth.

— On écrit d'Odessa, du 17 juillet, que la flotte turque renforcée de plusieurs bâtimens de guerre, sortie des Dardanelles, le 18 juillet, pour venger l'échec essuyé près de Mitylène, a été attaquée dans les eaux de Tenedos par la flotte des Grecs, qui l'a repoussée jusque sous les châteaux, après lui avoir pris deux frégates et 18 bâtimens légers. Les débris de la flotte turque sont entrés dans la Mer-Noire. Cette fâcheuse nouvelle a ralumié la fureur des Turcs, et 300 Grecs ont aussitôt été massacrés.

— L'état de la Moldavie est des plus fâcheux; à la faveur de l'anarchie, les excursions des Arnauts et des Albanais et les vexations des troupes turques n'éprouvent aucun obstacle.

— Le 25 juillet, 140 Hétairistes, après avoir résisté tout le jour à 1700 Turcs, dans le couvent de Slatina, sont parvenus à s'échapper. Le 26, 900 Hétairistes se montrèrent au même couvent, et annoncèrent que 3000 hommes allaient s'y rassembler sous Jordaki, pour pénétrer en Bessarabie. Mais 6000 Turcs sont en marche contre eux.

— Des lettres de Pétersbourg paraissent peu douter de la guerre entre la Russie et la Porte. Celles de Posen annoncent que les divers corps cantonnés dans les environs de la Dwina, ont reçu l'ordre de se porter en avant et seront incessamment remplacés par des troupes venant de l'intérieur.

— Il paraît que l'escadre britannique qui croise dans les environs de Tenedos, a reçu des instructions sur sa conduite, dans le cas où les Dardanelles seraient attaquées.

— Des Turcs avaient poursuivi quelques Grecs dans leur fuite jusques sur le territoire autrichien; mais les troupes autrichiennes ayant tiré sur eux, ils ont repassé précipitamment la frontière sans répondre au feu.

— Il se trouve déjà 30,000 hommes de troupes autrichiennes sur les frontières de la Dalmatie; et 40,000 se rassemblent entre Trieste et Laybach.

— On assure que l'interférence autrichien à Constantinople a reçu de son Cour l'ordre de ne continuer ses relations avec la Porte que de concert avec le ministre de Russie. On va jusqu'à dire que la Porte a déjà renvoyé ce dernier à Odessa avec une déclaration de guerre.

ANGLETERRE.

Londres, 20 août. Le convoi de la Reine a mis onze heures pour parcourir la ville de Londres au travers des barricades et des flots d'une populace violemment agitée. Enfin la pluie qui tombait par torrens dissipa les attroupe-mens. Le cortège a continué sa marche. Le 15, il est arrivé à Colchester; le corps fut déposé dans l'église; les exécuteurs testamentaires firent apposer sur le cercueil une plaque avec cette inscription : *Ici repose Caroline, la Reine outragée d'Angleterre.* Mais cette plaque fut enlevée et les exécuteurs firent une protestation. Le cortège a quitté Colchester le 16 et est arrivé à Harwich, où le cercueil a été embarqué pour l'Allemagne.

— Le nombre des morts dans la journée du 14 a été moins considérable qu'on ne l'avait annoncé.

— Le Roi a été reçu à Dublin avec toutes les marques du plus vif attachement et aux acclamations publiques. S. M. a donné l'ordre d'annoncer le deuil de cour, selon l'étiquette observée pour les Reines d'Angleterre.

— Des lettres de Constantinople parlent d'une note confidentielle de l'Empereur de Russie transmise à la Porte, dont le contenu paraît peu vraisemblable. Selon cette note, le comte Capo d'Istria, d'intelligence avec le baron de Strogonoff, aurait formé, pour l'indépendance des Grecs, des plans que ce dernier aurait promis de favoriser; et ces deux personnages seraient disgraciés. Du reste, les négocians d'Odesa croient fortement à la paix.

— La fièvre jaune a éclaté à la Havane.

— C'est décidément le 17 que le Roi a fait son entrée publique à Dublin.

— Il a été tenu un conseil au sujet de ce qui s'est passé lors du convoi de la Reine. L'empêchement mis à sa marche peut être regardé comme crime de haute trahison.

— Il paraît qu'il sera nommé un conseil de Régence, lorsque le Roi passera sur le continent pour visiter le Hanovre.

— On a observé ici, le 16, un phénomène très-curieux. Le disque du soleil, au travers des nuages d'un gris foncé, paraissait d'un beau bleu.

E S P A G N E.

Madrid, 14 août. Le 1.^{er} août, a été exécuté, à Cadix, le fameux Trés-Fundès - Aliaz, l'un des principaux acteurs des massacres du 10 mars.

— On ne croit pas que le Roi sanctionne le décret qui supprime les droits seigneuriaux, de crainte d'exciter de nouveaux troubles.

— Le bruit a couru ici que la constitution d'Espagne avait été proclamée en France, et notamment à Bayonne et à Bordeaux.

— On apprend que Bermuder a repris Caraccas sur les troupes de Morales. On annonce aussi que Bolivar a été battu par le général La Torre.

F R A N C E.

Paris, 19, 20 et 21 août. Il sera établi une ligne télégraphique de Lyon à Toulon.

— Suivant une lettre de Londres, on évalue à plus de 55 millions de francs, le fonds dont Buonaparte a disposé par son testament.

— Une lettre d'Odessa, du 26 juillet, dit que les Russes sont entrés en Moldavie au nombre de 43,000, sur trois colonnes, et que toute l'armée russe réunie sur les frontières, s'élève à 300 mille hommes.

— Le Roi de Suède a fait son entrée à Christiania le 30 juillet. Il a été complimenté par la Diète. On a remarqué dans sa réponse ce passage : » N'oublions pas que les corps représentatifs qui ont voulu s'emparer de tous les pouvoirs, ont amené des bouleversemens toujours suivis de l'anarchie ou du despotisme. »

— S. M. a fait une pension de 10,000 fr. à la veuve de M. le Comte Corvetto, mort avec une fortune médiocre.

— Plus de 4,300 hectares de forêts de pins viennent d'être la proie des flammes dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan. On évalue la perte à 400,000 fr.

— La *suette picarde* a cédé aux traitemens prescrits par les médecins.

— Les nouvelles de Barcelonne, relativement à la fièvre jaune, sont rassurantes.

24 Et 25 août. M. le Duc de Wellington est arrivé à Paris.

— Le 1.^{er} juillet, la ville d'Ufa, en Russie, a été presque réduite en cendres. C'est la 3.^{me} fois en cinq ans qu'elle éprouve le même sort.

— Un membre du club de la *Fontaine d'Or*, à Madrid, a fait la motion d'envoyer 25 mille hommes en France, pour y faire proclamer la constitution des Cortès. Cette motion a été ajournée, dans l'espoir qu'elle réussirait mieux auprès des Cortès extraordinaires que des ministres actuels.

— La cour prendra le deuil pour la mort de la Reine d'Angleterre.

— Un journal annonce que S. M. le Roi de Sardaigne a fait démentir officiellement les bruits sur le prétendu projet des Autrichiens de s'immiscer dans les affaires du Piémont.

Banque de France : 1542 fr., 50 c. ;

Cinq pour cent consolidés : 88 fr., 35 c. ; 88 fr., 25 c.

ITALIE.

Naples, 13 août. Nous apprenons que le tremblement de terre du 24 de ce mois a causé des dommages considérables dans les Calabres. Dans les environs de Catanzaro, quelques maisons ont été renversées et plusieurs personnes ont péri.

SUISSE.

Lausanne, 15 août. Toutes les contrées voisines du Rhin sont devenues le théâtre d'inondations désastreuses. Les vastes plaines du côté de Grabs, Gams etc. n'offrent plus qu'un vaste lac. Les nouvelles du Rhinthal sont également alarmantes. A Diepoldsau, le Rhin a brisé ses digues et s'est répandu dans toutes les campagnes. Des desastres analogues ont eu lieu sur la rive droite.

VARIÉTÉS.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, etc.,
par M. le Comte De Maistre.

IV.^e Article (1).

L'intérêt de la vérité et l'impartialité que nous professons nous font en

(1) Voyez les N.^{os} 30 et 31 de ce Journal, Année courante.

Jevoir d'ajouter, comme nous l'avons annoncé, quelques observations critiques à ce que nous avons dit jusqu'ici de l'ouvrage de M. de Maistre. On ne peut se méprendre sur nos intentions, qui sont assez connues. D'ailleurs, pleins de vénération pour les vues nobles et utiles de l'auteur, ainsi que pour ses talens et ses lumières, nous tâcherons de ne pas oublier les égards réclamés par des titres aussi respectables. Nos remarques ne peuvent affaiblir le mérite de l'ouvrage : la production la plus imminente peut offrir quelque prise à la critique.

M. de Maistre dit que chaque langue exclut, *par son génie qui est un*, toute idée de composition arbitraire, de convention antérieure, et que tout mot a sa raison. Ce serait peut-être faire beaucoup d'honneur à tous les néologues qui ont contribué à augmenter le vocabulaire des langues. Refuser de reconnaître l'influence que le hasard et le concours de certaines circonstances souvent étrangères, ont pu avoir sur l'adoption d'un mot nouveau, ne serait-ce point contredire l'expérience et en particulier les exemples que nous fournit à ce sujet la nomenclature des arts ? On pourrait aussi demander d'où viennent tant d'exceptions dans les règles grammaticales, les formes hétéroclites des verbes irréguliers, et cette autorité absolue des caprices mobiles de l'usage, qui est l'une des premières lois dans toutes les langues :

. . . . si volet usus

Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

Cette idée fondamentale de l'auteur sur la puissance des mots a eu les plus grandes conséquences sur une partie de ses vues et de ses opinions. Attribuer aux mots une autorité décisive dans les matières les plus graves, ne serait-ce point s'appuyer sur une base incertaine et trop souvent équivoque ? Si l'on supposait, par exemple, une analogie mystérieuse entre tous les homonymes, ne finirait-on pas par y trouver tout ce qu'on voudrait (2) ?

C'est sur des homonymes que M. de Maistre fonde en partie sa doctrine, ou, comme il s'exprime lui-même, son *idée favorite* sur les qualités mystérieuses et l'importance pythagoricienne qu'il attribue aux nombres. C'est par le nombre qu'il veut démontrer l'existence de Dieu : *l'intelligence*, dit-il, *ne se prouve à l'intelligence que par le nombre ; toutes les autres considérations sont étrangères à la question primitive de l'existence.* Que l'ordre qui règne dans l'univers prouve l'existence d'une intelligence suprême, cette vérité, mise dans tout son jour par l'auteur de la *Théologie naturelle*, que nous avons citée, ne peut être contestée que par la mauvaise foi ; mais nous ne croyons pas que l'ordre et le nombre soient la même chose. L'ordre, dit l'auteur, n'est que le *nombre ordonné* : ne serait-ce point là ce que l'École appelle définir *idem per idem*, le même par le même ? Dans le *nombre ordonné*, c'est-à-dire, dans le *nombre mis en*

(2) Il serait curieux de connaître le rapport qu'il y aurait entre le *coin* qui sert à fendre le bois, le *coin* qui est une tresse de faux cheveux, et le *coin* qui est un fruit.

ordre, il y a deux choses, le *nombre* et l'*ordre*, et ce dernier restera encore à expliquer. Les nombres ne sont qu'un instrument de notre intelligence, une preuve des bornes de notre vue intellectuelle; ils n'attestent que le besoin que nous avons de former des collections et de classer nos idées pour embrasser un certain nombre d'objets, à la fois. Il nous semble que l'ordre et l'harmonie, le beau et le bon ne reposent point sur des considérations numériques, mais qu'ils résident dans la nature des choses.

La doctrine de la *réversibilité* conduit le sénateur à établir en thèse ce qu'il appelle l'*unité du genre humain*, unité mystérieuse qui semble assimiler le genre humain à un seul être, et qui lui paraît l'unique moyen d'expurger le péché originel, le salut des hommes par un seul, l'hérédité de la gloire et du blâme, et en général toutes les applications de la loi de la réversibilité. Cette unité, que le comte a la bonne foi d'appeler *incompréhensible*, entraîne, dans le système du sénateur, une *solidarité* (c'est le terme qu'emploie celui-ci) contre laquelle nous croyons voir s'élever des considérations morales de la plus haute conséquence. Il est vrai que le comte, tout en s'arrêtant avec complaisance à cette unité, à laquelle il ne peut s'empêcher d'applaudir, désapprouve néanmoins ce vol trop étendu dans des régions inconnues, ces théories extraordinaires qui peuvent égarer, ces explications de certains mystères au-dessus de notre portée, lesquelles, sans rendre l'homme meilleur, ne seraient, si elles étaient justes, que lui ôter le mérite de la foi. Le chevalier ajoute que si ces idées mystiques peuvent quelquefois mener à d'importantes découvertes, il faut songer aussi à leurs inconvénients, et que, pour un sage qui se garantit du danger, elles produiront dix mille fous qui peuvent troubler le monde et le corrompre. Nous sommes complètement de l'avis du chevalier.

Nous le sommes un peu moins sur l'article de la *superstition*, qui est bonne, si l'on veut, en amour, comme le dit le chevalier; mais nous pensons qu'il est bon d'éviter tout profane rapprochement. Que la superstition soit un *ouvrage avancé de la religion* (on voit que c'est encore le chevalier qui parle), c'est ce que nous ne pouvons croire. Il y a quelque chose de faux dans la superstition; or tout ce qui est faux est faible. La religion tient d'elle-même sa propre force et n'a pas besoin de recourir à certaines ressources qui pourraient être peu dignes d'elle. L'âme superstitieuse n'est telle, que parce qu'elle n'a pas un sentiment juste, une connaissance raisonnée de la religion; elle est donc mal préparée à la défense.

On trouve dans les Soirées nombre d'opinions qui se rattachent au système des révélations intérieures. L'auteur pose ce principe logique très-judicieux à notre avis, que « toutes les fois qu'une proposition est prouvée par le genre de preuves qui lui appartient, l'objection qu'elle conque, même *in-oluble*, ne doit plus être écoutée. » Mais ailleurs, le sénateur parle d'un *instinct secret*, d'une *conscience intellectuelle*, d'un *sentiment intérieur* qui peut deviner juste, même dans les sciences naturelles, et chez les personnes qui n'y sont pas initiées, instinct auquel, selon l'auteur, il est permis de croire, lorsqu'il se balance contre un

les théories généralement tenues pour démontrées, telles que la décomposition et la recomposition de l'eau; l'explication des marées par l'action combinée du soleil et de la lune etc., phénomènes qui pourtant sont établis par le genre de preuves qui leur appartient. Il paraît singulier que l'on attribue plus de poids à la simple répugnance d'un homme à admettre la matière sur laquelle prononce sa conscience intellectuelle, qu'à une objection insoluble. Bien entendu qu'il s'agit ici d'un homme qui a le sens droit. Mais nous avons vu des personnes d'un jugement très-sensé se refuser absolument à l'idée de la position des antipodes et à la possibilité de mesurer la distance et la grosseur du soleil, parce que leur instinct secret se révoltait contre ces idées. Le sénateur, qui croyait que l'empereur a bien fait de ne pas s'arrêter à l'objection spécieuse des phases observées de son tems sur la planète de Vénus, devrait donc penser, à *forte raison*, que les personnes dont nous parlons sont fondées à nier l'existence des antipodes et les mesures astronomiques? Admettons la règle de la conscience intellectuelle dans les matières qui sont du ressort du sentiment, mais surtout dans celles qui intéressent la morale et nos devoirs, mais n'admettons rien, et souvenons-nous qu'une des grandes erreurs de l'esprit systématique est de passer sans distinction d'un ordre d'idées à un autre: *argumentari*, dit l'École, *ad uno genere ad aliud*.

Il est encore de la doctrine des manifestations intérieures et de celle d'un monde invisible auquel se rapporte tout ce que nous voyons dans celui-ci, que découle le système de l'auteur sur l'origine des idées. Nous regrettons de ne pouvoir traiter ici ce point particulier avec l'étendue qu'il mériterait; nous bornerons à dire un mot des deux considérations spéciales sur lesquelles M. de Maistre fonde principalement son opinion, outre le poids qu'il attribue à l'autorité, comme nous l'avons déjà dit.

Il regarde comme *décisive* en faveur des idées innées, cette sentence d'Aristote, que *l'homme ne peut rien apprendre qu'en vertu de ce qu'il sait*; c'est ce qu'on appelle, en d'autres termes, *procéder du connu à l'inconnu*, maxime incontestable, s'il s'agit de l'action de raisonner, et les philosophes ne l'ont jamais comprise autrement. Ce qui prouve qu'Aristote lui-même l'a entendue ainsi, ce sont ces autres paroles du même philosophe, citées aussi par M. de Maistre: *que toute DOCTRINE et toute SCIENCE RATIONNELLE est fondée sur une connaissance antécédente.... que l'INFERIEUR et l'INDUCTION n'appuient leur marche que sur ces sortes de connaissances* etc. Or personne n'a jamais prétendu qu'une idée fût une science, une doctrine, que des idées seules puissent constituer un syllogisme, une action.

Il est évident que le principe dont il s'agit ne peut être applicable à toutes les idées individuelles et détachées, qu'il ne peut l'être surtout aux notions intuitives. Un aveugle-né à qui l'on voulait donner quelque idée de la couleur rouge, en lui disant qu'elle était *éclatante*, se la figurait comme un ton de la *trompette*. Un autre aveugle-né, d'après ce qu'on lui avait dit du soleil, le comparait au son d'une grosse cloche. L'un et l'autre s'appuyaient sur l'idée d'un son et n'arrivaient, malgré leurs efforts, qu'à l'idée d'un son. Ces deux hommes n'auraient jamais pu acquérir l'idée du soleil ou des

couleurs, qu'en recevant l'usage de la vue, et par conséquent ils n'auraient dû cette idée à l'intervention d'aucune connaissance antérieure. Il y a donc non-seulement des idées indépendantes de toute notion précédente, mais aussi des idées qui ne peuvent naître dans l'âme que par l'entremise du sens.

L'âme est unie au corps, et c'est ce qui constitue l'homme dans son état actuel : dès-lors, quelque répugnance que l'on puisse avoir à reconnaître l'action des organes matériels sur l'esprit, il faut bien accepter les conséquences de cette union. Quant à ce que serait l'âme séparée du corps, c'est une autre question qui n'est pas du ressort de la philosophie. On suppose avec raison que tout mouvement suppose une volonté; ainsi une intelligence peut agir sur la matière. Or s'il y a communication de l'intelligence à la matière, il y aura nécessairement communication réciproque de la matière à l'intelligence : l'une ne dégrade pas plus l'esprit que l'autre, et certes le mystère du second fait est bien aussi beau.

On a demandé souvent ce que c'est qu'une *idée assoupie*, une idée dont l'âme n'a aucune conscience actuelle. Il faut s'entendre sur le sens qu'on attache à ce mot d'*idée*. Une idée est un fait intellectuel, ou elle n'en est rien : or comment un fait peut-il préexister à lui-même ? Hors de l'idée *actuelle* et dont l'âme a une conscience présente, nous ne voyons que des facultés, une capacité, des dispositions, des *virtualités*, pour parler le langage des philosophes. Tous les argumens de M^r. Maistre sont justes si on les applique à des dispositions préexistantes, et, à part toute subtilité et tout paralogisme, il nous paraît qu'ils ne peuvent rien prouver d'autre.

Dans un article suivant nous nous occuperons de la seconde preuve dont nous avons parlé, qui paraît à l'auteur une démonstration sans réplique de la doctrine des idées infuses.

A N N O N C E.

RECUEIL des Edits, Lettres-Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie dès le 10 septembre 1814, où sont insérés les Règlements, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice; neuvième Volume, in-8.°; à Chambéry, chez Pierre ALBERA, Imprimeur du Roi.

MARCHÉS de Chambéry des 21, 23 et 25 août 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	13	65	16	80
Seigle	8	50	11	11
Orge	5	50	7	19
Sarrasin.	0	00	0	00
Maïs	10	00	13	07
Avoine (1).	9	00	6	28
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	29
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
 Froment. 613
 Seigle. 60
 Avoine. 762

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 7 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 septembre. Son Exc. le Lieutenant-Général de S. M. a adressé ;
avec la lettre suivante, à M. le Chev. de la Grave, Colonel de la Brigade
de Savoie, le Billet Royal ci-dessous ; dont S. M. a daigné honorer ce Corps.

» Turin, le 28 août 1821.

» Monsieur,

» Il m'est agréable d'avoir à vous transmettre les témoignages de la bien-
veillance de S. M. contenus dans son billet ci-joint.

» La satisfaction que S. M. vous marque ressentir de la fidélité, de la
fermeté et du dévouement des officiers, sous-officiers, soldats et de votre
conduite en particulier, cette satisfaction, dis-je, est si flatteuse et hono-
rable pour la brigade de Savoie, qu'elle ne me laisse lieu qu'à vous en
féliciter, ainsi que tout votre corps.

» Soyez bien persuadé, Monsieur, de la part sincère que j'y prends ;
ainsi que de l'estime et de l'attachement très-distingué, avec lequel j'ai
l'honneur d'être,

» Monsieur le Chevalier,

» Votre très-humble, très-obéissant serviteur,

Signé THAON REVEL. »

LETTRE de S. M.

» Chevalier De la Grave ; pendant les événemens du mois de mars dernier ;
la Brigade de Savoie s'est conduite d'une manière si-douable, qu'après lui
avoir fait connaître plus d'une fois notre satisfaction, nous éprouvons
un véritable plaisir à vous charger directement de lui en renouveler l'assu-
rance. Ces preuves qu'elle nous a données de son dévouement nous ont
vivement touché, et lui ont acquis notre estime particulière. Dites aux
officiers ; aux sous-officiers et soldats de ce corps que nous nous rappel-
lerons toujours la fermeté inébranlable qu'ils ont opposée à tous les efforts
de la trahison, et l'ardeur avec laquelle ils sont tous accourus sous leurs
glorieuses enseignes lorsque nous les avons appelés. Dites-leur que nous
nous plaçons à reconnaître que la Brigade de Savoie, qui s'est constamment
trouvée à côté de ses princes aux jours de danger, a dignement soutenu
son antique réputation de fidélité et d'honneur ; dites-leur enfin combien

» il nous sera agréable en les revoyant dans notre capitale, de leur marquer de vive voix toute notre bienveillance. En vous assurant, Chevalier De la Grave, que vous y avez une part distinguée, nous prions Dieu qu'il vous conserve ».

Modène, le 10 août 1821.

Signé CHARLES-FÉLIX.

— S. M. a daigné décerner la Grand' Croix des SS. Maurice et Lazare à M. Roze, Second President du Sénat de Savoie, qui régissait le Sénat à l'époque des malheureux événements du mois de mars dernier.

— Le 29 août dernier, à 9 heures et demie du matin, aux Bessons, commune de la Balme, à trois quarts d'heure d'Yenne, le tonnerre est tombé sur cinq femmes qui lavaient la lessive et s'étaient réfugiées imprudemment sous un peuplier. Deux d'entr'elles, mères de nombreux enfans, ont été frappées de mort; les trois autres, dont une fille, ont été blessées grièvement. Celles qui sont mortes étaient devenues noires comme du charbon, et leurs corps exhalaient une odeur sulfureuse insupportable; les autres sont enflées et couvertes de boutons.

— Un autre malheur est arrivé à Yenne, le 2 du courant. M. Louis Belly, conduisant à Belley sa femme enceinte et sa nièce, ayant lâché la bride, au sortir de Yenne sur la route de la Balme, le cheval a entraîné la voiture dans le Rhône. M. Belly est parvenu à se sauver, mais les deux dames, le char et le cheval, tout a disparu sans retour. M. Belly, dans son desespoir, voulait se précipiter dans le fleuve, à la recherche des victimes, mais on l'en a heureusement empêché.

— M. Giobert, Professeur de Chimie à l'Université Royale de Turin, qui vient d'analyser les eaux minérales de la Perrière, en Tarentaise, s'était arrêté sur sa route, en venant du Piémont, à Saint-Jean-de-Maurienne, pour examiner les *eaux thermales d'Echaillons*, qui sont à cinq minutes de cette ville. La température de ces eaux est de 32 degrés. Il paraît que l'analyse qu'en a faite ce savant chimiste a donné des résultats avantageux, car l'Administration de la ville de Saint-Jean, se propose, sous les auspices de M. le Vice-Intendant de la Province, qui favorise de tout son pouvoir les utiles entreprises, de faire construire un établissement propre à recevoir les malades qui voudront jouir du bénéfice de ces eaux.

A V I S. — *Adjudications de travaux publics.*

Il sera procédé, le 15 de ce mois, à Chambéry, devant M. l'Intendant général de Savoie, sur les onze heures du matin, à l'adjudication :

1.° Par la voie des soumissions cachetées, des travaux à exécuter en réparations du pont de Ragé, etc., route provinciale de Chambéry à Genève, évalués à la somme de 12,654 fr. 70 c.;

2.° Par la voie des enchères à l'extinction des feux, des réparations en charpente et maçonnerie, à exécuter tant à la toiture qu'à l'intérieur du bâtiment servant au haras royal dans la ville d'Annecy, évalués à 1831 fr. 49 c.

P I È M O N T.

Turin, 2 septembre. LL. MM. le Roi Victor - Emmanuel et le Reine Marie - Thérèse ont fait présent au Sanctuaire de Vico, d'un magnifique ostensor, d'un encensoir avec la navette, d'une cuvette, d'une aiguière et d'une clochette, le tout en argent du plus beau travail.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^{ts}, 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 25 au 30 août: 77 l., 75 c. Du 30 août au 1.^{er} septembre: 77 l., 50 c., 95 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 18 août. Le Comte de Wittgenstein, adjutant de l'Empereur de Russie, a passé ici, se rendant en courrier, de Londres à Pétersbourg. Un courrier français, venant de Paris, a pris la même route.

— Le Roi de Suède doit présenter à la Diète de Christiania le projet d'une loi pour le rétablissement d'une nouvelle noblesse héréditaire, à la place de celle qui a été supprimée.

Vienne, 15 août. Il s'agit toujours ici de la guerre prochaine entre la Russie et la Porte, et de 40 mille hommes de troupes auxiliaires que fournirait l'Autriche. Il paraît que notre cabinet préférerait le rôle de médiateur à celui d'allié.

— La destruction de Sidonie (Aiwaly), dont nous avons parlé dans le *ems*, a été occasionnée par les Grecs, qui, venus avec des troupes de débarquement et du canon, attaquèrent les Turcs. Ceux-ci ne pouvant résister, firent le feu à la ville sur vingt points à la fois; l'incendie a duré deux jours. Les Grecs enlevèrent les archives, les objets de prix et tous les effets qu'ils purent; ils embarquèrent aussi pour les flots un grand nombre de leurs compatriotes. Le reste fut emmené par les Turcs ou se précipita dans la mer.

— Il paraît que, comme nous l'avions annoncé, la réunion des Souverains alliés aura lieu à Presbourg.

— Les nouvelles de Francfort annoncent, sous la rubrique de Constantinople, une insurrection en Arabie qui fait des progrès, et une autre en Egypte.

— La flotte turque est sortie, et passant devant l'île de Chio, elle a continué sa route vers l'île de Samos, dont la ville a été détruite et les habitans égorgés. On a massacré les enfans sur le sein de leurs mères, traîné et égorgé les femmes enceintes en leur écrasant le ventre, et enfin tout a été mis à mort, hommes, femmes, vieillards et enfans. A Chio, la troupe révoltée a commis des cruautés inouïes.

— On dit que deux des puissances de l'Europe répugnant à ce que la terre fût déclarée aux Turcs, l'empereur de Russie leur a fait connaître un firman qui ordonnait le massacre de tous les Rajas (tous les sujets de la Porte qui ne sont pas Turcs); elles ont consenti à ce qu'il fût envoyé à l'ultimatum définitif principalement en faveur des Grecs.

— Selon les nouvelles de Corfou et de Sainte-Maure, le gros de l'armée romane en Epire aurait été entièrement défait et dissout.

18 Août. Les nouvelles de Constantinople, du 30 juillet, portent que 48 heures après l'expiration du terme fixé par la Russie, le baron de Strogoff a demandé ses passeports, qui lui ont d'abord été refusés; et ensuite, après l'intervention des autres ambassadeurs, il a été donné un ordre verbal de le laisser passer librement. Les vents contraires ont retardé l'embarquement jusqu'au 30 juillet. On croit qu'il aura eu lieu le 31. On écrit

D'Odessa, 3 août, qu'après l'arrivée d'un vaisseau, le 31 juillet, le comte de Wittgenstein est parti d'Odessa, le 1.^{er} août, avec tout son état-major. Si la guerre a lieu, il paraît qu'elle commencera par une grande bataille, les Turcs étant concentrés dans leurs positions. Ces nouvelles ont donné lieu ici à un grand conseil, à la suite duquel on a expédié un grand nombre de courriers, à Londres, à Pétersbourg et aux généraux.

— Il a paru parmi les Grecs un fils de Czerni-Georges qui porte le même nom.

— On évalue à 300,000 hommes l'armée russe destinée à agir contre la Porte, sous le général Sacken; l'avant-garde est de 80,000 hommes. On s'attend à voir arriver incessamment l'empereur Alexandre sur le Pruth.

21 Août. On sait avec certitude que le baron de Strogonoff était encore le 31 juillet dans la rade de Constantinople, à cause des vents contraires. Quelques lettres prétendent que c'est un *vent politique* qui l'empêche de partir. Les ambassadeurs étrangers profitent, dit-on, du retard pour amener quelque résultat favorable. La Porte n'a pas expressément rejeté l'*ultinatum*; elle avait promis l'exécution des articles, savoir, le rétablissement des églises grecques, la cessation de la persécution contre les chrétiens, l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie lorsque la tranquillité y serait établie; et enfin l'embargo avait été levé sur les bâtimens russes. Mais la Russie sera-t-elle satisfaite, et la Porte tiendra-t-elle ses engagements?

Francfort, 26 août. La gazette de Nuremberg parle d'un traité offensif et défensif signé entre trois grandes puissances, et qu'une pièce diplomatique d'une haute importance va être incessamment publiée.

— Un grand nombre d'étudiens des universités d'Allemagne se disposent à partir pour la Grèce. L'appel du professeur Krug a été saisi à Leipzig, et l'auteur cité devant la justice.

ANGLETERRE.

Londres, 28 août. On doit construire à Dublin un palais magnifique pour perpétuer le souvenir du séjour du Roi en Irlande.

— Il paraît que les mouvemens qui ont eu lieu lors du convoi de la Reine étaient préparés d'avance. La police de Bow-Street s'occupe de poursuivre les auteurs des désordres qui ont causé l'effusion du sang.

— Le *Courrier*, partageant l'avis d'une lettre de Paris, croit que le désir personnel de l'Empereur de Russie est pour le maintien de la paix, mais qu'il lui sera difficile de résister à l'impulsion de son cabinet et à celle de l'opinion hautement manifestée par la presque totalité de la population, qui n'aspire qu'à réaliser les plans de Cathérine.

— Un courrier autrichien arrivé ici de Vienne en sept jours, avec d'importantes dépêches, est reparti sur-le-champ pour Dublin.

— Quoique les nouvelles de Pétersbourg soient toujours à la paix, on n'est pas moins étonné des immenses dispositions militaires de cette puissance, dont il est difficile de croire que les vues se bornent à faire la guerre aux Turcs. Selon le système de cette puissance, il faut que sur cent hommes il y en ait toujours deux en état de porter les armes; ce qui ferait 780,000 hommes de milice exercée, non compris les troupes réglées, qui se montent au nombre remarquable de 925,000 hommes.

— Le corps de la Reine est arrivé sur le continent; il a été débarqué à Luxhaven et porté à bord du *Wie*, pour remonter l'Elbe jusqu'à Stadt.

E S P A G N E.

Madrid, 17 août. Il paraît que S. M. se rendra à Saint-Ildefonse, accompagnée de M. Bardaxi, ministre des affaires étrangères.

— Les autorités de Saint-Sébastien, instruites qu'un personnage important venait en France par mer, l'ont fait rechercher par terre et sur la côte.

20 Août, Le Roi à peine arrivé à St. Idelphonse, a pris une attaque de goutte; on croit qu'il reviendra incessamment à Madrid.

— Les motions qui se font à la *Fontaine d'Or* font présager que bientôt le club exercera la plus grande influence sur le gouvernement de l'Espagne.

F R A N C E.

Paris, 26, 27 et 28 août. Le Roi, à l'occasion de sa fête, a reçu les hommages de tous les grands officiers de la couronne, du corps diplomatique et de tous les corps siégeant dans la capitale.

— C'est M. l'abbé Fayet qui a prononcé, selon l'usage, l'éloge de Saint-Aoûs, en présence de l'Académie Française.

— Des lettres de Madrid annoncent qu'un décret du Roi a fixé la convocation des Cortes extraordinaires au 28 septembre prochain.

— Le 21 du courant, près de six cent milliers de foin ont été la proie des flammes, dans un magasin de fourrages, à Rennes.

— Le Duc de Wellington a dîné le 26 avec S. M.

29 Et 30 août. On assure que M. l'abbé de Montesquion sera fait cardinal.

— M. le comte de Latour-Maubourg ne partira pour Constantinople que vers la mi-septembre.

— Il paraît certain que le Roi d'Angleterre passera par Paris, à son tour du royaume de Hanovre.

— On parle d'un projet pour rétablir, à la suite de la guerre actuelle, l'ordre de St. Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes, sous la protection de trois puissances, avec trois *bancs*, l'un pour les catholiques, un autre pour les Grecs, et le 3.^{me} pour les protestans.

— On apprend que l'envoi des corsaires d'Alger a été suspendu. La peste est manifestée à Alger et y fait de grands ravages.

31 Août et 1.^{er} septembre. S. M. a érigé un majorat en faveur de M. Baron Pasquier et a décerné à M. Siméon la grand'croix de la légion d'honneur.

— La Reine de Wurtemberg est accouchée d'une princesse.

— Toute l'Irlande se précipite à Dublin pour jouir de la présence du Roi.

— La flotte française dans les eaux du Levant est de 30 bâtimens de guerre, et plus de 20 autres doivent l'aller rejoindre.

Banque de France: 1545 fr.;

Cinq pour cent consolidés: 88 fr., 15 c.; 87 fr., 50 c.

I T A L I E.

Rome, 16 août. Le 13 du courant, S. S. dans le consistoire secret tenu au palais Quirinal, a pourvu aux églises épiscopales de Porto et St. Rufin,

rénais, de Frascati, de Livourne, de Pontremoli, de Fossan, de Padoue, de Trieste et de Laïe, et aux archevêchés de Damiette et de Trébisonde,

20 Août. Sa Sainteté a prononcé, dans le consistoire secret du 13 du courant, une allocution sur l'état des affaires ecclésiastiques en Allemagne. En rappelant la convention faite avec la Bavière, le Souverain Pontife fait part des succès obtenus dans les Etats de la Prusse, dont le Roi a généreusement doté les évêchés, les chapitres et les séminaires; S. S. en témoigne toute sa reconnaissance. Elle se félicite particulièrement du rétablissement de la métropole de Cologne, et de l'élection des évêques par les chapitres. Elle espère pouvoir annoncer bientôt l'organisation des diocèses dans quelque autre état de l'Allemagne.

Livourne, 19 août. On apprend de Larnica, dans l'île de Chypre, que cette île a vu se renouveler les horreurs de Constantinople. Le gouverneur turc a fait massacrer un grand nombre de Grecs, sous les plus misérables prétextes. L'archevêque de Larnica, qui avait le gouvernement de la ville, n'a plus aucune autorité. Le commerce est détruit, et les Européens sont privés de toute communication. Le grand-visir qui avait été relégué dans cette île, a été étranglé à Nicosie, le 11 juin dernier, lendemain de son arrivée.

Venise 18 août. Dans la nuit du 6, le tonnerre tombé sur le clocher de Cadonegha, dans le Padouan, a blessé deux personnes.

— Plusieurs bâtimens idiots venant d'Espagne ont apporté en Grèce de la poudre à canon et des armes. Les Américains font aussi passer des armes et des munitions.

— On annonce de Corfou que les Grecs ont pris Argos et Corinthe.

— Un bâtiment grec, chargé d'armes et de munitions, a passé par le détroit de Messine. On croit qu'il portait à bord Démétrios Ypsilanti, frère du prince Cantacuzène.

VARIÉTÉS. — AGRICULTURE.

De quelques plantes oléifères.

M. le Chevalier de M., membre de plusieurs Sociétés d'Agriculture, a indiqué, dans un Mémoire, diverses plantes oléagineuses dont la culture mériterait d'être encouragée et répandue dans nos pays. Telles sont le raifort oléifère (*raphanus sinensis oleifer*, que les Milanais préfèrent au colza; le bœuf oléifère (*molinga oleifera*, facile à acclimater; le cornouille sanguin (*cornus sanguinea*), qui, sur 80 livres de fruit, fournit 16 livres d'huile propre à tous les usages; le micocoulier de Provence (*celtis australis*), dont la semence a fourni à Scopoli une huile analogue à celle d'olive; le souchet domestique (*cyperus esculentus*), qu'on peut naturaliser presque partout; le passarage (*lepidium sativum*), qui donne une grande quantité d'huile; le safran bâtard (*carthamus tinctorius*); le sole (*helianthus annuus*); la moutarde blanche (*sinapis alba*), vulgairement nommée chou-beurre, à cause de l'excellent fourrage

elle fournit aux vaches laitières. Cette dernière présente ainsi un double avantage, outre qu'elle est très-fertilisante par son enfouissement en vert. Sa végétation est tellement prompte, qu'elle semée au commencement de mars, elle peut donner des pailles mûres dès les premiers jours de juillet.

Une plante oléifère qui n'est pas à négliger et qui commence à se répandre utilement autour de nous, est le pavot, dont la culture est facile et qui paraît s'accommoder de terrains assez variés. En le semant en automne, après la récolte du froment, on peut le plâtrer au printemps, le récolter au commencement de juillet, et lui faire succéder des vesces, du lupin, des fèves ou du sarrasin.

De la greffe du Noyer.

On sait que, dans nos climats, lorsque le noyer végète de bonne heure, il est exposé à souffrir des fraîcheurs du printemps. Rendre cet arbre moins précoce, c'est diminuer le danger. On parvient à cet résultat par le moyen de la greffe, qui, si elle est faite à propos, il est vrai, assez difficile à pratiquer sur cet arbre, pour avoir découragé des agriculteurs qui ont voulu l'essayer. Un agronome instruit, M. Madiot, directeur d'une pépinière, a mis en pratique une espèce particulière de greffe qui paraît lui appartenir, et il a constamment obtenu un plein succès en l'appliquant au noyer. Voici la description de ce procédé.

On coupe d'abord le sauvageon horizontalement, au milieu de la pousse de l'année précédente. On taille ensuite le bout en biseau, sous la forme d'un coin. On échancre la greffe angulairement, de manière à ce qu'elle puisse emboîter exactement dans le coin en le recouvrant dans son entier. Les deux bouts étant ainsi en contact, et les libers s'adaptant parfaitement, le cambium ne peut s'échapper, et l'air ni l'eau ne peuvent pénétrer dans l'articulation, qui est maintenue par un bandage formé d'étoffe de tilleul et de laine enduite de terre grasse, et recouvert de cette espèce de mastic dont on enduit les orangers.

Cette opération, qui exige de la dextérité, doit être pratiquée aux premiers jours d'avril, époque de l'ascension de la première sève. Lorsqu'on s'aperçoit que la greffe pousse, on retire l'appareil, pour prévenir les engorgemens.

Deux cents noyers greffés par cette méthode, les 14 et 16 juin 1799, ont presque tous parfaitement réussi. Il faut avoir soin de relever les petits bourgeons dont l'inutile développement sur les sauvageons absorberait la sève à pure perte.

De la greffe du Mûrier.

La greffe du mûrier, presque aussi délicate que celle du noyer, exigeant beaucoup de célérité, le même agronome expérimenté, pour le mûrier, la greffe à œil poussant dont nous avons indiqué le procédé en faveur de ceux qui ne le connaissent pas.

On coupe sur les mûriers à belles feuilles, des rameaux chargés de boutons. On enlève ceux-ci avec un peu d'écorce et sans aucun fragment ligneux. On les introduit sous l'écorce des sauvageons, où l'on a fait une incision cruciale. Les deux libers ayant été mis en contact immédiat, on rapproche les deux lèvres de la plaie, et on les maintient unies à l'aide de filaments faits avec l'écorce de tilleul, qu'on a placés de manière à ne pas serrer les boutons, et à faire, au-dessus de ces organes, une espèce de toiture. Vingt à vingt-cinq jours après cette opération, la cicatrice est consolidée, et on lève l'appareil, qui gênerait la circulation séveuse. Ce qui est resté du sauvageon est coupé à 6 ou 7 pouces de l'insertion.

M. Madiot, aidé seulement de deux jardiniers, a pu, en suivant cette méthode, greffer trois mille pieds de mûriers dans le court espace de deux jours. Les arbres opérés ont poussé vigoureusement et sont devenus du plus bel aspect.

A V I S.

A vendre un magasin consistant en dentelles, mousselines et autres articles de goût, bas, bonnets, etc. etc. On désirerait trouver quelqu'un qui voudrait acheter le tout, on lui ferait volontiers des avantages, autrement le fonds se vendra à parties brisées, et l'on donnera toutes les facilités moyennant bonne sûreté. Ledit magasin, bien achalandé et avantageusement situé Rue Couverte, est à louer avec les appartemens qui en dépendent.

S'adresser à Madame la veuve VAILLANT, à Chambéry.

L O G O G R I P H E.

Par tout homme d'honneur, fidèle à son devoir,
 Mes droits sont respectés et dans toute occurrence.
 Lecteur, voici chez moi les objets qu'on peut voir ?
 Un animal fripon, dont s'amuse l'enfance ;
 Un habitant des bois, qui chérit les hauts lieux ;
 La tête d'un colosse élevé jusqu'aux cieux ;
 Un outil qui fournit deux bras auxiliaires,
 Pour donner à nos mains plus de facilité ;
 Deux symboles divers de qualités contraires,
 Qui peignent la souplesse et l'indocilité.

Le mot de la dernière *Enigme* est *heure*.

MARCHÉS de Chambéry des 28, 30 août et 1.^{er} 7. bre 1821.

	LE VRSSEL.		L'HECTOLITRE.		
	f.	c.	f.	c.	
BLED.					
Froment, Prix :	13	33	16	38	(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment. 0. 813 Seigle. 0. 765 Avoine. 0. 725
Seigle	8	00	10	48	
Orge	5	75	7	49	
Sarrasin.	0	00	0	00	
Mais	0	00	0	00	
Avoine (1).	9	00	6	28	
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	27 1/2	
Viande, idem, idem.			0	70	

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE,



FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 septembre. Samedi dernier, 18 du courant, a eu lieu dans cette capitale, la Procession générale du St. Sacrement, en exécution du vœu de Victor-Amédée II, à l'occasion de la délivrance de Turin, lors du fameux siège de 1706. Mg.^r l'Archevêque suivait immédiatement le St. Sacrement. Le Sénat, MM. les nobles Syndics, les quatre paroisses de la ville et des faubourgs et toutes les Confréries des deux sexes y ont assisté comme à l'ordinaire.

COPIE des Lettres écrites par S. M. et par S. Exc. M. le Comte THAON DE REVEL, Lieutenant-Général du Roi,

M. le Comte ROBERTI, Colonel du Régiment des Cheval-légers de Savoie;

LETTRE de S. Exc. M. le Comte THAON DE REVEL.

« La louange sagement dispensée est tout à la fois une digne récompense et un aiguillon qui excite à bien faire. Le Roi, notre Souverain, prouve par la lettre que je me félicite de vous transmettre, combien son cœur généreux se plaît à l'accorder à celui qui, dans les crises des troubles politiques, sait agir en brave et fidèle guerrier. Ainsi la récompense du mérité est une nouvelle garantie de l'avenir, et tant vous, M. le Comte, et le Corps que vous commandez, vous saurez vaincre, j'en suis sûr, tout ce qui s'opposera à vous et aux officiers, sous-officiers et soldats qui le composent.

« J'ai l'honneur de vous assurer de ma considération distinguée. »

Turin, le 6 septembre 1821.

Signé THAON REVEL.

LETTRE de S. M.

Comte Roberti, Colonel. Par des preuves éclatantes de fidélité et d'attachement à notre Maison Royale, le Régiment des Cheval-légers de Savoie vous a prouvé, dans les tristes événements du mois de mars, combien, dans toute circonstance, nous pouvons compter sur sa loyauté, et combien vous étiez digne de l'honneur qu'il a reçu de servir d'escorte à notre frère bien-aimé le Roi Victor-Emmanuel. Ni séductions, ni menaces, ni moyens de corruption n'ont pu l'égarer; et, soit à Turin, soit à Novare, vous avez mérité notre pleine satisfaction, que nous nous plaisons à exprimer de nouveau à vous et aux officiers, sous-officiers et soldats qui le composent.

» Assurez « les en notre nom que nous saisirons avec plaisir toutes les occasions de leur manifester notre bienveillance et la confiance avec laquelle nous nous reposons sur le Régiment tout entier.

» Sur ce nous prions Dieu qu'il vous conserve. »

» Modène, le 10 août 1821.

Signé CHARLES - FÉLIX.

— Nous avons eu ces jours derniers à Chambéry, M. Plana, astronome royal de Turin, et M. Carlini, Directeur de l'Observatoire de Brera à Milan, qui sont attachés à la Commission mixte composée d'Officiers respectivement chargés par le gouvernement de S. M. et par celui de S. M. l'Empereur d'Autriche, de rattacher les opérations géodésiques faites en France, avec celles qui ont eu lieu en Lombardie; opérations dont le but est de concourir à la détermination de la figure de la Terre. Nous reviendrons sur cet objet.

A V I S à MM. les Préfets des Colléges.

Dans le N.º 48 de ce Journal (V.º Année), nous avons annoncé des *Elémens de Géographie moderne, à l'usage des Colléges et des Ecoles des États de S. M., où l'enseignement se pratique en langue française.* Le premier volume devait paraître pour le second semestre du cours scolastique échu, mais les circonstances politiques en ont retardé l'impression. Elle vient d'être reprise, et l'on espère que le premier volume paraîtra au commencement de novembre prochain.

PIÉ MONT.

Turin, 6 septembre. M. le Chevalier Cavasanti, Colonel des Carabiniers Royaux, a reçu de S. M. une lettre des plus honorables sur la conduite de ce Corps et sur la sienne pendant les derniers événemens. Cette lettre lui a été transmise par S. Exc. M. le Lieutenant - Général, qui l'a accompagnée de l'expression particulière de son estime.

— Dans la commune de Cosio, province d'Oneille, une moissonneuse, nommée Marie Pittaluga, était au champ avec trois enfans dont l'un portait à son sein; attaquée par un loup enorme, la tendresse maternelle lui donna de la présence d'esprit et du courage. Elle pose le nourrisson dans son berceau, saisit le loup par le cou et l'entraîne loin de ses enfans jusqu'à ce que son mari, attiré par ses cris, ait mis le loup en fuite. Cette femme a eu la main toute déchirée, et l'on craint pour ses jours. Le commandant général de la division de Nice lui a fait donner une récompense, qui a été généreusement augmentée par S. Exc. M. le Lieutenant Général de S. M.

8 Septembre. S. M., en augmentant encore les secours accordés à la femme Pittaluga, a daigné ordonner qu'on lui donnât, par intervalles, de nouvelles de l'état de cette infortunée.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821; du 1.^{er} avril 4.^{er} septembre 1821: 75 l., 75 c., 95 c.; 78 l. Du 4 au 6 septembre: 77 l. 80 c.; 78 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Dresde, 22 août. Une nouvelle secte, dite des *Stéphaniens*, excite un tel fanatisme parmi ses membres, que quelques-uns d'entre eux sont tombés en démence, et que plusieurs se sont suicidés.

Vienne, 23 août. Le baron de Strogonoff n'était pas encore parti le 5 août ; les négociations avaient été reprises. La Porte a fait passer directement à Petersbourg, la réponse à l'*ultimatum* de la Russie. Le baron de Strogonoff a fait connaître aux sujets russes qui se trouvent en Turquie, que pendant son absence, ils seront placés sous la protection de l'internonce autrichien.

— Les troupes russes continuent à se porter sur le Pruth.

29 Août. Les troupes polonaises n'ont encore reçu aucun ordre de marcher. Les divisions du général Yermoloff se sont rapprochées de la Podolie,

ANGLETERRE.

Londres, 4 septembre. Le Star annonce que S. M., dans son voyage sur le continent, aura probablement une entrevue avec les empereurs d'Autriche et de Russie, pour décider du sort de l'empire Ottoman. S. M., à son retour d'Irlande, s'embarquera de suite pour le continent.

— La compagnie du Levant a reçu ici le 30 août la nouvelle, qu'elle prétend authentique, de l'acceptation par la Porte de l'*ultimatum* de la Russie. Les détails donnés précédemment sur les négociations expliquent ce qu'il faut entendre par cette acceptation.

— Les bruits au sujet d'une prétendue intelligence entre le Comte Capodistrias et le baron de Strogonoff étaient dénués de tout fondement.

ESPAGNE.

Madrid, 25 août. On sait que quelques gardes-du-corps étaient détenus au couvent de St. Martin, depuis l'affaire où ils avaient voulu défendre S. M. contre les insultes de la populace. Le 20, un rassemblement tumultueux se forma, à 11 heures du soir, près dudit couvent, et l'on chantait entr'autres la fameuse chanson *Traga-la, perro*. L'officier de garde voulut en vain faire cesser le tumulte, qui s'accrut rapidement avec la foule qui augmentait à chaque instant. Le chef politique survint inutilement ; le général Morillo arriva avec un piquet et s'efforça de dissiper l'attroupement. Le lendemain, l'agitation fut assez grande. Les orateurs de la *Fontaine d'Or* lemandèrent hautement la destitution du général Morillo ; quelques cris de mort se firent entendre. Le général avait donné une proclamation qui ne fit qu'irriter les esprits ; on prétendit qu'il avait altéré les faits. Le 22, on jugea nécessaire de placer un poste de sûreté à la porte du général. Morillo a donné sa démission ; le Roi l'a acceptée et a ordonné que ce général serait traduit devant un conseil de guerre. On craint quelque dénouement fâcheux.

30 Août. Le ministre de la guerre, contre qui les orateurs de la *Fontaine d'Or* se sont si fort élevés, a été destitué.

— On apprend de Lisbonne que les chargés d'affaires de Russie, d'Autriche et de Prusse ont quitté la capitale du Portugal, après avoir insisté

pour obtenir leurs passeports. La mésintelligence date du jour où l'ambassadeur d'Autriche avait refusé d'illuminer au sujet des bases de la constitution.

— La peste s'est déclarée à Maroc.

— Les envoyés de Bolivar ont reçu ordre de quitter le territoire espagnol, à cause des hostilités reprises en Amérique.

F R A N C E .

Paris, 2, 3 et 4 septembre. Lord Wellington est parti pour Londres, après avoir eu une longue conférence avec l'ambassadeur de Russie, et une audience de S. M., qui a duré une heure.

— Le bruit s'est répandu ici que le baron de Strogonoff était parti de Constantinople le 8 août.

— M.^{me} la maréchale Moreau vient de mourir à Bordeaux.

— Selon une lettre particulière, à la bataille navale qui aurait eu lieu dans les eaux de Samos, les Turcs auraient perdu tous leurs bâtimens, dont huit brûlés, et le reste coulé à fond; les Grecs en auraient perdu six. Il y aurait eu 25 mille hommes noyés ou passés au fil de l'épée.

— On écrit d'Alexandrie (Egypte) que les Wéchabites semblent profiter de la guerre des Grecs pour reprendre les armes, et qu'on doit former un camp en Arabie pour préserver Médine et la Mecque.

— Selon quelques journaux allemands, l'Autriche fournirait 40,000 hommes à la Russie; la Prusse ne fait aucun mouvement; la France garde la neutralité, et l'Angleterre s'allie avec la Porte.

5 Et 6 septembre. On croit que toutes les négociations faites à Constantinople l'ont été de concert avec la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Suède et les Pays-Bas, et que le départ du baron de Strogonoff ne peut en empêcher la continuation.

— Le duc de Wellington s'est embarqué le 2 à Calais pour l'Angleterre.

— Une lettre de M.^{me} la Comtesse de Salm, du 30 août, à sa sœur nous apprend que le prince Alexandre de Hohenlohe continue à étonner par les guérisons miraculeuses qu'il opère.

— La défaite des Turcs aux environs d'Arta paraît se confirmer.

— Toutes les nouvelles de l'Orient s'accordent à faire présager que la paix pourra être maintenue avec la Porte, qui se prête aux conditions proposées et au maintien des anciens traités. On assure qu'elle a demandé le rappel du baron de Strogonoff (voyez l'article *Venise*).

7 Et 8 septembre. Une ordonnance convoque pour le 1.^{er} et le 10 octobre les collèges électoraux des départemens de la 5.^e série.

— On écrit de Madrid qu'on y est dans l'attente d'événemens fâcheux et prochains, et qu'un grand nombre de personnes se hâtent de quitter cette ville.

— Le baron de Strogonoff, à son arrivée à Odessa, a confirmé la nouvelle d'une grande victoire navale remportée par les Grecs sur les Turcs.

— L'internonce d'Autriche et le ministre d'Angleterre continuent d'employer leurs soins à Constantinople pour prévenir une rupture.

— M.^{me} la duchesse de Berri, dans son voyage au Mont-d'Or et à Clermont-Ferrand, charmée des attentions dont elle a été l'objet, et de la

beauté du pays, s'est écriée : » Les bons habitans ! le beau pays ! *je voudrais être Auvergnate !*

Banque de France : 1542 fr , 50 c. ;

Cinq pour cent consolidés : 88 fr. , 35 c. ; 85 fr. , 65 c.

ITALIE.

Rome, 30 août. Nous sommes autorisés à démentir l'assertion des journaux étrangers relative à la prétendue occupation du château Saint-Ange et de plusieurs villes de cet Etat par les Autrichiens.

— Deux nouveaux bâtimens grecs chargés de grains ont encore passé par le détroit de Messine pour se rendre vers le Péloponèse.

— Les quatre Chinois dont il a été parlé dans le tems, sont arrivés ici le 23 ; le S. Père les a accueillis avec toute sa bonte ordinaire. Ils vont à Naples pour s'instruire et recevoir l'ordre de la Prétrise, à l'effet de retourner dans leur patrie pour y prêcher l'Evangile.

Venise, 1.^{er} septembre. Toutes les lettres d'Odessa du 14 août annoncent que le baron de Strogonoff y est arrivé le 13 de Constantinople, d'où il était parti le 9. A son départ, la Porte avait permis aux vaisseaux chargés de grains de sortir des Dardanelles, et ouvert un libre passage de la Mer Noire dans la Mer Blanche. Les mêmes nouvelles confirment la défaite de la flotte turque près de Samos.

— On mande de Trieste que, selon une lettre d'Alexandrie, le Pacha d'Egypte, ensuite des ordres du Grand-Seigneur, a fait armer 16 bâtimens qu'il a envoyés en croisière contre les Grecs du côté de Rhodes.

SUISSE.

Lausanne, 6 septembre. L'orage et la grêle ont causé de grands dommages dans plusieurs cantons, surtout dans les environs de Schaffhouse et de Zug.

— S. A. I. le Grand Duc héréditaire de Toscane, arrivé à Berne le 29 août, en est reparti le 2 septembre pour Lucerne.

VARIÉTÉS.

LE TRIOMPHE DE LA VÉRITÉ, ou *les Trente jours de la Révolution Piémontaise*, *Elégie* ; par M. ROSSET, Sous-Intendant de la province du Genevois ; avec cette épigraphe : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ? Ps. XI.* Broch. in-8.^o de 24 pages, Annecy, de l'imprimerie d'Alexis Burdet ; 1821.

Le sujet de cette *Elégie* n'est que trop connu, et nous sommes dispensés d'entrer dans aucun détail à cet égard. Dans l'esprit qui a dicté ce chant élégiaque, l'indignation devait être le premier mouvement du poète ; c'est elle en effet qui lui a inspiré ce début :

O Victor ! ô mon Roi ! quelle affreuse nouvelle
A répandue l'esroi sur ton peuple fidèle ?

Hélas ! qui pourra croire à d'aussi noirs forfaits ?
 De farouches soldats, couverts de tes bienfaits,
 S'honorant, sans frémir, du titre de perfides,
 Ont levé contre toi leurs armes parricides.
 Ces monstres, sans trembler, ces monstres, sans pâlir,
 Bravent de tes vertus l'auguste souvenir.
 Ils osent invoquer, dans leur sombre furie,
 Les noms, les noms sacrés d'honneur et de patrie ;
 Et, le fer à la main, prêchant la liberté,
 Ils ravissent le prix de la fidélité.

On sait que le seul motif publiquement allégué par les rebelles pour exciter les premiers mouvemens de l'insurrection, était de prétendues conventions en vertu desquelles le Roi devait laisser occuper ses places fortes par les Autrichiens et leur abandonner de l'argent et des troupes pour concourir à la guerre de Naples. Victor-Emmanuel, par sa proclamation du 10 mars, démentit expressément ces faux bruits et offrit un généreux pardon aux insurgés, en consentant à les considérer seulement comme des sujets trompés. Cette franche déclaration d'un prince dont la loyauté ne pouvait être contestée, ôtait évidemment tout prétexte à la révolte ; mais celle-ci manifesta sa mauvaise foi et ses desseins ultérieurs, en refusant de mettre bas les armes. Alors parut la touchante et belle proclamation du 12 mars, que l'on fit aussitôt disparaître et que nous n'avons connue en Savoie que par les journaux étrangers. C'est à ces deux pièces vraiment historiques, que le poète fait allusion dans les vers suivans :

O mon Prince ! ô Victor ! de ta voix paternelle
 En vain le son touchant au devoir les rappelle ;
 Des plus tristes revers, des plus terribles maux
 Tu leur traces en vain les sinistres tableaux ;
 Tu leur montres en vain la foudre et les tempêtes
 Qu'un aveugle délire amène sur nos têtes :
 Leur sacrilège audace, insensible à ta voix,
 Ebranle avec fureur le trône de nos Rois.

Et en effet, le crime est consommé : une ancienne monarchie illustrée par des siècles de sagesse et de gloire, un système de lois fondamentales éprouvées par le tems, honorées du suffrage des plus célèbres publicistes, toujours améliorées selon le besoin des circonstances, sont renversées dans un instant, pour faire place à une loi étrangère et inconnue, à laquelle du moins ses aveugles partisans ne peuvent attribuer le mérite d'être justifiée par l'expérience. Un Roi adoré de ses peuples et admiré de l'Europe entière ; un Roi contre lequel la révolte et la malveillance ne savent articuler aucun reproche, à la sagesse, aux vertus, à la bonté duquel elles se voient forcées de rendre justice ; c'est un tel Prince qui, pour sauver l'honneur sans tache d'une dynastie toute composée de sages et de héros, n'a d'autre parti à prendre que de quitter un trône orné de ses vertus, et de déposer ce sceptre d'amour qu'il n'étendait sur ses peuples que pour leur faire sentir la main d'un père. L'histoire conservera le souvenir de cette noble retraite, elle retracera le beau caractère qu'a déployé Victor-Emmanuel

dans la crise la plus douloureuse où puisse se trouver un Monarque tendrement attaché à ses sujets. Il faut que quelque chose de grand réside dans l'ame des Princes dignes de ce nom, quand l'adversité, qui devrait être si accablante pour eux, devient au contraire le moment où ils développent une force nouvelle et inconnue: Victor-Emmanuel, nous le disons avec connaissance de cause, s'est montré sublime dans les instans qui ont précédé et suivi son abdication.

Il descend en héros du trône de ses pères.

Ce vers heureux de l'auteur ne dit rien de trop; au mérite de l'expression il réunit celui de la vérité.

Mais qui pourrait peindre la douleur d'un peuple fidèle, au moment du départ de son Roi?...

C'en est donc fait, Victor, tu pars, tu fuis des lieux
Pleins des noms immortels de tes nobles aïeux.
Entends de toutes parts tes enfans qui gémissent;
En sanglots répétés leurs regrets retentissent;
D'un regard attendri, d'un regard douloureux,
Tu contemples long-tems un peuple malheureux
Qui, tout entier presse sur ton triste passage,
A son Roi bien-aimé rend un dernier hommage.
Parjures, frémissez!...

Le poète ne pouvait oublier la glorieuse conduite de la brigade de Savoie et la noble contenance des habitans de ce Duché,

Les Savoyards jamais ne vendront leur honneur.

De nos soldats déjà la phalange guerrière
A, sans pâlir d'effroi, bravé la trahison,
Et sans tache sauvé la gloire de son nom.
O prince infortuné! quelle sera ta joie!
Dans ces jours désastreux, la fidèle Savoie
Aux acens forcenés d'une aveugle fureur,
N'a répondu soudain que par des cris d'horreur.

Nous voudrions pouvoir citer la défaite des soldats armés par la révolte aux deux extrémités de l'Italie,

Qui n'ont pas même osé disputer la victoire.

Nous citerions le tableau des règnes de nos Princes, tableau que l'auteur justifie par une note dont les détails très-vrais étaient à peine nécessaires.

Forcés de nous borner, nous terminerons par cette apostrophe à la jeunesse, qu'il paraît utile de répéter:

O brillante jeunesse! espoir de l'avenir!
Aurais-tu de nos maux perdu le souvenir?
As-tu donc oublié ce régime exécrable
Qui pesa si long-tems sur la France coupable?
Alors, comme aujourd'hui, le fourbe novateur
Promettait aux humains un éternel bonheur;
Sous les traits séduisans d'une liberté sage,
Il prêcha la licence et fonda l'esclavage.

Nous prions maintenant l'auteur de nous permettre quelques libres observations; car il faut bien faire aussi ce qu'on appelle part de la critique.

La césure ne peut tomber sur le verbe auxiliaire, quand celui-ci est immédiatement suivi du participe, comme dans ce vers :

Jamais du crime ils n'ont imploré le secours.

Cette faute peut se corriger par une inversion très-simple :

Jamais ils n'ont du crime imploré le secours.

Dans ce vers-ci :

Ainsi quand quelquefois le tempête en fureur,

Nous proposerions de changer le premier hémistiche, et nous mettrions :

Ainsi, lorsque parfois la tempête en fureur.

Nous avons remarqué une répétition un peu fréquente de l'apostrophe au commencement du vers, sous cette forme :

O vous tous, O mes jeunes amis, O brillante jeunesse, O mes concitoyens, O Prince, O Charles, etc.

Il est facile à l'auteur de supprimer ou de changer quelques-unes de ces tournures.

Ils (les dieux) ont fait le serment d'arracher la patrie

Au joug avilissant de votre tyrannie.

On peut dire *ils ont juré*, c'est-à-dire, ils ont irrévocablement prononcé ; mais on observera peut-être que les dieux ne font pas des sermens ; ils portent des décrets, et c'est en effet le mot qu'emploie l'auteur dans le vers qui suit les précédens. Nous remarquerons encore, au sujet de ces deux vers, qu'il faut éviter de faire rimer les hémistiches des vers terminés par une même rime.

Oh ! que ne puis-je enfin arracher le bandeau

Qui de la vérité te cache le flambeau !

Ah ! que ne puis-je enfin, aux dépens de ma vie, etc.

Peut-être eût-il convenu de changer l'une ou l'autre de ces deux interjections. Mais cessons de nous appesantir sur ces détails, qui n'ôtent rien au mérite des bons vers contenus dans cette pièce ; et surtout rendons justice aux honorables intentions de l'auteur.

M. Rosset a dédié son *Elégie* à Son Exc. M. le Comte d'Andézéno, Gouverneur général du Duché de Savoie. Cette dédicace ne pouvait être plus convenablement adressée qu'au digne Général dont la conduite, pendant les trente jours, a été reconnue parfaite en tout par le Souverain lui-même, et dont la sagesse et la fermeté, dans ces momens de crise, ont attiré sur lui les regards et l'estime d'un monarque étranger, qui l'a honoré à ce sujet d'une haute marque de distinction.

MARCHÉS de Chambéry des 4 et 6 septembre 1821.

BLÉD.	Prix :	LE VRISSL.		L'HÉCTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	13	33	—	16 38
Seigle	8	00	—	10 46
Orge	5	75	—	7 49
Sarrasin.	0	00	—	0 00
Mais	0	00	—	0 00
Avoine (1).	8	50	—	5 93
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0 27 172
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>				0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment. 813
Seigle. 765
Avoine. 434

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 21 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 septembre. Ensuite des ordres de S. M., le Magistrat de Réforme des études a fait publier un acte, du 7 du courant, portant que les Universités de Turin et de Gènes, et le Collège Royal des Provinces, resteront fermées pendant l'année scolastique prochaine. Les élèves qui n'ont point participé aux désordres et qui auront droit d'aspirer à quelque grade, pourront se présenter, dans le courant de décembre prochain, à la Chancellerie de l'Université, pour subir leurs examens. On aura tels égards qu'il conviendra envers les bons sujets qui méritent protection et encouragement, pour leur faire obtenir les grades qui pourront se concilier avec la nature de leurs études.

— Le *Courrier Français*, du 10 septembre, rend un compte très-avantageux d'un ouvrage de M. Antoine Métral, de Chambéry, ayant pour titre : *Inspiration contre Attila, dans l'ambassade des Romains en 449*, un vol. in-18. ; Paris, chez Bossanges frères.

— Du 25 août dernier au 7 du courant, il est encore venu aux eaux six cent quinze étrangers.

A V I S. — Adjudication de travaux publics.

Le public est prévenu que le samedi 29 septembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, par la voie de *soumissions cachetées*, à l'adjudication de l'entretien, pendant neuf ans, de la route provinciale de Chambéry à Genève, sur la partie comprise sur le territoire de la province de Savoie propre ; dit entretien évalué à 4003 fr. 30 c. par an.

AUTRE AVIS.

Jeudi 27 du mois de septembre courant, à dix heures du matin, il sera procédé, à Saint-Julien, pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Savoie, à l'adjudication par voie d'enchères, et à l'extinction des feux, des travaux à exécuter en construction d'un pontceau sur le ruisseau de Planaz, de quatre aqueducs, route provinciale de Saint-Julien à Seyssel, évalués 12943 l. 61 c.

Ceux qui désireront connaître les conditions de l'entreprise, pourront s'adresser au secrétariat de la Vice-Intendance, où les plan, devis et cahier des charges sont déposés.



PIÉMONT.

Turin, 13 septembre. S. M. a daigné écrire à M. le Chevalier Vialardi, commandant la brigade des Grenadiers-Gardes, et à M. le Chevalier de Bricherasio, colonel du régiment Piémont-Royal cavalerie, des lettres honorables sur leur fidélité et leur conduite dans les derniers événemens. S. Exc. M. le Lieutenant-Général du Roi a accompagné ces lettres de l'expression particulière de ses sentimens.

— Le Corps Décursional de la ville de Gènes a offert à S. Exc. M. le général comte Des-Genèys, une magnifique grand'croix des SS^e Maurice et Lazare en gros brillans. S. Exc. en se réservant seulement l'usage de ce don, en a consacré la propriété à l'hôpital de Pammatone, comme elle avait déjà fait de l'épée qui lui a été décernée par la chambre du commerce, et dont elle a cédé la propriété à l'hôpital des incurables.

— On apprend de Corfou que des lettres de Malte annoncent que l'ordre y a été donné d'embarquer toutes les troupes disponibles, et qu'on y attendait quelques nouveaux régimens venant d'Angleterre.

15 *Septembre.* On a reçu à Gènes des lettres d'Odessa du 21 août, qui confirment les espérances de paix au moyen des bons offices de la France et de l'Angleterre. Il paraît que la Porte acquiesce à toutes les demandes de la Russie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821. Du 6 au 11 septembre 1821 : 77 l., 95 c. Du 11 au 13 septembre : 78 l. Du 13 au 15 septembre : 77 l., 95 c.; 78 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Bamberg, 2 septembre. Les magistrats de notre ville ont fait publier un avis par lequel ils annoncent que le prince Alexandre de Hohenlohe a refusé de n'opérer à l'avenir ses guérisons qu'en présence d'une commission royale et de médecins, que les essais qu'il a faits en présence des commissaires royaux et des médecins sont restés sans effets, et qu'il y a lieu de douter des miracles annoncés jusqu'ici.

Vienne, 1.^{er} septembre. Un ukase supprime la franchise du port d'Odessa.

— Les troupes turques cantonnées dans la Valachie s'avancent à marches forcées en Moldavie. D'autres troupes ottomanes ont passé le Danube aux environs de Silistria.

— On croit que des armées d'observation prendront position sur les bords de l'Elbe et du Rhin, pour assurer la tranquillité de l'Allemagne, dans le cas où la guerre éclate contre la Turquie.

— On a montré les plus grands égards au baron de Strogonoff, à son départ de Constantinople. Les bâtimens qui l'ont porté à Odessa, ont transporté 180 familles grecques, qui le bénissent comme leur sauveur.

— L'*Observateur Autrichien* dément aujourd'hui les détails du prétendu viol des 150 jeunes grecques dans le bazar de Constantinople, ainsi que la part attribuée aux Israélites dans les outrages faits au cadavre du patriarche

— On annonce que l'Empereur Alexandre est attendu à Odessa.
 — On écrit de Smyrne que la tranquillité est rétablie, que les massacres ont cessé depuis une quinzaine et que le Grand-Seigneur expédie firman sur firman pour le maintien de l'ordre.

— De nouveaux massacres ont eu lieu à Bucharest.

3 *Septembre*. Depuis l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Pétersbourg, les deux armées russes Sacken et Wittgenstein sont en pleine marche; cependant rien ne paraît encore décidé pour une rupture. On croit au contraire que l'empereur Alexandre a été satisfait de la réponse de la Porte.

— On a exécuté à Constantinople les deux fils aînés d'Ali-Pacha, Veli et Muclar-Pacha. Un de leurs espions, porteur d'une correspondance secrète, avait été arrêté.

— Une bande d'insurgés a incendié la ville de Nyamz, en Moldavie.

— On attribue les lenteurs du divan à répondre à l'*ultimatum* de la Russie, à la connaissance qu'aurait eue la Porte des dispositions de quelques puissances, et à la présence d'une flotte anglaise aux environs des Dardanelles.

— Patras est bloqué du côté de la mer par trente briks de guerre.

— On prétend à Varsovie que le général Czernischeff est chargé de faire une levée extraordinaire parmi les Cosaques du Don.

— Thèbes et le fort de Livadie sont au pouvoir des Grecs; la garnison turque s'est retirée subitement, faute d'eau, à ce qu'il paraît.

4 *Septembre*. Le ministère russe, attendu l'absence de l'Empereur parti pour Odessa, n'a rien pris sur lui et à renvoyé à Odessa la réponse de la Porte; ainsi on ne peut connaître de résultat avant une quinzaine de jours. On croit qu'il n'y aura pas de guerre et qu'un congrès aura lieu à Francfort.

ANGLÈTERRE.

Londres, 11 *septembre*. Des lettres de Curaçao, du 24 août, confirment la nouvelle de la défaite des généraux espagnols Latorre et Morales, et de Bolivar et Paez, le 24 juin. On croit que Porto-Cabello ne tardera pas à être pris.

ESPAGNE.

Madrid, 1.^{er} *septembre*. Le Mexique marche vers l'indépendance. Le général Isturbide a publié un manifeste qui proclame la monarchie constitutionnelle, et déclare la Nouvelle-Espagne indépendante de l'ancienne. Le titre d'empereur du Mexique est offert à Ferdinand VII, et à son défaut, à un des Infans d'Espagne. En attendant que le prince appelé se présente au Mexique pour prêter son serment, la junte gouvernera au nom de S. M.

— Le gouvernement portugais a adressé une circulaire à ses ministres et aux cours étrangères, pour expliquer la nature des événemens qui ont eu lieu au départ de quelques ambassadeurs. Il espère que cette affaire aura aucune suite fâcheuse, capable de troubler la bonne intelligence qui règne entre lui et les autres gouvernemens.

— Un colonel du génie avait maltraité un porte-faix; le peuple prit sa cause en faveur de celui-ci, et menaçait de brûler le colonel et sa

maison : il a fallu le concours de la garde , de l'Alcade et du général Quiroga , pour mettre le colonel hors de danger.

— S. M. va se rendre à l'Escurial , où l'on croit qu'elle passera l'hiver , fatiguée des troubles qui se renouvellent sans cesse dans la capitale.

— Du 18 au 21 , neuf personnes ont péri de la fièvre jaune à Barcelonne. La contagion s'est déclarée , dit-on , à Malaga , à Xérès , à Cordoue , etc. On s'occupe de prendre des mesures sanitaires.

— On assure que le général Morillo ayant prouvé qu'il n'avait point tiré son sabre sur le public , doit être réintégré dans ses fonctions.

3 *Septembre.* Nos députés en Amérique , que les insurgés n'ont pas voulu écouter , sont revenus en même tems que nous renvoyons en Amérique les députés de Bolivar.

— L'Espagne est dans la crise ; rien ne se fait ; aucune loi ne s'exécute et les insurrections renaissent tous les jours. Riégo , accusé d'avoir voulu établir la république , a reçu ordre de quitter le commandement d'Arragon , et il y a , dit-on , ordre de l'arrêter. Sarragosse est dans une grande fermentation.

F R A N C E .

Paris , 9 , 10 et 11 septembre. La mort vient d'enlever à Paris le prince Demétrius Comnène , descendant des empereurs de ce nom. Il était chevalier de Saint-Louis et avait le grade de maréchal-de-camp. Il avait émigré en 1791. Il laisse un frère , le comte George Comnène , aussi chevalier de Saint-Louis , une nièce , qui est la duchesse d'Abrantès et un neveu.

— Les nouvelles de Perpignan annoncent que le nombre des malades du Lazareth de Barcelonnette diminue tous les jours.

— Il paraît que la Suède veut intervenir auprès de la Porte , pour courir à mettre un terme aux malheurs qui désolent la Grèce.

12 *Et 13 septembre.* Un courrier russe est arrivé le 10 aux Tuileries.

— On dit qu'un Anglais a laissé par testament à M.^{me} Catalani une somme de 70,000 liv. sterl (environ 1 million 500 mille francs).

— Le roi d'Angleterre est attendu le 15 ou le 16 à Calais , d'où S. M. se rendra à Paris , de là à Bruxelles et ensuite dans le Hanovre.

14 *Et 15 septembre.* On écrit de Lille que des ordres sont donnés à Calais par le gouvernement , pour la réception du Roi d'Angleterre.

— Au sujet du voyage du duc de Wellington à Paris , on parle d'un plan proposé , en vertu duquel l'Autriche et la Russie acquerraient une partie du nord de la Grèce , une partie de ce pays serait érigée en république sous la protection de la Sainte-Alliance ; l'Angleterre prendrait l'Archipel et céderait le Hanovre au Pays-Bas , en dédommagement d'une portion de la Belgique qui passerait à la France.

— S. M. est légèrement indisposée.

— Plusieurs courriers ont été expédiés vers le nord.

Banque de France : 1346 fr. , 50 c. ; 1548 fr. , 75 c.

Cinq pour cent consolidés : 85 fr. , 85 c. ; 86 fr. ; 86 fr. , 50 c.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, etc.,

par M. le Comte De Maistre.

V.^e Article (1).

C'est par les dispositions préexistantes que nous expliquerons la seconde difficulté que M. de Maistre élève contre les idées acquises.

Un être doué de connaissance, dit-il, qui recevrait des idées accidentelles, pourrait sortir de sa sphère et troubler l'univers. Non, il n'y a pas le moindre danger à cet égard, parce que les impressions que lui transmettent les sens qui lui sont propres, sont assorties à sa nature, à ses dispositions innées et à sa destination. Il n'était pas plus difficile à la Providence de régler les sens de l'homme, de coordonner leur action à une fin déterminée, que de disposer son âme à n'être accessible qu'à telle ou telle affection; elle a pu faire l'un et l'autre sans mettre d'avance dans l'âme des idées proprement dites et précisément au nombre qu'elle devait en avoir. C'est ainsi que chaque plante s'empare dans la terre et dans l'atmosphère, des seuls éléments qui lui conviennent. Le poirier reçoit ses aliments des *chances extérieures*, mais jamais pourtant il ne produit du raisin ni des figes. On ne gagnerait rien à dire que c'est parce qu'il ne porte que le germe du seul fruit qu'il doit produire; car il faut sans doute des sucs uniquement appropriés à ce germe, et ces sucs ne peuvent lui parvenir que par des organes capables de les saisir et de les élaborer.

On se rappelle qu'à l'occasion de la poule qui connaît l'épervier sans l'avoir jamais vu, M. de Maistre demande pourquoi l'expérience est plus nécessaire à l'homme qu'aux animaux. Pourquoi? parce que l'homme n'est doué de l'esprit d'observation que pour faire son profit de l'expérience, et que cette faculté, qui lui serait inutile sans cela, suppose évidemment qu'il doit consulter l'expérience; parce que l'animal et l'homme doivent autant différer dans leur constitution et leurs facultés, qu'ils diffèrent dans leur destination; parce que l'un doit obéir avec précision à un instinct aveugle et infallible, tandis que l'autre doit commander à tout ce qui l'environne. Qu'est-ce qui prouve que la nécessité de l'expérience entre dans la loi de la nature humaine? C'est que l'homme a reçu les nobles attributs de la raison et de la liberté, une lumière et un discernement, inutiles à un automate qui, esclave des lois auxquelles il est soumis, ne peut mériter ni démériter, mais attributs nécessaires à la dignité d'une créature pensante, appelée à régner sur la nature et à s'élever à la distinction du bien et du mal; c'est que l'homme est obligé de raisonner pour son propre compte, de pourvoir à ses besoins, d'étudier tout ce qui l'entoure pour en tirer un parti accommodé à sa position; c'est que ses facultés ont une capacité de perfectionnement qui manque à celles des animaux; qu'il porte dans son sein l'aiguillon d'une curiosité qui n'appartient qu'à lui seul, et qu'il peut se mettre en état de la satisfaire

(1) Voyez les N.^{os} 30, 31, 34 et 35 de ce Journal, *Article* constante.

autant qu'il convient à sa nature et à ses fins ; c'est qu'il lui a été donné de se cultiver lui-même, qu'ainsi, par ses nobles efforts, il peut devenir en partie son propre ouvrage, en créant ses connaissances dans l'ordre intellectuel, comme il fait ses vertus dans l'ordre moral : sublime prérogative, qui lui soumet l'univers et l'élève au-dessus de tous les êtres créés qu'embrassent ses regards pénétrants et son active intelligence.

M. de Maistre, dans sa juste haine du matérialisme, haine partagée par tous les hommes sensés et de bonne foi, professe un grand mépris pour les sens et pour l'expérience, et rejette avec horreur la doctrine des idées rapportées à cette source, parce qu'il y voit un système détestable, grossier et avilissant. Mais en ramenant ce système dans les limites que plusieurs philosophes lui ont assignées, on cesse d'en juger avec cette extrême sévérité. Saint Thomas, dans le passage cité par M. de Maistre, dit que l'intelligence, dans notre état de dégradation, ne comprend rien sans images. Ensuite l'Ange de l'Ecole ajoute : » Le sens ne connaît que l'individu ; l'intelligence » seule s'élève à l'universel. Vos yeux aperçoivent un triangle ; mais cette » appréhension, qui vous est commune avec l'animal, ne vous constitue vous- » même que simple animal ; et vous ne serez homme ou intelligence qu'en » vous élevant du triangle à la *triangulité*. C'est cette puissance de généra- » liser qui spécialise l'homme et le fait ce qu'il est ; car les sens n'entrent » pour rien dans cette opération, ils reçoivent les impressions et les trans- » mettent à l'intelligence ; mais celle-ci peut seule les rendre intelligibles. » Nous prenons acte de cette théorie et de l'approbation que lui donne M. de Maistre en la citant dans l'intérêt de sa cause. Voilà donc l'homme qui, à l'inspection du triangle, dont les sens seuls ont pu lui donner l'idée, s'élève à l'idée générale de triangulité : nous sommes parfaitement d'accord avec Saint Thomas. L'homme possédant la faculté d'observer, de comparer, d'abstraire, de raisonner et de conclure, opère sur les idées particulières que fait naître l'impression des sens ; des individus il s'élève aux espèces, aux genres, aux classes, aux ordres ; des propriétés individuelles et communes il arrive aux qualités abstraites et générales. Ainsi l'homme est lui-même l'auteur d'une nombreuse catégorie d'idées, et cette attribution nous paraît assez belle.

Il y a donc des idées intellectuelles et métaphysiques qui ne sont pas innées dans l'homme, puisque nous assistons à leur formation.

M. de Maistre, qui a si bien senti le mérite des étymologies et pour qui la force des mots est une puissante autorité, aurait dû trouver quelque valeur à cette remarque si souvent faite, que toutes les idées intellectuelles, même les plus métaphysiques, ne sont exprimées que par des images. Dans chaque mot à sa raison, il faut bien se rendre à la raison qui a fait adopter les mots *esprit, pensée, substance, intelligence, attention, réflexion* etc. Et, à commencer par le mot *idée* lui-même, que signifie-t-il autre chose que l'action de voir (2) ? Et d'ailleurs, ce n'est qu'à l'aide d'images, d'expressions figurées, de comparaisons sensibles, que l'on parvient à intro-

(2) *Idea*, du grec *eido* (video), *eidos*, *eidea* (forma, species, facies).

duire les notions intellectuelles dans l'esprit : les métaphysiciens qui veulent se faire entendre n'éprouvent-ils pas continuellement le besoin de recourir à cette source, dont la nécessité a été si bien reconnue par Saint Thomas ?

Si les idées abstraites et générales étaient innées dans l'âme et inhérentes à sa substance, elles devraient se présenter les premières, et avec d'autant plus de netteté, que l'homme serait plus voisin de la nature et plus étranger encore aux impressions extérieures, puisqu'on assure que les idées innées peuvent se défigurer par la corruption de notre nature ; elles devraient être les plus claires, les moins équivoques, les mêmes chez tous les hommes, les mieux appropriées à leurs facultés, les plus puissantes enfin sur leur esprit. Or, on voit que les enfans, les hommes peu développés par l'éducation sont ceux chez qui les idées abstraites ont le plus de peine à se faire jour ; et ces idées, loin d'être les plus claires, sont celles sur lesquelles les philosophes ont été le moins d'accord et qui ont fourni matière à des querelles interminables. On peut ajouter que les discours qui exercent le plus d'empire sur l'homme, qui charment le plus son esprit, qui ébranlent le plus fortement toutes les puissances de son âme, sont précisément ceux qui sont les plus riches en figures, en images, en similitudes, en tableaux employés à rappeler sans cesse des objets corporels. Si les principes abstraits sont naturels à l'homme et s'ils sont la source de toute lumière, d'où vient que ceux qui sont partis de cette base dans les sciences et dans la politique, par exemple, n'ont été conduits qu'à des erreurs, à de vains systèmes, aux résultats les plus déplorables ?

Il est sorti de l'école des sourds-muets de naissance un argument bien fort et bien décisif contre les idées préexistantes et en faveur de la génération progressive du système intellectuel. A-t-on pu oublier ce beau mouvement du célèbre *Massieu* qui, conduit pas à pas, par son habile maître, à concevoir un Créateur, lorsque cette grande idée entra pour la première fois dans son esprit, s'élança plein d'enthousiasme : *Ah ! s'écria-t-il, laissez-moi aller à mon père et à ma mère, pour leur annoncer cette heureuse nouvelle, ils ne la savent pas !* Et à Bordeaux, même spectacle et plus frappant encore.

L'instituteur avait préparé par degrés ses élèves à recevoir l'idée de Dieu ; il voulut rendre le public témoin de l'effet qu'elle produirait sur eux. A l'instant où cette sublime notion pénétra dans leur entendement, ils se levèrent avec un transport inexprimable, en poussant des cris de joie qui émorent tout l'auditoire jusqu'aux larmes. Les sourds-muets n'ont d'abord aucune idée métaphysique, aucune idée générale et abstraite. Mais lorsqu'ils ont reçu leur éducation selon la méthode établie, qui consiste à partir des objets sensibles, à les conduire des idées individuelles aux idées générales, des idées simples aux notions complexes, en un mot, à faire, à construire méthodiquement tout le système de leur entendement, rien ne surpasse, comme on sait, la justesse de leur esprit, la clarté de leurs conceptions, la facilité de leurs raisonnemens (3).

Un grand nombre d'idées nous viennent par le secours des sens. Notre âme peut aussi se replier sur elle-même ; le sens intérieur lui révèle ses

(3) Voyez les *Leçons de l'École Normale*, Paris, 1798, 9 vol. in-8.º

propres modifications et fait naître des notions purement intellectuelles. La réflexion s'exerce sur les matériaux provenus de ces deux sources, tantôt séparément, tantôt dans leurs rapprochemens et leurs combinaisons : de là des classes diverses et nombreuses de notions déduites. Or, quelle que soit l'origine des idées, celles-ci ne sont-elles pas toujours identifiées avec l'ame, et l'ame cesse-t-elle d'être spirituelle, pour être affectée par la présence d'un objet sensible ? Lui attribuer le pouvoir de créer elle-même une partie de ses idées, n'est-ce pas lui faire autant d'honneur que de lui donner toutes faites, même avant qu'elle en ait la connaissance (si toutefois on pouvait, dans ce dernier cas, éviter la contradiction dans les termes) ? De quelque manière que s'opère le mystère de la formation des idées, elles ne sont pas moins rapportées à Dieu comme à leur cause première.

D'autres que nous ont fait voir que la philosophie expérimentale n'attache ni la dignité de la substance pensante, ni la spiritualité de l'ame, dont elle fournit au contraire une démonstration qu'on pourrait appeler géométrique ; que cette doctrine est étrangère à l'esprit d'incrédulité religieuse et de matérialisme dont on accuse le siècle. Que l'on ait pu abuser de cette philosophie, faute de la connaître ou en la dénaturant, c'est là une objection à laquelle on est dispensé de répondre. Les mêmes philosophes ont aussi remarqué que la doctrine contraire, de son côté, n'est pas sans inconvéniens ; qu'en nourrissant l'exaltation, elle tend à repaître l'esprit d'illusions et de chimères, à favoriser les prétentions à l'inspiration, à développer une sorte de fanatisme philosophique capable d'entraîner les esprits faux ou faibles dans les plus grands écarts ; outre que faisant souvent errer l'imagination, dans le vague, que promenant l'esprit dans des nuages et dans les régions d'une métaphysique inintelligible, ce genre de philosophie est peu propre à conduire aux règles sâres et positives d'une morale pratique, appropriée aux hommes de toutes les classes.

E N I G M E.

En Asie autrefois mon entier prit naissance,
Aux sciences, aux arts, il fut d'un grand secours.
En suivant mon dernier, on s'éloigne, on avance,
Et s'il est mal choisi, l'on s'égare toujours ;
Tantôt beau, tantôt triste, il charme, il peut déplaire ;
Il cause tour à tour le plaisir ou l'ennui.
Quant à mon premier seul, vous n'en pouvez rien faire :
Il lui faut un second pour marcher après lui.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *prince*, où l'on trouve *pie*, *pin*, *pic*, *pince*, *cire* et *crin*.

ERRATUM du N.º 37.

Première page de N.º, ligne 1.º, au lieu de 18 du courant, lisez : 8 du courant.

MARCHÉS de Chambéry des 11, 13 et 15 septembre 1821.

BLÉD.	LES VREISSEL.	L'HECTOLITRE.	
		f. c.	f. c.
Froment, <i>Preis</i> :	13 76	—	16 62
Séigle	8 00	—	10 46
Orge	6 75	—	7 84
Sarrasin.	0 00	—	0 00
Mais	10 00	—	13 07
Avoine (1).	8 50	—	5 93
Pain, 1.º qualité, le kilogr.			0 29
Vinade, <i>idem</i> , <i>idem</i>			0 70

(1) Rapport des 3 vrisseles en hectolitre :
Froment. 813
Séigle. 0
Orge. 765
Avoine. 11

CHAMBERY, de l'Imprimerie Créaz, rue St. Antoine.



JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Septembre.



INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 septembre. Des symptômes de rage parmi les chiens s'étant manifestés sur plusieurs points de ce Duché, S. Exc. M. le Gouverneur a fait publier une Ordonnance, datée du 20 du courant, en vertu de laquelle des appâts empoisonnés seront jetés; pendant quinze jours, dans toutes les villes, ainsi que dans les bourgs et villages, et sur les routes qui y conduisent; les chiens isolés et ceux qui n'auraient pas un collier et une muselière, à moins qu'ils ne soient conduits à l'attache, seront assommés.

— On nous écrit d'Annecy que, le 8 du courant, à 10 heures du soir, un violent incendie éclata dans la commune de Naves. Quatre maisons et la presque totalité de la récolte qui s'y trouvaient ont été dévorées par les flammes. Dans la maison attiguë à celle où le feu s'est manifesté, les meubles, les denrées, les bestiaux, tout a péri. Une vieille femme presque aveugle restait enveloppée dans les flammes; un maçon nommé *François Verfus*, son neveu par alliance, bravant un danger imminent pour lui-même, s'élança au milieu du feu, traverse une chambre déjà envahie par les flammes, enlève sa tante qu'un seul instant de retard allait perdre infailliblement, et parvient à la retirer saine et sauve. Le péril était si grand qu'au moment où cet homme courageux fut parvenu hors de la maison, des poutres embrasées tombèrent dans la pièce d'où il venait d'arracher une victime à une mort trop certaine.

A V I S. — Changement de domicile.

A dater du 1.^{er} octobre prochain, l'Imprimerie de feu M. Pierré CLÉAZ, située jusqu'ici rue Saint Antoine, sera transférée au premier étage de la maison procédée du sieur *Dufour*, rue du Sénat, vis-à-vis l'entrée d'icelui, où l'on pourra s'adresser pour toutes sortes d'impressions, ainsi que pour l'abonnement au *Journal de Savoie*, et où l'on continuera à débiter l'ouvrage intitulé: *Dispositions Testamentaires* etc., par M. l'avocat MANSORD.

Le public aura lieu d'être satisfait des soins que l'on donnera aux impressions et de la modération des prix.

P I É M O N T.

Turin, 18 septembre. Par patentes de Modène, du 10 du courant, S. M. le Comte Joseph Provana da Sallegno.

— Par brevet du 11, S. M. a nommé Maréchal des Logis surnuméraire M. le Comte Roberto Azinari di Cartosio, Capitaine dans la brigade des Grenadiers - Gardes, en lui conférant le grade de Major.

— Le Capitaine Autrichien, commandant la Polaque l'Asie, qui est arrivé à Gênes venant d'Odessa et parti le 16 août de Constantinople, a rapporté que la persécution contre les Grecs dure toujours dans cette ville et que les Francs même n'y sont pas en sûreté. Le même Capitaine assure que les Grecs ont brûlé l'escadre turque près de Rhodes, et que de dix-sept bâtimens de guerre, à peine un vaisseau et deux frégates ont pu se sauver.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821. Du 15 au 18 septembre 1821 : 78 l. Du 18 au 20 septembre : 78 l., 50 c. ; 79 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Aix-la-Chapelle, 13 septembre. Le Roi de Wurtemberg passe en ce moment la revue de ses troupes. On prétend que plusieurs autres souverains d'Allemagne vont en faire autant.

— On assure que le gouvernement russe a envoyé un agent en Perse pour surveiller les négociations de la Turquie avec la Perse.

Vienne, 8 septembre. M. de Strogonoff, qui continue à jouir de la faveur de son maître, a reçu ordre d'attendre l'Empereur à Odessa.

— Une amnistie a été publiée à Bucharest le 20 ou 21 août, au nom du Grand-Visir.

— Deux vaisseaux marchands autrichiens ont été pillés par les Turcs devant Chios, sous prétexte qu'ils avaient assisté les Grecs. L'internonce autrichien en a été informé par un exprès.

— Une circulaire de notre régence étend à la Servie les défenses d'exportation d'armes etc. qui concerneraient la Moldavie et la Valachie.

— Une lettre de Constantinople, du 10 août, annonce que la Porte a accepté l'ultimatum de la Russie, et que déjà elle en fait exécuter les dispositions.

— On écrit des bords du Danube que la Pacha de Janina a conclu une paix définitive avec les Grecs, en leur remettant la citadelle avec 2 millions de piastres.

— Le chef des Arnautés en Valachie, Caminar-Bimbaenli-Sawa, qui avait pris le parti des Turcs, ayant reçu ordre de se rendre à Bucharest, fut à peine arrivé, le 19 août, avec 1000 Arnautés, qu'une salve de mousquetiers étendit morts Caminar et ses deux capitaines; les Arnautés attaqués se réfugièrent dans un couvent où ils se défendirent avec intrépidité. Pendant le massacre, les Turcs ont pillé l'hôtel du consul autrichien et incendié celui de l'agence de Russie.

9 *Septembre* Les dernières nouvelles de Smyrne, qui vont jusqu'au 5 août, sont rassurantes. Plusieurs Turcs avaient été décapités pour avoir voulu susciter des troubles. Une escadre française de 16 bâtimens avait paru dans le golfe.

— Au 24 août, le baron de Strogonoff était encore en quarantaine à Gênes.

— Le prince Alexandre Ypsilanti, qui était détenu en Hongrie, a été

relâché par ordre du prince de Metternich, et l'on prétend que c'est par l'intervention de la Russie. On le dit parti pour Trieste sous un nom supposé.

ANGLETERRE.

Londres, 18 septembre. S. M. est revenue à Londres par la voie de terre.

— Toutes les personnes de la maison de la Reine sont revenues à Londres. Les exécuteurs testamentaires vont s'occuper de la distribution des legs.

ESPAGNE.

Madrid, 8 septembre. Il paraît que les événemens de Sarragosse avaient des ramifications dans cette capitale. Le général Morillo devait être la première victime des républicains. Depuis le 3 les troupes sont ici sous les armes. On parle d'un complot pour assassiner le Roi. Le peuple s'est porté à la municipalité pour faire rédiger une adresse au Roi et le faire revenir à Madrid. Cette adresse a été portée à S. Ildefonse; le Roi a répondu qu'il reviendrait après le rétablissement de sa santé. Tous les ministres ont donné leur démission, et S. M. l'a expressément refusée.

— On croit que Riégó est compromis dans le projet ourdi par le nommé Cugnet de Montarlot, qui rédigeait à Paris l'*Homme gris*. Ledit Cugnet voulait régénérer à la fois l'Espagne et la France. Après avoir établi la république en Espagne, une armée constitutionnelle devait passer en France pour y proclamer la constitution de 1791. Cugnet avait préparé une proclamation aux Français, où il prend le titre de *général en chef des armées constitutionnelles et de président du grand empire de France*.

— Cugnet de Montarlot a été arrêté et conduit en prison à Sarragosse.

— On dit que le général Morillo a reçu du Roi l'ordre de reprendre le commandement.

FRANCE.

Paris, 16, 17 et 18 septembre. Des nouvelles de Rio-Janeiro annoncent que le Prince royal s'était présenté dans la salle de la junte avec des troupes, et que les membres ayant refusé de se séparer, cinquante sept avaient été tués.

— On écrit de Smyrne, en date du 10 août, que de nouveaux massacres ont eu lieu sous prétexte d'une conspiration, et que vingt Génois ont été mis à mort, malgré l'intervention des consuls de France et d'Angleterre.

— M. le Duc de la Châtre part aujourd'hui pour Calais, où il va complimenter le Roi d'Angleterre au nom de S. M. On remarque que le Roi Georges IV est le premier roi d'Angleterre qui ait renoncé, lors de son couronnement, au titre de Roi de France, et le premier aussi qui aura visité ce royaume.

— L'ancien Roi de Suède vient de publier à Francfort, en français, un ouvrage de Physique, intitulé: *Reflexions sur l'aurore boréale et sur son rapport avec le mouvement diurne*.

— La fièvre jaune fait de grands ravages à Barcelonnette, faubourg de Barcelonne, et la contagion s'est déjà manifestée dans cette ville. On a intercepté les communications au moyen d'un cordon de troupes. La fièvre jaune est au lazareth de Marseille.

— Un M. de Séphéropoli Dimo, capitaine en retraite à Lyon, s'annonce

comme cousin germain de feu le prince Démétrius Comnène, et assure qu'il existe encore beaucoup d'autres parens du défunt, du nom de Stéphanopoli.

— Un camp d'observation va être formé aux environs de Strasbourg.

19 Et 20 septembre. Le sieur Cugnet de Montarlot, président du grand empire de France et grand-maître de l'ordre du Soleil qu'il avait institué, est le fils d'un meunier du village de Montarlot.

— On a reçu à Bordeaux la nouvelle que Riégo a été arrêté et conduit à Sarragosse, pour avoir désobéi à l'ordre qui lui prescrivait de se rendre à Lerida.

— On parle de la prochaine circonscription du diocèse de Belley.

Banque de France: 1548 fr., 75 c.

Cinq pour cent consolidés: 86 fr., 70 c.

ILES IONIENNES.

Zante, 28 juillet. L'armée de 50,000 hommes employée contre Ali-Pacha, est dispersée, et Ali est rentré à Janina. A sa demande, l'armée des habitans de l'Étolie et de l'Acarnanie, est en marche pour Janina. Les Sulliotés, après avoir vaincu le pacha Pliassa, se sont dirigés contre Prevesa, qui ne tardera pas à se rendre.

— Les Grecs, maîtres des plaines et d'un grand nombre des forts de la Morée, occupent encore l'Isthme et toutes les positions voisines; ce qui ôte aux Turcs tout moyen de recevoir des secours.

ITALIE.

Venise, 10 septembre. On écrit de Zante, du 1.^{er} août, que le Sénat du Peloponèse, séant à Leondari, a annoncé aux Grecs, par proclamation du 15 juillet, l'occupation de Mistra et de Bardono, villes de la Laconie. Les Anglais ont envoyé de nouvelles troupes à Céphalonie.

— Des nouvelles venues par Trieste, annoncent que les Grecs commandés par l'archevêque Germano, ont pris Lalà, que Démétrius Ypsilanti a renoué ses relations avec les Epirotes et avec Ali-Pacha; que les Grecs des plaines de la Morée ont transporté leurs troupes et leurs récoltes dans les montagnes, et qu'ils ont élu, dans toutes leurs principales villes, un conseil d'administration.

Parmie, 11 septembre. Dans la soirée du 5 sont arrivées ici LL. MM. le Roi et la Reine de Sardaigne, pour passer quelques jours avec leur auguste nièce. LL. MM. ont visité successivement le collège des Ursulines, l'amphithéâtre Farnèse, la bibliothèque, l'académie des beaux-arts, le musée, l'imprimerie des Bodoni, etc.; et, le 8, après dîner, elles sont reparties pour Modène.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, etc.,
par M. le Comte De Maistre.

VI.^e et dernier Article (1).

M. de Maistre, ennemi déclaré de la matière et de tout système de lois physiques, ne croit point à l'attraction. Il peuple

(1) Voyez les N.^{os} 30, 31, 34, 35 et 38 de ce Journal, Année courante.

l'univers d'intelligences, chargées de produire immédiatement tous les mouvemens que nous voyons. Il fonde son opinion sur ce principe, que tout mouvement commence par une volonté, et sur les traditions antiques, comprises toutes celles du Paganisme, sans exclure même celles de l'Astrologie judiciaire, attendu qu'il ne considère le Paganisme entier que comme *un système de vérités corrompues et déplacées*. Il va jusqu'à nous assurer qu'il sera incessamment démontré que les corps célestes sont mus précisément comme le corps humain, par des intelligences qui leur sont unies. Il croit que l'apparition de l'homme de génie qui mettra ce fait hors de doute, n'est pas éloignée, et que peut-être il existe déjà. M. de Bonald a défini l'homme, *une intelligence servie par des organes*: d'après le sentiment de M. de Maistre, il faudrait renverser cette belle définition pour l'univers, et définir le monde, *la matière servie par des intelligences*. En reconnaissant les égards dus à une opinion qui prend sa source dans des pensées nobles et élevées, nous croyons que la cause de la vérité, qui est la première loi d'une saine critique, nous impose l'obligation de placer ici quelques remarques.

M. de Maistre dit que les Newtoniens ne doivent pas être écoutés lorsqu'ils déclarent qu'ils ne sont point obligés d'assigner la nature de la cause qui meut les astres et qu'ils s'en tiennent au fait. Il paraît croire que les Newtoniens refusent de remonter à la volonté du premier moteur. Mais aucun Newtonien sensé ne évoque en doute que le mouvement des astres ne soit le résultat de la volonté de Dieu; et s'il admet des lois dans la nature, il entend bien les considérer comme l'expression de la volonté suprême. La seule différence qu'il y ait entre l'auteur et le Newtonien, c'est que celui-ci croit que Dieu, en créant la matière, l'a assujétié à des lois déterminées, et que M. de Maistre a besoin d'une intelligence constamment en action auprès de chaque molécule de matière. Il nous semble que Dieu reste tout aussi grand en agissant par le ministère des causes secondes, qui suppose tant de puissance, que dans l'hypothèse où un atome ne peut mouvoir sans l'action d'une intelligence spécialement chargée de ce soin. Dans le premier cas, la volonté de Dieu n'est pas moins présente partout: elle est *une*, et tout marche avec ensemble et harmonie vers une même fin.

Mais cette multitude infinie d'intelligences qui vont si bien d'accord, ont-elles chacune la conscience de ce qu'elles font

relativement au tout , agissent-elles en vertu d'une connaissance complète du système entier de l'univers ? Dans ce cas , elles approcheraient beaucoup de l'intelligence suprême , et nous éprouverions quelque peine à considérer le ministère d'êtres aussi élevés et aussi parfaits , auquel beaucoup de ces intelligences seraient condamnées. Que si elles agissent sans savoir ce qu'elles font , nous retombons dans le système des forces aveugles , et l'on ne voit plus ce qu'il y aurait à gagner à mettre celles-ci à la place des lois physiques. Qu'un artiste produise un effet proposé , par une habile combinaison de rouages et de pièces communiquant de proche en proche le mouvement à toute la machine , dira-t-on qu'il aurait mieux fait de proposer un homme à chaque roue pour la faire tourner ? Il a mis son artifice en jeu et il continue à veiller sur toutes les parties qui le composent : il y a ici , quoiqu'en exemple très-imparfait sans doute , intelligence , création et providence tout à la fois.

S'il faut une intelligence pour faire tourner Jupiter autour du Soleil et la Lune autour de la Terre , il en faudra une auprès de chaque corps sublunaire , auprès de chaque particule de matière , pour les diriger vers la Terre. Et si nous descendons aux molécules chimiques , il faudra un singulier concours d'intelligence pour produire tous les faits attribués à l'attraction moléculaire , tous les jeux d'affinités , l'action du calorique , le développement des gaz , les phénomènes du magnétisme , de l'électricité , de la lumière etc. etc. Nous rendons hommage à la dignité des intelligences ; mais nous croyons qu'il ne faut pas oublier que Dieu a aussi créé la matière , et qu'il pouvait sans doute la douer de toutes les propriétés qui ne répugnent pas à la nature d'un corps. C'est parce que nous révérons les intelligences , que nous ne voudrions pas les rabaisser au rôle perpétuel de pousser une molécule de matière contre une autre , et que nous les croyons faites pour une plus haute destination.

Il ne faut pas écouter les Newtoniens , lorsqu'ils s'en tiennent à l'attraction comme un fait. Mais on ne peut nier la tendance réciproque des corps les uns vers les autres. Or , cette tendance , qui est certainement un fait , avait besoin d'un nom ; et ce nom , quel qu'il soit , n'attende nullement à la cause première : il ne sert qu'à indiquer un phénomène incontestable. D'ailleurs , il est rigoureusement vrai que les corps se comportent comme s'ils s'attiraient réellement les uns les autres.

Lorsqu'un corps tombe sur la Terre, si l'on nous dit qu'il tombe parce que Dieu le veut, ou parce qu'il est poussé par un être invisible, en serons-nous plus avancés? Sans doute Dieu le veut ainsi, et la matière obéit aux lois qu'il a établies. Mais cela doit-il nous empêcher d'étudier ces lois? En admettant le règne des intelligences, ces lois ne resteront-elles pas les mêmes? Et quelle lumière nouvelle ce système répandra-t-il sur la nature des effets constatés par l'observation et le calcul? En renonçant à l'étude des causes secondes, quels progrès feront les sciences naturelles, si à l'aspect de chaque phénomène, nous nous arrêtons là, satisfaits de cette commode réponse: » Cela arrive ainsi, » parce que Dieu le veut? »

Mais il y a plus. Le système des intelligences explique le mouvement dans les orbites et celui de la rotation: soit. Mais on ne sait plus que penser quand on songe à la loi de la tendance des corps en raison directe des masses et en raison inverse des carrés des distances, aux perturbations, à l'accélération des graves etc., sans parler de ce que nous avons déjà observé sur les phénomènes chimiques. Et comment expliquerons-nous l'état d'un corps sollicité en sens contraires, par la présence de deux autres corps opposés? Que dirions-nous de ces génies préposés auprès de chacun des matériaux de nos édifices, pour les maintenir à leur place; de ces sentinelles patientes qui veillent depuis tant de siècles sur chacune des pièces qui composent la masse des pyramides; de ces esprits chargés de précipiter vers la Terre toutes les substances qui y tombent et de les y tenir attachées? Nous n'osons presser les conséquences, qui finiraient par faire trouver de graves inconvenances dans le fond d'un système qui n'a puisé son existence que dans les intentions les plus pures.

Nous reconnaissons qu'en effet la théologie païenne se rattache, par un grand nombre de points, à des vérités primitives altérées ou corrompues; mais on n'est pas obligé de faire le même honneur à toutes les conséquences de l'erreur et à toutes les extravagances qu'elle a pu enfanter. Car l'erreur aurait un singulier privilège, celui de n'avoir jamais pu s'égarer. D'ailleurs cette foule de divinités et de nymphes dont les païens animaient la nature, n'est rien au prix du nombre infini d'intelligences qui, dans le système de l'auteur, serait nécessaire pour satisfaire à toutes les lois du mouvement.

Nous laissons la comparaison des planètes avec les métaux.

qui a perdu aujourd'hui toute apparence d'analogie et qui, dans tous les cas, ne peut fournir aucune conséquence raisonnable.

L'objet dont nous nous occupons ici nous fournit l'occasion d'observer que M. de Maistre attaque avec l'arme du ridicule le système des *atomes gravifiques* de Lesage, de Genève. Nous ne nous chargeons point de défendre ce système, contre lequel nous avons élevé ailleurs des objections qui nous paraissent graves; mais cette ingénieuse et savante hypothèse, qui nous paraît l'un des beaux efforts de l'esprit humain, méritait, ce nous semble, une réfutation plus sérieuse. Après tout, Lesage n'a d'autre tort que d'avoir recherché si l'on pourrait concevoir dans l'univers un rouage de plus avant d'arriver au premier moteur.

On ne peut, nous l'avouons, se défendre de quelque étonnement, lorsqu'on voit l'auteur des *Soirées* soupçonner que les oiseaux ne sont pas régis par les lois communes de la pesanteur au même degré que le reste de la matière brute ou organisée, et, pour mettre sur la voie de découvrir la véritable cause de la pesanteur, citer les *ravissements matériels*, tels que ceux de Saint François-Xavier, de Saint Philippe de Néri, de Sainte Thérèse, et l'ascension du Sauveur. Le Newtonien religieux voit dans ces faits un prodige, c'est-à-dire, un acte particulier du pouvoir suprême qui déroge aux lois de la nature dont il est l'auteur et le maître; tandis que, dans le système de M. de Maistre, de tels faits seraient à peine des miracles.

Ce système paraîtra singulier, considéré dans les conséquences nécessaires qu'il entraîne et que nous n'avons fait qu'indiquer légèrement; mais on ne rendra pas moins de justice aux sages et louables intentions de l'auteur, au respectable motif de ses critiques. M. de Maistre est indigné contre une philosophie glacée, fautive et toute matérielle, qui parle sans cesse des lois et de la nature, sans jamais remonter au souverain législateur; qui ne cherche partout que des causes naturelles, comme si ces causes avaient pu s'établir d'elles-mêmes; qui, en éludant et reculant indéfiniment la question principale, qu'elle semble redouter, espère échapper enfin à la nécessité d'une intelligence motrice. Mais convenons aussi qu'il est beaucoup de philosophes plus dignes de ce nom, pour qui le spectacle des prodiges que leur dévoile l'étude de la nature devient l'objet d'une admiration inépuisable qui les élève sans cesse vers l'auteur de tant de merveilles. Passons au dernier point qu'il nous reste à considérer dans le livre des *Soirées*,

Il peut y avoir un noble courage à attaquer les réputations les mieux établies , lorsqu'il est à craindre qu'elles ne soient usurpées , et qu'il s'agit de faire triompher la vérité. Cette entreprise devient même un devoir , s'il est question de défendre les saines doctrines , de venger la cause des mœurs , de démasquer des sophismes dangereux. Mais alors il faut qu'une rigoureuse justice garantisse la solidité des reproches ; elle seule donne du poids aux jugemens. L'indignation de la vertu peut fort bien s'allier avec la justice , et rien ne condamne plus efficacement que les arrêts de l'impartialité. M. de Maistre a déployé cette courageuse intrépidité qui ne se laisse pas imposer par des noms fameux ; peut-être aurait-il encore mieux atteint le but par quelques concessions que l'équité semblait réclamer. Ces réflexions nous ont été suggérées par les jugemens qu'il a portés sur quelques hommes célèbres , tels que Bacon , Locke , Condillac et Voltaire.

En rendant compte de son ouvrage sur l'*Eglise Gallicane* , nous avons déjà fait quelques remarques sur la manière dont il apprécie les auteurs de Port-Royal , et Pascal en particulier. Il est vrai qu'il nous a réconciliés avec lui au sujet de ce dernier , lorsque , dans un passage des *Soirées* , il s'indigne que Voltaire ait appelé Locke le *Pascal de l'Angleterre* : » Pascal ! dit-il , grand homme ayant trente ans ; physicien , mathématicien distingué , » apologiste sublime , polémique supérieur , philosophe profond , » homme rare en un mot etc. »

Il serait à désirer que M. de Maistre eût toujours montré la même justice. On ne pourra qu'être surpris , par exemple , de trouver Saint-Martin (2) placé bien plus haut dans sa pensée que le célèbre chancelier d'Angleterre , non par une comparaison quelconque entre ces deux hommes , mais par le cas qu'il fait séparément de l'un et de l'autre.

Quant à Locke , nous sommes loin de l'approuver lorsqu'il croit que Dieu , par sa toute-puissance , pourrait attribuer la pensée à la matière (opinion qui d'ailleurs est totalement étrangère à son système sur la génération des idées) , et lorsqu'il avance que nous n'adoptons les principes de la morale qu'en raison de leur utilité par rapport à nous. Mais , à part ces deux

(2) *Saint - Martin* était l'un des principaux personnages de la secte dite des *Martinistes* , dont le véritable chef paraît être *Martinez Pasqualis* , que l'on croit Portugais de nation.

erreurs, Locke n'est pas tout-à-fait indigne de considération. Quoique l'examen que M. de Maistre a fait de sa personne et de sa philosophie tiennne une place très-considérable dans son ouvrage, nous croyons qu'il y a dans le livre de *l'Entendement humain* des choses qui valent mieux que celles que M. de Maistre a indiquées. La forme d'un livre et certains détails qui peuvent paraître bizarres, sont des accessoires qu'il ne faut pas toujours juger sous un rapport absolu; il ne faut pas oublier que chaque peuple a sa manière d'écrire et de composer un livre.

Condillac, quelque juste critique que l'on puisse faire de sa doctrine de la *sensation transformée* et de son principe que nous ne pensons qu'avec des mots, Condillac, pour autant, n'est pas un écrivain odieux, et on l'a déjà dit avant nous.

Voltaire, considéré comme ennemi de la religion et des mœurs, ne mérite aucun ménagement. Infâme corrupteur de la jeunesse dans ses ouvrages obscènes, coryphée de l'incrédulité par ses sarcasmes impies et son acharnement infernal contre une religion qui a tout fait pour le bien de l'ordre social, qui a été l'objet de l'admiration des plus grands esprits, qui fait la consolation de l'homme dans ses misères, qui seule peut lui rendre quelque dignité, Voltaire, disons-nous, a plus fait de mal à la société, il a plus contribué lui seul à la dépravation des générations modernes, que tous les écrivains qu'on peut lui comparer sous ce rapport. M. de Maistre pouvait foudroyer par son éloquence les criminels écrits du patriarche de Ferney, sans lui contester les rares talens dont la nature l'avait favorisé, et qui sont précisément ce qui le rend si dangereux; il faut bien reconnaître ces talens, car tant d'indignation ne serait pas nécessaire contre un homme médiocre. Voltaire fut un vaste et beau génie; mais il fut un grand coupable dans l'usage qu'il fit des dons admirables qu'il avait reçus. Nous n'ignorons pas que la science réelle et une solide érudition ne sont pas les parties les plus positives du mérite de Voltaire, mais ce n'est pas dans l'examen de sa bibliothèque que nous en chercherions la preuve. On s'exposerait à porter de singuliers jugemens, si l'on mesurait toujours le mérite d'un homme sur celui de ses livres. On a vu plus d'un savant n'avoir pas un volume en propre; et qui ne sait l'anecdote de ce personnage de la Cour de Russie, qui ne connaissait de la disposition des livres que la convenance de mettre, comme chez l'impératrice, les petits en haut et les gros en

bas, et qui faisait roguer ceux qui se trouvaient trop longs pour entrer dans ses rayons à moulures dorées.

Nous avons tracé en peu de mots l'analyse des vues de M. de Maistre sur les *Sacrifices*, sauf la richesse des développemens qu'il leur a donnés et les trésors d'une rare érudition qu'il y a déployés. Toute sa dissertation repose sur deux points qui nous paraissent susceptibles de quelques observations.

D'abord l'auteur insiste beaucoup sur la nécessité de connaître dans l'homme deux principes essentiellement distincts, le principe *sensible* et le principe *intelligent*, *l'âme* et *l'esprit*. L'animal, dit M. de Maistre, n'a reçu qu'une *âme*; à nous furent donnés *l'âme* et *l'esprit*. Il étaye cette distinction d'un grand nombre d'expressions et de passages tirés d'une foule d'écrivains, poètes, historiens, philosophes etc. Il s'appuie en particulier sur le fameux *principe vital* de Barthez: il cite ces distinctions qu'on trouve partout et si souvent répétées, entre *l'âme* et *l'esprit*; *la pensée* et *le sentiment* etc., distinctions où il ne faut peut-être voir autre chose qu'une manière de classer les facultés, les affections, les mouvemens de l'âme « Je n'ignore pas, dit-il, que la doctrine des deux âmes fut condamnée dans les tems anciens; mais je ne sais si elle le fut par un tribunal compétent: d'ailleurs il suffit de s'entendre. Que l'homme soit un être résultant de l'union de deux âmes, c'est-à-dire, de deux principes intelligens de même nature, dont l'un est bon et l'autre mauvais, c'est, je crois, l'opinion qui aurait été condamnée, et que je condamne aussi de tout mon cœur. Mais que l'intelligence soit la même chose que le principe sensible, ou que ce principe, qu'on appelle aussi le *principe vital* et qui est *la vie*, puisse être quelque chose de matériel, absolument dénué de connaissance et de conscience, c'est ce que je ne croirai jamais. »

Ainsi donc M. de Maistre admet dans l'homme deux principes distincts de la matière, tous deux capables de connaissance et de conscience. Et comme, selon lui, c'est le principe *sensible* qui est coupable (Tome II, page 390), ne s'ensuit-il pas qu'il reconnaît deux âmes, deux principes, l'un bon et l'autre mauvais? Et dès-lors il nous paraît difficile qu'il échappe à la contradiction et à la condamnation qu'il prononce lui-même.

Quant à cette âme sensible qui est la vie, l'auteur la place dans le sang; et à ce sujet, il cite l'opinion de Hunter, qui a

considéré le sang comme un *fluide vivant*. Mais s'est-on bien rendu raison du sens que l'on peut attacher à l'expression de *fluide vivant* ? Cette âme, qui est un être spirituel, comme on l'a vu plus haut, peut-elle correspondre à telle ou telle partie de matière ? L'âme proprement dite (celle que tout le monde reconnaît), par sa volonté, peut mouvoir nos membres, sans être présente à chacun d'eux, en vertu de la connexion qui lie toutes les parties de notre corps et de la communication des ressorts qui propagent leur action de l'un à l'autre. Mais il n'en est pas de même d'un fluide, qui ne peut être *vivant*, dans le sens rigoureux, que par la présence du principe de vie dans chacune de ses parties ; et dès-lors quelles difficultés ne voit-on pas naître de cette hypothèse ? En vérité, nous craindrions que cette idée d'un fluide vivant, selon la signification absolue de cette expression, ne fût un terme moyen entre le spiritualisme et le matérialisme pur.

En second lieu, M. de Maistre dit que l'homme étant coupable *par son principe sensible, par sa vie*, l'anathème de la Divinité tombait sur le sang, qui était *la vie* ; et sur cette assertion porte toute sa théorie des sacrifices. Mais c'est par l'orgueil et le désir de la science, que le péché et le mal sont entrés dans le monde. L'un a causé la chute des anges rebelles, et l'autre a perdu l'homme. « Tu mangeras de tous les fruits du Paradis : mais » si tu touches à l'arbre de la science du bien et du mal, tu seras » frappé de mort (*Genèse*, II, 16, 17,). » Ainsi l'homme a attiré la malédiction divine sur la terre et sur lui-même pour avoir osé porter ses vœux coupables sur des connaissances qui lui étaient interdites, pour avoir voulu s'élever *par la science* au-dessus de sa propre nature : « Vos yeux s'ouvriront, dit le » serpent, vous serez comme des dieux, connaissant le bien » et le mal (*Ibid.* III, 5). » C'est donc par le principe *intelligent* que l'homme est devenu coupable ; c'est *l'esprit* qui a péché, et non la chair et le sang. L'homme, s'étant rendu coupable par ses deux facultés les plus nobles, l'intelligence et la volonté, le châtiment l'a frappé dans son être tout entier, et, comme le dit ailleurs l'auteur, le mal a tout souillé. L'entendement s'est obscurci, la volonté s'est dépravée, et tous les maux physiques sont venus assaillir la chair. De là les peines de l'étude, l'erreur et le faux savoir ; de là le funeste penchant au vice ; de là enfin les douleurs corporelles.

M. de Maistre , comme nous l'avons déjà remarqué , s'appuie beaucoup sur les citations et sur l'autorité. Il y a , ce nous semble , à ce sujet , une double distinction à faire. D'abord , si l'autorité est une preuve dans certaines choses , il en est d'autres pour lesquelles elle n'est absolument d'aucun poids. En second lieu , dans les matières où l'autorité a une valeur réelle , il y a telle ou telle citation qui n'est pas toujours un argument bien fort. Un écrivain préoccupé d'une certaine opinion , plié à une certaine manière de voir , dominé par une habitude d'interprétation conforme à ses vues , risque de perdre toute indépendance. Une expression trouvée dans le livre d'un historien , d'un philosophe , d'un poète , lui paraît un trait de lumière , parce qu'il lui attribue je ne sais quel sens mystérieux auquel l'auteur n'a peut-être pas même songé. Quelle force peut avoir un tel mot , pour étayer quelque système important en fait d'histoire , de philosophie , de religion , de morale ou de politique ? Un poète , par exemple , cherchant à satisfaire le rythme et l'oreille en même tems que l'esprit , profite d'une vague synonymie pour faire un choix ; ou bien il recourt à un heureux pléonasme pour ajouter à la vivacité d'une image : or , ce serait une grave erreur de supposer qu'une telle expression fût toujours le fruit d'un instinct supérieur , d'une sorte d'inspiration surnaturelle qui se rattache aux lois invisibles de la nature humaine.

Nous ne prétendons point que ces remarques soient capables de porter atteinte au mérite et à l'importance de la dissertation de M. de Maistre sur les sacrifices. A part les deux points que nous avons relevés , il reste dans cet opuscule assez de considérations frappantes et du plus haut intérêt , pour exciter les plus profondes réflexions et pour justifier les conséquences générales de l'auteur.

Nous en dirons autant du livre des Soirées. Les partisans des fausses doctrines philosophiques qui y sont combattues avec tant d'énergie , ne peuvent trouver aucune arme en leur faveur dans les critiques que nous nous sommes permises : on pourrait supprimer dans l'ouvrage tous les points sur lesquels portent nos observations , sans que le fond du livre en souffrît la moindre atteinte ; et les grandes et nombreuses vérités que l'auteur y met dans un si beau jour , n'en conserveraient pas moins toute leur force.

On a observé avant nous que les Soirées présentent de fréquentes digressions qui interrompent les discussions les plus graves. Ce défaut de méthode se fait sentir en effet lorsqu'on veut retrouver tout ce qu'a dit l'auteur sur quelque point capital , on est obligé de feuilleter alors l'ouvrage entier. Quant à quelques légères taches qui s'y trouvent perdues et totalement effacées par l'éclat dont brille l'ouvrage entier , nous ne nous y arrêtons point , si nous ne pensions qu'il est utile de les indiquer

pour les faire disparaître dans une autre édition : tels sont quelques jeux de mots ; quelques plaisanteries qu'un goût sévère pourrait condamner ; telles sont encore ces locutions defectueuses : *Je vous ajouterais* (Tome II , page 3) , *Ce n'est pas eux* (id. ibid.) , *C'est ici où j'attends* (ibid page 143). On pourrait peut-être supprimer aussi quelques répétitions de l'expression *lettre close* , qui se reproduit un peu souvent.

Nous nous sommes occupés longuement de cet ouvrage : nous avons pensé qu'un livre de cette importance , qui d'ailleurs est pour nous un monument national , méritait une sérieuse attention , et qu'il ne pouvait être jugé dans quelques lignes écrites à la hâte. Nous ne reviendrons pas sur les divers genres de mérite que nous avons indiqués sommairement dans notre premier article : il nous suffira d'ajouter qu'on reconnaît dans cette éminente production les caractères d'un ouvrage d'un ordre supérieur , à l'entraînement invincible qu'on éprouve à sa lecture , et à l'impression profonde et ineffaçable qu'elle laisse après elle.

Sur le retard qu'éprouve la maturité du raisin. (Article communiqué).

» On éprouve de justes inquiétudes sur la possibilité de la maturité du raisin. Son état actuel doit nous faire désespérer d'en obtenir un vin liquoreux et agréable ; si l'on interroge ; à ce sujet ; les gens de la campagne , les uns répondent que la saison a été trop pluvieuse , et les autres que les insectes ont été en retard.

» Ces deux opinions ; fondées ou non , peuvent entraîner avec elles des conséquences préjudiciables à la culture , parce que le vigneron routinier ne manquera pas , pour excuser son indolence ; de dire qu'il n'est pas en son pouvoir de lutter contre les éléments.

» Cependant ; cette objection ; si elle est incontestable , n'est pas moins susceptible de quelques modifications , quant aux effets que peut produire l'intelligence du cultivateur sur les dons que lui fait la nature.

» On verra , cette année , que celui qui aura bien échassé et empailé sa vigne ; qui aura encore ébourgeonné et effeuillé en fin de juillet , qui aura en même temps pincé une seconde fois le bout du sarment , qui aura donné en tout un troisième labour avec plus de profondeur qu'on ne le fait ordinairement dans ce pays-là , en laissant , contre l'ordinaire , les mottes sans les briser et telles que le bled les aura formées , que celui-là sera assuré , non-seulement d'obtenir une qualité de vin supérieure à celle de son voisin , mais que son travail aura préservé sa vigne de l'effervescence de cette vigoureuse végétation , qui n'étant pas comprimée par la chaleur , produit toujours des tiges faibles , par la raison que leurs pores étant plus étendus et plus ouverts ; ils reçoivent plus d'humidité qui retarde d'autant la maturité.

» Les pluies chabées et multipliées qui ont eu lieu dans les mois de juillet et d'août , ont dû causer une surabondance de sève , qui a nécessairement retardé la maturité du sarment et en même temps celle du raisin , parce que son trop grand volume n'ayant plus été en rapport avec la

un peu suivie de cet été, la décoction des sucs vineux ne pourra s'opérer
très-imparfaitement, à moins d'un changement de température, qui
est pas ordinaire dans cette saison avancée. »

Chambéry, le 22 septembre 1821. GAYNE.

N. B. Un agriculteur expérimenté, M. Dumont, cirier, de Saint-Pierre-
Albigny, propose un moyen qu'il regarde comme efficace et assuré, pour
accélérer la maturité du raisin et remédier, autant qu'il est possible, au retard
qu'elle éprouve cette année. Ce moyen, qui est très-simple, exige des pré-
cautions faciles à concevoir et à employer : il s'agirait de sarcler les vignes
sans retard, avec tout le soin convenable, et d'enlever toute l'herbe.
L'Autorité administrative a engagé M. Dumont à faire connaître son moyen
dans la voie de notre Journal, à l'effet de le faire parvenir plus prompte-
ment à la connaissance du public et dans toutes les communes, où MM.
les Syndics pourraient inviter les agriculteurs à y procéder sur-le-champ.

A V I S.

Le sieur *Cayen*, fabricant de peignes d'acier, pour les étoffes de soie,
tonnons, toiles, draps, couvertures de coton et de laine, et tout ce qui
concerne le tissage, établi à Evian, prévient MM. les fabricants et tisserands
de la genre de peignes qu'il leur propose est très-avantageux ; en ce qu'un
batissant est plus libre ; attendu la diminution de la grosseur de la dent,
à comparaison de ceux de canne, et qu'en outre étant arrondie, très-polie
et donnée d'une élasticité douce et régulière, elle favorise l'ouvrier et lui
et à même de faire les toiles aussi réduites et serrées qu'il peut le désirer.
Le prix de ces peignes, qui est d'un franc vingt centimes les cent dents,
est à la vérité plus élevé que celui des peignes de canne ; mais en revanche,
ils ont un triple usage, avec la seule précaution de les graisser d'huile,
ce qu'ils ne servent pas.

S'adresser au sieur *Cayen*, à Evian, en Chablais, maison *Châtillon-
d'Alais*. MM. les Syndics sont priés de vouloir bien donner connaissance
du présent avis à MM. les fabricants et tisserands de leurs communes.

A U T R E A V I S.

Le sieur *Frédéric Hubert*, fumiste italien, à l'honneur d'offrir ses ser-
vices au public. Au moyen d'une longue pratique et de procédés fréquem-
ment éprouvés, il se charge d'ôter la fumée de tout appartement quelconque,
qu'il fait aux cheminées et aux poêles, les réparations et dispositions con-
venables. Il est logé chez le sieur François Mossière, place Saint-Léger,
maison Savoiron, N.° 39.

E N I G M E.

J'ai feçu la naissance aux premiers jours du monde.
Mon usage est pour l'homme une nécessité ;
Et l'ame et le lien de la société,
A lui seul j'appartiens sur la machine ronde.
Je suis une merveille ; admirez mon pouvoir ;
Je fais ce qu'aucun peintre hélas ! ne saurait faire :
Plus habile qu'eux tous, mon savant ministère
Peut montrer ce qu'on voit et ce qu'on ne peut voir.

Le mot de la dernière Charade est *par-chemin*.

ERRATA du N.° 38.

Page 359, lignes 2 et 3, au lieu de *recourir à cette source*, lisez :
recourir à cette ressource.

Page 366, ligne 29, au lieu de *ENIGME*, lisez : *CHARADE*.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 27 septembre. Les nouvelles que nous recevons directement de Marseille, en date du 22, sont de nature à dissiper toute inquiétude au sujet de la fièvre jaune. Outre le navire danois venu de Malaga, trois autres bâtimens en quarantaine avaient manifesté quelques symptômes de cette maladie. En tout, il n'y a eu que sept morts; les autres malades sont guéris. Du 16 au 21, il n'y a plus eu de malades au Lazareth; d'ailleurs les précautions sanitaires ne laissent lieu à aucune crainte.

— On a publié aujourd'hui un Manifeste du Magistrat de santé établi en Savoie, du 24 du courant, contenant des dispositions relatives aux chiens et autres animaux domestiques, pour servir de précautions contre la propagation de la rage.

— **Turin, 22 septembre.** Depuis le 19, la Cour a pris le deuil pendant trois semaines, à l'occasion de la mort de la Reine d'Angleterre.

Cours des inscriptions etc. Du 20 au 22 septembre 1821 : 79 L.

— Selon les dernières nouvelles d'Odessa, du 20 août, reçues de Gènes, ton annonçait la paix. Les troupes russes sur le Pruth avaient reçu ordre de quitter la frontière. A Sebastopol, il n'était plus question du départ de la flotte russe. Les Grecs ont eu effet maltraité la flotte turque, mais la plus grande partie de cette flotte a réussi à gagner le port de Rhodes, où elle est étroitement bloquée.

Trieste, 13 septembre. Le 15 juillet, le Sénat du Péloponèse a annoncé la prise de Sparte et la délivrance de la Laconie. L'Attique, la Bœotie, la Phocide, la plupart des îles voisines ont envoyé leur soumission aux deux gérontes d'Athènes. Les Turcs paraissent vouloir abandonner la Grèce proprement dite.

Madrid, 11 septembre. Un courrier extraordinaire de Valence a annoncé qu'un réfugié Piémontais, d'intelligence avec Cugnet, a été arrêté.

— Le Roi doit revenir à Madrid du 18 au 20 de ce mois.

— Le nouveau chef politique de Madrid se propose de faire fermer le club de la *Fontana de oro*. Plusieurs courriers des provinces sont arrivés au gouvernement.

Paris, 21 et 22 septembre. Le bruit court que le général Lafayette aura été inquiété au sujet de Cugnet, qui l'a nommé dans sa proclamation.

— S. M. le Roi de Prusse a conféré l'ordre de l'aigle rouge au comte de La Tour, général au service de S. M. le Roi de Sardaigne.

— Le célèbre médecin Corvisart vient de mourir, à l'âge de 60 ans.

MARCHÉS de Chambéry des 18, 20 et 22 septembre 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		14	00	17	23
Seigle		8	50	11	11
Orge		6	00	7	84
Sarrasin		0	00	0	00
Maïs		0	00	13	07
Avoine (1).		8	50	5	93
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	30
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment. 813
Seigle. 0. 765

CHAMBERY, de l'Imprimerie CIEZ, rue St.-Antoine.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 octobre. Extrait de la *Gazette Piémontaise* du 27 septembre
urant: « Nous annonçons avec un sincère et vif sentiment de joie, certains
qu'il sera partagé par tous les sujets de S. M., que LL. MM. le Roi et
la Reine heureusement régnans, partiront de Modène le 29 septembre et
qu'ils entreront dans leurs Etats le 1.ºr octobre, jour où ils honoreront
la ville d'Alexandrie de leur présence. »

— Voici les dispositions du Manifeste du Magistrat de Santé dont nous
ous avons parlé dans notre dernier N.º

Tout particulier mordu par un animal présumé enragé doit, ou sa famille,
faire la déclaration au Syndic, qui est tenu de veiller à ce que les soins
l'art lui soient promptement administrés, et, en cas de refus du malade,
aviser le Magistrat de santé. — Tout animal soupçonné ou reconnu mordu,
il être tué et enterré avec la peau, à la diligence du propriétaire ou du
ndic, sous peine de 18 l. d'amende. — Pendant deux mois, du poison
répandu dans les villes, bourgs et villages; et tout chien non muni
n collier et d'une muselière, ou non conduit à l'attache, sera assommé;
propriétaire subira dans ce cas une amende de 6 l. — Tout propriétaire
chien devra le consigner, avec son signalement, devant le Syndic, sous
ne de 12 l. d'amende, et ce, pendant deux mois. Le Syndic en tiendra
istre et en enverra un extrait au Magistrat de Santé. Pendant deux
is, tout propriétaire de chien devra le représenter au Syndic, à la pre-
re requisition, sous peine de 18 l. d'amende. — Toutes les amendes
ont au profit des établissemens de charité. — Les juges, leurs lieutenans
les châtelains procéderont sommairement contre les contrevenans. Les
dies veilleront à l'exécution des dispositions prescrites.

— Du 8 au 23 septembre dernier, il est arrivé à Aix 51 étrangers. Le
bre total des étrangers qui ont fréquenté les eaux cette année, s'est
é à quinze cent quatre-vingt dix-sept.

— Le corps du général Précy, exhumé à Marcigny-sur-Loire, le 25 septembre
ier, est arrivé à Lyon le 27 et a été transféré, le 29, au monument
eux qui lui a été érigé aux Brotteaux. Cette translation s'est faite avec
lus grande pompe et au concours d'une foule immense.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie ;

MONSIEUR ,

Un article très-intéressant sur la distribution de la chaleur à la surface de la terre, inséré dans le dernier N.º de la *Bibliothèque Universelle*, m'a rappelé le projet que j'avais formé depuis long-tems de déterminer, au moins approximativement, la chaleur et la température d'un grand nombre de points en Savoie. La *Statistique du Mont-Blanc*, par M. de Verneilh, et la *Description des Alpes Grecques et Cottiennes* de M. Albanis Beaumont, renferment déjà quelques données sur la hauteur des villes et des principaux bourgs de ce pays ; mais nous n'avons, à ma connaissance, absolument rien sur leur température moyenne : il ne serait cependant pas extrêmement difficile d'obtenir des résultats qui, pour n'être pas très-rigoureux, ne laisseraient pas d'être intéressans ; en effet, la température moyenne du mois d'octobre donne assez exactement la température moyenne de l'année, et la température observée à huit heures du matin, donne assez exactement aussi la température moyenne de la journée ; d'où il suit que trente-neuf observations faites dans le mois d'octobre, doivent donner approximativement la température moyenne de l'année. Or, voilà que nous allons commencer le mois d'octobre : ne pourrait-on pas engager les personnes qui ont du loisir, un bon thermomètre (surtout à mercure), et quelques connaissances en physique, article qui n'est même pas nécessaire ; ne pourrait-on pas, dis-je, les engager à observer, pendant le mois d'octobre, tous les matins, à huit heures, leur thermomètre placé à l'ombre et à l'air libre, en les priant d'enregistrer ces observations, avec l'annotation de l'état du ciel, pluie, beau tems, nuages, etc, et d'adresser le tout à Chambéry, au Bureau de votre Journal, ou chez moi, avec leur thermomètre, qui leur serait renvoyé après avoir été comparé avec le thermomètre étalon que possède la classe de physique de Chambéry.

Cet appel aux personnes qui s'intéressent aux sciences, resterait-il sans effet ? Si vous ne le pensez pas, Monsieur, j'oserais vous prier de l'insérer dans le plus prochain N.º de votre Journal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Professeur de Physique au Collège Royal de Chambéry.

P I E M O N T.

Turin, 27 septembre. On écrit de Gènes que les lettres de Constantinople, du 25 août, et celles de Vienne, du 13, confirment les nouvelles reçues par la voie d'Odessa touchant les espérances sur la continuation de la paix.

— Le magistrat de santé de Gènes, eu égard au progrès de la fièvre jaane à Barcelonne, à Malaga et à Tortose, a déclaré soumis à une quarantaine rigoureuse tous les bâtimens et passagers venant de la Côte orientale et méridionale de l'Espagne, compris les îles Baléares et Gibraltar. Il est défendu aux pêcheurs de s'éloigner de la côte de plus de cinq milles. Toutes les lettres venant d'Espagne par voie de terre subirent la fumigation.

— Le paiement des rentes inscrites de la dette rachetable, pour le semestre qui tombe au 1.º octobre prochain, sera ouvert dès lundi, 1.º du mois.

29 *Septembre*. Selon les dernières nouvelles de Trieste, les succès des Grecs ont été beaucoup exagérés. Au 30 juillet, les Turcs occupaient encore toutes les places de l'Épire, plusieurs forts de l'Albanie; et dans la Morée, ils tenaient Patras, Corinthe, Nauplia, Monembassia, Coron, Modon, Navarino, l'Arcadie, Tripolitza, et enfin Athènes. La flotte turque a fait sa réunion avec l'escadre du Pacha d'Égypte.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} avril 1821. Du 22 au 25 *septembre* 1821 : 79 l., 79 l., 50 c. Du 25 au 27 *septembre* : 79 l. 45 c.; 79 l., 50 c. Du 27 au 29 *septembre* : 79 l., 25 c., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Frankfort, 24 septembre. On dit que le Pape a fait inviter le prince de Hohenlohe à exercer ses guérisons dans une église, en présence d'une commission et sans attirer l'affluence des curieux.

— Nous apprenons que le Souverain Pontife a sanctionné le projet d'organisation des églises catholiques dans les Etats protestans de l'Allemagne méridionale.

— On parle d'un plan de partage d'après lequel il y aurait sur le Bosphore une ville et un port libres, ouverts à toutes les nations.

Vienne, 16 septembre. Le prince Alexandre Ypsilanti est toujours dans la forteresse de Munkacsch; le bruit de sa délivrance ne s'est pas confirmé.

— Les firmans de la Porte et les proclamations du nouveau patriarche à la nation grecque, ont eu l'effet qu'on en attendait : la tranquillité est entièrement rétablie à Constantinople. Les janissaires ont évacué la Moldavie et la Valachie. On a lu, le 19 août, dans toutes les églises grecques, la pastorale du patriarche, qui promet amnistie aux Grecs, moyennant qu'ils rentrent dans le devoir.

— Le 21 août, un incendie a dévoré 60 maisons du quartier de Péra à Constantinople; une partie de la mosquée de Péra a été la proie des flammes.

— On prétend que nous aurons 80,000 hommes en Transylvanie, 40,000 dans le Bannat de Temeswar, et 30,000 dans la Syrmie.

— Le gouvernement autrichien fait renforcer les garnisons de Raguse et le Cattaro, à cause des mouvemens du Pacha de Scutari, que l'on croit cependant dirigés contre Janina.

— On dit que l'archevêque grec de Smyrne et dix des principaux négocians de la ville ont été arrêtés par ordre du sultan et envoyés à Constantinople.

— Selon les dernières nouvelles de Trieste, les Grecs auraient remporté une victoire décidée, dans le Péloponèse, près de Patras, contre Youssouf-scha.

— La gazette de Pétersbourg, du 5 septembre, dément la nouvelle du départ de l'empereur Alexandre pour Odessa.

ANGLETERRE.

Londres, 25 septembre. Le 20, les deux Chambres se sont réunies un

instant pour entendre le message du Roi qui les proroge de nouveau au 29 novembre.

— Le conseil de régence, pour le tems de l'absence du Roi, est composé du duc d'York, de l'archevêque de Cantorbéry et de tous les ministres du cabinet. Les membres de la régence sont ce qu'on nomme les *hauts justiciers*.

E S P A G N E.

Madrid, 16 septembre. Le général Morillo est rétabli dans ses fonctions de gouverneur de Madrid et de capitaine-général de la Nouvelle-Castille.

— Le général Guillaume, dit de *Vaudoncourt*, a été arrêté à Valence le 19 de ce mois. On a saisi ses papiers. Il recrutait pour l'armée qui devait entrer en France, selon le plan de Cugnet. Riégo est en surveillance à Lérida.

— Un bâtiment venu de la Guayra a apporté la nouvelle que Bolivar a été arrêté par ses propres troupes et remis au général la Torre. Cette nouvelle nous paraît avoir besoin de confirmation.

— Des lettres d'Oporto et de Lisbonne semblent faire présager de sinistres événemens dans le Portugal.

— Les ministres font de fréquens voyages auprès du Roi. Les députés des cortès extraordinaires sont presque tous arrivés; on remarque le retard de quelques-uns des plus influens, qui peut-être causé par des affaires particulières, ne donne pas moins lieu à des conjectures.

— Le retour du Roi est définitivement fixé pour le 22.

— Il est faux que la fièvre jaune se soit déclarée à Cadix et à Xérès-de-la-Frontera; et il n'est pas certain que l'épidémie du port de Sainte-Marie soit la fièvre jaune.

— On apprend, par la voie du navire l'*Orgueilleux*, que lord Cochrane a perdu toutes ses canonnières dans un ouragan.

— Le général Riégo proteste de son innocence et demande à être mis en jugement.

20 Septembre. Le général Morillo avait été acquitté par le conseil de guerre, lorsqu'il a repris le commandement.

— Le chef politique de Madrid a fait saisir le buste de Riego porté en triomphe, et le propriétaire de la *Fontana* est emprisonné.

— Il est certain que la fièvre jaune n'est point à Malaga.

— L'ambassadeur anglais a porté plainte contre un article du *Régulateur*.

— On a fait aux cortès de Lisbonne une motion sur l'utilité et la nécessité du mariage des prêtres.

F R A N C E.

Paris, 23, 24 et 25 septembre. A son retour de Hanovre, le Roi d'Angleterre quittera l'*incognito* et sera reçu en France en qualité de souverain.

— On annonce que M. le comte Molé est nommé ambassadeur à Londres.

— Les dernières nouvelles de Barcelonne sont des plus affligeantes. On porte à 40 mille, d'autres disent à 60 mille, le nombre des personnes qui ont quitté la ville. Ceux qui veulent s'éloigner sont repoussés de tous côtés et ne trouvent point d'asile; ces malheureux sont menacés de tous les genres de maux. Une partie de la population a forcé le cordon et s'est répandue dans la province, où elle porte peut-être le germe de la contagion.

— Le cordon sanitaire, renforcé de deux régiments suisses, exerce la plus active surveillance sur notre frontière. Les troupes bivouaquent sans cesse.

— Suivant le contenu de quelques lettres particulières, Riégo se proposait de faire main basse sur les prêtres et de piller Saragosse pendant trois jours.

26 Et 27 septembre. On disait à Francfort, le 20 septembre, que le Roi d'Angleterre va demander la main de la jeune princesse de Hesse ; ce bruit recevrait quelque poids de l'ordre donné à Londres de conserver à Westminster les dispositions du couronnement.

— Le Roi d'Angleterre est débarqué à Calais le 26, à 5 heures du soir. M. a pris la route de Hanovre, en passant par Bruxelles.

— Les journaux de Londres persistent à annoncer la mort de Bergami, qui aurait eu lieu en Italie, le 10 août, trois jours après la mort de la Reine d'Angleterre.

— Un orage épouvantable a éclaté à Londres le 21 ; un grand nombre de maisons sur le bord de la Tamise ont eu de l'eau au rez-de-chaussée.

— On a conduit dans les prisons de Charleroy un homme qui a tenu une de ses filles pendant sept ans, d'autres disent onze, dans un caveau souterrain, au pain et à l'eau, pour la punir d'une faute commise par faiblesse.

— Une lettre des frontières d'Espagne dit que la jeune princesse de Saxe, épouse de Ferdinand VII, paraît profondément affectée des troubles qui environnent et menacent le trône qu'elle partage ; elle a souvent les yeux baignés de larmes.

28 Et 29 septembre. Cinq de nos médecins sont envoyés en Espagne par le gouvernement, pour concourir aux mesures sanitaires les plus propres à arrêter le cours de la contagion.

— Il vient d'arriver ici un courrier extraordinaire de Vienne.

— Le baron de Strogonoff est attendu à Pétersbourg du 20 au 25.

— Il paraît certain que le Roi d'Angleterre ne visitera ni Vienne ni Paris.

Banque de France : 1560 fr. ;

Cinq pour cent consolidés : 87 fr., 40 c. ;

V A R I É T É S.

NOUVEAU JOURNAL DES DAMES, ou *Petit Courrier des Modes, des Théâtres, de la Littérature et des Arts*, publié par une société de femmes de lettres et d'artistes.

Faisons quelque trêve à la politique, à la métaphysique, à l'agriculture et autres objets de ce genre, et essayons une excursion dans l'empire des Grâces. Une allure toujours grave, un front toujours sérieux pourraient rebuter à la fin une classe de lecteurs que nous serions fâchés de désobliger. Nous trouverons nous-mêmes notre propre compte à respirer quelques instans un air plus doux et à nous livrer à un agréable délassement. D'ailleurs, les aimables auteurs du Journal que nous annonçons ont bien voulu nous adresser leur Prospectus et quelques-uns de leurs charmans Numéros, accompagnés de plusieurs gravures du plus grand intérêt. Nous serions bien mal appris

et nous passerions à trop juste titre pour des ours, si nous restions insensibles à cette gracieuse attention. De plus, les journaux doivent s'entraider mutuellement et contribuer à répandre les vérités utiles. Or, quelles plus grandes et plus incontestables vérités que celles-ci :

» Depuis trop long-tems (ce sont ces dames qui parlent)
 » le domaine des femmes est envahi, mal administré ; et dans
 » les journaux qui leur sont dédiés, on ne voit presque jamais
 » annoncés les ouvrages destinés à notre sexe, ni l'analyse des
 » productions des femmes qui s'occupent de littérature....
 » La Mode n'a plus que de *lourds messagers* qui entendent
 » mal et rendent plus mal encore ces détails charmans sans
 » lesquels elle manque d'élégance : les hommes sont-ils assez
 » initiés dans les secrets de cette capricieuse déesse pour
 » peindre avec grâce ses bizarreries, son inconstance, ses jolis
 » colifichets ? Un *grave pédant* peut-il entendre l'arrangement
 » d'un ruban, manier la gaze et toucher les fleurs sans les faner ?
 » Non, ce talent ne peut appartenir qu'à des femmes. Elles ne
 » prendront pas les sujets de leurs gravures dans d'obscurs ma-
 » gasins, qui n'offrent que des modes *vieillies de six mois* ; elles
 » sauront *marcher avec le goût*, et donner le soir la mode que
 » l'on apprête le matin.

» Au lieu d'articles précieux, d'anecdotes piquantes, de *mé-*
 » langes amusans, en ouvrant son journal, une femme trouve
 » des extraits d'un livre de jurisprudence, une étymologie celti-
 » que, une discussion embrouillée, une épigramme *welche* : et
 » bientôt au lieu d'un joli chapeau, elles trouveront gravés le
 » bonnet d'un juge ou la perruque d'un conseiller du quizième
 » siècle. »

Nous concevons parfaitement le mécontentement de ces dames, à la vue de tels objets. Nous convenons qu'une perruque de conseiller, un bonnet de juge, sont peu propres à remplacer un joli chapeau. Nous avouons qu'une épigramme *welche* et une étymologie celtique sont d'un faible secours pour diriger l'arrangement d'un ruban, la disposition d'une gaze, ou pour inspirer le choix d'une fleur. Quant à nous, nous entrons si bien dans les vues des *femmes de lettres* qui entreprennent le *Petit Courrier des Modes*, nous sommes si fort éloignés de goûter les modes *vieillies de six mois*, et nous sommes tellement disposés à *marcher avec le goût* que déjà, par deux fois, nous avons suggéré, malheureusement sans succès, l'idée pourtant très-heureuse, d'un *télégraphe* pour la transmission des modes, seul moyen d'obtenir cette rapidité si importante en pareille matière, et de procurer aux lieux éloignés du centre du goût, les conceptions journalières de la mode dans toute la fraîcheur de leur nouveauté.

Nous voudrions pouvoir faire connaître à nos lecteurs toutes les aimables prêtresses qui se sont chargées de desservir ce nou-

eau temple érigé à la déesse du goût. La principale interprète de la divinité paraît être *Mlle Furet* ; secrétaire des Grâces, c'est elle qui rédige les articles de modes et le bulletin des théâtres. Dans celui-ci, elle ne se borne point, comme on pourrait le croire, aux détails pittoresques de la scène : la partie littéraire est aussi de sa compétence ; la tragédie et l'opéra comparaisent également devant son tribunal ; sans parler de divers articles de mélanges dont elle enrichit le recueil.

Nous avons lu quelques remarques judicieuses de *Mlle* ou *M^{me} Adèle B.* sur le genre *classique* et le genre *romantique*. Nous voudrions pouvoir citer l'*Anatomie de la tête d'un petit-maitre*, le *Cœur brisé* etc. du même auteur ; une notice sur *M^{me} Geoffrin*, le *Portrait de Thaïs*, l'*Esprit des femmes* par *M^{me} Donatine T.* ; les *Deux visites* etc. par *Mlle Furet*.

Mais un article au-dessus de tout éloge et le plus merveilleusement approprié au *Journal des Dames*, est celui de *Mlle Donatine T.*, intitulé : *Les Cosmétiques anciens et modernes*. Pour celui-ci, nous ne pouvons résister à notre empressement d'en extraire un fragment, d'autant plus précieux, qu'il contient la découverte la plus grande, la plus importante, la plus miraculeuse, la plus intéressante, la plus magnifique, la plus curieuse, la plus admirable, la plus étonnante etc., comme aurait dit *M^{me} de Sévigné*. Nous nous garderons bien de profaner cette découverte en l'exposant nous-mêmes : nous nous rappelons trop bien la pauvre figure que font les graves pédans et les lourds mesagers qui se mêlent d'entrer dans ces détails charmans qu'ils entendent si mal et qu'ils rendent plus mal encore. Nous laisserons parler *Mlle Donatine T.* Combien les dames qui veulent bien quelquefois nous lire, au hasard de trouver dans notre feuille la fâcheuse rencontre de quelque malheureuse étymologie celtique ou la triste description d'un bonnet de juge, combien ces dames, disons-nous, vont nous savoir gré de notre citation !

« Ce n'est plus la *crème du Cathay*, l'eau de *Ninon de Lenclos*, ou celle des *Pâyadères* : ce n'est plus l'*Ekmeleck des sultanes* ou la *crème de Constantinople* que l'on vient annoncer ici ; c'est bien mieux encore, et pour peu que les effets suivent les promesses, nous allons voir renaître un siècle d'or pour les femmes ; elles n'auront plus à redouter les outrages du temps ! Elles seront obligées de consulter leur acte de naissance pour se rappeler leurs années ; car leur miroir fidèle les représentera toujours au printemps de leur vie : oui, l'ingénieuse fiction de la fontaine de Jouvence vient de se réaliser pour nous ! Il est vrai que jusqu'à présent ses eaux miraculeuses n'ont encore jailli que dans l'heureux département de la Sarthe ; mais un voyage de quelques vingtaines de lieues qui vous donnera vingt ans de moins, vaut bien la peine qu'on se dérange. Pour ne pas abuser de la confiance des dames qui, en lisant cet article, ordonnent peut-être déjà les préparatifs de leur

« départ, je dois les prévenir que l'effet salulaire de cette eau
 » divine ne se fait sentir qu'après avoir pris trente-six bains
 » dont les douze premiers sont fixés à 60 fr. chaque; douze
 » autres sont chacun à 600 fr.; et enfin les douze derniers
 » 1200 fr. par bain, ce qui fait au résumé la bagatelle de vingt
 » deux mille trois cent vingt fr. Pour cette faible somme, elle
 » pourront, au retour de leur excursion, rivaliser de fraîcheur
 » et d'attraits avec Hébé, les Grâces et Vénus même: d'après
 » l'importance que les hommes attachent à la beauté des femmes
 » je ne doute pas que les maris ne se déterminent volontiers
 » à faire ce léger sacrifice. »

Certes, un journal qui annonce de telles découvertes peu
 compter sur le succès le plus brillant, et nous ne doutons pas
 que sa caisse ne se remplisse pour le moins aussi promptement
 que celle de l'heureux propriétaire des bains du département
 de la Sarthe.

Le *Nouveau Journal des Dames* paraît régulièrement tous le
 cinq jours; il contient, par mois, sept gravures analogues aux
 objets qui y sont traités.

Prix de l'abonnement: 9 fr. pour trois mois, 18 fr. pour six
 mois, et 36 pour l'année. On paye un fr. de plus pour l'étranger.
 S'adresser à Madame la Directrice, à Paris, rue Méléé, N.° 50.

SULFATE DE QUININE chez M. CALLOUD, Pharmacien à Annecy.

Un droguiste de Lyon, fait circuler un prix courant sous le quel il offre
 à 10 francs le gros, le sulfate de quinine, produit nouvellement obtenu
 par MM. Pelletier et Cavanton, dans leur analyse du quinquina.

M. Calloud, pharmacien à Annecy, ayant lui-même préparé trois fois
 de suite ce sulfate, en opérant toujours sur plusieurs kilogr. d'écorce de
 qualité, croit devoir prévenir ses compatriotes qu'il peut le céder à 8 fr.
 le gros, très-pur, entièrement soluble dans l'alcool, fait, en un mot
 avec tous les soins prescrits par les savans chimistes qui l'ont découvert.

La pratique médicale d'Annecy a fourni plusieurs occasions de recon-
 naître les avantages de ce remède, dont 16 à 26 grains, en quatre doses
 ont fait disparaître ces fièvres intermittentes qui auraient exigé un long
 fatigant emploi de quina en nature. (V. les journaux de médecine
 particulièrement les travaux de MM. Double et Chomet).

ERRATUM du N.° 39.

Page 366, ligne 12, au lieu de proposer un homme, lisez: proposer
 l'homme.

MARCHÉS de Chambéry des 25, 27 et 29 septembre 1821.

	PRIX	LE VUÏSEL.		L'HECTOLITRE.		
		l.	c.	l.	c.	
BLÉ,						
Froment,		14	34	17	46	
Seigle		9	08	11	76	
Orge		0	00	0	00	
Sarrasin.		0	00	0	00	
Mais		0	00	0	00	
Avoine (1).		8	00	5	58	
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	30	
Viande, idem, idem.				0	70	

(1) Rapport des 3 veissels
 en hectolitre: 813
 Froment. 500
 Seigle. 765

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTER, rue du Sénat



JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 12 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 octobre. Nous avons eu quelquefois l'occasion de faire remarquer que notre gouvernement a souvent devancé les autres Etats dans ses améliorations utiles, dans des innovations heureuses, comme il l'a fait dans plus d'une institution. Nous lisons aujourd'hui, dans un journal français, l'expression d'un vœu qui se trouve déjà réalisé chez nous : c'est l'usage établi dans nos bureaux de postes, d'indiquer, par un timbre, le jour du départ et celui de l'arrivée des lettres, mesure importante pour l'intérêt public, qui peut prévenir la fraude et fournir aux tribunaux un utile secours dans beaucoup de circonstances; outre l'avantage qu'elle fournit aux fonctionnaires publics et aux particuliers pour l'ordre de leur correspondance.

— Le Cahier de la *Bibliothèque Médicale* du mois d'août 1821, contient une analyse et un jugement très-avantageux d'un Mémoire de M. Dupuy, de Chambéry, docteur médecin, intitulé : *Précis historique de l'épidémie de fièvre jaune qui a régné en 1819, à la Nouvelle-Orléans (Amérique)*.

— Il n'y a plus de malades au lazareth de Marseille, ni sur les navires en quarantaine à Pomègue, au Friou et à Endoume. Sur 22 individus atteints de la maladie, 12 ont succombé et dix sont guéris. Un jeune médecin, M. Barral, a voulu, dès le commencement, s'enfermer au lazareth, pour voir le cadavre du premier mort et pour soigner les malades; ce qu'il a fait avec un zèle, un courage et une habileté dignes des plus grands éloges.

(Extrait du *Journal de Marseille*, du 3 octobre).

— On se rappelle que nous avons annoncé dans ce Journal que M. Burnier, de Savigny, guérit radicalement la teigne, sans l'application du chatouillement de poix, au moyen d'un traitement gratuit de vingt jours. D'après cet article de notre Journal, un jeune orphelin de St. Jean de Maurienne, M. Jean Lavat, a été envoyé par l'Autorité locale à M. le Curé de Savigny, qui l'a traité selon sa méthode. Nous avons vu ce jeune homme à son retour, parfaitement guéri et muni de papiers en règle qui constatent sa guérison opérée par les soins de M. le Curé, dans le court intervalle de quinze jours. Cette cure fait le plus grand honneur aux connaissances et à la charité de M. Burnier.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 6 octobre 1821 : LETTRES-PATENTES (du 21 septembre 1821), par lesquelles la chasse des Bouquetins est défendue dans tous les Etats de S. M. , sous peine d'amende et d'emprisonnement.

PIÉMONT.

Turin , 4 octobre. LL. MM. sans arrivées en bonne santé, le 29 septembre, à Plaisance. Le 1^{er} octobre, elles devaient dîner à Alexandrie et arriver le soir au château royal de Govone.

5 *Octobre.* Nous apprenons d'Alexandrie que LL. MM. sont arrivées dans cette ville le 1^{er} du courant, à une heure après midi. Elles ont fait leur entrée aux acclamations de joie de toute la population et d'une foule d'étrangers accourus pour cette heureuse circonstance. Reçues hors de la ville, par les deux Etats-majors de la Division et de la Place, LL. MM. ont passé au milieu d'une double haie de troupes et se sont rendues au palais, où elles ont été reçues par M. gr Sappa, évêque d'Acqui, M. gr d'Angennes, évêque d'Alexandrie, par tous les Chefs de Corps, le Conseil de ville, les Décurions et la Noblesse. Elles ont ensuite reçu, avec toutes les marques d'une bonté paternelle, les hommages et les félicitations de tous les Corps militaires, ecclésiastiques, judiciaires, administratifs, des dames etc. Elles ont pris le chemin de Govone. Malgré le peu de tems qu'on avait eu, on avait érigé deux beaux arcs de triomphe, l'un à l'entrée de la nouvelle place d'armes, et l'autre en face du Palais Royal.

6 *Octobre.* LL. MM. continuent à jouir à Govone, de la meilleure santé.

— S. M. a rendu, à Plaisance, le 30 septembre dernier, 1.^o un Edit Royal par lequel elle accorde pleine amnistie et remise des peines encourues pour tout délit ayant eu pour objet le renversement du Gouvernement, sous les restrictions et réserves y spécifiées; 2.^o autre Edit par lequel S. M. accorde grâce pleine et entière aux coupables de délits commis avant la date du présent Edit, sous les réserves y mentionnées; 3.^o autre Edit par lequel S. M. renouvelle la prohibition de toute assemblée ou association secrète, ancienne ou nouvelle, sous quelle dénomination que ce soit.

— On apprend, par la voie de Gènes, que, le 14 septembre, toute la flotte turque, de 32 voiles, a réussi, malgré les efforts des Grecs, à jeter l'ancre dans la rade de Zante, événement dont on ne tardera pas à voir les effets.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 1^{er} octobre 1821: 77 l., 30 c.; 77 l., 45 c. Du 2 au 6 octobre: 77 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 24 septembre. On parle de nouveau d'un congrès qui aurait lieu à Preshourg.

— Le bruit court en Allemagne qu'un personnage marquant est parti de

erlin pour Pétersbourg, avec des dépêches importantes que l'on croit relatives aux affaires de la Turquie.

— Depuis les premiers jours de septembre, l'entrée du faubourg de Péra, gardée par les janissaires, est défendue aux Turcs; ce qui indique des intentions qu'à la première occasion les Turcs ne tentent de nouveaux excès contre les Grecs et même contre les Français.

— Les lettres d'Odessa, du 5 septembre, disent que la Russie a ordonné la mesure très-agréable à la Porte, en défendant l'exportation, des ports de la Mer-Noire, des envois de grains, dont Constantinople est abondamment pourvu et qui ne pouvaient profiter qu'aux Grecs insurgés.

— Notre cour a pris le deuil, le 22, pour quinze jours, à l'occasion de la mort de la Reine d'Angleterre.

— On apprend des frontières de la Russie que le camp du 3.^e corps d'armée a été levé, et que ce corps est entré en cantonnement.

— Les Hétairistes profitent de la retraite des Turcs sur le Danube pour espérer tout ce qui offre encore quelque espoir de pillage.

→ On prétend que la Russie insiste sur l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie.

25 *Septembre*. On a découvert en Transylvanie les traces d'une conspiration. Quelques ministres de l'église non-unie ont été arrêtés.

— Il reste encore quelques doutes sur la paix ou la guerre. L'Empereur de Russie a pleinement approuvé la conduite de son ambassadeur, et l'on attend la réponse de la Porte à une dernière note décisive de la Russie.

— La défense de l'exportation des grains de la part de la Russie ne s'est pas confirmée jusqu'ici.

ANGLETERRE.

Londres, 1.^{er} octobre. Le *Courrier* donne une lettre de Constantinople dans laquelle on attribue à notre ambassadeur lord Strangford la plus grande influence sur le divan. Selon cette lettre, ce serait lui qui aurait obtenu l'amnistie en faveur des Grecs, qui aurait empêché qu'on ne mit le baron Strogonoff aux Sept-Tours, et facilité son départ, qui a été vu avec indifférence et comme un moyen propre à favoriser les négociations. On y dément de nouveau l'histoire des 150 filles livrées à la brutalité des janissaires.

— Les nouvelles d'Amérique annoncent que les royalistes espagnols ont évacué Puerto-Cabello, que l'escadre espagnole s'est retirée à Porto-Rico, et que la place d'Oremana est la seule qui reste aux Espagnols.

— Le Grand-Visir, à la recommandation de lord Strangford, a écrit aux commandans turcs en Morée de respecter les antiques monumens d'Athènes.

— Selon les gazettes de la Jamaïque, San-Martin, battu par les royalistes à deux lieues de Lima, aurait eu 1600 hommes morts et se serait embarqué.

— Les astronomes annoncent une comète pour la fin de 1821 ou le commencement de 1822.

— On annonce que S. M. sera de retour en Angleterre pour le 29 novembre, époque fixée pour l'ouverture du Parlement.

3 *Octobre*. La défaite de San-Martin près de Lima est confirmée.

E S P A G N E.

Madrid, 20 septembre. Par suite des événemens du 18, au sujet du buste de Riego, plusieurs arrestations ont eu lieu. On a saisi, entre autres, un mendiant qui avait pris le nom d'Ypsilanti, et un Français qui criait : *Cabazas a tierra* (*abattez des têtes*). Le propriétaire de la *Fontana* a été élargi.

— Le procès de Cugnet de Montarlot et de ses quatre compagnons s'instruit jour et nuit.

— Un Français nommé Villamor a été accusé d'avoir voulu établir la république, en égorgeant préalablement les fonctionnaires ennemis de la Constitution, les chanoines, les prêtres et les moines; les témoins ont dit que Villamor avait annoncé que la chose une fois faite, Riego devait se mettre à la tête du gouvernement.

— Des lettres de Seville annoncent qu'on y a renouvelé l'atrocité commise sur le chanoine Vinuesa. Un maréchal de camp, don Pedro Grimarez, octogénaire, avait été condamné à dix ans de galère. Le peuple souverain a reformé ce jugement en mettant en pièces ce malheureux vieillard.

— On a promené le buste de Riego à Malaga et à Cadix, malgré les autorités.

22 *Septembre*. Le Roi est rentré aujourd'hui dans cette capitale, aux acclamations du peuple. S. M. a témoigné sa satisfaction au général Morillo et au nouveau chef politique.

— Le gouvernement prend des mesures extraordinaires pour se mettre à l'abri de la fièvre jaune. Un cordon est formé à 10 lieues de Madrid.

— A Saragosse on a une telle alarme, que les habitans eux-mêmes forment le cordon hors de la ville.

25 *Septembre*. La mortalité, quoiqu'effrayante à Barcelonne, est moindre encore qu'à Tortose, où 600 personnes sont mortes dans 5 jours. La contagion a pénétré au fort de Mont Jouy.

F R A N C E.

Paris, 30 septembre, 1.^{er} et 2 octobre. Une Ordonnance du Roi prescrit, avec le plus grand détail, des mesures sanitaires sur la frontière d'Espagne, pour prévenir l'introduction de la fièvre jaune,

— S. M. le Roi d'Angleterre est arrivé à Bruxelles, le 2 septembre. On persiste à croire que ce monarque ne viendra point à Paris.

— Une lettre de Mont Lonis, datée du 17 septembre, confirme la nouvelle que 67,000 passeports avaient été délivrés à Barcelonne avant l'établissement du cordon et la sortie des autorités de cette ville.

— On écrit de Perpignan que, de Barcelonne aux Pyrénées, il n'y a aucun symptôme de contagion.

— M. le Duc de la Châtre a reçu de S. M. B. une superbe tabatière en or, ornée du portrait de S. M. et garnie de diamans.

— Une lettre de Constantinople dit qu'on y jouit d'une tranquillité qui ne laisse plus rien à désirer, puisqu'on n'y commet plus que trois ou quatre assassinats par jour.

— M. le baron Dujon, maréchal-de-camp, a été cruellement assassiné chez lui par un militaire en demi-solde dont il avait été le bienfaiteur et qui était son parent à un degré éloigné.

— Une souscription est ouverte en France en faveur des Grecs qui y sont réfugiés.

— Il est question d'établir une ligne de fins voiliers qui transmettront les dépêches, des Dardanelles à Toulon.

— M. l'abbé Baston, docteur de Sorbonne, vient de publier le premier volume d'un ouvrage ayant pour titre : *Réclamation pour l'Eglise de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre, intitulé Du Pape*, et contre la suite, *De l'Eglise Gallicane* etc. Le second volume est sous presse.

3 Et 4 octobre. Plusieurs courriers venant du Nord sont arrivés au ministère des affaires étrangères.

— On va procéder à la démolition de l'ancienne salle de l'Opéra.

— M^{lle} George était admise à rentrer au Théâtre Français ; mais M^{lle} Duchesnois n'ayant voulu souscrire à aucun partage d'emploi, M^{lle} George est entrée à l'Odéon, où elle a fait son début, le 1.er octobre, dans *Méropé*.

— Le roi d'Angleterre a dû visiter le champ de bataille de Waterloo.

— On annonce la prochaine ouverture des Chambres pour le 25 novembre.

5 Et 6 octobre. M. le chanoine Rey, vicaire-général de Chambéry, prononcera, le 7 du courant, le discours de clôture de la retraite de MM. les curés dans l'église de St. Sulpice.

— On apprend d'Espagne que la contagion est à deux lieues de Valence et qu'elle fait de grands ravages. A Tortose, il n'est resté que 3 à 4 cents individus. L'évêque n'a pas voulu quitter la ville. Dans la Catalogne, la maladie commence à décliner ; les neiges tombées sur les Pyrénées auront une influence salutaire sur l'atmosphère.

— La dernière crise a produit en Espagne un effet avantageux sur l'opinion. Le gouvernement a fait un grand pas en montrant quelque fermeté.

— MM. de Castelbajac, Royer-Collard, de Villèle, de Puymaurin, de Sallaberry sont réélus députés pour la session prochaine.

Banque de France : 1580 fr. ; 1602 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr., 65 c. ; 89 fr., 30 c.

ITALIE.

Rome, 21 septembre. Sa Sainteté, par Bulle du 13 septembre 1821, condamne solennellement la secte des *Carbonari*, et prononce l'excommunication encourue *ipso facto* contre tout partisan, provocateur ou protecteur de cette secte, et contre ceux qui n'en dénonceraient pas les membres aux Evêques.

Lucques, 24 septembre. LL. MM. le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel et son auguste épouse ont assisté, le 13 du courant, à la distribution des prix que notre Souveraine daigne faire en personne dans le collège de Charles-Louis.

Naples, 24 septembre. On apprend de Catanzaro que, dans la nuit du

12 au 13 septembre, on a éprouvé deux fortes secousses de tremblement de terre, qui ont endommagé plusieurs habitations.

Venise, 29 septembre. Des lettres d'Odessa, du 11 courant, annoncent qu'ayant égard aux supplications qui lui ont été faites et à l'intervention du gouverneur, le comte de Langeron, S. M. l'empereur de Russie a rétabli la franchise du port d'Odessa.

— Le baron de Strogonoff devait partir le 12 d'Odessa pour Petersbourg.

V A R I É T É S → *Economie rurale.*

De l'engrais connu en Suisse sous le nom de Lizée.

Des agronomes instruits et expérimentés pensent qu'aucun engrais n'est préférable au fumier nommé *Lizée*, qu'on fabrique, depuis environ un siècle, dans les cantons de Berne et de Zurich, et dont l'inventeur est inconnu.

La *Lizée* se prépare dans une étable dont le sol compact et bien pavé, ne permet aucune infiltration. Ce sol est sur un plan incliné d'environ 3 pouces du ratelier au fond de l'étable; c'est là que règne, dans toute la longueur de celle-ci, un canal de bois fermé aux deux bouts, dont la largeur et la profondeur sont de dix-huit pouces. On a pratiqué au-dessous de ce canal plusieurs fosses communiquant avec lui par des ouvertures qu'on ferme à volonté, et séparées entr'elles sans communication, soit par des planches de 3 pouces d'épaisseur, soit par des bandes de pierre. Le canal serait ouvert supérieurement dans toute sa longueur, sans quelques rondins de bois qu'on dispose en forme de ponts pour traverser l'étable. Les choses ainsi disposées, on introduit dans le canal assez d'eau pour le remplir à moitié, on y fait entrer ensuite les excréments du bétail qui n'y ont pas coulé. Le canal est pour l'ordinaire entièrement plein au bout de 24 heures; alors, après avoir brassé les matières, on ouvre le bondon qui correspond à la première fosse; elles y entrent; on introduit encore de l'eau dans le canal pour le laver exactement, et on la fait couler dans la fosse. Cette eau s'y trouve dans la proportion d'environ 3 parties contre une d'excrément qu'on a fait entrer à l'état le plus frais possible.

Le lendemain, même opération, jusqu'à ce que la première fosse soit pleine aux trois quarts; on la ferme alors et la fermentation s'y établit.

On ouvre la seconde qui se remplit de la même manière; ensuite la troisième, etc.

Le nombre de ces fosses est ordinairement de cinq; leur capacité varie selon celle de l'étable; on la calcule de manière que tout soit plein au bout de cinq à six semaines, parce qu'il faut ce tems pour la perfection de la *lizée*, et par conséquent pour exploiter la 1.^{re} fosse. A peine vidée, on la remplit de nouveau; il en est de même des autres: ainsi toutes les

semaines, on a une fosse à exploiter : mais comme on n'a pas si souvent l'emploi du fumier, on le dépose dans un réservoir qui est ordinairement situé derrière l'étable, à l'abri du froid et des courans d'air.

On observe que dans les fosses, la matière qui a subi la fermentation s'est séparée en trois parties, savoir : 1.^o un sédiment qui se précipite au fond ; 2.^o une matière liquide recouvrant ce dépôt ; c'est la *lizée* proprement dite ; 3.^o une croûte spongieuse en forme de chapeau, dont l'épaisseur est quelquefois de dix-huit ponces et qui se présente à la surface.

La *lizée* est un liquide muqueux, d'une consistance huileuse, d'une couleur brune verdâtre, sans odeur désagréable, qui ne mousse que lorsqu'il a trop fermenté.

Pour extraire ce liquide, les cultivateurs suisses se servent d'une petite pompe en bois, portative, qu'ils fabriquent eux-mêmes. S'ils en ont l'emploi, ils le transportent sur les terrains à fumer dans des tonneaux, disposés de manière qu'il s'en échappe, comme l'eau dont on arrose les quais et les places publiques.

Après l'extraction de la *lizée*, le chapeau qui était à la surface des fosses, tombe au fond, et se mêle avec le sédiment. On tire cette espèce de dépôt tous les cinq à six jours, on le verse dans le canal qu'on a vidé ; on l'y mêle avec de la paille à demi-pourrie, qui a servi de litière ; le tout est ensuite mis en tas, hors de l'écurie, et il en résulte un fumier solide, excellent, et presque aussi abondant que si l'on n'en avait pas extrait de la *lizée*.

Celle-ci est tellement énergique, qu'on fait cinq coupes dans la prairie où on l'a répandue.

Au lieu de la répandre immédiatement après la fauchaison, on attend 5 à 6 jours pour la cicatrisation des plantes coupées.

Elle sert à fumer les vignes qui, presque partout en Suisse, sont sur des pentes rapides ; pour cet effet, on creuse autour de chaque cep, et un homme portant sur son dos une hotte doublée en cuir, garnie d'un robinet, et remplie de *lizée*, verse de cet engrais dans chaque creux ; un homme est là pour le combler.

On trouve, dans le savant ouvrage de chimie agricole, publié par S. r Humfri Davy, une formule d'engrais liquide qui a les plus grands rapports avec la *lizée* helvétique.

Œnologie.

Nous avons reçu, touchant les moyens d'améliorer les vins de cette année, une lettre que le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer textuellement ; pour en remplir l'objet, il suffira d'en extraire les avis judicieux et éprouvés qu'elle contient. Voici les moyens proposés, pour remédier au défaut de maturité du raisin :

1.^o Vendanger, autant que possible, par un tems sec et chaud, et alors accélérer la vendange sans interruption.

2.^o Ecraser sous le pressoir, avant de les mettre dans la cuve, les raisins le moins mûrs, sans quoi la dure enveloppe des graines les empêcherait de participer à la fermentation. On peut suppléer à cette mesure, en écrasant

le raisin dans les seaux ou ce qu'on appelle vulgairement les *jarles*, tu fur et à mesure qu'on l'y met avec le panier, et en le foulant ensuite avec soin dans la cuve avant l'établissement de la fermentation.

3.^o Il serait bon de passer dans les côves quelques couches de lait de chaux, pour absorber une partie de l'acide malique en excès.

4.^o Introduire au fond de la cuve, avec un long entonnoir, du moût bouillant, en assez grande quantité pour exciter la fermentation.

5.^o Ajouter au moût, selon le plus ou moins de défaut de maturité de raisin, quelques livres de cassonnade, de mélasse, ou même de miel (2 à 3 livres par tonneau de vin), et l'on sera amplement dédommagé par la qualité supérieure à la saison, que l'on fera acquérir au vin.

6.^o Rincer les tonneaux avec du moût bouillant.

Il est à souhaiter que les propriétaires éclairés, qui ne sont pas esclaves de la routine, répandent la connaissance de ces procédés et donnent eux-mêmes l'exemple.

A N N O N C E.

MÉMOIRE sur l'importance du frêne commun, pour le repeuplement des forêts, et sur ses autres avantages, avec une instruction sur son semis et sa culture; suivi d'un supplément relatif au semis et à la greffe du noyer, du poirier et du pommier, et à l'établissement des haies vives; par M. J. B. FRANCOZ, 1821. Broch. in-8.^o de 84 pages; prix: 1 l. 50 cent.

Se trouve à Anancy, chez *Burdet*, imprimeur-libraire; à Chambéry, chez *Puthod*; à Bonneville, chez *Launay*, lib.; à Thonon, chez *Monloy*; à l'Hôpital, chez *Blanc*; à Moutiers, chez *Francoz*, nég.; à St. Jean-de-Maurienne, chez *Buisson*, lib.

N. B. En attendant que nous donnions un article sur ce Mémoire, nous croyons devoir faire connaître que S. Exc. le Ministre des affaires internes a bien voulu souscrire pour un certain nombre d'exemplaires, et qu'il a autorisé MM. les Intendants du Duché de Savoie, à en faire acheter un exemplaire par commune, eu égard à l'utilité des vues qu'il contient.

M. Francoz désirerait que MM. les Syndics voulussent bien inviter publiquement leurs administrés à faire en tems utile la récolte de toutes les graines de frênes qu'ils pourront trouver, et à laisser, sans les tailler, une quantité suffisante de frênes pour produire des graines à l'avenir.

L O G O G R I P H E.

Je suis sous un beau ciel, dans un climat charmant.

J'ai quatre enfans de petitesse égale,
Dont les noms deux à deux riment séparément,
Ou bien qui sans rimer sont de forme rivale.
Si des combinaisons l'on épuise la loi,
On peut de chaque couple alterner l'assemblage:
Avec la même tête, ils auront même usage;
Avec la même queue, ils changeront d'emploi.

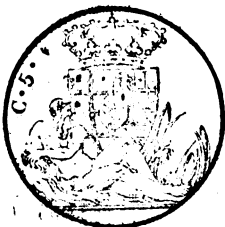
Le mot de la dernière *Enigme* est *parole*.

MARCHÉS de Chambéry des 2, 4 et 6 octobre 1821.

BLD.	LE VEISSEL.	L'HECTOLITRE.	
		f. c.	f. c.
Froment, Prix:	14 44	—	17 78
Seigle	9 00	—	11 76
Orge	0 00	—	0 00
Sarrasin	7 25	—	9 45
Mais	0 00	—	0 00
Avoine (1).	8 25	—	5 74
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0 30
V viande, <i>idem</i> ,	<i>idem</i>		0 70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. . . 813 Seigle. . . 765 Avoine. . . 434

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 octobre. Les habitans du Duché apprendront avec satisfaction que S. M. l'Empereur de toutes les Russies, par la lettre suivante du 20 août dernier, vient de reconnaître d'une manière éclatante cette conduite ferme et louable qu'a tenue S. Exc. M. le Comte D'Andezeno, Gouverneur de la Savoie, aux époques désastreuses du mois de mars dernier, conduite à laquelle nous devons le bonheur d'avoir évité les calamités qui menaçaient ces contrées.

Cette glorieuse distinction et la lettre bien flatteuse de S. M. l'Empereur seront d'autant mieux senties par les habitans de la Savoie, qu'elles sont en même tems un témoignage honorable de leur constante fidélité.

Par la grace de Dieu, NOUS ALEXANDRE PREMIER, EMPEREUR ET AUTOCRATE de toutes les Russies,

A Monsieur le Lieutenant Général de Sa Majesté le Roi de Sardaigne,
Comte SALMOUR D'ANDEZENO.

Rendant une entière justice à la conduite louable que vous avez tenue en qualité de Gouverneur Général de la Savoie, pendant les derniers troubles qui ont eu lieu en Piémont, et désirant de vous témoigner en cette occasion notre particulière satisfaction, nous vous avons nommé Chevalier de la première classe de notre Ordre de Sainte-Anne, dont nous vous en voyons ci-jointe la décoration pour vous en revêtir; nous vous assurons de notre impériale bienveillance

Zarsko-Celo, le 20 août 1821.

Signé ALEXANDRE.

— Les nouvelles sanitaires de Marseille, que nous recevons en ce moment, sont des plus satisfaisantes. Il n'y a aucun malade à bord des bâtimens en quarantaine; tous ceux transportés au lazareth sont guéris, sauf le dernier, dont l'état n'offre rien d'inquietant. Dans la ville, la santé continue à être excellente.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

L'adjudication fixée pour le 27 septembre dernier, des travaux à exécuter en construction d'un pontceau et de quatre aqueducs près du village de Lanax, route provinciale de Saint-Julien à Seissel, par Frangy, n'ayant pas été donnée définitivement, le public est prévenu que de nouvelles enchères seront ouvertes le mercredi 24 octobre courant, à dix heures du matin, par voie de soumissions cachetées, sur la mise à prix de 12,943 l. 61 s.

Ceux qui désireront prendre connaissance des clauses et conditions du cahier des charges, pourront s'adresser au secrétariat de la Vice-Intendance à St. Julien, où les devis et autres documens sont déposés.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 12 octobre 1821 : *ÉTAT des Cédutes rachetées au cours du commerce, au nombre de 36, formant un total de rentes de la somme de 6716 l. 65 cent., brûlées le 4 octobre 1821, au terme de la Notification du 20 septembre 1821; et en exécution des dispositions des articles 49 de l'Edit Royal du 24 septembre 1819, et 44 du Règlement annexé aux Patentes Royales du 22 avril 1820.*

Pub. le 16 octobre : Le compte de l'Administration de la Dette publique pour 1820, comprenant le compte de la *Dette rachetable* et celui de la *Dette perpétuelle*.

PIÉMONT.

Turin, 11 octobre A la nouvelle de l'arrivée de LL. MM. dans leurs Etats, les habitans de Masserano ont manifesté leur joie par des symphonies, des feux de joie et des illuminations.

— Nous apprenons, par la voie de Gènes, que l'île de Chypre a fini par éprouver la sort des autres parties de la Grèce. L'évêque de Nicosie, trois autres évêques et un grand nombre de religieux grecs ont été victimes de la fureur des Turcs. Les consuls européens résidens à Larnica, ont fait passer leurs familles en Italie.

13 Octobre. A Alexandrie, il a été chanté dans la cathédrale, un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats.

— A Ozegna (province d'Ivrée), la confrérie de la Sainte-Trinité a également chanté un *Te Deum* en réjouissance du même événement.

— Toute la province d'Albe, dans laquelle est situé le Château Royal de Govone, a manifesté ses sentimens de joie, à l'arrivée de nos augustes Souverains, par des fêtes, des illuminations et des feux. Un *Triduum* solennel a été célébré dans la cathédrale d'Albe, à la bienheureuse Marguerite de Savoie. LL. MM. ont daigné témoigner à cette ville leur satisfaction sur les marques de dévouement qu'elle leur a données.

— Le Magistrat général de santé séant à Turin, pour secourir les mesures des autorités sanitaires de Gènes et de Nice, qui ne laissent matière à aucune crainte sur l'introduction de la fièvre jaune, a ordonné des mesures rigoureuses de précaution touchant l'introduction dans les Etats, des personnes venant de France, qui seront obligées de faire constater authentiquement qu'elles sont en parfaite santé.

— L'Administration de cette capitale, fidèle interprète des sentimens publics, fait célébrer, dans l'église du *Corpus Domini*, un *Triduum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats.

Cours des Inscriptions sur le Régistré général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 9 au 11 octobre 1821 : 78 l. Du 11 au 13 octobre : 78 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 29 septembre. Le gouvernement russe a fait publier le détail des obsèques du patriarche de Constantinople, qui ont eu lieu à Odessa. Dans cette relation, le patriarche est qualifié de martyr; ce qui contredit l'accusation de rebelle qui lui a été donnée par le Sultan.

— Les nouvelles de Leipsick annoncent qu'on y attend plusieurs souverains, et notamment les Rois de Saxe, d'Angleterre et de Prusse.

— Des charriots, avec 20,000 tentes, ont passé le 13 à Odessa.

— L'Empereur Alexandre demande, dit-on, pour la sûreté des Grecs, de fortes garanties que la Porte aura de la peine à accorder.

— Les régimens envoyés sur la frontière de Hongrie y ont pris leurs positions. Nous avons maintenant trois corps d'armée: l'un en Gallicie et dans la Bukowine; le second, dans la Transylvanie et le Banat; le dernier, en Croatie et en Esclavonie.

— Des lettres de Salonichi confirment la déplorable situation des Grecs. On dit que le quartier grec a été livré au pillage et que les églises ont été dévastées.

30 Septembre. Il est arrivé ici, le 27, un nouveau courrier de Pétersbourg; il n'a rien transpiré du contenu de ses dépêches.

— Tous les recrutemens extraordinaires ont cessé dans nos troupes, et l'on ne conserve que les cadres des régimens de ligne.

— Il se confirme que les Turcs évacuent la Moldavie et la Valachie.

— On écrit de Wilna que le passage des troupes russes n'a pas discontinué dans le courant du mois d'août. On ne croit pas cependant que ces marches et contremarches annoncent rien de défavorable au maintien de la paix. Des mouvemens militaires ont également lieu à Witepák, où l'empereur Alexandre est attendu incessamment.

— L'échange des courriers de notre cour avec celles de Pétersbourg et de Paris est toujours très-actif.

2 Octobre. On parle d'une circulaire de l'Empereur de Russie aux Puissances européennes, dans laquelle il annonce que la réponse de la Porte est insuffisante et propose un Congrès auquel la Porte serait représentée.

— Les Turcs, dit-on, font partout rebâtir les églises grecques, pour satisfaire aux demandes de la Russie, et ils contraignent les Juifs de travailler ces reconstructions.

ANGLETERRE.

Londres, 9 octobre. MM. Bertrand et Montholon ont fait annoncer dans le *Courrier* que tous les mémoires publiés à l'égard de Bonaparte et comment de lui, sont apocryphes.

— Le duc de Wellington est arrivé à Londres le 3 septembre au soir.

10 Octobre. S. M. a daigné donner de ses nouvelles. Elle devait arriver à Hanovre. Après une entrevue avec le Roi de Prusse, à Halberstadt, elle doit aller visiter les célèbres établissemens scientifiques de la ville de Göttingue.

E S P A G N E.

Madrid, 29 septembre. Zaldívar met toute l'Andalousie en mouvement: Aucun chef d'insurgés n'a encore montré autant d'énergie.

— La *Fontana de Oro* est restée fermée jusqu'ici. Tous les amis de la tranquillité ont applaudi à cette mesure.

— Des habitans de Barcelonnette, poussés par le désespoir, ont tenté de nouveaux de forcer le cordon; la milice de Barcelonne les a repoussés par la force des armes et en a tué plusieurs. Une telle lutte est affreuse et fait naître les sentimens les plus douloureux.

— Les Cortès extraordinaires sont installées. M. Vallejo, évêque de Majorque, a été élu président. Le Roi a aussi été hier à l'ouverture de la session.

— Les Cortès de Lisbonne ont décrété la suppression des ambassadeurs près des cours étrangères. Il n'y aura plus que des envoyés et des consuls.

F R A N C E.

Paris, 7, 8 et 9 octobre. Le nommé *Bousquid*, d'abord accusé, ensuite témoin dans l'affaire *Esquidès*, a déclaré, à l'article de la mort, le 4 septembre dernier, que toutes ses dépositions dans le procès étaient fausses, et qu'il ne les a faites que pour sauver sa vie. M^e Romiguières a fait insérer cette déclaration dans les journaux, en réclamant la plus grande publicité.

— Une ordonnance royale convoque les deux Chambres pour le 5 novembre prochain.

— Il paraît que la fièvre jaune a un peu diminué d'intensité à Barcelonne; mais elle fait les plus grands ravages à Tortose, où l'on ne peut plus compter les morts. Elle a pénétré à Mequinenza. On dit qu'elle s'est manifestée dans l'île de Majorque. A Barcelonne, des scélérats ont profité de l'absence des autorités et de l'abattement général, pour exercer le pillage et toutes sortes d'excès; ils ont empoisonné les fontaines pour augmenter le nombre des victimes. On en a arrêté deux qui répandaient de l'arsenic sur du poison mis en vente.

— On écrit de Dax que des Espagnols ont voulu pénétrer en France par la vallée d'Andorre; la population s'est levée en masse pour les repousser. Des contrebandiers ont voulu forcer le cordon; l'un d'eux a été tué.

— Il se forme, pour l'encouragement de la géographie, une association composée des personnes les plus instruites dans cette partie.

— Le 27 septembre, trois arches du pont d'Avignon se sont écroulées.

— Et le 11 octobre. Un étranger, que l'on croit un Chinois de distinction, a été présenté à S. M. par un officier supérieur de la marine royale.

— Le Roi a reçu en audience particulière M. le marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de S. M. le Roi de Sardaigne.

— M. de Bonald est réélu à la Chambre des Députés.

— On assure que le budget de 1822 et tous les travaux qui y sont relatifs ont été terminés et seront présentés à l'ouverture de la session prochaine.

— Le Roi d'Angleterre est arrivé le 2 octobre à Aix-la-Chapelle; il est attendu à Gand le 4.

— Le sacre des évêques de Luçon, de Nîmes et de Mende aura lieu le

11 octobre. Les archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et l'évêque de Chastres, après la réception de leurs bulles, n'auront que leur serment à prêter.

— Un incendie qui a eu lieu le 6 à Turcoing, dans une filature de coton, a causé un dommage de 150,000 fr.

— Un malheureux qui avait tourmenté sa femme toute sa vie, se voyant près de mourir, vient de déchirer en sa présence et d'avalier un billet de banque de mille francs, en lui disant : *voilà le dernier et tu n'en auras rien.* On a sauvé un fragment du billet, qui sera présenté à la banque avec déposition de témoins.

12 Et 13 octobre. Dans les premiers jours d'octobre, des tempêtes ont causé plusieurs désastres sur les côtes occidentales du royaume.

— MM. Josse de Beauvoir, Froc de la Boulaye et Paul de Châteaubleau ont été élus.

— La fièvre jaune s'étend dans toute la Catalogne et dans l'Arragon. On dit que Tortose et Mequinenza sont déjà totalement dépeuplés.

— Dans la séance de l'ouverture des Cortes à Madrid, la tribune du corps diplomatique est restée vide; aucun ambassadeur n'y a assisté.

Banque de France : 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., 75 c.; 90 fr., 66 c.; 90 fr., 35 c.

ITALIE.

Naples, 28 septembre. S. M. vient de nommer les 30 membres qui composeront la Consulte d'Etat siégeant à Naples, en exécution du décret du 6 août dernier.

Venise, 4 octobre. Une société de Vénitiens se propose d'ériger un monument à la mémoire du célèbre auteur comique Goldoni.

5 Octobre. Il est certain qu'une partie de la flotte turque a fait sa jonction avec l'escadre d'Egypte; mais on les dit affligées de la peste. On croit qu'une partie de ces forces combinées a débarqué à Coron et à Modon. Quant aux flottes grecques, la désunion s'introduit parmi les chefs, qui ne reconnaissent aucun commandement suprême. Plusieurs abandonnent la cause commune et se retirent.

— Des lettres récentes annoncent que l'empereur de Russie est attendu un moment à l'autre à Minsk.

VARIÉTÉS

MÉMOIRE SUR L'IMPORTANCE DU FRÊNE COMMUN, pour le repeuplement des forêts, et sur ses autres avantages, avec une instruction sur son semis et sa culture : suivi d'un supplément relatif au semis et à la greffe du noyer, du poirier et du pommier, et à l'établissement des haies vives.

Par M. J. B. FRANCOZ, Annecy, chez Alexis Burdet, 1821; trouve à Chambéry, chez Puthod lib., et aux autres adresses indiquées dans notre dernier N.º Broch. in-8.º, de 84 pages. Prix : livre 50 cent.

Tout le monde convient des principales suites fâcheuses que doivent entraîner la destruction successive des forêts et le déboisement des montagnes, qui font des progrès journaliers et rapides; mais peut-être n'envisage-t-on pas assez tout ce que ces suites ont d'alarmant pour un avenir peu éloigné. Parmi les résultats immédiats de cette destruction, on reconnaît la pénurie et le haut prix des bois de chauffage, et le manque absolu des grands bois de charpente, qui ne permet plus aujourd'hui de rétablir, pas même de réparer d'anciennes constructions usitées chez nos ancêtres. Tout en se plaignant du mal, on s'endort sur ses conséquences ultérieures et l'on vit du jour au jour, avec les restes bientôt épuisés de nos montagnes dépouillées. Mais des regrets stériles ne sont pas des remèdes, et il en faudrait de prompts et d'efficaces. Ce n'est pas que des observateurs attentifs et inquiets sur l'avenir ne se soient élevés contre les coupes désordonnées des forêts et contre les dangers des trop grands défrichemens, et n'aient proposé divers projets pour la régénération des bois; mais ces projets sont restés jusqu'ici sans exécution, et des cultures imprudentes continuent de s'élever et d'envahir des terrains que la nature s'était chargée seule d'occuper bien plus utilement pour nous. Il y a un certain nombre d'années que le gouvernement français avait ordonné de garnir d'arbres tous les bords des grandes routes: c'était quelque chose, et cette mesure tendait bien à augmenter en général la masse des bois; mais pouvait-elle remplacer les arbres de haute futaie qui, pour acquérir tout leur développement et toute leur force, demandent un autre sol et un autre climat? et d'ailleurs remédiait-elle aux autres suites désastreuses qu'a même la dépopulation des montagnes et qui menacent la société d'une suite de fléaux et de la nécessité d'abandonner un jour un sol qui lui refusera les moyens de s'y maintenir?

Lorsque les croupes arrondies des monts étaient hérissées d'arbres vigoureux, lorsque des forêts immenses couvraient les vastes flancs de nos montagnes, les hommes trouvaient abondamment de quoi pourvoir à leurs besoins; des coupes réglées et sagement dirigées fournissaient un aliment inépuisable aux usines et aux charbonnières, sans nuire à la reproduction: les arbres, par leurs racines entrelacées et par leurs troncs robustes, retenaient les terres, prévenaient les éboulemens, protégeaient les terrains inférieurs et les habitations, opposaient aux courans d'eau mille obstacles qui, en les divisant, ne laissaient jamais former ces torrens impétueux qui entraînent les terres, détruisent les travaux de l'agriculture, rompent les chemins, répandent partout sur leur passage la ruine et la dévastation, et non-seulement causent aux particuliers des dommages souvent irréparables, mais entraînent dans des frais énormes l'administration publique, sans cesse obligée de lutter contre leur fureur et de remédier à leurs dégâts.

L'existence des forêts sur les hauteurs n'était pas sans influence

sur l'équilibre des élémens. En y attirant et y fixant les nuages, elles les déchargaient du fluide électrique, dont les funestes explosions menaçaient ainsi plus rarement les régions inférieures et les habitations de l'homme; elles déterminaient sur ces hauteurs une chute régulière des eaux atmosphériques, qui s'introduisant dans les couches de la terre et dans les ouvertures des rochers, entretenaient avec ménagement les sources des courans destinés à arroser et à fertiliser les vallées et les plaines. Ces mêmes forêts brisaient les vents, neutralisaient leur violence, arrêtaient la marche des orages, prévenaient ainsi leur propagation d'une vallée à l'autre et la communication du mouvement des couches supérieures de l'atmosphère aux couches inférieures. Alors les ouragans étaient rares.

Mais les montagnes ont-elles été dépouillées de leurs bois? Les rosées bienfaisantes ont cessé d'y descendre, et leur flanc a été frappé de stérilité. Des sources auparavant intarissables se sont desséchées. Il y a des exemples de fontaines taries au pied de quelques collines sur le sommet desquelles on avait battu une certaine quantité d'arbres. Les pluies n'ont plus été que des averses d'eau tombant sans mesure, sillonnant les pentes et les ravins multipliés, inondant la surface des rochers, emportant la terre qui les recouvrait, les mettant à nu et leur ôtant ainsi tout moyen d'y faire renaître la végétation. Les nuages balancés et poussés au gré des vents, n'étant plus fixés nulle part, portent à et là les masses d'eau dont ils sont chargés et les versent par torrents dans les campagnes, où ils détruisent souvent en un instant tout l'espoir du cultivateur. Les vents circulant avec liberté sur ces surfaces qui ne leur opposent aucun obstacle, les orages deviennent fréquens et terribles; les arbres isolés des vallées et des plaines, semblables à des sentinelles perdues, et trop faibles pour résister seuls, sont brisés ou déracinés; les toits des maisons sont enlevés, les édifices sont renversés.

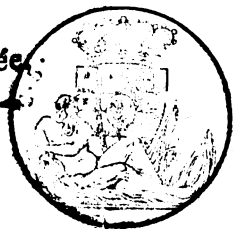
L'équilibre de l'atmosphère n'est pas troublé impunément. Les saisons perdent leur régularité; les températures se croisent, se confondent et semblent se jouer de la marche du soleil, il ne règne plus en maître sur nos campagnes étonnées du sordide des élémens. Et croit-on que l'économie animale ne ressent aucun effet d'une nouvelle constitution atmosphérique, du renversement de saisons et de variations de température trois fois inconnues? Sans exagérer les conséquences de la dépopulation des montagnes, sans les étendre au delà de leurs effets naturels, il est permis de croire qu'elles ont influé d'une manière positive sur la santé de l'homme. Tout se tient, et est enchaîné dans la nature: de nouvelles causes amènent de nouveaux effets. On convient généralement que des maladies trois fois fort rares deviennent aujourd'hui très-fréquentes, que des maladies nouvelles s'introduisent dans toutes les classes de société. En faisant la part des changemens dans les mœurs, dans les habitudes sociales, dans la nature des alimens, on

n'en peut refuser une à l'action inévitable et constante des circonstances atmosphériques, dont l'empire sur le système entier de la vie est incontestable et de tous les instans.

Dans les choses finies, une progression soutenue doit arriver nécessairement à un dernier terme. Or, si l'on continue à dévaster les montagnes sans s'occuper des moyens d'y rétablir les bois; la consommation journalière étant hors de toute proportion avec la production, il est évident que le tems n'est pas loin où les montagnes n'auront plus rien à nous fournir. Et cependant les combustibles sont aussi nécessaires à l'homme que l'eau. Dans les contrées où il n'y en a pas d'autres que le bois, la disette absolue de celui-ci sera une calamité effrayante. Les arbres à fruit seront sacrifiés à un impérieux besoin; mais cette ruineuse et triste ressource sera bientôt épuisée. Que l'on plante des arbres pour bois de chauffage et de charpente dans les terrains actuellement livrés à la culture, ce sera autant de pris sur la subsistance de la population; comment, en effet, cette mesure pourrait-elle suffire aux besoins, sans ôter à l'agriculture une quantité de terrains nécessaire aux autres productions? Quand on considère, à une époque future et certaine, toutes ces montagnes dépouillées, autrefois source de tant de richesses, transformées en masses nues et stériles, vastes solitudes privées de mouvement et de vie, séjour du silence et de la mort, surfaces immenses désormais inutiles pour les besoins de l'homme et irrévocablement perdues pour lui, on croit voir, dans ce spectacle sinistre, le commencement de la destruction des êtres et l'anéantissement progressif de la race humaine. Car la population est en raison de la production, et il faudra bien que les habitans périssent là où la terre cessera de leur fournir les moyens d'exister.

Ce sont donc des vues bien importantes, que celles qui tendent à apporter un remède à la diminution des bois, avant que les progrès du mal l'aient rendu irréparable. On n'ignore pas que toute la solution du problème est dans les moyens efficaces de repeupler les montagnes détruites et d'occuper tous les terrains inutiles; mais la difficulté est dans l'exécution. Beaucoup de projets ont été proposés à cet égard. Nous ne prononcerons point sur celui de M. Fraucoz, qui a déjà en sa faveur un préjugé favorable dans l'accueil qu'il a reçu de l'Administration. Nous nous contenterons d'observer que cet objet mérite de fixer toute l'attention des agronomes instruits et des administrateurs éclairés, qui ne peuvent s'occuper d'une matière d'une plus grande conséquence pour le bien public et qui touche plus directement aux pressans intérêts de la société.

Dans un autre article, nous donnerons une courte analyse de Mémoire que nous venons d'annoncer.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 octobre. LL. MM. ont fait leur entrée à Turin, le 17 courant, au bruit de l'artillerie, au son des cloches et aux acclamations universelles d'une foule immense composée des habitans et d'un grand nombre d'étrangers accourus pour cette heureuse circonstance. (Voyez l'art. Turin).

— Nous avons reçu de Turin une pièce de vers inspirés par l'heureuse arrivée de S. M. dans la Capitale de ses Etats. Nous la donnerons aussitôt que l'espace nous le permettra.

— Pour la seconde année de la *Société des Bonnes Lettres* établie à Paris, l'enseignement de l'Astronomie est confié à M. *Nicolet*, de Cluses.

— le 17 du courant, il n'y avait décidément plus de malades au lazaret de Marseille ni à bord des navires en quarantaine, et la meilleure santé continuait à régner dans la ville.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 17 octobre 1821, les trois Edits suivans :

CHARLES-FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, &c. etc. etc.

Parmi les artisans des désastres qui ont si fortement affligé ces peuples, et qui ont rempli notre cœur d'une si profonde pitié, nous avons dû distinguer ceux qu'un excès de faiblesse, ou une coupable inconsidération, ont entraînés au crime, ces factieux qui, au mépris des devoirs les plus sacrés, ont pris les armes, ou conspiré dans les ténèbres, pour renverser ce gouvernement légitime qui avait fait abonder sur la plupart entr'eux les faveurs et les distinctions.

Les maux soufferts par notre peuple, le cri unanime des peuples, les sûretés que l'avenir réclame, et l'intérêt des états nous ont fait lever promptement contre les premiers le bras de la justice; il est dans nos devoirs de ne point l'arrêter.

Mais c'est un bien doux soulagement à notre douleur, d'ajouter, quant aux autres, les mouvemens de notre cœur paternel. C'est avec l'espérance que notre clémence pourra faire rentrer dans le devoir de l'honneur les malheureux égarés, nous voulons qu'un



généreux pardon ensevelissent leurs fautes dans un éternel oubli.

C'est pourquoi, par le présent, de notre certaine science et autorité royale, sur l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1.^{er} Nous accordons la remise pleine et entière des peines encourues pour tout excès commis dans nos Etats, et tendant à renverser la forme du gouvernement, ou à soutenir la révolution, sous les restrictions et avec les garanties ci-après.

2. Sont exclus du bienfait de l'amnistie :

Ceux qui ont été ou seront à l'avenir reconnus chefs, auteurs ou promoteurs des conspirations formées et révoltes opérées avec le dessein de renverser le gouvernement ;

Ceux chez qui se sont tenus, à leur connaissance, les conciliabules, où se sont concertés les plans et projets d'exécution ;

Ceux qui, dans le but ci-devant exprimé, ont, avec de l'argent, des caresses, des promesses, suborné ou tenté de suborner nos troupes ;

Ceux qui, préposés à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, l'ont égarée et entraînée à faire partie des attroupemens qui tendaient à ce but ;

Ceux qui, par des écrits imprimés ou manuscrits répandus dans le public, ont insinué le mépris des lois et de la forme du gouvernement de nos Etats, avant l'abdication du Roi Victor-Emmanuel, notre bien-aimé frère, et ont ainsi favorisé l'introduction de nouvelles formes ;

Ceux qui, après notre déclaration du 16 mars passé, ont cherché, par des écrits incendiaires, à en insinuer la fausseté, ou à faire croire qu'elle n'émanait point de notre libre volonté ; qui ont animé les rebelles à soutenir la révolution, ou qui se sont opposés par la force et la violence à la promulgation de nos royales intentions ;

Ceux qui se sont déclarés chefs, directeurs ou membres des conseils des soi-disant fédérés, qui ont pris le commandement de ceux-ci, et les ont dirigés à l'armée rebelle pour en faire partie ;

Ceux qui, par une manifeste insubordination contre leurs supérieurs militaires, se sont emparés de leur commandement ou de celui des places, à l'effet d'opérer, favoriser ou soutenir le bouleversement ;

Enfin ceux qui, pour effectuer ou soutenir la révolution, se seraient rendus coupables d'homicides, d'extorsion d'argent, à leur profit, des caisses publiques ou communales, ou d'impositions arbitraires sur les communes ou sur les particuliers.

3. Le procès sera continué contre les individus compris dans les exceptions précédentes, et ils seront jugés selon les formes et les dispositions portées par nos lois.

4. On cessera toute poursuite ultérieure contre tous ceux non compris dans les précédentes exceptions, qu'ils soient détenus, contumaces ou fugitifs.

5. Nos Sénats ordonneront la mise en liberté des détenus admis au bénéfice de l'amnistie, non encore condamnés, et même de ceux qui, quoique condamnés, l'ont été à des peines corporelles pour un temps limité, qui n'excédait pas dix ans.

6. En ordonnant leur mise en liberté, on leur prescrira un lieu déterminé, où ils seront relégués sous la surveillance des autorités locales, durant un terme qu'on leur fixera; ou bien ils seront assujettis dans leur pays à une égale surveillance journalière de l'autorité; ils devront en outre passer sous la surveillance de vivre en fidèles et loyaux sujets, et de ne jamais plus se livrer à de semblables excès, sous des peines plus graves. Quant aux étrangers, ils seront bannis de nos États.

7. Ceux contre qui ont été décernés des mandats d'amener ou des assignations, devront, s'ils sont dans nos États, dans le délai de trois mois à compter de la date du présent, et s'ils sont absents, dans le délai de six mois, et dans les premiers quinze jours de leur rentrée, présenter leur requête à nos Sénats.

En les admettant à jouir du bienfait de l'amnistie, on leur prescrira de donner les garanties qui, entre celles ci-dessus indiquées, paraîtront plus convenables: ceux qui ne présenteront pas requête dans le délai fixé, seront arrêtés et assujettis à fournir des garanties plus rigoureuses.

8. A la publication du présent Edit, cesseront les fonctions de la Délégation royale; les causes qui y sont pendantes, seront transmises aux Sénats respectifs dans le ressort desquels les délits ont été commis.

9. Les employés tant civils que militaires admis à jouir de l'amnistie, seront censés déchus de leurs places et emplois, et tenus pour inhabiles à en obtenir d'autres à l'avenir.

10. Pareillement, les étudiants de nos Universités admis à l'amnistie, seront exclus de ces Universités et ne pourront y continuer leurs études; nous nous réservons toutefois de prendre des déterminations à l'égard de ceux qui, à cause de leur âge, moindre de 18 ans, ou en récompense d'une conduite sage tenue postérieurement pendant le cours de deux ans, nous seraient représentés comme dignes de quelque égard particulier.

11. Pourront être admis à jouir de l'amnistie les individus qui, quoique compris dans les exceptions précédentes, feront constater en due forme, qu'à l'époque du délit, ils étaient mineurs de 20 ans. Il sera toutefois exigé de ceux-ci des garanties plus

rigoureuses, que de ceux auxquels l'amnistie est applicable, à raison de la qualité du délit.

Mandons, etc.

Donné à Govone, le 5 octobre, l'an de grâce 1821, et de notre règne le premier. CHARLES-FÉLIX.

CHARLES-FÉLIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc., etc., etc.

Appelés, contre notre attente, par la divine Providence, aux pénibles fonctions du gouvernement, et pleins d'un profond respect pour ses décrets impénétrables, nous avons pris les rênes de l'Etat. La félicité des peuples soumis à notre domination a été dès ce moment pour nous, comme elle fut toujours pour nos augustes prédécesseurs, la première pensée vers laquelle s'est reportée toute notre sollicitude.

Au milieu des difficultés des temps et des circonstances, nous marchons vers le but désiré, soutenus par l'espérance d'être secondés par le concours de ceux de nos sujets bien-aimés qui, constamment soumis aux lois et fidèles au légitime Souverain, trouvent, dans le respect pour les droits d'autrui, et l'attachement aux maximes de notre sainte religion, le gage de cette tranquillité à l'abri de laquelle se vouant à d'utiles travaux, ils déploient les efforts que l'administration consacrait à la prospérité publique.

Désirant faire concourir à un but aussi salutaire ceux encore qui eurent le malheur de s'égarer, nous nous sommes de bon gré déterminés à signaler notre première entrée dans nos Etats par un acte général de clémence et de bonté, dont le Roi Victor-Emmanuel, notre bien-aimé frère, nous a laissé un bien touchant exemple.

En accordant un pardon général aux délinquans, nous aimons à concevoir l'espérance que les coupables des délits moins graves, en passant, s'ils sont détenus, des prisons dans le sein de leurs familles, et, s'ils sont fugitifs, en rentrant dans leur patrie, une fois délivrés de toute crainte pour les fautes passées, et rendus à leur première condition, donneront, par leur application à leurs devoirs, par leur obéissance aux lois, et par leur respect aux autorités légitimement établies, des preuves certaines de repentir et de bonne conduite.

C'est pourquoi, par le présent, de notre science certaine et autorité royale, sur l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1.^{er} Nous accordons grâce pleine et entière à tous les coupables de délits commis avant la date du présent, et non exceptés ci-après; nous leur remettons toutes les peines corporelles, afflictives, ou pécuniaires qu'ils ont encourues, comme aussi les confiscations non encore perçues ou liquidées, et éten-

donc cette grâce soit aux condamnés qui subissent leur peine , soit à ceux qui , ayant déjà joui d'un pardon ou d'une grâce particulière , se seraient rendus coupables d'un nouveau délit.

2. Sont exclus du présent pardon les coupables des délits suivans :

De lèse-majesté divine ou humaine ;

De falsification ou d'émission frauduleuse de fausse monnaie , soit de nos États , soit des États étrangers ;

De soustraction violente de quelqu'un des prisons , ou des mains de la justice ;

De parricide , uxoricide , fratricide , infanticide , assassinat , empoisonnement , homicide prémédité sans cause , ou avec circonstances aggravantes ; de celui commis à la suite d'une rixe , si c'est l'accusé qui l'a fait naître , ou pour une cause disproportionnée , même quand on aurait tué une personne pour une autre ;

D'incendie avec dessein , de vol sur le grand chemin ou dans un lieu quelconque avec violence ; d'extorsion d'argent ou d'autre chose , par la voie des armes ou de la violence ; de rachats avec menaces , par le moyen de messages secrets , de billets ou autres semblables manœuvres propres à inspirer la terreur ; comme encore de complicité de semblables délits , même lorsqu'ils ne seraient considérés que comme de simples attentats , si le crime est au moment d'être exécuté ;

De faux témoignages en justice ; de faux en écritures publiques ou privées , au préjudice d'autrui , quel qu'en soit l'auteur ; de production en justice de ces écritures et témoignages , bien qu'ils n'aient pas obtenu d'effet.

De falsification des sceaux de l'État , des cédules ou autres effets publics ;

De banqueroute frauduleuse , y compris toute participation , en y coopérant ou en profitant ;

De vol sacrilège , de péculat , d'abigeat , de deux ou de plusieurs vols distincts par le lieu ou le temps , et même d'un seul , s'il est accompagné d'une circonstance aggravante quelconque ;

De fourberie ou recéléation frauduleuse d'objets volés , si l'accusé est mal famé ;

D'oisiveté et de vagabondage ;

De résistance quelconque à la force publique , aux officiers ou agens de justice , aux préposés et commis à la recette des contributions directes ou indirectes , si en même temps on a fait usage soit d'une arme , soit d'un instrument contondant , au cas où il s'en serait suivi quelque blessure ;

De concussion ou malversation en office , quelle qu'elle soit , avec prévarication et fausseté.

Voulons que , dans le cas où quelqu'un de ces accusés pourrait , par défaut de circonstances aggravantes , être admis à jouir du présent pardon , il soit toutefois inhabile à remplir tout emploi public.

3. Les mineurs de 20 ans et de 25 même , pour les délits ci-dessus exceptés , pourront être admis à la grâce , quand , par suite de leur grâce , ils seraient exempts de la peine ordinaire.

4. Afin que ce trait de clémence ne soit point la source de nouveaux délits , nous voulons que tout individu qui , après en avoir joui , retomberait dans des fautes semblables , ou plus grandes , soit considéré comme déchu de la grâce , et , dans le cas où il se rendrait coupable de délits moins graves , il soit puni d'une peine plus forte que celle qu'il aurait encourue sans cette circonstance.

5. Ordonnons enfin que les détenus pour dettes ou causes civiles soient relâchés des prisons , moyennant caution de payer leurs dettes dans le délai d'un an , ou moyennant cession de biens *salva honestate* , à laquelle , en vertu du présent , ils seront admis , sauf par eux à se conformer à ce que prescrivent nos lois.

6. ceux qui voudront jouir de cette grâce générale , devront , dans six mois à compter du présent , avoir recours aux Magistrats suprêmes , à qui appartient la connaissance de leurs délits , à l'effet d'en obtenir la déclaratoire nécessaire.

Ils devront en outre passer soumission devant le Magistrat ou Juge respectif , de vivre à l'avenir en hommes de bien et de s'abstenir de toute contravention ; et , dans le délai d'un mois de la date de la déclaratoire et de l'acte de soumission , ils devront en faire foi devant le Juge du lieu où le délit a été commis.

Afin que les parties qui ont été offensées , ou qui ont ressenti quelque préjudice , n'aient point à souffrir de notre acte de clémence , les délinquans ne seront admis à en profiter , qu'en administrant la preuve , au moins par déclarations faites devant notaires , qu'ils se sont procuré le pardon des torts par eux contractés ; qu'ils ont fourni le dédommagement , ou justifiant qu'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour cela , et que , ou leur pauvreté , ou la dureté excessive et les prétentions exorbitantes des offensés , les ont empêchés de satisfaire à cette obligation.

Dans ce cas , nos Magistrats leur prescriront les garanties convenables , et exigeront que , dans l'acte de soumission , ils s'obligent à fournir l'indemnité due , et le cas échéant , à se tenir éloignés du lieu où le délit s'est commis , ou de la résidence des offensés , jusqu'à parfait acquittement.

7. Les Magistrats pourront , selon les circonstances et quand ils le jugeront convenable au bien public , n'accorder la grâce qu'avec telles garanties particulières qu'ils croiront à propos ; et dans le cas où , par un motif spécial , ils estimeraient que l'on

dût exclure de la grâce portée par le présent quelqu'un de ceux qui y auraient droit, ils devront nous en faire leurs remoutrances, pour nos déterminations ultérieures.

8. A l'effet de faire jouir des effets de notre clémence les sous-officiers et soldats de nos troupes, soit d'ordonnance, soit provinciaux, qui ont déserté avant ce jour, ou refusé de se présenter lors de l'appel des contingens auxquels ils appartiennent, nous voulons qu'il leur soit accordé grâce pour la désertion, ou refus ci-dessus, pourvu que, dans le délai de trois mois, à compter de la date du présent, s'ils sont dans nos États, et dans le délai de six mois, s'ils sont en pays étranger, ils se présentent au bureau de l'auditeur général des guerres, pour en obtenir la déclaratoire nécessaire à leur admission à la grâce présente.

On pourvoira ensuite au service auquel, selon les circonstances, ils pourront être obligés.

La grâce accordée par le présent est étendue aux déserteurs et renitens qui se trouvent actuellement détenus.

Ne seront point admis à en jouir les suborneurs, chefs de complots, tous militaires qui ont passé à l'étranger, après avoir fait partie de l'armée rebelle.

9. Ceux qui arriveront des pays étrangers, devront, à leur rentrée dans nos États, se présenter au gouverneur le plus voisin de la frontière par laquelle ils se seront introduits; celui-ci leur expédiera un passeport dans lequel on leur indiquera un court délai, et la route à suivre pour se rendre dans notre capitale.

10. Ceux que leur âge, des incommodités ou d'autres causes rendent inhabiles au service militaire, participeront aussi à la grâce, sous les conditions que leur prescrira l'auditeur général des guerres, eu égard aux circonstances et aux personnes.

Dans le cas où il aurait quelque motif particulier d'exclure un déserteur du droit à la grâce, l'auditeur des guerres devra nous faire ses représentations, pour nos déterminations subséquentes.

Mandons, etc.

Donné à Govone, le 5 octobre, l'an de grâce 1821, et de notre règne le premier,

CHARLES FÉLIX.

CHARLES - FÉLIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

Les bouleversemens qui ont eu lieu dans nos États et dans d'autres contrées, ayant tous une origine ou cause commune, l'introduction des associations secrètes, dont le but est de troubler la tranquillité publique, de renverser les gouvernemens légitimes, et de provoquer la corruption des mœurs et le mépris de notre sainte Religion, nous avons reconnu la nécessité

d'adopter des dispositions propres à prévenir et à éloigner les funestes conséquences qu'elles n'ont déjà que trop entraînées avec elles ; c'est pourquoi, par le présent, de notre science certaine et royale autorité, sur l'avis de notre Conseil, nous avons déterminé et déterminons ce qui suit :

ART. 1.^{er} Nous renouvelons la prohibition de toute réunion ou assemblée illicite et secrète, quelle qu'en soit la dénomination ancienne ou nouvelle.

2. Sera considérée comme assemblée ou réunion illicite toute association dont l'objet serait de se réunir à jour fixe et déterminé, ou à des époques non fixes, au moyen d'avis secrets, et dont le but serait de traiter et de conférer sur tout sujet littéraire, religieux ou autre, sans en avoir obtenu notre préalable autorisation, ou contre les règles, statuts et constitutions par nous approuvés.

3. Il est également défendu à nos sujets de faire partie de sociétés secrètes existantes en pays étranger, et d'avoir des correspondances avec elles.

4. Si l'on découvre que le but de semblables sociétés tend à exciter des séditions, à changer la forme du gouvernement ou à tout autre objet contraire à la sûreté et à la bonne tranquillité de l'Etat, les membres de semblables sociétés seront considérés comme coupables de crime de lèse-majesté, et punis des peines prescrites par nos lois, livre 4, titre 34, chapitre 2.

5. Les fondateurs et directeurs d'autres sociétés réputées illicites, seront punis d'un emprisonnement non moindre d'un an : ils pourront l'être de la galère, extensible jusqu'à dix années, dans le cas où le but de ces sociétés serait, ou de répandre des maximes irréligieuses ou la corruption des mœurs.

Les employés royaux seront en outre, même pour le fait seul d'avoir assisté à ces assemblées, privés de leur emploi, et déclarés incapables d'en obtenir un autre à l'avenir.

6. Les membres des sociétés dont il est parlé dans l'article précédent, seront aussi punis d'un emprisonnement, non moindre de six mois, et s'ils sont employés, ils perdront leurs places.

Cette peine sera également encourue par ceux qui, sans avoir assisté à ces réunions, entretiendront avec elles des correspondances,

7. Les propriétaires de bâtimens qui, sciemment, à titre de loyer ou gratuitement, ou de toute autre manière, permettraient que les sociétés secrètes eussent lieu dans ces bâtimens, seront punis comme les membres de ces sociétés ; ils perdront en outre le loyer d'une année au profit des congrégations de charité, s'il s'agit seulement des sociétés dont il est parlé à l'art. 5 ; et s'ils sont eux-mêmes membres de ces sociétés, ils seront punis comme fondateurs ou directeurs,

8. Les fonctionnaires publics et employés qui, ayant connaissance d'une société secrète et de ses réunions, n'iront point la dénoncer, même quand ils en ignoraient le but, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à trois mois, et de la perte de leurs emplois.

9. Les étrangers et ceux qui ne seront pas naturalisés dans nos Etats, en seront expulsés, après avoir subi leur peine.

10. En attendant que Nous donnions de nouvelles et plus rigoureuses dispositions propres à contenir les imprimeurs, libraires et autres qui se permettront d'imprimer, introduire et répandre des livres, des estampes, des gravures, qu'elle qu'en soit l'espèce, même de celles dites lithographiées, et des manuscrits tendans à propager des maximes séditieuses et à altérer les principes de la saine morale, nous ordonnons à toutes les autorités de veiller et faire veiller à l'exacte observance des lois et réglemens actuellement en vigueur, et spécialement des dispositions contenues dans l'Edit royal du 10 juin 1814.

Mandons, etc.

Donné à Govone, le 5 octobre, l'an de grâce 1821, et de notre règne le premier.

CHARLES - FELIX.

PROCLAMATION.

CHARLES - FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

La persévérance de notre auguste frère, le meilleur des Rois, dans sa renonciation, nous a fait prendre les rênes de l'Etat à une époque où les plus grands désordres venaient d'éclater.

Si nous ne considérons que les crimes qui ont précédé cette époque, et les exemples terribles, mais justes et nécessaires, qui ont dû la suivre, nous n'hésiterions pas à la regarder comme l'une des plus funestes de notre vie.

Mais elle s'offre à nous sous de moins sombres couleurs, quand, à côté de l'agitation de quelques provinces, nous remarquons l'inébranlable fermeté de toutes les autres, la loyauté, la fidélité de la grande majorité de nos sujets, et quand nous pensons que l'histoire, en rappelant ces tristes événemens,

devra dire aussi , combien fut prompt et complet le triomphe des bons sur les attentats des factieux.

Eloignés de nos États , nous n'en consacraâmes pas moins tous nos efforts à y ramener l'ordre et la tranquillité ; le succès les a couronnés ; au lieu des secours que nous avaient si généreusement offerts nos hauts et puissans alliés , il ne fut besoin pour rétablir l'autorité légitime , que de la coopération d'un seul corps auxiliaire , qui eut à peine à dépasser nos frontières.

Nous nous rendons maintenant aux vœux de nos sujets ; en montant sur le Trône de nos pères , nous y portons ces mêmes sentimens dont ne cessèrent d'être animés nos augustes prédécesseurs , et auxquels nos États , durant une longue succession de siècles , ont dû leur gloire , leur splendeur et leur prospérité.

A leur exemple , nous invoquons le secours de la divine Providence , qui nous confia le timon de l'État dans des circonstances si difficiles.

Notre sainte religion sera le guide infailible , et le soutien puissant de nos résolutions , et de nos entreprises. La justice sera notre but constant , la fermeté sera notre règle ; et lorsque l'état des choses le permettra , il sera bien doux à notre cœur de leur associer la clémence.

Vénérables ministres d'un Dieu qui condamne et renverse l'édifice insensé du philosophisme moderne , déchirez le voile sous lequel se cache l'ambition de l'or et du pouvoir dont il est dévoré ; enseignez aux fidèles les moyens de se garantir de la séduction de ces idées trompeuses qui ne tendent qu'au renversement des autels et des trônes.

Magistrats , soyez les protecteurs de l'innocence et la terreur des coupables ; que le pauvre , comme le riche , trouve auprès de vous assistance et soutien ; que la cupidité et l'esprit de domination tremblent également à votre aspect.

Administrateurs publics , que le plus mûr examen et l'exactitude la plus vigilante président à vos travaux. Qu'une sévère économie de la fortune publique soit l'objet de toute votre attention , et que les plaintes des particuliers obtiennent toujours votre appui , quand la justice les recommande.

Guerriers fidèles , si quelques malheureux ont terni l'éclat de leurs bannières , les vôtres ont conservé toute leur splendeur ,

et l'indignation que vous avez fait éclater en dispersant ces perfides, vous assure la faveur souveraine.

Ce sera pour nous une bien douce obligation de reconnaître ceux qui, dans les derniers événemens, ont fait particulièrement preuve de fidélité et de dévouement.

Vous tous Employés de notre Royaume, nous exigeons de vous une conduite religieuse, l'activité, le zèle dans l'accomplissement de vos devoirs, et un attachement sans bornes à notre Gouvernement; ce seront là les seuls titres aux récompenses dues au mérite; nous ne souffrirons point la froideur, ni l'indifférence dans l'exercice des fonctions publiques. Les chefs des divers bureaux seront responsables envers nous de la conduite de leurs subalternes.

Pères de familles, de tristes événemens ne vous ont que trop prouvé la nécessité de veiller sans relâche à l'éducation, et sur la conduite de vos enfans; l'autorité paternelle trouvera en nous soutien et protection.

Habitans de notre Capitale, nous avons vu votre contenance; si une faction audacieuse vous surprit par la trahison, vous mit sous le joug de la violence, si des jeunes gens égarés grossirent le nombre des rebelles, votre tristesse dans ces jours de désolation, fut l'honorable interprète de vos sentimens et de votre fidélité. La continuation de ces nobles sentimens nous rendra agréable le séjour au milieu de vous; elle vous assurera notre bienveillance royale.

Vous tous, nos sujets bien-aimés, placez en nous votre confiance, votre bonheur va faire notre unique occupation; réunissez-vous autour de ce Trône, à la défense duquel vos aïeux consacrèrent leur amour, leurs vertus et leurs bras, et auprès duquel ils trouvèrent toujours sûreté, justice, récompenses, honneurs et protections.

L'on verra alors renaître ces tems fortunés, où le mépris flétrissait ces trompeuses et funestes théories de nos jours, et où l'on reconnaissait unanimement, que la religion, les bonnes mœurs, l'amour du Souverain pour ses peuples, l'obéissance et le dévouement des sujets au Souverain, sont les bases invariables de la félicité des peuples.

Donné à Govone le 13 octobre 1821.

CHARLES-FÉLIX,

PIÉMONT.

Turin, 16 octobre. La ville de Turin se proposait de célébrer par des fêtes l'arrivée de LL. MM. dans cette capitale. S. M. s'y étant opposée, et la ville interprétant ses intentions paternelles, a décidé de substituer aux fêtes, une distribution de douze mille pains aux indigens.

18 *Octobre.* Enfin les vœux des fidèles sujets de S. M. sont comblés. Hier matin, les Gardes-du-Corps de S. M. et un détachement des Chevaux-légers de Savoie s'étaient rendus à Montcalier, où LL. MM. se sont arrêtées pour dîner. Vers les onze heures, la garde du Palais de S. M., dit *Chablais*, fut confiée à cent grenadiers de la brigade de Savoie. A trois heures, toute la garnison fut mise en bataille sur les places Royale, du Château et de Saint-Jean. Les Carabiniers étaient à la porte de l'Église Métropolitaine, ainsi que les gardes arquebusiers et les Suisses; les grenadiers de Savoie, sur la place Saint-Jean; les Carabiniers de la Légion Royale, auprès de l'Arc élevé par la Ville à l'entrée du faubourg de Pô, et les Chevaux-légers de Savoie, aux deux extrémités du Pont.

A quatre heures et demie, le premier des cent et un coups de canon de la citadelle et le son de toutes les cloches annoncèrent l'arrivée de nos augustes Souverains, qui furent reçus près de l'arc, par S. Exc. M. le Lieutenant-Général de S. M., et par le Corps décursional. S. Exc. harangua LL. MM. au nom de la ville de Turin, et S. M., avec la plus affectueuse bienveillance, daigna l'assurer qu'Elle était persuadée de l'amour de ses fidèles habitans de Turin. LL. MM., au milieu d'une foule innombrable, qui faisait retentir l'air des plus vives acclamations, se rendirent à la Métropole, où Elles furent reçues par M. g.^e l'Archevêque, le Clergé de la Cour et celui de la Métropole. Un *Te Deum* solennel fut entonné par S. Em. le cardinal Morozzo, et suivi de la bénédiction du S. Sacrement. Pendant cette religieuse cérémonie, il y eut trois salves de mousqueterie, la première à l'intonation du *Te Deum*, la seconde au *Domine Salvum fac Regem*, et la dernière à la bénédiction.

LL. MM. se rendirent ensuite dans leur palais, où il y eut grande réception et baisemain. Le soir, les plus magnifiques illuminations brillèrent sur les édifices publics, sur ceux du Corps de ville, de tous les corps militaires et de toutes les habitations particulières.

(*Extrait de la Gazette Piémontaise.*)

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 13 au 16 octobre 1821 : 78 l.; 78 l., 50 c., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 octobre. Le divan continue à négocier avec les ministres d'Angleterre et d'Autriche, dont les efforts ont déjà réussi, dit-on, à faire accorder plusieurs des articles principaux demandés par la Russie.

— Toutes les nouvelles s'accordent à annoncer la tranquillité qui règne à

Constantinople. Du reste, on ne sait rien de bien certain sur l'état des choses dans la Grèce. On assure que 200 navires partis de Constantinople sont dirigés vers l'Archipel.

— Selon des nouvelles de Corfou, les Grecs auraient éprouvé des échecs dans le Péloponèse. Cependant il se confirme qu'ils ont pris Monembassie (Napoli de Malvoisie).

9 Octobre. Les journaux contiennent quelques détails sur la prise de Monembassie, de Navarin et le combat de Mycale. La première a eu lieu le 15 juillet par l'effet d'une capitulation en vertu de laquelle les Turcs devaient être transportés dans l'île de Chio. Ils avaient beaucoup souffert pendant le siège, et avaient fini par se résoudre à manger de la chair humaine. La capitulation de Navarin a eu lieu le 25 août, entre le Bey et Demetrius Ypsilanti. Le combat de Mycale, où le Capita-Pacha a fait brûler ceux de ses vaisseaux échoués, a mis les Turcs hors d'état d'attaquer Samos.

— Les Anglais font de grands achats de grains dans le Bannat.

— On écrit d'Augsbourg que le comte Capo-d'Istria, avant son départ de Pétersbourg (il est parti avec S. M. I. pour Witepsk), a expédié des courriers extraordinaires pour Constantinople, Vienne, Berlin et Paris.

— Le baron de Strogonoff s'est rendu directement d'Odeessa à Witepsk où il a été fort bien reçu de l'Empereur Alexandre.

ANGLETERRE.

Londres, 16 octobre. Des lettres de Rio-Janeiro annoncent que la population entière de Lima veut rester unie à l'Espagne, pourvu qu'on lui donne les secours. Dans le cas contraire, elle veut être indépendante de l'Espagne, du Chili et de Buenos-Ayres.

ESPAGNE.

Madrid, 7 octobre. Zaldivar est vivement poursuivi; des quatre-vingt hommes qu'il commandait, il ne lui en reste que dix-huit.

— Le nommé Villamor, dont nous avons parlé, a été condamné, à Saragosse, à huit ans d'exil aux îles Canaries.

— L'évêque de Tortose a été victime de son zèle; il a succombé à l'épémie.

— Une souscription ouverte à Barcelonne pour venir au secours des malades déjà produit 40,000 fr., outre une quête employée à faire des soupes économiques pour les pauvres et à leur procurer des alimens sains.

— Le départ du chargé d'affaires et des autres envoyés étrangers, de la capitale du Portugal, y est toujours un sujet de crainte sur les suites de l'événement.

— Par ordre du Roi, il sera ouvert une souscription dans tout le royaume, faveur des provinces affligées de la contagion.

— On assure qu'il a été dénoncé aux Cortès un nouveau complot contre le gouvernement constitutionnel.

— Des pétitionnaires de Cadix se récrient sur le titre de libérateur de

l'Espagne donné au Roi, qui, selon eux, est bien loin de l'avoir mérité, et qui doit apprendre auparavant à s'en rendre digne, s'il est possible.

— La Catalogne se dépeuple par la mort et l'émigration. La dispersion des habitans fait craindre la propagation de la maladie. Le gouvernement français a pris des mesures rigoureuses pour se préserver de ce fléau.

FRANCE.

Paris, 14, 15 et 16 octobre. Par ordonnance du 25 septembre, M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, a été nommé membre de la Chambre des Pairs.

— La plupart des présidens des collèges électoraux sont élus Députés.

— Le 11, un duel a eu lieu au bois de Boulogne, entre deux dames, qui ont échangé leurs coups de pistolets. On attribue la querelle à un motif de jalousie.

— Une lettre de Vienne, du 3 du courant, annonce que le Roi d'Angleterre et l'empereur Alexandre y sont attendus pour le 15.

— MM. de Vaublanc et de Sémaisons sont réélus à la Chambre des Députés.

— L'ambassadeur d'Espagne à la cour de Russie a quitté Pétersbourg le 21 septembre.

— S. Em. le cardinal archevêque de Paris est dangereusement malade.

— S. M. a éprouvé une légère indisposition, qui n'a pas eu de suite.

— On écrit de Perpignan, 6 octobre, que le nombre des morts à Barcelonne est de 250 à 300 par jour. Les médecins ne sont pas d'accord sur la nature de la maladie. Les cinq médecins français qui vont à Barcelonne, ont passé à Perpignan, se rendant à leur destination. L'intervalle compris entre le cordon et la frontière de France, continue à être exempt de la maladie.

— Le 9 octobre, à Lyon, environ 200 personnes se sont réunies pour fêter M. de Corcelles, député; le banquet a été suivi de quelque tumulte et de divers cris, qui ont mis l'autorité dans le cas de publier deux proclamations.

17 Et 18 octobre. L'état de S. Em. le cardinal archevêque de Paris laisse peu d'espoir. S. M. en demande fréquemment des nouvelles.

— On fait à Berlin des préparatifs pour la réception du Roi d'Angleterre. S. M. a été reçue à Hanovre au milieu des acclamations et des réjouissances publiques.

— Plusieurs prêtres espagnols arrivés à Bayonne ont été soumis à la quarantaine.

— Un courrier du cabinet espagnol arrivé au bord de la Bidassoa, n'a pas voulu se soumettre à la quarantaine; il avait de volumineuses dépêches, qu'il n'a pas voulu laisser tremper dans le vinaigre; il a repris la route de Madrid.

— Le journal de Lyon annonce que la fièvre jaune se serait déclarée à Livourne; mais cette nouvelle a besoin de confirmation.

— Malgré quelques changemens convenus avec le Saint-Siège dans la conscription des diocèses du concordat 1817, il est certain qu'aucun évêque n'a été invité à donner de démission.

— S. M. a entendu une messe de *Requiem* à l'occasion de l'anniversaire

de la mort de la Reine Marie-Antoinette. Les princes se sont rendus à St.-Denis pour le même objet.

Banque de France : 1595 fr. ; 1587 fr.

Cinq pour cent consolidés : 90 fr. , 5 c. ; 89 fr. , 45 c.

ITALIE.

Naples, 8 octobre. On se rappelle l'assassinat commis sur un délégué de police, dans les commencemens de la dernière révolution. Les coupables viennent d'être condamnés, savoir : trois à mort, quatre au cachot, dix à 30 ans de fers, trois à 25, et neuf ont été acquittés.

SUISSE.

Lausanne 19 octobre. On sait qu'il avait de nouveau été question de la démolition des remparts de Genève; Il vient de paraître un écrit intitulé : Un Genevois à l'auteur des lettres de Bâle, dans lequel l'auteur s'attache à prouver que ce qui regarde les fortifications de Genève n'est et ne peut être qu'une question fédérale, et que Genève ne démolira ni ne construira rien, sans y être invité par la confédération elle-même.

Voyez les Additions à la dernière page.

ANNONCE.

Le libraire N. Pichard poursuit, avec une activité digne d'éloge, son entreprise des *Ceuvres choisies de Bossuet*, 20 volumes in-12. Les cinquième et sixième livraisons viennent de paraître; elles contiennent : *Discours sur la vie cachée en Dieu; Traité de la concupiscence; Opuscules, Lettres et Reflexions sur la Comédie; De la connaissance de Dieu et de soi-même; Traité du libre arbitre; de l'Instruction de Mgr le Dauphin, fils de Louis XIV; Bref du Pape Innocent XI; etc. etc.* Le prix de chaque livraison, pour les souscripteurs, est de 2 fr.; chaque ouvrage se vend séparément, au prix de 3 fr. le volume; il faut ajouter 75 c. par volume pour le recevoir par la poste.

CHARADE.

Je remonte au déluge, honneur à ma naissance!

Lecteur, je vous fournis l'un de vos bienfaiteurs.

Mais avec lui toujours il faut de la prudence.

Lui-même il sait punir l'abus de ses faveurs.

Mes enfans ont entre eux ressemblance parfaite;

Si vous me les ôtez, je n'ai plus rien de bon!

Je ne suis plus hélas! qu'un malheureux squelette;

Dépouillé, décharné, je perds jusqu'à mon nom.

Empressé de vous rendre un généreux service,

Sans murmure on me voit subir les plus grands maux;

Pourrais-je m'imposer un plus dur sacrifice?

Ecrasé sans pitié, mon sang coule à grands flots.

Le mot du dernier Logogriphe est *Nice*, où l'on trouve *ni, me, ci* et *ce*.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Turin, 20 octobre. En récompense de la fidélité au Souverain et des services rendus à la chose publique, S. M. a daigné décorer de sa propre main, de la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, M. le Comte Garretti de Ferrare, l'un des premiers Eueyera et gentilhomme de la Chambre; Elle a décerné la même décoration, accompagnée d'une lettre autographe, à M. le Comte Della-Valle, Premier Officier du Ministère des affaires étrangères et Directeur Général des Postes Royales. M. Gaetan Calliani, l'un des Syndics de la ville de Turin, a été fait Chevalier du même Ordre.

— Les deux inscriptions placées sur l'arc dont nous avons parlé, ont été composées par M. le Comte Provana del Sabbione, Membre de l'Académie Royale des sciences, l'un des Décurions de la ville et Premier Officier du Ministère des affaires intérieures: nous les donnerons prochainement.

— S. M. a décerné le Collier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade à S. Exc. le Grand-Veneur, M. le Comte Richelini, à M. le Comte de la Marmora, et à MM. les quatre Capitaines de la Garde.

— Aujourd'hui l'Administration de la ville a fait chanter, dans l'église du *Corpus Domini*, en action de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM., un *Te Deum* solennel, auquel ont assisté M. gr l'Archevêque avec son Clergé, et le Corps Décurional de la ville.

Pignerol, 16 octobre. Les habitants de cette ville ayant présumé que LL. MM. pouvaient arriver hier dans la capitale, se sont livrés aux sentiments de joie que leur faisait éprouver cette heureuse nouvelle; le soir, ils les ont manifestés par une illumination générale, qui s'est fait remarquer tout à l'hôtel de l'Intendance et au quartier de la Cavalerie, où se trouve en garnison le régiment des Dragons de Genevois.

Paris, 19 et 20 octobre. On apprend de Vienne (Autriche) que cette ville ne sera pas honorée de la présence de S. M. Britannique.

— M. le duc Decazes est attendu incessamment à Paris, d'où il retournera reprendre son poste d'ambassadeur à Londres.

— On dit maintenant que c'est le cholera-morbus, et non la fièvre jaune, qu'un bâtiment venant de Batavia a apporté à Livourne.

— M. le comte de Montholon vient de débarquer à Calais et vient à Paris.

— L'état de S. Em. le cardinal archevêque de Paris empire sensiblement.

MARCHÉS de Chambéry des 16, 18 et 20 octobre 1821.

BLÉD.	PRIX:	LE VUSSL.		L'HECTOLITRE.		Rapport des 3 veissels en hectolitre: Froment. Seigle. Avoine.
		f.	c.	f.	c.	
Froment,	14	02	—	17	26	833
Seigle	9	00	—	11	74	0. 0. 1.
Orge	0	00	—	0	00	765
Sarrasin.	0	00	—	0	00	432
Mais	0	00	—	0	00	
Avoine (1)	8	00	—	5	58	
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	30	
Viande, idem, idem.				0	70	

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATRET, rue du Sénat.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi , 2 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.ºr novembre. Nous venons de recevoir directement de Bayonne, en date du 21 octobre, des nouvelles d'Espagne, dont nous allons transcrire les principaux détails.

On écrit de Cadix, 9 octobre, que toute communication est rompue avec le Port de Sainte-Marie, dont les autorités ont le tort très-grave d'avoir gardé le silence sur la fièvre jaune qui s'y était manifestée. On continue à prendre à Madrid les plus sévères précautions contre la maladie qui désole la Catalogne. Les Cortès, sur la demande du ministre de la guerre, ont accordé 10,000 hommes de milice nationale, pour former des cordons sanitaires. La fièvre jaune n'a pas fait des progrès en Arragon; et le 13 octobre, on était encore parfaitement tranquille à Sarragosse. On devait y commencer les courses de taureaux dans une fête en l'honneur de la Vierge del Pilar. A Barcelonne, ensuite de l'avis des médecins français, il a été décidé que la partie saine de la population irait camper hors des murs. On n'a pu dissuader le peuple de faire une procession d'usage, à la suite de laquelle le nombre des malades a sensiblement augmenté. La fièvre jaune s'est déclarée à Murcie et à Alicante. A Valence, toutes les portes sont fermées, hors une seule, par mesure de précaution. A Lisbonne, des navires russes ont été capturés dans le Tage même: on s'est borné à répondre aux plaintes du Consul de Russie, qu'à l'avenir on prendrait des mesures pour que la chose n'arrive plus.

— Voici les inscriptions dont il a été parlé dans notre dernier N.º, qui étaient placées, à Turin, sur l'Arc en forme de Porte antique, érigé pour l'entrée de LL. MM.

I.

REGI . KAROLO . FELICI

QVO . INCOLVMI . PVBLICA . SALVA . RES . EST

ORDO . POPVLVSQVE . TAVRINVS

II.

QVOD . FAVSTVM . SIET . TIBI . REGIÆQVE . CONIVGI

VRBEM . TVAM . REX . KAROLE . FELIX

TE . FIDES . NVMQVAM . LABEFACIA . NVMQVAM . INTERITVRA

VOTA . TE . FLAGITANT . TAVRINORVM

P. S. La solennité de la Toussaint ne nous laisse pas le tems de donner les détails du *Te Deum* chanté aujourd'hui et des fêtes qui auront lieu ensuite, en réjouissance de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats. Nous nous presserons de donner ces détails dans le N.º prochain.



PIÉMONT.

Turin, 23 octobre. A Gènes, à Novare, à Fossan, à Casal, à Coni; on a chanté un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de l'arrivée de nos augustes Souverains dans la capitale. A Pignerol, M. gr l'Evêque l'a fait chanter un Dimanche, pour donner à tous les habitans la faculté et la satisfaction d'y assister. M. gr l'Archevêque de Turin et celui de Gènes ont donné à ce sujet une lettre pastorale. A Coni, on a chanté une cantate au théâtre. A Novare et à Casal, il y a eu de brillantes illuminations.

— S. M. a daigné confirmer à S. Exc. M. le Marquis Brignole, le titre et les fonctions de Ministre d'Etat, Premier Secrétaire des Finances; et nommer M. le Chevalier Roget-de-Cholex son Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes.

— LL. MM. sont parties hier pour Stupinis.

— Une société de dames pieuses a fait célébrer un *Triduum*, dans la Chapelle du Saint-Suaire, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats. LL. MM. y ont assisté à la bénédiction, donnée par M. l'abbé Bricherasio, premier Aumônier de S. M.

— Le Magistrat général de santé, en conséquence des nouvelles consolantes qu'il a reçues au sujet de la fièvre jaune, a révoqué, le 19 du courant, les mesures qu'il avait ordonnées par son Manifeste du 8.

— Le 21 du courant, S. M. a nommé Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, S. Em. le Cardinal Albani, Protecteur des Etats près le Saint-Siège; et dans la promotion du jour suivant, Elle a nommé Chevaliers du même Ordre MM. le Marquis Manca de Thiesi de Villa Hermosa, le Comte Richelmi, de Bovile, le Chevalier de Sonnaz d'Habère, le Comte Fieschi, le Marquis Doria de Cirié, le Chevalier de la Marmora. M. le Marquis Cacciapiatti est nommé Trésorier en second du même Ordre.

25 Octobre. On continue, dans les provinces, à se réjouir et à remercier le ciel de l'arrivée de LL. MM. dans la capitale de leurs Etats.

27 Octobre. S. Exc. M. le Comte Des - Geneys, Major - Général, a été nommé Premier Secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine, par Patentes Royales, datées de Govone, du 12 du courant.

— Notre Gazette dément la nouvelle de la prétendue maladie de Livourne.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 20 au 23 octobre 1821 : 79 l., 90 c.; 80 l., 79 l., 75 c.; Du 23 au 25 octobre : 80 l.; 81 l. Du 25 au 27 : 81 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienna, 11 octobre. L'Empereur Alexandre était à Minsk le 30 septembre.

— Nous avons reçu des nouvelles satisfaisantes des opérations de notre escadre dans les eaux du Levant, composée de cinq bâtimens, et qui a réussi à faire respecter le pavillon autrichien par les corsaires grecs.

— On a reçu à Odessa des lettres de Pétersbourg qui annoncent de nouveau que l'empereur Alexandre avait décliné la proposition des cours de Vienne et d'Angleterre, pour un congrès relatif aux affaires de la Turquie; mais, qu'il avait communiqué avec franchise ses vues sur cet objet.

— Le baron de Strogonoff est arrivé le 25 septembre à Pétersbourg.

— Le fameux livre de Lady Morgan sur l'*Italie* vient d'être mis à l'*index* à Rome et ici.

— Il y a tous les jours des conférences entre notre chancellerie et l'ambassadeur russe.

— Le gouvernement central des Grecs à Modon, publie des bulletins sur les avantages remportés par les troupes grecques. Ces bulletins ont tous pour préambule ces expressions : « Honneur à Dieu le Tout-Puissant et à la » sainte Eglise de l'Orient ! honneur à l'empire des Hellènes ! Paix aux » braves, victimes de la lutte pour la liberté ! »

— La flotte turque a débarqué 7,000 hommes à Coron.

— Le 14 septembre, la flotte ottomane, de 34 bâtimens, était réunie, dans la rade de Zante, à celle d'Egypte. Une partie a pris la route du golfe de Lépante.

— Les Turcs, en Moldavie, se sont emparés du fort de Secka, où Jordacki s'était réfugié. Ainsi les derniers restes des insurgés sont détruits dans cette contrée. Il paraît que les Turcs reçoivent des renforts et ne se disposent point à évacuer les deux principautés.

— Les Anglais continuent d'assister de tout leur pouvoir les Turcs de Patras, qui forment une population de 18,000 individus, la plupart accourus de diverses parties de la Morée.

— On annonce d'Odessa, 2 octobre, que le fameux Hatti - Shériff du Grand-Seigneur, pour l'armement général des Musulmans, a été publié le 20 septembre; mesure qui n'a lieu que dans les circonstances extrêmes.

— On écrit de Corfou qu'à Echelle-Neuve, un Grec ayant tué un Turc à son corps défendant, quatre cents Grecs ont été massacrés sur-le-champ.

ANGLETERRE.

Londres, 23 octobre. Une dépêche de la Havane, du 25 août, annonce que le Mexique est tout entier au pouvoir des insurgés. La Vera-Cruz, qui résiste encore, ne paraît pas pouvoir tenir long-temps.

— On raconte des horreurs de la part des pirates qui infestent les côtes méridionales des Etats-Unis.

— Le Duc de Saxe-Cobourg vient de donner à son Etat une constitution; elle est si volumineuse, qu'elle pourrait couvrir une grande partie du Duché.

24 *Octobre.* Des nouvelles de Buenos-Ayres annoncent un armistice conclu entre les royalistes et San-Martin.

ESPAGNE.

Madrid, 12 octobre. Les Cortès continuent de s'occuper de la division territoriale du royaume.

— Le gouvernement s'occupe de mesures sanitaires, devenues de plus en plus urgentes dans plusieurs provinces.

— Les Cortès de Lisbonne ont approuvé l'article de leur constitution portant que le Roi ne peut empêcher les élections, ni proroger, ni dissoudre les Cortès, sans être censé avoir abdicé la couronne, auquel cas ses conseillers seraient poursuivis et punis comme traîtres à la patrie.

— L'évêque de Barcelonne, comme celui de Tortose, a succombé à la maladie.

F R A N C E.

Paris, 21, 22 et 23 octobre. S. Em. M. le Cardinal Archevêque de Paris est mort le 20, à cinq heures du matin, âgé de 85 ans.

— Le Comte de Montholon est arrivé à Paris. Le général Bertrand, débarqué à Calais, le 19, doit également arriver incessamment à Paris.

— Le 18, le conseil d'Etat a enregistré les bulles de MM. les Archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et celles de MM. les Evêques de Chartres, de Périgueux, de Luçon et de Nismes.

— Il est passé à Lyon un certain nombre d'officiers et de militaires, la plupart étrangers, se rendant à Marseille, dans l'intention de s'y embarquer pour la Grèce.

— La commission des médecins français envoyés à Barcelonne, y est depuis le 9; elle a dû se concerter avec les autorités locales.

— Les nouvelles d'une prétendue maladie qui aurait éclaté à Livourne, étaient dénuées de fondement.

— L'ouverture de la session annuelle des Etats - Généraux des Pays-Bas eu lieu à la Haye, le 15 du courant.

— On parle de nouveau de la prochaine arrivée du Roi d'Angleterre à Paris.

24 Et 25 octobre. Un docteur en théologie a eu l'honneur de présenter au Roi un projet de fondation d'une ville latine.

— Le *Courrier anglais* annonce maintenant que S. M. Britannique doit venir à Paris rendre visite à S. M. T. C.

— Le général Bertrand, arrivé à Saint-Denis, en est reparti, le 23, pour Châteauroux, sa ville natale.

— Une troisième circonscription des diocèses de France (depuis 20 ans) vient d'être arrêtée; elle coïncidera avec la dernière. Le nombre total des sièges sera de 80, au lieu de 92 que portait le concordat de 1817.

— Les journaux de la Belgique démentent la mort du fameux Bergami.

— La société des amis des sciences de Francfort a expédié un diplôme de membre honoraire au Pacha d'Egypte, en reconnaissance des facilités qu'il a accordées aux recherches d'un jeune savant voyageant au nom de cette société.

— On dit que Napoléon a légué 18 millions de fr. au comte de Montholon.

— On évalue à 10,600, le nombre des morts à Barcelonne jusqu'au 9 du courant.

26 Et 27 octobre. Le général Bertrand est à Paris avec sa famille.

— S. M. a voulu qu'on donnât le plus grand éclat aux obsèques de S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

— S. M. l'Empereur Alexandre a reçu le baron Strogonoff, à une lieue en avant de Luga, de la manière la plus distinguée et la plus affectueuse.

— Les lettres de Madrid sont percées et trempées dans le vinaigre.

Banque de France : 1592 fr., 50 c. ; 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., 95 c. ; 89 fr., 80 c.

ITALIE.

Sienna, 13 octobre. Le 11 de ce mois, nous avons éprouvé ici plusieurs secousses de tremblement de terre, qui se sont répétées les trois jours suivants, presque toutes aux mêmes heures. Les secousses venaient du couchant. Il y en a eu à Sienna huit ou dix par jour, mais légères et ondulatoires. Il n'en est résulté aucun dommage.

Venise, 24 octobre. Selon des lettres particulières de Constantinople ; le 25 septembre, il se répandait le bruit que le Divan, ayant égard aux sollicitations des puissances chrétiennes, consentait à traiter des moyens de soulager la nation grecque.

VARIÉTÉS

LE CHÊNE ANTIQUE EN BUTTE AUX COUPS DE LA TEMPÊTE.

Cantate allégorique sur l'Auguste Maison de Savoie.

Paisible possesseur du domaine des cieux,
 Le Dieu qui verse la lumière,
 Parcourant en vainqueur sa brillante carrière ;
 Jouissait du bonheur de faire des heureux,
 Mais une nuit soudaine a noirci la colline ;
 L'épouvante partout dans la plaine domine ;
 Les arbres agités murmurent tristement,
 Et l'on entend au loin un sourd mugissement :

Quand tout-à-coup avec furie
 Grondant du fond de l'horizon,
 S'est élancé de sa prison
 Le fougueux amant d'Orithie.
 Soudain aux paisibles zéphirs
 Ce tyran déclare la guerre,
 Et pour ses coupables plaisirs,
 S'acharne à dévaster la terre.

Hécate dans les airs
 A changé d'influence :
 Circé pour sa vengeance
 Arme encore les Enfers,

De la discorde horrible
 Les serpens ont sifflé ;
 A son aspect terrible
 L'univers a tremblé.
 Hécate dans les airs
 A changé d'influence ;
 Circé, pour sa vengeance,
 Arme encor les Enfers.

Le soleil jette à peine une clarté livide.
 Sur ses ailes de feu déjà l'éclair rapide
 Apporte dans les airs le signal de la mort.
 La nature attristée a gémi sur son sort.

Dans les flancs noirs d'un immense nuage,
 Mugit le Dieu qui préside à l'orage ;
 A flots précipités, l'onde du haut des cieux
 Tombe et roule avec bruit ses torrens furieux.
 Un vent impétueux a soufflé l'incendie :
 Sous ses coups redoublés toute la forêt plie.
 Contre l'effort des vents, contre l'effort des eaux,
 L'arbre de Jupiter seul lutte avec courage ;
 Lui seul soutient encor leurs terribles assauts ;
 Il veut sauver sa gloire, orgueil de son grand âge,
 Ses antiques rameaux grandis parmi l'orage,
 Et des bois d'alentour les hôtes consternés,
 Sous son feuillage épais par la crainte amenés.
 Mais de ses ennemis s'accroît encor la rage :
 C'en est fait : trop long-tems il osa les braver ;
 Huit siècles de bienfaits ne pourront le sauver.
 Borée et ses enfans redoublent de furie ;
 Au plus puissant des dieux l'arbre saint se confie.
 » Quoi donc, rien n'est sacré pour ces audacieux !
 » Bientôt ils tenteront, dans leur fureur impie,
 » D'arracher le tonnerre au souverain des dieux !
 » La foudre dans mes mains demeure donc oisive !
 » Leurs efforts criminels resteraient impunis !
 » Craindront-ils désormais ma vengeance tardive !
 » Ne suis-je plus le Dieu qui foudroya jadis

» Tous ces géans terribles,
 » Tous ces monstres horribles
 » Qui menaçaient les cieux ? »

Ainsi dit Jupiter dans sa juste colère.
 Mais dans les airs déjà quel changement heureux !

Tous ces tyrans séditieux
 Qui ravageaient la terre
 Tout-à-coup pleins d'effroi, fuyant

Dans l'épaisseur des ombres,
Se précipitent en grondant :

Dans leurs demeures sombres.

L'arbre de Jupiter triomphe, et son salut
Des chœurs bocagers cachés sous le feuillage
Assure le repos. « Sois béni d'âge en âge. »

Redit en chœur joyeux leur bruyante tribu,
Quand l'oiseau qui se plaît au séjour de l'orage

Chargé d'un céleste message,

Fend la nue et planant dans le vague de l'air,

Ombre l'arbre saint de son aile intrépide;

Lorsqu'ils descend des cieux, mandé par Jupiter,

Son aile de Minerve est l'invincible Egide,

Contre de coupables complots,

Exemple de constance à la race future,

L'arbre sacré vivra sur sa tige plus sûre,

Pour de plus douces nuits et pour des jours plus beaux!

Le soleil de nouveau sourit à la nature,

Et pour la consoler répand partout les flots

De sa vive lumière.

D'un nuage abaissé l'humide transparent

Laisse briller Iris sous sa toile d'argent.

La déesse s'échappe, et sa course légère

Tracée en cercle lumineux

Sur l'arbre triomphant se courbe et se repose:

Que craint-il? désormais, dans l'intérêt des dieux

N'entre-t-il pas de défendre sa cause?

Le ciel ne compte point les jours

A qui cherche son assistance.

Dans son infallible secours

Heureux qui met sa confiance!

En dépit des vœux du méchant,

L'immortalité le couronne,

Et sur tout ce qui l'environne,

Sa félicité se répand.

Le ciel ne compte point les jours

A qui cherche son assistance;

Sur son infallible secours,

Heureux qui met sa confiance.

T. Deux Gentilshommes, Gardes du Corps de S. M.

Questions Académiques.

L'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Paris propose pour les prix qu'elle doit décerner en 1822,
les questions suivantes :

1. « Quelle est l'influence des théâtres secondaires sur les
cœurs des peuples, la littérature et le goût? »

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

2.^o » Quels seraient les moyens à employer, soit dans le régime des colonies actuelles, soit dans la fondation de colonies nouvelles, pour rendre ces établissemens le plus utiles à eux-mêmes et aux métropoles ? »

La valeur du prix sera de 500 fr.

3.^o » Quelle est l'action des émanations marécageuses sur l'économie animale, et quelles sont les maladies qui en résultent ? Quels sont les moyens de s'en préserver ? Si les maladies produites par les émanations marécageuses présentent quelques indications relatives à cette cause, déterminer quelles sont ces indications. »

Le prix sera de 500 fr.

4.^o » Trouver le moyen de décreuser complètement la soie, sans l'énerver, et sans employer le savon, ni aucune autre substance alcaline ? »

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

A V I S.

MM. les Abonnés du Recueil des Edits, Manifestes, etc., dans les provinces du Genevois, de Faucigny et Carouge, sont de nouveau prévenus que la livraison du neuvième volume paraît depuis deux mois.

ERRATUM du N.^o 43.

Avant-dernière page, au lieu de CHARADE, lisez ENIGME.

CHARADE.

Mon premier est un mot latin,
Mon dernier est extrait du vin ;
Mon tout, objet de maint voyage,
Des amateurs reçoit l'hommage.

Le mot de la dernière Enigme est raisin.

MARCHÉS de Chambéry des 23, 25 et 27 octobre 1821.

	LE VEISSER.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
BLED.				
Froment,	14	11	17	26
Seigle	8	00	10	46
Orge	0	00	0	00
Sarrasin	0	00	0	00
Mais	0	00	0	00
Avoine (1).	8	50	5	93
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	30
Viande, idem, idem			d	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment. 8,3
Seigle. 0,765
Avoine. 1,433

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 novembre. M. g^r l'Archevêque de Chambéry est arrivé en cette ville, le 31 octobre, de retour de Turin, où S. G. était allée offrir son hommage à nos augustes Souverains. Le lendemain de son arrivée, 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, un *Te Deum* solennel a été chanté dans l'église métropolitaine, en actions de grâces de l'heureuse entrée de S. M. dans la Capitale de leurs Etats. Cet acte de reconnaissance envers le Ciel était vivement désiré par tous les habitans, à qui il tardait de pouvoir de nouveau donner un libre cours aux sentimens d'amour et de fidélité dont tous les Savoisiens sont pénétrés pour leurs Princes chéris, et dont ils se sont honorés, dans tous les temps, de donner des preuves qui n'ont pas besoin d'être rapportées.

A dix heures du matin, toute la troupe était sous les armes. M. le Général Commandant de la Division militaire de Savoie, avec l'Etat-Major, est rendu à la Métropole, qui se trouvait illuminée et décorée d'une manière convenable à la circonstance, et où se trouvaient réunis MM. les Magistrats composant la Chambre de vacation du Sénat, avec MM. les membres du Bureau de l'Avocat-Fiscal-Général, et toutes les Autorités. La cérémonie a commencé par la Grand'Messe, qui a été suivie du *Te Deum*, pendant lequel on a fait trois salves. L'église était remplie d'une foule immense. L'ensemble de cette religieuse solennité a eu lieu avec tout le cérémonial et toute la pompe analogue à son objet.

Après le *Te Deum*, la troupe a défilé avec le plus grand ordre, sur la principale place, devant M. le Général Commandant et MM. les Officiers et l'Etat-Major, aux acclamations réitérées des soldats et des habitans qui usaient retentir l'air du cri de *Vive le Roi!*

Il y a eu ensuite, chez M. le Commandant de la Division militaire, un dîner, où ont éclaté de nouveaux témoignages d'attachement à nos augustes Princes et de la joie que tout le monde éprouvait dans cette agréableournée.

La ville a fait distribuer mille pains aux indigens. Et le soir, a eu lieu une illumination générale et brillante, où l'on a remarqué un grand nombre de transparens et d'inscriptions présentant l'expression aussi touchante

que variée de l'amour et du dévouement des braves habitans de Chambéry. On a particulièrement distingué l'Obélisque disposé sur la place de S. Léger, aux quatre angles duquel étaient les statuts de la Force, de la Justice, de la Fidélité et de la Concordance. Sur une des faces de l'Obélisque on lisait ces mots : *Le Garrison du Roi.*

On a remarqué les illuminations de la grande caserne, de la caserne des Carabiniers Royaux, de la caserne de la Cavalerie, et celle de M. le Marquis de la Serraz, qui attirait l'attention par le nombre, et l'éclat des lumières de diverses couleurs, mais surtout par les portraits de LL. MM., accompagnés d'une inscription qui offrait une ingénieuse expression de la fidélité des habitans.

Les rues étaient pleines de spectateurs manifestant leur joie par cet air de sérénité et de satisfaction qui annonce un peuple heureux, se reposant avec sécurité sous les lois de ses Souverains adorés, dont il sut de tout tems apprécier le gouvernement sage et paternel. Ces témoignages étaient d'autant plus vrais, qu'ils le public eût ignoré le jour où devait avoir lieu la fête improvisée à laquelle il prenait tant de part.

Le fameux Zodiaque de Denderah, qui a donné lieu à tant de discussions astronomiques, est en quarantaine à Marseille, à bord de bâtiment qui s'appelle d'Egypte ; il y restera jusqu'au commencement de décembre, à cause des précautions sanitaires qu'exigent les circonstances. Ce beau monument qui excite l'impatience et la curiosité du public, et surtout des savans, sera transporté à Paris avec un grand nombre d'autres objets d'antiquité que M. le baron de ... expédie.

Le *Nouvel Journal des Dames*, que nous avons annoncé en dernier lieu, continue à justifier la réputation qu'il a promptement acquise, et nous croyons que l'aimable partie des lecteurs à laquelle il est plus particulièrement destiné, ne saurait se procurer un recueil mieux approprié à ses goûts. Des articles piquans et variés, rédigés avec esprit, et surtout de charmantes gravures des opéras les plus nouveaux de Paris, ou le portrait de quelque femme célèbre, voilà plus qu'il n'en faut pour plaire, même aux plus sérieux docteurs des feuilles politiques. Nous reviendrons sur quelques articles de ce Journal.

Anney, octobre 1821.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie :

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous communiquer deux rapports de MM. Cailh et Anthonioz, docteurs médecins en cette ville, sur l'efficacité de sulfate de quinine contre les fièvres intermittentes ; ils contiennent le détail de ces observations où cette substance, à la dose moyenne de 21 grains, prise deux ou trois jours, a produit une heureuse et complète guérison. L'estension que prend l'emploi d'un médicament aussi avantageux, m'a engagé, depuis ma première note, à le préparer de nouveau et en plus grande quantité ; et je puis actuellement le céder à 6 fr. le gros, de parfaite qualité et très-blanc.

J'ai l'honneur d'être etc.

CALDON, Pharmacien.

N. B. Je viens de découvrir que le sulfate de quinine, exposé à une douce chaleur, acquiert une phosphorescence extrêmement forte.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 3 novembre 1821 : PATENTI (del 21 settembre 1821) *colle quali E. il sig. Cavaliere THAON DI REVEL Conte di Pralungo, Luogotenente generale di S. M. ne' Regii Stati dà alcune providenze per la repressione dell'abuso invalso di porre in corsa sulle pubbliche strade più arri alla sfitata tirati da un solo cavallo, o mulo sotto la custodia d'un solo conduttore, e dà alcune altre disposizioni tendenti a garantire la sicurezza de' viandanti.*

Nous donnerons le texte français dans le N.^o prochain.

PIEMONTE.

Turin, 2 novembre. S. M. voulant donner aux quatre Compagnies des Gardes du Corps un témoignage de sa souveraine satisfaction, pour la loyale et belle conduite qu'elles ont tenue dans les troubles passés, a déterminé par une disposition royale, 1.^o que les quatre ans de service des Gardes cadets, pour la grade de sous-lieutenant, sont désormais réduits à trois; 2.^o que pour arriver du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant, le service est réduit de huit ans à cinq; 3.^o qu'il est réduit à 35, en faveur des brigadiers effectifs, pour recevoir la croix des SS. Maurice et Lazare, faveur rendue commune aux sous-brigadiers effectifs. S. M. a daigné adresser une copie de ces dispositions, avec un Billet signé de sa main, à S. Exc. M. le Marquis de Villahermosa, Capitaine de la 3.^o Compagnie des Gardes, et à S. Exc. M. le Chevalier de Sonnaz, Capitaine des Gentilshommes Archers des mêmes Gardes.

— S. M. désirant manifester sa souveraine satisfaction aux troupes fidèles qui se sont réunies à Novare, et entr'autres à la brave Brigade de Coni, qui a donné le signal de cette réunion, a fait adresser, par S. Exc. le premier Secrétaire d'Etat de la guerre et de la marine, à M. le Comte Renaud de Falicon, Colonel Commandant ladite Brigade de Coni, un Billet royal des plus honorables, dans lequel S. M. exprime son intention qu'une médaille soit consacrée à perpétuer le souvenir de la noble conduite de la brigade. Cette médaille offrira, d'un côté, l'effigie de S. M., avec cette inscription : *Re. Karolus Felix anno Regni I'*; et de l'autre côté, dans le contour, pour légende : *Legio Cuneensis constantissima*; et au milieu : *Patris fidei signum. — Novaria mens. martii.*

— M. le Chevalier de Rey, Colonel, Chef d'état-major de la marine, reçu la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, en récompense de ses services distingués et de son dévouement au Trône pendant les dernières révolutions.

— A Gênes, à Carmagnole, à Chieri, à Cavallermaggiore, à Vigevano, à Aoste, à Costigliole, à Fenestrelles, à Raconis, partout on a chanté le *Te Deum* et rendu grâce au ciel de l'heureuse entrée de LL. MM. dans la Capitale de leurs États.

3 Novembre. Nous recevons de Lucques l'agréable nouvelle que S. A. le jeune Prince de Savoie, épouse du Prince héritaire, est heureu-

sément accouchée, le 29 octobre, d'une Princesse, qui a été tenue sur les fonts sacrés au nom de S. M. T. C., par M. le marquis de la Maisonfort, ambassadeur français à Toscane et à Lucques; elle a reçu les noms de *Louise-Françoise-de-Paule-Thérèse-Marie-Anne-Clotilde*.

— En Sardaigne, comme dans toutes les autres parties des Etats de S. M., on a célébré, par des actions de grâces et des fêtes, l'avènement de S. M. le Roi Charles-Félix et l'heureuse entrée de nos Souverains dans leurs Etats.

— On apprend de Rome que, dans la nuit du 24 au 25 octobre, la foudre est tombée sur le théâtre Marcellus, dont elle a rompu la voûte.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 27 au 31 octobre 1821 : 81 l., 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 21 octobre. La Porte continue avec activité à renforcer, avec les troupes d'Asie, les corps d'armée destinés contre les insurgés. De nouvelles attaques vont aussi être dirigées contre le Pacha de Janina.

— On ne sait rien à Pétersbourg sur les vues de l'Empereur Alexandre. L'armée commandée par le général Jermoloff a reçu une nouvelle destination, tandis qu'un corps nombreux va à marches forcées en Bessarabie, se réunir aux troupes russes qui s'y trouvent déjà.

— Un voyageur qui a passé à Bucharest rapporte que les exécutions s'y multipliaient chaque jour vers le milieu du mois dernier.

— On écrit de Wilna que le passage des troupes y est continué.

— On écrit de Constantinople, 28 septembre, que le gouvernement avait fait publier une ordonnance que tous les Grecs ou Grecs-Arméniens doivent éloigner de leurs maisons les domestiques ou commis d'un rit étranger ou d'origine franque. On craint que cette mesure, qui tend à isoler les Grecs, ne soit l'annonce de quelque projet sinistre contre eux, selon le événement.

— Les Hétairistes de Secka s'étaient rendus sous condition d'une sortie libre; mais les jannissaires les ont attaqués et en ont sabré près de quatre cent.

23 Octobre. La flotte grecque a quitté les ports d'Hydria, d'Ipsara et de Spezzia, pour aller rejoindre l'escadre qui bloque Patras. On annonce que Tripolizza, capitale du Péloponèse, est tombée au pouvoir des insurgés.

— On attend à Constantinople un nouveau ministre de Russie.

ANGLETERRE.

Londres, 30 octobre. Selon les lettres de Hanovre, on dit que le Roi distingue particulièrement la jeune princesse de Salms, sœur de feu la Reine de Prusse et fille de la duchesse actuelle de Cumberland. C'est une très-belle personne, âgée de 19 ans.

— Les malfaiteurs du comté de Limerick (Irlande) continuent de se livrer aux excès qu'ils commettent depuis quelque tems.

— S. M. sera de retour ici du 20 au 25 novembre.

— Selon les nouvelles de Hanovre, du 18, on s'y occupait des préparatifs

nécessaires pour les conférences des ministres des grandes puissances touchant les affaires de Turquie. Le prince de Metternich devait y arriver le lendemain.

— On écrit de Batavia que le *cholera-morbus* fait périr à Samarang 400 à 500 personnes par jour. La mortalité est également effrayante sur d'autres points.

E S P A G N E.

Madrid, 21 octobre. La fièvre jaune s'est déclarée dans l'île de Léon.

— Plusieurs religieux expulsés sont revenus de France à Barcelonne, se dévouer au service des malades et donner ainsi un bel exemple de générosité et de charité. A Barcelonnette, tout le monde est mort. Le plus grand malheur, c'est qu'on ne peut suffire à enterrer les cadavres, dont la putréfaction augmente l'intensité de la contagion. Le général qui commande le premier cordon, n'a pas voulu le reculer d'une lieue, pour faciliter le campement hors de la ville.

— On parle de raser la ville de Tortose, ou d'en purifier l'air par un bombardement, attendu que tout le monde en est sorti. La peste continue ses ravages à Mequinenza; le gouverneur de la citadelle y a succombé.

— On vient d'arrêter des contrebandiers qui ont fait passer par-dessus les mers, des ballots qu'on a eu l'imprudence de ne pas brûler.

— Tous les négocians ont quitté Malaga, et la vendange est perdue sans retour.

— Les Sœurs qui desservent l'hôpital général de Valence ont toutes demandé à voler au secours des malheureux malades de Tortose.

— Le Roi et la famille royale sont parties le 22 pour l'Escurial.

25 Octobre. On a reçu la nouvelle que le congrès de Montevideo, sur les instances des autorités, a déclaré convenable d'incorporer cette province à la monarchie portugaise, seul moyen de faire cesser le fâcheux état des choses.

— Le général Jackson, gouverneur des Florides pour les États-Unis, s'est comparé de force, de papiers importans pour le gouvernement espagnol.

F R A N C E.

Paris, 28, 29 et 30 octobre. Outre le budget, qui est préparé, on assure que la loi sur la presse sera présentée avant la fin de novembre.

— Un courrier du nord est arrivé à l'ambassade russe, et le ministère des affaires étrangères a expédié le lendemain un courrier pour Saint-Petersbourg.

— M. Anglès remplira, pour la sixième fois, les fonctions de président âgé à la Chambre des Députés.

— L'ambassadeur d'Angleterre a reçu un courrier du marquis de Londonderry (lord Castlereagh), qui lui annonce que S. M. Britannique ne viendra pas à Paris.

— Le journal du Commerce annonce que les hostilités ont commencé entre le Shah de Perse et les Turcs.

— On a fait, à la Haye, deux tentatives inutiles pour obtenir, dans la seconde Chambre des États-généraux, un nombre de membres suffisant ur délibérer.

— La police a fait saisir la nouvelle édition des *Chansons politiques* de

M. Brenger, employé dans les bureaux de l'Université, d'où il vient d'être rayé.

— S. Em. le cardinal de Périgord laisse, dit-on, presque toute sa fortune aux établissemens religieux et aux pauvres des diocèses de Reims et de Paris.

— L'un des médecins français, M. Maset, a succombé à la contagion, trois jours après son arrivée; un autre, M. Bailly, en a été atteint, mais il s'est rétabli. Le docteur François écrit, en date du 20 octobre, que la maladie diminue; ses confrères et lui la regardent comme une complication de la fièvre jaune et de la maladie des Nègres. Ils espèrent pouvoir quitter Barcelonne vers le 15 novembre. Ils attendent un nouveau confrère, le médecin Audouard, et quelques Sœurs Grises.

— M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, est nommé Pair de France.

31 Octobre et 1.^{er} novembre. L'ambassadeur d'Angleterre vient d'apprendre que S. M. B. arrivera le 6 à Dunkerque, d'où elle s'embarquera directement pour l'Angleterre.

— On apprend de St.-Petersbourg que l'Empereur Alexandre y est de retour depuis le 5 octobre, de son voyage à Witepsk. Les nouvelles sont à la paix.

— Le prince Oscar, fils du Roi de Suède, est mort, dit-on, de la maladie dont il était atteint.

— La nouvelle de la mort du médecin Mazet était prématurée; le malade vivait encore le 20 octobre, mais il y avait peu d'espoir. Le nombre des morts, à Barcelonne, est de 25 à 30 par heure.

— Une ordonnance du Roi, du 28 octobre, déclare le général Bertrand compris dans l'armistice de janvier 1816, met fin à toute procédure contre lui, et le rétablit dans tous ses droits, grades, titres et honneurs.

— M^{gr} Quélen, nouvel archevêque de Paris, va faire la visite de son diocèse. Ensuite d'une lettre de S. M., il vient d'ordonner des prières pour obtenir de la divine Providence *la sagesse et la modération dans les importantes délibérations qui vont s'ouvrir.*

— Plusieurs jeunes médecins français viennent de s'offrir généreusement pour aller remplacer le docteur Mazet à Barcelonne.

2 Et 3 novembre. Le général Bertrand a fait une visite à tous les ministres.

— On apprend que la peste s'est manifestée à Constantinople.

— La fièvre jaune s'est déclarée en Andalousie, à Lesbrixa et à Aguilas.

— On dément aujourd'hui la nouvelle de la mort du prince royal de Suède.

— S. M. a communiqué le jour de la Toussaint.

— On a ouvert, au bureau de la *Quotidienne*, une souscription pour frapper une médaille relative à l'héroïque dévouement des médecins français qui se sont rendus à Barcelonne, pour y observer et combattre la contagion.

— Le préfet de la Gironde a ouvert une souscription en faveur des Français qui se trouvent à Barcelonne.

Banque de France : 1595 fr., 95 c.

Cinq pour cent consolidés : 90 fr., 40 c.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des Collèges et des Écoles des États de S. M. le Roi de Sardaigne où l'enseignement se pratique

en langue française, approuvés par le Magistrat de la Réforme, avec
Privilege du Roi. Deux vol. in-12. Annecy, de l'imprimerie d'Alexis
Burdet; 1821. Tome 1.^{er}

I.^{er} Article.

Nous avons annoncé cet ouvrage l'année dernière, à une époque où l'on
présuait qu'il pourrait être mis bientôt entre les mains des élèves, dans
les établissemens d'instruction auxquels il est destiné. Nous avons indiqué
plus tard les causes qui en ont retardé l'impression. Maintenant que, selon
toute apparence, le premier volume pourra être livré dans le courant de
ce mois, nous croyons convenable de rendre compte d'un livre d'étude dont
le besoin se fait sentir dans nos Ecoles publiques, qui ont éprouvé jusqu'ici
une lacune importante à remplir.

L'auteur d'un livre élémentaire de Géographie se trouve placé entre deux
écueils difficiles à éviter: l'inconvénient de s'étendre au delà des bornes
d'un texte destiné à être étudié de mémoire, et celui d'une trop grande
concision qui, d'une science chargée de matières positives, ne laisserait
subsister qu'un abrégé décharné, dépourvu de détails et d'intérêt, et dès
lors presque inutile pour l'instruction.

L'auteur des *Elémens* que nous annonçons a tâché d'éloider la difficulté,
en prenant un parti moyen. Il s'est efforcé de resserrer le texte des leçons
dans les limites convenables, et il a renvoyé dans les Notes mises à la suite
de chaque Chapitre, les détails ultérieurs les plus importants qu'il a jugé
utile de recueillir; ce qui laisse aux lecteurs la liberté d'y recourir et d'en
faire tel usage que le tems et les circonstances pourront leur permettre.

Un livre nouveau, et surtout un livre destiné à l'enseignement, trouve
ordinairement autant de juges que de lecteurs. Or, comme chacun prononce
elon sa manière de voir, et qu'il est rare de trouver deux lecteurs de même
avis; il n'est pas possible d'espérer qu'un livre réussisse tous les suffrages.
L'auteur n'a pas prétendu que le sien doit échapper à la loi commune. Mais
à tâche de prévenir, dans son *Avant-Propos*, quelques-unes des objections
probables qu'on pourrait faire contre le plan qu'il s'est proposé, ou contre
manière dont il l'a rempli. Il est au moins juste qu'avant de décider,
le lecteur veuille bien écouter les raisons, et tenir compte des observations
qui peuvent servir à expliquer sa méthode.

Ayant observé que les traités abrégés de la Sphère que l'on trouve ordi-
nairement dans les livres élémentaires de Géographie, ne remplissent au-
cunement leur objet, soit à cause de leur imperfection naturelle, qui résulte
de leur peu d'étendue, soit parce que les connaissances qu'exige cette partie
sont pas à la portée des commençans, l'auteur a jugé à propos de ne
grossir inutilement les volumes de ses *Elémens*, d'un traité nécessaire-
ment incomplet et qui ne serait d'aucun avantage réel. Mais il a tâché de
fermer dans une courte Introduction, les notions préliminaires indispen-
sables pour faire comprendre la forme et l'étendue de la Terre, la manière
de déterminer les situations relatives des lieux, les Climats et les Zones,
premiers élémens de la Géographie physique, l'objet des Cartes et leur
classification. Des détails plus étendus et les développemens dont ils auraient
besoin supposent des connaissances qui ne peuvent être acquises que plus
tard, puisqu'elles reposent sur des notions géométriques dont elles ne peuvent
passer. Il existe d'ailleurs une Classe spéciale de Géographie, où l'on
enseigne le Système du Monde avec le développement convenable.

L'auteur a marqué la situation géographique des lieux par les longitudes
et latitudes indiquées dans les tables publiées par le Bureau des Longitudes

de France. Les Géographes des principales nations de l'Europe se servent d'un Méridien qui leur est propre ; ce qui est un grave inconvénient dans la pratique. Ils ont rendu un mauvais service à la science, en introduisant cette diversité de mesure, qui, dans l'usage des Cartes, exige des combinaisons et des réductions que tout le monde ne peut faire avec facilité. Il eût mieux valu s'en tenir au Méridien de l'île-de-Fer, qui était un terme de comparaison universellement connu, et qui d'ailleurs sert de circonférence aux hémisphères des Mappes-Monde établies dans le sens de l'axe du Globe. L'auteur annonce qu'il aurait en effet préféré ce dernier, mais que le plan des Cartes dont les élèves auront à faire usage, étant tracées d'après le Méridien de Paris, il a cru convenable de rapporter les longitudes à ce Méridien. Quant aux distances, pour rendre leur estimation uniforme et plus facile, il les a constamment indiquées en lieues commune de 25 au degré.

L'étude de ces Elémens de Géographie est destinée à être distribuée, dans les Colléges, entre les Classes de Quatrième, de Troisième et d'Humanité, ce qui pourra se faire sans charger beaucoup la mémoire et sans nuire aux autres études. Les Professeurs de Rhétorique pourront ensuite interroger leurs élèves sur la totalité du Cours. Ce livre étant prescrit à toutes les Ecoles des Etats de S. M. où l'enseignement se donne en français, il devra être introduit dans les Ecoles des jeunes personnes du sexe, qui y trouveront en effet la mesure des connaissances convenables à leur âge et à leurs études.

L'auteur n'a pas joint des Cartes à son livre ; et il en donne, ce nous semble, une assez bonne raison. Les petites Cartes, dit-il, qui accompagnent quelques Abrégés, sont contraintes sur une trop petite échelle pour comporter les détails nécessaires et pour être de quelque utilité ; c'eût été augmenter à pure perte le prix du livre, que d'y ajouter un accessoire imparfait, insuffisant et qui, dans aucun cas, ne peut dispenser de recourir à des Cartes plus étendues. Il ne faut pas oublier que l'économie est l'une des conditions essentielles dans les livres classiques.

Sans blâmer, en général, la méthode des demandes et réponses, qui peut spécialement convenir à certaines études, nous croyons que l'auteur a bien fait de ne pas l'adopter dans ses Elémens. D'abord, dans une étude surchargée d'une si grande multitude de détails, il devait expressément se proposer de rassembler le plus de matières dans le moindre espace possible. Or la totalité des demandes aurait occupé une grande étendue entièrement perdue pour l'instruction positive des élèves. Que si l'auteur avait voulu conserver, sous la forme des demandes et réponses, la même quantité de matières, il aurait augmenté la grosseur et le prix du livre. Ainsi il ne pouvait employer la méthode dont il s'agit sans manquer à la condition de l'économie. En second lieu, cette méthode, qui morcèle les matières, ôte l'avantage de la suite et de la liaison dans celles qui en ont essentiellement besoin. D'ailleurs, la principale utilité de cette méthode consiste dans la division du texte en morceaux détachés. Or dans les matières qui exigent de longues réponses, cet avantage disparaît totalement ; et dans celles qui sont naturellement divisées en petits articles, il s'y trouve par le fait, et il est bien inutile d'y ajouter alors des demandes, auxquelles le maître peut si facilement suppléer.

Dans un second Article nous ferons connaître le plan que l'auteur a suivi dans la description géographique des diverses parties du Monde.

P. S. M. le Chevalier Louis Perrin, Syndic de première Classe, et M. l'Avocat Brunet, ancien Syndic de seconde Classe, se rendent en députation à Turin, pour porter au pied du Trône et offrir à LL. MM. le respectueux hommage des sentimens d'amour et de fidélité des habitans de la ville de Chambéry. MM. les Députés sont partis aujourd'hui, 8 du courant.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 novembre. Nous avons oublié de dire, dans notre dernier N.º, que le *Te Deum* chanté le 1.º du courant dans la Métropole de Chambéry, a été ordonné par un Mandement de M.º l'Archevêque De Solle, où respirent les plus nobles sentimens d'attachement à nos augustes Princes, tout ce que la Religion peut inspirer de plus touchant en pareille circonstance et une noble indignation contre les funestes doctrines qui tendent à désorganiser la société.

— A l'occasion de la fête qui a eu lieu dans cette ville, le 1.º du courant, nous avons reçu les vers suivans, accompagnés d'une lettre signée par un propriétaire-cultivateur des environs de Chambéry :

Fortunate puer, jam gaudent oppida nobis.

En gerit et meritò regia sceptrà manu.

Plaudite, non ipsi, sed nobis, sceptrà tenenti;

Nostris nam studiis dignior esse nequit.

Quid mihi nunc, FELIX, restat nisi sacra cupido

Quæ fuit officium quod mihi semper erit?

— Nous avons sous les yeux un Manifeste du Magistrat de santé de l'île de Sardaigne, du 16 octobre dernier, contenant les plus sages mesures sanitaires pour préserver ce royaume de l'invasion de la fièvre jaune.

— En considération de l'importance partout reconnue de la régénération des bois, quelques journaux étrangers ont reproduit dans son entier le premier article que nous avons donné touchant le Mémoire de M. Francoz sur le frêne commun. Nous donnerons incessamment le second article que nous avons annoncé.

Instruction publique — Avis.

L'enseignement des *Mathématiques* au Collège Royal de Chambéry sera distribué, cette année, comme l'année dernière, en deux Cours séparés. Les élèves de la Classe de Logique seront tenus d'assister à celui de la première année, et ceux de la Classe de Physique, à celui de la deuxième année. Chacun de ces deux Cours aura lieu tous les jours de classe pendant une

heure. Toute personne quelconque peut être admise gratuitement à fréquenter l'un et l'autre.

La Classe de *Mathématiques* et celle de *Géographie spéciale* s'ouvriront en même tems que les Cours de Droit.

Annecy, 13 novembre. Les Fonctionnaires civils et militaires de résidence en cette ville, ont rivalisé d'empressement à donner des témoignages publics de leur joie, au sujet de l'heureuse entrée de nos augustes Souverains dans leurs Etats. Le Mandement de Mg.^r l'Archevêque, qui ordonne un *Te Deum* dans toutes les églises de son Diocèse, étant arrivé ici par le courrier du 10, tout a été disposé sur-le-champ pour célébrer cette fête religieuse avec une pompe digne de son objet. Le 11 matin, elle fut annoncée par le son des cloches et le bruit des bottes. A deux heures après midi, toutes les Autorités, les Fonctionnaires, les Employés et le peuple se portèrent en foule à l'église de S. Pierre, où il fut chanté, à l'issue des Vêpres, un *Te Deum* solennel, précédé d'un sermon relatif à la circonstance et suivi de la bénédiction. Pendant la cérémonie, le détachement des Chasseurs de Savoie, réuni aux Gardes-Pompiers, fit plusieurs salves de mousqueterie. Le soir, au milieu d'une illumination générale, une foule de transparens et d'inscriptions manifestèrent les sentimens unanimes des habitans. Telle était, entr'autres, la devise, aussi simple que vraie, placée devant l'Hôtel-de-Ville : *Amour, Fidélité.* L'inscription des bureaux de l'Intendance exprimait le bonheur que le règne de CHARLES - FELIX a fait naître dans le cœur de ses sujets : *Sub CAROLO - FELICI iterum Sabaudia felix.* M. le Chevalier de Kalbremater, Commandant de la Province, avait peint très-heureusement la même pensée dans ces deux vers :

*Carole, tu Felix, felix Sabaudus et ipse,
Cætera dum præstas, te redeunte bona.*

Le soir, M. le Commandant a réuni, à dîner, toutes les Autorités, les Fonctionnaires et les personnes les plus distinguées de la ville. Les cris répétés de *Vive le Roi* annonçaient de toute part la joie publique. La ville a ordonné une distribution de viande et de pain.

Déjà les Carabiniers Royaux, par les soins de M. leur Commandant, avaient donné par deux fois des preuves signalées de leur dévouement. Lors de la nouvelle de la prochaine arrivée de S. M., qui leur avait été communiquée par leurs Chefs supérieurs, ils avaient fait chanter, le 1.^{er} octobre, une Grand'Messe, et illuminé le soir leur caserne. Le 31 du même mois, ils en avaient fait autant, pour fêter l'entrée du Souverain dans sa Capitale. Le 11 du courant, ils se sont encore distingués d'une manière particulière, qui fait le plus grand honneur à leurs sentimens et à ceux de M. leur Commandant.

Il serait difficile de décrire le bel effet de l'illumination de MM. Dupont, disposée devant leur Manufacture, au moyen du gaz hydrogène, dont les lumières, de teintes variées, présentaient le chiffre de S. M. entouré de guirlandes, entre deux pyramides brillantes et offrant un coup-d'œil admirable et unique.

Bonneville, 5 novembre. La fête de St. Charles et l'heureuse arrivée de S. M. dans la Capitale de ses Etats ont été célébrées dans cette ville avec

n enthousiasme qui mérite d'être connu. Après avoir rendu au Roi des
ois de solennelles actions de grâces, tous les habitans de cette ville fidèle
sont livrés aux transports de la joie la plus pure. Au premier signal
onné par les Autorités civiles et militaires, une illumination générale et des
eux de joie ont exprimé la satisfaction publique. Toute la province a rivalisé
émulation avec le chef-lieu. De grands feux de joie ont brillé simultanément
ur les hauteurs, où leur éclat semblait vouloir s'égalier aux lumières étincelantes
des astres qui présidaient à cette belle soirée.

Rumilly, Dimanche, 11 novembre. On a chanté ici un *Te Deum* solennel
n actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs États.
a population de cette ville ayant à sa tête les Autorités et les notables,
armi lesquels on distinguait M. le Conseiller d'Etat Baron Olive, et plu-
ieurs officiers en retraite, a assisté, avec autant de ferveur que d'empres-
ement, à cette pieuse et touchante cérémonie depuis long-tems désirée.
a Compagnie des Gardes-Pompiers en belle tenue, des décharges de
mousqueterie, des coups de pétards, le son des cloches, les cœurs de tous
les habitans, tout était en mouvement pour célébrer un si beau jour. La
fête s'est terminée par une illumination générale et des cris de *Vive le Roi!*
prolongés bien avant dans la nuit.

Thonon, 6 novembre. La ville de Thonon, dont les habitans sont pénétrés
du plus sincère amour pour les augustes Princes de la Maison de Savoie,
a célébré, le 4 du courant, l'heureux avènement de notre Roi bien-aimé
au trône de ses Pères. A huit heures du matin, les Autorités se sont réunies
spontanément; et précédées d'une musique militaire, elles se sont rendues
à l'église, en grand cortège, pour assister à la Messe, qui a été suivie du
Domine salvum fac regem. Sur les quatre heures après midi, on a fait aux
indigens une ample distribution d'argent et de pain; les Autorités et les
habitans de la ville ont cru devoir correspondre, par une aumône publique,
aux intentions bienfaisantes du Souverain. On avait préparé pour le soir une
belle illumination, mais le vent qui soufflait avec une extrême violence, a
forcé de l'ajourner. Les Autorités désiraient qu'on chantât un *Te Deum*,
mais M. le Curé, privé de l'autorisation supérieure ecclésiastique, n'a pu
leur procurer cette satisfaction. Il a été convenu que l'illumination aurait
lieu le jour qui se trouvera fixé pour la solennité du *Te Deum.* On avait
choisi le 4 novembre pour célébrer l'avènement de S. M., parce que ce
jour-là arrivait la fête patronale de l'auguste Monarque dont la sagesse et
les vertus assurent à la patrie un règne de gloire et de félicité.

P. S. Nous recevons en ce moment des relations de différentes autres
parties du Duché, où l'on a célébré, avec le même enthousiasme, l'arrivée
de LL. MM.; le défaut d'espace et de tems nous force de les renvoyer
à un autre N.º

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que, mercredi, 21 du mois de novembre 1821, à
dix heures du matin, il sera procédé, dans la salle d'audience du bureau de
la Vice-Intendance de la province de Carouge, à l'adjudication, par voie de
soumissions cachetées, de l'entretien pour neuf ans, en gravelage et travaux

Art, sur la route de Genève à Chambéry, pour la partie qui traverse la province de Carouge, sur une longueur de 34,101 mètres.

Les ouvrages pour l'entretien susdit sont évalués à la somme annuelle de 5,739 fr. 34 c.

On pourra prendre connaissance des conditions de l'adjudication au secrétariat de la Vice-Intendance, où les devis et cahier des charges sont déposés.

Nul individu ne sera admis à miser, s'il ne justifie de sa capacité, moralité et solvabilité, et s'il ne présente une caution valable, qu'il fera connaître dans l'acte même de sa soumission, qui devra être rédigée sur papier timbré.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Voici le texte français des Patentes annoncés dans notre dernier N.° :
Le Chevalier THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant-Général de S. M. etc. etc. etc.

Les dommages et les graves dangers auxquels sont fréquemment exposés les voyageurs sur les chemins publics, dans la rencontre des voitures, particulièrement de celles qui sont tirées par un seul cheval, dont le nombre a notablement augmenté depuis quelque tems, réclament un prompt remède aux abus qui sont en grande partie la cause des inconvéniens dont il s'agit.

Et comme ceux-ci doivent être attribués à l'usage qui s'est introduit d'acheminer à la file plusieurs voitures tirées chacune par un seul cheval, sous la garde d'un seul conducteur, qui ne peut, en pareil cas, régler la marche de chacun d'eux : par cette raison et pour obvier à un abus aussi nuisible, étant de l'autorité qui nous a été conférée par S. M., nous avons statué et ordonné, comme, par les présentes, nous statuons et ordonnons :

1.° Il est défendu à qui que ce soit d'acheminer sur les routes publiques, des voitures, quoique tirées par un seul cheval ou mulet, si chacun d'eux n'est dirigé ou gardé par un conducteur particulier.

2.° Toutes les charrettes et voitures devront toujours se tenir ou se diriger vers le côté droit du chemin.

3.° Les unes et les autres devront être guidées de manière que les conducteurs puissent, en toutes circonstances, gouverner leurs muets ou chevaux.

4.° Les charrettes et voitures ne pourront, sauf accident, s'arrêter sur les chemins de manière à les embarrasser ou les encombrer.

5.° Tout contrevenant aux dispositions du premier article des présentes encourra une amende de quinze livres, qui sera prononcée aux termes des lois en vigueur.

6.° Les Carabiniers Royaux, outre les obligations qui leur sont assignées par l'art. 108 du Règlement I, annexé aux Patentes Royales du 29 mai 1817, sont chargés de veiller à l'observation des dispositions contenues dans les présentes.

Mandons etc.

Signé THAON REVEL.

Contresigné ROGET DE CHOLEX.

PIEMONTE.

Turin, 8 novembre. Le 3 du courant, jour de St. Hubert, S. M. a fait la chasse du cerf dans la forêt de Stupinis.

— Le 4, tous les édifices publics et les principaux palais ont été illuminés, pour célébrer la fête de S. M. le Roi CHARLES-FÉLIX.

— S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse de Lègues et son auguste fille continuent à jouir de la meilleure santé.

— La ville de Nice voulant honorer la fidélité et la discipline de la brigade des Chasseurs-Gardes, qui y était en garnison pendant les derniers troubles, a fait frapper une médaille qui consacre le souvenir de sa loyauté. Les consuls l'ont présentée, le 31 octobre dernier, avec le plus grand appareil, à la brigade sous les armes, en la personne de M. le colonel de Candie. La médaille a été suspendue au drapeau, aux oris de *Vive le Roi ! Vivent les Chasseurs-Gardes ! Vive Nice !* Le soir l'hôtel-de-ville a été illuminé, et il a été fait une distribution de vin aux soldats.

— On apprend de diverses parties des Etats que la fête de S. M. et son entrée dans la Capitale ont été partout célébrées avec enthousiasme par des réjouissances, des illuminations et des actions de grâces rendues au ciel. A Monaco, le *Te Deum* a été chanté en l'assistance du Gouverneur et de toutes les Autorités.

10 Novembre. La fête de S. M. le Roi CHARLES-FÉLIX a été célébrée à Gènes, le 4 du courant avec la plus grande pompe. C'est dans cette cérémonie solennelle qu'a été remise à la brigade de Cœni, la médaille frappée en son honneur par les ordres de S. M.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 3 au 6 novembre 1821 : 85 l.; Du 6 au 8 novembre : 83 l.; 83 l., 50 c.; Du 8 au 10 novembre : 84 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienné ; 21 octobre. Les négociations continuent à Constantinople, et quoiqu'on en espère une issue favorable, les dispositions militaires se poursuivent avec activité. Le Grand-Seigneur est décidé, en cas de guerre, à se mettre à la tête des armées ottomanes.

— Les Turcs de Négrepont ont expulsé les Grecs d'Athènes.

— Selon les ordres du Grand-Seigneur, tous les Musulmans de dix à soixante ans prendront les armes. Les rendez-vous sont à Constantinople, à Salonique, à Trawnick, à Andrinople, à Silistria et à Belgrade.

— Les avant-gardes des Turcs et des Russes sont campées respectivement sur les deux rives du Pruth, en face l'une de l'autre. Les Turcs de la Moldavie reçoivent des renforts.

— Le 21 juillet dernier, la capitale des Cosaques du Jaïck a été en grande partie la proie des flammes. Le nombre des maisons incendiées et de 1726,

— Il a paru dans la gazette de Pétersbourg un article remarquable, qui fait un grand éloge de la marine grecque.

29 Octobre. Malgré les préparatifs de la Russie et de la Porte, nous croyons à la paix. L'Autriche n'arme point; elle sait que les négociations continuent, et elle connaît d'ailleurs les intentions pacifiques de l'Empereur Alexandre.

ANGLETERRE.

Londres, 6 novembre. On apprend de Hanovre que le prince de Metternich n'a pas eu de la peine à faire adopter ses vues pacifiques par le ministre britannique. On nous annonce de grandes nouvelles pour le retour du Roi.

— Le prince royal de Portugal a écrit, de Rio-Janeiro à Lisbonne, une lettre où il se plaint amèrement de sa situation, et qui laisse entrevoir que toutes les provinces du Brésil ne tarderont pas à se déclarer indépendantes.

— A la suite d'un armistice conclu le 11 août entre le Vice-Roi du Mexique et don Augustin d'Yturvide, commandant l'armée indépendante, la séparation du Mexique de la mère-patrie a été prononcée ; le Mexique aura le titre d'Empire, et Ferdinand VII, ou à son défaut, un autre prince de la famille royale est appelé à régner sous le titre d'Empereur (Voyez, pour le surplus, le *Journal de Savoie* du 21 septembre dernier).

— On assure que S. M. aura, sur les frontières de France, une entrevue avec un prince de Bourbon (le duc d'Angoulême, parti de Paris pour Lille).

— On écrit de Hanovre que le départ du Roi est retardé de quelques jours, et qu'il a tous les jours des entretiens avec le prince de Metternich.

ESPAGNE.

Madrid, 28 octobre. Il est confirmé que la maladie s'est déclarée à Séville dans le faubourg de Triana. Toutes les juntas de santé en ont reçu l'avis.

— D'après le projet de loi sur l'organisation de l'armée, l'Espagne aurait 160 mille hommes, dont 100 mille pour l'armée active, 20 mille de réserve pour les places de première et de seconde ligne, 20 mille pour celles de centre et 20 mille pour les côtes.

— Le nombre des personnes mortes à Tortose jusqu'au 27 septembre, était de 7,000 ; il en est mort 70 le 10 courant. Dix religieux de St. François, qui servaient les malades, ont été victimes de leur charité.

— Quatre médecins ont été envoyés à Mahon. Le gouvernement a bilancé diverses sommes à titre de secours pour les villes et provinces infectées.

— Le jour de St. Raphaël, patron de Riégo, il y a eu dans cette capitale des troubles et des attroupemens contre lesquels il a fallu employer la force. Plusieurs individus ont été arrêtés.

29 *Octobre.* On écrit de Cadix que, quoique la contagion ne s'y soit pas encore déclarée, on voit avec peine que le nombre des morts augmente chaque jour. La maladie ne fait pas des progrès dans l'Andalousie. Cependant le commandant de Gibraltar a fait cesser toute communication de cette place avec l'intérieur du royaume.

FRANCE.

Paris, 4, 5 et 6 novembre. Sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre, et lady Castlereagh sont partis de Paris pour Calais, le 2 du courant.

— On écrit de Bayonne, 27 octobre, qu'un courrier espagnol étant arrivé au Pas-de-la-Bidassoa, le consul espagnol de Bayonne est allé recevoir lui-même les dépêches, qu'il a de suite expédiées pour Paris par un vice-consul, et dont le courrier attend la réponse au lazaret de la frontière.

— Le 3 du courant , veille de l'ouverture de la session des Chambres , a eu lieu la messe du St. Esprit , comme à l'ordinaire. Le lendemain , S. M. s'est rendue au Louvre , avec le cérémonial accoutumé ; elle a été reçue dans l'enceinte de la salle des séances avec toutes les marques du respect. Le Roi , dans son discours , s'est réjoui de la prospérité du royaume et du maintien de la paix au dehors. Espérons , a-t-il dit , que la prudence et le bon accord de toutes les puissances mettront bientôt un terme aux malheurs de l'Orient , en conciliant les intérêts de la religion , de la politique et de l'humanité. S. M. a annoncé la cessation prochaine des *credits provisoires* , et , dans un avenir peu éloigné , une diminution dans les impôts , principalement dans la contribution foncière. S. M. a été reconduite aux acclamations réitérées de *Vive le Roi !*

— On a pris à Maubert (Gironde) un énorme poisson de l'espèce des *souffleurs* , qui a 50 pieds de long , sur 15 de circonférence. Il a failli avaler le pêcheur avec son canot. Il fait jaillir l'eau à plus de 30 pieds de hauteur.

— La mort du médecin Mazet à Barcelonne est confirmée. MM Bailly et Pariset sont tous deux atteints de la maladie , dont ils espèrent réchapper.

— M. Caillaud écrit d'Assour , dans le royaume de Sennaar , en Afrique , qu'il a découvert à une demi-lieue du Nil , les ruines inconnues d'un temple et d'une grande ville , avec 40 pyramides debout et 40 autres ruinées. Les plus grandes ont 72 pieds de base et 77 de hauteur. Tous les matériaux sont de grès.

— M. François , l'un des médecins français qui sont à Barcelonne , écrit , 24 octobre , que la maladie commence à diminuer. Une autre lettre du 28 annonce que depuis deux jours il n'y a ni morts ni nouveaux malades à Barcelonnette , que l'on tire le canon pour annoncer la fin de la contagion. Le médecin Audouard était arrivé à Barcelonne.

7 Et 8 novembre. La Chambre des Pairs a nommé son bureau ; M. le comte Curial est au nombre des secrétaires. La Chambre des Députés n'a pu encore délibérer , faute d'un nombre de membres suffisant. Les Députés seront avertis à domicile.

— Les bâtimens français dans le Levant , tout en faisant respecter le pavillon de S. M. , sont partout la sauve-garde des Francs et exercent l'humanité , avec le même zèle , envers les deux partis qui se combattent. C'est la plus honorable des neutralités.

— On parle d'ériger un nouveau siège épiscopal dans le département du Nord.

— Le 27 octobre , il restait encore 40 mille ames à Barcelonne ; il en était sorti 80 mille , et environ 13 à 14 mille sont morts de la contagion.

— Trente bâtimens américains sont en rade à Bordeaux pour faire des emplettes à Lyon.

— S. A. R. le duc de Bordeaux est sevré. La dentition a été très-heureuse.

— Une des Sœurs Grises qui sont à Barcelonne écrit à sa supérieure et dit le plus grand éloge du zèle et du dévouement des médecins français.

9 Et 10 novembre. On forme une commission pour s'occuper du meilleur système colonial. Au nombre de ses membres est M. Le Borgne , ancien député de St. Domingue.

- Un seul bulletin de Majorqué annonce plus de 1200 morts de la fièvre jaune.
- Le journal anglais *le Courrier* avance expressément, contre les assertions de *Morning-Chronicle*, qu'il n'y aura point de guetres dans l'Orient.
- La flotte grecque ravitaillée est, dit-on, de 135 voiles.
- S. M. B. est arrivée à Calais le 7. Son entrevue avec S. A. R. le duc d'Angoulême a été très-touchante. S. M. s'est embarquée peu après.
- S. Em. le cardinal de Bausset est nommé ministre d'état.
- Banque de France : 1590 fr. ; 1592 fr. , 50 c.
- Cinq pour cent consolidés : 89 fr. , 75 c. ; 89 fr. , 40 c.

ITALIE.

Venise, 30 octobre. Une lettre d'un témoin oculaire rapporte que, le 19 septembre, trois jours après l'arrivée de la flotte ottomane dans les eaux de Patras, les bâtimens d'Alexandrie ont débarqué mille hommes auxquels Jussuf-Pacha, gouverneur de Patras, unissant ses propres troupes, a poursuivi les Grecs qui bloquaient la forteresse, sur une éminence où ils s'étaient retirés à l'approche des Turcs, leur a enlevé leur position, malgré le feu à mitraille qu'ils faisaient sur ses troupes, s'est emparé de toutes leurs batteries et les a chassés dans les montagnes.

Parme, 1.^{er} novembre. S. M. notre auguste Souveraine a envoyé à Turin, avec une lettre autographe, M. le comte Pierre del Verme, son chambellan, pour complimenter S. M. le Roi Charles-Félix sur son heureux entrée dans ses états et dans sa capitale.

SUISSE.

Lausanne, 5 novembre. Les conférences des députés des Cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald avec le prince évêque de Coire, qui ont eu lieu le 24 octobre dernier à Altorf, n'ont produit aucun résultat, à cause des conditions que les trois Cantons mettent à leur réunion.

— Une suite de nouvelles fâcheuses confirment l'état déplorable de la colonie Suisse du Brésil, qui paraît entièrement dissoute.

LOGOGRIPHE.

Je suis un mot des plus charmans
Pour les amans.

Mais ma famille est misérable ;
Hélas ! je n'ai que trois enfans :

L'un marque un double sens, différent ou semblable ;
Un autre, d'un seul pied, présente aussi deux sens,
L'autre est un animal célèbre dans la Fable.

Le mot de la dernière Charade est *Ita-lie*.

MARCHÉS de Chambéry des 6, 8 et 10 novembre 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		14	37	—	17 67
Seigle		8	50	—	11 11
Orge		0	00	—	0 00
Sarrasin		4	75	—	6 21
Mais		10	00	—	13 07
Avoine (1).		8	35	—	5 80
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.					0 30
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>					0 70

(2) Rapport des veissels en hectolitre :
Froment 0. 8r3
Seigle 0. 7r5
Avoine 0. 4r4

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.



JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi , 23 Novembre.

INTÉRIEUR.

Pont-de-Beauvoisin, 13 novembre. Le 11 du courant, à l'issue des offices divins, il a été chanté dans notre ville un *Te Deum* solennel, en actions de grâces du rétablissement de l'ordre légitime et de l'heureuse entrée de nos Souverains dans leur Capitale. Une foule immense s'est rendue à cette religieuse cérémonie, à laquelle ont assisté M. le commandant de la ville, MM. les Officiers, le Conseil de ville; tous les fonctionnaires et employés, et toutes les personnes distinguées de la ville et des environs. La Garde urbaine était sous les armes. Pendant la cérémonie, l'air retentissait du son des cloches, du bruit des boîtes et des décharges. M. le Commandant a ensuite adressé à la Garde urbaine, un discours rempli des plus honorables sentimens d'amour et d'attachement à nos augustes Princes et terminé par le cri de *Vive le Roi!* qui a été répété à plusieurs reprises, avec enthousiasme, par les habitans. La journée a fini par une illumination, dans laquelle les Carabiniers Royaux et les soldats de la garnison se sont particulièrement distingués.

Saint-Julien, 16 novembre. L'heureuse nouvelle de l'arrivée de S. M. dans la capitale de ses Etats, a pénétré les habitans de cette province d'une joie inexprimable. Appelés aux pieds des autels pour en rendre grâces à la divine Providence, l'enthousiasme religieux de cette ville a éclaté, dans l'empressement de tous les habitans, à se rendre, dimanche dernier, aux offices divins, et adresser au ciel les prières les plus ferventes pour la prospérité du Trône et la conservation des jours précieux de S. M. A la suite de la grand'messe, il a été chanté solennellement un *Te Deum*, auquel ont assisté, en grande tenue, toutes les Autorités civiles et militaires. L'illumination brillante du Sanctuaire, préparée par les soins du respectable et digne Pasteur de la paroisse, l'explosion des boîtes mêlée au son des cloches, et la douce émotion qui causait à tous l'heureux événement qui réunissait le peuple dans l'enceinte sacrée, donnaient un nouvel éclat à cette touchante cérémonie, dans laquelle il a été facile de se convaincre de la sincérité des sentimens d'amour et de fidélité dont sont pénétrés les habitans de cette ville pour l'auguste Maison de Savoie.

Du danger des charbons allumés dans les lieux fermés.

On ne saurait trop prévenir le public contre les funestes effets des charbons allumés dans un appartement fermé. Le fait suivant, comme tant d'autres de même genre ; concourt à attester les dangers d'une telle imprudence.

Dans la nuit du 7 au 8 du courant, le jardinier du Petit-Séminaire de Moutiers, sain et bien portant, avait emporté dans sa chambre à coucher une chaufferette contenant des charbons allumés. Le lendemain matin, on l'a trouvé mort dans son lit ; et, d'après l'examen qu'on a fait de la cause de sa mort, on n'a pu l'attribuer qu'à l'asphyxie causée par le dégagement de l'acide carbonique et le défaut d'air vital. »

Signé HYBORD, *Vice-Protomédecin.*

A V I S.

Il sera procédé, devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, à Chambéry, le mercredi 28 novembre courant, sur les dix heures du matin, à l'adjudication, par la voie des enchères, à l'extinction des feux, de la ferme de la pêche des lacs du Bourget, des Marches et d'Aiguebelle, pour le terme de neuf ans, quant aux dix premiers ; et de 18 ans, quant à celui d'Aiguebelle. La pêche du lac du Bourget sera divisée en quatre contenance.

Le délai pour, après l'adjudication, faire de nouvelles offres de sixième et demi-sixième, ne sera que de cinq jours ; et il expirera le lundi 3 décembre prochain, à midi précis.

P I E M O N T.

Turin, 15 novembre. A Final et à Tortone, on a célébré, avec le même enthousiasme que dans les autres lieux que nous avons cités, l'honorable entrée de S. M. dans sa capitale et la fête du 4 de ce mois.

17 Novembre. LL. MM. sont revendus de Stupinis en cette capitale, le 13 du courant.

S. M., à l'exemple de ses augustes prédécesseurs a bien voulu admettre dans les premiers momens de son règne, le Clergé, les Magistrats supérieurs et les villes chef-lieux de provinces de terre-ferme, à lui présenter leurs hommages et à recevoir les premiers témoignages de sa souveraine et paternelle bienveillance.

Le 14 du courant, à 11 heures et demie du matin, S. M. étant sur son Trône, environnée des Chevaliers de l'Ordre Suprême, des Grands du Cour et de la Couronne, des Ministres d'Etat, etc. etc., M. le Chevalier Perron de Saint-Martin, Maître des Cérémonies, a introduit le Conseil Suprême de Sardaigne, dont le Président, après avoir harangué S. M., a été admis à lui baiser la main, ainsi que les membres du Conseil. — Le même Corps a été admis ensuite au baisemain de S. M. la Reine, dans la chambre de parade, sur le Trône, et environnée des Dames de service, de celles qui ont le titre d'Excellence, et des Dames de la ville, etc.

Le 15, à 9 heures du matin, M. le Maître des Cérémonies a introduit avec le même cérémonial, auprès de LL. MM., le Clergé ayant à sa tête M. gr l'Archevêque de Turin, la Deputation du Sénat de Savoie, le Sénat de Turin, la Chambre Royale des Comptes, les Délégués des États de

Nice et de Gênes, du Conseil des Comptes du Duché d'Aoste, le Corps de ville de Turin, les Déléguations des autres villes et de la chambre du Commerce de Gênes. Le parole a été portée au nom du Clergé, par M. gr l'Archevêque de Turin; au nom du Sénat de Savoie, par M. le Chev. Grand-Croix Rose, Président; au nom de celui de Turin, par M. le Comte Bergerelli, Premier Président, etc. etc.

— Sa Sainteté Pie VII a nommé pour son médecin honoraire, M. Balibazar Claraz, de Ternianno (Maurienne), chirurgien de première classe, en témoignage de sa satisfaction des soins qu'il en a reçus en 1812, dans son passage du Mont-Cenis et à Fontainebleau. Le diplôme était accompagné d'une belle médaille d'or.

18 *Novembre*. On apprend, par la voie de Gênes, le nouvelle circonstance que la maladie avait considérablement diminué à Barcelonne vers la 3 du courant, et qu'on espérait qu'elle cesserait bientôt.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à dates du 1.^{er} octobre 1821. Du 10 au 13 novembre 1821 : 84 l. ; 84 l. , 50 c. , Du 13 au 15 novembre : 84 l. , 50 c. ; 85 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 5 novembre. Les cruautés des Turcs envers les Grecs, qui n'ont jamais cessé entièrement, ont recommencé avec plus de force, depuis que l'on craint la guerre.

— La flotte ottomane a quitté Patras et croise près de Zante.

— Plusieurs îles de l'Archipel se sont montrées disposées à accepter l'amnistie offerte par les Turcs, et qui a fait peu d'effet dans le reste de la Grèce.

— Le bruit du mouvement de toutes les troupes russes pour se porter en avant, ne se soutient pas et paraît au moins prématuré. On écrit de Semlin, que les officiers turcs à Belgrade déclarent hautement qu'ils commenceront eux-mêmes la guerre contre la Russie.

— Le 28 octobre, un tremblement de terre s'est fait sentir à Leipsick.

— M. le baron de Binder, envoyé de S. M. I. à la cour de Sardaigne, est arrivé ici venant de Turin.

— Il ne se passe pas de jour que des troupes asiatiques ne traversent le Danube. Les Turcs construisent des forteresses sur les bords du Pruth.

— Tout était en agitation à Constantinople au commencement d'octobre. Les janissaires avaient ordre de biverguer. Dans un incendie terrible qui a eu lieu, le Grand-Seigneur, contra son ordinaire, ni aucune autorité turque ne s'y sont montrés, ce qui a donné lieu à des conjectures sinistres. Le patriarche grec a reçu l'ordre de faire le dénombrement de tous les Grecs de Constantinople, avec tous les détails sur leur profession, leur âge, leur patrie et leurs familles.

— On parle à Constantinople de désastres récents que les troupes turques auraient éprouvés depuis la Morée jusqu'à Larissa. Elles auraient été complètement défaits par les Grecs et par Ali-Pacha. On s'est battu, dit-on, complètement pendant neuf jours. Tandis qu'on annonce la rigoureuse exécution

du Hatti-Scherif pour l'armement des Turcs, & les lettres de Constantinople du 10 octobre sont au contraire très-pacifiques ; les armemens, dit-on, ne sont que de précaution ; la confiance renaît et le commerce reprend de l'activité.

6 *Novembre.* La Gazette de la Cour publie une convention conclue entre l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Sardaigne, d'après laquelle un corps autrichien de 12,000 hommes occupera dans les états de S. M. Sardie une ligne militaire comprenant Stradella, Voghera, Tortone, Alexandrie, Valence, Casal et Verceil. Ces troupes seront entretenues par S. M. Sardie, et l'Autriche renonce à toute indemnité pour frais de mobilisation du corps auxiliaire. L'occupation aura lieu jusqu'au mois de septembre 1822, époque où les souverains alliés auront une entrevue à Florence, pour examiner la situation des états de S. M. Sardie et prendre une détermination ultérieure. La convention a été signée à Novare le 24 juillet dernier, par les plénipotentiaires respectifs des hautes puissances contractantes.

7 *Novembre.* La flotte ottomane ayant fait sa jonction avec les bâtimens d'Egypte et ceux d'Alger, il en résulte un total de 64 voiles.

— La ville nouvelle d'Athènes, abandonnée par les Grecs, a été incendiée.

— Le Divan a fait décapiter à Constantinople, 106 Grecs de Chypre et de Candie.

ANGLETERRE.

Londres, 13 novembre. Le Roi est arrivé à Londres le 8 au soir.

— Les partis renaissent en Irlande, et il paraît que les efforts de S. M. pour y ramener l'union auront peu d'effet.

— Le marquis de Londonderry, revenu en même tems que le Roi, a déjà présenté un grand travail au ministère des affaires étrangères.

— On assure que l'ambassadeur de Russie, qui a complimenté le Roi à Hanovre, n'a pris aucune part aux négociations qui ont pu avoir lieu entre le prince de Metternich et le marquis de Londonderry.

— Si l'Angleterre prend part au congrès qui peut avoir lieu touchant les affaires de la Turquie, ce ne sera qu'en raison du Hanovre. Le comte de Liewen, ambassadeur russe, a accédé, à Hanovre, à des arrangemens propres à prévenir la guerre entre la Russie et la Porte. Il est faux que la Russie songe à remplacer le baron de Stroganoff à Constantinople.

ESPAGNE.

Madrid, 4 novembre. Le Roi ayant accepté la démission du ministre des finances, l'a remplacé par le lieutenant-général Valejo, sous lequel les chefs de bureau ont déclaré ne vouloir pas servir.

— Le chef politique de Grenade a défendu toute fête ostensible du général Riégo.

— L'autorité a de nouveau défendu à Barcelonne toute réunion dans les églises, spectacles etc., pour ne pas augmenter les voies de communication de la maladie.

— La contagion s'est déclarée à San-Lucar de Barrameda.

— Notre ex-ministre de la marine est parti pour Paris, chargé, dit-on, d'une mission très-importante auprès du gouvernement français.

— Fraga et Mequimenzá sont délivrés de la contagion ; et le cordon a été levé.

6 *Novembre*. Nous sommes menacés des mêmes scènes qui ont eu lieu récemment à Saragosse. Des groupes nombreux parcourent les rues en poussant des cris effrayans. La garnison entière est sous les armes ; la terreur est à son comble. Les clubistes parlent de s'emparer par la force du gouvernement, qu'ils accusent de vouloir faire une contre-révolution. Il y a ordre de tirer sur les mutins. Des bruits sinistres se répandent sur des événemens qui auraient eu lieu à Cadix.

F R A N C E.

Paris, 11, 12 et 13 novembre. Le *Moniteur* a démenti la nouvelle donnée par les journaux ; de la formation d'une commission coloniale à Paris.

— Selon les lettres de Strasbourg et de Marseille, les hostilités auraient commencé sur la ligne du Pruth, entre les Russes et les Turcs ; ce qui a besoin de confirmation.

— M. de la Tour-Maubourg est parti pour l'ambassade de Constantinople.

— S. M. a nommé pour son premier aumônier, M. l'abbé Frayssinous.

— La Chambre des Députés a eu autant de peine à se former que celle des Pays-Bas. Enfin, dans la séance du 12, on a commencé à délibérer sur la validité des élections.

— Le docteur François a écrit de Barcelonne des détails remplis d'un douloureux intérêt sur la fièvre jaune. Le médecin Bailly a eu la maladie en même tems que M. Pariset, mais d'une manière plus grave. Cette fièvre cruelle, qui paraît entièrement nerveuse, présente les plus grandes anomalies et les symptômes les plus trompeurs ; il en est qui sont effrayans. La maladie semble perdre de son intensité. Le nombre des morts, auparavant de 2 à 300 par jour, était de 108 à 120 sur la fin d'octobre. Les médecins de la commission pensent bien connaître maintenant la maladie.

— Quelques lettres d'Italie disent que le prince de Carignan va à Rome pour quelque tems.

— On prétend qu'en vertu d'une convention, les troupes autrichiennes resteront dans le royaume de Naples pendant dix ans. On annonce d'autre part que le général Frimont a jugé que dès à présent il en pourrait renvoyer une partie.

— Cinquante-cinq personnes ont été victimes d'une explosion de gaz hydrogène, dans la mine de charbon de Carville près de Newcastle.

— La Guadeloupe a éprouvé, le 1.^{er} septembre, un ouragan qui a causé de grands dégâts.

14 *Et 15 novembre*. Un autre médecin français, le célèbre botaniste Lémery, est arrivé à Barcelonne, où il a dû se concerter avec ses collègues. Les Sœurs de Sainte-Camille, qui servent dans l'hôpital des femmes, conservent une bonne santé. Les quatre Sœurs de Valence sont mortes à Tortose, et six autres sont allées les remplacer. Dans cette malheureuse ville, la peste a moissonné des couvens entiers, l'évêque et tous les siens, tous les secrétaires de la municipalité, enfin tous les médecins et tous les pharmaciens, excepté deux.

— La vérification des pouvoirs ayant été terminée dans la Chambre des Députés, MM. Ravez, de Villèle et Corbières ont été élus candidats pour la présidence.

— M. Guérault, professeur de l'ancienne université, est mort âgé de 78 ans.

— Le Roi d'Angleterre n'a trouvé personne pour le recevoir sur la frontière Belge.

— On écrit de la Haye qu'on y a tiré, le 8 du courant, 101 coups de canon, pour annoncer la victoire remportée à Sumatra sur le Sultan de Palembang.

— M. gr le duc d'Angoulême a fait remettre 2000 fr. à la mère du docteur Mazet, en attendant la pension qu'elle est en droit d'espérer.

16 Et 17 novembre. MM. de Bonald et de Vaublanc sont les deux autres candidats pour la présidence. M. de Vaublanc a été ballotté avec M. Royer-Collard.

— Le comte russe Liewen, arrivé à Paris, va se rendre incessamment à Londres.

Banque de France : 1505 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., 65 c. ; 89 fr., 90 c., 95 c.

ITALIE.

Florence, 8 novembre S. M. le Roi de Sardaigne a nommé pour son premier peintre, M. J. B. Biscarra, chef de l'école de dessin et de peintures et directeur de l'académie du na à Turin, qui, quoique natif de Nice, a fait ses études et donné les premiers essais de ses talens dans notre académie.

V A R I E T É S

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des Collèges et des Écoles des États de S. M. le Roi de Sardaigne où l'enseignement se pratique en langue française, etc. Deux vol. in-12. Tome I.^{er}

(Voyez le N.^o 45 de ce Journal).

II.^{me} Article.

L'auteur a divisé d'abord son ouvrage en cinq Sections, qui correspondent aux cinq Parties du monde habitée, savoir, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanique. Chacune des Sections est divisée en Chapitres, et ceux-ci, selon les États qu'ils embrassent, sont subdivisés en Articles, en Paragraphes, etc.

La première Section comprend les divisions suivantes, qui forment la matière d'autant de chapitres: l'Italie, l'Espagne et le Portugal, les Îles Britanniques, les Pays-Bas, la France, la Suisse, l'Allemagne, les États de l'Autriche indépendans de la Confédération Germanique, le royaume de Prusse, la Pologne, le Danemarck, la Suède, la Russie d'Europe, les Îles Ioniennes et la Turquie d'Europe.

Le Chapitre de l'Italie est divisé en autant d'Articles qu'il y a d'États politiques dans la Péninsule: ce sont les États du Roi de Sardaigne, le royaume Lombard-Vénitien, le duché de Modène, etc. Un Article spécial est consacré aux Îles d'Italie.

Le deuxième Chapitre comprend deux Articles, l'un pour l'Espagne, l'autre pour le Portugal.

Le Chapitre du royaume-uni de la Grande-Bretagne est divisé en quatre Articles, qui traitent respectivement de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et des autres possessions britanniques.

Le 4.^e Chapitre est divisé en deux Articles, la Hollande et la Belgique.

Dans le Chapitre de la France, l'auteur donne d'abord la circonscription des anciennes provinces, et ensuite le tableau comparatif des provinces et des départemens.

Il en est de même de la Suisse, dont il fait connaître les anciennes et les nouvelles divisions; et de l'Allemagne, dont il décrit successivement la division en Cercles, et les divisions actuelles de la Confédération Germanique. Il est inutile de pousser plus loin ces indications.

Voici maintenant la marche que suit l'auteur dans la description de chaque Etat. Il expose successivement la situation géographique, l'étendue, les limites, la topographie du sol, le climat, les productions, l'industrie, le commerce, la partie historique, la forme du gouvernement, la religion, les mœurs, la population, et enfin la division territoriale. De là il passe à la description des villes principales.

Obligé d'être très-succinct sur les divers parties de ces nombreux détails, il ajoute en Notes, sur chacune d'elles, les développemens les plus intéressans, propres à fournir aux lecteurs studieux un supplément utile à ce qui n'a pu être compris dans le texte des leçons proprement dites.

Ces Elémens de Géographie, destinés aux élèves qui fréquentent nos Ecoles, devaient être spécialement appropriés à leur objet; il était donc convenable que la description des Etats de S. M. y tint une place proportionnée à l'intérêt que doit présenter aux étudiants la connaissance de leur propre pays. Ainsi l'on ne sera point surpris de l'étendue que l'auteur a donnée à l'Article des Etats du Roi de Sardaigne, par lequel il a commencé.

Quoique, pour atteindre le but qu'il devait se proposer à cet égard, il ait même compris dans cet Article beaucoup de détails qui n'entrent pas ordinairement dans un cours élémentaire de Géographie, il se trouvera peut-être des lecteurs qui voudraient y trouver encore d'autres objets à leur connaissance, et qui seraient tentés de faire un reproche à l'auteur de ne s'en être pas occupé. Il a répondu d'avance à ce point de critique, auquel il a cru qu'il lui fallait vraisemblablement s'attendre.

» Nous prions nos lecteurs, dit-il, de considérer quelle doit
 » être la nature d'un Abrégé destiné à être étudié par cœur. Nous
 » avons donné, sur les Etats du Roi, plus de détails peut-être
 » que n'en comportaient les limites que nous devons nous
 » prescrire. Si quelques personnes trouvaient que nous avons
 » omis dans cette partie beaucoup de choses d'un grand intérêt,
 » nous répondrions que nous ne l'ignorons pas, mais qu'il ne faut
 » pas confondre un Abrégé de Géographie avec un tableau
 » statistique complet. Nous regrettons surtout que le défaut
 » d'espace ne nous permette pas de citer, en parcourant les
 » localités, une foule de faits propres à rappeler le nom

» courage et le généreux dévouement dont les sujets de nos Sou-
 » verains ont constamment donné des preuves. Mais nous pensent
 » que ces traits historiques trouveront leur place naturelle dans
 » les leçons données aux étudiants sur l'histoire de notre pays.
 » Ces remarques, ajoute ici l'auteur, nous justifient, d'un autre
 » côté, de la concision que nous avons dû mettre dans ce qui
 » regarde les autres États. Il ne faut pas perdre de vue qu'une
 » étude élémentaire ne doit être au fond qu'une méthode, et
 » non point un Cours *ex-professo*. Nous avons dû nous borner
 » à ne tracer qu'un cadre simple, clair et régulier, propre à
 » indiquer les études ultérieures qu'il faut faire pour le remplir.
 » L'immensité des détails qu'embrasse la description de toutes
 » les parties du monde est telle, que la simple nomenclature
 » des lieux connus remplirait à elle seule un volume entier. Il
 » nous suffit de mettre sur la voie, pour l'étude de ces détails
 » multipliés, que l'élève qui veut approfondir la science doit
 » faire plus tard sur de bonnes Cartes et avec le secours des
 » livres convenables. »

» Que si, par un reproche opposé (car il faut tout prévoir
 » au milieu de la diversité de sentimens qui se rencontre dans
 » le public), on trouvait au contraire ce livre trop étendu
 » pour l'usage auquel il doit être employé, nous dirions qu'en
 » fait d'instruction positive, il vaut mieux pécher par excès
 » que par défaut, et que les maîtres seront libres de faire omettre
 » à leurs élèves tout ce qui leur paraîtra dépasser les bornes
 » d'un livre classique. »

N. B. Nous annonçons dans le *Journal de Savoie*, la publi-
 cation du premier volume de cet ouvrage, dès qu'il sera sorti
 de dessous presse.

ANNONCE.

RECLAMATIONS pour l'Eglise de France et pour la vérité, contre l'Ouvrage
 de M. le Comte de MAISTRE, intitulé : Du Pape, et contre la Suite ayant
 pour titre : De l'Eglise Gallicane dans son rapport avec le Souverain Pon-
 tife; par M. l'Abbé BASTON, Docteur de Sorbonne, etc. Tome premier.
 in-8.° A Paris, chez l'Editeur, rue Saint-Honoré, N.° 340, et chez N.
 Pichard, libraire, quai Conti, N.° 5.

Nous nous proposons de rendre compte de cet Ouvrage, dont le second
 volume est sous presse.

MARCHÉS de Chambéry des 13, 15 et 17 novembre 1821.

BLED.	Frix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		14	35	17	66
Seigle		8	25	10	76
Orge		7	25		45
Sarrasin.		4	50	5	89
Mais		8	00	10	48
Avoine (1).		8	25	5	68
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	30
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i> .				0	70

(1) Rapport des 3 veissels
 en hectolitre :
 Froment. . . 0. 813
 Seigle. . . 0. 765
 Avoine. . . 1. 634

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 novembre. Conformément aux intentions de S. M., Mgr. l'Archevêque de Chambéry vient de donner un Mandement, daté du 15 du courant, qui ordonne la publication des Lettres Apostoliques du 13 septembre dernier, par lesquelles S. S. PIERRE VII condamne la Société dite des *Carbonari*, et prononce l'excommunication par le fait, contre ceux qui appartiendraient à cette secte, qui participeraient à ses vues, qui en favoriseraient ou propageraient les doctrines, ou qui lui prêteraient un secours quelconque, ainsi que contre ceux qui ne dénonceraient pas les personnes qu'ils sauraient être affiliées à cette société. (On peut se procurer ce Mandement à l'Imprimerie du Journal de Savoie, rue du Sénat, N.° 206.)

Annemasse, 18 novembre. On a chanté ici un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats. Les fonctionnaires publics, les employés et les notables ont assisté à cette cérémonie, précédés de la Brigade des Carabiniers Royaux. Une triple décharge de mousqueterie, faite par les brigades des douanes, rangées en batailles sur la place, ainsi que le bruit des boîtes, indiquaient le moment où le ministre des autels adressait au Tout Puissant les vœux des habitans. Les vers fonctionnaires, employés et notables se sont ensuite réunis à un banquet, et, au milieu des toasts portés à LL. MM., d'abord par M. le Juge d'Annemasse, des couplets analogues à la circonstance ont été improvisés par le Juge du Mandement de Reignier. Des feux d'artifice et un bal ont terminé la soirée.

L'Hôpital, 18 novembre. La ville de l'Hôpital attendait avec empressement le signal de l'Autorité, pour manifester son allégresse et pour exprimer par ses actions de grâces ses sentimens à l'occasion de l'avènement de S. M. ARLES-FÉLIX au trône de ses Pères, et de la rentrée de LL. MM. dans ses Etats.

C'est aujourd'hui que cette expression a eu lieu de la manière la plus chaste et la plus unanime. Le son des cloches, des salves de pétardient annoncé la veille la fête religieuse et civile du lendemain; les habitans en avaient fait les apprêts, en donnant aux rues les soins de propreté et d'ornement qui annoncent les réjouissances publiques.



A huit heures du matin, la musique urbaine égayait la cité par ses sons ; et la belle garde des Pompiers se faisait admirer par sa bonne tenue.

Au dix heures, les membres du Conseil, les Autorités, M. l'Officier des Carabiniers et les notables, ayant à leur tête M. le Commandant et M. le Vice-Intendant de la province, se sont rendus à l'église, où réunis à la population, ils se sont tous recueillis dans les mêmes sentimens, pour protester aux pieds des autels, de leur soumission, de leur fidélité et de leur amour pour leur Souverain, et appeler sur les jours du Monarque, une félicité digne de celle que ses vertus, sa force et sa sagesse préparent à ses peuples. La musique a composé, pendant la messe et le *Te Deum*, un orchestre religieux, et la garde des Pompiers a annoncé, par plusieurs salves au dehors, qu'elle s'y unissait toute entière.

Une belle journée a favorisé l'expression de la joie. Toute la population y a pris part ; les musiciens, répartis au gré de la jeunesse, ont servi partout son empressement pour la danse et les chants.

Le soir, une illumination, la seconde qu'a vue la ville, a prolongé le jour et l'allégresse. Les édifices à moitié construits, qui sont en grand nombre dans cette nouvelle cité, figuraient aussi dans le concours des feux de joie. La maison de M. de Bongain, située sur une hauteur qui domine toute la plaine, semblait associer le ciel aux illuminations, car l'obscurité de la nuit cachait toute la colline sur la sommité de laquelle elle est placée.

Pendant les illuminations, la musique a parcouru plusieurs fois les rues, pour faire entendre ses sons joyeux ; et les Pompiers confondus avec la population, ont souvent interrompu ses accords par les cris de *Vive le Roi ! Vive S. M. Charles-Félix ! Vivent Leurs Majestés !* La musique s'est arrêtée sous les fenêtres des deux chefs de l'Autorité, et les applaudissemens de la multitude leur ont porté l'expression de l'attachement et de la reconnaissance publique.

La ville de l'Hôpital, qui s'est distinguée par sa fidélité dans les tems désastreux, n'a eu besoin que d'un signal pour faire éclater ses sentimens. Tout a été l'ouvrage de son enthousiasme, et nulle fête commandée n'aurait pu avoir le caractère qu'elle a su imprimer à celle dont ce tableau n'est qu'une faible esquisse.

Moutiers, 19 novembre. On a célébré hier en cette ville l'avènement de S. M. CHARLES-FÉLIX, notre Roi bien-aimé, et l'entrée de LL. MM. dans la capitale de leurs Etats. Cette fête a eu lieu aussitôt après la réception du Mandement de M. g^r l'Archevêque, relatif au *Te Deum*, qui était attendu avec impatience.

La solennité a été annoncée la veille par le son de toutes les cloches, et le 18, au point du jour, par le bruit des boîtes. Toutes les Autorités, les Fonctionnaires, les Employés, la population entière de la ville et une grande partie de celle des communes voisines, ont assisté au *Te Deum*, qui a été chanté par tous les membres du Clergé, à l'issue des offices divins et suivi de la bénédiction. Le cortège a été escorté par les Carabiniers Royaux et par les Pompiers, qui ont fait plusieurs décharges. Le corps de musique a embelli la fête par des concerts analoges. L'Administration de l'Hôtel-Dieu a fait faire une distribution de pain et de viande aux indigens.

Le soir, toute la ville a été illuminée, et les sentimens d'amour et de fidélité des habitans, exprimés par une multitude de transparents et d'inscriptions. La halle était éclairée par des lustres et présentait les noms de S. M. et de son auguste Frere, unis par deux cœurs enflammés pour le bonheur du peuple, avec une inscription relative; le tout disposé par les soins du Conseil de ville, ainsi qu'un beau feu d'artifice qui, à la lueur d'un soleil éclatant, a laissé voir les mots de *Vive le Roi!* On a particulièrement remarqué les illuminations de M. le Commandant, de M. le Vice-Intendant, de M. le Major de place et de ses deux Adjudans, de l'Hôtel-de-Ville, des Carabiniers Royaux, du Collège, etc. Le transparent de M. le Commandant offrait le chiffre de S. M. surmonté d'une couronne, avec les mots: *Vive le Roi!* Et celui de M. le Vice-Intendant *Gloria* présentait les mots: *Gloria Regi!* Des feux de joie brillaient sur toutes les hauteurs environnantes. L'enthousiasme et l'allégresse se sont manifestés de toutes parts, et l'air n'a cessé de retentir des cris de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive toute la Famille Royale!*

Saint-Jean-de-Maurienne, 20 novembre. Il a été chanté, dans l'église paroissiale de cette ville, un *Te Deum*, en actions de grâces de l'heureux événement de S. M. notre bien-aimé Souverain, CHARLES-FÉLIX, au trône de ses Ancêtres.

Les Autorités civiles et militaires se sont rendues chez M. le Chevalier Bourgeois, Commandant de la Province, et ont assisté en corps à la cérémonie religieuse.

Une illumination générale a eu lieu dans toute la ville; mais, comme le Conseil n'a pu donner, dans cette journée, à cette fête, toute la solennité qu'il aurait désiré, attendu que M. le Curé de la ville n'a reçu le Mandement de M. g^r l'Archevêque, que par le courrier du même jour, la fête a été continuée au dimanche suivant, 18 du courant, suivant le vœu de l'Autorité et des habitans, et annoncée la veille au son de la musique et des cloches, ainsi que le lendemain à l'aube du jour.

A quatre heures après-midi, les Autorités civiles et militaires, accompagnées des membres de l'Administration locale et de tous les Fonctionnaires publics, se sont de nouveau réunis chez M. le Commandant, et de là se sont rendus sur la place à ce destinée, au son de la musique des amateurs de la ville, où la garnison a fait des évolutions militaires et plusieurs salves de mousqueterie jusqu'à la tombée de la nuit, où ont commencé des feux d'artifice variés, qui se sont succédés jusqu'à huit heures du soir.

Une illumination a été répétée et a été prolongée jusque sur le coteau qui domine la ville, où existe la Chapelle dite de *Bonnes Nouvelles*, artistiquement illuminée par les soins du digne ecclésiastique qui habite cette retraite.

Des devises signalant les sentimens de fidélité et d'attachement des habitans pour S. M. et l'auguste Famille Royale, figuraient de toutes parts, et particulièrement à l'hôtel de la Vice-Intendance. Placés entre deux pyramides, les Chiffres de LL. MM. éclataient au milieu d'un vaste écusson orné des armes du Royaume et environné de cœurs dont ils semblaient recevoir l'hommage exprimé dans cette simple devise: *Fidélité.*

Des feux de joie se sont fait apercevoir sur différentes élévations environnant la ville.

A l'issue des feux, M. le Commandant, accompagné de son Etat-Major et des Autorités, se sont portés, à la faveur des illuminations, sur différentes places de la ville, toujours précédés de la musique. Les cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* démontraient la joie et l'enthousiasme des habitans.

Il a été distribué une aumône à tous les pauvres et des secours à domicile aux indigens.

PIEMONTE.

Turin, 24 novembre. On mande de Gènes que LL. AA. RR. les comtes de Plauen y sont arrivés le 13 du courant, et sont descendus au grand hôtel de Londres.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 17 au 20 novembre 1821: 84 l., 50 c.; 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 11 novembre. Plusieurs Parganiotes réfugiés dans les Iles Ioniennes, ayant pris les armes contre les Turcs et violé ainsi les ordres relatifs à la neutralité proclamée par le gouvernement, le séjour dans les Iles leur est interdit; ils sont tenus d'en sortir dans dix jours.

— Tripolizza est tombée au pouvoir des Grecs.

— Il est question d'un camp polonais, en cas de guerre de la Russie contre la Turquie.

— Joussouf, pacha d'Ibraïl, et le Kiaja-Bey, ont été déposés, pour avoir toléré les excès commis par les Turcs dans la Moldavie.

— On mande de Riga que les troupes qui s'y succèdent, se concentrent sur les côtes de Livonie, d'Esthonie et de Courlande.

— On a reçu à Pétersbourg des nouvelles de Constantinople, qui ont déterminé sur-le-champ un conseil extraordinaire présidé par l'Empereur.

— L'échange des courriers est très-fréquent entre les généraux turcs à Jassy, et le quartier-général russe.

— Ensuite des négociations du prince de Metternich avec le marquis de Londonderry, à Hanovre, il paraît certain que les ministres d'Autriche et d'Angleterre à Constantinople vont agir de concert auprès de la Porte, pour lui faire accepter purement et simplement les propositions de la Russie.

— On apprend de Berlin qu'il y a une correspondance très-active entre les cabinets de la Prusse et de l'Autriche.

Francfort, 17 novembre. On annonce que M. Haller, de Berne, a reçu un emploi à Vienne, dans le conseil aulique.

— L'instruction des jeunes gens, dans les Etats héréditaires de l'Autriche ne sera plus confiée qu'aux Jésuites et aux Rédemptoristes. Tous les instituteurs étrangers sont renvoyés.

— On a publié à Jassy le firman du Grand-Seigneur tendant à rappeler en Moldavie et en Valachie les habitans qui en étaient sortis, et leur assurer la tranquillité.

ANGLETERRE.

Londres, 20 novembre. La séparation de l'Amérique espagnole de la métropole paraît s'accomplir. Une députation se rend en Espagne pour régler l'indépendance du Pérou. Saint-Martin est entré à Lima par la force des armées.

— Si S. M. a été reçue dans les Pays Bas sans cérémonial, c'est parce qu'elle avait manifesté le désir de passer incognito.

— L'échange des courriers est très-actif entre notre cabinet et celui de Pétersbourg. Le bruit a couru à Vienne d'une méintelligence entre les deux cours.

— Le Parlement est de nouveau prorogé du 29 de ce mois au 3 janvier.

— Selon des lettres de la Havane, les villes de Mexico et de la Vera-Cruz auraient refusé d'adhérer au traité conclu pour l'indépendance de l'Amérique espagnole.

— On apprend de St. Pétersbourg que, selon l'opinion du cabinet russe, il ne convient point à la Russie d'entrer actuellement en guerre avec la Turquie, à cause de l'épuisement des provinces turques et de la peste qui y règne; et qu'il lui suffit de réunir des forces imposantes sur ses frontières.

ESPAGNE.

Madrid, 10 novembre. Les marchands, les artisans et les officiers de la garnison de Cadix ont adressé au Roi une véhémence représentation, où ils lui prescrivent, en quelque sorte, au nom de toute la nation, de révoquer la nomination du général Vanegas à la place de gouverneur, et lui indiquent le choix qu'il doit faire.

— Le calme paraît rétabli dans cette capitale, au moyen de la fermeté que l'autorité a montrée. Mais il n'en est pas de même dans les provinces, où la destitution de Riégo est le prétexte d'une agitation continuelle. Les habitans de Tolède et ceux de la Galice se plaignent des impôts, qu'ils disent être le quadruple de ce qu'ils étaient, et déclarent qu'ils ne veulent pas de la constitution, si elle est aussi chère.

— Cadix veut se déclarer ville indépendante.

— A la Corogne, pendant un jugement qui avait lieu dans le couvent des Capucins, la salle s'est écroulée, et 70 personnes ont été écrasées.

— On a affiché ici des placards contre le nouveau ministre des finances.

— Ceux qui rentrent à Tortose et à Barcelonne périssent presque tous.

— Les Cortès de Lisbonne ont adopté un article de la constitution relatif au veto, en vertu duquel le Roi ne pourra pas refuser deux fois de suite la sanction des décrets.

14 Novembre. Les Cortès s'occupent de la prohibition de la circulation des monnaies de France dès le 1.^{er} janvier 1822.

— Plusieurs provinces veulent imiter Cadix et se détacher en républiques fédératives. L'autorité du gouvernement est partout méconnue. La représentation de Madrid contre les ministres est encore plus véhémence que celle de Cadix. Les libéraux brûlent partout les journaux écrits dans un sens modéré ou qui osent dire un mot contre le général Riégo. Ces *auto-da-fé* se font aux acclamations des assistans. Un journaliste a même demandé ce qu'on ferait aux rédacteurs, après avoir brûlé leurs feuilles.

Paris, 18, 19 et 20 novembre. S. M. a nommé M. Ravez président de la Chambre des Députés. Les vice-présidens sont MM. de Villèle, de Corbières, de Honald et de Vaublanc. On a distribué aux Députés une opinion sur la nécessité de réformer le règlement. Les séances sont désertes, et M. Anglés a levé la séance du 17, dans le moment où il n'y avait plus qu'un seul Membre présent.

— Le docteur Pariset écrit de Barcelonne, 7 novembre, que les médecins français quitteront cette ville le 16, pour entrer en quarantaine. Les sœurs quitteront à peu près à la même époque. Rien de plus affligeant que le tableau tracé par elles et par les médecins, des scènes de mort et de deuil qui désolent ce beau pays. On croit que le nombre des victimes montera à 20 mille, avant la fin du mois. Les Capucins de Barcelonnette se sont chargés de tous les enfans devenus orphelins.

— S. M. est entrée dans sa 67.^e année. Il y a eu à la cour un dîner de famille, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi.

— Des lettres de Corfou confirment la prise d'Arta par les Sulliottes et la marche d'Ali-Pacha contre la Thessalie.

— On écrit de Stockholm qu'il y a du mouvement dans le cabinet. Le Roi travaille beaucoup et le fréquent envoi des courriers paraît inquiéter l'opinion.

— On mande de Barcelonne qu'un médecin attaché au cordon sanitaire, trafiquait de passeports et compromettait toute la Catalogne; il a été arrêté. Une lettre du 10 annonce que la contagion diminue sensiblement et qu'on espère qu'elle aura cessé à la fin du mois.

21 Et 22 novembre. Dans une commune de l'arrondissement d'Yvetot, so nommé Charles Levaillant, se croyant possédé du démon, en vertu du pouvoir d'un sorcier, s'est levé au milieu de la nuit et a tué son jeune frère, croyant frapper l'esprit malin.

— Les quatre secrétaires nommés par la Chambre des Députés, sont MM. de Kergolay, de Béthizy, Cornet d'Incourt et Castelbajac. M. Bavez a pris place au bureau, et une commission a été nommée pour le projet d'adresse au Roi.

— On mande du Havre qu'un homme, entré dans la chapelle des frères, s'est agenouillé sur les marches de l'autel, et qu'après avoir fait sa prière, il s'est braté la cervelle. L'église a été fermée sur-le-champ. Le malheureux est mort deux jours après dans les souffrances les plus cruelles.

23 Et 24 novembre. On commence à révoquer en doute la prise de Lima par le général San-Martin.

— S. M. a reçu en audience particulière M. le baron Finot, préfet de la Corrèze.

— On écrit du Tyrol qu'une haute montagne, dans l'évêché de Brixen, s'est écroulée et a couvert un village et toute la vallée de ses débris.

Banque de France: 1595 fr.; 1600 fr.

Cinq pour cent consolidés: 89 fr., 95 c.; 89 fr., 55 c.

I T A L I E.

Venise, 15 octobre. Les malheureux événemens de Cadix se sont con-

Étrangers. Les Turcs ont saqué deux couvens, l'un grec et l'autre catholique. Le consul français, qui voulait sauver ce dernier, a été arrêté. Quelques jours après est arrivé un firman du Grand-Seigneur, propre à établir la tranquillité. Le gouverneur, qui était la cause des désordres, a pris la fuite.
Ancone, 9 novembre. Dans la nuit du 5 au 6 du courant, un violent ouragan, qui a éclaté sur nos côtes, a fait naufrager plusieurs bâtimens. A Ferme, cent cinquante marins ont péri.

V A R I É T É S

Parmi les articles d'un grand intérêt que contient, comme à l'ordinaire, le *Cahier de la Bibliothèque Universelle*, de Genève, du mois d'octobre dernier, nous en avons particulièrement remarqué trois, dont nous dirons un mot.

1.° M. S. Lhuilier, professeur de Mathématiques dans l'Académie de Genève, est éminemment versé dans la solution raisonnée et purement intellectuelle des problèmes numériques et géométriques. Il donne ici, dans un court et savant Mémoire, le moyen de convertir immédiatement un polygone en un rectangle de même base que l'un des côtés de ce polygone et un moyen analogue de convertir immédiatement un polyèdre en un prisme rectangle ayant pour base l'une des faces du polyèdre. Il démontre que l'un et l'autre sont équivalens au produit de la base par la perpendiculaire abaissée du centre des moyennes distances, qui est ce qu'on appelle en Mécanique, le centre de gravité.

2.° Le capitaine H. Kater a communiqué à la Société Royale de Londres, les résultats de quelques observations qu'il a faites, qui paraissent confirmer l'existence des volcans lunaires. Le volcan qu'il a observé, dont la lumière a paru très-variable, répond à la tache connue sous le nom d'*Aristarque*, nommée par Hévélius, *mons porphyrites*, que ce dernier présumait déjà de nature volcanique. En comparant son état actuel avec les desseins d'Hévélius, on voit que les apparences en ont considérablement changé depuis.

3.° On connaît l'importance des signaux susceptibles d'être observés avec précision à de grandes distances, pour les opérations géodésiques. M. Gauss, le célèbre géomètre de Goettingue, a imaginé un procédé ingénieux qui remplit toutes les conditions requises. Ce procédé consiste à réfléchir, sur un point donné, l'image du Soleil, au moyen d'un miroir plan dont le centre reste fixe, mais dont le plan réfléchissant prend à chaque instant la position nécessaire pour que la lumière réfléchie tombe constamment sur le même point, malgré le mouvement diurne du Soleil. M. Gauss a donné à son appareil le nom d'*Héliotrope*. L'essai qui en a été fait dans de grandes opérations, n'a rien laissé à désirer. M. le baron de Zach a simplifié le procédé, en substituant au miroir plan, un corps réflecteur sphérique et taillé à facettes, que l'on fait tourner sur son axe. Par ce mouvement, il y a toujours quelque'une des faces qui réfléchit la lumière vers le point donné, et il n'est plus nécessaire de chercher des angles de direction.

— En attendant que nous puissions donner le second Article que nous avons annoncé touchant le Mémoire de M. *Francoz*, nous croyons utile de publier l'avis suivant que l'auteur vient de nous transmettre.

A V I S.

L'Auteur du *Mémoire sur l'importance du frêne commun*, s'est déterminé à donner publiquement une preuve complète de l'utilité de la semence et de la culture de cet arbre, en proposant aux propriétaires et agriculteurs éclairés, au moyen de dix livres le cent, la vente de plusieurs milliers de plantes âgées de deux ans et crues dans un terrain un peu trop maigre, pour les placer en pépinière auprès de leurs habitations respectives. Il les fera délivrer bien soignées fraîchement, depuis le 1.^{er} décembre prochain, savoir : à Chambéry, dans le lieu qui sera indiqué par M. Pathod, libraire; à Annecy, dans l'endroit qui sera indiqué par M. Burdet, libraire.

Il a un grand regret de ne pouvoir présenter des plantes capables d'être transplantées à demeure, dont les frais de transport seraient néanmoins dispendieux, tandis que la vente proposée sera à l'avantage des amateurs, sous le rapport du prix et des frais de voiture, et sous celui d'avoir, dans peu d'années, auprès de leurs habitations, la grande facilité de prendre dans la pépinière ces jeunes plantes non-entommagées, pour en faire les plantations nécessaires, en profitant même, chaque année, de leur feuillage, qui indemnifera du revenu du terrain et des petites peines de culture.

Il propose également, aux époques et dans les villes désignées, au moyen de cinq livres le cent, la vente de plusieurs milliers de plantes de poiriers et pommiers, du même âge de deux ans, crues dans le même terrain maigre, pour les placer aussi en pépinière, dans laquelle elles seront élevées et greffées, pour ensuite en faire les plantations utiles. Ce moyen procurera enfin très-économiquement, dans peu de temps, l'avantage de multiplier ces bons arbres, notamment dans les lieux où l'on est forcé d'aller en faire des éplettes au loin.

E N I G M E.

Le Roi Midas convertissait en or
Tous les objets tombés en sa puissance.
Mais mon pouvoir est bien plus grand encor.
Ja règne aussi, mon empire est immense ;
Mon art magique embellit tout.
De changemens je ne suis point avare :
Mon caprice le plus bizarre
Deviens une règle de goût.

Ce qui, dans certain tems, eût paru détestable,
Si je veux l'adopter, je le mets en faveur,
Un usage est affreux, je le rends admirable ;
Et demain, si je veux, il n'est plus qu'une horreur.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *oui*, où l'on trouve *ou*, *o* et *Io*.

MARCHÉS de Chambéry des 20, 22 et 24 novembre 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,		14	68	18	07
Seigle		8	00	10	46
Orge		0	00	0	00
Sarrasin		4	50	5	89
Mais		8	50	11	11
Avoine (1).		8	00	5	58
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	30
Viande, <i>idem</i> , <i>idem</i>				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment. 813
Seigle. 765
Avoine. 234

CHAMBERY, de l'Imprimerie de E. R. PLATTET, rue du Sénat.

JOURNAL DE SAVOIE.

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 7 Décembre.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.^{er} de chaque mois.
 Prix, pour six mois : 8 l. n. 50 c. Pour l'année : Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 décembre. Nous espérons de pouvoir donner régulièrement à l'avenir, au commencement de chaque mois, comme il suit, le résumé des observations du baromètre et du thermomètre à l'air libre, faites avec soin pendant le mois précédent, jour par jour et aux heures convenables, les hauteurs du baromètre sont indiquées en millimètres.

Novembre 1821.

Baromètre. Moyenne du 1.^{er} au 10: 743, 4. Moyenne du 10 au 20: 742, 3. Moyenne du 20 au 30: 740, 1. Moyenne du mois entier: 741, 93.
Maximum: 746, 9. *Minimum:* 731, 8.

Thermomètre centigrade. Moyenne du 1.^{er} au 10: + 5°, 36. Moyenne du 10 au 20: + 10°, 72. Moyenne du 20 au 30: + 10°, 79. Moyenne du mois entier: + 8° 95. *Maximum:* + 14°. *Minimum:* — 0°, 2.

— Nous demandons à quelques-uns de nos graves lecteurs, la permission de parler quelquefois du *Nouveau Journal des Dames*, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot: nous avons de quoi justifier notre prière. Le Journal, principalement consacré aux *modes*, paie sans doute un tribut aux goûts mobiles et aux aimables caprices de ses abonnés: il faut bien qu'il soit conséquent à son titre; d'ailleurs ce tribut est si naturel, et ces dames le payent avec tant de grâce, que nous n'aurions pas le courage de leur en faire un reproche. Mais tout n'est pas frivole dans leur Recueil, nous y avons remarqué, entr'autres, un article d'une haute importance, que nous regrettons de ne pouvoir insérer dans notre Feuille et qui fait honneur au bon esprit des rédactrices. Cet article, qui a paru dans le N.º

XXIV, est une belle et bonne dissertation anatomique et médicale sur les funestes effets des *longs corsets* et des *bustes* que portent maintenant les femmes. Le Journal des Dames conseille à toutes les mères de le faire lire à leurs filles. Il est tiré d'un ouvrage relatif à cet objet, par le docteur Gassaud. Les personnes du sexe y verront que les *gerçures*, les *engorgemens*, les *cancers au sein*, l'augmentation du volume de l'épaule droite, les affections pulmonaires, les *palpitations*, les *anévrismes*, l'*hystérie*, etc., sont les fréquens effets de la pression exercée par les corsets sur la poitrine, sur le ventre et sur les côtes; sans parler de la dangereuse influence de cette même pression chez les jeunes femmes enceintes et sur les enfans qu'elles portent, exposés à naître dans un état de difformité ou de langueur, qui devient une cruelle accusation d'une coupable envie de plaire. L'auteur de l'article et les rédactrices du Journal font très-bien sentir que les dames entendent fort mal leurs intérêts, en s'assujettissant à une mode qui est à la fois le fléau de la santé, des grâces et de la beauté.

Le nouveau Journal des Dames ne contient pas toujours des articles aussi sérieux, mais il en présente toujours d'intéressans. Quant aux gravures, outre des costumes dessinés avec élégance, coloriés avec goût, et adaptés à des figures gracieuses, dont la pose, artistement variée, est toujours agréable et pittoresque, on y trouve souvent des portraits de quelques femmes célèbres, parmi lesquelles nous citerons Marie Stuart, Clémence Isaura, Marie de Gournay, Jeanne d'Arc, la belle Laure, etc. (1).

Saint-Genix, 21 novembre. Le dimanche, 18 du courant, à la suite de la publication du Mandement de Mgr l'Archevêque de Chambéry, on a chanté ici un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de l'heureux avènement de S. M. CHARLES-FELIX et de l'entrée de LL. MM. dans la capitale de leurs Etats. Les Autorités, les fonctionnaires publics, les employés et toute la population, ont assisté à cette cérémonie religieuse, qui a été suivie d'un banquet où l'on a porté des toasts à LL. MM., à LL. Exc. le Gouverneur et le Premier Président du Sénat, ainsi qu'à M. l'Intendant-Général, dont nous venions d'avoir la visite. La soirée a été éclairée par une illumination, où l'on a remarqué les devises en transparens, de l'habitation de M. le Syndic et de la caserne des Carabiniers Royaux. Toute la jeunesse, précédée d'un tambour, a manifesté sa joie en faisant retentir les rues des cris de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la Famille Royale!*

P I È M O N T.

Turin, 29 novembre. Nous avons parlé, dans le tems, des travaux exécutés à la nouvelle route de Novi à Gènes, le long de la Scrivia, entreprise pour éviter le passage difficile de la Bocchetta. Cette route, qui sera à perpétuité l'un des beaux monumens de la munificence de nos Souverains et de leur sollicitude pour le bien de leurs peuples, a été ouverte le 1.^{er} du courant, et déjà tous les relais de poste y sont établis pour le service

(1) Nous avons déjà dit que ce Journal parait tous les cinq jours. On s'abonne à *Boris*, rue Meslay, N.º 28. Prix, pour l'année: 36 fr.

des courriers et l'utilité des voyageurs. Cette nouvelle route, extrêmement vivante, en comparaison de la solitude de l'ancienne, a encore sur celle-ci plusieurs avantages remarquables : elle est plus courte de 3 postes; on n'a besoin d'un troisième cheval que pour deux postes, au lieu de huit; le prix des chevaux est moindre; enfin, la plus forte pente n'est que de 7, au lieu de 14, sur 100. De Gènes à Novi, la distance n'est plus que de 8 postes et demie, ou de 41 milles 6 dixièmes.

— La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale de Turin a repris, dimanche dernier, le cours de ses travaux, sous la présidence de S. Exc. le Comte de Balbe. Il a d'abord été fait mention des ouvrages offerts en don à l'Académie, pendant les vacances. Ensuite il a été fait divers rapports sur quelques demandes analogues aux travaux scientifiques de la classe, faites à l'Académie par le Gouvernement. Ces rapports et les avis des députés ont été approuvés pour être transmis à la Secrétairerie royale d'Etat pour les affaires internes. Le secrétaire a fait part d'une lettre de M. Zumstein, qui informe l'Académie des résultats d'un 3.^e voyage qu'il a fait au sommet du Mont-Rose, le 3 août dernier. A midi, le baromètre y était à 16 pouces 4 l., 5; le thermomètre à l'air libre était à la glace; l'eau a bouilli à 68.^o, 38'. Le 3 août 1787, M. de Saussure avait trouvé, sur la cime du Mont-Blanc, le baromètre à 16 p. et environ une ligne; le thermomètre, à —2.^e, 3; et l'ébullition de l'eau à 68.^o, 993. A l'Observatoire de Turin, le 3 août dernier, à midi, le baromètre marquait 27 p., 6 l.; le thermomètre, 25.^o, 2.

— M.^{rs} Anahid de Saluces a reçu, ces jours derniers, la belle médaille que la ville de Nice a fait frapper en son honneur, en sa qualité de Commandant-général de la Division de Nice, pour la belle conduite qu'il tint en Avril dernier.

— Le 18 du courant, un *Te Deum* solennel a été chanté dans la ville de Trin, pour rendre grâces au ciel de l'heureuse entrée de LL. MM. dans leurs Etats.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 24 au 27 novembre 1821 : 84 l., 50 c., 60 c.; 84 l. Du 27 au 29 novembre : 84 l.; 50 c.; 84 l.; 84 l., 25 c. Du 29 novembre au 1.^{er} décembre : 84 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 17 novembre. On mande de Zante, 11 octobre, qu'une division de la flotte turque, envoyée de Patras à Galaxidi, a brûlé ce lieu, détruit une partie des bâtimens grecs, emmené le reste à Patras, et dispersé les Grecs dans les montagnes.

— Des différends élevés à Constantinople entre le Grand-Visir et le Capitain-Pacha, dont l'un veut la paix et l'autre la guerre, amèneront peut-être un changement dans le ministère.

— De nouvelles troupes sont demandées en Asie, et l'on assure que les ordres déclarent l'islamisme en danger. On parle d'ailleurs de mesures hostiles de la part de la Perse.

— Des lettres de Pétersbourg, du 24 octobre, parlent de *Vultimum* de la Russie, qui persiste dans ses anciennes résolutions, et demande des garanties sur le sort des Grecs non coupables et l'évacuation définitive de la Moldavie et de la Valachie.

— Tous les rapports désespèrent de la cause des Grecs. Les Turcs ont reçu ordre de détruire Hydra, Spezzia et Ipsara. Ils ont débarqué 7,000 hommes en Morée, près de Corinthe, et ils ont approvisionné cette place.

— Des lettres de Trieste, du 12, parlent d'une grande victoire que les Grecs auraient remportée les 16, 17 et 18 octobre, près du Cap Matapan.

20 Novembre. Depuis le retour du prince de Metternich, on parle plus que jamais du maintien de la paix. On continue d'opérer la réduction de notre armée.

— La guerre paraît décidément déclarée entre la Perse et la Turquie. Le prince héritier du trône de Perse est déjà entré à Erzerum, à la tête d'une nombreuse armée. On ajoute même que les Turcs ont été battus, et que les Persans étaient sur le point d'entrer à Bagdad; ce qui va faire une diversion en faveur des Grecs, en retenant les troupes d'Asie. Les Arméniens ne font aucune résistance.

— Les différens Pachas qui doivent agir de concert contre les Grecs et les Albanais, ne sont point d'accord; ils refusent de fournir des secours à Chorschid-Pacha commandant en chef, dont ils éludent les ordres et qui est l'objet de leur jalousie.

— Le port de Smyrne est le point central de la flottille autrichienne chargée de croiser dans l'Archipel, pour protéger les bâtimens marchands autrichiens contre les pirates grecs, dans les eaux de Candie, de Rhodes, de Chypre et d'Alexandrie.

— La milice turque candiote commet beaucoup de désordres à Smyrne. Une troupe de cette milice s'était révoltée contre le gouverneur, qui, sur les représentations des commandans des vaisseaux anglais et français, a fait arrêter les mutins, qui ont été conduits à Candie sur deux bâtimens français.

ANGLETERRE.

Londres, 27 novembre. Le *Courrier* persiste à soutenir, contre le *Morning-Chronicle*, qu'il n'y aura point de guerre entre la Russie et la Porte.

— Des ouragans affreux ont dévasté Pensacola et la Nouvelle-Orléans.

— Les désordres d'Irlande ne sont point apaisés; le Parlement prochain doit s'en occuper dans ses premières séances.

— Une lettre de Rio-Janeiro, du 27 septembre, annonce qu'une révolution complète est imminente au Brésil. Il y a eu à l'Opéra un cri général: *Vive le prince royal, Roi du Brésil!*

— La nouvelle de la prise de Lima est aujourd'hui contredite; il paraît même que San-Martin et lord Cochrane auraient beaucoup de peine à s'emparer de cette capitale du Pérou, dont les habitans sont prononcés contre eux.

ESPAGNE.

Madrid, 17 novembre. On apprend de Valdemosa, dans l'île Majorque, que la contagion y a déjà moissonné 2,500 victimes. On y est sans ressources,

et la famine est près de s'y joindre à la peste. L'insouciance ou la faiblesse de l'administration n'est pas le moindre mal, au milieu de tant de calamités.

— A la suite d'un courrier extraordinaire de Cordoue, relatif sans doute aux mouvemens de l'Andalousie, le ministre d'outre-mer est parti sur-le-champ pour l'Escorial.

— On écrit de Tarragone, 14 du courant, que Riégo y est attendu; partout il est accueilli aux cris de *Vive l'Empereur Riégo!* Il passe des troupes en revue et se comporte comme s'il était le souverain de l'Espagne.

— On s'occupe à Barcelonne de nettoyer les rues; cette mesure extrêmement importante ne pourra être entièrement exécutée que lorsqu'on sera parvenu à faire sortir toute la populace qui s'obstine à rester. Pour l'engager à sortir, on offre des subsistances à ceux qui se rendront aux cabanes de Monjouy. On a en outre préparé de grands locaux pour la quarantaine des gens aisés qui voudront dépasser le cordon.

F R A N C E.

Paris, 25, 26 et 27 novembre. On écrit de Berlin que, dans le cas d'une guerre, d'ailleurs peu probable, entre la Russie et la Porte, la Prusse fournirait un corps auxiliaire de 30,000 hommes, ou une somme équivalente.

— Il paraît certain que Buonaparte n'a disposé que de 4 millions, dont 2 millions à M. de Montholon, un demi-million au général Bertrand, autant à M. Lascases, la même somme à son valet-de-Chambre, et le reste entre les autres domestiques.

— On écrit de Toulon, 15 novembre, qu'un bâtiment venu de l'Archipel a fait part d'un combat dans le golfe de Lépante, entre la flotte turque de 38 voiles, et celle des Grecs de 26; que celle-ci a pris 14 bâtimens turcs. On ajoute que les Grecs ont massacré tous les Turcs à Zante et à Céphalonie, ainsi que la garnison anglaise; ce qui nous paraît avoir besoin de confirmation.

— Dans la séance du 26, le ministre des finances a présenté un projet de loi relatif aux comptes de 1820; il a annoncé pour la séance suivante, le budget de 1822.

— D'après une lettre du docteur François, 20 mille personnes ont péri à Barcelonne; le nombre des morts n'y est plus que de 45 à 50 par jour. Vingt-quatre médecins sont morts de la contagion. M. Bailly écrit que M. Jouarry, jeune médecin de Perpignan, est arrivé à Barcelonne, où il a montré le plus grand zèle jusqu'au moment où la maladie l'a attaqué; on espère le sauver. Six médecins espagnols s'y sont enfin rendus de Madrid; on a dit qu'ils arriveraient à temps pour assister au *Te Deum*. Le 16 novembre, il n'est mort que 39 personnes. Maintenant la maladie attaque principalement les femmes, les enfans et les vieillards.

28 *Et 29 novembre.* Le ministre des finances, en présentant le budget de 1822, a félicité la France sur l'état de prospérité où elle se trouve après une suite de flaux et de crises, et après avoir rempli tous ses engagements. Le résultat du budget est que la recette, pour 1822, sera de 890,000,035 fr., et la dépense, de 889,541,340 fr.; ce qui donne un excédant sur la dépense, de 458,695 fr.

— L'adresse de la Chambre des Députés au Roi a obtenu 176 boules blanches ; les 98 boules noires ont été données par le centre seul.

— Un Journal annonce que selon une lettre de Madrid, sept assassins rôdaient autour de l'Escorial pour assassiner le Roi, et que trois ont été arrêtés.

— Le Marquis Antaldi et M. Thomas Felici, héritiers universels des biens laissés en Italie par la Reine d'Angleterre, ont déclaré dans les journaux qu'ils renonçaient à cette succession.

— Le 15 novembre, il n'y a eu que 36 morts à Barcelonne. Les médecins français sont infatigables ; la dissection des cadavres, les visites des malades, les consultations, les conférences, la correspondance les occupent jusqu'à dix heures du soir. On admire le zèle héroïque du jeune Jouarry, dans l'ouverture des cadavres et les soins qu'il prodiguait aux malades, avant d'être attaqué lui-même.

Banque de France : 1595 fr. ; 1600 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., 80 c. ; 89 fr., 55 c.

ILES IONIENNES.

Corfou, 20 octobre. Le 6 du courant, des habitans du village de Cavana, dans l'île de Cérigo, ont attiré dans un piège et massacré 41 Turcs débarqués ; ils ont attaché des Turcs vivans sur les cadavres de ceux qu'ils avaient assassinés, et les ont jetés ainsi à la mer. Le sénat de Corfou, convoqué par le lord haut-commissaire, a décrété l'établissement de la loi martiale dans l'île de Cérigo et ses dépendances.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS

RÉCLAMATIONS pour l'Eglise de France et pour la vérité, contre l'Ouvrage de M. le Comte de MAISTRE, intitulé Du Pape, et contre la Suite ayant pour titre : De l'Eglise Gallicane, etc., par M. l'Abbé BASTON, Docteur de Sorbonne.

A Paris, chez l'Editeur, rue Saint-Honoré, N.º 340, et chez N. Pichard, quai Conti, N.º 5 ; deux vol. in-8.º Tome premier, 1821.

Lorsque nous avons rendu compte, dans ce Journal, des deux ouvrages de M. de Maistre sur le Pape et sur l'Eglise Gallicane, nous nous sommes abstenus de rien prononcer sur le fond du sujet de l'un et de l'autre. On s'attend bien sans doute que nous userons de la même réserve, en faisant con-

naitre l'ouvrage du savant adversaire que M. de Maistre a trouvé dans la personne de M. l'Abbé Baston.

Comme il est des lecteurs qui pourraient n'être pas au fait de la question et ne pas savoir précisément ce qu'on entend par les doctrines gallicanes, nous en citerons ici le résumé tel que nous le trouvons dans l'ouvrage que nous annonçons: cette doctrine consiste à prononcer *que les Rois sont indépendans des Papes dans les choses temporelles, et que les Conciles généraux, qui représentent l'Eglise universelle, sont supérieurs aux Papes, auxquels on ne peut attribuer ni l'infailibilité, ni la souveraineté ecclésiastique.*

L'ouvrage de M. Baston est précédé d'une préface de l'éditeur, qui nous est inconnu. Cet éditeur commence par faire une observation qui nous paraît très-singulière. Il considère ce qu'on est convenu d'appeler l'ultramontanisme, comme attentif dans tous les tems aux événemens qui se passent en France et prêt à saisir, pour arriver à son but, l'occasion d'une révolution quelconque tendante à affaiblir ou à détruire l'autorité royale et à disperser les défenseurs des doctrines gallicanes. Aussi la ville où, selon lui, l'esprit révolutionnaire conserve le plus d'ascendant, et à laquelle le Concordat de 1801 donna pour archevêque l'oncle de l'Empereur de 1804, est précisément celle que l'ultramontanisme a choisie pour en faire son *quartier-général*; et c'est là que les deux *factions*, ultramontaine et révolutionnaire, ont contracté une alliance de laquelle naquit ce même Empereur de 1804, qui ne se serait fait couronner par le Pape que pour constater mieux et pour affermir, par un fait éclatant, la suprématie du Souverain Pontife. C'est aussi dans la même ville que M. le Comte de Maistre, *se déclarant le généralissime de la faction ultramontaine*, a fait imprimer et que de là il a inondé la France de son premier manifeste contre les doctrines gallicanes, c'est-à-dire, de son livre *du Pape*.

On sera fort surpris, nous pensons, que Buonaparte se présente ici, si ce n'est dans les vues expresses de l'éditeur, du moins dans les conséquences directes de ses rapprochemens et de ses remarques, que Buonaparte, disons-nous, se présente comme le grand promoteur de l'ultramontanisme, comme le puissant auxiliaire de l'autorité des Papes sur le temporel des Souverains; ce dont il a donné, comme chacun sait, trois

grandes preuves : l'une dans la manière dont il a traité Pie VII à Rome , à Savone et à Fontainebleau ; la seconde , dans les moyens qu'il avait pris de s'assurer que les quatre fameux articles de 1682 fussent rigoureusement enseignés dans tous les séminaires de France ; la dernière enfin , en répétant lui-même et faisant répéter à satiété que le *Royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde*. On ne sera pas moins étonné qu'il ait pu y avoir quelque chose de commun entre le Comte de Maistre et l'Empereur de 1804 , et une analogie quelconque entre ses doctrines et l'esprit révolutionnaire. Quant à la ville où il a fait imprimer son livre *du Pape* , c'est la même où l'on avait imprimé en 1816 sa traduction du morceau de Plutarque *Sur le délai de la justice divine dans la punition des coupables* , ouvrage qui n'a pas beaucoup de rapport avec les doctrines gallicanes , et où l'on peut voir dans quelle classe d'hommes l'auteur rangeait l'Empereur de 1804.

M, l'Abbé Baston nous paraît un théologien très-instruit et parfaitement en état de traiter la matière dont il s'est occupé. Il n'a envisagé , dans l'ouvrage du Pape , que ce qui est relatif à la doctrine particulière de l'Eglise Gallicane , et c'est pour cette raison qu'il ne s'est attaché qu'aux deux premiers livres de cet ouvrage,

Il y a , selon nous , deux manières principales de procéder dans la polémique. L'une entreprend d'abord de résumer les grandes questions et les points principaux de la doctrine que l'on veut réfuter , de présenter ainsi le fond de cette doctrine dans son ensemble et dans les conséquences qui en découlent ; en attaquant alors le système dans ses fondemens , si l'on a pour soi la vérité , on détruit les bases de l'édifice , qui s'écroule de lui-même. L'autre méthode consiste à suivre son adversaire pas à pas , à combattre , à mesure qu'elles se présentent , toutes les propositions qui tendent à favoriser ses opinions,

L'une et l'autre marche a ses avantages , mais elles ne sauraient être appliquées indifféremment à toutes sortes de sujets. La dernière , semblable à ces légères escarmouches par lesquelles il suffit de harceler son ennemi , peut convenir aux matières de peu d'importance , qui ne réclament qu'une attention médiocre , où les digressions et les incohérences sont sans inconvénient ; où l'esprit peut voltiger à son gré au milieu des objets

variés qu'on lui présente. Mais, dans les matières graves, dans les questions où il faut remonter à des principes d'une haute conséquence et qui demandent des discussions profondes, le dernier genre d'attaque ne nous paraîtrait pas le plus heureusement choisi. Obligé de s'arrêter, à chaque instant, à des considérations d'un ordre secondaire, on s'égare dans des détails minutieux, on perd de vue l'ensemble de son objet; et au milieu de cette foule de discussions morcelées et disparates, l'esprit cesse trop souvent d'apercevoir le fond de la question. Si cette marche, dépourvue de l'unité si essentielle dans toute composition de quelque importance, est la plus commode pour l'écrivain et plaît à la paresse du lecteur, ce n'est donc pas toujours la plus convenable: M. Baston croit qu'elle sert l'*exactitude*, et c'est sans doute la raison qui la lui a fait préférer.

Nous abandonnons à l'auteur des *Réclamations* tout ce qui est relatif à la question spéciale des maximes qu'il défend: nous répétons que nous ne voulons nullement nous ériger en juges entre M. le Comte de Maistre et lui sur ce point particulier, qui d'ailleurs n'est pas de notre ressort. Mais nous observerons que si le livre de *l'Eglise Gallicane*, dont l'examen fera sans doute le sujet du second volume annoncé par M. Baston, est de nature à être réfuté dans son entier par les partisans de la doctrine qui y est combattue, le livre *du Pape* méritait peut-être d'être envisagé sous un point de vue plus étendu et semblait appeler l'attention des hommes éclairés sur de plus hautes considérations.

En cherchant à venger les Papes des injustes ou perfides attaques de l'ignorance, des préjugés et de la mauvaise foi; à rendre au siège pontifical des successeurs de St. Pierre, le lustre et la dignité que l'impiété s'est tant de fois attachée à détruire; à environner le Chef de l'Eglise, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que l'irréligion s'est tant efforcée d'avilir, à l'environner, disons-nous, de la considération et des hommages dus à son auguste caractère, ce n'était pas bien mal servir la cause de la religion. L'éclat du suprême pontificat se réfléchit sur l'Eglise entière, et le respect rendu à son Chef ne tend qu'à la rendre plus respectable elle-même. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que M. de Maistre, profondément affligé de maux que de funestes divisions ont faits à l'Eglise,

et des suites déplorables qu'ont entraînés les coupables attentats de ceux qui ont déchiré, comme il le dit lui-même, *la robe sans couture*, il n'a vu les grands intérêts de la religion et le véritable lien de l'Église universelle, que dans cette *unité* qui en est le caractère fondamental, qui est le seul garant de la foi et de la doctrine. Fortement pénétré de l'importance de ce grand principe de l'unité, envisageant dans un avenir appelé de tous ses vœux, le spectacle consolant de la grande famille des chrétiens réunis par un même symbole, et les biens inappréciables qu'en retireraient les sociétés politiques, M. de Maistre aurait voulu voir disparaître jusqu'à la moindre nuance, jusqu'à la plus légère diversité de maximes parmi les catholiques eux-mêmes. Il pensait que, pour faciliter le rapprochement des communions chrétiennes, il appartiendrait aux catholiques de donner les premiers l'exemples d'une parfaite unité; qu'il serait peu raisonnable d'espérer ce rapprochement, tant que l'Église catholique offrirait le spectacle d'une division quelconque, susceptible d'être exagérée ou mal-interprétée par ses ennemis. Et voilà le rapport essentiel sous lequel il faut considérer ses vues touchant l'Église Gallicane; voilà le motif noble et élevé qui lui a suggéré ses écrits sur cette matière.

En entrant ainsi dans l'esprit qui a dicté le livre remarquable *du Pape*, on ne saurait croire que son auteur, eût-il tort au fond sur l'affaire de la déclaration de 1682, mérite d'être attaqué avec les armes qu'on emploierait contre un coupable hérésiarque ou un sophiste impie. Ce ne sont pas précisément celles dont se sert M. Baston. Mais son livre entier est écrit sur le ton de l'ironie. Nous rendons justice à ses lumières, à l'étendue de ses connaissances et à la droiture de ses intentions. Toutefois il nous semble qu'en ayant égard aux grandes vérités de la religion, aux saines maximes d'une haute philosophie que M. de Maistre a si éloquemment défendues, à la manière dont il a exposé les services rendus aux hommes par le Christianisme, la sainteté et la dignité du sacerdoce, à la science, à la vaste érudition et au beau talent qu'il a déployés dans son ouvrage, il nous semble que, même indépendamment des observations que nous avons faites plus haut, un tel adversaire était digne d'un combat constamment sérieux et d'une discussion toujours grave.

Il nous reste à dire un mot d'une accusation, au moins

inexacte, élevée contre M. de Maistre. Il s'agit de l'hypothèse d'un recours au Pape, appelé comme médiateur entre un peuple et son Souverain, dans le cas où celui-ci ne règnerait que pour le malheur de ses sujets. Ici M. de Maistre est présenté comme l'ennemi de la *légitimité*, comme voulant sérieusement attribuer au Pape une *toute-puissance temporelle* sur les Rois et le droit de disposer des couronnes et des empires. M. de Maistre a cité des faits; il a montré l'histoire et rappelé ce que, dans d'autres siècles, l'Europe entière avait consacré. Au surplus, *il n'est pas vrai*, dit-il, *que les Papes aient jamais prétendu la puissance temporelle* (Tome 1.^{er}, page 308). Quant à l'application de l'hypothèse aux tems actuels, il dit ailleurs : *Si cette puissance n'est pas établie, JE NE DIS PAS QU'ON L'ÉTABLISSE, C'EST DE QUOI JE PROTESTE FORMELLEMENT* (*ibid.*, page 323). Il a seulement voulu mettre ce moyen de conciliation, ce remède, en parallèle avec ceux que l'on emploie sous nos yeux : « Le Pape ne délie plus du serment de fidélité, mais » les peuples se délient eux-mêmes; ils se révoltent, ils dé- » placent les princes, ils les poignent, il les font monter » sur l'échafaud, ils font pire encore . . . (*ibid.*, page 351). »

Pour ce qui regarde la *légitimité*, « le Pape, dit M. de » Maistre, tonnerait contre le projet de déposer une dynastie » entière, même pour les crimes. . . . Il enseignerait aux peuples » que c'est la famille qui règne; . . . et il finirait par lancer » l'anathème sur tout homme assez hardi pour mettre en question » les droits de la MAISON RÉGNANTE (*ibid.*, page 150). » Voilà comme M. de Maistre est l'ennemi de la *légitimité*.

Nous annoncerons le second volume de l'ouvrage de M. Baston, lorsqu'il paraîtra.

ESSAI SUR LES IRRITATIONS INTERMITTENTES, par M. P. S. MONGELLAZ, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris (1).

(Article communiqué).

La manie des hypothèses et des disputes avait introduit dans la science médicale la plus grande confusion. On s'était accou-

(1) M. MONGELLAZ est natif de Flumet et domicilié à l'Hôpital sous Confiance.

tombé d'âge en âge à recevoir sans examen toutes les subtilités de l'ancien scolasticisme : le *matre* avait dit, et aussitôt les entités, les abstractions vagues, les frivoles divisions venaient se ranger en foule à ses ordres. La médecine, qui ne doit être fondée que sur l'examen rigoureux des faits apercevables par les sens, restait dans le domaine de l'*ontologie*. Embarrassée dans sa marche par le jargon métaphysique, qui tenait lieu de connaissances positives, à peine avait-elle fait un pas depuis Hippocrate jusqu'à nos jours. Mais, aussitôt que des hommes de génie franchissant les bornes de l'ordinaire, ont porté dans leurs recherches le flambeau de l'observation; dès qu'ils ont interrogé les faits et qu'ils ont voulu les toucher pour croire, tout l'échafaudage médical est tombé. De toutes part les sectateurs des chimères hypothétiques (les *ontologistes*) ont crié à la nouveauté, au manque de respect pour les anciens, sans faire attention qu'on peut honorer et respecter des autorités recommandables, sans respecter de même les erreurs qui leur ont échappé, et qui semblent tenir au tems où ils ont écrit. Nous avons certainement le plus grand respect pour les anciens; mais serait-ce donc leur en manquer, serait-ce insulter à leur mémoire, que de rectifier ce qu'ils ont mal vu, que d'expliquer et de se rendre compte de ce qui était pour eux de véritables problèmes? Nous ne le pensons pas. Privés des connaissances de la physiologie et du puissant secours de l'anatomie pathologique, il était resté entre eux et nous une lacune immense. Bichat parut et força, par ses infatigables recherches, la nature à lui dévoiler les secrets de la vie. Tommassini en Italie, et Broussais en France, suivant la route tracée par cet immortel physiologiste, et s'appuyant l'un et l'autre sur des faits palpables, ont posé ensuite les véritables bases de la théorie et de la pratique médicale. Examiner la structure des organes, en étudier les fonctions, déterminer leurs lésions matérielles et non métaphysiques, observer les agents qui modifient ces fonctions dans l'état sain et dans l'état morbide, telle est la route ouverte à l'art de guérir, et la seule pour arriver à des résultats satisfaisans.

Les anciens, qui, n'ayant pas les mêmes moyens d'investigation que nous, avaient fait des maladies autant d'êtres imaginaires, plaçaient partout des *acrimonies*, des combats d'*acides* et d'*alcalis*, des *archées*, des noms vides de sens, tout autant de petits fantômes qui n'avaient de réalité que dans l'imagination. C'est en-

core la fureur de mettre de la métaphysique partout, qui avait enfanté ces brillantes erreurs. Si on avait interrogé les organes malades, si on avait voulu voir que ces organes étant matériels, leurs lésions devaient être matérielles, on eût évité bien des écarts. Broussais l'a fait, et, pour lui, une maladie n'est point un personnage idéal, c'est une irritation fixée sur un organe. Si l'irritation est faible ou qu'elle attaque un organe qui entretienne peu de relations avec d'autres organes, les symptômes qui se manifestent sont locaux. Si cette même irritation est portée à un plus haut degré, ou que l'organe irrité soit sympathiquement lié à d'autres organes, la maladie est locale à la vérité, mais les symptômes deviennent généraux. C'est donc à déterminer le point irrité d'où dérivent tous les mouvemens sympathiques, que consiste le diagnostic essentiel des maladies. D'après cette manière de voir, toutes les maladies sont locales, soit que l'irritation de la partie affectée entraîne un mouvement général, soit que ce mouvement se borne à la partie malade.

C'est en procédant du connu à l'inconnu, en observant ce qui se passe à l'extérieur du corps, que l'on a conclu de ce qui devait se passer à son intérieur : l'anatomie pathologique a pleinement confirmé ces conjectures, et l'on peut assurer, sans crainte d'être démenti, que la nouvelle doctrine anatomico-physiologique possède le plus haut degré d'exactitude physique où elle soit jamais parvenue.

Il en coûte à la vanité de l'homme de se désister de ce qu'il a cru savoir, et la paresse trouve plus commode d'attaquer ou plutôt de tailler, que de vérifier une découverte. Cependant il n'y a qu'à avoir des sens, puisqu'on n'offre que des faits sensibles à quiconque veut ouvrir les yeux. Forcés de convenir d'un grand nombre de points de la doctrine de Broussais, les *ontologistes* les plus entêtés faisaient encore des efforts pour renverser les bases de cette doctrine : c'était dans les maladies intermittentes qu'ils avaient choisi leur dernier retranchement. Comme ces maladies paraissent et disparaissent à des époques déterminées, comme elles se présentent souvent sans lésions externes apparentes, on a contesté ces lésions, on a soutenu que ces mêmes maladies étaient générales ou *essentiels*. C'est dans ces derniers retranchemens que les attaque aujourd'hui le docteur Mongellaz dans son ouvrage : *Essai sur les irritations intermittentes*.

Ce digne élève de la nouvelle école a rempli sa tâche avec tant de précision et de netteté, que l'on ne peut assez conseiller la lecture de ce livre. M. le docteur Mongellaz s'annonce avec tous les talens d'un sage observateur; point de vague, point d'hypothèses; des faits, voilà la base de tous ses raisonnemens. Son ouvrage est divisé en quatre chapitres. Le premier est consacré à des généralités sur les irritations intermittentes. Il les divise en quatre espèces qui sont : les inflammatoires, les hémorragiques, les subinflammatoires et les nerveuses.

Le deuxième chapitre est consacré aux irritations intermittentes externes : il est divisé en six articles, dont les quatre premiers offrent quatre tableaux distincts des quatre espèces d'irritations intermittentes fixées à l'extérieur. Dans le cinquième, on expose le traitement de ces différentes irritations. Dans le sixième, on tire des conclusions générales des articles précédens.

Le troisième chapitre traite des irritations intermittentes fixées à l'intérieur; sa division est la même que celle du chapitre deuxième.

Enfin, dans le dernier chapitre, l'auteur prouve que toutes les prétendues fièvres essentielles sont sympathiques d'une affection locale qu'il est possible d'assigner. Ce chapitre se divise en huit articles : les sept premiers rapportent les faits à l'appui de la proposition générale, et le dernier expose le traitement des fièvres dont il s'agit.

Comme je me propose d'exposer plus en détail, dans un autre article, les idées de l'auteur sur ces différens points, je n'en dirai pas davantage pour aujourd'hui. J'ai cru devoir faire précéder cet examen de quelques réflexions sur la médecine ancienne, pour ne pas entrer tout-à-coup dans un sujet neuf pour un grand nombre de médecins.

Genève, octobre 1821.

COSTER, D. M.

A V I S.

Présure infallible et très-avantageuse pour la préparation de toutes sortes de fromages, soit pour la montagne, soit pour ceux qui se font dans les ménages.

Une bonne cuillerée ou soixante gouttes suffisent pour coaguler soixante pots ou cent vingt litres de lait. Cette présure étant dans une bouteille

bien luttée et au frais, se conserve une année et plus. Mais, avant d'en faire l'emploi, il faut avoir la précaution de l'agiter. Elle a non-seulement l'avantage de donner une belle couleur jaune, mais encore de donner un goût délicieux au fromage. Cette fabrication est faite par le sieur François BRUNET, notaire, habitant de la commune d'Aime. Il en tient un dépôt à Moutiers, chez MM. Crud, père et fils, marchands épiciers; et à l'Hôpital, chez le sieur François Million, cafetier. Le prix de la fiole, y compris le verre, est de 60 centimes.

Souscription en faveur de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard.

On se rappelle que nous avons annoncé dans le tems une souscription ouverte pour procurer les moyens de réchauffer les bâtimens de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard et de remédier à leur insalubrité. Aujourd'hui une partie de ces bâtimens menace ruine. M. le professeur Pictet, de Genève, a proposé, dans la dernière session de la Société Helvétique des Sciences naturelles, une nouvelle souscription dont les fonds seront employés à réparer les édifices dont il s'agit. Il est à espérer que tous les amis de l'humanité s'empresseront de venir au secours d'un Hospice qui fait tant d'honneur à la charité chrétienne, et à fournir aux respectables Religieux qui l'habitent, les moyens de conserver leur asile et de les garantir eux-mêmes des dangers auxquels ils prennent tant de soins de soustraire les voyageurs.

On souscrit à Chambéry chez MM. Forest et Genoud, banquiers, rue neuve du Verney.

CHARADE.

Je ne suis pas toujours sur la place publique :
Ailleurs, maint important, fier de son grand renom,
A mon talent tout seul doit sa gloire et son nom.
Je voyage ou je tiens boutique.
Sur mon premier souvent on me trouve monté ;
Mon second, qui règne en musique,
Était, chez les anciens, au dernier rang porté ;
Et mon dernier s'emploie en certaine fabrique.

Le mot de la dernière Enigme est mode.

MARCHÉS de Chambéry des 27, 29, 30, 31, 1. et 2. décembre.

	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
BLÉ.				
Froment, Prix:	14	24	17	52
Seigle	9	00	11	76
Orge	6	00	7	84
Sarrasin.	4	50	5	89
Mais	0	00	0	00
Avoine (1).	7	50	5	25
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.			0	30
Viande, idem, idem.			0	70

(1) Rapport des 3 veissels
 au hectolitre: 813
 Froment: 0. 813
 Seigle: 0. 765
 Avoine: 1. 434

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 6 décembre. Le *Journal de Marseille* du 1.^{er} du courant nous annonce le débarquement du Planisphère de Denderah, dont nous avons parlé il y a quelque temps. Ce beau monument d'antiquité égyptienne va fixer enfin toutes les incertitudes sur l'époque à laquelle on doit la rapporter. Feu le P. Goezobut, astronome de Wilna, parlant de la supposition que la main placée sur le zodiaque, au milieu du signe du Cancer, indique le point solsticial pour le temps auquel le zodiaque a été fait, a calculé que ce monument remonterait à 2435 ans, c'est-à-dire, à 633 ans avant l'ère chrétienne. Ce planisphère est une masse de grès primitif, des montagnes de la Haute-Égypte, de huit pieds de surface sur un pied d'épaisseur. Il présente un cercle chargé de figures astronomiques, et soutenu dans sa circonférence par douze figures humaines. On y voit une bande circulaire, couverte d'hieroglyphes. Ce plateau a été détaché avec la scie, du plafond de l'une des chambres supérieures du temple de Denderah.

— On a publié ici, le 4 du courant, un **MANIFESTE de la Chambre des Comptes** (du 23 novembre dernier.) *relatif à l'insinuation* (enregistrement) *des actes venant de l'étranger.*

Vienne (Autriche), 4 novembre. L'*Observateur autrichien* reconnaît que le journal anglais le *Courrier* a eu raison de démentir le prétendu firman du Grand-Seigneur du 14 ou du 16 septembre, concernant un armement général des Musulmans.

— Le Sultan a envoyé un de ses écuyers à la cour de Perse, pour conjurer l'orage qui le menace de ce côté; en même temps qu'il a donné des ordres pour repousser les attaques. On annonce maintenant que le Divan a résolu de ne pas accéder aux dernières demandes de la Russie.

Paris, 30 novembre et 1.^{er} décembre. La Chambre des Pairs s'occupe d'un projet de loi relatif au régime sanitaire. L'adresse de la Chambre des Députés a été présentée à S. M. d'après son ordre, seulement par le président et deux des secrétaires, aux termes de la loi réglementaire du 15 août 1814; en sorte que la députation ordinaire n'a pas eu lieu. Il faut se rappeler que le centre avait voté contre l'adresse.

Madrid, 20 novembre. De toutes parts il arrive au Roi de véhémentes adresses contre les ministres. A Alhaurin, province de Malaga, on a découvert un dépôt d'armes, de munitions, de drapeaux, etc. chez le curé, qui a pris la fuite. A Corella (Navarre), il y a eu de graves désordres commis par les deux partis opposés, à la suite de l'affectation des militaires à chanter la *Tragala*, qui déplaît aux habitants.

Trieste, 22 novembre. Les sujets russes qui habitent la Moldavie étant maltraités par les Turcs, le gouverneur russe de la Bessarabie a déclaré au Pacha qu'il avait ordonné aux sujets russes de quitter le pays jusqu'à ce qu'on y ait opposé un frein aux désordres.

— Les lettres de Corfou confirment l'entrée des Sulliotés à Arta, et ajoutent que Ali-Pacha s'évanouit dans la Theasalie.

A V I S.

Le sieur **Frédéric Huberti**, fumiste italien, a l'honneur d'offrir ses services au public. Au moyen des connaissances de son art, de procédés fréquemment éprouvés et d'une longue pratique, il se charge d'ôter la fumée de tout appartement quelconque, en faisant des cheminées, comme aux poêles, les réparations et dispositions convenables. Il est logé chez le sieur François Mossière, place Saint-Léger, maison Savoironx, N.° 39.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 14 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 décembre. Le 9 de ce mois, jour de la rentrée annuelle du Sénat de Savoie, s'étant trouvé un dimanche, cette rentrée a eu lieu le lendemain, 10 du courant. Le *Veni Creator* et la Messe du Saint-Esprit ont été suivis de la séance ordinaire en robes rouges, dans la grande salle des audiences publiques. M. le Comte Mocchia de Saint-Michel, Substitut-Avocat-Fiscal-Général, a porté la parole au nom du Ministère public. Il a pris pour objet principal de son discours, la censure de quelques abus remarqués dans les tribunaux inférieurs. L'orateur a motivé le choix de son sujet sur le bel exemple donné par le Corps illustre auquel il s'adressait, dont les vénérables Présidens et les membres éclairés ne lui ont offert que des modèles de la sagesse, des lumières, de l'intégrité et du profond respect de la loi, qui caractérisent le magistrat fidèle à ses devoirs. Avant d'entrer en matière, il n'a pu s'abstenir de s'arrêter à deux considérations qui se présentaient d'elles-mêmes. L'une est le souvenir des événemens désastreux amenés en dernier lieu par le délire révolutionnaire, dans un état gouverné par les meilleurs des princes et régis par des lois qui faisaient l'admiration de l'Europe. Ce qui lui a fourni l'occasion naturelle de payer un juste tribut de regret, d'amour et de reconnaissance à un monarque qui a su descendre du trône en héros, et un hommage des sentimens partagés par tous les sujets du Roi, à l'auguste successeur de Victor-Emmanuel, dont la sagesse et la fermeté ont sauvé la monarchie. L'orateur n'a pas oublié de rappeler la noble conduite du Sénat dans ces circonstances, et ce Manifeste remarquable où sa fidélité a brillé d'un si bel éclat. L'orateur s'est plu également à retracer cette attitude loyale et calme de la Savoie, son inviolable attachement à ses Souverains, la courageuse résistance de tous les militaires savoisiens à la séduction et à la révolte en armes. Revenant à son sujet, l'orateur a d'abord félicité la majorité des tribunaux inférieurs, de l'exactitude des fonctionnaires que les occupent. Passant ensuite aux abus, il a principalement insisté sur l'obligation imposée aux juges de mandement, de résider dans le chef-lieu de leur juridiction, et il a signalé les graves inconvéniens qui résultent de la violation de cette obligation, dont il a fait sentir les

motifs et l'importance. Après avoir censuré quelques abus particuliers, et donné aux juges des conseils utiles, il a successivement rappelé quelques-unes des obligations essentielles des avocats-fiscaux provinciaux, des avocats, des procureurs, des actuaire et des greffiers des tribunaux. Il a terminé son discours par donner un touchant souvenir à la mémoire de M. le chevalier Bourgeois, dont la perte a laissé de si justes regrets dans le Sénat comme dans le public. Enfin, il a requis la prestation du serment prescrit, qui a eu lieu dans les formes ordinaires.

PIÉMONT.

Turin, 7 décembre. L'Administration de la dette publique devant procéder à la formation du rôle de paiement des rentes pour le semestre à échéoir au 31 décembre 1821 et pour les semestres échus des rentes non encore payées, prévient les créanciers de déposer à l'Administration les mandats dont ils sont porteurs, pour être échangés contre un nouveau mandat payable dès le 2 janvier 1822.

— En considération de la loyale conduite d'un grand nombre des officiers de l'armée Sarde, pendant les troubles de mars, S. M. l'Empereur d'Autriche a décerné la croix de seconde classe de la Couronne de Fer à sept officiers, au nombre desquels est M. le colonel de Maistre, adjudant-général, et à six autres la croix de troisième classe du même ordre.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.^r 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 1.^{er} au 4 décembre : 84 l., 12 c. ; 84 l. ; 83 , 50 c. Du 6 au 7 décembre : 83 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 22 novembre. Notre gazette officielle publie une lettre d'un officier étranger qui a servi parmi les Grecs, laquelle est bien propre à désabuser ceux qui seraient tentés de faire comme lui.

Vienne, 24 novembre. On indique pour les deux garanties que l'on dit exigées par la Russie contre les Turcs, l'occupation militaire de la Valachie et de la Moldavie par un corps de troupes russes et autrichiennes, et celle de la Morée par un corps anglais et autrichien.

— Selon les dernières nouvelles de Constantinople, les Grecs auraient levé le siège de Patras. On a décapité à Constantinople dix janissaires, pour avoir troublé l'ordre public.

— On écrit de Semlin que les troupes turques d'Asie ont rassemblé plus de mille femmes grecques des environs de Salonique, et les ont envoyées aux bazars pour y être vendues. On ajoute que plus de 400 se sont tuées en route, et que beaucoup sont mortes de faim.

— Le nombre des troupes turques s'accroît de plus en plus dans la Moldavie et la Valachie.

- Il paraît que le massacre des Grecs continue à Smyrne.
- L'ordonnance contre les *Carbonari* a été signifiée à tous les propriétaires, pour être communiquée aux locataires, obligés d'en donner un reçu.

ANGLETERRE.

Londres, 4 décembre. Un bâtiment arrivé de Valparaiso, a apporté la nouvelle officielle de la prise de Lima. La ville a été évacuée le 4 juillet par les royalistes, et le 15, les autorités de Lima ont proclamé l'indépendance du Pérou.

— Le duc de Wellington a reçu un courrier qui l'invitait à se rendre sur le champ à Brighton, auprès du Roi. On croit qu'il s'agit de quelque mesure importante relative aux affaires de la Grèce.

— Les troupes de la Jamaïque annoncent que Carthagène s'est rendu aux troupes de Vénézuëla.

— Quelque sérieux que soient les troubles d'Irlande, ils sont moins alarmans qu'on ne pourrait le croire, comme n'ayant aucun caractère politique. Ce sont des brigands maraudeurs, armés pour dépouiller les propriétaires qui ne peuvent leur résister. La vigilance et la fermeté des autorités peuvent mettre fin à ces désordres.

— Les paysans armés de l'Irlande donnent pour motif de leur insurrection qu'ils ne veulent plus payer ni dîmes, ni contributions quelconques. Le marquis de Wellesley passe en Irlande avec les pouvoirs les plus étendus.

— Le 11 novembre, est mort à Liverpool le nommé Edouard Simon, âgé de 104 ans. Sa mère a vécu 103 ans, son père et son frère sont morts à 104 ans.

— Les provinces de Venezuela et de la Nouvelle - Grenade se sont définitivement constituées en *République de Colombie*, par un acte solennel du 12 juillet 1821, qui a été publié à Carracas le 15 août, et à Angostura, le 24 septembre.

ESPAGNE.

Madrid, 26 novembre. La France a eu ses *sans-culottes*, l'Espagne a ses *deseamisados* (sans-chemise). Ceux de la Fontaine d'Or ont reçu avec enthousiasme la nouvelle que Cadix avait complété tous ses préparatifs de guerre pour résister efficacement aux ordres du Roi et de ses ministres, et se déclarer, à la première occasion, libre, indépendant et prêt à seconder les villes qui voudront imiter cet exemple. Le bruit court que les ministres, désespérant du salut de la chose publique, ont tous donné leur démission. Quoi qu'il en soit, un dénouement quelconque, dans cet état d'anarchie, ne peut être éloigné. Le chef politique de Cadix écrit au Roi que ce n'est qu'avec peine qu'il a obtenu (du peuple) un délai de huit jours pour attendre la réponse de S. M.

— Dans l'acte d'indépendance du Mexique, c'est le prince Charles-Louis de Lucques, qui est appelé à l'empire mexicain, au défaut du Roi d'Espagne et de ses frères.

27 Novembre. Le Roi a adressé aux Cortès un message où il se plaint du refus de la ville de Cadix, de recevoir les fonctionnaires qu'il lui a destinés, et réclame des mesures extraordinaires pour faire respecter l'autorité royale et faire cesser l'anarchie. Les Cortès ont répondu dans leur adresse qu'elles prendraient en très-grande considération l'objet du message, et ont nommé une commission chargée de faire un prompt rapport à ce sujet.

— Les motifs personnels allégués contre les fonctionnaires, par les promoteurs de la résistance aux actes du gouvernement, ne sont qu'un faux prétexte, puisqu'ils ont fini par déclarer que si on leur envoyait le plus constitutionnel des constitutionnels, ils le refuseraient également.

— Il s'est formé à Madrid une société dite des *Amis de la Constitution*, pour s'opposer aux projets des révolutionnaires exagérés.

— La Corogne, Malaga, Xérès sont entrés dans la confédération de Cadix. Une conspiration vient d'être découverte à Malaga. On ne peut se dissimuler que tous les symptômes de dissolution menacent notre malheureuse monarchie.

F R A N C E.

Paris, 2, 3 et 4 décembre. On a remarqué, dans la réponse du Roi à la députation de la Chambre des Députés, les expressions suivantes : « Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race, et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je pusse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. — J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, n'en n'ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le tems de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme Roi, je ne dois pas caractériser, et que, comme pere, je voudrais oublier. » Ces paroles de S. M. font allusion au passage suivant de l'adresse : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne. »

— L'équipage du navire *la confiance*, dans la traversée de Bordeaux à la Martinique, s'étant révolté et ayant jeté à la mer le capitaine, qu'on est parvenu à sauver, les matelots coupables ont été pendus au Fort Royal.

— Des lettres de Rome donnent des craintes sur la santé du Saint-Père.

— Le 16 novembre, les membres de la régence de la Basse-Autriche ont publié une circulaire qui annonce les peines portées contre ceux qui appartiendraient à la secte des Carbonari.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 3 du courant, M. le garde-des-sceaux a présenté un projet de loi touchant la répression des délits de la presse, et un autre projet qui prorogerait jusqu'à la fin de la session de 1826, la législation actuelle sur les journaux. Le premier projet porte des peines graduées, d'emprisonnement et d'amende, pour les outrages et les attaques contre la religion de l'état et les autres cultes, l'autorité du Roi, sa dignité et sa dynastie, contre les ministres des cultes, les membres des deux Chambres, les fonctionnaires publics, etc. etc.

Après la lecture de ces deux projets, M. Delalot a fait une sortie véhémement contre les ministres, qu'il a accusés des vues les plus désastreuses pour les libertés publiques et pour les vrais intérêts de la monarchie, et d'avoir calomnié la Chambre auprès du Roi. M. le garde-des-sceaux a répondu en peu de mots, et la parole a été refusée à M. Donnadieu qui voulait, disait-il, justifier toutes les accusations de M. Delalot.

— Les médecins français de Barcelonne sont entrés en quarantaine, à Montséallègre, dès le 20. Il y a décidément une amélioration sanitaire à Barcelonne et à Tortose.

5 Et 6 décembre. Il paraît que la Chambre des Députés se divise en trois minorités. La majorité des votes s'est formée jusqu'ici de la réunion de la droite et de la gauche, qui se sont rapprochées. Le centre paraît abandonné à lui-même.

— La maladie de Barcelonne touche à son terme; il n'y a plus que 25 à 30 morts par jour. Le médecin Bailly voulait rester pour soigner la convalescence du jeune Jouarry, mais comme il a fait une sorte de rechute, ses collègues l'ont entraîné de force avec eux. Il est resté une des sœurs de St. Camille.

— On vend chez les marchands de nouveautés l'opinion que le général Donnadieu n'a pu prononcer dans la séance du 3, contre les ministres.

7 Et 8 décembre. L'Académie Française met au concours de poésie le dévouement des médecins français et des sœurs de St. Camille à Barcelonne.

— Le gouvernement espagnol a fait partir des troupes pour la Biscaye, la Navarre et Saragosse, menacées d'un soulèvement.

Banque de France : 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., 20 c.; 88 fr. 20 c.

ITALIE.

Mantoue, 27 novembre. Le 23 du courant, notre ville a été honorée pour la première fois de la présence de LL. AA. II. et RR. l'archiduc vice-roi et l'archiduchesse son épouse. Leur arrivée a été fêtée par une belle illumination.

Naples, 25 novembre. La nuit du 21 au 22 de ce mois, nous avons éprouvé ici une légère secousse de tremblement de terre, qui n'a été aperçue que d'un petit nombre de personnes, ayant eu lieu à deux heures et quart après minuit.

Venise, 30 novembre. On apprend de Corfou que le prince Maurocordato, arrivé à Suli, en Epire, avec un grand convoi de munitions, y a établi un gouvernement pour toute l'Epire, et se disposait à agir contre Churschid, le concert avec le Pacha de Janina.

— Le bruit s'est répandu à Constantinople d'une victoire remportée dans les eaux de Lepante, par la flotte turque, qui aurait pris ou coulé à l'ancrage 18 bâtimens grecs.

MÉMOIRE sur l'importance du frêne commun pour le repeuplement des forêts, etc. Par M. J. B. FRANCOZ ; broch. in-8.^o Prix : 1 liv. 50 cent.

II.^o Article (1).

L'auteur de ce Mémoire considérant les avantages que procurerait à l'agriculture, l'augmentation de la quantité des fourrages et de l'engrais, envisagés comme la principale source des richesses agricoles et de l'amélioration des exploitations rurales, ainsi que l'accroissement du produit des laiteries; frappé surtout de la nécessité de remédier à la pénurie toujours croissante des bois de chauffage et de charpente, a cru voir dans la culture et la propagation du frêne commun, une ressource abondante et facile pour remplir à la fois ces divers objets.

M. Francoz avait à combattre une certaine défaveur jetée sur la culture et l'emploi du frêne, défaveur résultant de quelques opinions qu'il considère comme autant de préjugés dénués de tout fondement.

On a accusé le frêne 1.^o d'être sujet à être attaqué par les cantharides, 2.^o de nuire aux autres arbres, aux pâturages et aux diverses cultures dans le voisinage desquels il est placé; 3.^o d'avoir une croissance trop lente; 4.^o de fournir un bois qui serait utile, il est vrai, par la nature de sa consistance, mais susceptible d'être rongé par les insectes et détérioré par les vermoulures; 5.^o enfin de produire un feuillage qui communique au beurre un mauvais goût.

L'auteur convient que les cantharides attaquent en effet les feuilles du frêne dans quelques pays chauds, tels qu'en Piémont, où toutefois les dégâts causés par ces insectes sont beaucoup moins considérables qu'on ne le pense; mais il dit qu'en Savoie et dans tous les lieux d'une température analogue, cet inconvénient n'existe pas, ou qu'il s'y réduit à des effets insensibles, et que le frêne a, d'autre part, l'avantage de n'être point rongé par les chenilles, les hannetons et autres insectes qui font tant de ravages dans nos vergers et dans nos jardins.

C'est une erreur de croire que le frêne qui, comme tout autre arbre, ne puise dans la terre que les sucs qui lui sont propres, nuise plus que tout autre à son voisinage. S'il est le plus propre à extraire dans les lieux incultes, les alimens qui lui sont nécessaires, c'est un avantage qui lui mérite la préférence.

Quant à la lenteur de sa croissance, après qu'il a été transplanté, l'auteur l'attribue à deux causes; l'une est le mauvais état des racines des jeunes frênes arrachés dans les pierres et les rocs où l'on est obligé de les aller chercher; inconvénient qui n'aurait pas lieu dans une pépinière. L'autre cause est le peu de soin que l'on met à la préparation des creux et à la transplantation.

(1) Voyez le N.^o 42 de ce Journal (Année courante).

Le vice des vermoulores n'est pas plus particulier au bois de frêne qu'à celui des autres arbres : il est commun à tous les bois laissés dans leur écorce et déposés dans des lieux humides et frais.

Enfin l'auteur a fait une série d'expériences qui concourent à prouver que la feuille du frêne, verte ou sèche, mêlée avec d'autres fourrages, augmente considérablement la quantité du beurre et du fromage, et leur donne une qualité supérieure pour la consistance et le goût.

Ainsi, non-seulement le frêne commun serait une source de richesse dans les laiteries, mais il serait l'arbre le plus propre à multiplier les plantations dans tous les lieux qui en sont susceptibles, à repeupler jusqu'à une certaine hauteur les montagnes étreintes, à fournir avec abondance un excellent bois pour la charpente, pour le charrounage, pour la menuiserie, pour les constructions de tout genre, pour des échaldas, des tuteurs d'arbres, des perches, etc. enfin pour les charbons et le hauffage.

Les plantations de frênes pourraient avoir lieu dans les lieux agréables, dans les avenues; par substitution, auprès de tous les arbres vieux ou de nul produit; au bord des grandes routes, des fleuves, des rivières, des torrens, dans les ravins et les vallées, dans les prés dépourvus de bons arbres; dans l'établissement des hutins; mais surtout dans les terrains communaux.

L'auteur entre dans beaucoup de détails sur chacun de ces objets, et sur les divers genres de produits du frêne, selon qu'il est élevé, taillé, ou réservé, en conséquence des usages auxquels on destinerait son feuillage, ses branches et son bois.

Le Mémoire est suivi d'une instruction très-circonscrite sur les moyens de se procurer les graines du frêne commun et d'en faire le semis, sur la plantation du frêne, et sur la manière de l'élever et de l'écimer.

L'auteur insiste beaucoup sur une grande mesure qui a souvent été mise en question, le partage des terrains communaux. Il regarde cette mesure comme indispensable pour repeupler les montagnes et régénérer les bois. Il la considère comme un moyen efficace d'exciter parmi les habitans une active émigration qui tendrait à fertiliser, sous le rapport agricole et forestier, ces immenses étendues de terres vaines qui ne fournissent plus rien à la société, l'intérêt particulier étant le plus puissant mobile des soins donnés à la culture et à la conservation des produits du sol. Ainsi, dit-il, on rendrait à près des trois quarts de notre territoire, une fertilité dont les produits serviraient à augmenter celle de l'autre quart dans une proportion inappréciable. Ce qui tournerait d'ailleurs au profit de l'Etat, en rendant ces vastes terrains passibles d'impositions. On montre, pour preuve des résultats avantageux du partage

dont il s'agit , l'état où se trouvent les parcelles de forêts restées en propriétés particulières , les seules qui présentent aujourd'hui quelques restes de bois , à côté des communaux dépouillés , avec lesquels elles font un contraste si marqué. Après avoir rappelé tous les avantages qu'il entrevoit dans les conséquences de cette mesure , il discute les inconvéniens que quelques économistes ont cru y trouver.

Dans un Supplément qui termine ce Mémoire , l'auteur s'occupe du semis et de la culture de quelques autres arbres , tels que le noyer , le poirier et le pommier.

LE MENTOR des enfans et des adolescents , ou maximes , traits d'histoire et fables nouvelles en vers , propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse ; par M. l'Abbé NEIRE ; nouvelle édition ; Annecy , chez J. F. Durand , imprimeur du Roi ; un vol. in-8.^o de 269 pages.

Cet ouvrage est , comme son titre l'annonce , un recueil des maximes qu'il importe le plus d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse , pour lui inspirer de bonne heure la haine du vice et l'amour des vertus chrétiennes , pour la garantir des mauvaises habitudes et la prémunir contre les pièges et les écueils qui l'attendent dans le monde. L'auteur s'est proposé de plaire en instruisant , de captiver l'attention de ses jeunes lecteurs , en évitant les formes sévères qui auraient pu les rebuter. C'est dans cette vue qu'il a entremêlé ses réflexions et ses conseils , de traits historiques qui s'y rapportent , et qu'il a mis , dans chaque chapitre , une ou plusieurs fables appropriées au sujet qu'il y traite ; ce qui répand , en effet , de l'agrément et de la variété dans ses leçons. Nous croyons que ce livre peut être mis avec fruit entre les mains des jeunes gens des deux sexes , et qu'il mérite d'être recommandé , sous ce rapport , aux instituteurs et aux pères de famille.

MARCHÉS de Chambéry des 4 et 6 décembre 1821.

BLED.	Prix :	LE VEISSEL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment ,	14	28	17	57	
Seigle	0	00	0	00	
Orge	0	00	0	00	
Sarrasin	0	50	0	00	
Mais	0	00	0	00	
Avoine (1).	8	00	5	58	
Pain , 1. ^{re} qualité , le kilogr.			0	30	
Viande , idem , idem			0	70	

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
 Froment . . . 813
 Seigle . . . 765
 Avoine . . . 434

CHAMBERY , de l'Imprimerie de F. R. PLATTET , rue du Sénat.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 décembre. Nous nous empressons d'annoncer l'arrivée en cette ville, de S. Exc. M. le Général Comte d'Andezeno, Gouverneur-général du Duché, de retour de Turin, où il était allé offrir son hommage à LL. MM. Les habitans de la Savoie apprendront cette nouvelle avec l'autant plus de plaisir, que S. Exc. a reçu de la bouche même de S. M. les expressions les plus flatteuses sur la belle conduite de ses plus anciens sujets, qui dans tous les tems ont donné de preuves de leur fidélité à son auguste famille, ainsi que l'assurance de ses dispositions paternelles à leur donner des marques de sa souveraine satisfaction. S. M. la Reine, dans une audience particulière dont elle a honoré M.^{me} la Comtesse d'Andezeno, entre les p^{er}sonnes les plus gracieuses et les marques d'un touchant intérêt envers les habitans de ce Duché, n'a pas oublié la part des pauvres.

CONSEIL DE RÉFORME.

La négligence qu'apportent la plupart des Syndics, et surtout dans les campagnes, à exécuter ce que les lois et les réglemens leur prescrivent au sujet de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse, de même que l'insouciance des parens à l'égard d'un objet aussi important, ont nécessité de la part du Conseil de Réforme des mesures particulières, pour obvier, le plus promptement, aux abus graves et sans cesse renaissans que causent les gens sans aveu, soit étrangers, soit du pays, qui se permettent de tenir école, d'y introduire même des élèves des deux sexes, sans aucune autorisation légale.

Le Conseil de Réforme, en conséquence, a donné les dispositions suivantes :

Art. 1.^{er} Il est défendu à tout individu de quel état, qualité et condition qu'il soit, de tenir école, sans être approuvé par la Réforme; et tous ceux qui contreviendront à cet ordre seront considérés comme rebelles et punis comme tels.

2. Tous les maîtres d'école qui exercent avec autorisation devront, pour être admis à continuer leurs fonctions, recourir au Réformateur de leur province et justifier auprès de lui, par des certificats en due forme, que,

dans la précédente année, ils ont rempli leurs devoirs de religieux et ceux de leur état. Le Réformateur, au bas de la requête qui lui sera présentée à cet effet sur papier timbré, lui résultant de la probité et capacité du recourant, l'autorisera à exercer les fonctions de maître d'école dans la commune indiquée, pendant une année, à la charge de prêter par devant le recteur de la commune, qu'il commettra à cet effet, serment d'être fidèle au Roi, affectionné au gouvernement royal, d'exercer ses fonctions avec honneur et probité, de n'admettre dans son école aucun élève de sexe féminin, et de conduire ses élèves les dimanches et fêtes à l'église paroissiale, pour y assister à tous les offices divins, et c'est sous la responsabilité du syndic et la surveillance du recteur, qui devra transmettre le tout au Réformateur de la province, pour y être inséré dans son registre, et y avoir recours au besoin.

3. Les mêmes mesures seront prises dorénavant à l'égard de ceux qui aspireront à être maîtres d'école, et le présent sera envoyé au Réformateur de chaque province, pour sa prompte exécution.

Fait à Chambéry, le 12 décembre 1821, au bureau du Conseil de la Réforme des Etudes.

Le Chef du Conseil,

Le Chevalier DE MONTBEL.

Le Secrétaire, PALLANDRE.

— Le Conseil de Réforme s'est occupé d'un autre objet non moins important, comme intéressant essentiellement la santé des particuliers. Il a rendu, le 24 septembre dernier, une Ordonnance, qui a été approuvée par le Magistrat de la Réforme, contenant les mesures nécessaires pour remédier aux abus provenant des permissions accordées aux *Empiriques* et aux *Charlatans*, qui abusent de la crédulité publique, en dépassant les limites qui leur sont fixées et trompant le peuple non-seulement par les prétendues propriétés de leurs drogues appliquées à des maux qu'elles ne peuvent guérir, mais par les discours qu'ils tiennent et les papiers incendiaires qu'ils répandent avec leurs remèdes. Cette Ordonnance a été rendue sur l'avis de M. le Docteur Guillard, Conseiller, Vice-Protomédecin.

Nous saisissons cette occasion pour annoncer que le titre et le grade de *Conseiller honoraire du Magistrat du Protomédicat* ont été accordés à M. le Docteur Guillard, Vice-Protomédecin, par Lettres-Patentes Royales du 9 mars dernier, dans lesquelles S. M. déclare lui donner cette marque éclatante de sa bienveillance, pour les services distingués qu'il ne cesse de rendre dans l'exercice de ses fonctions.

— Quoique nous n'ayons reçu aucune relation des fêtes qui ont eu lieu à Evian, au sujet de l'avènement de S. M. le ROI CHARLES - FELIX, nous savons que cette ville ne l'a cédé à aucune autre dans l'expression des sentimens de joie, d'amour et de fidélité, qu'elle a manifestés dans cette circonstance.

Thônes, 20 novembre. Le 18 de ce mois, on a chanté ici un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans la capitale de leurs Etats. Les habitans de cette ville et de tous les environs se sont empressés de faire éclater leur joie par une fête qui a montré les sentimens non équivoques d'amour et de fidélité dont ils ont

toujours été animés pour l'auguste MAISON DE SAVOIE. La fête a été annoncée la veille par le son des cloches et l'explosion des boîtes. Plusieurs décharges ont eu lieu pendant la cérémonie, dont une très-belle musique a augmenté la solennité. Les autorités et les employés se sont ensuite réunis à un banquet, où les divers toasts portés à LL. MM. et de jolies chansons ont exprimé la joie, le bonheur et un contentement parfait. La fête a été terminée par une brillante illumination et par un très-beau feu de joie, établi sur la montagne du Calvaire, où, d'après l'invitation de M. le Syndic, MM. les ecclésiastiques se sont portés en grand nombre, accompagnés des autorités, de la garde urbaine et de la musique. M. Favre, supérieur de la Mission a allumé le feu, et aussitôt les décharges, le bruit des boîtes, la musique et les cris continuels de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la Maison de Savoie!* se sont faits entendre de toute part, et se sont prolongés fort avant dans la nuit.

— Nous croyons devoir, dans l'intérêt du commerce et en l'honneur de l'Administration, faire connaître les améliorations importantes qui viennent d'être faites à la route provinciale de Bonneville (Faucigny) à Annecy par la Roche. Ce trajet qui, il y a peine deux ans, était difficile, périlleux même, par les torrents dont il était coupé, par ses sinuosités et ses montées rapides, présente aujourd'hui sur toute sa longueur, sauf dans une ou deux pentes de peu d'étendue non terminées, une très-belle route, des plus sûres et des plus faciles.

Parmi les travaux d'art exécutés, on remarque un pont récemment construit à dix minutes de Bonneville, sur le torrent de *Bornes* où il n'en avait jamais existé, dont le gue avait été funeste aux voyageurs dans diverses circonstances, et qu'on ne pouvait éviter que par un détour de plus d'une lieue et demie.

M. le Vice-Intendant de la province a fait placer à ce pont une inscription latine destinée à rappeler aux habitants du Faucigny, le règne bienfaisant sous lequel une construction si nécessaire et désirée depuis si longtemps, a été opérée. Ce travail, d'une exécution difficile, a été dirigé par M. Bard, lieutenant du génie civil, non moins distingué par ses connaissances en mathématiques, que par son zèle actif et éclairé dans tout ce qui tient aux réparations des routes. Il est, sous ce dernier rapport, parfaitement secondé par la généralité des Syndics de la province, toujours empressés d'acquiescer aux demandes de l'autorité, quand il s'agit de travaux utiles. Les digues, les remblais du pont de *Bornes* en ont causé d'immenses aux communes voisines. Aucun prétexte de refus n'a été élevé, aucun murmure même n'a eu lieu. Rien ne fait plus l'éloge de l'excellent esprit des habitants, et ne prouve mieux combien ils sont dignes des soins que donne l'Administration à ce qui peut leur être avantageux.

— Dans le procès de M. de Bérenger (voyez l'article *Paris*), M. de Marchangy, Avocat-Général, au sujet de la Chanson de l'accusé, intitulée, *Les Capucins*, s'est exprimé en ces termes :

» Il faut avoir des ressentiments bien opiniâtres pour attaquer ces humbles serviteurs de l'humanité, aujourd'hui qu'ils sont ensevelis sous les ruines de leurs cloîtres déserts. A peine leur souvenir vit-il encore dans quelques chau-

mières où ils venaient, il y a bien long-temps, parler de Dieu à ceux qui mouraient, et partager le pain qu'il tenaient de la charité. Peux-tu es-tu'ayan rien possédé ici bas, ils ont quitté le monde sans avoir de compte à rendre; pourquoi donc poursuivre leur mémoire au delà de l'exil et du martyre? Au surplus, ce ne sont pas eux qu'il s'agit de venger. Que, par amour pour la tolérance, l'impïété persécute les Ordres religieux, coupables d'avoir, en ouvrant aux cœurs souffrans des asiles de paix, différé le grand siècle des suicides, elle le peut sans doute; mais qu'elle confonde sous ces atteintes l'autel avec le monastère, et la religion avec ses ministres, c'est là ce que la France alarmée ne vous permet pas d'excuser, et c'est ce que fait le prévenu dans la chanson qu'on vous dénoncec. »

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 15 décembre : MANIFESTO (in data del 7 di dicembre 1821) *del Magistrato della Riforma sopra gli studi, col quale si fanno note parecchie Sovrane provvidenze relative all'ammissione degli Studenti agli esami, ed al proseguimento degli studi.*

Ce Manifeste contient les dispositions relatives à l'ordre des études, des examens et de la prise des grades, en faveur des étudiants qui n'ont point pris part aux désordres des derniers événemens. Il y est statué, entr'autres mesures, que les étudiants sans reproche pourront suivre leurs études à Turin ou dans toute autre ville, sous la direction des personnes approuvées par l'autorité royale. Mais une disposition qui atteste la généreuse munificence du Souverain et qui mérite d'être spécialement signalée à la reconnaissance publique, est celle qui accorde aux élèves du Collège des Provinces qui jouissaient de la pension gratuite et qui n'ont pas participé à la révolte, une indemnité de 60 livres par mois, égale aux prix de la pension payée par les élèves pensionnaires.

Pub. le 16 décembre : LETTRES-PATENTES (du 13 novembre 1821) *par lesquelles S. M. supprime le Ministère de la Police, en confie les attributions à la Secrétairerie d'Etat pour des affaires de l'intérieur, et en règle le mode d'administration.*

Voici les principales dispositions de ces Lettres-Patentes :

Le Premier Secrétaire d'Etat de l'intérieur exercera sa vigilance sur tous les sujets de S. M. et sur les étrangers, sans distinction de classe ni de personne; il aura l'inspection supérieure sur tout ce qui intéresse l'ordre, la sûreté et la tranquillité de l'Etat. Tous les employés civils et militaires correspondront avec lui.

La surintendance de la police des Divisions est attribuée aux Gouverneurs et aux Commandans-généraux. Les Gouverneurs auront à leur disposition ou plusieurs Commissaires de police. Les Commandans militaires des provinces et des villes chef-lieux, et à leur défaut, les Syndics et Vice-syndics exerceront la police dans leur ressort. Les Avocats-fiscaux-généraux, les Régens des Conseils de justice, les Intendants, les Juges-majors, les Avocats-fiscaux veilleront sur les moyens de prévenir les délits; ils correspondront avec la Secrétairerie d'Etat et avec le Gouverneur. Le même devoir est prescrit aux Juges de mandement envers le Commandant militaire.

Les Gouverneurs ont l'inspection supérieure sur les spectacles, les fêtes, les lieux publics, les hôtelleries, etc.

Les Commandans, les Syndics et les Commissaires de police pourront faire arrêter les individus surpris en flagrant délit ou fortement soupçonnés, sauf à en donner avis en même tems au Gouverneur ou au Commandant. Hors les cas prévus, on ne pourra arrêter personne par ordre de la Police. Tout individu arrêté sera interrogé sur-le-champ, et remis au Juge compétent dans les 24 heures, s'il est prévenu d'un délit.

Le Corps des Carabiniers Royaux prêtera main - forte à toutes les Autorités chargées de la Police, conformément à ses instructions.

Tous les droits fixés au profit de la police sont supprimés, à l'exception de celui du port d'armes, et celui pour la permission de tenir jeu de billard.

S. M. se réserve de pourvoir aux employés du Ministère de la Police, aux Inspecteurs, Sous-Inspecteurs et Commissaires de Police qui ne seront pas conservés.

La Direction de la Police de Gènes est conservée.

P I E M O N T.

Turin, 13 décembre. Le 6 du courant, la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale a tenu sa première séance après les vacances, sous la présidence de S. Exc. le Comte de Balbo. M. le Comte Franchi de Pont a lu une partie de ses explications de la fameuse Table Isiaque. S. Exc. M. le Comte Napon a repris la lecture de sa dissertation sur la science militaire d'Egidius Colonna et des Italiens du moyen âge. S. Exc. M. le Comte de Balbo a commencé la lecture des lettres inédites de Peiresch au célèbre Galilée, tirées des manuscrits originaux de la Bibliothèque de Carpentras.

— Le jeune M. Charles Sapelli, de Ceresetto, province de Montferrat, l'un des pensionnaires de S. M. à l'Académie de Saint-Luc, de retour de Rome après quatre ans d'étude, a eu l'honneur de présenter à son auguste Mécène quelques-uns de ses premiers travaux.

15 Décembre. Le 8 du courant, LL. MM. ont honoré de leur visite le Monastère du Rosaire du Tiers - Ordre de Saint-Dominique. Après avoir reçu la bénédiction du S. Sacrement, LL. MM. ont admis au baise-main les Supérieurs et les Religieux. Elles ont ensuite fait paraître les jeunes filles et ont examiné avec une bonté paternelle leurs ouvrages de propreté et de tissu. Après avoir visité toutes les parties de l'établissement, elles ont daigné témoigner la plus honorable satisfaction aux Directeurs et aux Religieux, qui ont été vivement touchés de cette marque de l'attention souveraine envers cette pieuse fondation.

— La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu le 9 du courant, une seconde séance. M. le Professeur Borson a fait le rapport d'une commission touchant un mémoire sur l'existence et la cause des déluges, envoyé du Frioul, par M. Laurent Linussio. M. le Chevalier Ignace Michellotti a fait le rapport d'une autre commission sur une invention tendante à faciliter le mouvement des chars, par M. Cantaneo de Milan. M. le Chevalier Amédée Avogadro a lu un Mémoire sur la manière de ramener

Les composés organiques aux lois ordinaires des proportions déterminées. M. le Professeur Victor Michellotti a fait la description d'un puissant appareil voltaïque, propre aux expériences électro-magnétiques, déjà présenté le 24 juin dernier.

— Par Edit Royal du 29 novembre dernier, S. M. a statué que les contributions pour l'an 1822, tant en principal qu'en centimes additionnels, resteraient sur le même pied qu'en 1821.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à dater du 1.^{er} octobre 1821. Du 7 au 11 décembre : 83 l., 50 c. Du 13 au 15 : 83 l., 50 c., 30 c., 33 c., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 8 décembre. On écrit d'Odessa, 14 novembre, qu'on y a mis en circulation des copies de l'ultimatum de la Russie, rédigé par le comte de Nesselrode, qui renouvelle les demandes du baron de Strogonoff. On ajoute que les Turcs ont pendu six évêques en Bulgarie, commencement de novembre.

— On a reçu à Jassy, de Constantinople, 8 novembre, la nouvelle que la flotte grecque avait été anéantie par celle des Turcs.

— Le Reiss-Effendi Hamid-Bey, a été déposé le 1.^{er} novembre et exilé à Siwas en Asie.

— La flotte ottomane, avec les vaisseaux d'Alger et d'Egypte, était rentrée aux Dardanelles le 22 octobre, au nombre de 60 voiles, avec les 30 bâtimens grecs pris à Galaxidi.

— Des bâtimens marchands russes, entrés dans le Bosphore, ont été parfaitement accueillis et ont continué leur route pour la Méditerranée.

— La Porte fait saisir les propriétés des Persans. On dit que la Perse annonce protection aux Chrétiens et ne reconnaît d'ennemis que les sectateurs d'Ali.

— On assure que la Porte n'a pas tenu les promesses qu'elle avait faites aux Serbiens et que le Divan rejette le plan d'organisation d'une régence composée d'hommes du pays. Des troupes ottomanes se rassemblent sur les frontières de la Serbie.

— La reprise d'Athènes par les Turcs n'a porté aucune atteinte aux anciens monumens ; mais la ville a été incendiée.

— L'Empereur vient de convoquer un concile national catholique, en Hongrie.

ANGLETERRE.

Londres, 11 décembre. Le Times assure qu'on ne peut plus douter de plan de séparation du Brésil, qui aura pour monarque le prince royal de Portugal, et que la révolution, à laquelle les troupes étaient préparées, a dû avoir lieu le 12 octobre.

— Les nouvelles d'Irlande sont toujours des plus fâcheuses ; chaque jour il se commet des meurtres nouveaux.

Des dépêches de Constantinople arrivées ici par la voie de Vienne, confirment la nouvelle de l'entrée des Persans sur le territoire ottoman. On parle d'une affaire sanglante qui doit avoir eu lieu dans les environs de Bagdad.

— Dans le comté de Limerick, les gentilshommes ne sortent presque plus de leurs maisons de campagne, dans la crainte d'être assassinés. La plupart des maisons barricadées et défendues, ressemblent à des postes militaires en pays ennemi. Il semble que la civilisation a rétrogradé de deux ou trois siècles.

E S P A G N E.

Madrid, 4 décembre. Plusieurs députations provinciales, notamment celles d'Avila et de Léon, ont envoyé au Roi des adresses où elles protestent contre tout ce qui tend à mépriser l'autorité, à déconsidérer la majesté royale et à provoquer l'anarchie. A Ciudad-Réal, on a rédigé une adresse où l'on dit que les prétendus régénérateurs de l'Espagne ne veulent que le désordre et le pillage, et où l'on supplie le Roi de gouverner de sa pleine autorité, que c'est assez d'un maître, etc.

— La *Fontana de Oro* est toujours fermée. Il y aura ici, dans le courant de ce mois, de grandes courses de taureaux; on annonce 50 mille taureaux, dont 20 mille andalous.

— Dans une conférence extraordinaire de la députation permanente des Cortès et de tous les ministres, la députation a reconnu et déclaré, après un examen de tous les actes des ministres, que la conduite de ceux-ci a été en tout régulière et constitutionnelle.

— Le 25 novembre, on a chanté le *Te Deum* à Barcelonne, pour célébrer la cessation de l'épidémie. Les autorités ne tarderont pas à y rentrer.

5 *Décembre.* On apprend que l'Andalousie est à la veille de proclamer la république. Mina agit dans la Galice de concert avec les meneurs de Cadix et leur a promis de les seconder. Le chef politique de la Galice ayant reçu l'ordre qui dépose le général Mina, la populace s'est attroupée au cri de *vive Mina!* meurent les ministres! Elle a forcé les habitans de la Corogne d'illuminer en l'honneur du héros de la Navarre. On dit maintenant que Riégo est attendu à Séville.

F R A N C E.

Paris, 9, 10 et 11 décembre. M. Béranger, prévenu d'avoir, dans un recueil de chansons, outragé la morale publique et religieuse, offensé le Roi et la famille royale, et provoqué le port d'un signe de ralliement proscrit, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, à 500 francs d'amende, et aux frais d'impression de l'arrêt. Une foule immense assistait aux débats. Le Jury a délibéré pendant deux heures et a prononcé la culpabilité sur le premier et le dernier point seulement, à la majorité des sept contre cinq.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 8, une pétition a donné lieu à une longue et vive discussion. Le sieur Hély demande que, sans recourir à la censure, on prescrive aux journaux des limites dont ils ne pourraient s'écarter. M. Castelbajac saisit cette occasion pour attaquer les ministres sur tout ce qui s'est fait depuis cinq ans. Il leur reproche d'avoir fait perdre à la Chambre la confiance du Roi et dit que, dans cet état de choses, la Chambre devait être dissoute ou que les ministres devaient se retirer. M. de Salaberry, en parlant dans le même sens, a déclaré faire quelques exceptions dans le ministère, et notamment celle du Président du Conseil. Il a blâmé sur ce point l'opinion du général Donnadieu. L'attaque paraît principalement dirigée contre le ministre des affaires étrangères et le Garde-des-Sceaux. Ce dernier a pris plusieurs fois la parole; il a dit que si l'on voulait accuser les ministres, il fallait le faire d'une manière précise et régulière, qu'alors il promettait de répondre à tout. MM. Chauvelin et

de la Boardonnaye ont également parlé dans le sens des précédens orateurs. Sur la demande de ceux-ci, la petition du sieur Hély a été renvoyée à la commission relative à loi sur la presse et au Conseil des ministres. On a traité avec chaleur la question si la loi sur la censure serait discutée avant la loi pénale sur la presse; le Garde - des - Sceaux, contre l'avis des orateurs, voulait que cette dernière passât avant l'autre. Rien n'a été décidé pour la priorité.

— Quelques lettres reçues dans les ports de la Méditerranée annoncent que le Pacha d'Égypte a secoué le joug de la Porte et s'est fait proclamer Roi; ce qui a besoin de confirmation.

— Parmi les pétitions présentées à la Chambre, on a remarqué celle de la veuve Lesurque qui demande la réhabilitation de la mémoire de son mari, injustement condamné et exécuté en 1796, à la place de l'assassin du courrier de Lyon.

— On écrit de Pétersbourg que la souscription en faveur des Grecs produit des sommes immenses, que tous les grands de l'Empire donnent l'exemple.

12 Et 13 décembre. Une grande fermentation régnait à Madrid au commencement de ce mois; il court même des bruits alarmans sur la famille royale. Riégo attend la fin de l'épidémie pour se jeter avec quelques troupes dans Barcelonne, qui paraît disposée à imiter Cadix. Depuis le *Te Deum* de Barcelonne, la rentrée des habitans y a fait augmenter la contagion, et plusieurs malades meurent dans deux jours.

— S. M. a présidé plusieurs conseils des ministres, et travaillé fréquemment avec le président du conseil des ministres et avec le ministre de l'Intérieur.

— M. Ravez, président de la Chambre des Députés, a donné un grand dîner le 12.

14 Et 15 décembre. Le *Moniteur* et le *Journal des Maires* du 15 contiennent une Ordonnance du 14, qui renouvelle tout le ministère. M. Peyronnet, député, est nommé Garde-des-Sceaux, ministre de la justice; le vicomte de Montmorency, pair de France, ministre des affaires étrangères; le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre; M. de Corbières, ministre de la marine; M. de Villèle, ministre de l'intérieur.

— Tandis que l'on suppose de la part des Persans de grands projets sur la Turquie, la Porte paraît peu s'en inquiéter et le Divan montre un grand calme à cet égard.

— S. M. donne 1500 francs sur sa cassette pour le prix de poésie sur le dévouement des sœurs et des médecins français à Barcelonne.

Banque de France: 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés: 88 fr., 20 c.; 87 fr. 70 c.

ITALIE.

Chieti, 23 novembre. La nuit dernière, nous avons éprouvé ici une forte secousse de tremblement de terre, qui n'a eu aucune suite fâcheuse.

Rome, 5 décembre. Deux escadrons du régiment autrichien Riesch dragons, commandés par le colonel baron de Wangen, arrivés ici de Naples, dimanche dernier, avec une compagnie de pionniers, ont reçu la bénédiction du Saint-Père, qu'il avaient vivement sollicitée.

SUISSE.

Lausanne, 14 décembre. A l'avenir, dans le canton de Thurgovie, nul changement de religion ne pourra avoir lieu sans la permission du gouvernement. Tout converti perdra ses droits dans sa commune et devra en acquiescer de nouveaux dans une autre commune de sa confession.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Séuat.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 28 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 décembre. Par Patentes du 18 du courant, S. M. a nommé M. le Chevalier Falquet, Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Savoie ; M. le Baron Rosset de Tours est nommé Sénateur au même Sénat ; M. le Vassal Passerin d'Entrèves est nommé Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Nice.

— S. M. a décerné la Grand' Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare à M. le Chevalier De La Fléchère, Colonel Commandant le bataillon des Chasseurs de Savoie, pour les services qu'il a rendus dans les derniers événemens.

A V I S. — Adjudication de travaux publics.

Le jeudi, 10 janvier prochain, à 10 heures du matin, à l'Hôpital, au Bureau de la Vice-Intendance, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé, par la voie des enchères publiques, au rabais, à l'extinction de la bougie vierge, à l'adjudication des réparations et constructions en maçonnerie, menuiserie et autres, nécessaires au collège royal de Conflans, suivant les plan et devis qui en ont été rédigés les 15 et 18 novembre 1820, par le géomètre Vaudey, dont on pourra prendre connaissance, ainsi que du cahier des charges, au secrétariat de la Vice-Intendance, sans déplacement. Lesdits travaux y étant évalués à 2118 fr 22 c.

Les offres en rabais ultérieurs de sixième ou demi-sixième ne seront admises que jusqu'au lundi suivant 17, à midi précis.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 19 décembre : EDIT ROYAL (du 29 novembre 1821) par lequel S. M. pourvoit aux contributions directes de l'an 1822, et les maintient aux mêmes sommes que pour l'année courante.

Pub. le 22 : LETTRES-PATENTES (du 22 novembre 1821) par lesquelles S. M. attribue aux Insinuateurs la perception des amendes et peines pécuniaires, ainsi que celle des obligations souscrites par les individus admis à la subrogation militaire.

Pub. le 26 décembre : EDIT (du 21 décembre 1821) par lequel S. M. fixe l'époque du serment de fidélité que devront lui prêter ses Vassaux, le 9

Députés des Villes et Communes, et ceux des Corps militaires, et en détermine le règlement.

N. B. Nous donnerons le texte de cet Edit dans le N.^o prochain.

P I E M O N T.

Turin, 20 décembre. On a fait à Chieri, le 13 du courant, l'ouverture solennelle du couvent de St. Dominique. Douze prêtres ont pris l'habit dans cette circonstance.

— S. M., par l'entremise de M. le Comte Barbaroux, chargé d'une mission extraordinaire près le Saint-Siège, a fait présent aux Jésuites de Rome d'un magnifique calice d'argent, avec la coupe et la patène en or.

22 *Décembre.* S. M. a nommé, le 18 du courant, à la place de Grand-Chambellan en second, M. le Marquis de St. Marsan, Ministre d'Etat, et a accordé une pension de retraite à S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre d'Etat, et M. le Comte Lodi de Caprilgio.

— Par Patentes du 20, S. M. a nommé Ministre d'Etat S. Exc. le Comte Pullini, le dispensant des fonctions de Premier Président de la Chambre des Comptes. Le Chevalier Louis Montiglio est nommé Président Régent la Chambre des Comptes; le Chevalier Pettiti, Procureur-Général; le Chev. Gloria, Avocat-Général près le Sénat de Piémont, reçoit le titre, le grade et l'ancienneté de Président et la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare.

— M. le Marquis Jean-Antoine Raggi, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, est nommé Premier Officier dans la Secrétairerie d'Etat des affaires internes.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 9 décembre. On assure que le Grand-Seigneur s'est prononcé contre la Sainte-Alliance, qu'il regarde comme ayant pour but essentiel, la destruction de l'Islamisme; de là un système de défiance contre toutes les puissances Chrétiennes.

— Lord Straßfort a envoyé deux courriers en Perse, pour engager cette puissance à des dispositions pacifiques envers la Porte.

— Les apparences de guerre se renouvellent.

— On écrit de Trieste que le sénat de Calamatta a transféré son siège à Tripolizza, où il publie ses ordres sous le titre de sénatus-consultes. Ali-Pacha a envoyé, dit-on, un subside de 2 millions de sequins aux Grecs de la Morée.

— On parle de quatre ambassadeurs que le Grand-Seigneur aurait envoyés à Hydra, pour traiter de la paix avec les Grecs du Péloponèse; il y a, dit-on, un Français, un Anglais, un Autrichien et un Turc.

Francfort, 14 décembre. Selon des lettres de Constantinople du 11 novembre, les Persans auraient pris Bagdad et passé au fil de l'épée la garnison turque et tous les sectateurs d'Omar; les chrétiens seuls auraient été épargnés.

— Des passages fréquens de courriers russes font augurer qu'il régné une grande activité dans les négociations relatives aux affaires du Levant.

— On apprend de Pétersbourg que l'Empereur Alexandre, ayant égard aux représentations du baron de Strogonoff en faveur des employés de sa mission près la Sublime-Porte, leur a accordé à tous des gratifications et d'honorables récompenses. On assure qu'un corps russe considérable se partera en Asie, pour agir de concert avec les Persans.

ANGLETERRE.

Londres, 18 décembre. Les nouvelles d'Irlande sont moins alarmantes ; mais on cite encore des massacres à force ouverte, et rien ne peut soustraire aux assassins les victimes qu'ils ont désignées d'avance.

— Le *Courrier* commence à croire que l'Empereur Alexandre aurait déjà cédé à l'impatience générale de ses sujets de déclarer la guerre aux Turcs, sans l'influence des puissances alliées. L'attaque de la Perse est considérée comme l'ouvrage de la Russie.

— Le Roi a de nouveau prorogé le Parlement du 3 janvier au 5 février.

— Le *Morning-Herald* félicite l'Angleterre de l'indépendance des états de l'Amérique méridionale, qui ouvre de nouveaux débouchés au commerce britannique. Le *Courrier* annonce qu'il se fait à Constantinople des préparatifs de défense de cette capitale. Selon le *Star*, les maisons de commerce ont suspendu leurs expéditions pour Constantinople et Smyrne.

— On a arrêté en Irlande un personnage dont on attend de grandes révélations.

ESPAGNE.

Madrid, 8 décembre. S. M. est rentrée le 4 dans la capitale, aux acclamations du peuple. Une grande partie de la garde nationale s'est trouvée en retard d'assister à la parade ; elle était occupée à signer une adresse contre les ministres. Ceux-ci ont de nouveau tous offert leur démission au Roi, qui a refusé de l'accepter, en rendant justice aux marques de dévouement qu'ils lui ont données. Je sais, a dit S. M., que les factieux en veulent à ma vie ; mais je ne périrai pas comme le *Roi martyr* ; j'attendrai la mort les armes à la main, à la tête de mes gardes.

— La Galicie est toute entière au pouvoir de Mina, qui a formé un gouvernement provisoire, frappé le clergé et la noblesse d'une énorme contribution et rassemblé 30,000 hommes, dont 10,000 se sont emparés d'Astorga.

— Les autorités de Barcelonne ayant fait entrer dans la citadelle trois cents hommes avec des munitions, le chef de la garde nationale a fait battre la générale, et les milices au nombre de quatre mille hommes, se rassem-

blèrent en criant : *meurent les serviles !* On craint une crise funeste. La maladie a réellement décliné. On a pris des mesures pour purifier les rues et les maisons.

— Le commandant de Gibraltar a refusé des secours aux insurgés de Cadix.

— Plusieurs adresses ont été portées à Riego, au nom du peuple *Bascelonnais*, pour l'inviter à prendre le commandement de la province.

10 *Décembre*. C'est demain que doit avoir lieu la discussion si vivement attendue sur l'état du royaume et en particulier sur la conduite des villes insurgées. On voit avec satisfaction que, dans ces momens de crise, la famille royale se retire au Prado, de l'avis du conseil de S. M., et que là du moins elle sera plus en sûreté.

— A Séville, on a fait brûler par la main du bourreau les derniers ordres envoyés par le ministère. Dans la Galice, le crédit de Mina commence à baisser; la population de la province ne partage point les dispositions de la Corogne. Le chef politique, retiré à Lugo, a repris son autorité.

— Les Cortès, dans leur adresse au Roi, ont formellement et hautement désapprouvé la conduite des autorités insurgées de l'Andalousie. Malheureusement la guerre civile a déjà éclaté près de Cordoue, entre deux régimens qui en sont venus aux mains et se sont livrés un combat sanglant.

F R A N C E.

Paris, 16, 17 et 18 décembre. Le comte de Serre, le marquis de Latour-Maubourg, le comte Siméon et le baron Portal sont nommés ministres d'états membres du conseil privé. Ces deux derniers et M. Roy, sont élevés à la dignité de Pairs. M. de Latour-Maubourg est nommé gouverneur de l'Hôtel des Invalides. MM. Portalis et Mounier sont appelés au comité de législation.

— Dans la séance des Députés, du 15, les nouveaux ministres ont pris place au banc des ministres. Le centre a paru se dégarnir de plus en plus. Le garde-des-sceaux a annoncé qu'il serait proposé un nouveau projet pour la police des journaux; il a communiqué une ordonnance qui retire le projet relatif à la prorogation des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, relatives à la censure.

— On a remarqué que le Roi a travaillé et travaille encore fréquemment seul.

— La *Gazette de la Cour*, de Pétersbourg, du 28 novembre, contient un article qui annonce une tournure défavorable dans les négociations entre la Russie et la Porte, ensuite du contre-ordre reçu par les Turcs au sujet de l'évacuation promise de la Moldavie et de la Valachie. L'Empereur Alexandre a fait de nombreuses promotions dans l'armée.

19 *Et 20 décembre*. On assure qu'une Ordonnance royale rend enfin la basilique de Ste. Geneviève au culte divin et au vocable de la Patrone de Paris.

— Les journaux des Pays-Bas, en annonçant les projets d'améliorer la marine du royaume, observent que celle de France reçoit une grande ex-

tension, tandis que celle d'Espagne ne tardera pas à tomber dans une nullité complète.

21 Et 21 décembre. M. de Villèle a présenté à la Chambre des Députés un projet de loi pour obtenir les trois premiers douzièmes des contributions de 1822.

— La Chambre des Pairs s'occupe d'un projet tendant à fixer la compétence de la Cour des Pairs en matière de juridiction criminelle.

Banque de France : 1592 fr. , 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr. , 10 c. ; 87 fr. 50 c. ; 87 fr. , 65 c.

ILLYRIE.

Trieste, 8 décembre. Notre gazette du 6 confirme l'invasion des Persans, dont elle exagère toutefois les forces. Il paraît qu'ils sont déjà entrés à Erzerum, à Kars et Wan. Si les Arméniens se rangent de leur parti, ils pourront donner de l'embarras à la Porte. Celle-ci paraît disposée à se reconcilier avec la Russie. Les Wéhabites ont recommencé leurs hostilités, et les Maronites se sont réunis avec les Druses dans la Syrie. Le Pacha d'Egypte est chargé de pacifier l'île de Candie.

SUISSE.

Lausanne, 22 décembre. Une espèce de typhus régné, depuis septembre dernier, dans les communes de Guggisberg et de Wahlert, au canton de Berne. Le gouvernement a ordonné des mesures sanitaires.

— On discute en ce moment à Genève un projet de loi en six articles pour restaurer les fortifications de cette place, et même les augmenter sur la rive droite du Rhône. M. le colonel Dufour, membre du conseil représentatif, a prononcé à ce sujet un discours remarquable par les vues politiques et militaires, pour démontrer l'intérêt de la Suisse à l'exécution de ce projet.

VARIÉTÉS

NOTICE SUR LA SARDAIGNE.

(Article communiqué).

» Les premiers peuples qui habitèrent ou connurent la Sardaigne, furent d'anciens Grecs qui allèrent y trafiquer et la nommèrent *Ichnysa*, à cause de sa figure assez semblable à celle d'un pied d'homme. Ils n'y bâtirent aucunes villes ; ils habitèrent des cabanes et les premiers antres que le hasard leur fit trouver.

» Les seconds peuples connus pour avoir habité cette île, furent les Lybiens conduits par *Sardus*, fils de *Maceris*, nommé

» Hercule en Egypte et en Lybie. Ils ne bâtirent point de
 » villes et vécutent comme les premiers , qu'il obligèrent à les
 » recevoir.

» Les troisièmes peuples connus en Sardaigne , furent les
 » Grecs conduits par Aristée , qui inconsolable de la mort
 » d'Actéon , quitta la Grèce avec une troupe des siens qui sui-
 » virent sa fortune ; ils ne bâtirent non plus aucune ville , sans
 » doute à cause du petit nombre.

» Les quatrièmes peuples venus dans cette île , furent les
 » Ibériens , conduits par Norax ; il bâtirent la ville de Nora (1).
 » On tient que c'est la première bâtie en Sardaigne.

» Les cinquièmes peuples furent les Thespiens , conduits par
 » Iolas , auxquels se joignirent quelques peuples de l'Attique.
 » On voit encore en Sardaigne des lieux nommés Iolée et
 » dont les habitans rendent de grands honneurs à Iolas. Ils fon-
 » dèrent les deux villes de Olbia et d'Agylé , du nom d'*Agyleus* ,
 » chef athénien.

» Les sixièmes peuples furent les Troyens , échappés avec
 » Enée , du sac de Troie. Jetés par les vents en Sardaigne ,
 » ils furent reçus favorablement des Grecs qui y étaient établis ,
 » et avec lesquels ils ne formèrent plus qu'un seul peuple.
 » Les barbares ne firent la guerre ni aux Troyens ni aux
 » Grecs , parce que , depuis cette jonction , la force était égale
 » de part et d'autre , et parce que les deux armées séparées
 » par le fleuve Thorus , qui traverse l'île , ne voulurent point
 » passer le fleuve l'une en présence de l'autre.

» Les septièmes peuples qui abordèrent en cette île furent
 » encore les Lybiens , avec des troupes plus nombreuses ; ils
 » attaquèrent les Grecs , qu'il passèrent au fil de l'épée. Quant
 » aux Troyens , ils se réfugièrent sur les plus hautes montagnes ,
 » dont les rochers pointus et les précipices leurs servirent de
 » remparts. Ils s'y maintinrent si bien , qu'ils subsistent encore
 » maintenant sous le nom d'Elliens ; mais avec le tems ils ont
 » pris l'armure , l'habillement , les mœurs et même la figure des
 » Lybiens.

» Les huitièmes peuples arrivés dans l'île de Sardaigne furent
 » les Corses , dans une sédition de l'île de Corse (nommée

(1) Elle était située à quatre lieues de Cagliari , au bord de la mer. On y voit encore des ruines et un reste d'amphithéâtre romain.

» ainsi par les Lybiens, et *Cyrnos*, par les Grecs). Ils occupèrent
 » les montagnes et s'y bâtirent des villes. Delà un peuple qu'en
 » Sardaigne même on nomme *Corse*, du nom de son propre pays.
 » Les neuvièmes peuples enfin furent les Carthaginois, qui
 » puissans par mer, soumirent tous les peuples, à la réserve
 » des Elliens et des Corses, défendus des invasions par leurs
 » montagnes, et bâtirent Calaris et Soulches; mais quand il
 » fut question de partager les dépouilles, les Ibériens et les
 » Lybiens, qui avaient eu bonne part à cette conquête, mé-
 » contens du partage, abandonnèrent les Carthaginois et oc-
 » cupèrent les hauteurs, où ils se cantonnèrent. Les Corses
 » leur donnèrent le nom de *Balyres*, qui veut dire *sagittifs*,
 » en langage de leur pays. »

C'est Pausanias qui nous fournit ces renseignemens sur les diverses peuplades de Sardaigne. Les barbares dont il est parlé plus haut, paraissent être des hordes africaines venues dans cette île en des tems inconnus; lesquels poursuivis par les Romains, se réfugièrent sur les montagnes, nommées encore *Barbagies*.

Après l'époque où cette île passa sous la domination des Carthaginois, son histoire devient un peu moins obscure. La première guerre punique ayant valu la Sicile aux Romains, ce peuple, dont la puissance et l'ambition croissaient chaque jour, convoita bientôt la Sardaigne. Les Carthaginois craignant, d'après les diverses menaces des Romains, de voir recommencer une guerre qu'ils n'étaient pas encore en état de soutenir (la seconde guerre punique, qui éclata plus tard), se virent forcés de consentir à la cession de la Sardaigne à cette république. Ce fût même cette cession qui fut une des raisons de la seconde guerre punique. Car les Carthaginois, qui avaient cédé par force et par ruse, excitèrent leurs partisans, qui firent des levées de bouclier en Sardaigne. Ce fut un prétexte pour Rome de déclarer la guerre à Carthage. Une armée romaine étant passée dans cette île, il y eut des batailles où les Carthaginois et leur partisans Sardes perdirent considérablement; ensuite les Romains la conquièrent entièrement et la firent gouverner, comme les autres provinces de la république, par des pro-consuls ou des préteurs. J'ai parlé de l'ambition et de la mauvaise foi de Rome envers Carthage; mais Carthage, qui avait eu la première l'empire de la mer, avait expulsé les Romains de tout commerce dans la Méditerranée; cette conduite audacieuse les ayant exaspérés, ils enlevèrent successivement aux Carthaginois la Sicile, puis la Sardaigne et la Corse.

La suite à un autre Numéro.

A N N O N C E.

On trouve à Chambéry, chez Puthod, libraire, le texte latin des *Lettres Apostoliques* du 13 septembre dernier, qui condamnent la société dite de *Carphonari*.

On trouve à la même adresse les Tomes X et XI de la *Bible de Venise*, avec la première partie de l'Atlas.

— L'*Annuaire Ecclésiastique des Duchés de Savoie et d'Aoste* etc, pour 1822 est achevé, nous en rendrons compte incessamment. On le trouve à Annecy, chez *Alexis Burdet* imprimeur-libraire; à Chambéry, chez *Puthod*, libraire, et chez les principaux libraires du Duché.

A V I S.

Le sieur *Pernard*, logé à Montmélian, à l'auberge de la *Renommée*, tient une Diligence qui part pour Grenoble les lundi, mercredi et vendredi, à cinq heures du matin, et revient le lendemain, de Grenoble à Montmélian, passant chaque fois par la route sur la rive gauche de l'Isère. La voiture est conduite par deux chevaux, relevés au milieu du trajet par des chevaux frais. Le prix des places est de 4 liv. 50 centimes par personne, pour l'allée, et autant pour le retour.

Cet établissement est surtout avantageux pour les voyageurs qui viennent de la Maurienne ou de la Tarentaise, et qui veulent se rendre à Grenoble.

L O G O G R I P H E.

Je passe pour malin, j'ai de la gentillesse;
Si dans l'art d'imiter on vante mon adresse,
On me connaît aussi plus d'un imitateur.
Respectant ma queue et ma tête,
Echangez-moi deux pieds, je suis un interprète
Qui peut être fidèle et quelquefois trompeur.

Le mot de la dernière *Charade* est *Char-la-tan*.

E R R A T U M du N.º 51.

Il s'est glissé dans le dernier article de Paris, au sujet des nouveaux ministres, une erreur essentielle, qui doit être rectifiée comme il suit: M. de Corbières, ministre de l'Intérieur; le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine; M. de Villèle, ministre des finances.

MARCHÉS de Chambéry des 18, 20 et 22 décembre 1821.

BLEU.	PRIX.	LE VUISSKL.		L'HECTOLITRE.	
		f.	c.	f.	c.
Froment,	14	11	—	17	36
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin.	4	50	—	5	89
Mais	0	00	—	0	00
Avoine (1).	8	00	—	5	58
Pain, 1. ^{re} qualité, le kilogr.				0	30
Viande, idem, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 vaisseaux en hectolitre:
 Froment. 813
 Seigle. 765
 Avoine. 434

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.



